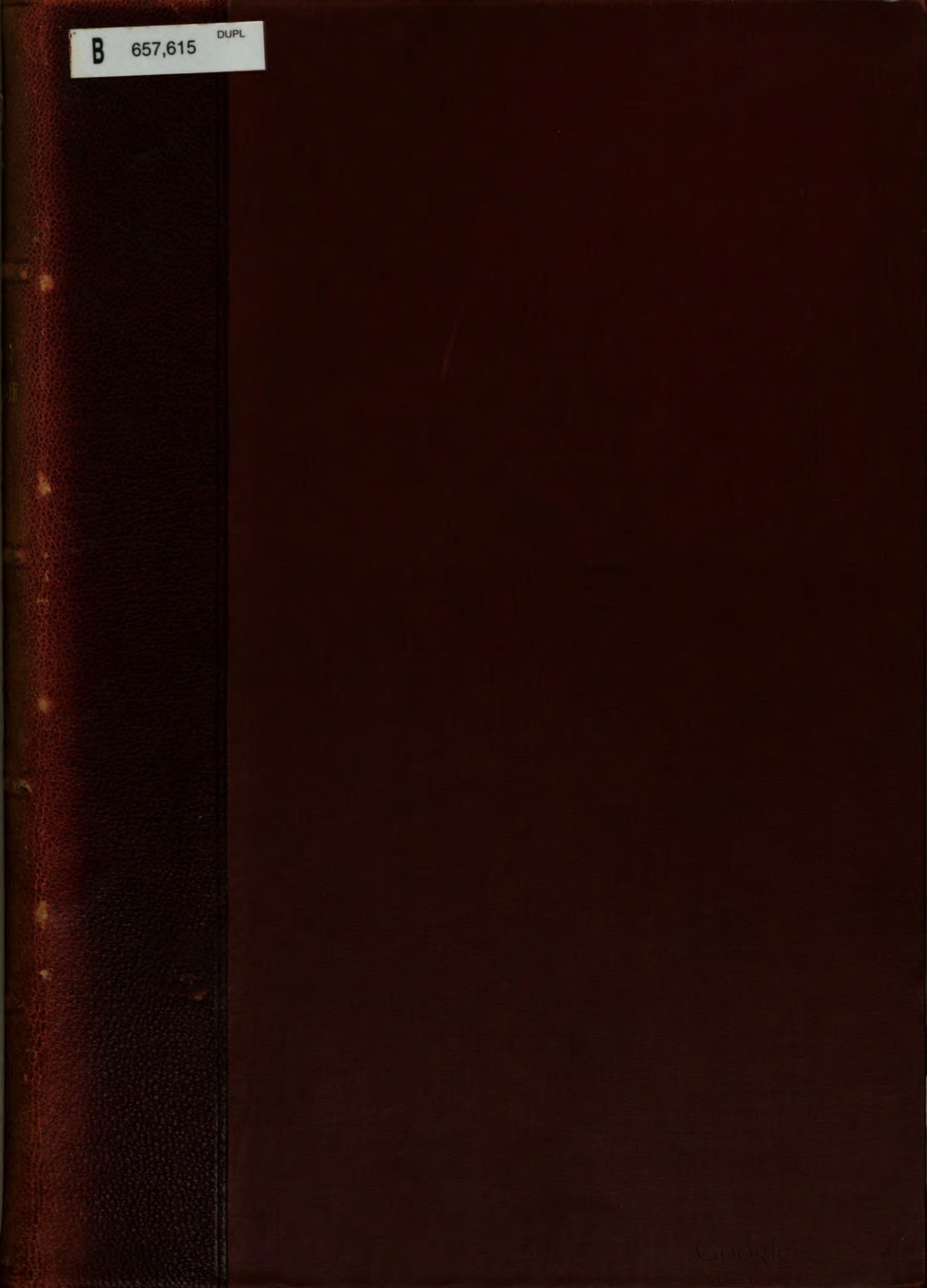



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XXXII[e] Année — 1912

PARIS
Ancienne Librairie Thorin et Fils
FONTEMOING & C[ie], EDITEURS
4, rue Le Goff, 4

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

Roma, 1912 — Tip. Cuggiani

NOTES
SUR QUELQUES MONUMENTS CHRÉTIENS
DE TUNISIE

(Pl. I-II)

I.

Le baptistère de Sidi-Mansour et les baptistères à rosace [1].

A dix kilomètres au nord de Sfax, à quelques mètres à peine du rivage et sur le territoire de Sidi-Mansour, des fouilles entreprises par M. Novak, avec le concours de la main d'œuvre militaire, au mois de mars 1910 ont amené la découverte d'une cuve baptismale, admirablement conservée, sur laquelle il nous semble opportun d'attirer l'attention: lors d'un séjour que nous avons fait à Sfax au mois de mai suivant, les événements politiques, en provoquant le départ d'une partie de la garnison, avaient obligé à interrompre les recherches qui n'ont pu encore être reprises; nous avons cru cependant utile d'en publier, sans attendre davantage, les premiers résultats [2].

[1] Avant qu'une mort prématurée vînt l'enlever à la science, M. Paul Gauckler avait bien voulu nous permettre de consulter quelques-uns des documents qu'il avait réunis sur les baptistères à rosace: les pages qu'on va lire lui doivent beaucoup. Nous accomplissons un pieux devoir en apportant à la mémoire de celui qui, pendant le temps trop court où il nous fut donné de le connaître, nous avait prodigué les marques de sa bienveillante amitié, l'hommage de notre gratitude et de nos regrets.

[2] Nous tenons à exprimer ici nos plus vifs remerciements à M. Novak qui, non content de nous conduire sur le lieu de ses découvertes, nous a permis de les étudier à loisir et de les faire connaître. Après avoir

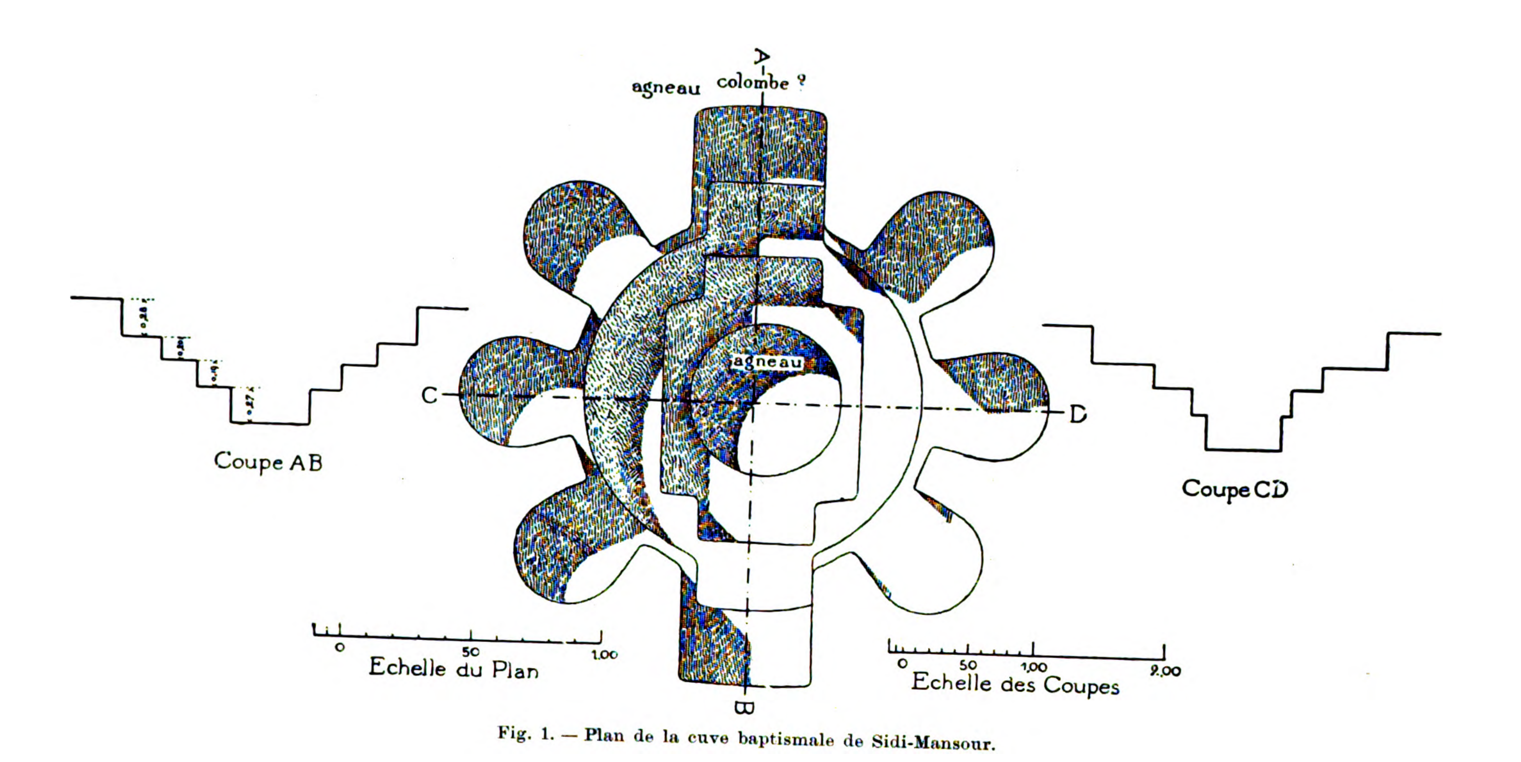


Fig. 1. — Plan de la cuve baptismale de Sidi-Mansour.

La cuve baptismale mise au jour est creusée dans un massif en blocage; d'une profondeur totale de $0^m,94$, elle est tout entière inscrite dans une circonférence de $2^m,25$ de diamètre: au centre, la cuve proprement dite, de forme circulaire, profonde de $0^m,27$ et ayant un diamètre de $0^m,58$; trois gradins y donnent accès: le premier haut de $0^m,19$, affecte l'aspect d'un carré de $0^m,75$ de côté; le second est un banc circulaire, de $1^m,29$ de diamètre, surélevé au dessus du précédent de $0^m,205$; dans le troisième enfin ont été creusées huit niches, aux parois arrondies, profondes de $0^m,48$ et hautes de $0^m,28$ [1]: l'ensemble dessine ainsi une rosace à huit folioles.

Un coup d'œil jeté sur le plan [2] et les photographies que nous publions révèle cependant que la disposition réelle de la cuve n'est pas tout à fait celle que nous venons de décrire [3]: aux extrémités du diamètre A B, l'architecte, voulant ménager des escaliers, a dû introduire des modifications: les parois des niches A et B, transformées en marches d'accès, au lieu d'être arrondies, se coupent à angle droit; d'autre part, dans le plan primitif, les deux premiers gradins auraient bordé de trop près la cuve pour qu'il fût possible de les utiliser comme autant de marches; il était nécessaire de les entailler afin d'y ménager des paliers où le pied pût se poser commodément: c'est ainsi que l'on a été amené à donner au degré inférieur une forme dodécagonale et non pas, comme on

examiné le terrain et quoique les quelques sondages que l'on a exécutés soient demeurés infructueux, nous sommes arrivés à la conviction que des fouilles méthodiques pourraient conduire à des résultats importants, peut-être à la découverte d'une basilique.

[1] C'est la hauteur que l'on peut mesurer au seul point où une alvéole soit demeurée intacte.

[2] Pl. I et fig. 1. M. Emonts, du Service des Antiquités de Tunisie, a bien voulu dessiner pour nous ce plan d'après nos croquis et les cotes que nous avions relevées.

[3] Sans parler des irrégularités de détail, dues à des maladresses dans la construction, que l'examen du plan révèle.

pourrait le croire, dans l'intention de reproduire au centre du baptistère l'image de la croix [1].

En aucun point, il importe de le signaler, il n'y a trace d'un canal pour l'adduction ou l'écoulement de l'eau.

La cuve était tout entière tapissée de mosaïques; celles qui décoraient les surfaces horizontales sont pour la plupart encore intactes; de celles au contraire qui ornaient des parois verticales, il ne subsiste que des débris.

Au fond du bassin central, sur fond blanc et encadré d'un double filet circulaire de cubes noirs et rouges, est figuré assez grossièrement l'agneau symbolique; derrière lui, en cubes rouges (v. pl. I, 2), une sorte de pieu, sur la signification duquel nous reviendrons. L'agneau est aussi représenté, avec encore moins d'habileté, auprès de l'entrée A de la cuve, de profil vers la droite, un collier de cubes rouges autour du cou et encadré de deux boutons de roses. A côté, autant du moins que l'on peut aujourd'hui en juger, se voyait une colombe.

Les autres surfaces horizontales sont recouvertes d'une mosaïque à motifs géométriques, chevrons multicolores, à tons jaunes, verts, rouges et bleus; il en va de même pour les parois verticales. Seules, les niches ont une ornementation différente: des roses à tige feuillue y sont semées, tandis que, sur leurs parois, sont dessinés des losanges ou des chevrons en cubes bleus, verts ou rouges sur fond blanc.



Cette description et les vues qui l'accompagnent permettront, nous l'espérons, de se rendre compte avec quelque précision de ce qu'étaient ces « baptistères à rosace » signalés jadis par Paul

[1] On pourrait contester ce point si la même modification n'avait été apportée au gradin circulaire, et pour les mêmes raisons: la comparaison des coupes A B et C D est décisive à cet égard.

Gauckler [1]. Il ne paraîtra peut-être pas hors de propos de reprendre leur étude éclairé par cet exemple.

M. Gauckler connaissait en Tunisie cinq cuves baptismales de ce genre : deux à Sfax, une à Uppenna, une à l'Henchir el Hakaïma [2], une à Hammam-Lif [3] ; il convient d'en ajouter une autre, découverte depuis, celle de Zaghouan.

Les deux baptistères de Sfax, mis au jour en 1886 et 1887, le premier près de la Kasbah, l'autre dans les buttes Mezghani, et détruits presque aussitôt, ont été décrits sommairement par le D^{r}. Vercoutre et par M. Gauckler [4]. S'il est difficile, d'après les renseignements publiés, de se représenter le premier avec quelque précision [5], il n'en va heureusement pas de même du second.

La cuve, d'un diamètre de 1^{m},50 et d'une profondeur totale de 0^{m},90, était beaucoup moins vaste que celle de Sidi-Mansour et construite sur un plan plus simple. Si en effet on y retrouve deux escaliers aux extrémités d'un même diamètre [6], si dans le gradin supérieur ont été, par ailleurs, pratiquées six alvéoles, on a été contraint, en raison de la surface restreinte dont on disposait, de sup-

[1] P. Gauckler, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1901, p. 604.

[2] Ou Henchir el Kenisia, dans le Sahel, au nord du village arabe d'Edjouahouda, près de l'Henchir-Bouchbil. Cf. *Atlas archéologique de la Tunisie*, feuille LXXIV (Mahdia), n° 19. Découverte en 1889 par M. Sadoux.

[3] Près de Tunis.

[4] Vercoutre, *Revue archéologique*, 1887, 2, p. 28 et 192-193. Gauckler, dans l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, II, n° 34 et 35. Cf. aussi La Blanchère, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1887, p. 93, et *Collections du Musée Alaoui*, p. 53.

[5] « Cuve à épaisses parois de mauvaise maçonnerie » ; « escalier descendant intérieur et sièges ménagés dans l'épaisseur des parois », dit le D^{r}. Vercoutre ; « trois marches de mosaïque », ajoute La Blanchère ; et cela permet sans doute d'y reconnaître légitimement un baptistère se rapprochant du type que nous décrivons ici, mais non de le caractériser avec quelque exactitude.

[6] Orienté S.E.-N.W., alors que dans le baptistère de Sidi-Mansour, il est orienté N.-S.

primer le degré inférieur [1]. Il y avait donc, si nous comprenons bien la description qui nous en est faite, une cuve centrale profonde et étroite, bordée d'une banquette circulaire que surmontait une rangée de six niches.

Notre interprétation paraitra d'autant plus vraisemblable que le baptistère de Hammam-Lif présente certainement cette même disposition [2]. L'aspect général est celui d'une rosace à six folioles dont l'une sert de marche d'accès, inscrite dans une circonférence de 1m,68 de diamètre : au centre, la cuve proprement dite, profonde de 0m,60 et large de 0m,75 ; elle est bordée d'une banquette circulaire que surmonte un gradin de 0m,65 ; à la partie supérieure, s'épanouissent les alvéoles, profondes de 0m,20.

Très analogue encore par ses caractères généraux, sinon par ses dimensions, est le second baptistère de la basilique d'Uppenna [3] ; la cuve centrale est entourée d'une banquette circulaire dominée par un gradin peu élevé, qu'un autre surmonte, dans lequel sont ménagées sept alvéoles « demi-cylindriques... chacune d'elles ayant 0m,37 de diamètre [4] » ; la huitième a été convertie en escalier.

[1] C'est du moins la seule interprétation que je puisse trouver aux phrases du Dr. Vercoutre : « le bord supérieur [de la cuve] s'évase et s'étale horizontalement pour former un banc circulaire étroit, ouvert en deux endroits et surmonté de six niches » ... « six niches, immédiatement au dessus du banc ». Quant aux escaliers, la description en est obscure et contradictoire : de l'un, nous dit-on, ont été conservées quatre marches et demi ; de l'autre, deux marches et demi ; les marches, très étroites, ont chacune environ 0m,35 de large et 0m,24 de haut : une simple multiplication montre qu'une pareille hauteur ne correspond pas à la profondeur qu'on a attribuée à la cuve.

[2] Gauckler, *Inventaire...*, II, n° 506. Rogers, *Baptism and christian archaeology*, au tome V des *Studia Biblica et Ecclesiastica* d'Oxford, p. 343, et fig. 60. La figure est reproduite dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* de Dom Cabrol, tome II, 1, col. 462.

[3] Gauckler, *Nouv. Arch. des Missions*, t. XV, 1907, 4e fasc., p. 418-419 et pl. XVII. Cagnat, *Arch. des Missions*, 3e série, t. XI, p. 20-21 et fig. Cf. aussi Robin, *Bull. arch. du Comité*, 1905, p. 368-369.

[4] Cagnat, *loc. cit.*

A Zaghouan [1] au contraire, il paraît bien, quelque sommaire que soit la description dont nous disposons, que la ressemblance est plus étroite encore avec le monument de Sidi-Mansour; la cuve baptismale, de 2^{m}, 57 de diamètre et de 1^{m},06 de profondeur totale, est à huit alvéoles et à trois gradins. Seule, avec la cuve d'Uppenna, elle n'est pas tapissée de mosaïques, mais simplement « maçonnée et revêtue d'un enduit très compact en parfait état de conservation ».

Voilà donc, en comptant parmi eux le baptistère de l'Henchir el Hakaïma [2], sept monuments qui reproduisent tous, dans ce qu'il a d'essentiel, un même type dont on ne retrouve nulle part hors de Tunisie d'autres exemplaires. A quelles conditions a-t-on essayé de répondre dans sa conception? à quelle époque et sous quelles influences s'est-il répandu en Proconsulaire et en Byzacène?

* * *

Il est très remarquable que, dans les cuves qui viennent d'être décrites, rien n'indique en quel point se tenait l'évêque qui allait conférer le sacrement. Les deux escaliers pratiqués à Sidi-Mansour et à Sfax ont pour but de rendre possibles la *descensio* et *l'ascensio fontis* par deux endroits différents [3]; et aucune des alvéoles ne présente quelque particularité permettant d'y reconnaître la place de l'officiant. D'autre part, l'étroitesse des niches [4] interdit de supposer qu'elles aient pu servir de sièges, quoique l'on ait voulu nous

[1] Hannezo, *Bull. arch. du Comité*, 1905, p. 416.

[2] La description qu'en donne P. Gauckler (*Inventaire...*, II, n° 119) est trop sommaire pour permettre de déterminer le type dont il se rapproche davantage, celui de Sidi-Mansour ou celui d'Hammam-Lif.

[3] Cf. les vers du grammarien Calbulus (De Rossi, *Inscr. christ.*, II, p. 240; Riese, *Anthol.*, I, n° 378) et les passages de S[t]. Ambroise cités par Dom Puniet dans le *Dict. d'archéol. chrétienne*, II, 1, col. 320.

[4] 0^{m},33 à 0^{m},40 à Sidi-Mansour, 0^{m},35 environ aux buttes Mezghani, 0^{m},37 à Uppenna.

représenter des « personnes assises... les jambes dans la cuve »[1], position étrange, aussi ridicule qu'inconvenante, qu'aucun document d'ailleurs ne permet de prêter aux néophytes. Penser enfin, avec M. Gauckler que « plusieurs catéchumènes pouvaient y prendre place afin de recevoir *simultanément*[2] le baptême » est chose impossible : rien de ce que nous savons du rit baptismal n'autorise pareille supposition et c'est de toute évidence dans la cuve centrale qu'avait lieu la triple immersion du néophyte.

Nous croirions plutôt, mais il n'y a là qu'une hypothèse, que les « élus » se plaçaient autour de la piscine debout, les pieds dans les niches, pour être ensuite immergés un à un[3]; ils ne pouvaient d'ailleurs se presser nombreux autour des fonts : les escaliers devaient rester libres et il convenait de réserver pour l'évêque et les clercs qui l'assistaient la place nécessaire auprès de la cuve. Au reste, que l'on adopte cette hypothèse ou qu'on lui en préfère une autre, il faudra donner de ces alvéoles régulièrement réparties à la périphérie de la piscine une interprétation *pratique :* sans doute on pourrait chercher une explication symbolique du chiffre huit, huit étant un nombre parfait ; mais comment expliquer alors que le nombre des alvéoles ne soit pas constant, qu'à Hammam-Lif la rosace soit à six folioles, et à sept folioles à Uppenna ? Il ne faut pas oublier d'ailleurs que ces monuments sont encore antérieurs au temps où l'on attribua aux formes architecturales une mystérieuse signification.

C'est en effet de l'époque byzantine, et plus précisement de la fin du VI[e] siècle qu'il convient de dater ce groupe de baptistères : l'examen de leur décoration de mosaïques avait déjà amené Paul Gauckler à cette conclusion que l'étude de la cuve de Sidi-Mansour confirme.

[1] Vercoutre, *loc. cit.*, p. 193.

[2] C'est nous qui soulignons.

[3] Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 312-314. Il s'agit du rit romain ; mais nous n'avons aucune preuve que le rit africain en différât à quelque égard sur ce point.

A Hammam-Lif, à Sfax et à l'Henchir el Hakaïma, on rencontre la croix, grecque ou latine, accostée parfois de l'α et de l'ω et l'on sait qu'elle ne devient commune en Afrique qu'au VIe siècle [1]; le baptistère d'Uppenna appartenait à une basilique byzantine [2]; Sidi-Mansour enfin, où l'agneau a été figuré au fond de la cuve centrale, apporte en faveur de cette théorie un argument nouveau.

Nous ne sommes pas en effet en présence d'une de ces banales représentations de l'agneau mystique, auxquelles on recourait si fréquemment dans la décoration des baptistères; mais bien plutôt d'une image de l'agneau crucifié. Derrière l'agneau, était figuré en cubes rouges, un pieu fiché en terre dont la présence est inexplicable si on ne consent pas à y voir la croix sur laquelle — avec quelle maladresse il est vrai — le mosaïste aurait placé le symbole du Sauveur, n'osant pas encore y montrer le Christ lui même. Nulle part d'ailleurs ce sujet n'était mieux à sa place que dans un baptistère, dans le lieu où est administré le sacrement par lequel le néophyte qui renaît à une vie nouvelle est appelé à bénéficier du sacrifice que le Christ a consommé pour son salut; et l'on ne saurait s'étonner de trouver sur cet humble monument du christianisme africain dans la seconde moitié du VIe siècle une représentation aussi rare et aussi significative. Or ce thème iconographique n'apparait en Occident qu'au VIe siècle et dans des œuvres où l'influence byzantine est certaine: telle par exemple la croix de la Basilique Vaticane, offerte par Justin II et l'impératrice Sophie, telle une des colonnes antérieures du *ciborium* de S^t. Marc de Venise [3].

Nous admettrons donc que les baptistères à rosace datent de l'époque byzantine, mais quelle en est l'origine? Ni le reste de

[1] Cf. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algerie*, II, p. 115-116, note.
[2] Gauckler, *Nouv. Arch. des Missions*, t. XV, 4e fasc., 1907, p. 418-419.
[3] Cf. Leclercq, dans le *Dictionnaire d'archéologie* de Dom Cabrol, I, 1, col. 896; Venturi, *Storia dell'arte italiana*, I, p. 540.

l'Afrique romaine, ni l'Italie, ni même l'Orient n'ont encore fait connaître de piscines baptismales du même type; nous ne pouvons rechercher que des analogies.

En Algérie, elles sont très lointaines: on y connait des piscines circulaires auxquelles on accède par des gradins, arrondis ou rectangulaires: telle la cuve de Sidi Feruch [1], bassin de $1^{m},05$ de diamètre auquel « trois petites marches arrondies disposées symétriquement sur trois faces » donnent accès; telle la piscine de Gouéa [2], où l'on descend par un escalier de trois degrés, à droite et à gauche duquel sont deux évidements semi-circulaires; ou le baptistère de Castiglione [3], accessible par « quatre degrés, deux arrondis et deux rectangulaires... disposés en croix ». Aucun de ces trois types ne peut-être l'origine des baptistères à rosace.

Il convient plus probablement de la chercher parmi les cuves cruciformes que l'on trouve en Orient, telle en particulier la piscine de Beit'Auwa en Palestine [4]; elles consistent essentiellement en une piscine, circulaire ou quadrangulaire, avec quatre escaliers et que surmontent quatre évidements semi-circulaires. C'est sans doute dans le développement de cette forme, qui avait peut-être à l'origine un sens symbolique — car le symbolisme de la croix est le plus simple et le plus primitif de tous — et par une série d'intermédiaires aujourd'hui perdus, que s'est peu à peu constitué le type « à rosace ». Et cela ne diminue pas l'originalité des architectes de la Proconsulaire et de la Byzacène qui s'inspirant de modèles étrangers surent amener cette forme nouvelle à sa perfection. Nous relèverons plus loin dans une humble basilique chrétienne

[1] Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie,* II, p. 258.

[2] Gsell, *op. cit.,* II, p. 198-199 et fig. 122.

[3] Gsell, *op. cit.,* II, p. 188-189, et fig. 120.

[4] Conder et Kitchener, *The survey of Western Palestine,* vol. III, p. 321; cf. Leclercq, dans le *Dictionnaire* de Dom Cabrol, II, 1, col. 454 et fig. 1369.

des influences orientales; pourquoi, à ces baptistères dont aucun monument d'Italie ne se rapproche, ne pas reconnaître aussi des origines asiatiques?

II.

Les basiliques d'Hammam-Lif et d'Henchir-Rhiria.

Auprès du village de Hammam-Lif, au lieu dit « le Coup de sabre », on a découvert en 1908 une basilique d'époque byzantine dont une description sommaire a été publiée en 1910 [1]; il nous a paru nécessaire, après avoir examiné les ruines, d'insister sur quelques particularités que présente ce modeste édifice [2].

Il est situé au flanc d'un contrefort du Djebel-bou-Kornéïn, au centre d'une nécropole chrétienne qui paraît avoir été utilisée pendant de longues années, à en juger par la grande diversité d'âge des tombes qu'on y a découvertes [3]. L'abside, orientée au S.E., est adossée à la montagne, il faudrait presque dire qu'elle y est encastrée, et cette disposition paraît primitive, car la situation des tombeaux environnants, que quelques centimètres de terre à peine

[1] Icard, *Bull. arch. du Comité*, 1910, p. CLXX-CLXXII.

[2] Le plan que nous publions et dont nous avons pu vérifier sur place l'exactitude, est dû à l'obligeance de M. Drappier, du Service des Antiquités de Tunisie. En le reproduisant, nous sommes dispensés de rectifier les mesures très approximatives données par M. Icard.

[3] Une tombe en mosaïque (M du plan) semble, d'après la formule qu'on y lit: FIDELIS IN PACE, dater de l'époque byzantine (cf. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CCX-CCXI; Gauckler, *Inventaire des mosaïques...*, II, n° 507). Au contraire, une dalle funéraire et un sarcophage avec les inscriptions TILLA IN PACE, CANDIDA IN PACE, trahissent une époque plus reculée; le caractère des sculptures, toutes pénétrées du plus ancien symbolisme chrétien, qui décorent le toit du sarcophage Bon Pasteur, colombe, Jonas, Daniel, confirment cette conclusion. Nous devons à l'amabilité de M. Merlin de pouvoir reproduire cet important fragment (fig. 2). Cf. Icard, *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. 288-289; *Catal. du Musée Alaouï, Suppl.*, D, 939.

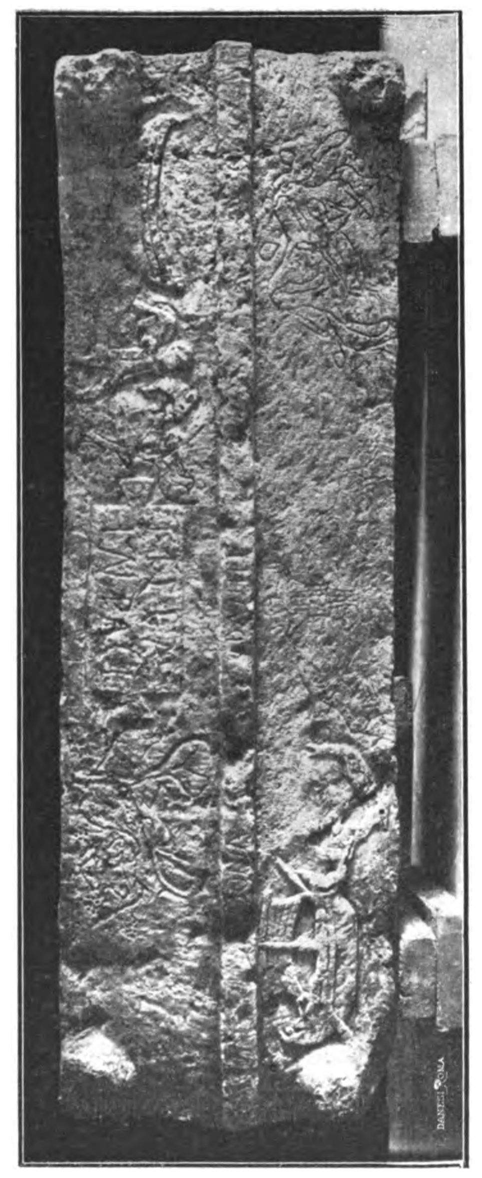


Fig. 2.
Couvercle du sarcophage d'Hammam-Lif.

recouvraient, indique assez que les formes du terrain n'ont pas subi sur ce point d'importantes modifications.

La basilique, comme l'on peut le constater dans l'abside où les murs ont encore une hauteur de cinq mètres, était construite en pierres de petit appareil, assez soigneusement taillées et disposées en lits réguliers qu'interrompent, de distance en distance, des chaînages de pierres de Korbous ; à diverses époques elle a subi des restaurations et des traces d'incendie y ont été relevées, mais il n'apparaît pas, dans l'ensemble, que des modifications importantes aient été apportées au plan primitif [1]. Quoique l'édifice n'ait pas

[1] Il a existé cependant un édifice antérieur, dont un mur de fondation, construit en blocage, est visible à l'angle nord de la sacristie dont il va être question.

été entièrement dégagé et que la plus grande partie de la façade soit restée enfouie, on peut déterminer avec certitude ses dispositions essentielles.

Il paraît probable que l'on y accédait par un large escalier; une porte, percée au centre de la façade, s'ouvrait sur le *quadratum*, que deux rangées de six colonnes géminées dont il ne subsiste que les bases arasées, divisaient en trois nefs et auxquelles correspondaient trois autres colonnes ou piliers le long de chacun des murs latéraux. La nef centrale avait $6^{m},50$ de large, les bas-côtés, $2^{m},40$ seulement; au fond s'ouvrait l'abside, large de $5^{m},30$ à l'entrée de la nef centrale et profonde de $4^{m},60$.

Tout ceci mériterait à peine d'être mentionné si au mur latéral de l'est ne se trouvait une porte « construite ou restaurée avec les débris d'un grand sarcophage monolithe » orné de strigilles; elle donne accès, par une seule marche, à une salle rectangulaire de $3^{m},90$ sur $2^{m},60$; les murs assez bien conservés, quoique ne dépassant jamais une hauteur de $1^{m},10$, sont construits de la même manière que ceux de l'abside, mais sans chainage de pierres de taille sauf à l'angle est. De cette première salle, on passe dans une autre, de forme plus allongée ($5^{m} \times 4^{m}$), et qui était, comme la précédente, pavée de mosaïques [1].

On a vu dans cette pièce un baptistère [2], sans se laisser arrêter par la difficulté que constituent pour cette hypothèse l'exiguïté de la salle, et sa forme même qui ne répond guère à celle d'un monument de ce genre, si humble soit-il. Une autre considération d'ailleurs suffirait à faire écarter cette interprétation.

La basilique et les deux salles attenantes étaient remplies de tombeaux [3]: dans le « baptistère », il y en a cinq et disposés de

[1] La porte qui fait communiquer les deux pièces a été trouvée murée avec des débris divers.

[2] Icard, *Bull. arch. du Comité*, 1910, p. CLXX.

[3] On n'en compte pas moins de douze dans la basilique, et un dans la première salle.



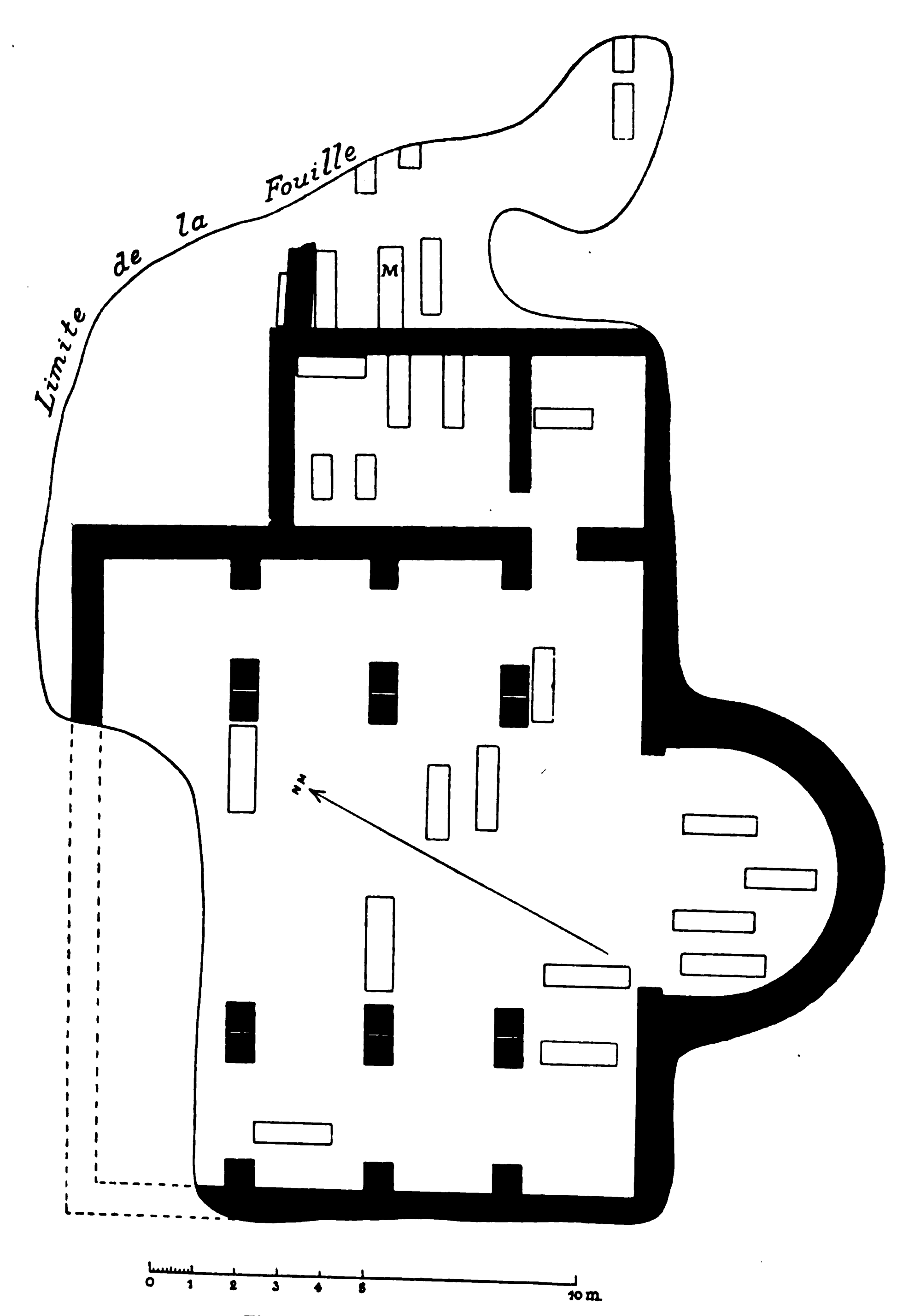


Fig. 3. — Plan de la basilique d'Hammam-Lif.

telle sorte qu'il ne reste aucune place entre eux pour y placer une cuve baptismale; comme rien ne permet de croire qu'il ait existé antérieurement une piscine qui aurait été comblée, force est donc de chercher une autre hypothèse.

Il en est une qui se présente tout de suite à l'esprit: les deux salles contigües seraient, la première la *prothesis*, la seconde le *diaconicum* du sanctuaire; la modestie de l'édifice explique assez les dimensions exigües de ces deux sacristies, et de leur disposition insolite des raisons topographiques rendent compte: il eût fallu en effet pour les placer à droite et à gauche de l'abside accomplir un énorme travail de terrassement qui non seulemeut eût sans doute excédé les ressources des fondateurs de cette petite basilique, mais aurait peut-être en outre obligé de détruire les tombeaux qui se voient encore à l'ouest, touchant presque aux murs de l'église [1]; la même raison explique qu'on n'ait pas songé à adosser une sacristie à chacun des murs latéraux, disposition insolite, il est vrai, mais qui, on le verra bientôt, n'était pas inconnue aux architectes byzantins de Tunisie. Quant à la différence de superficie existant entre les deux pièces, elle s'explique d'elle même si l'on songe que la modestie du sanctuaire était loin d'exiger pour la *prothesis*, destinée à recevoir les offrandes des fidèles, des dimensions considérables, et que l'on devait réserver au contraire au *diaconicum* la plus grande surface possible. Une anomalie dans la disposition des sacristies, tel est donc pour nous le véritable intérêt de la chapelle d'Hammam-Lif.



C'est aussi, au premier abord, ce qui frappe le plus dans la basilique d'Henchir-Rhiria et c'est ce que, en 1908, d'après un croquis très sommaire de M. le lieutenent Duporcq, M. Monceaux

[1] Même si ces tombeaux sont postérieures à la construction de la chapelle, d'autres pouvaient se trouver dans les mêmes parages, car la partie la plus ancienne de la nécropole était de ce côté: c'est à une vingtaine de mètres au S.W. qu'a été découvert le sarcophage de *Tilla*.

signalait déjà [1]; à la note qu'il a publiée alors, une étude attentive du monument nous permet d'apporter quelques indispensables additions [2].

A 9 kilomètres à l'ouest de Béja, au lieu dit Henchir-Rhiria, près de l'Aïn Rhiria, la piste d'Aïn Draham, l'ancienne voie romaine de Vaga à Thabraca, traverse un étroit plateau, aujourd'hui désert, qu'occupait à l'époque byzantine une agglomération de quelque importance, dont une basilique, des citernes et des restes de constructions diverses attestent encore l'existence [3]. Cette agglomération a persisté au moins jusqu'à la fin du VIe siècle, ainsi que le prouve l'inscription suivante, découverte au mois d'octobre 1910 à douze mètres de l'angle N.W. de la basilique: la forme caractéristique de certaines lettres ainsi que la nature des formules employées empêchent de la faire remonter à une époque antérieure:

† AVREA FIΔELIS IN PACE BIXIT
ANNOS ϚII MNS ϚII ΔP SΔ
ϚII KL IVLIAS INSP M †

Aurea fidelis in pace bixit annos octo, m(e)n(se)s octo, d(e)p(osita) s(ub) d(ie) octavo k(a)l(endas) Iulias. In sp(e) (?) m(ortua) (?) [4].

[1] Monceaux, *Bull. de la Soc. des Antiquaires*, 1908, p. 174-176.

[2] M. Merlin a bien voulu nous permettre de publier le plan dressé en 1893 pour le Service des Antiquités par J. Forcioli, du Service des Ponts et Chaussées à Béja; nous y avons apporté, d'après nos relevés personnels, un certain nombre de corrections (Pl. II). Une vue de la basilique d'Henchir-Rhiria prise du sud-est, a été publiée jadis, sans aucun texte explicatif, par Paul Gauckler (*L'archéologie de la Tunisie*, pl. X).

[3] Cf. *Atlas archéologique de la Tunisie*, feuille XVII (Zaouiet Médienn), n° 132; Cagnat, *Nouvelles Explorations en Tunisie*, p. 112 (*Arch. des Missions*, 3e série, tome XIV). On y a trouvé encore en 1911 les restes d'un barrage antique.

[4] Pierre; hauteur: 0m,415, longueur: 0m,96, épaisseur: 0m,18. Lettres de 0m,07 à 0m,06. La gravure est excellente et il ne peut y avoir aucun doute de lecture. Nous ne nous dissimulons pas que l'interprétation que nous proposons des derniers signes est très hypothétique: aucune inscrip-

C'est à une date très voisine qu'il convient de rapporter la basilique en ruines que nous avons vue au mois de mai 1911, envahie par les chardons et les herbes sauvages; des débris de toutes sortes s'y sont accumulés recouvrant en certains endroits le sol primitif de plus de 1m,80 de décombres; l'ensemble est cependant assez bien conservé pour permettre une étude complète du monument; des fouilles seraient pourtant précieuses, surtout dans les annexes dont il sera question plus loin, pour aider à mieux comprendre quelques détails de construction.

Mesurée extérieurement, la basilique a, dans ses plus grandes dimensions 19m,13 de long et 22m de large, 14m,18 et 13m,40 si l'on ne tient compte, ni de l'abside, ni des salles latérales. Les murs sont construits avec grand soin en moëllons de petit appareil (0m,08 à 0m,10) disposés en assises régulières qu'interrompent de distance en distance des chaînages de pierres de taille présentant par endroits sur la façade extérieure des bossages très accusés [1]; solidement bâtis et d'une très grande épaisseur, variant avec les poussées qu'ils sont appelés à supporter de 1m,20 à 0m,52, ils se dressent encore à une hauteur qui dépasse 8 mètres en certains points [2].

Trois portes [3] percées dans la façade donnent accès au *quadratum* long de 13m et large de 11m,20, au fond duquel s'ouvre une

tion africaine, à notre connaissance, ne contient une pareille abréviation. On pourrait songer à lire: *in(dictione) s(e)p(ti)m(a)*, mais l'M est très nettement séparé du groupe de lettres qui précède et le trait abréviatif ne concerne que les quatre premiers signes. L'inscription est aujourd'hui conservée dans le jardin des Ponts et Chaussées à Béja.

[1] Cf. la figure 6.

[2] Voici quelques hauteurs relevées par M. Forcioli: mur de l'abside à l'entrée de la salle centrale: 6m; mur latéral du nord et mur nord de l'annexe nord, 7m environ; façade: angle nord, 5m, angle sud, 3m; mur latéral du sud, 6m,50; mur nord de l'annexe sud, 8m environ.

[3] La porte sud encore presque intacte, était voûtée; il en était certainement de même pour la porte nord; le doute est permis pour l'entrée centrale.

abside, orientée à l'est, profonde de $4^m,60$ et large à l'entrée de $4^m,10$. Deux rangées de trois piliers à chacun desquels un autre correspondait le long des murs latéraux ou sur la face interne du



Fig. 4. — Basilique d'Henchir-Rhiria. Vue prise de l'entrée.

mur de l'ouest et que reliaient des arcs, dont la naissance est encore visible en F, divisaient la salle en trois nefs, la nef centrale ayant, entre deux piliers, $4^m,10$ de large; les bas-côtés, plus étroits étaient voûtés: d'un pilier à celui qui lui faisait face le long du mur, était jeté un arc doubleau. Seul le pilier A nous a été conservé intact: quadrangulaire, fait de solides pierres de taille de $0^m,90$ de côté, il était surmonté d'une simple imposte, au dessus de laquelle, à $6^m,50$ du sol, se voit encore, très nette, l'amorce de la voûte [1]; les bases B et C et le pilier D ont les mêmes di-

[1] Cf. la figure 5.

mensions, tandis que les autres, moins massifs, sont construits en moëllons plus petits. Enfin, pour remédier à la poussée trop forte qu'auraient exercée sur le mur de façade les deux rangées d'ar-

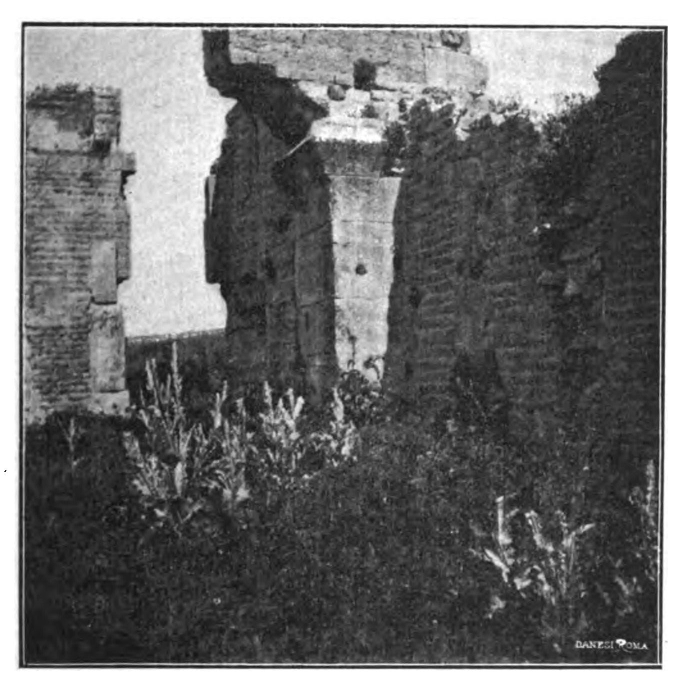


Fig. 5. — Basilique d'Henchir-Rhiria. Mur méridional, vu de l'intérieur.

cades BE et CF, deux contreforts, inégaux du reste, les contrebutaient extérieurement.

Les murs ne sont pas conservés sur une assez grande hauteur pour que nous puissions dire si, comme dans la plupart des églises africaines [1] les tribunes manquaient. Nous constatons seulement l'existence à droite et à gauche de l'abside de fenêtres placées à 4m,50 environ au dessus du sol et dont le cadre rectangulaire est fait de pierres de taille; à gauche, pour qui fait face à l'abside,

[1] Gsell, *op. cit.,* II, p. 131.

la fenêtre est encore intacte; à droite, le mur s'est écroulé et il n'est demeuré en place qu'un fragment du linteau.

Quiconque examinera le plan, sera immédiatement frappé de la position qu'occupent les deux sacristies, car que les deux salles situées à droite et à gauche fussent le *diaconicum* et la *prothesis*, il ne saurait guère y avoir de doute à cet égard. Au lieu d'encadrer l'abside, comme dans toutes les églises africaines, elles s'ouvrent sur les murs latéraux [1]. Celle du nord, presque carrée, ($3^{m},15 \times 3^{m},18$), a deux portes, hautes aujourd'hui de $1^{m},50$ et dont la plus étroite seule est voûtée [2]. La sacristie sud est plus curieuse.

On y pénètre par une porte dont le linteau est à 2^{m} au dessus du niveau actuel; trois des murs qui bordent ce carré de 4^{m} de côté, le mur sud-est étant complètement détruit, sont creusées de niches demi-cylindriques, hautes de $2^{m},45$ et voûtées en cul de four; entre deux niches contigües existe un piédroit de $0^{m},30$ et, en avant, une banquette, surélevée de $0^{m},50$ au dessus du sol; le mur est présente trois de ces niches ainsi que le mur ouest [3]; il y en a deux dans le mur nord. Tant que des fouilles n'auront pas été entreprises sur ce point, il sera difficile de dire à quelle destination elles répondaient; aussi bien est-ce là une question secondaire. Ce qui doit retenir l'attention, c'est la position même des sacristies.

[1] On ne peut comparer cette disposition à celle des sacristies des basiliques de Guesseria (Gsell, *op. cit.*, II, p. 202-204), d'Henchir-Resdis (*Ibid.*, p. 251) de Sidi Mabrouk (*Ibid.*, p. 259) et de Timgad (*Ibid.*, p. 312), où il s'agit simplement d'un prolongement des *secretaria* qui débordent les bas-côtés mais sont situées à leur place normale.

[2] Une petite source qui alimente l'Aïn Rhiria jaillit à l'angle N.E. le long de la face extérieure du mur.

[3] En réalité dans le mur ouest deux niches seulement sont conservées; mais tout indique qu'il y en avait autant que dans la paroi opposée.

M. Monceaux a fait remarquer qu'elle est « exceptionelle dans l'architecture du pays » et que le transept ainsi dessiné est une anomalie en Afrique. Ce n'est pas poser très justement la question:

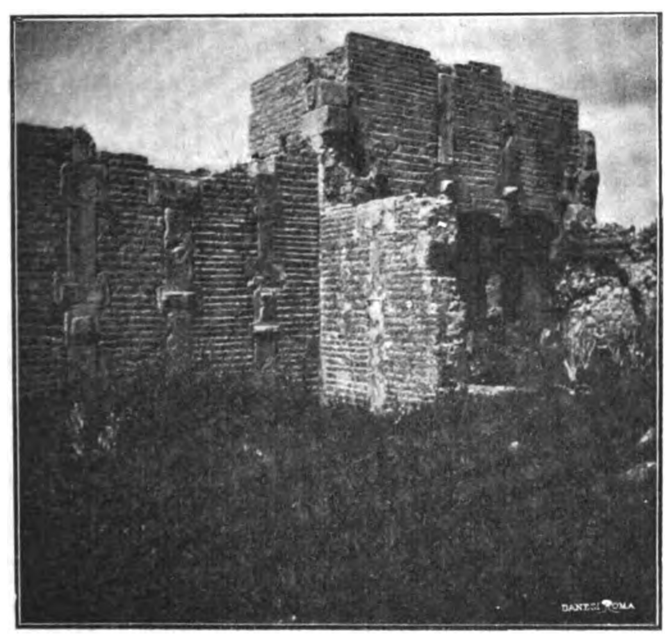


Fig. 6. — Basilique d'Henchir-Rhiria.
Vue de la sacristie méridionale, prise du sud-ouest.

car la saillie que font les *secretaria* sur le prolongement des bas-côtés est chose accessoire dans le transept qui se définit essentiellement: « un vaisseau central placé devant l'abside et de même hauteur que la nef centrale du *quadratum* »[1]. Notre étude ne nous a pas encore permis de dire si tel est le cas à Henchir-Rhiria, et si nous sommes conduits à l'admettre, ce sera pour d'autres raisons. Mais ce qui est vrai, c'est que pareille position du *diaconicum* et de la *prothesis* est sans exemple en Afrique et que c'est en Orient, en Syrie ou en Asie Mineure, que nous la retrouvons: Henchir-Rhiria

[1] Gsell, *op. cit.*, p. 142.

rappelle de très près Kalat Sem'an et Daoulé[1]. Nouvel exemple des rapports étroits qui unissent l'architecture africaine à l'architecture orientale.

Cependant dans cette humble basilique, d'autres détails encore attirent l'attention. Nous avons déjà indiqué que les piliers les plus rapprochés de l'abside, A, B, C, D, sont de dimensions beaucoup plus considérables que les autres, et qu'ils sont construits en pierres plus grosses, assemblées avec plus de soin; en outre, ni contre les murs de l'est et du sud, ni dans l'espace compris entre l'abside et la ligne A D, il n'y a un vestige quelconque permettant de supposer que les deux rangées d'arcades séparant la nef centrale des bas-côtés se soient poursuivies sur toute la longueur de l'église: si pareilles arcades avaient existé, non seulement il resterait quelque trace des piliers qui les supportaient, mais encore les dimensions extraordinaires de A, B, C, D seraient inexplicables; elles paraitront au contraire nécessaires si l'on admet que leur position les destinait à contrebuter toute la poussée des arcades: de même que l'on avait renforcé le mur de façade par des contreforts, de même on renforça les piliers qui, à l'autre extrémité des nefs, avaient à supporter le même effort.

Il y a plus: les figures 5 et 6 montrent que, au dessus et au delà du pilier A, le mur continue à élever ses assises régulières

[1] Dans la grande église de Kalat Sem'an, la disposition des sacristies qui flanquent la branche A du sanctuaire est toute semblable. Cf. Voguë, *Syrie Centrale*, I, p. 149 et II, pl. 139. L'église II de Daoulé — ou Deghilé — (n° 32 de l'ensemble Bin-bir-Kilissé-Daoulé), que Miss Gertrude L. Bell date très approximativement du VII[e] siècle, mérite encore plus d'être rapprochée de notre basilique, et ce rapprochement amènera peut-être à ne pas considérer comme très convaincantes les raisons que Miss Bell donne de l'adoption de ce plan. Cf. W. Ramsay and Gertrude L. Bell, *The thousand and one churches*, Londres, 1909, fig. 164 et p. 199, 320-324; voir surtout les pages 323-324. Cf. aussi Strzygowski, *Kleinasien*.

jusqu'à plus de 8^m de hauteur [1]; au point où il est interrompu, rien n'indique encore la naissance d'une voûte: cela serait inexplicable si le bas-côté voûté s'était prolongé d'un bout à l'autre de la basilique, car, en A, nous avons trouvé l'amorce d'un arc doubleau à 6^m,50 du sol; il faut donc, de toute nécessité, admettre l'existence en avant de l'abside d'un espace non voûté et que nous pouvons supposer aussi élevé que la nef centrale, c'est à dire d'un véritable transept. Peut-être quelque fouille permettrait-elle de savoir comment les nefs étaient séparées du vaisseau transversal et s'il existait un « arc triomphal »: dans l'état actuel des ruines, on ne peut guère donner d'indication à cet égard.

La présence d'un transept dans une église byzantine d'Afrique est assurément un fait curieux. On a dit très justement que « les monuments chrétiens de l'Afrique du Nord ressemblent beaucoup plus à ceux de la Syrie et de l'Egypte qu'à ceux de Rome »[2] où l'on trouve des transepts. Devons-nous admettre à cette théorie des corrections et que, dans certains cas, une influence romaine directe a pu s'exercer? Nous ne le pensons pas: les recherches archéologiques que les publications de M. Strzygowski ont provoquées ou mises en lumière ont eu, parmi leurs plus importants résultats, celui de nous faire connaitre l'existence en Asie Mineure d'églises à transepts: Sagalassos, Gülbagtché nous en ont révélé de pareilles[3]. Une origine orientale est donc ici encore très vraisemblable.

Déjà, à propos du baptistère de Sidi Mansour, nous avons été conduits à supposer des apports orientaux; la chapelle d'Henchir-

[1] Nous ne pouvons donner de mesure exacte, les moyens dont nous disposions ne nous ayant pas permis une évaluation précise pour une telle hauteur.

[2] Gsell, *op. cit.*, II, p. 150.

[3] Lanckorónscki, Niemann und Petersen, *Städte Pamphyliens und Pisidiens*, II, p. 151-152. Strzygowski, *Kleinasien*, p. 48 à 50 et 54. On trouvera d'autres indications à ce sujet dans l'ouvrage déjà cité de Sir W. Ramsay et Miss Bell.

Rhiria avec ses sacristies et son transept nous amène aux mêmes hypothèses: nous n'irons pas cependant jusqu'à formuler, à propos de ces modestes monuments du christianisme africain quelque conclusion qui préjugerait la solution encore lointaine du problème; il nous suffira d'avoir montré par ces deux exemples tout l'intérêt que présenterait une étude détaillée des monuments chrétiens de Tunisie et de quel secours elle pourrait être pour répondre à la question que la publication d'*Orient oder Rom* a posée avec tant de fracas.

René Massigli.

UNE RÉDACTION INÉDITE
DE LA VIE DE SAINT GUÉNOLÉ

Le manuscrit *Faesulanus XXXIV* de la bibliothèque Laurentienne à Florence est un recueil de vies de saints écrit au XV[e] siècle qui provient de la bibliothèque du chapitre de Saint Jean de Latran sans qu'il soit possible de déterminer son origine exacte ; on en trouvera une description copieuse dans le catalogue de Bandini [1]. Les saints dont les vies sont contenues dans ce manuscrit appartiennent presque tous à l'histoire ancienne de l'Eglise, la plupart sont des pères du désert; les seules exceptions sont: sainte Odile, patronne de l'Alsace et saint Guénolé, le fondateur du monastère de Landevennec en Bretagne. C'est le texte qui concerne saint Guénolé que nous voudrions étudier ici.

Ce texte, s'il est inédit, n'était pas complètement inconnu, les Bollandistes connurent son existence par le catalogue de Bandini, mais ils ne le lurent pas et se bornèrent à le signaler dans la *Bibliotheca hagiographica latina* [2]. Il se compose de deux parties: un prologue et une vie de saint Guénolé, et occupe les *folia* 198 à 200 v° du manuscrit *Faesulanus XXXIV;* nous allons examiner séparément chacune de ces parties.

[1] *Bibliotheca Leopoldina Laurentiana seu Catalogus manuscriptorum..... A. M. Bandinius recensuit,* Florence, 1792, in fol., t. II, p. 692-698.

[2] *Bibliotheca hagiographica latina*, n° 8960, les bollandistes après avoir transcrit l'*incipit* et la fin du prologue et de la *vita* ajoutent « *Hanc novimus ex his solummodo quae profert Bandinius...* ».

Voici tout d'abord le texte du prologue.

« Beatissimo Johanni Aretinensi episcopo sanctorum episcoporum » consorti, Uurdistenus abbas monasterii sancti Uinualoei, licet in- » dignus, cum suis fratribus devotissimam salutem. Notitia paternae » consolationis vestrae erga fratres nostros, quos non ut peregrinos » sed quasi filios enutritis, fovetis, consolamini, nostras adusque de- » venit regiones qui Cornugilensem atque Britannicum consedemus por- » tum. Ex quo enim alma pietas vestra in fratribus nostris redovit in- » serta et ipsa est sancta autoritas vestra per multa enunciata in » cordibus nostris sed non tam lucide quam modo vere credeba- » mus. Dubii enim et incerti de re audita suspendebamur; nunc » autem ex quo frater noster Petrus frater quoque Fidelis mona- » sterium nostrum intravit, per quem multa bona de vobis reve- » lata sunt nobis, gratias Deo agimus et supplices vestrae digni- » tati existimus ut quod bonum cepistis in peregrinis firma plena- » que fide perficere non dubitetis. Ab illo enim sciatis percepturum » premium cujus manus non invalida reddere bonum. de nostris » quoque summae auctoritatis sancti Uinualoei reliquiis quas cum » istis fratribus transmittimus curam rogitamus habeatis maximam ; » nam et ille sanctus ab omnibus vestris valde honorabilis est ».

Quels sont les personnages dont il est question ? Un seul abbé de Landevennec [1], monastère de saint Guénolé, a porté le nom, à vrai dire peu commun, de Gourdisten [2], c'est celui qui entre les années 857 et 884 composa une vie du patron de son abbaye [3]. Il est donc vraisemblable que c'est à lui que doit être attribuée

[1] Canton de Crozon, arrondissement de Châteaulin, Finistère.

[2] La liste des abbés de Landevennec se trouve dans la *Gallia Christiana*, *XIV*, 895-900; et si le début en est douteux, elle semble avoir été régulièrement mise à jour à partir de la réforme du monastère sous l'abbé Matmonoc en 818.

[3] Cf. R. Latouche, *Mélanges d'histoire de Cornouaille*, Paris, 1911, in-8° (*Bibl. Ec. des Hautes Etudes. Sc. hist. et phil.*, fascicule 192), p. 8.

la lettre-prologue qui nous occupe. En revanche le siège d'Arezzo a compté plusieurs titulaires du nom de Jean, l'un entre 872 et 898, deux autres entre 1371 et 1391 [1]. Nous écarterons immédiatement les deux derniers de ces personnages pour ne retenir que le premier dont seule l'époque concorde avec celle où vivait l'abbé Gourdisten. Nous ne savons du reste presque rien de ce personnage si ce n'est, qu'à une époque indéterminée, il transféra de Rome à Arezzo les reliques des saintes martyres Flora et Lucille et celles du roi Eugénius [2]. Quant aux moines Pierre et Fidèle nous ne connaissons d'eux que ce que nous en dit notre texte.

Le prologue en question est-il authentique ou sommes nous au contraire en présence d'un faux destiné à authentiquer de prétendues reliques? La forme ne peut nous fournir aucun moyen de contrôle, nous ne sommes pas en présence d'un acte soumis à des règles quelconques de chancellerie; il nous faut donc faire porter notre critique sur le fond même. Et tout d'abord il y a contre la présomption de fausseté un argument sérieux. Comment expliquer la connaissance qu'a l'auteur du prologue du nom de l'abbé de Landevennec contemporain de Jean I[e] évêque d'Arezzo? Ce nom ne se trouvait pas dans le texte de la vie de saint Guénolé que possédait l'église d'Arezzo et que l'on trouvera publié plus loin; admettons même qu'il y ait eu à Arezzo la rédaction de la *Vita Sancti Uinualoei* où l'auteur se nomme lui même [3], comment aurait-on connu l'époque à laquelle il vivait, époque que nous ne connaissons nous-mêmes que grâce à un raisonnement

[1] Gams, *Series episcoporum*, p. 741-742; Ughelli, *Italia Sacra*, I, 402-436; Cappelletti, *Chiese d'Italia*, XVIII, 1-179.

[2] Cappelletti, *op. cit.*, p. 81. Pietro Damiani nous a laissé un récit de cette translation que les Bollandistes ont publié dans les *Acta Sanctorum* (3[e] éd.) Julii, VII, 39-40.

[3] Dans le prologue en vers qu'il a mis à son œuvre, éd. R. P. de Smedt., *Analecta Bollandiana*, VII, 1885, p. 172.

dont les éléments [1] manquaient certainement à un clerc italien. Il semble donc bien difficile d'expliquer la fabrication du faux. Bien plus, le prologue en question ne présente dans les faits qu'il relate aucune invraisemblance, les pélérinages ont été fréquents dès le haut moyen âge et le voyage *ad limina Apostolorum* était d'une pratique courante; les occasions de se rendre à Rome ne devaient pas manquer aux moines bretons à un moment où la querelle entre les archevêques de Dol et de Tours [2] mettait certainement sur le chemin de la Ville Eternelle de nombreuses ambassades. Si l'on remarque enfin qu'Arezzo, où le prologue fait passer les moines Pierre et Fidèle, se trouve sur la route des pélérinages, la *strata francigena,* qui par Verceil, Pavie, Bologne et Viterbe aboutissait au Monte Mario, le *Mons Gaudii* des itinéraires [3], on ne verra plus de difficulté à admettre l'authenticité du texte qui nous occupe. Nous croyons donc que, à une époque impossible à déterminer avec précision, mais vraisemblablement entre les années 857 et 898, deux moines du monastère de Landevennec en Bretagne se rendirent en pèlerinage en Italie; en passant par Arezzo ils furent bien accueillis par l'évêque Jean I; celui-ci, auquel ils racontèrent vraisemblablement l'histoire de leur patron, manifesta probablement le désir d'obtenir quelque relique de ce saint pour enrichir la collection que possédait déjà son église; les deux moines, de retour dans leur lointain monastère, racontèrent leur aventure à l'abbé Gourdisten qui pour remercier le prélat du bon accueil fait aux

[1] Ces éléments sont d'une part la vie de Saint Paul Aurelien par Gourmonoc élève de Gourdisten qui en 884 fait allusion à la vie de saint Guénolé écrite par son maître et d'autre part la date d'avènement du roi des Bretons Salomon en 857. Cf. sur ce point R. Latouche, *op. cit.,* p. 8, n. 1 et 2.

[2] Sur cette querelle cf. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule,* 2e éd., Paris, 1910, t. II, 257-276.

[3] Joseph Bédier, *Les légendes épiques,* Paris, 1908, in-8, t. II, p. 146-149, avec une carte des itinéraires.

pélerins de Landevennec lui envoya des reliques et, nous le verrons plus loin, une vie de saint Guénolé.

En effet, le prologue que nous venons d'étudier précède une vie de saint Guénolé, et cette vie soulève un problème pour la solution duquel il est nécessaire de rappeler sommairement quelles sont les sources que nous possédons sur la vie du fondateur de Landevennec; ces sources sont:

1. Une rédaction assez ancienne due vraisemblablement à un moine de Landevennec nommé Clément, que M. Latouche appelle la rédaction A [1] et qu'il croit avoir retrouvée dans un manuscrit du British Museum [2].

2. Une rédaction plus récente due à l'abbé Gourdisten et que M. Latouche appelle la rédaction B [3].

3. Une homélie pour la fête de saint Guénolé [4] que nous appellerons la rédaction C. Enfin trois autres rédactions abrégées en prose et une rédaction en vers [5] qui n'ont aucun intérêt pour la question qui va se poser à nous.

Il nous faut savoir quels sont les rapports existants entre le texte que nous publions plus loin et les rédactions que l'on connaissait déjà. Un examen même sommaire du texte montre tout de suite qu'il n'a aucun rapport avec la rédaction A tandis qu'au contraire il reproduit partiellement la rédaction B et presque intégralement la rédaction C. On peut en effet résumer ainsi les rapports

[1] R. Latouche, *op. cit.*, p. 7 et 21-22.

[2] Le manuscrit *Cotton, Otto, D. VIII.* M. Latouche a publié cette rédaction, *op. cit.*, pp. 97-112.

[3] Publiée par le R. P. de Smedt dans les *Analecta Bollandiana*, VII, 1888, pp. 172-249, et M. de la Borderie dans son édition du *Cartulaire de l'abbaye de Landevennec*, Rennes, 1888, in-8, p. 1-102.

[4] Publiée par M. de la Borderie, *op. cit.*, pp. 129-135.

[5] On trouvera d'ailleurs l'énumération des sources de la vie de saint Guénolé dans la *Bibliotheca hagiographica latina* des Bollandistes, n° 8957-8967.

de notre rédaction que nous désignerons par la lettre F avec les rédactions B et C :

F	B	F	C	F	C
1	II. 9	7	Praefatio	13	Lectio VI^a
2	II. 10	8	Lectio I^a	14	» VII^a
3	II. 11	9	» II^a	15	» VIII^a
4	II. 12	10	» III^a	16	» IX^a
5	II. 13	11	» IV^a	17	» X^a
6	II. 14	12	» V^a	18	» XI^a
				19	» XII^a

La question qui se pose en présence de ce texte est la suivante : avons-nous ici une rédaction composite due à l'abbé Gourdisten lui-même, auteur des deux rédactions B et C, ou au contraire la rédaction F est-elle due à la fantaisie d'un copiste arétin qui aura copié la rédaction C presque intégralement à la suite des chapitres de la rédaction B qui lui avaient paru les plus intéressants ? le problème est délicat et nous ne savons pas s'il est résoluble de façon satisfaisante. En effet on peut donner comme argument en faveur de la rédaction par l'abbé Gourdisten le peu de vraisemblance qu'il y a à admettre l'existence à Arezzo de deux textes de la vie de saint Guénolé [1]; mais quelque invraisemblable que cela puisse paraitre, ce fait ne présente en soi rien d'impossible. Il faudrait, il est vrai, dans l'hypothèse d'un copiste à la fantaisie duquel serait due la rédaction F, expliquer le choix bizarre des six paragraphes de la rédaction B. D'autre part il faut reconnaitre

[1] La rédaction C ne nous est en effet connue que par le seul manuscrit de la Bibliothèque de Quimper qui contient le Cartulaire de Landevennec, mais il n'y a pas d'impossibilité à admettre que cette rédaction se soit trouvée dans d'autres manuscrits puisque le fait s'est produit pour la rédaction B contenue également dans le manuscrit de Quimper.

que la même explication est à fournir dans l'hypothèse contraire, et dans celle-ci même il y aurait à éclaircir l'emploi des termes *sicut in primo libro* [1] et *in secundo hujus operis libro* [2]. Mais néanmoins nous croyons qu'il y a plus de preuves en faveur de l'attribution à Gourdisten.

En effet si un copiste avait voulu composer un résumé de la vie de saint Guénolé en utilisant les diverses rédactions qu'il avait sous les yeux, il eut donné soit un véritable résumé de l'un de ces textes, soit un résumé de plusieurs d'entre eux, mais on ne s'explique pas comment il eut été choisir et reproduire souvent littéralement des chapitres de la rédaction B et la rédaction C toute entière. Il en va tout différemment si c'est Gourdisten lui-même, l'auteur des rédactions B et C qui tient la plume; il a déjà composé en vue de servir à l'édification des lecteurs pressés un résumé de son œuvre, mais, dans cette rédaction abrégée, il craint pour des lecteurs étrangers à la Bretagne, et qui ignorent totalement la légende du patron de Landevennec, de n'avoir pas assez fortement marqué la sainteté et la piété du personnage. C'est pourquoi il emprunte à sa grande œuvre, la rédaction B, quelques chapitres, six exactement, concernant la vie ascétique du saint et les place comme introduction à la rédaction C. Quant aux allusions aux livres I et II de la rédaction B, elles se trouvent dans la rédaction C et sont comme une invitation à consulter celle-ci et aussi peut-être à la faire connaitre. Nous admettrons donc jusqu'à preuve du contraire que la rédaction F est l'œuvre de Gourdisten qui montre d'ailleurs dans sa composition le même art qu'il avait montré dans celle de la rédaction B. On remarque en effet que F commence et s'achève par un éloge pompeux de saint Guénolé constitué par une énumération de ses qualités *aspectu angelicus, sermone nitidus*... La présence de ce même passage au commencement et à la fin de

[1] § 9 de la rédaction F.
[2] § 19 de la rédaction F.

F me semble une preuve de plus à l'appui de la thèse attribuant cette œuvre à Gourdisten, il y a là un artifice littéraire qui m'apparaît comme le fait d'un auteur véritable bien plus que comme celui d'un copiste. Quant aux allusions à l'œuvre complète serait-il téméraire d'y voir une sorte de réclame faite par l'auteur de la rédaction B ?

D'ailleurs, quel que soit l'auteur de la vie de saint Guénolé que nous fait connaître le *Faesulanus XXXIV*, celle-ci n'en demeure pas moins intéressante non pas par son fond, ce qu'elle nous apprend du saint nous étant déjà connu, mais comme une preuve de l'activité des monastères bretons au dixième siècle et comme un document à ajouter à ceux qui éclairent d'une lumière toujours plus vive ce qu'un historien appelait naguère si justement *le monde féodal en mouvement.*

Rome, 1 Mars 1912.

R. Fawtier.

Incipit vita sancti Uinualoei abbatis.

1. — Sanctus igitur Uinualoeus a vigesimo et primo aetatis suae anno usque ad obitum suum nunquam in ecclesia visus est sedere, nunquam tristitia dejectus nec laetitia resolutus, nunquam alium irridens, nunquam moderationis terminum excedens, agnitus est sed neque iratus aut turbulentus. Nam cum ab infantia sua sancto Budoicho [1] devotissimum exhiberet obsequium cujus tam verbo quam exemplo instructus factus est juvenis religiosissimus omnem in clero cum adhuc in tali positus erat aetate transcendebat gra-

[1] Budoco. B.



tiam. Nihil enim arrogantiae, nihil superbiae de ejus sibi moribus usurpabat, sed in omnibus affabilis et benignus in terra positus caelestibus se aptum honoribus ostendebat. Erat enim aspectu angelicus, sermone nitidus, opere sanctus, corpore integer, ingenio optimus, consilio magnus, fide catholicus, spe patientissimus, caritate diffusus, orationi intentus; quinquagenos namque ter quotidie particulatim psalmos consuescebat psallere, nunc in crucis modum, nunc immobilis statura fixus, nunc flexis provolutus genibus. Haec breviter de priore ejus conservatione dicta sufficiant. Verum quia ad omnium operum ejus narrationem nec littera potest nec sermo sufficere ad ea quae in loco sancto ejus artiora gesta sunt redeamus [1].

2. — Ex illa ergo die qua locum suum construere cepit, nunquam indumento laneo vestitus est aut lineo sed quibusdam caprinis induebatur pellibus; et neque in lectulo plumis vel vestibus seu etiam somno durissimis [2] uti nucum corticibus consuevit pro plumis; pro peregrinis autem tapetibus pictis harenis cum lapillis delectabatur ammixtis; pro capitalibus sericis aut byssinis vel lino intextis tantum sublevari caput suum et pedes solidari faciebat lapidibus hinc et inde suppositis; quid plura? quali indumento in die tali eodem induebatur et in nocte.

3. — His vero de indumento demonstratis videamus et de victu panem triticeum nisi tantum ex quo confici sacrificium solebat non comedit sed modico vescebatur pane ordeaceo cum cinere admixto equali pondere librato, excepto quadragesimo tempore, cum binis aut ternis quotidie non manducando abstinebat diebus plus de cinere poscebatur [3] memor illius dicentis « quia cinerem tanquam panem manducabam ». Quamvis hoc alio sensu poterat traduci ad

[1] A partir de *Haec breviter* la fin du paragraphe manque dans B.

[2] Seu etiam paleis strato jacuit, sed cum interdum brevissimo interrumperetur a somno durissimis. B.

[3] Sumebatur. B.

peccatorem jam peccata sua poenitentem propter poenitentiae amaritudinem cujus vita praeterita quae quanto dulcior fuerat illi in peccato tanto amarior constabat in poenitendo et propterea forsitan cineri amaritudo poenitentiae potuisset comparari. Historialiter tamen propter afflictionem carnis et majoris inde a Deo spem retributionis intelligere voluit, pulmentum quoque ejus hoc erat : ferculum ex eadem farina praedicta aut ex oleribus confectum sed nulla impinguatum pinguedine nisi tantum modice de caseo per acquam decoctum utebatur Sabbato et Dominico die. Eodem quoque die et paucos propter sanctam resurrectionem venerandam pisciculos sumebat, sed neque carnem alicujus quadrupedis aut etiam volucris comedendo tetigit nec pinguedinem ex eis in omnem suscepit usum nisi quod de lacte effici posset, etiam hoc tamen solummodo his diebus praedictis.

4. — Poculum quoque cum amaritudine secundum eumdem prophetam sumebat dicentem : « Et poculum meum cum fletu miscebam ». Quando enim quis ex recordatione delicti sui perfecte compungitur illud iniquum quod delectabiliter gessit flebiliter plangit ; et hoc est miscere cum fletu poculum. Hujus autem comitis [1] et secundum historiam et secundum etiam interiorem sensum prudentissimus rimator nullum omnimodis liquorem uvae neque mellis sed neque lactis sed neque cervisae sumpsit ; potus autem ejus tantum talis erat qualis ex aqua et arborum succis malorum vel agrestium sive silvestrium condiri posset ; tali igitur tam ille quam sui potationis genere contenti reficiebantur. Vinum omnino nisi quod tantum in sacrosancto calice domino solebant consecrari pro utendi causa nesciebant ; nec non et cetera potionum [2] genera quibus [3] inebriari solet quasi venenum respuebant. Unde ergo isti tales liquores audiri in monasterio sancti Uinualoci

[1] comatis. B.
[2] potationum. B.
[3] quis. B.

nec tamen unquam videri vel degustari potuerunt. Talis autem ars unicuique eorum dabatur ut ex opere manuum quotidiano sicut Ægyptii monachi se posset in victu necessario [1] contineri, nam non solum monachorum sed etiam heremitarum currebant per ferrutam [2]. Et haec quidam lex sive regula per tempora lunga refulsit in isto monasterio, id est ab illo tempore quo Gradlonus quem appellant magnum Britanniae tenebat sceptrum usque ad annum Lodovici piissimi imperii quintum, Dominicae autem Incarnationis octovigentesimum octavum decimum. At cum jam ab infirmioribus quibusque refugi propter difficultatem videlicet videbatur, quippe quibus nec etiam nec cum tantis difficultatibus praedictis sufficiens praebebatur indumentum id est nisi aut tunica una tantum cum melote et pedum indumento tam in die quam in nocte contenti forent atque palliolo si tamen proficiscendi necessitas urgeret addito, contigit ut idem serenissimus imperator praedictus dum in eadem istius Britanniae provinciae castra fixerat super fluvium Elegium juxta silvam quae dicitur Brisaicy [3] haec manu propria dirigeret mandata isto dicens modo:

5. — In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu-Christi, Lodovicus divina ordinante Providentia imperator augustus, omnibus episcopis et universo ordini ecclesiastico Britanniae constituto [4]. Notum sit quia dum Math. [5] monachus abbas ex monasterio Landouinoch [6] nostram adisset praesentiam et illum sive de conversatione monachorum illarum partium consistentium sive de tonsione interogassemus et ad liquidum nobis qualiter haec forent patefecisset, cognoscentes quomodo ab Scotis sive de conversatione sive de tonsione capitum accepissent, dum ordo totius sanctae apostolicae atque

[1] cotidiano. B.
[2] semita. B.
[3] Brisiaci. B.
[4] consistenti. B.
[5] Matmonocus. B.
[6] Landeuinnoch. B.

romanae Ecclesiae [1] se habere dinoscuntur, placuit nobis ut sive de vita seu etiam de tonsura cum universali Ecclesia Deo dispensante nobis promissa [2] concordarent; et ideo jussimus ut et juxta regulam sancti Benedicti patris viverent, quae possibilis et laude digna est; et de tonsura capitis juxta taxatum modum cum sanctae Ecclesiae romanae quae per orbem terrarum dilatata est concordent unitate. Et eumdem vivendi morem juxta quod in sancti atque eximii patris Benedicti regula scriptum est in hoc monasterio praedicto teneant et iu subjectis ejus ceteris quae nostrum plenissimum jussum exsequi valuerint. Haec piissimi Lodovici imperatoris praecepta de manu ejus roborata [3].

Hoc eodem anno praedicto coepta est in eodem monasterio supra scripto regula patris Benedicti.

6. — Sed hoc ejusdem sancti frequentissime opus fuisse narratur cum ceterorum turba in opere quovis patiebatur illo [4] solus frequenter orationi deditus occupabatur; aut cum jejunio mirabiliter extenso, aut in psallendo nunc pedibus fixis, nunc genibus flexis, modo manibus expansis. Sed in fine uniuscujusque psalterii centenas per singulos dies genuflexiones faciebat et totidem per easdem noctes. Mundi despector, caeli amator, non jam homo corporeus cernebatur sed angelicus; Deum semper non corporeis sed spiritualibus oculis videre desiderabat, atque secundum apostolum dissolvi et esse jam cum Christo cupiebat atque tamen gregem supportandum substinere non recusabat; nunquam ejus os a spiritualibus otiosum visum est vel vacuum. Multi igitur ad illum caeci, surdi, atque leprosi, claudique, paralitici ac demoniaci et omnia infirmitatum et debilitatum genera deferebantur, sed omnes spe sua non

[1] Ecclesiae aliter se habere. B.
[2] commissa. B.
[3] La bibliographie des travaux concernant ce diplome se trouve dans Böhmer-Mühlbacher, *Die regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*. 2e éd., Innsbruck, 1908, I, 277, n° 672, qui en admet l'authenticité.
[4] ille. B.

frustati redibant ab illo curati; jam per omnem Britanniae regionem longe lateque celebrabatur nomen ejus cum meritis, cujus vultum tanquam angeli splendentem ita cuncti nitebantur contemplari; et jam non monachus appelabatur sed angelus potius inter homines conservatus.

7. — Haec autem rescribimus ut aut his qui forte hunc nostrum in praecedentibus [1] capere aut colligere intellectum minus valent, aut his qui aliis occupati occasionibus minus vacantes, istas hujus sancti compendiosius in unum complecti ambient virtutes.

8. — Post admirabile generis humani convertium quod [2] de antiqui facinoris fece est mundatum, post ignitas linguarum coruscationes de caelo emissas, quibus novus cum rudi fonte imbueretur cuneus, ita ut, quod ignis doctrinae contingeret, baptismatis unda dilueret, et post innumerabiles victorum rosei coloris phalanges, confessionis aeque pariterque multiplicem intemeratae virginitatis calculum, etiam nobis dominus noster Jesus Christus Cornubensibus in fine mundi positis, minus idoneis, extremis Galliarum sanctum direxit atque occiduis in partibus Uinualoeum.

9. — Quia enim sicut in primo libro de vita ejus nuper edidimus, inclitis parentibus et eisdem Deum pro hoc deprecantibus ortus est, mox quasi lumen splendidissimum cunctae innotuit patriae. Deinde et ejusdem pater, cum sanctae pueri voluntati sacris imbui rogantis paginis renuere caepisset, divino territus tonitruo [3], duos in Dei [4] servitio imolare coactus est filios.

10. — Nec mora, ad sanctum iterantes Budoichum [5], octavo die, tempestatibus minari visi sunt horrendis; sed mox, Dei afflatus spiritu, patrem suum rerum pleniter evenientia edocens cuncta hujus

[1] in praecedentibus libris. C.
[2] humani commertium quo. C.
[3] tonitru. C.
[4] duos cum eo in Dei. C.
[5] Budocum. C.

erroris [1] cessare fecit fantasmata. Haec namque prima huic erant temptamenta, pluribus aevo sequente subsecuturis. Huic ergo sancto praedicto, cum delati fuissent, cunctas hujus causae pater ejus retulit rationes. At cum sibi hunc advocari jussisset et patris libenter responsa audisset, vultumque [2] decorum, laetumque aspectum [3], humilem ac verecundum cognovisset, secum eum quasi filium manere maluit, statimque ea die non tepidus cunctas latinae linguae didicit litteras, sanctarum futurus bibulus Scripturarum.

11. — Sed non post multum tempus, dum magister ejus locum quemdam orandi gratia adiret, accidit ut cujusdam puerorum, dum senis mandatum contemnit, effrangerentur tybiae [4]. Et hoc non sine Dei nutu actum esse sentimus, quippe quia sancti Uinualoei merita opportunum jam tempus [5] erat explicari, ut etiam per hoc quodammodo in principio ejus ostenderetur virtus [6]. Sanctus itaque Uinualoeus, cum in medio fratrum caetu moerentium advenisset, eum sub oculis omnium qui aderant, signo crucis erecto, pristinae reddidit saluti.

12. — Sub eo itidem tempore, alia virtus ejus demonstratur, quia, dum quadam die pauperum doleret inopia [7] et verbum consolationis eis impederet, quidam transiens hunc derisit subsannando dicens: « Cur non et hic eleemosynam non habentibus dat » [8]. Ille autem cito unum sumens caecum e medio languentium, secreto aperuit oculos ejus in loco, et pro hoc maximum ab ore magistri et omnium [9] fratrum ejus, etiam nolens, substulit laudem.

[1] horroris. C.
[2] vultuque. C.
[3] aspectu. C.
[4] contemnunt cruris effrangerentur tibiae. C.
[5] tunc. C.
[6] in primo ejus ostenderetur signo virtus. C.
[7] inopiam. C.
[8] Eleemosynam nil habentibus daret. C.
[9] *deest.* B.

13. — Rursus, sub eodem hujus temporis articulo, germanam ejus sororem adhuc infantulam, ocha [1] trahente, fertur perdidisse oculum, et ab hoc angelum sibi dimissum fuisse [2] ut ejus languorem curaret. Itaque, cum sic angelo obtemperasset, et oculum de ventriculo alitis distraxisset et in locum duum incolumem collocasset [3], et sororem ejus sanavit, et alitem gregi suo sanum restituit. Et ex hac una duae factae sunt virtutes.

Item, cum quidam discipulus nomine Tethgonus, morsus a serpente fuisset [4], aspersa super [5] eum aqua benedicta mundavit [6], turgescentibus jam morti proximum membris, et serpens crepitu, signo crucis elevato, interiit divisus, et ultra nusquam in illa terra visum est tale genus.

14. — Atque eodem tempore [7] res maxima facta est. Nam cum pater ejus et Riualus Elemoniae [8] dux equos suos ducerent in cursum, lapsus subito puer supersedens Fracani caballum inter acutissimas petras prostratus ac statim mortuus est. Illis autem circa illum lamentantibus, apparuit Uinualoeus, et hisdem rogantibus, oratione pro eo ad Deum fusa [9], resuscitavit illum et reddidit patri suo.

15. — His et aliis virtutibus ejus plurimis manifestatis, affabili ac benignissimo sancti Patricii Hybernensium doctoris per noctis visionem fruitus est alloquio. Et edocuit illum omnia quae agere deberet. Ille vero, cum cuncta replicasset magistro suo, undecim fratribus sibi adjunctis, iter Domnonicum carpens, tandem ad insulam Theopepygiam delatus est. Qua denique post triennum

[1] ansere. C.
[2] *deest.* C.
[3] recollocasset. C.
[4] morsus a serpente in pede fuisset. C.
[5] *deest.* C.
[6] inundavit. C.
[7] Atque eodem in tempore. C.
[8] Domnoniae. C.
[9] effusa. C.

tempus derelicta, iter mirabile, caetu fratrum subsequente, per profundum fecit pelagus. Erat autem situs quidam juxta littora hora [1] in medio silvae positus. Huc ergo cum advenissent et inibi eos habitare delectaret, acqua omnimodis deerat; sed ille a quo sicca rupes aqua jussa est fundere, fontem, sancto [2] Uinualoeo rogante, non modicum fecit inundare.

16. — Eodem quoque tempore, statim ut locus ille habitare caeptus est, antiquus humani generis hostis versutias renovare suas adversus virum Dei, in omni genere [3] se transformans monstrorum, majoribus calliditatis suae frustra [4] acuens argumentis, cepit Sed a viro Dei viriliter superatus, nihil demum contradicere ausus, foetorem aliquem pessimum dimittens, statim [5] cum omni ignominia abscessit.

Cunctis igitur remediis curationum languidis medelam tam corporis quam animae poscentibus adhibitis, ac rumore per cuncto Latynorum fines ejus late consperso, Gradlonus apud eumdem Cornubiae rex familiarissimum habuit colloquium. Et collo cum toto corpore in terram deflexo, ejus humillime orationis imploravit auxilium. Ac deinde nitior factus, stabilitum continuit regnum et Dei servorum meruit habere consortium.

17. — Sed et quaedam matrona infirmata fuerat, cujus filius nomine Hryocus [6] in ejusdem sancti conversatione degebat. Cumque tandem [7] ad hanc se dimitti visitandam, utputa infirmam jam morti proximam, a patre spirituali impetrasset, eamdem jam hesterna die defunctam, aqua quam secum a beato viro deportaverat benedictam desuper conspersa, invocato Uinualoeo, suscitavit in no-

[1] litoris hora. C.
[2] *deest.* C.
[3] in omnigenum. C.
[4] suae sese frustra. C.
[5] foetorem reliquit pessimum atque statim. C.
[6] Riocus. C.
[7] tamen. C.

mine Domini nostri [1] Jesu Christi, atque Deo de reliquo devotius [2] deservivit [3].

Erat quaedam mulier quae subito caecitate perculsa est. Hanc autem cum se orationibus et jejuniis atque eleemosynis dedisset largis, angelus Domini allocutus est ut sanctum inquireret Uinualoeum, et visum ab eo reciperet. Illa denique obtemperante [4] sic res pariter subsecuta est.

18. — Sed et cum tempus ejus evocationis e corpore appropinquasset, eadem nocte antequam subsequenti crastina die sanctissima ejus levaretur anima, revelatum est ei ab angelo Domini. Denique continuis confirmans gregem Domini sibi commissum praeceptis, non cessabat predicare [5] aut orare, donec inter ipsa duorum aeque subnixus monachorum brachia, divinis communicatus sacramentis missis more suo [6] completis, psallens novissime [7], absque ullo membrorum dolore, inter angelicos, quos ipse videbat, emisit spiritum choros.

19. — Quinto itaque nonas Martii, sanctus obiit in pace Uinualoeus. Cujus sacri item translatio corporis, de minori in ecclesiam, qua nunc ossa ejus continentur, majorem, quarto Kalendas Maii celebratur: ubi celebrior ei in publico in populis enunciatur solemnitas, quia ibi solutius antiquiores patres atque expeditius, ne Quadragesimae tempus impediret inter Pascalia hanc eamdem festivitatem, sancire maluerunt solemnia.

[1] *deest.* C.

[2] reliquo illa devotius. C.

[3] Item tres Catmagli filios, in rapina et latrocinio promptos, a vindicta liberavit corporali et aeternae invitavit mercedi. Nam unum eorum de horreo sancti praedicti fracto sub onere suppressum delato femore, alterum immoto corpore fixum, tertium orbato cesum lumine, uno salvavit sermone. C.

[4] Illam denique obtemperantem. C.

[5] non cessat aut predicare. C.

[6] divinis sacrae communicatus officiis missae more suo. C.

[7] novissimum. C.

Quid igitur in hujus tanti viri dignum comparatione dicemus, quia cum omnes sicut in secundo hujus operis libro plenius edocuimus, jure antecelleret, omnibus tamen carus erat, omnibus affabilis et benivolus, aspectu angelicus, sermone nitidus, opere sanctus, corpore integer, ingenio optimus, consilio magnus, prudentia discretus, fide catholicus, spe patientissimus, caritate diffusus, orationi intentus, divinis Scripturis preditus, ultra omnium paene mensuram qui modo vitam vel etiam tunc ducebant sanctam moribus elevatus, ut nemo dignam hujus referre valeat comparationis laudem, nisi ille, cujus nunquam ab ore recedebat laus, Jesus Christus, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

Explicit vita sancti Uinualoei abbatis.

NOTE
SUR LES MÉDECINS DE CLÉMENT VI

L'on ne saurait parcourir les registres d'*Introitus et exitus* de la Chambre apostolique dans les premières années de Clément VI sans être frappé du grand nombre de mentions qu'on y découvre de sommes versées à des médecins. Le fait paraît encore plus remarquable si l'on compare à cet égard les registres de Clément VI à ceux de ses prédécesseurs et de ses successeurs. Evidemment la santé du pape est précaire ; il s'entoure de soins ; il cherche à recueillir le plus d'avis possible. C'est ainsi qu'on voit auprès de lui jusqu'à six médecins en décembre 1343 [1]. De 1342 à 1347 on en trouve toujours au moins trois ou quatre, sans compter les chirurgiens [2].

Ces personnages ne sont pas désignés par leur nom à l'occasion de chaque versement ; ils le sont assez souvent cependant pour que nous puissions les connaître. Ceux que nous rencontrons le plus fréquemment sont Etienne Seguin, Jean de Florence et Gasbert des Sept Fontaines, parmi les chirurgiens, Jean de Gênes, Pierre Ogier et Jean de Parme. A partir de 1350, on n'a plus aucune mention de « phisicus » ou de « medicus ». Jean de Parme seul se trouve signalé avec le titre de « surgicus » jusqu'à la mort de Clément VI et durant tout le pontificat d'Innocent VI [3].

[1] *Introitus et exitus*, 209, fol. 169 v°.
[2] *Ibidem*, fol. 163, 165, 167 ; *ibidem*, 216, fol. 233, 235 v°, 238, 240 ; *ibidem*, 236, fol. 152 v°, 155, 157 v°, etc.
[3] *Introitus et exitus*, 261, fol. 193 v°, 195 v°, 197, 198 v°, 200 v°, 202 ; *ibidem*, 263, 265, 267, 272, 294.

Les renseignements précis font défaut concernant la carrière et la personnalité des uns et des autres. Jean de Florence était peut-être frère mineur [1]. Pierre Ogier avait été « clerc de l'église d'Avignon » [2]. Le seul sur lequel nous possédions quelques informations est Gasbert des Sept Fontaines; on le voit en 1336 curé dans le diocèse d'Agen et qualifié dès lors de « scriptor et familiaris » de Benoit XII [3]; en 1338 il est curé dans le diocèse d'Uzès [4]. Aucun de ces médecins, d'ailleurs, n'était, semble-t-il, attaché à demeure et spécialement au service du pape. On les appelait seulement en cas de besoin, suivant les circonstances, et ils ne restaient au palais qu'autant que leur présence paraissait nécessaire. Ce qui le prouve, c'est que leur nombre varie sans cesse; c'est aussi que leurs honoraires ne sont pas toujours les mêmes. Les gages des fonctionnaires de la cour pontificale étaient à cette époque, payés pour huit semaines. Or les comptes indiquent souvent combien de jours tel ou tel médecin a passé à la cour et le chiffre des honoraires est naturellement proportionné au temps. Le 24 novembre 1344, la Chambre apostolique versait à trois médecins 81 florins, 13 sous pour huit semaines, mais Etienne Seguin ne recevait de traitement que pour dix-neuf jours, savoir 9 florins, 5 sous, 6 deniers [5]. On pourrait multiplier les exemples [6]. Les honoraires restent, d'ailleurs,

[1] Si c'est lui qu'on voit en mars 1334 écrivant une lettre pour le frère Guillaume « Laurati ». Vidal, *Lettres communes de Benoît XII*, n° 8390.

[2] *Ibidem*, n° 3307.

[3] *Ibidem*, n° 2790.

[4] *Ibidem*, n° 6146.

[5] « Item duobus surgicis . LIIII . fl., . VIII . s ., VIII . d .; item . III . » phisicis . LXXXI . fl., . XIII . s .; item magistro Stephano Seguini, pro » . XIX . diebus , . IX . fl. , . V. s. , .VI . d . », *Introitus et exitus* 216, fol. 240.

[6] En voici un autre: « Dominis Johanni de Florentia et R. Raynaldi » phisicis . LIIII . fl . , XX . d .; duobus surgicis , . LIII fl . , XX . d .; Nico- » lao de Monteclaro pro . III . diebus , . I . fl . , . XX . s . , . III . d .; Stephano » Seguini pro .V. diebus , . II . fl . , .VIII . s . , . II . d . », *ibid.*, 236, fol. 152 v°.

calculés toujours au même taux, aussi bien pour les chirurgiens que pour les médecins : 27 florins pour huit semaines.

On a remarqué que les médecins étaient particulièrement nombreux autour de Clément VI à la fin de 1343. C'est que celui-ci se trouvait alors assez gravement souffrant. Le 2 décembre, un certain Élie de Noxon, porteur d'eau, recevait 59 sous, 6 deniers, pour les frais d'un voyage de trois jours qu'il venait de faire, afin d'aller à la mer avec trois chevaux chercher l'eau nécessaire à la guérison du pied du pape [1]. Des mentions analogues se rencontrent à deux autres reprises, le 11 [2] et le 17 décembre [3]. Les médecins de Clément VI pratiquaient donc sur lui le traitement marin. Nous pouvons incliner à croire que ce traitement fut, en l'occurrence, couronné d'un plein succès, et qu'il avait été suggéré par Étienne Seguin. Quelque temps après, le pontife se montrait, en effet, si satisfait des soins de ce dernier qu'il se préoccupait d'en faire bénéficier ses amis. Les registres portent, à la date du 4 février 1344, la mention d'une somme de deux cents florins remise à « maitre Etienne » pour les dépenses d'un voyage à la cour du roi de France, où il devait soigner la femme du duc de Normandie [4].

[1] « Die IIa Decembris solvimus Helie de Noxonio pro . III . diebus » quibus fuit eundo et redeundo ad mare pro portando aquam maris » cum . III . equis necessariam pro cura pedis Domini nostri, videlicet pro » expensis proinde factis . LIX . s ., . VI . d . monete Avennionensis ». *Introitus et exitus*, 200, fol. 208.

[2] « Die XIa dicti mensis solvimus Helie de Noxonio portitori aque » pro expensis duorum valletorum et duorum equorum portantium aquam » marinam pro curando pede Domini nostri. Summa . XLV . s ., . III . d . ». *Ibidem*, fol. 208 v°.

[3] *Ibidem.*

[4] « Die IIIIa mensis Februarii de mandato domini nostri pape tradi- » dimus magistro Stephano, medico dicti domini nostri, per eum misso ad » dominum regem Francorum, pro cura facienda in personam uxoris ducis » Normannie, videlicet pro expensis suis faciendis eundo et redeundo et » ibidem stando . II . fl . », *Introitus et exitus*, 216, fol. 217. Il s'agit de Bonne de Luxembourg femme de Jean, héritier de la couronne. Elle mourut le 11 septembre 1349.

De quel mal Clément VI fut-il guéri par l'eau de mer en 1343? Rien ne nous l'apprend avec exactitude. On sait seulement, d'une part qu'il était depuis longtemps atteint de gravelle et sujet aux abcès purulents, d'autre part que le traitement lui fut appliqué au pied [1]. Une autre grave maladie, sur la nature de laquelle nous ne sommes pas renseignés, mit sa vie en péril à la fin de 1351 [2]. L'année suivante, le jeudi 6 décembre, une tumeur, dont il souffrait dans le dos, perça subitement, provoquant une hémorragie, à laquelle il succomba [3]. On se rappelle que ni à cette époque, ni l'année précédente, les registres ne signalent de médecins auprès de lui; il se contentait d'un chirurgien, mais lui restait fidèle. Les personnes mal intentionnées jugeront, sans doute, qu'après avoir témoigné d'une confiance absolue dans la médecine, il en était venu, pour l'avoir trop éprouvée, à ne plus y croire.

H. Waquet.

[1] Déprez (E.), *Les funérailles de Clément VI et d'Innocent VI.* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XX[e] année, 1900, p. 235 en note).

[2] Raynaldi, *Annales*, 1351, § XXXVIII. Cf. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, t. I, col. 728.

[3] « Postquam vero predictus Clemens papatum tenuerat per decem » annos, percussus apostemate in dorso, cum familiares sui ivissent » prandere, solo camberlano secum relicto ipsius, apostema erumpens et » cor ejus submergens, subito exspiravit ». Baluze, *op. cit.*, col. 318. Divers bruits, dont quelques uns tendaient à faire suspecter la moralité de Clément, circulèrent au sujet de sa dernière maladie. Ils ne paraissent nullement fondés. Raynaldi, *Annales*, 1352, § XX, note; cf. Déprez, *art. et loc. cit.*

LES JOUVENEL DES URSINS ET LES ORSINI

Jean Juvénal des Ursins, parlant de son père, le prévôt des marchands de Paris, écrivait, dans son *Histoire de Charles VI*, qu'« es» toient ses prédécesseurs extraits des Ursins de devers Naples et » de Rome, du Mont Jourdain » [1]. Et l'on sait d'autre part qu'au milieu du XV[e] siècle, l'écu des Jouvenel portait les armes des Orsini : témoin le célèbre portrait de Guillaume, le chancelier, peint par Jean Fouquet, et tant d'autres monuments figurés [2] qui sont ornés du même blason.

On le voit par ces deux exemples très connus, choisis entre cent, personne, à cette époque, ne pouvait songer à mettre en doute que les Ursins de France n'eussent avec les membres de la puissante famille romaine une commune origine. Pendant deux siècles, en Italie [3] comme en France, aucune contestation ne vint troubler cette pacifique possession des armes et du nom.

[1] *Histoire de Charles VI*, éd. Godefroy (Paris, Pacard, 1614; in-4°), p. 87.

[2] On les trouvera énumérés dans l'article du comte P. Durrieu: *Le nom, le blason et l'origine de famille de l'historien Juvénal des Ursins*, [dans l'*Annuaire-bulletin de la Soc. de l'Hist. de France,* XXIX (1892), pp. 193-221], pp. 205-207.

[3] Sansovino, l'historien de la famille Orsini admet sans discussion la communauté d'origine. Voy. en particulier les fol. 8 v°-9 de son *Historia di Casa Orsini,* Venise, 1565; in-4°.

On peut se demander comment, sur la fin du XVIIe siècle, l'affirmation gratuite d'un seul auteur suffit à retourner l'opinion sur ce point. C'est un fait, pourtant, que depuis la publication de l'*Histoire des Chanceliers* de Du Chesne, qui renferme, au sujet des prétentions des Jouvenel, une appréciation aussi formelle que malveillante [1], ce qui, la veille encore, passait pour vérité, devient légende; et, dès lors, tous ceux qui s'occuperont de l'historien de Charles VI et de sa famille, admettront et professeront la thèse nouvelle [2], depuis les auteurs du *Gallia christiana* [3] ou de l'*Histoire généalogique* [4], jusqu'aux collaborateurs des dictionnaires biographiques les plus répandus [5].

Il est bon d'ajouter que tous ces auteurs se rangeaient à l'avis de Du Chesne, sans se préoccuper autrement de l'inconsistance de ses assertions. Après comme avant, aucun semblant de preuve ne fut avancé. L'autorité du nom de Du Chesne suffisait.

On s'en contenta jusqu'à la fin du siècle dernier. En 1889, M. Batiffol entreprit de traiter la question avec tout un appareil critique [6]; mais telle fut la fortune de la tradition nouvelle qu'elle s'en trouva confirmée: pour M. Batiffol, l'auteur de l'*Histoire de Charles VI* nous trompe en appelant son père *Juvénal des Ursins;* ses parents et lui « ont été jusqu'à prendre les armes des Orsini » [7],

[1] Ed. de 1680, pp. 492, 511.

[2] Ces auteurs sont énumérés par M. Durrieu, *op. cit.*, p. 222, n. 2.

[3] *Gall. Christ.*, IX, col. 140.

[4] Le P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France*, t. VI, p. 403.

[5] Le plus important et le plus original des articles de ce genre est, sans contredit, celui que M. Vallet de Viriville écrivit pour la *Biographie générale* de Didot, tome 45, col. 801 et suiv. Les auteurs qui ont traité la question, par la suite, s'en sont amplement servis.

[6] L. Batiffol, *Le nom de la famille Juvénal des Ursins*, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, L (1889), pp. 537-558.

[7] *Ibid.*, p. 540.

n'hésitant pas à « faire des faux »[1] pour justifier cette usurpation. Bref, tous les moyens, licites et illicites, leur semblèrent bons pour parvenir à leur but, qui fut atteint en 1438, puisqu'à partir de cette date on les voit constamment désignés par le nom de Juvénal des Ursins[2].

Dans un second article[3], ayant dû abandonner tous les arguments positifs de sa thèse, mais préoccupé, sans doute, de s'en tenir à une conclusion qui « a l'avantage de ne point provoquer de nou- » velle révolution, ce qui, en érudition comme en toutes choses, a » toujours une certaine valeur »[4], M. Batiffol n'en affirme pas moins que « les Juvenel des Ursins ressemblent à cette foule de gens » qu'on rencontre en tous temps et dans tous les pays, qui, non con- » tents de la réputation qu'ils ont pu acquérir par leurs talents » ou les services qu'ils ont rendus, ont la faiblesse de vouloir ajouter » à leur gloire, celle que peuvent procurer les ancêtres illustres »[5].

Il semble désormais que cette accusation soit trop enracinée pour être même ébranlée. Un document se rencontre-t-il, capable d'y porter une sérieuse atteinte : on ne songe pas à y chercher autre chose qu'une confirmation de l'opinion courante[6].

Molinier lui-même, dans son manuel[7], la consacrait en l'adoptant.

[1] *Ibid.*, p. 544.
[2] *Ibid.*, p. 542.
[3] L. Batiffol, *L'origine italienne des Juvenel des Ursins,* dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes,* LIV (1893), pp. 693-717.
[4] *Le nom de la famille Juvénal des Ursins, loc. cit.,* p. 558.
[5] *L'origine italienne..., loc. cit.,* p. 716.
[6] Cf. N. Valois, *Note sur l'origine de la famille Jouvenel des Ursins,* dans les *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France,* VI[e] série, IX (1900), pp. 77-88.
[7] *Les sources de l'histoire de France,* IV, 1904, p. 121.

***

Déjà, pourtant, en 1892, le comte Durrieu [1] avait appelé d'une telle sentence. En renouvelant le procès, que l'on pouvait croire définitivement perdu, il en signalait la véritable importance, faisant observer qu'il ne s'agissait point seulement de résoudre un vulgaire problème généalogique, mais bien de reconnaître si la conscience et la loyauté d'un historien célèbre devaient ou non être suspectées. *Operae pretium erat.* Et M. Durrieu reprit une à une les « pièces du procès de noblesse de la famille Jouvenel des Ursins » et discuta chacun des détails de la tradition incriminée.

On s'explique difficilement que son mémoire, qui est un modèle de critique, n'ait pas eu raison de l'opinion contraire, presqu'exclusivement fondée sur des explications trop ingénieuses ou sur de fragiles hypothèses.

Si forte, il est vrai, que fût son argumentation, M. Durrieu ne se flattait pas d'emporter toutes les convictions : il appelait un complément d'enquête, dont il escomptait le résultat favorable.

La découverte de documents nouveaux autorise donc à rouvrir le débat.

***

Jean Juvénal, on l'a vu, prétendait rattacher sa famille à un certain « Néapolin des Ursins, evesque de Metz » qui aurait amené en France les fils de son frère Giovenale [2]. Le comte Durrieu [3] a rapproché de ce passage de l'*Histoire de Charles VI* plusieurs anciennes généalogies des Ursins de France ; M. Batiffol, à son tour, a

[1] V. supra, p. 49, n. 2.
[2] *Histoire de Charles VI*, éd. Godefroy de 1614, p. 87.
[3] P. Durrieu, *op. cit.*, pp. 195-199.

repris ces documents et y a cherché la condamnation de la thèse que M. Durrieu en avait déduite [1]. C'est ligne par ligne, on peut le dire, que ces textes ont été examinés, comparés et discutés; nous nous garderons donc bien de reprendre cette minutieuse critique, qui au surplus nous parait inutile: on sait combien ces généalogies du XV[e] siècle, fondées presque uniquement sur des traditions de famille, sont inexactes dans le détail; il ne faut donc point leur demander plus qu'elles ne prétendent donner. Si pourtant l'on considère les deux crayons généalogiques qu'on peut, semble-t-il, retenir [2], l'un tracé en 1445 par Latino degli Orsini, archevêque de Trani [3], l'autre incorporé en 1565 par Sansovino à son histoire de la famille Orsini [4], on voit qu'ils s'accordent sur deux points

[1] M. Batiffol, dans son article sur *Le nom de la famille Juvénal des Ursins, loc. cit.*, pp. 542-545, avait déjà critiqué ces documents; attaqué dans ses positions par le comte Durrieu, M. Batiffol a développé longuement les raisons qui le poussaient à écarter du débat toutes les pièces généalogiques invoquées par les Ursins (*L'origine italienne des Juvenel des Ursins, loc. cit.*, pp. 694-708).

[2] Comme il s'agit, en effet, de critiquer les affirmations de Jean Juvénal des Ursins touchant l'origine de sa famille, on ne peut se servir de ces affirmations mêmes comme d'argument dans la discussion. La généalogie conservée dans les papiers de Baluze n'étant qu'une traduction du texte de Sansovino dont nous parlons plus loin, doit également être écartée; M. Batiffol en a donné un long extrait (*L'origine italienne des Juvenel des Ursins, loc. cit.*, p. 706).

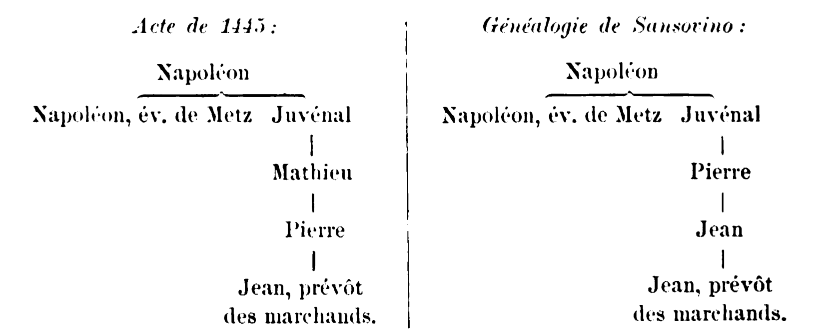
[3] C'est un vidimus du 27 mai 1447 d'un acte du 31 août 1445. On le trouve publié, mais avec beaucoup de fautes dont plusieurs sont grossières, dans les annotations de l'*Histoire de Charles VI* de Denys Godefroy (Paris, Imprimerie Royale, 1653; in fol.), p. 673. Ce texte nous transmet la tradition reçue au milieu du XV[e] siècle dans la famille des Orsini sur l'origine des Ursins.

[4] « ... Principio danno i presenti Orsini che sono in Francia, alla » stirpe loro... un Napoleone Orsino che era andato d'Italia à Parigi... ». Suit la descendance de ce Napoléon jusqu'à « Giovanni..., s[or] di Trinel » (le prévôt des marchands) avec l'indication très précise de toutes les alliances (Sansovino, *op. cit.*, f[os] 8 v°-9). Ainsi l'auteur italien nous a conservé la thèse des Juvénal des Ursins sur leur parenté avec les Orsini.

importants: 1.° Napoléon des Ursins, évêque de Metz [1], fils de Napoléon, aurait eu un frère du nom de Juvénal qui fit souche en France. 2.° De ce Juvénal serait issu, à la quatrième génération [2], Jean Jouvenel, prévôt des marchands de Paris et père de l'historien. C'étaient les traditions que conservaient aussi bien les Orsini de Rome que les Ursins français; il est très remarquable de les voir s'accorder sur le point de séparation des deux branches. Quant aux contradictions de détail que l'on a employé tant de subtilité à exploiter ou a résoudre, il ne semble pas, en bonne critique, qu'on puisse les nier, mais pas davantage qu'il faille en faire état pour accuser de supercherie les Ursins et leurs prétendus cousins d'Italie: s'il y avait eu collusion entre les deux familles pour faire

[1] Voir sur ce mystérieux évêque de Metz les hypothèses proposées par le comte Durrieu (*op. cit.*, pp. 216-218) et les arguments contraires de M. Batiffol (*L'origine italienne des Juvenel...*, pp. 697-699).

[2] Voici les deux tableaux généalogiques que l'on peut dresser d'après l'acte de 1445 et d'après le texte de Sansovino:



La tradition, rapportée par Sansovino, voulait que ce Napoléon, souche de la branche française, vécût vers 1240; on peut l'identifier avec Napoléon, sénateur de Rome en 1244, sur qui Litta (*Le famiglie celebri italiane*, t. V, « *Orsini di Roma* », tav. V) donne d'assez nombreux renseignements. Litta, malheureusement, ne fait que nommer les descendants de Napoléon et ne nous apprend rien sur leur compte; il est à remarquer qu'il indique comme fils du sénateur de Rome un Mathieu et comme petit-fils un Juvénal, tandis que cet ordre est interverti dans la tradition de 1445.

admettre une généalogie fabriquée de toutes pièces, les faussaires auraient-ils laissé subsister ces incertitudes et ces différences de détail, très explicables au contraire, si l'on veut bien voir dans l'acte de 1445 et dans le texte de Sansovino ce qu'ils sont et prétendent être : l'exposé de l'opinion reçue, tant à Rome qu'en France, sur l'origine commune des deux familles ?

Divers ordres d'arguments, il est vrai, ont été invoqués contre ce double témoignage : on a dit que les prétentions des Jouvenel à se rattacher aux Orsini avaient été très tardives et dataient seulement du temps où Jean Juvénal et ses frères, parvenus rapidement aux plus hauts honneurs, pouvaient sentir le besoin de s'anoblir [1] indûment. Il était donc légitime de les tenir pour suspectes. Et pour expliquer comment les Orsini avaient « reconnu cette pa- » renté » et laissé prendre leur nom et leurs armes, on a dit qu'« il » pouvait... ne pas leur être désagréable d'être affiliés à une im- » portante famille française dont un des membres était chancelier de » France, un autre archevêque de Reims »[2].

La première de ces affirmations n'est plus soutenable aujourd'hui : le comte Durrieu a démontré, sans discussion possible, que Jean Jouvenel portait déjà sur son sceau, en 1383, les armes des Orsini, à une insignifiante différence près [3]. « Ressemblance fortuite »[4],

[1] Rien, au reste, ne prouve qu'au cours du XV[e] siècle les Jouvenel établis à Troyes aient eu l'humble situation qu'on a voulu dire. Sans rehausser outre mesure le rang qu'ils tenaient alors, on peut reconnaître qu'ils étaient parmi les notables de la ville (voy. à ce sujet les documents cités par Batiffol, *L'origine italienne des Juvenel...*, pp. 708-712 ; il n'en est pas d'antérieurs à 1360). M. Batiffol entre autres, parle d'un « très proche parent de Jean Jouvenel, nommé Guy Jouvenel qui » est dit en 1406 « chevalier de Saint-Jean de Jérusalem... » (*op. cit.*, p. 711). Or, l'on sait quelles preuves de noblesse étaient exigées pour entrer dans l'ordre de l'Hôpital.

[2] L. Batiffol, *L'origine italienne des Juvenel...*, p. 716.

[3] P. Durrieu, *op. cit.*, p. 207. M. Batiffol, *op. cit.*, p. 714, a publié un dessin du premier sceau de Jean Jouvenel.

[4] L. Batiffol, *op. cit.*, p. 716.

a-t-on dit. Mais que répondre à un argument plus décisif encore invoqué par M. Durrieu? Comment expliquer sur un autre sceau de Jean Jouvenel, dès 1401, la présence nou seulement de l'écu des Orsini, mais aussi de l'animal symbolique de la grande famille romaine, l'ourson [1]? M. Batiffol ne s'en est pas mis en peine, y voyant simplement une « fantaisie de l'ouvrier, peut-être italien, qui » a fait ce sceau » [2]. M. Valois [3] a préféré abandonner cette fragile ligne de défense et reconnaître que, dès 1401, Jean Jouvenel a pu revendiquer sa parenté avec les Orsini. Admettre ce point, c'était ruiner l'argument tiré par M. Batiffol du fait que « le prévôt des » marchands de Paris du temps de Charles VI... ne s'est jamais » appelé autrement que Jean Jouvenel » [4] pour discréditer les affirmations de Jean Juvénal, son fils. M. Batiffol, à vrai dire, était encore en droit de s'étonner, si les Jouvenel avaient, dès 1383, porté les armes des Orsini, si en 1401 au plus tard ils s'étaient avisés de faire graver sur leur sceau l'ourson symbolique, qu'ils eussent attendu jusqu'en 1438 [5] pour accoler à leur nom le patronymique des Ursins. Mais depuis 1893 [6], M. Valois a mis au jour une bulle de Jean XXIII, expédiée, l'année 1410, en faveur de « Johannes Juvenalis *de Ursinis* », le futur historien [7]; des registres, malheureusement perdus, du même pape et de son successeur Martin V

[1] Sur ce sceau, pendu à une quittance du 2 décembre 1401, cf. Durrieu, *op. cit.*, pp. 208-209. M. Batiffol en a donné une reproduction médiocre (*op. cit.*, p. 714); on en trouvera une meilleure dans l'article de M. Valois, *loc. cit.*, p. 81.

[2] Batiffol, *op. cit.*, p. 715.

[3] Valois, *op. cit.*, p. 86.

[4] Batiffol, *op. cit.*, p. 693.

[5] « Nous avons établi, dit M. Batiffol, dans notre travail sur *Le Nom » de la famille Juvénal des Ursins* (p. 542) que c'est entre le 14 juillet 1437 » et le 1er avril 1438 qu'il faut placer la date exacte où les Jouvenel » ont modifié leur nom de famille ». (*L'origine italienne des Juvenel...*, p. 716, n. 1).

[6] Date de l'apparition du second article de M. Batiffol.

[7] N. Valois, *op. cit.*, pp. 86-88.

contenaient plusieurs octrois de dispenses pour le même Jean Juvénal entre la 3e année de Jean XXIII (1413-1414)[1] et la 9e de Martin V (1425-1426)[2], où il était pareillement nommé : « Johannes » Juvenalis *de Ursinis* » et même : « Johannes *de Ursinis* » tout court[3]. Nous publions plus loin deux documents de 1414 et 1417 (n. st.) où Guillaume, frère de Jean, est de même désigné sous le nom de « Juvenalis *de Ursinis* ». Ainsi, de 1410 à 1426, toute une série d'actes authentiques, émanés de différentes chancelleries, portent la forme bien connue : Juvénal des Ursins ; et si l'on voit apparaître ce nom en 1410 dans une bulle pontificale, en 1414 dans des lettres royaux, en 1417 dans un acte notarié, n'est-on pas autorisé à croire qu'il était d'un usage plus ancien et tel que personne n'en pouvait discuter la légitimité ?

* * *

Mais admettons un instant que les Jouvenel soient parvenus à tromper leurs contemporains et la postérité en s'appropriant un nom auquel ils n'auraient eu aucun droit. Il resterait à expliquer comment et pourquoi les propriétaires de ce nom auraient laissé passer sans protester cette usurpation ; bien plus, s'en seraient faits les complices.

[1] Jean XXIII, élu le 17 mai 1410, fut consacré le 25 du même mois.
[2] Martin V fut élu le 11 novembre 1417.
[3] Les mentions de ces documents nous ont été conservées par les *Schede* de Garampi (Archivio segreto vaticano, *Indice* 534). Les voici : *Parisiensis. Pro Johanne de Ursinis, dispensatio ad incompatibilia.* A. B. Johannis 23, [année] III, [registre] 6, p. 33 (*Indice* cité, fol. 2 v°) ; — *Pro Johanne Juvenalis de Ursinis, dispensatio ad incompatibilia. Tolosane.* A. B. Martini 5, VI, 9, p. 162 (*Ibid.*, fol. 3) ; — *Pro Johanne de Ursinis, dispensatio ad incompatibilia. Tolosane.* A B. Martini 5, IX, 12, p. 113 (*Ibid.*). — On sait en effet que Jean Jouvenel des Ursins cumulait l'archiprêtré de Carmaing, diocèse de Toulouse, avec d'autres bénéfices, dont le doyenné d'Avranches (cf. *Biogr. gén.* Didot, v° Ursins, t. 45, col. 805).

Nous avons déjà parlé [1] de la délivrance faite en 1445 aux Ursins de France par l'archevêque de Trani, Latino Orsini, d'un document attestant l'origine commune des deux familles. On n'a pas manqué d'objecter qu'à cette date Jean Juvénal des Ursins était évêque de Laon et, par suite, duc et pair du royaume, que son frère Jacques occupait depuis un an le siège métropolitain de Reims et qu'enfin Guillaume venait d'être élevé à la charge de chancelier de France. Les Orsini n'avaient-ils pas tout intérêt à ménager une si puissante famille? Pouvaient-ils refuser un brevet de parenté à des personnages si haut placés [2]? Étrange théorie, à la vérité, qui se prête bien complaisamment aux besoins de la cause et ne tient compte d'aucune vraisemblance psychologique, s'il est vrai que peu de grandes maisons italiennes ont poussé plus loin que les Orsini l'orgueil patricien. Les faits, au reste, interdisent de l'admettre: les Orsini n'ont pas attendu pour traiter en parents les Ursins que ceux-ci eussent atteint ce point de prospérité; en 1432, Jean Juvénal, le seul fils du prévôt des marchands qui fût entré dans la voie des honneurs, venait d'être élu évêque de Beauvais; il fait le voyage de Rome et c'est dans le palais des Orsini, de la main même du cardinal Giordano, qu'il est sacré [3]. Dans cette insigne marque de faveur, le comte Durrieu a vu, très justement selon nous, une preuve ed la « reconnaissance officielle » par les Orsini des prétentions généalogiques des Ursins [4]. Mais cet argument aurait eu bien plus de force encore s'il avait été possible de démontrer que les relations

[1] V. supra, p. 53.

[2] L. Batiffol, *Le nom de la famille Juvénal des Ursins*, p. 554; *L'origine italienne des Juvenel des Ursins*, p. 716.

[3] Notice de Vallet de Viriville, dans la *Nouvelle Biographie générale* de Didot, t. XLV, v° Jean II Juvénal des *Ursins*, col. 806; P. Durrieu, *op. cit.*, pp. 197 et 218; Batiffol, *L'origine italienne des Juvenel*..., p. 716, n. 1.

[4] P. Durrieu, *op. cit.*, p. 197.

entre les deux familles ne se bornèrent point à cet acte isolé et qu'en 1432 elles étaient déjà anciennes.

Tel est le point essentiel qu'une série de documents nouveaux va nous permettre de fixer.

* * *

En 1414, le roi Charles VI, ayant reçu du pape Jean XXIII la faculté de disposer en faveur de ses familiers de cinq cent trente bénéfices ecclésiastiques en France [1], l'un d'eux, un canonicat de Saint Aignan d'Orléans, fut dévolu à Guillaume Jouvenel des Ursins, alors simple écolier parisien. Ces collations, dues exclusivement à la faveur, ne devaient pas aller sans susciter quelques procès [2]. Les chanoines de Saint Aignan refusèrent-ils l'aumusse à Guillaume Jouvenel, pour protester contre les empiètements de l'autorité royale, ou la déposition de Jean XXIII, survenue sur les entrefaites, leur fut-elle prétexte à ce refus? Toujours est-il que le futur chancelier dut plaider en cour de Rome.

A cette fin, le 23 février 1417, il élut six procureurs, dont deux retiennent l'attention: le célèbre Jean Gerson [3] et le cardinal Giordano Orsini [4], de qui le rôle était alors primordial dans l'Eglise.

Il est significatif d'observer que le seul italien choisi par ce jeune clerc en quête de patrons, ait été précisément le représentant le plus illustre des Orsini de ce temps. Il y a plus. Giordano Orsini ne prêta pas à cette cause la seule autorité de son nom; on peut

[1] A cette époque le pape, désireux de calmer « l'ardeur que la cour » avait témoignée pour la restauration des libertés de l'Eglise », n'avait trouvé d'autre meilleur moyen de se concilier le roi et le Parlement (Voy. N. Valois, *La France et le grand Schisme d'Occident*, IV, pp. 218-224).

[2] Cf., par exemple, Valois, *op. cit.*, pp. 222-223.

[3] Il n'est pas surprenant que Jean Gerson, l'adversaire capital des théories bourguignonnes au concile de Constance, se soit chargé des intérêts d'un fils de Jean Jouvenel, l'un des plus fidèles partisans des Armagnacs.

[4] C'est lui-même qui, en 1432, sacrera dans son palais, à Rome, le nouvel évêque de Beauvais Jean Juvénal des Ursins.



affirmer qu'il s'employa activement à la faire triompher: c'est ce qu'indique la présence dans les archives de sa famille, non seulement de la procuration de 1417, mais des originaux des autres pièces du procès: les mandements de Charles VI et du légat Adimari [1].

***

Une à une, toutes les raisons invoquées à l'appui de la thèse de Du Chesne sont tombées. Une fois établi qu'en 1383 au plus tard les Jouvenel portaient les armes des Orsini; qu'en 1410 au plus tard ils s'appelaient *des Ursins*, Jean Juvénal sort indemne de l'accusation portée contre lui d'avoir, par un sentiment de ridicule vanité, cherché à usurper un nom et un blason. Du même coup perd son fondement l'hypothèse, longtemps en faveur, que les Jouvenel auraient tiré la seconde partie de leur nom d'un hôtel des Ursins ou « de l'Ourcine », acquis par leur famille bien après 1410.

Ces points acquis, l'opinion créée par Du Chesne devenait difficilement soutenable. Elle ne l'est plus du tout aujourd'hui; les derniers raisonnements d'une critique trop subtile se heurtent désormais à ce fait démontré: l'existence de rapports anciens entre les deux familles, dès une époque où la fortune des Jouvenel n'était pas encore telle que les Orsini de Rome pussent espérer en retirer quelque lustre.

A. DE BOÜARD.
CH. HIRSCHAUER [2].

[1] Litta a dû voir ces documents et c'est à ceux, probablement, qu'il fait allusion quand il écrit (*Le famiglie celebri italiane*, t. V, « *Orsini di Roma* », tav. I): « Qualche traccia nelle carte di Roma si trova degli » *Orsini* passati in Francia ».

[2] Nous préparons en collaboration un travail sur *les rapports de la France avec la famille Orsini*, principalement à l'époque des guerres d'Italie. C'est au cours de nos recherches sur ce sujet que nous avons mis au jour les documents publiés dans le présent mémoire.

Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte d'exprimer publiquement à M. C. Moretti, archiviste de l'*Archivio del Comune*, notre gratitude pour la grande bienveillance qu'il nous a continuellement témoignée.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

1414, 19 septembre. — Senlis.

Charles VI, roi de France, ayant reçu du pape Jean XXIII la faculté de désigner, parmi ses familiers, ceux de la reine ou du dauphin de Viennois, cinq cents clercs au cardinal de Pise, légat du Saint-Siège, qui devait leur réserver cinq cent trente bénéfices, nomme en première ligne audit légat Guillermus Juvenalis de Ursinis, *clerc et écolier parisien, pour un canonicat avec prébende à Saint Aignan d'Orléans* [1].

A. Orig. parch., jadis scellé sur simple queue. — Archivio storico del Comune di Roma, fondo Orsini, liasse n° bleu 11, n° 61.

B. Copie authentique du 3 octobre 1414, insérée dans les lettres d'Alamanno Adimari ci-dessous analysées.

Karolus, Dei gracia Francorum rex, carissimo ac fideli amico nostro cardinali Pisano, Apostolice Sedis nuncio, salutem et dileccionem. Cum sanctissimus in Christo pater Johannes, papa XXIII, reservandi vestre donacioni pro quingentis personis, quecumque et qualiacumque beneficia eedem persone obtineant vel expectent, quas, usque ad kalendas novembris proxime secuturi, duxerimus nominandas, tam ex familiaribus nostris domesticis, quam dilectissime consortis nostre regine ac dilectissimi primogeniti nostri Acquitanie ducis et dalphini Viennensis, quingenta et triginta beneficia ecclesiastica, cum cura vel sine cura, tam regularia quam secularia,

[1] Des lettres royaux analogues, expédiées en faveur de Samson de Paris, ont été publiées par M. Noël Valois (*La France et le Grand Schisme d'Occident*, IV, p. 221, n. 2).

eciam canonicatus et prebendas metropolitanarum, cathedralium et collegiatarum ecclesiarum dignitates, personatus, administraciones et officia eciam curata et electiva, in regno nostro et Dalphinatu consistencia, facultatem nostri contemplacione concesserit, volueritque eadem Sanctitas quod ex dicto numero quingentarum personarum, trecenti ex veris familiaribus, commensalibus vel substituendis ab eis aut eciam consiliariis magni concilii nostri, usque ad certum numerum, clerici de se et in suis personis beneficiorum ecclesiasticorum capaces, omnibus aliis et singulis beneficia hujusmodi expectantibus, preterquam Ecclesie cardinalibus, in assecucione beneficiorum quorumcumque ad que nominabuntur preferantur, quodque in singulis ecclesiis metropolitanis, cathedralibus vel collegiatis, in quibus est numerus prebendarum XXVe aut amplior, due persone ad totidem canonicatus et prebendas, dignitatem, personatum, administracionem vel officium, triginta vero ex personis hujusmodi nominandis, quibus eciam ad duo videlicet beneficia, cum cura vel sine cura, et totidem collaciones, canonicatus et prebendas, dignitatem, personatum, administracionem vel officium valeant nominari cum certis aliis prerogativis, dispensacionibus et clausulis, prout in litteris Apostolicis super hoc confectis lacius explicaciusque continetur, Nos, dilectum nostrum Guillermum Juvenalis de Ursinis, clericum de Parisius ac scolarem Parisius, substitutum ac nobis presentatum per dilectum et fidelem nostrum ac jamdicti primogeniti nostri Acquitanie ducis consiliarium et cambellanum Johannem de Roussay, militem, ad canonicatum et prebendam ecclesie collegiate beatissimi Aniani Aurelianensis, ad Romanam Ecclesiam nullo medio pertinentem, unum de dicto numero trecentorum, primo loco vobis per presentes mandamus, requirentes ut, de canonicatu et prebenda predictis, quos per se vel suum procuratorem duxerit acceptandos, dum vacaverint, simul vel successive juxta formam litterarum Apostolicarum eidem providere aut provideri mandare curetis, ipsum aut ejus procuratorem in realem eorumdem possessionem in-

ducentes et manutenentes atque gaudere facientes, fructibus, juribus et proventibus ad ipsos spectantibus universis.

Datum Silvaneti, die decima nova mensis septembris, anno Domini millesimo quadringentesimo XIIII^to et regni nostri XXXV^to.

Per regem,
PRANTRON (*paraphe*).

II.

1414. 3 octobre. — Paris, « in domo habitacionis nostre, sita prope portam Sancti Germani de Pratis ».

Alamanno [Adimari], cardinal prêtre du titre de Saint Eusèbe, nonce apostolique avec pleins pouvoirs de légat a latere *dans les villes, diocèses et provinces de Reims, Sens et Rouen, agissant en vertu de la bulle* « Cum te ad carissimum » *en date du 25 juillet 1414 et des lettres royaux de Charles VI ci-dessus publiées, mande aux doyen et chapitre de Saint Aignan d'Orléans de recevoir comme chanoine prébendé* Guillermus Juvenalis de Ursinis, *clerc et écolier parisien* [1].

A. Orig. parch. — Archivio storico del Commune di Roma, fondo Orsini, liasse n° bleu 36 (*Pergamene illegibili*), n° 37.

Au dos, mentions du XVe siècle : *a*) procès-verbal, en grande partie illisible, de notification de l'acte faite par le procureur de *Guillelmus Juvenalis de Ursinis* au chapitre de Saint-Aignan, le 11 janvier 1415 (n. st.); *b*) *Jura Johannis* [2] *Juvenalis de Ursinis*.

B. Copie du XVIIe siècle [3]. — Ibid., registre n° bleu 479 (*Liber bullarum*), fol. 154.

[1] Ce document étant d'une longueur disproportionnée à son intérêt pour notre mémoire, et, de plus, illisible en maints endroits, nous nous contentons d'en donner l'analyse.

[2] La lecture *Johannis* (J̄o) n'est pas douteuse. On peut vraisemblablement admettre que Jean Juvénal des Ursins, dont les relations avec la cour pontificale étaient fréquentes (cf. ci-dessus, p. 57, n. 3), avait pris en mains la cause de son frère. Ainsi s'expliquerait ici la substitution de son nom à celui de ce dernier.

[3] Le copiste a laissé en blanc de nombreux passages.



III.

1417 (n. st.), 23 février. — Paris, « in domo habitacionis... constituentis, sita prope ecclesiam Sancti Landerici parisiensis ».

Guillermus Juvenalis de Ursinis, *clerc parisien, chanoine prébendé de la collégiale de Saint Aignan d'Orléans, donne procuration, pour toutes causes mues et à mouvoir en cour de Rome, et spécialement pour un procès touchant son bénéfice, à Giordano Orsini, cardinal évêque d'Albano, Jean Gerson, chancelier de Notre-Dame de Paris, Jean* « de Campania », *Jean* « de Templis », *Pierre Binet et Pierre de Fressanges.*

A. Expédition originale sur parchemin. — Archivio storico del Comune di Roma, fondo Orsini, liasse n° bleu 12, n° 4.

In nomine Domini, amen. Noverint universi presens instrumentum publicum inspecturi, quod, anno ejusdem Domini millesimo quadringentesimo decimo sexto, more gallicano, indictione decima, mensis februarii die vicesima tercia, Apostolica Sede vacante, in mei notarii publici ac testium infrascriptorum presencia, propter hoc personaliter constitutus venerabilis vir Guillermus Juvenalis de Ursinis, clericus de Parisius, canonicus prebendatus ecclesie collegiate Sancti Aniani Aurelianensis, melioribus modo et forma quibus potuit, fecit, constituit et ordinavit procuratores suos, actores, factores, defensores et negociorum suorum gestores veros, certos et legitimos ac nuncios tam generales quam speciales, videlicet: Reverendissimum in Christo patrem ac dominum Jordanum, miseracione divina episcopum Albanensem, cardinalem de Ursinis nuncupatum, necnon venerabiles et discretos viros dominos et magistros Johannem Jarson, ecclesie Parisiensis cancellarium, Johannem de Campania, Johannem de Templis, Petrum Bineti [1] et Petrum de Fressangiis, absentes

[1] On pourrait lire aussi bien *Bureti,* mais un acte du 17 mars 1436 (n. st.) fait mention d'un Pierre Binet, « capicerius Carnotensis » (Ibid., liasse n° bleu 15, n° 5).

tanquam presentes et eorum quemlibet insolidum, ita quod occupantis condictio melior non existat, sed quod unus eorum inceperit, alter prosequi valeat et finire cum effectu, videlicet in omnibus et singulis causis, negociis, litibus et querelis suis, motis et movendis, tam in romana curia quam ubilibet extra et tam agendo quam defendendo contra quascunque personas tam ecclesiasticas quam seculares, coram quibuscunque judicibus, delegatis, subdelegatis, ordinariis, extraordinariis, auditoribus, commissariis, conservatoribus et eorum loca tenentibus ac aliis quibuscumque tam ecclesiasticis quam secularibus, auctoritate quacunque seu dignitate fungentibus et quocunque nomine censeantur, et specialiter in quadam causa mota seu moveri sperata inter dictum constituentem, ex una parte, et quoscunque alios ipsum in predictis suis canonicatu et prebenda impedire volentes, parte ex altera; dans et concedens prefatus constituens dictis procuratoribus suis et eorum cuilibet insolidum plenam et liberam potestatem ac tam generale quam speciale mandatum agendi pro ipso ipsumque defendendi, libellum et libellos ac quascunque peticiones simplices et summarias offerendi, dandi, petendi et recipiendi, oblatis ex adverso respondendi et inepta refutandi, conveniendi, reconveniendi, excipiendi, proponendi, replicandi, duplicandi, triplicandi, quadruplicandi, litem et lites contestandi, de calumpnia, malicia et veritate dicenda, cum omnibus clausulis et capitulis in et sub calumpnie juramento contentis jurandi et cujuslibet alterius generis juramentum et sub animam ipsius constituentis prestandi, ponendi et articulandi, posicionibus et articulis respondendi et responderi petendi, articulos partis sue admitti et remiss[ionem] [1] ad partes petendi et obtinendi, crimina et defectus opponendi, probandi et purgandi, testes, instrumenta, litteras et quecunque probacionum genera producendi et exhibendi et contra producta ex adverso dicendi, et obiciendi, testes partis adverse ju-

[1] Une tache d'humidité sur le parchemin a rendu illisibles les passages que nous restituons entre crochets.

rare videndi, interrogatoria faciendi, dicta, attestaciones testi[um public]ari et aperiri faciendi et petendi, actorum et actitatorum copiam sibi decerni fieri petendi et obtinendi, litteras Apostolicas et alias quascunque graciam s[ive beneficium c]ontinentes impetrandi et obtinendi, et contra impetratas et impetrandas ex adverso dicendi et eas impugnandi, in causa seu causis concludendi [et concludi] videndi, sentenciam et sentencias tam interlocutorias quam diffinitivas ferri et pronunciari petendi et audiendi ab eis et quolibet[1] eorum ac a quocunque alio gr[avamine sibi illa]to vel inferendo, semel et pluries provocandi et appellandi, provocaciones et appellaciones suas quascunque prosequendi, intimandi, notificandi, [reservandi et .....] apostolos, in forma juris petendi et obtinendi ac recipiendi, judicem et judices tam in arbitros, arbitratores seu amicabiles composit[ores quam alios qualitercunque] eligendi ac impetrandi et in ipsis ac eorum dictis de et super jure dictorum suorum canonicatus et prebende et eorum dependentibus tractandi, compromittendi, [concordandi et] pacificandi et impetrata recusandi, de locis, judicibus et notariis conveniendi et concordandi, beneficium absolucionis et excommunicacionis sentenciam in eundem [..... lata vel] ferenda ab homine vel a jure ac eciam restitucionis in integrum petendi et obtinendi, expensas factas et faciendas taxari, petendi, faciendi, recipiendi et quittandi et quodcunque licitum juramentum super premissis necessarium in ipsius constituentis animam faciendi et probandi, unum quoque vel plures procuratorem seu procuratores loco sui semel et pluries substituendi, qui similem vel minorem in premissis habeat vel habeant potestatem, eumque et eos revocandi, et loco eorum alios substituendi si [dictis] procuratoribus suis aut eorum alteri videatur expediens, et generaliter omnia alia et singula faciendi, gerendi et procurandi, que in premissis et circa ea necessaria fuerint seu eciam oportuna et que dictus constituens faceret et facere posset si pre-

[1] *Ms:* qualibet.

sens personaliter interesset, eciam si mandatum exigeret magis speciale. Promittens idem constituens michi, notario subscripto, tanquam publice persone stipulanti et recipienti vice et nomine omnium et singulorum quorum interest et intererit in futurum, se ratum, gratum et firmum habere perpetuo quicquid per dictos procuratores suos aut eorum alterum ac per substitutum vel substitutos ab ipsis vel eorum altero, actum, tractatum, compromissum, concordatum et pacificatum dictumque gestumve fuerit in premissis seu eciam procuratum sub suorum omnium et singulorum presentium et futurorum ypotheca et obligacione bonorum, et relevans dictos procuratores suos et eorum quemlibet ac substitutum vel substitutos ab omni onere satisdandi, promisitque judicio sisti et, si necesse fuerit, judicatum solvi cum suis clausulis oportunis; petens idem constituens super et de premissis sibi fieri publicum instrumentum, unum vel plura, per me notarium publicum infrascriptum. Acta fuerunt hec in domo habitacionis dicti constituentis, sita prope ecclesiam Sancti Landerici Parisiensis, sub anno, indictione, mense, die et sede vacante predictis, presentibus discretis viris Radulpho Poreau et Simone de Novo Castro, Carnotensis et Trecensis diocesium, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

(*Locus signi manualis*)

Et ego, Nicasius Joye, clericus parisiensis, publicus apostolica et imperiali auctoritate notarius, premissis omnibus et singulis dum sic ut premittitur agerentur et fierent, una cum prenominatis testibus, presens interfui eaque sic fieri vidi et audivi, publicavi et in hanc publicam formam redegi. Ideo hoc presens publicum instrumentum, manu mea scriptum, signavi in fidem et testimonium veritatis premissorum, requisitus et rogatus.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES
À AMMAEDARA (HAIDRA)
(Pl. III)

Les ruines étendues d'Ammaedara sont situées sur un haut plateau, au bord de l'Oued Haïdra, dont les eaux sont tributaires du bassin de la Medjerdah. Vers le nord-est, les communications sont aisées et l'horizon ouvert; la petite chaîne démantelée de Kalaa-Djerda n'oppose aucun obstacle à qui veut gagner la grande plaine unie où le Saltus Massipianus impérial confinait à des domaines clarissimes. Mais au sud et au nord-ouest se dressent de longues crêtes; elles se rejoignent à moins de 30 kilomètres au sud-ouest de Haïdra et forment comme l'angle d'un bastion. Il faut franchir des passes difficiles pour gagner le haut plateau cultivé où fut fondée Hécatompyle, plus tard Théveste. Ammaedara, maîtresse de ces passes, tient la clé des communications de Carthage à Théveste; elle est le poste avancé de l'Afrique Proconsulaire. Dans cette région, la ligne frontière ne s'est guère déplacée depuis l'Empire Romain: ici se séparent l'Afrique Proconsulaire et la Numidie, la Byzacène et la Numidie Cirtensis, la Tunisie et l'Algérie. Ammaedara est aux confins de deux pays qui regardent l'un vers Carthage, l'autre vers Cirta. Ainsi la nature ne l'a pas faite capitale d'un pays; c'est une gardienne de porte, son importance est d'abord stratégique.

Vers le sud-est, des communications pouvaient s'établir entre Ammaedara et la haute vallée de l'Oued el Hatob, la riche plaine du Foussana. Ce pays, où les Numides semblent avoir été particulièrement nombreux et entreprenants, — ce fut sans doute un des foyers de la révolte de Tacfarinas — fut peu à peu gagné par la

culture Romaine. Sa richesse en ruines antiques est aujourd'hui proverbiale chez les Arabes; les pierres écrites y sont nombreuses, disent-ils, comme des moutons. Le commerce avec cette région prospère dut contribuer au développement d'Ammaedara; ajoutez que cette ville avait en même temps pour office de surveiller une population indigène turbulente.

Ces heureuses circonstances n'expliquent pas seules la prospérité d'Ammaedara, qui nous est attestée, à défaut des textes, par l'étendue et la beauté des ruines. Au point de vue militaire, Ammaedara, ville ouverte et sans garnison, ne comptait pas au IIe siècle; et pourtant c'est à ce moment qu'elle grandit, comme les inscriptions l'attestent. Comme marché d'une région surtout agricole, Thala était bien mieux située: elle dominait une plaine de saltus; les communications avec le sud étaient aisées, en particulier avec la plaine du Foussana. Aussi est-il probable qu'Ammaedara a surtout tiré profit de sa condition juridique: entre les saltus, où s'ébaucha de bonne heure le dur système du colonat, et les bourgs indigènes, comme Thala, nécessairement suspects à l'autorité Romaine et dont les terres étaient stipendiaires, Ammaedara était une colonie de paysans libres et de propriétaires quiritaires. Il est probable même que la région du Foussana dépendait administrativement d'Ammaedara: M. Toutain a fait observer, en effet, que l'on trouvait au bord de l'Oued el Hatob des épitaphes de citoyens Romains inscrits dans la tribu Quirina, qui est celle d'Ammaedara [1].

Faut-il ajouter, avec Wilmanns (*C. I. L.*, VIII, p. 215), que les Romains favorisèrent Ammaedara parce que Théveste, d'origine Punique, leur portait ombrage, de même qu'ils ont fondé Smithu près de Bulla Regia, Assures près de Zama Regia? [2] C'est une hypo-

[1] Toutain, *Cités Romaines de Tunisie*, p. 317.

[2] « Consilio enim, opinor, saeculo primo in vicinia oppidi veteris Afri coloniae illae conditae sunt, quae in locum eius tamquam succederent ».



thèse peu vraisemblable. Ammaedara et Théveste n'ont pas le même champ d'action, le même horizon. A l'origine, Ammaedara n'est qu'un avant-poste militaire de Théveste; plus tard, quand Ammaedara devint colonie, Rome ne devait plus guère craindre le particularisme de Théveste, où les soldats avaient si longtemps séjourné. Si Ammaedara fut bâtie pour ruiner une ville indigène suspecte aux Romains, ce n'est pas à Théveste qu'il faut songer, mais à Thala; la rivalité d'Ammaedara et de Thala, de la colonie officielle et du vieux bourg indigène, a dû longtemps persister sous l'Empire.

Tels semblent donc les éléments de la prospérité d'Ammaedara: elle garde les communications de Théveste et de la Proconsulaire; elle tient en bride une population indigène remuante, groupée autour du site heureusement choisi de Thala; elle renferme dans sa circonscription politique la riche vallée de l'Oued el Hatob; elle possède un statut juridique exceptionnel.

Parcourons brièvement l'histoire de cette contrée, afin de préciser ces premières indications.

Il ne reste à Haïdra aucune trace de monuments antérieurs à l'occupation Romaine. Le site n'était pas privilégié comme celui de Thala, entourée de dolmens, ou, plus au sud, de Menegesem, bâtie dans les cromlechs [1]. Pourtant il est vraisemblable qu'il y eut déjà en ce point un établissement Numide. C'est à l'onomastique Numide que semble appartenir le nom d'Ammaedara. L'orthographe varie selon les textes: les plus soignés donnent Ammaedara, d'autres Ammedara ou Ammedera; quand Hygin l'écrit Ad Medera, il est probable qu'il la romanise arbitrairement. C'est sans doute un nom composé: *Am-* se retrouve dans le nom de la rivière Ampsaga, li-

[1] L.t Bernard, *La nécropole mégalithique de l'enchir Bou Ghanem.* Bull. Soc. arch. Sousse, 1907, p. 147-155.



mite de la Numidie, ou de la ville d'Amudarsa; *-maedara* doit être rapproché de Madaura, nom d'une ville de la même région Numide [1].

Les Numides qui habitaient la région d'Ammaedara étaient les ***Musulamii***. On a pensé parfois que les Musulames, originaires de la région du Hodna, avaient été transportés, à la suite de la guerre de Tacfarinas, dans le saltus Beguensis, entre Haïdra et Sbeïtla. M. Toutain a démontré que leur territoire s'était toujours étendu jusque là et qu'il comprenait « les hauts plateaux situés au nord de Tébessa, depuis les environs de Guelma et de Khemissa jusqu'au delà de Thala ». « Des colonies Romaines, Ammaedara, Thelepte, Madaura ont été fondées tout autour, sinon même à l'intérieur de leur territoire de parcours » [2]. Nous savons donc maintenant que la région de Haïdra dépendait anciennement d'une puissante tribu indigène; même à l'époque impériale, Ammaedara demeure une cité mixte.

Les Romains atteignirent-ils cette région pendant les campagnes qu'ils menèrent contre Jugurtha? On ne peut l'affirmer avec certitude. L'une des opérations qui valurent à Metellus le plus de gloire est la prise de Thala. Mais s'agit-il de la ville voisine de Haïdra? Cette Thala nous est décrite comme une riche cité: « *oppidum magnum atque opulentum* »; un désert la séparait de la partie de la Numidie conquise par les Romains: « *inter Thalam flumenque proxumum in spatio milium quinquaginta loca arida atque vasta esse* »; elle occupait une position redoutable: « *locorum asperitas* »; des sources étaient situées à quelque distance de l'enceinte: « *apud Thalam non longe a moenibus aliquot fontes erant* »[3]. De ces traits, plusieurs correspondent parfaitement à la Thala voi-

[1] Cf. *Madaurius*, VIII, 4733, et *Medaurius*, VIII, 2580.

[2] *Territoire des Musulamii*, in *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1856, p. 271. Passages cités, p. 293. Aux textes cités par M. Toutain, ajouter les inscriptions publiées dans les *Comptes Rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1906, p. 479-480.

[3] Sall., *Jug.*, 75, 1-2, 10; 76; 89, 6.

sine d'Ammaedara: un établissement antique est signalé ici par les dolmens; ce devait être un riche marché des plaines; sa position, à l'entrée des montagnes, est très forte; enfin des sources abondantes sortent du calcaire éocène et sont comparables à celles du Kef, de Tebboursouk ou de Béja. Seulement il n'est pas vrai qu'un désert de cinquante milles la sépare du fleuve le plus voisin. Ce qui est vrai, c'est qu'elle est située à cinquante milles environ de Sicca Veneria, qui était sans doute la base d'opérations de Metellus [1]; et que la région comprise entre Sicca et Thala est un pays de steppes, où toute culture fait défaut, où la marche d'une armée dut être difficile. — Si l'on ne veut pas admettre une erreur de Salluste, il faudrait chercher la Thala dont il parle dans l'extrême sud, non loin de Gafsa [2]; mais aucune idendification satisfaisante n'a encore été proposée. — Il demeure donc possible que ces événements se soient déroulés non loin d'Ammaedara. Pour gagner Thala, Jugurtha traverse un désert, dit Salluste: « *in solitudines, deinde Thalam pervenit* ». Racontant la révolte des Musulames, Tacite dit que cette tribu était « *solitudinibus Africae propinqua* »; or ils habitaient la région d'Ammaedara. Quand Jugurtha apprend la perte de Thala, il s'enfuit chez les Gétules; or nous savons par Apulée que, dans la région de Madaura, les Gétules confinaient aux Numides [3]. Ce sont là encore de légers indices.

Au début de l'Empire, le pays d'Ammaedara fut le théâtre d'événements que nous connaissons mieux. Sous Auguste et Tibère les Gétules, les Musulames et les Garamantes livrèrent les derniers combats pour leur indépendance. Ces tribus nomades avaient besoin de parcourir librement d'immenses espaces; elles n'avaient point de villes, dit Tacite [4], Thala faisait exception. Rome voulut

[1] Sall., *Jug.*, 56, 3.

[2] Tissot, *Géogr. comparée de la prov. Rom. d'Afrique,* II, p. 632-4; R. Cagnat, *Armée Romaine d'Afrique,* p. 44.

[3] Cf. *C. I. L.*, V, 5267.

[4] *Ann.*, II, 52: « nullo etiam tum urbium cultu »

les cantonner. L'opération parut d'abord réussir : en 6 après J. C., dit Orose, « *in Africa Musulamios et Gaetulos latius vagantes Cossus, dux Caesaris, arctatis finibus coercuit...* »[1]. En l'an 14 fut créée la grande voie stratégique des Castra Hiberna de Théveste à Tacape par Capsa. Les indigènes, soulevés par Tacfarinas, firent alors un effort désespéré. Ils enlevèrent d'abord un castellum défendu par une cohorte Romaine près du fleuve Pagida ; puis ils vinrent échouer devant Thala, que gardaient des vétérans[2]. On n'a pas identifié le fleuve Pagida, mais il faut le chercher sans doute au sud de Thala, peut-être dans la région de Kasserine ; la vallée de l'Oued el Hatob dut être un des foyers de l'insurrection. Pour en venir à bout, le proconsul divisa ses forces en trois armées ; lui-même commandait celle du centre, à Théveste, et procédait à une occupation graduelle du pays « *castella et munitiones idoneis locis imponens* »[3].

Il est très probable que le poste d'Ammaedara fut l'un de ceux que créa le proconsul Blaesus dans la guerre contre Tacfarinas. Nous en avons pour preuves les inscriptions militaires, épitaphes de soldats du début du Ier siècle, trouvées à Haïdra[4].

Ainsi Ammaedara est un chaînon de la ligne de postes qui devait rejoindre Thala à Théveste. C'est une position militaire destinée à résister à l'insurrection du sud.

La fondation de la colonie d'Ammaedara date du temps des Flaviens ; des vétérans y furent alors installés. C'est ce qu'indique son nom de *colonia Flavia Augusta Emerita Ammaedara*. On sait que de grands troubles venaient d'éclater en Afrique sous Clodius

[1] Orose, VI, 21.
[2] Tac., *Ann.*, III, 20-21.
[3] *Ib.*, III, 74.
[4] *Bull. Com.*, 1900, p. 92-96, et plus loin les nos 3-14. Il faut surtout noter l'épitaphe d'un esclave de Ser. Cornelius Cethegus, proconsul d'Afrique, que M. Gauckler identifie avec le consul de 24 ap. J. C. (*Bull. Com.*, 1899, p. CCVI ; 1900. p. 92, n° 1).

Macer et L. Calpurnius Piso ; il est possible que les indigènes de cette région se soient agités ; peut-être Thala fut-elle suspecte [1].

Dès cette époque une route rejoignait Théveste à Ammaedara. C'est ce que prouve une borne milliaire découverte à 3 km. du défilé du Ksar Guraï. La distance était comptée à partir de Théveste [2].

Sous Hadrien fut créée la grande voie de Carthage à Théveste, achevée en 123 ; elle traversait Haïdra de l'est à l'ouest et constituait une sorte de decumanus ; elle coïncidait sans nul doute avec la route de Vespasien. Thala, sur l'autre rive de l'oued, se trouvait à l'écart ; et cette circonstance a sans doute décidé de la prééminence d'Ammaedara.

Dans la région voisine de Théveste, le christianisme s'est développé de bonne heure. Les plus intéressantes ruines d'Ammaedara sont les basiliques [3]. Dès 255 on trouve un évêque d'Ammaedara au concile de Carthage.

A partir du IV[e] siècle, quand l'Aurès devint un foyer de révoltes, Ammaedara reprit toute son importance stratégique. Ainsi vit-on pour ainsi dire renouvelées les conditions du début de l'Empire. La bataille entre Gildon, puissant dans l'Aurès, et Mascezel, venu de Carthage, fut livrée entre Théveste et Ammaedara aux bords de l'Ardalio qui doit être l'Oued Haïdra. Et au VI[e] siècle,

[1] Sur les troubles Africains de 68-70, cf. Toutain, *Cultes païens dans l'Empire Romain,* I, p. 80. — On a trouvé à Haïdra l'épitaphe d'un servus amanuensis de Cn. Domitius Tullus, légat de l'armée d'Afrique en 75 (Gsell, *Bull. Com.,* 1896, p. 219, n° 188).

[2] *C. I. L.*, VIII, 22172. Le légat qui l'a posée est Sex. Sentius Caecilianus, qui fut adjoint à Rutilius Gallicus, leg. ad cens. accip., chargé de rétablir la limite entre l'Africa Nova et l'Africa vetus (cf. R. Cagnat, *C. R. de l'Ac. des Inscr.*, 1894, p. 4859). — Cette route faisait partie du réseau rayonnant depuis les villes de l'intérieur que M. Toutain a distingué du réseau rayonnant depuis les villes de la côte (*Cités Rom. de Tunisie,* p. 18).

[3] Gsell, *Edifices chrét. d'Ammaedara,* in *Atti del II° Congresso Internaz. di archeolog. cristiana,* Rome, 1902, p. 225.



quand Justinien décida de renoncer à l'Aurès, Ammaedara redevient ce qu'elle a été dès l'origine, elle retourne à la mission que la nature lui procurait, elle n'est plus qu'une citadelle. Maintenant Procope parle d'Ammaedara, perdue chez les Maures, du fond du pays, comme naguère Salluste décrivait les solitudes lointaines où vivaient les Musulames [1].

[1] Les très belles ruines d'Ammaedara ont été explorées à maints reprises, sans cesser de fournir des découvertes nouvelles.

Grenville Temple, *Excursions*, II, p. 205.

Pellissier, *Description de la Régence* (in *Explorat. scient. de l'Algérie,* XVI), p. 294-8.

V. Guérin, *Voyage archéol. dans la région de Tunis,* 1862, I, p. 347-366.

Wilmanns, in *C. I. L.*, I, 1881.

R. Cagnat, *Rapport sur une mission en Tunisie,* 1882-3, in *Nouv. Arch. Miss.*, 3ᵉ série, XII, p. 107.

Saladin, *ib.*, XIII, p. 32-169.

C. Tissot, *Géogr. comparée de la province Romaine d'Afrique,* II, 1888, p. 459.

Diehl, *Nouv. Arch. Miss.*, IV, p. 333, 1893.

— *Afrique byzantine,* pp. 138, 601.

— *Justinien,* p. 237.

Wieland, *Ein Ausflug ins altchristliche Afrika,* p. 113.

S. Gsell, *Edifices chrétiens d'Ammaedara* in *Atti del II° Congresso internaz. di archeologia cristiana,* Roma, 1902, p. 225.

A. Merlin, *Rapport sur les inscriptions latines de la Tunisie,* in *Nouv. Arch. Miss.*, XIV, 1907, p. 144-59.

Le présent rapport indique les résultats de deux voyages à Haïdra, en 1908 et en 1909 (ce dernier en collaboration). Les fouilles des cimetières furent opérées en 1908, celles des édifices en 1909. Les plus intéressantes des poteries et des lampes trouvées en 1908 figurent au *Catalogue du Musée Alaouï,* Suppl., 3ᵉ fascicule. Nous sommes très obligés à M. Merlin, Directeur des Antiquités de Tunisie, qui nous a confié ces missions, et qui, à la lecture de ce rapport, nous a communiqué mainte observation; nous devons aussi beaucoup à M. Cagnat.

A. — PARTIE ARCHÉOLOGIQUE

I. — Les Cimetières.

Ammaedara était tout entourée de cimetières. Le plus important semble celui qui était situé à l'est de la ville (plan, A), là où pénétrait la route de Carthage; les tombes bordaient la large avenue qui conduisait à l'arc de triomphe. Il est très notable que les stèles du cimetière militaire étaient elles-mêmes placées en bordure de cette route: c'est la preuve, semble-t-il, que la voie Romaine de Carthage à Théveste suit ici le tracé d'une voie locale beaucoup plus ancienne. A peu de distance de l'arc de triomphe, et en dehors de la ville, s'élevait une basilique chrétienne (plan, 7), dans la construction de laquelle furent employées de nombreuses pierres funéraires.

Un autre cimetière était situé à l'ouest de la ville, au bord de la route de Théveste. Un grand mausolée hexagonal (plan, 10) est demeuré intact. Mais la plupart des caissons et des stèles ont disparu. C'est de cette région que proviennent sans doute les caissons et les cippes qu'on trouve aujourd'hui dispersés de part et d'autre de la route de Tébessa (plan, E).

A la grande route de Carthage à Théveste était perpendiculaire une route dont la trace est demeurée très reconnaissable sur la rive droite de l'Oued. Elle conduisait au sud, par le défilé que domine le Djebel Touila, à la plaine de Thaga, puis, après un nouveau défilé, à la plaine d'El Oubira, et à Menegesem (Bou Ghanem el Guedim), qui gardait l'entrée de la plaine du Foussana. De nombreuses pierres funéraires se trouvent au long de cette route.

Sur le prolongement de cette route vers le nord, on ne trouve pas de cimetière. Mais il en existe un au nord-est, aux abords d'un

mausolée quadrangulaire très bien conservé (plan, 12); il semble avoir été d'ailleurs peu important (plan, F).

En outre, de nombreuses inscriptions se retrouvent: — entre le cimetière de l'est et l'Oued Haïdra, près d'un mausolée (plan II, B); — et, sur la Rive droite, au sud-ouest, près d'un ravin (plan, D).

Fouilles du Cimetière de l'Est.

Les tombes bordaient une large avenue, conduisant à l'arc de triomphe, et qui est une portion de la grande route de Carthage à Théveste. Cette route est dallée dans la traversée d'Ammaedara, dont elle devait constituer le *decumanus*. Le dallage commence aussitôt à l'ouest de l'arc de triomphe. Des deux côtés se suivent les tombes, caissons, pieds de stèles, monuments ruinés jusqu'aux fondations. Au sud de l'avenue est une basilique (plan, 7) bâtie en pierres funéraires. Enfin, au sud de cette basilique, M. le lieutenant Perrier indique sur son plan de Haïdra une autre ligne de tombes; il est d'accord en cela avec le témoignage des indigènes; mais les recherches tentées en ce point sont demeurées sans résultat.

Nécropole militaire.

M. Drappier, secrétaire de la Direction des Antiquités, a découvert, du côté nord de l'avenue, des épitaphes de soldats du Ier siècle, publiées par M. Gauckler (*Bull. Com.*, 1899, p. ccvii, 1900, pp. 93-95). En 1908 toute cette partie du cimetière a été déblayée. Les inscriptions, comme on verra plus loin, étaient très endommagées et même la plupart des stèles complètement écaillées.

Sur une longueur de 35 mètres, espace compris entre deux constructions quadrangulaires écroulées, les stèles s'alignent sur deux ou trois files. Au sud est l'avenue; au nord, des tombes à caisson; à l'ouest, entre la nécropole militaire et l'arc de triomphe, des tombes civiles; à l'est, les cultures ont empêché la recherche.

Les stèles sont sans ornement. L'une se termine pourtant par une tête d'homme imberbe grossièrement ébauchée. Au pied d'une autre stèle, sur la face antérieure, est sculptée une rosette à cinq branches, qui devait être enfouie de 25 cm. au moins. Le tableau où est gravée l'inscription est ordinairement un peu en retrait, mais aucune moulure ne l'encadre.

Le rite ordinaire est l'incinération. Pourtant, immédiatement en arrière du dernier rang des stèles, ont été trouvés trois cadavres inhumés. Voici quelle était, dans un des cas, la disposition du corps inhumé. La tombe était à une profondeur de 85 cm. (Il faut noter que le sol s'est exhaussé sensiblement depuis l'antiquité; près du cimetière militaire, un caisson trouvé en place, qui devait émerger de 50 cm., était complètement enterré). Le corps était protégé par dix tuiles (de dimension 41 cm. × 29), formant toit; des pierres encadraient l'assemblage des tuiles; la tête était protégée avec un soin particulier. L'orientation du corps différait légèrement de celle de l'avenue et était presque exactement de l'ouest à l'est; la tête était à l'ouest. Dans le voisinage on a trouvé quelques débris de poterie, un petit vase à parfum en terre jaune, un fragment de vase rouge orné de reliefs estampés. Ces vases avaient été placés un peu au dessous de l'abri de tuiles.

Mais ces tombes à inhumation sont exceptionnelles; il n'est même pas impossible qu'elles appartiennent à une série postérieure aux tombes militaires. Car quelques caissons, dont les inscriptions désignaient des personnages civils, ont été trouvées au voisinage immédiat du cimetière militaire.

Au pied des stèles du cimetière militaire — sauf dans les cas précédents, observés à la limite de ce cimetière — on trouve des vases renfermant les cendres. Ordinairement ces vases sont placés immédiatement en arrière de la stèle; plus rarement en avant. Dans quelques cas, le vase était couché ou seulement penché. Au pied d'une stèle dont l'inscription avait disparu ont été trouvés trois vases

superposés, deux *ollae* et une marmite, tous trois pleins d'ossements.

Parmi les vases cinéraires, il faut distinguer deux formes caractéristiques:

1° Les *ollae* à une ou deux anses. Les formes sont celles de vases d'usage domestique (fig. 1, n°s 2: hauteur 36 cm., largeur 24; — 4: hauteur 32 cm., largeur 27). La forme du vase reproduit, fig. 1, n° 2, mérite d'être notée. Elle est identique à celle d'une œnochoé, servant d'urne funéraire, trouvée à Carthage, au cimetière de Bordj Djedid (*Catalogue du Musée Saint Louis*, pl. XXV, n° 6), haute de 35 cm. Les plus récentes tombes de ce cimetière, qui attestent une très forte influence grecque, sont du IIe siècle av. J. C.; cette persistance est notable.

2° Les *marmites*. La terre des *ollae* est jaune et grossière, celle des marmites grise et fine, destinée à aller au feu; le fond est pointu, elles sont donc faites pour le foyer. (Cf. fig. 1, n° 3: hauteur 13 cm., largeur 26). Elles sont fermées d'un couvercle de même terre, ordinairement renversé.

Les *ollae* sont fermées d'un bouchon de plâtre serré entre deux tessons de poterie et ordinairement surmonté d'une pierre.

Très peu de vases accessoires: les plus fréquents sont les *unguentaria* de terre ou surtout de verre ordinairement placés dans le vase cinéraire, et souvent tordus par le feu du bûcher. Très rares sont les vases destinés à contenir des aliments: vase à panse sphérique et à deux anses (fig. 1, 14: hauteur 21 cm., largeur 15; le bouchon est remplacé par un *unguentarium* de verre, dont on aperçoit le fond, inscrit au *Catalogue du Musée Alaoui*, n° 680); cruche à bouche tréflée et une seule anse (fig. 1, 10: hauteur 20 cm., largeur 14; *Musée Alaoui*, n° 682); patère à socle (un exemplaire, trouvé brisé). De cette patère à socle on rapprochera l'exemplaire analogue trouvé au cimetière des *officiales* de Carthage (*Catalogue du Musée Alaoui*, pl. XLII, n° 177).

Il faut mettre à part deux *bols* très grossiers, trouvés en avant de la première rangée des stèles. Ils diffèrent de toutes les autres poteries trouvées à Haïdra. La terre est blanche et non polie, la forme irrégulière et boiteuse; il ne semble pas qu'on ait employé le tour. Tous deux sont peints grossièrement de rameaux, couleur d'ocre rouge (fig. 1, n° 12: hauteur 9 cm.; largeur 13; n° 689 du *Catalogue*). Sans doute fabrication locale indigène.

Une assiette renversée protégeait les vases contenant les aliments.

Près du vase cinéraire, on trouve quelquefois une lampe. Toutes sont sans queue, caractérisées par la finesse de la terre, la précision presque métallique des ornements et la légèreté du poids. Cinq exemplaires seulement ont été trouvés.

Aucun n'est signé. Deux sont ornés de rosaces. Deux sont décrits au *Catalogue du Musée Alaoui* aux n°s 799 et 911.

En outre ont été trouvés, près de deux stèles, des fragments d'armes de fer. Il est possible de recomposer avec ces fragments deux tronçons pareils, mais de proportions différentes. Ce sont deux *tiges à section quadrangulaire:* l'une est longue de 23 cm., large de 2 cm. à l'un des bouts, de 1 cm. à l'autre; sur cette tige se trouve un renflement, formant une sorte de garde, à 5 cm. du gros bout; le renflement est large de 4 cm. $^1/_2$. L'autre tige a 22 cm. de long, sa plus grande largeur est de 1 cm. $^1/_2$; le renflement se trouve à 2 cm. de l'extrémité et n'est large que de 2 cm. $^1/_2$.

Il y faut reconnaître sans doute des *pila*, bien qu'aucun texte ni monument ne nous indiquent que la tige de cette arme ait jamais été carrée [1]. Le gros bout de la tige pouvait s'insérer dans une hampe de bois et la garde s'appuyer sur la section de la hampe.

[1] Cf. les observations d'Engel et Paris, *Une forteresse ibérique à Osuna*, in *Nouv. Arch. des Miss. Scient.*, XIII, p. 455. Les armes d'Osuna, tiges à section carrée terminées par une pointe à quatre pans, diffèrent des nôtres en ce qu'elles ne portent aucune trace d'un mode quelconque d'assemblage à une hampe.

Entre la nécropole militaire et l'arc de triomphe.

Des fouilles opérées au nord et au sud de la grande avenue, il ne sera noté ici que les résultats généraux.

Peu de caissons étaient en place. La pierre portant l'inscription publiée plus loin au n° 80 (épitaphe d'une fillette de cinq ans), abritait une sépulture à incinération, en bordure de l'avenue. Une œnochoé renfermait les cendres et les fragments d'un bracelet à torsade; près de l'ossuaire il n'y avait qu'une lampe à queue. — D'autre part la pierre portant l'inscription n° 50 (trois personnages de la famille des Mevii) ne couvrait qu'un vase cinéraire, une marmite à fond pointu avec couvercle renversé; près de ce vase étaient un bol de terre orangée, de facture grossière, une œnochoé (fig. 1, 16), et une lampe brisée (signée *ex oficina Turnioni*).

Le grand plat mince à bords dentelés et la grande lampe à manche publiés au *Catalogue du Musée Alaouï*, n°s 698 et 849, se sont rencontrés ensemble dans une tombe déjà violée, où une grande dalle horizontale, percée de deux trous circulaires, soutenait peut-être deux urnes cinéraires.

Au nord de l'avenue, il semble que les tombes bordant la route (toutes les précédentes) étaient à incinération. En arrière de cette première rangée, toutes les tombes étaient à inhumation. Près de l'inscription n° 48 était un cadavre orienté dans la direction de l'avenue, la tête à l'ouest. De chaque côté de la tête, deux écuelles pareilles (fig. 1, n° 9; *Catalogue*, n° 690), sur chacune desquelles une lampe était posée, et les quatre lampes étaient identiques (*Catalogue*, n° 1258). Les corps étaient toujours protégés par des tuiles formant toit. Par exception, au dessous de trois squelettes superposés s'est rencontré à $1^{m},25$ de profondeur un sarcophage, formé d'un bloc creusé, formant à l'intérieur une cuve aux extrémités arrondies, couvert de dalles; ce mode de sépulture paraît avoir été surtout fréquent dans le cimetière situé au sud de l'Oued.

Par exception, dans la première rangée, a été rencontré un cadavre inhumé. C'est celui d'un tout petit enfant, que deux tuiles suffisaient à couvrir. Il n'est pas rare que l'inhumation des enfants, dans l'antiquité, soit contemporaine de l'incinération des adultes [1].

Au sud de l'avenue, les fouilles ont eu lieu près des inscriptions publiées *C. I. L.*, VIII, 11614 et *Rec. de Constantine*, 1894, p. 572, n° 10. Les deux rites de l'inhumation et de l'incinération s'y sont reconnus simultanément et les deux types de sépulture se rencontrent à la même profondeur. Un des vases cinéraires était coiffé d'un large tuyau de terre (diamètre $0^{m},08$) destiné à conduire les libations. Les sépultures s'entassent confusément, sans doute à l'intérieur de concessions familiales. Les lampes à queue perforée sont les plus nombreuses (*Catalogue*, n°s 759, 786, 841, 858, 860, 971, 972, 1008, 1048, 1069, 1101); mais quelques lampes sans queue étaient mêlées aux précédentes, et provenaient sans doute de dépositions antérieures (*Cat.*, n° 741; une autre, figurant un personnage à queue de serpent, signée *C. Clo. suc.*).

Une seule pièce de monnaie a été trouvée, sous une lampe, un moyen bronze, illisible.

Parmi les vases on se bornera à noter une œnochoé, dont le corps semble formé de deux parties, une sorte de cloche soudée à une sorte d'écuelle; cette forme n'est pas commune et rappelle certains vases Béotiens archaïques (cf. *Bull. Corr. Hell.*, 1897, p. 445), mais l'anse est différente (fig. 1, n° 8; *Cat.*, n° 681). — Une sorte d'amphore (fig. 1, n° 18; *Cat.*, n° 676) est intéressante parce qu'elle rappelle certains vases Phéniciens (cf. p. ex. Pottier, *Vases antiques du Musée du Louvre*, I, pl. IV, n° 5) [2]. — Un askos et une coupe

[1] Cf. Dieterich, *Mutter Erde*, p. 21. — Juv., *Sat.*, XV, 140: « Terra clauditur infans et minor igne rogi ». — Plin., *HN.*, VII, 72: « Hominem prius quam genito dente cremari moris gentium non est. »

[2] Un vase identique, trouvé à Hadjeb el Aïoun, est publié *Cat.*, n° 657.

à deux anses sont identiques à deux exemplaires trouvés à Bulla Regia (ceux-ci sont publiés, *Cat.*, pl. XLII, n[os] 216 et 218)[1].

En résumé, du côté nord de l'avenue, le cimetière militaire n'a donné (sauf trois cas non probants) que des tombes à incinération marquées par des stèles; le mobilier funéraire est très pauvre. Dans un autre cimetière de Tunisie centrale, on a déjà noté l'absence de mobilier funéraire dans les tombes à incinération (Godin, *Note sur la nécropole de Masclianae*, in *Bull. Com.*, 1905, p. 270). — Partout ailleurs, les rites d'inhumation et d'incinération se sont trouvés mêlés. La même observation a été faite dans d'autres cimetières (Gsell, *Monuments Antiques de l'Algérie*, II, p. 39), par exemple à Tipasa. — Les caissons semblent répondre surtout à l'usage indigène; on les retrouve dans toute l'Afrique du nord et jusqu'à Tanger (Michaux-Bellaire, *Fouilles dans la nécropole Romaine de Tanger*, in *Revue du Monde Musulman*, nov. 1908, p. 419). Les pierres funéraires en forme de caisson sont particulièrement nombreuses autour de Tébessa. — Dans le cimetière exploré, l'orientation des corps inhumés est constante, la tête toujours à l'ouest. Il n'en est pas toujours ainsi, par exemple, dans la nécropole Romaine d'Hadrumète (cf. de Lacomble et Hannezo, in *Bull. Com.*, 1899, p. 111). Il faut d'ailleurs noter que l'orientation de l'avenue que bordaient les tombes pouvait faciliter l'obéissance aux prescriptions rituelles. — Enfin, on a noté que, dans les tombes à incinération, le couvercle du vase renfermant les cendres est renversé. M. Carton a noté que les ollae du Sanctuaire d'El Kenissia consacré à Tanit étaient fermées d'un couvercle renversé (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, XII, 2, 1908, p. 109); peut-être est-ce là encore l'accomplissement d'un rite.

[1] Du même champ de fouilles proviennent les vases décrits au *Catalogue du Musée Alaouï*, n[os] 677-679, 681, 683-8, 691-7, et les deux vases en forme de chiens, n[os] 324-5.



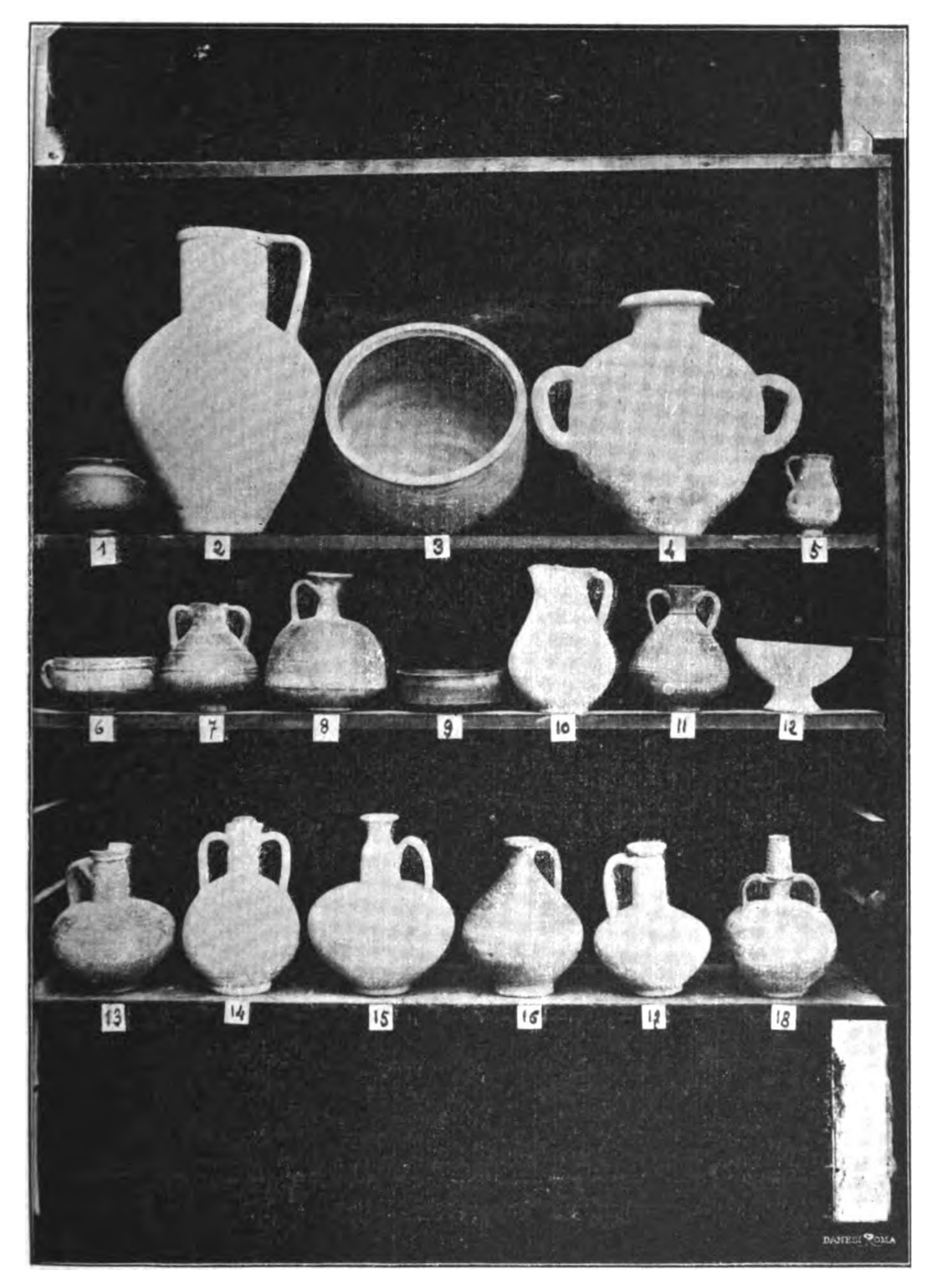


Fig. 1.

Stèles sculptées.

Dans les collines boisées du sud de l'Oued, loin de toute trace de ruines, sont dispersés des fragments de pierres sculptées comprenant :

Un fragment de table à offrandes. Le petit côté, non brisé, mesure 35 cm., l'autre 28. Cette table est analogue à celles qu'on

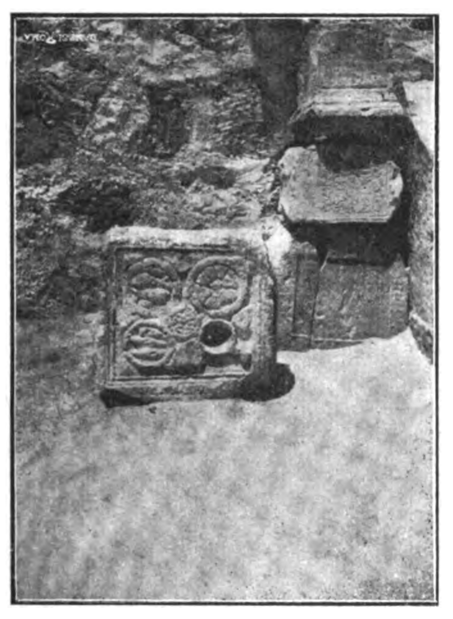


Fig. 2.

garde au Musée de Tébessa, et particulièrement aux n°s 38 et 39. Une table semblable a été vue par nous à *Bir Oum Ali*, à l'ouest de Feriana, dans la maison du caïd des Ouled Sidi Abid (fig. 2).

Six fragments de stèles. Elles représentent des personnages dans un encadrement architectural : l'une se terminait au sommet par un fronton grossier, deux autres par une arcade demi-circulaire, dont une ornée d'un rang d'oves. Sur un fragment une tête barbue de face, parait entre deux têtes imberbes, de profil ; un autre person-

nage est placé près d'un autel grossier; un homme pose le bras sur l'épaule d'une femme. Ces stèles sont larges de 45 à 60 cm.; les fragments conservés sont hauts de 45 à 85.

Une stèle représentant un lièvre et des raisins. Elle présente à la partie inférieure un appendice étroit qui devait s'insérer dans une pierre horizontale, peut-être une pierre à offrandes. Le raisin est figuré par une série de cercles accolés au dessus desquels est dessinée une feuille de vigne.

Il est malaisé d'interpréter ces fragments et de décider si ces stèles sont votives ou funéraires [1]. Les tables d'offrandes se trouvent aussi bien devant les unes et les autres [2]. Quant au lièvre, il s'est déjà rencontré sur une stèle carthaginoise [3]; on le trouve aussi, ainsi que les raisins, sur des sarcophages Romains. Sur une base de statuette trouvée à Carthage en 1906 est figuré un lièvre mangeant des grappes de raisin au pied d'un arbre (*Cat. Musée Alaoui*, Suppl., p. 157, n° 227).

A Aïn Kohl une stèle très grossièrement sculptée semble votive. Elle représente un personnage devant un autel (?); en bas, comme sur les stèles d'Aïn Tounga, est un bœuf ou un taureau [4] (fig. 3).

A Aïn Bou Driès une stèle plus grossière encore représente seulement un personnage vêtu d'une tunique courte. Cette robe est creusée de 25 trous disposés en damier. La stèle n'était pas en place; elle a pu servir de table de jeu.

Une dernière remarque est à ajouter concernant la construction de la route qui pénètre à Haïdra par l'est. Le decumanus de Haïdra

[1] Ph. Berger, *Inscr. libyques et néo-puniques provenant de Maktar*, in *Bull. Com.*, 1889, p. 98, a noté comme cette difficulté est souvent insoluble.

[2] Cf. à ce sujet les remarques de M. Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 21.

[3] Héron de Villefosse, *Bull. des Mus.*, 15 sept. 1890.

[4] P. Berger et R. Cagnat, *Le Sanctuaire de Saturne à Aïn Tounga* in *Bull. Com.*, 1899, p. 207 sq.

était un tronçon de la grande voie Carthage-Théveste. Dans la traversée de la ville, cette voie était dallée. Elle ne l'était pas encore à l'est du grand arc de triomphe, entre les tombeaux. Un sondage exécuté dans cette région a fait découvrir un grand nombre de fragments de laitier ferrugineux. Ce n'est pas la première fois que l'on trouve de tels fragments employés dans la construction

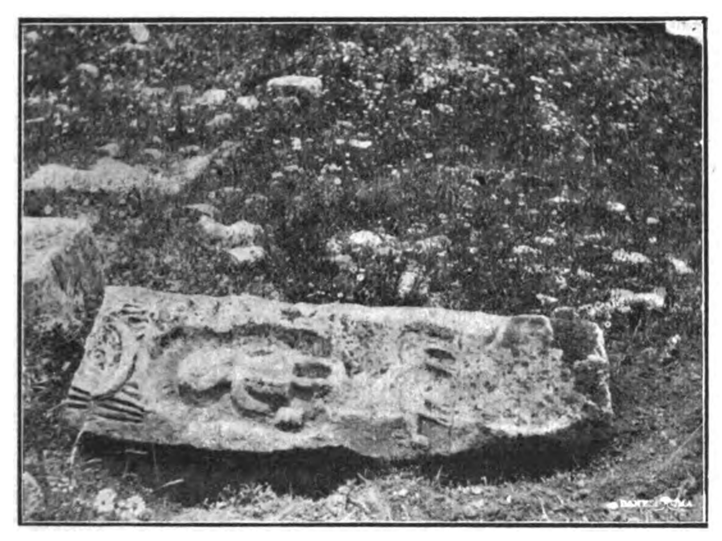


Fig. 3.

des routes Romaines; cette particularité a valu à de nombreuses routes romaines de France le nom de *chemins ferrés.*

II. — Edifice en forme de basilique chrétienne.

(Plan général : fig. 4).

Le premier édifice fouillé à Haïdra au cours de nos recherches se trouve à 150 mètres au nord-ouest du bordj de la douane, et dans une situation dominante. Il est extrêmement ruiné ; c'est à peine si quelques traces de murs se laissent deviner sous les herbes. Sa forme, qui à première vue est celle d'une basilique chrétienne, nous a engagés à y faire quelques sondages pour préciser le plan et compléter la physionomie de Haïdra chrétienne.

Notre attention s'est portée d'abord sur un mur, de forme semi-circulaire, en abside, à l'extrémité nord de l'édifice. Ce mur est constitué par des assises régulières de blocs, disposés en deux files parallèles et contiguës. Ce sont des blocs de calcaire d'une épaisseur moyenne de $0^{m},50$ et d'une hauteur de $0^{m},50$. Leur longueur, qui est très variable, peut atteindre, mesurée sur la corde de la courbe intérieure, $1^{m},50$. Ce mur, dans la plus grande hauteur que nous ayons pu déblayer, ne s'élève qu'à $1^{m},60$. Il nous a donc été impossible de déterminer comment cette abside se terminait dans le haut. Les dimensions générales de cette abside sont : 7^{m} à l'ouverture et 3,85 de profondeur, mesurés sur l'axe de l'édifice.

Un déblaiement complet d'une des extrémités de l'abside nous a permis de nous rendre compte comment cette abside se reliait à la salle rectangulaire de l'édifice. Un bloc formait pilier d'angle : une de ses faces donne sur l'abside, une autre sur la salle rectangulaire et amorce un mur (A) duquel, à $0^{m},60$ de l'angle se détache un autre mur (B), dessinant un des longs côtés de la salle centrale. Dans cet angle, les blocs à fleur de terre n'offrent aucune trace de parement, ni de décoration ; mais à $0^{m},45$ au dessous

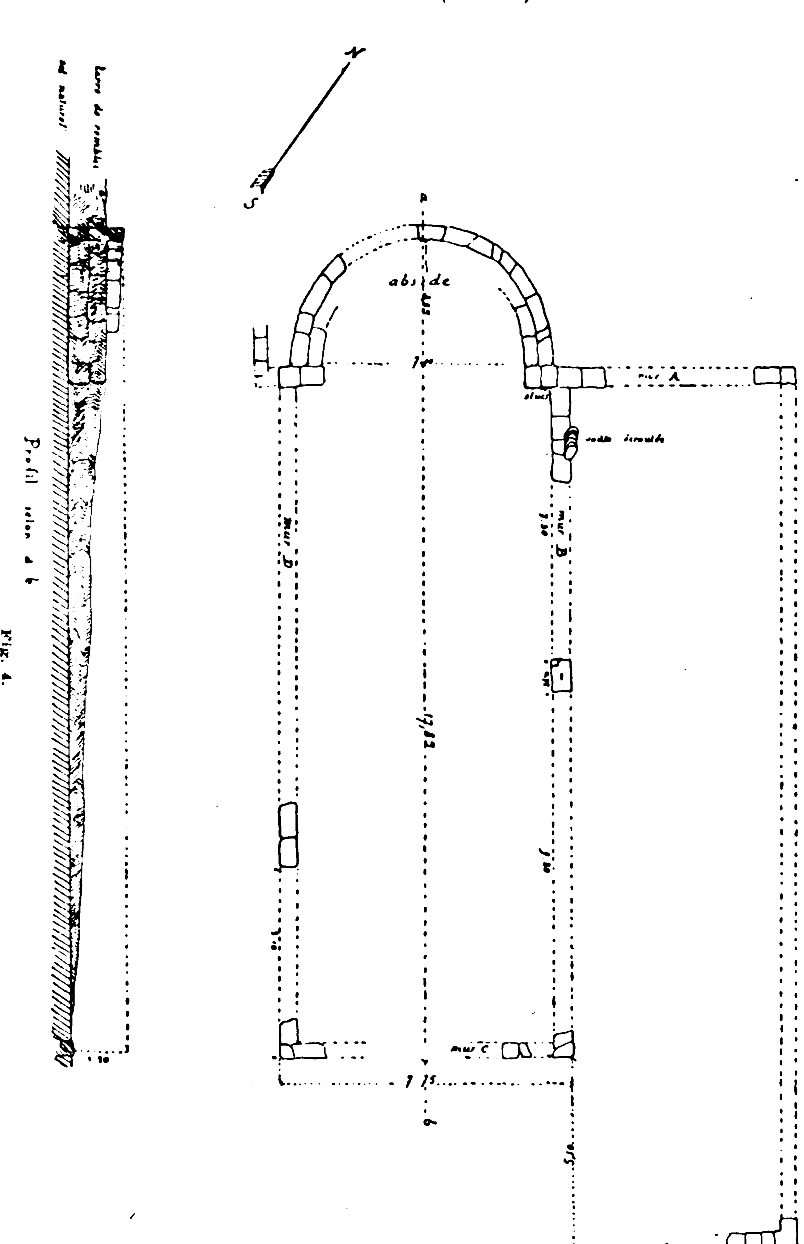


Fig. 4.

du niveau actuel du sol, les blocs sont recouverts d'un stuc, dont la couleur, très altérée, est rosâtre, stuc épais (de 0^{m},02 à 0^{m},025), irrégulier et par endroits boursouflé.

Nous avons suivi par une tranchée le mur A, dont la largeur est d'environ 0^{m},50; les blocs de calcaire tendre sont tellement effrittés, qu'on a grande peine à les distinguer du sol rocheux; parfois ils ont disparu. Un bloc de pierre plus dur, à 6^{m},50 de l'abside, nous permet de croire que le mur atteignait au moins cette distance.

De même sur le long parcours du mur B, d'une largeur moyenne de 0^{m},50 nous pouvons signaler seulement :

1° à 2^{m} de son point de départ, et à 30 cm. au dessous du niveau du sol, reposant sur les blocs enterrés du mur, une série de briques de constructions, encore reliées par le mortier et placées obliquement les unes par rapport aux autres, comme le sont les briques d'une voûte ;

2° à 7^{m},30, un bloc en pierre dure de 0^{m},75 de long, au centre duquel on distingue la place d'un fort tenon, et dont un angle présente une entaille, qui peut faire supposer qu'une porte s'appuyait d'un côté sur le bloc ;

3° à 17^{m},85, à fleur de terre, une chaine d'angle, très nette montre que le mur se repliait à angle droit vers le centre de l'édifice pour former le mur C. Pendant une longueur de 1^{m},90 on retrouve les blocs. Au centre même, une fouille profonde ne nous a donné aucun résultat.

Nous avons déjà signalé la direction du mur A qui s'étend sur 6^{m},50. De même, près de la chaîne d'angle dont nous venons de parler, il existe à 5^{m},10 du mur C et à 6^{m},40 du prolongement du mur B, une autre chaine d'angle qui s'élève à 2^{m} environ au dessus du sol, et qui, on le voit, est symétrique au dernier bloc découvert du mur A. Il n'est pas impossible qu'un long mur les ait reliés parallèlement au mur B.

Ces tranchées et sondages nous ont donné peu de débris:

1° des tuiles à rebords, jaunes et rouges, dont quelques-unes semblent avoir été brûlées. A quelques-unes adhère encore un peu de mortier;

2° des fragments de vases: coupes et amphores, d'argile rose et jaune; quelques débris de vases assez fins;

3° des débris de marbre, dont une plaque et une baguette de marbre blanc.

Il n'y a de symétrie entre le côté ouest et le côté est que pour le mur D, parallèle au mur B. Nous en retrouvons:

1° l'amorce au pilier d'angle de l'abside;

2° quelques blocs;

3° la chaine d'angle au point de départ du mur C.

Mais le mur symétrique au mur A détache à angle droit un autre mur vers le nord, que nous n'avons pu suivre. Rien de semblable n'existe du côté est. Ce mur, d'une construction médiocre, peut être postérieur à la partie centrale de l'édifice. Nous n'avons retrouvé les traces d'aucun mur doublant à l'ouest le mur D. L'émiettement des pierres est tel qu'on ne peut cependant rien affirmer à ce sujet.

Dans les sondages du côté ouest, nous avons retrouvé quelques fragments de lampes: en particulier, d'une lampe à la queue non percée et un débris assez grand pour qu'on puisse reconnaitre la forme *en barquette* propre à l'époque chrétienne.

Il est à noter qu'on ne retrouve aucun fragment, si petit soit-il, de colonne, de chapiteau, ni de base.

En résumé cet édifice présentait sûrement: une abside fortement construite et s'ouvrant sur une salle rectangulaire très allongée. Cet édifice appartenait certainement à un ensemble de constructions. Deux hypothèses possibles:

1° Parallèlement à cette salle rectangulaire, se développaient des nefs secondaires, que des murs percés de baies (la voûte écrou-

lée sur le mur B pourrait être le reste d'une de ces baies) séparaient de la nef centrale ;

2° cette salle pouvait être une chapelle, par exemple, attenante à des bâtiments de destination différente, tels qu'un monastère.

Si les fragments de lampe et la forme générale autorisent à voir dans cet édifice une basilique chrétienne, une difficulté se présente, soit qu'on la considère comme isolée, soit qu'on y voie une chapelle: l'orientation. L'axe principal est dirigée N-W, S-E. Or en Afrique et particulièrement à Haïdra, les basiliques chrétiennes sont toujours orientées est-ouest. A peu de distance de nos fouilles, une basilique (n° 6 du relevé du Lieutenant Perrier) offre un axe presque perpendiculaire à celui de notre édifice: et c'est à cette direction que se conforment les basiliques 5, 7, [1] de la citadelle, dans Haïdra [1].

L'absence de trouvailles ne nous permet pas de trancher la question.

III. — Grand édifice.

M. Saladin, dans son rapport, parlant du grand édifice situé en face du bordj de la douane, de l'autre côté de la route, s'exprimait ainsi: « Au nord de cette citadelle [la citadelle byzantine] et à son angle occidental se trouvent les ruines d'un grand édifice. Une partie de ses murs, ceux de l'est, a été enclavée dans la citadelle. La face septentrionale, décorée d'une ordonnance de grandes fenêtres, comprises entre des pilastres, est malheureusement tellement dégradée qu'on ne peut pas en déterminer exactement le caractère architectural. La silhouette de l'épannelage des chapiteaux

[1] Gsell, *Mon.*, II, p. 123, cite le cas très concluant de la basilique établie dans le Capitole de Cirta. Celui-ci avait la façade tournée vers l'est. C'est à l'ouest qu'on tourne la façade de la basilique.

des pilastres subsiste seule; on peut assurer que l'ordre adopté était corinthien ou composite. Les tableaux des fenêtres portent les traces des grillages qui devaient les clore. A l'intérieur, un grand nombre de colonnes de marbre gris sont en place; il semble d'après leur disposition que l'on se trouve en présence d'une basilique analogue à celles de Rome (forum de Trajan par exemple). Ces colonnes sont brisées à $0^m,60$ à peu près du sol. C'est là le point qui sera le plus intéressant à fouiller à Haïdra [1] ».

Cette description, qui s'est révélée inexacte sur quelques points, et l'aspect très singulier de ces ruines nous ont engagés à leur consacrer plusieurs journées de fouille.

Elles se présentent dans des conditions assez défavorables aux recherches: si le mur nord, sur la route, est assez bien conservé, toute la partie sud de l'édifice a été remaniée et englobée d'abord dans la face nord et est de la citadelle byzantine, puis dans une demi-lune d'une fortification tunisienne: ces deux constructions ont largement utilisé les débris pour l'édification des murs. Et à divers endroits le plan primitif est entièrement masqué. Nous décrirons:

1° les parties de l'édifice actuellement hors du sol;

2° nos fouilles.

Mur du nord. — Ce qui frappe l'attention tout d'abord, c'est la haute muraille, percée de fenêtres, qui borde la route. Elle est longue extérieurement de 32 mètres, et nous l'avons complète puisque les deux murs ouest et est s'amorcent aux deux extrémités. Les cinq fenêtres sont placées avec symétrie, qui n'est pourtant pas rigoureuse. La largeur des fenêtres varie entre $1^m,52$ et $1^m,60$, et les panneaux qui les séparent ont de $4^m,10$ à $4^m,60$. Les deux fenêtres des extrémités ne sont distantes des angles que de $3^m,40$ et $3^m,36$ (fig. 5).

[1] *Nouv. Arch. Miss.*, XIII, p. 115.

De part et d'autre de chaque fenêtre, à 0m,41 de l'ouverture, s'élèvent des pilastres qui ne sont pas plaqués sur la muraille. Ils sont taillés dans les blocs constituant le mur même, et n'apportent

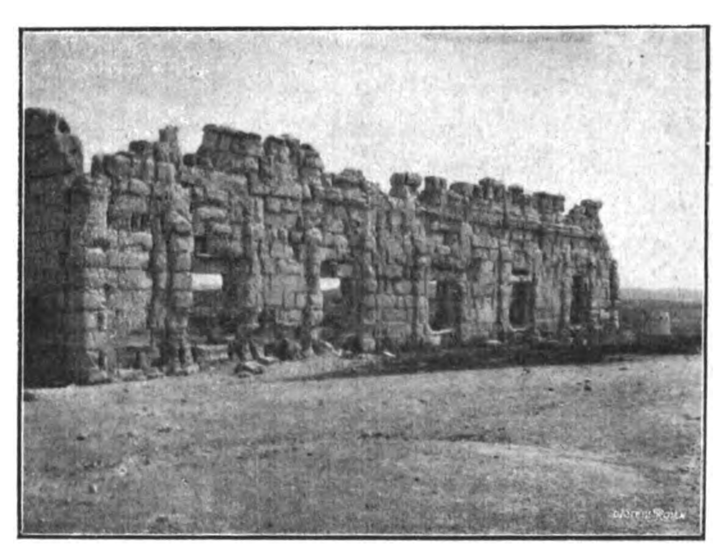


Fig. 5.

aucune modification au système de construction employé. A 2m,64 au dessus du niveau supérieur des fenêtres, ces pilastres se terminent par des chapiteaux, taillés comme les pilastres dans des blocs en forme de T, engagés dans la muraille. Ces chapiteaux, aujourd'hui complètement effacés, soutenaient une corniche qui courait tout le long de la façade sans interruption. Au dessus, après quelques assises, il semble bien qu'une nouvelle corniche se dessine. Mais l'état de dégradation de la muraille ne permet aucune certitude.

Les panneaux pleins entre les pilastres sont unis.

Enfin, aux deux angles, les pilastres forment chaînes d'angle, et limitaient, par des lignes très fermes, adoucies par les volutes des chapiteaux d'angle, cette façade largement et simplement composée.

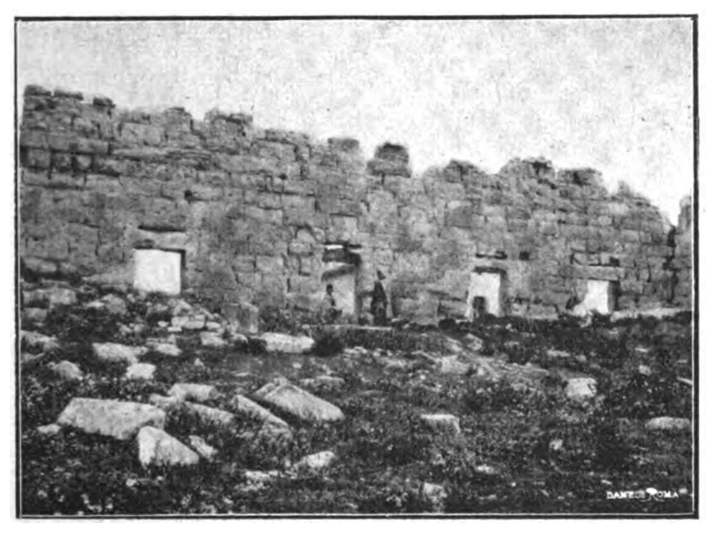


Fig. 6.



Fig. 7.

A l'intérieur, il n'y a ni pilastres ni corniche (fig. 6 et 7).

Pour le mode de construction de ce mur, deux relevés joints à ce travail en indiqueront le détail (fig. 8 et 9). Nous nous bornerons aux quelques observations suivantes :

A) Le mur est constitué par des blocs de calcaire jaune friable, qui se délitte facilement en minces lames. Ces blocs de

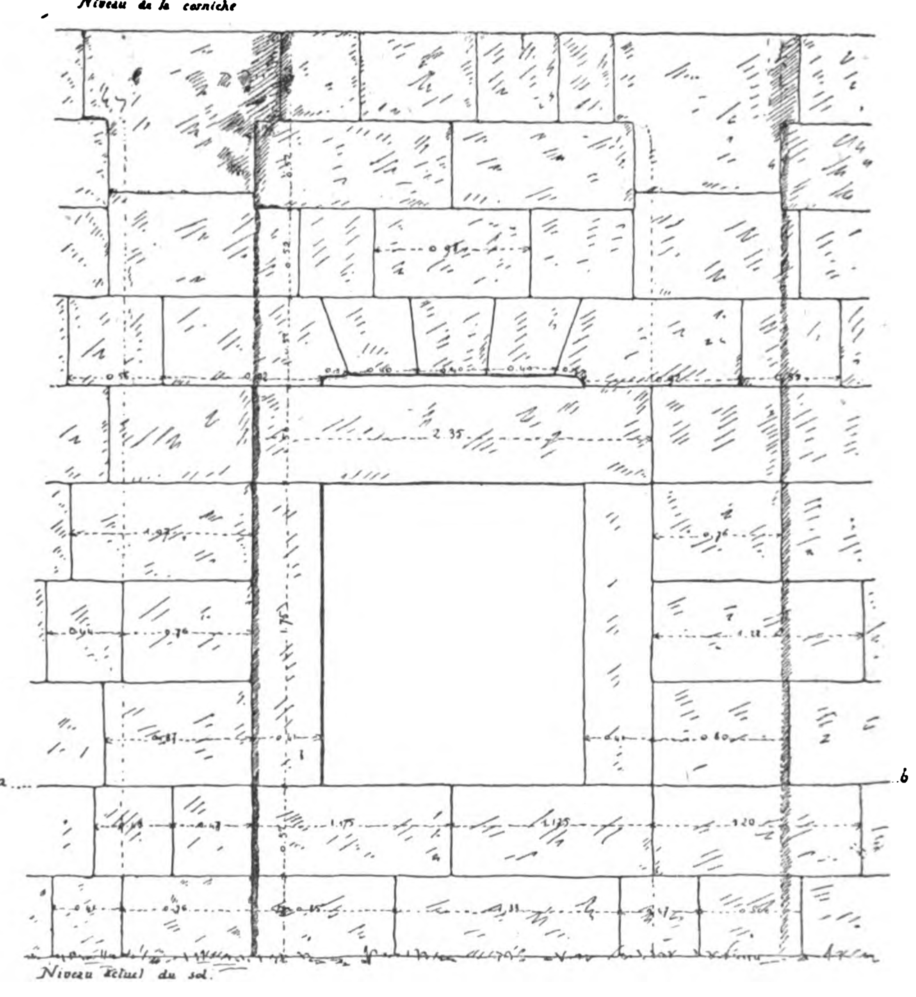


Fig. 8.

grandeur variable dessinent, soit à l'extérieur soit à l'intérieur, des assises parfaitement régulières, d'une hauteur de $0^{m},52$ à $0^{m},56$, la plupart de $0^{m},52$. Ces blocs sont posés parallèlement en deux

files, solidement reliées de distance en distance par des blocs transversaux, allant d'une face à l'autre (fig. 9). La largeur totale est d'un mètre.

B) Pour la construction des fenêtres, notons:

la décharge, au dessus de la poutre de pierre, obtenue par un évidement et par trois blocs, taillés en coin qui supportent l'effort du mur. Ces trois blocs sont disposés transversalement;

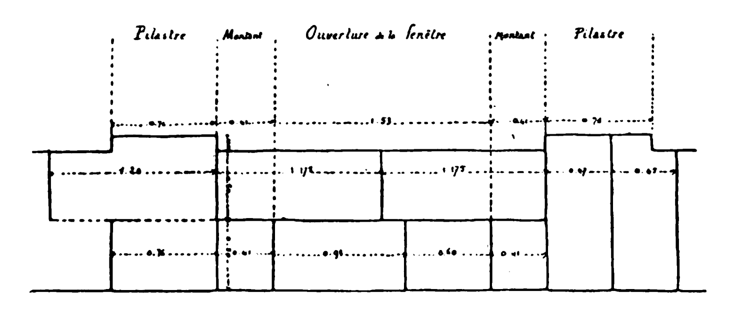


Fig. 9.

l'encadrement des fenêtres: des blocs de toute hauteur (1^{m},75) pour la façade extérieure; et, pour la façade intérieure, des blocs irréguliers, disposés en crosses et lancis.

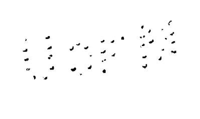
C) La corniche offre des blocs d'une forme un peu différente: ils sont tous posés dans le sens de la longueur, et leurs, dimensions moyennes sont de 0^{m},80 à 1^{m},20 sur 0^{m},60 de hauteur.

D) Au dessus de la corniche, règnent deux assises régulières de blocs semblables à ceux du bas de la façade.

E) Une nouvelle assise de blocs allongés couronne la muraille.

Mur de l'ouest. — A l'angle ouest, le mur que nous venons d'étudier tourne et nous avons seulement la chaîne d'angle et un pan de mur insignifiant. Mais on peut suivre sur le sol le tracé du mur qui pose divers problèmes:

1.° Ce mur se poursuit, en maintenant sa largeur d'environ 1^{m} (même largeur que le mur de la façade), sur une longueur de



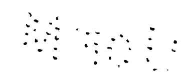
12^m,23. A ce point, un mur à angle droit se détache du précédent et revient vers le centre de l'édifice. On peut le suivre sur 9^m,75.

Au delà, la muraille ouest se continue exactement dans la même direction, mais sa largeur a plus que doublé: elle atteint 2^m,25. Son parement extérieur prolonge, sans solution de continuité, le parement du mur plus étroit. Ce large mur nous mène jusqu'à la fortification tunisienne. Et le développement complet de cette muraille, depuis l'angle ouest, est de 57^m,35.

2.° De l'autre côté de la fortification tunisienne on n'aperçoit aucune trace de mur sur le prolongement du mur ouest. Il y a seulement sous la muraille tunisienne, les traces d'un parement qui semble bien à angle droit avec l'axe du grand édifice. Appartenait-il à l'ensemble? Il est difficile de l'affirmer.

Mur de l'est. — La portion que nous avons de ce mur près de l'angle est de la façade nord est beaucoup plus important et significatif qu'à l'ouest. Après la chaîne d'angle vient un panneau plein de 3^m,78, puis un pilastre, puis l'amorce d'une fenêtre à la même hauteur que celles de la façade nord. Il est certain que cette façade (ainsi que celle de l'ouest) offrait, pendant une certaine longueur du moins, le même aspect que la façade nord.

Ce pan de mur offre pour nous le grand intérêt de nous donner le détail de la corniche qui régnait au long de l'édifice. Elle présente deux bandeaux plats: celui de dessous légèrement en retrait: ils sont séparés par une file de perles (1 allongée, 2 plates, alternativement) et le bandeau inférieur est souligné de palmettes. D'une hauteur totale de 0^m,60, cette corniche offre 3 parties d'égale dimension (0^m,20): le bandeau central, — le bandeau supérieur et les perles — les palmettes, et le très étroit bandeau au dessous d'elles. Cette corniche est d'une composition très simple, et peut nous donner une idée de l'ordre extérieur de l'édifice, dont l'épannelage des chapiteaux nous donne les proportions.



Au delà du pan resté debout, le mur est, sous les débris amoncelés ne laisse deviner que sa direction, en dessinant une sorte de talus.

On ne le retrouve qu'au delà de la demi-lune tunisienne, où il constitue l'un des côtés d'une sorte de salle isolée, qui est l'un des traits les plus singuliers de ce grand édifice.

Immédiatement après la fortification, le mur est reprend avec les mêmes caractères : même pierre, mêmes pilastres, même fenêtre, puis la chaîne d'angle : cet angle est englobé dans la muraille d'enceinte de la citadelle byzantine, qui double ensuite une portion de mur à angle droit avec le précédent, percé aussi d'une fenêtre : enfin un troisième mur revient s'appliquer sur la fortification tunisienne et s'y perdre. Ainsi se trouve constituée une salle très étroite, étant donné l'importance des murs : $10^{m},17$ sur $9^{m},55$, y compris les murs.

Cette salle ne nous apprend rien de nouveau sur la construction des murs, sinon qu'à $1^{m},50$ environ du bas des fenêtres, régnait une longue corniche comprenant deux assises de blocs. Aucune décoration n'en est restée.

Description des fouilles.

(Fig. 10).

Dans ce vaste quadrilatère, s'accumulent des blocs, des fragments de colonnes, dans le plus grand désordre. A première impression, on pourrait croire qu'un certain nombre de ces colonnes sont en place : mais ce n'est qu'une apparence, ainsi qu'une mensuration précise la révèle. Dans un tel ensemble, un seul procédé était possible : essayer de répondre aux diverses questions posées par les ruines par des sondages : mais les fouilles sur quelques points nous étaient interdites : à la base du mur nord, très ruiné,

qu'un ébranlement aurait pu compromettre; dans la partie extrême-nord où l'accumulation des matériaux est considérable; dans la petite salle de sud, encombrée sur plusieurs mètres de hauteur par des blocs impossibles à déplacer de main d'homme. Voici, dans la mesure de nos moyens, le compte-rendu et les résultats de nos recherches.

Tranchée [1].

Nous dégageons la face intérieure du mur ouest; nous ne trouvons aucune trace de stuc, ni de parement; pourtant les pierres qui le composent, à peine dégrossies, ont dû certainement être revêtues d'une décoration. A un mètre de profondeur nous trouvons le pavement de l'édifice. Ce pavement, auquel nous allons nous heurter dans toutes nos fouilles, est constitué par de grandes dalles calcaires, rectangulaires dont les dimensions moyennes sont: 1^{m},15 sur 0^{m},85, juxtaposées et placées selon l'axe de l'édifice. Il est remarquablement intact. Nous nous maintenons désormais à son niveau.

A 3^{m} du mur, nous trouvons[1]: 1. — Un petit chapiteau de calcaire d'une hauteur de 0^{m},35 et dont les diamètres sont 0^{m},35 et 0^{m},26, d'ordre corinthien, très simple;

plus loin: 2. — un fragment de chapiteau de pilastre à palmette, en marbre blanc;

3. — un fragment de moulure en marbre blanc dont le profil est assez ferme et la décoration très simple;

4. — un fragment d'une plaque décorative en marbre blanc, à feuillage;

5. — un fragment de moulure (architrave?) en marbre blanc;

6. — une baguette moulurée de marbre blanc.

[1] Nous avons adopté pour tous les fragments retrouvés dans les fouilles une numérotation unique; en dehors de cette numérotation, nous maintenons les fragments du grand ordre de l'édifice, dont nous nous occupons après la description des fouilles.

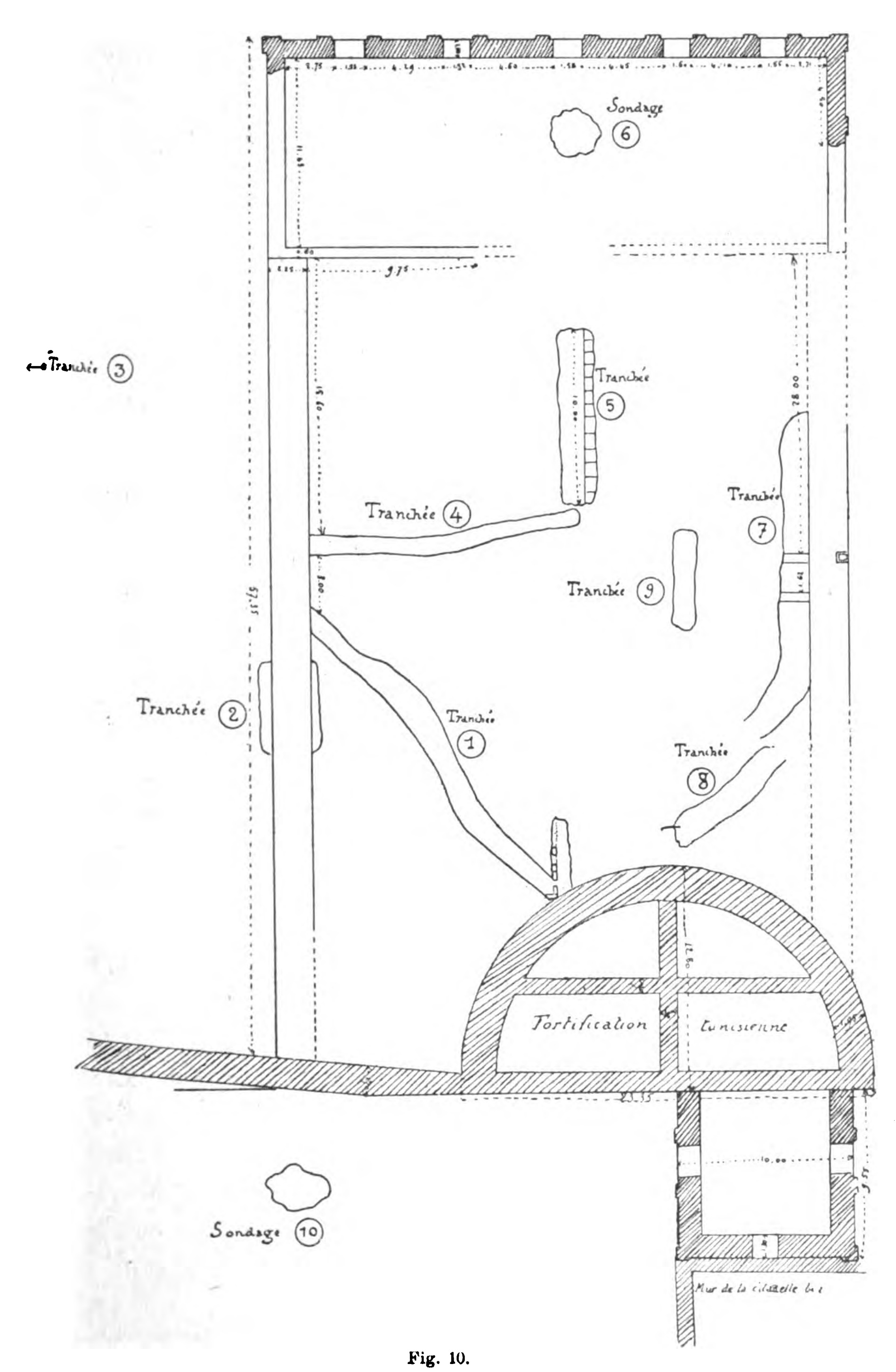

Sondage
6
Tranchée 3
Tranchée
5
Tranchée 4
Tranchée
7
Tranchée 9
Tranchée 2
Tranchée
1
Tranchée
8
Fortification tunisienne
Sondage 10
Mur de la citadelle

Fig. 10.

A $5^m,50$ du mur extérieur, nous dégageons le tambour d'une des grandes colonnes, fréquentes sur notre champ de fouilles. C'est un très beau marbre Africain jaune, veiné de noir et de violet; nous reviendrons sur le mode des cannelures. Pour ce premier fragment, le diamètre est de $0^m,725$ et la hauteur de $0^m,485$. La colonne n'est sûrement pas en place, puisqu'elle repose sur une face brisée: c'est au contraire la partie plate qui est placée dessus.

Tout auprès, la tranchée rencontre une file de pierres calcaires dressées, qui sont une réutilisation très tardive de quelques blocs de l'édifice.

A 8^m du mur extérieur, nouveau tambour de grande colonne, d'une hauteur de $1^m,25$, et d'un diamètre de $0^m,69$. Cette colonne n'est pas en place, du reste son diamètre, inférieur à celui du tronçon trouvé auparavant, indique qu'il s'agit d'un tambour du haut de la colonne. Auprès, deux curieux fragments:

7. — un fragment de *transenna*, en calcaire, de forme assez lourde. Ce fragment a $0^m,42$ de hauteur, mais cette clôture, d'après le débris que nous en avons, ne devait guère dépasser $0^m,80$ à 1^m;

8. — une pierre trouée en calcaire, longue de $0^m,41$, traversée dans le sens de la longueur par un canal, à section carrée, de $0^m,10$ de côté.

A $14^m,70$ du mur extérieur et exactement dans la direction de l'angle gauche de la fenêtre centrale de la façade nord, la tranchée rencontre un mur, parallèle au mur ouest, constitué par des blocs en partie effrittés, dont quelques uns sont intacts; ce mur, vers le nord, disparaît promptement; au sud il va se perdre dans les substructions de la demi-lune tunisienne.

Deux blocs semblent indiquer l'amorce d'un autre mur perpendiculaire au précédent; mais cette région, profondément remaniée à diverses époques, a une topographie très obscure; du reste les deux murs sont posés sur le pavement et leur sont postérieurs.

Deux fragments retrouvés intéressent le grand ordre de l'édifice : 1° Un fragment de base en marbre blanc, que nous pouvons considérer comme un débris de la base d'une grande colonne, grâce à une trouvaille dont nous parlerons plus loin.

2° Une plaque du même marbre que les grandes colonnes, destiné à des pilastres accompagnant le grand ordre.

Au cours de la fouille, nous avons réuni un certain nombre de fragments de poteries rouges : tuiles, cols d'amphores, etc...

Tranchée [2].

Un peu plus bas que le point de départ de notre tranchée [1], le mur extérieur paraissait interrompu : nous l'avons fait déblayer pensant qu'il y avait là peut-être l'emplacement d'une porte. Mais cette interruption était due à une dégradation plus accentuée. Sur une longueur de plus de 7^{m}, et jusqu'à la profondeur de 1^{m},50, le mur a ses faces presque détruites, mais les blocs restés au centre montrent que le mur garde sa direction.

Quelques fragments sont revenus au jour :

9. — Un fragment de chapiteau de pilastre en marbre blanc ;

10. — Un fragment de chapiteau de pilastre en marbre blanc, qui devait être plus considérable, si nous en jugeons par la volute dont nous ne possédons que le bord supérieur ;

11. — Un fragment de petite moulure en marbre blanc ;

12. — Deux fragments qui s'ajustent, d'une statue de marbre blanc : vêtement drapé, avec un pli profond ; sur l'un des côtés l'on voit distinctement un doigt allongé. C'est d'une facture médiocre.

Tranchée [3].

Nous avons fait ce sondage en dehors de la basilique. De ce côté en effet, il n'y a pas trace de monument défini; nous y pouvions supposer une place, peut-être le forum; au cas où nous aurions trouvé un dallage, il nous aurait indiqué un niveau antique intéressant. Une colonne identique aux grandes colonnes de notre construction s'enfonçait en terre; nous l'avons déblayée sur une profondeur de $1^{m},25$; mais il n'y avait au dessous aucune trace de pavement; le sol, sans débris de poteries, semble le sol naturel. La colonne posée sur une face brisée a été certainement fichée en terre: la hauteur de ce tambour est de $1^{m},90$ et son diamètre de $0^{m},76$.

L'area du forum n'était donc probablement pas à cet endroit; peut-être a-t-elle été comprise dans l'enceinte de la citadelle byzantine.

Nous pouvons rattacher à cette tranchée:

13. — Bas-relief peu distinct, près de la muraille ouest. Il est brisé en haut et en bas; sa longueur totale est de 1^{m}. Des cannelures horizontales limitent, en bas, la scène, où deux personnages sont debout. Celui de droite, vêtu d'une robe très courte qui lui découvre les jambes étend la main gauche sur un autel (?); il lève la droite vers un autre personnage dont on ne distingue que le bras gauche tendu. Il semble bien que ce soit une scène de sacrifice: la robe retroussée est bien celle des sacrificateurs.

Tranchée [4].

Depuis le mur ouest jusqu'au centre de l'édifice. Cette fouille nous a donné de très médiocres résultats. A 1^{m} de profondeur, nous avons retrouvé le dallage, que nous avons découvert sur une lon-

gueur de 15^{m} sans rien rencontrer qui pût nous éclairer sur le plan de l'édifice.

Signalons seulement:

1° à 3^{m} du mur, deux pierres debout, ne reposant pas sur le pavement: l'une un caisson funéraire non gravé, l'autre un débris de seuil.

2° à 8^{m}: 14. — 3 vases posés sur le dallage antique, pleins de terre. Ces vases étaient écrasés sous la pression des terres; c'étaient des jarres assez larges. L'une d'entre elles, passablement conservée, nous a permis de reconnaître la forme du col.

3° à 11^{m}: 15. — Une base de colonne très dégradée posée sur le pavé antique, mais assurément pas en place.

En outre: 16. — Fragment de moulure en marbre blanc.

17. — Fragment de corniche dont le profil peut être reconstitué.

Tranchée [5].

Pratiquée au centre même de l'édifice. Nous avons suivi un mur haut de 0^{m},90, constitué par deux assises de blocs posés les uns sur les autres sans mortier, à peine appareillés et non dégrossis. Ce mur repose sur le pavé antique, ce qui permet de penser qu'il a été établi lors d'une utilisation de l'édifice, postérieure à sa construction.

Sondage [6].

Sur le prolongement de la tranchée précédente. A 0^{m},90 de profondeur, nous nous sommes heurtés à un amoncellement de blocs que nous ne pouvions dégager.

Tranchée [7].

Notre point de départ était l'une des grandes colonnes de l'édifice, posée sur le plat, au bord du dallage antique, hauteur 1^{m},25 et diamètre 0^{m},73 (fig. 11).

Le premier résultat de la fouille a été de dégager le parement intérieur du mur est, qui atteint l'épaisseur de 2m,20 à 2m,30, c'est à dire la même que le mur ouest, et différente de l'épaisseur du mur près de l'angle ouest de la façade nord. Il y a tout

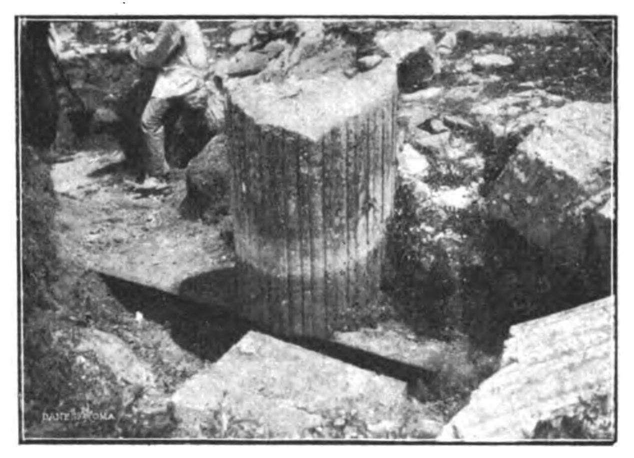


Fig. 11.

lieu de supposer qu'un mur transversal, symétrique à celui qui s'amorce sur le mur ouest, marque le point où la muraille s'élargit.

Plus loin, la fouille rencontre un petit mur transversal, de 0m,40 de large et de 0m,35 de haut. Puis, après un intervalle de 1m,62, un autre petit mur. Entre ces deux murs, le dallage cesse, et on y recueille un grand nombre de menus débris : vases, tuiles, lampes, clou. — Correspondant à l'attache du deuxième mur, on observe dans le parement extérieur de la muraille est : 18. — Un bloc dont deux faces portent des cadres moulurés.

L'interruption du dallage semble bien indiquer que ces deux petits murs sont contemporains de la construction de l'édifice. Il ne peut s'agir d'une porte : il n'y a pas trace de seuil sur la muraille extérieure. Le plus vraisemblable est qu'il y avait là un escalier montant à un étage supérieur ou à une galerie.

Cette tranchée a mis à jour un certain nombre de fragments très variés :

1° Des plaques décoratives: 19. — Plaque épaisse de 0m,08, marbre blanc à feuillage.

20. — Plaque épaisse de 0m,05, marbre blanc à feuillage.

21. — Plaque épaisse de 0m,04, à feuillage géométrique, marbre blanc.

22. — Plaque épaisse de 0m,035, marbre blanc ; dessin de frise.

23. — Plaque épaisse de 0m,02, marbre blanc ; feuillage.

2° Des fragments de chapitaux :

24. — Fragment de palmette, marbre blanc.

25. — Fragment de palmette, marbre blanc.

26. — Fragment de chapiteau de pilastre, marbre blanc.

3° Des fragments de colonnes :

27. — Colonne calcaire, de 0m,68 de hauteur, diam. sup. 0m,29, infér. 0m,31, lisse.

28. — Colonne calcaire, de 1m,46 de hauteur, diamètre uniforme 0m,37, pareille à la précédente.

29. — Colonnette de 0m,15 de hauteur et de 0m,095 de diamètre, marbre de couleur, finement cannelée.

4° Base :

30. — Base carrée calcaire, à moulures, entièrement conservée.

Signalons que nous avons trouvé divers fragments qui nous permettront de reconstituer le grand ordre de l'édifice : un tambour nous a donné la façon dont se terminaient à l'extrémité des grandes colonnes, les cannelures. — Un fragment de base en marbre blanc, de grande dimension, appartient certainement au grand ordre. — Enfin une plaque, du même marbre que les colonnes, nous confirme l'existence de pilastres complétant, sur les murailles, la file des colonnes.

5° Fragments de moulures:

31 et 32. — Marbre blanc accompagnant sans doute des plaques de revêtements.

6° 33. — Fragment de colonne carrée, ayant servi de pilier d'angle à une clôture.

7° 34. — Un mortier de calcaire, dont nous n'avons que la moitié.

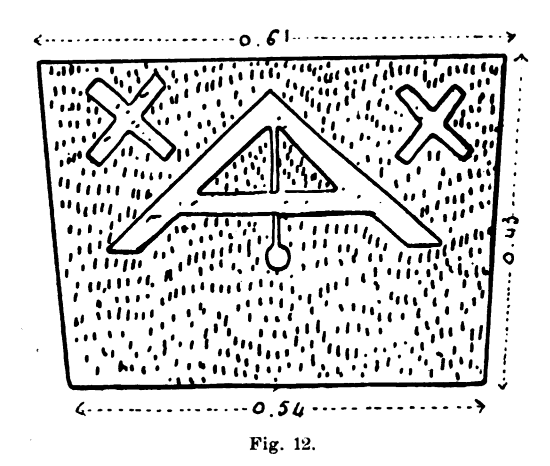


Fig. 12.

8° 35. — Une sorte de bassin, en calcaire, avec un canal en forme de gargouille pour l'écoulement de l'eau.

9° 36. — Un bloc de calcaire, intact, haut de 0^m,43, profond de 0^m,51, et large, en haut, de 0^m,61, en bas de 0^m,54. Il est sculpté. Sur un fond martelé, se détache en relief un niveau de 0^m,20 de hauteur, dont le fil à plomb passe derrière la barre transversale. A droite et à gauche, dans le champ, en haut deux **X** en relief (fig. 12).

La forme du bloc indique qu'il était utilisé comme clef de porte à couverture horizontale.

Quant au niveau, voici quelques éléments de comparaison qui aideront à en déterminer le caractère :

I. — Le niveau, figurant parmi des outils d'artisan, se trouve sur un bas-relief du musée du Latran (XVI, 21), reproduit par

Marucchi, *Eléments d'archéologie chrétienne*, I, p. 214. Il ne semble pas qu'il ait dans cet exemple une valeur symbolique. Sa forme est tout à fait celle du niveau d'Haïdra.

II. — Dans les inscriptions sépulcrales de la Narbonnaise, le niveau accompagne l'*ascia* dans de nombreux exemples: *C. I. L.*, XII, 218, 533, 571, 689, 722, 729, 738, 813, 815, 927_9, 1005, 1267, 1466, 1700, 1741, 1949, 2051, 2252, 2576, 3408 add.

III. — En Afrique, nous signalerons :

1.° Musée Saint-Louis de Carthage IV, 7, Catalogue: « Au dessous de l'inscription [à Tanit] un fil à plomb, une équerre, une autre équerre fermée, un marteau de tailleur de pierre ». Le niveau peut cependant ne pas avoir ici un sens symbolique: il peut indiquer simplement, joint aux autres instruments, que la dédicace a été faite par un tailleur de pierres.

2.° Un cippe de Dougga (inscription publiée dans le *C. I. L.* VIII, 1510) est reproduit dans Carton, *Découvertes archéologiques en Tunisie*, p. 175. A gauche un niveau; à droite, un œuf sous une équerre. Il faut rapprocher de ce cippe, un autre reproduit au même volume, p. 150, où une pomme de pin fait pendant à un œuf, entre des lotus. Le caractère symbolique est évident dans ces exemples.

3.° Un niveau, de même forme que celui d'Haïdra a été noté sur une pierre de Ksar Amié, henchir situé tout près d'Haïdra (mission 1908 de Piganiol).

Dans deux autres exemples, il peut y avoir discussion :

4.° Au dessus de la porte de Zaghouan (*villa Magna*) se trouve le groupe suivant: en bas un bucrâne, au centre une couronne avec l'inscription AVXILIA, au dessus un signe, que le *C. I. L.*, VIII, 900 interprète comme un grand A, mais qui est peut-être un niveau. Les lettres inscrites dans la couronne semblent du IIIe siècle, d'après le *Corpus*.

5.° A Bu-Ghanem-el-Djedid, *C. I. L.*, VIII, 11482, un épistyle offre un ensemble de signes obscurs, parmi lesquels un niveau (Schmidt y reconnaît pourtant une lettre A).

Dans cette série d'exemples on voit donc que le niveau, a eu une valeur symbolique, soit isolé, soit associé à l'*ascia* et à l'œuf. Le niveau du grand édifice d'Haïdra peut offrir un sens symbolique analogue; les X qui l'accompagnent ont été signalés dans ce travail comme fréquents sur les inscriptions funéraires d'Haïdra (voir aux n°s 31, 51, 126, 148, 149).

Comment ce symbole se trouvait-il sur une clé de porte? La porte commandait-elle une pièce à destination religieuse? — Indiquons aussi une autre hypothèse: notre bloc pouvait indiquer une salle reservée à la corporation des tailleurs de pierres (les réunions corporatives se pouvant faire dans de grands édifices publics).

Tranchée [8].

Tracée obliquement par rapport à la précédente. Elle a dégagé un chapiteau du grand ordre (fig. 13), un grand nombre de fragments de colonne, et quelques débris de marbre. Le sol s'abaissant, le dallage a été mis à découvert à $0^{m},45$ au dessous du sol.

Tranchée [9].

Nous l'avons pratiquée pour déterminer si les petits murs de la tranchée [7] se continuaient; mais nous n'avons rencontré que le dallage continu. A noter parmi les déblais:

37. — Fragment de plaque décorative à feuillage.

Sondage [10].

Pratiqué de l'autre côté de la muraille tunisienne pour rechercher si la muraille ouest se continuait. La fouille n'a rencontré que de la terre. Il n'y a pas trace d'une salle analogue à celle

que nous avons décrite derrière la demi-lune. Il est vrai que cette dernière a dû sa conservation à ce qu'elle a servi de point d'appui à l'angle nord-est de la citadelle byzantine. Il est possible qu'une

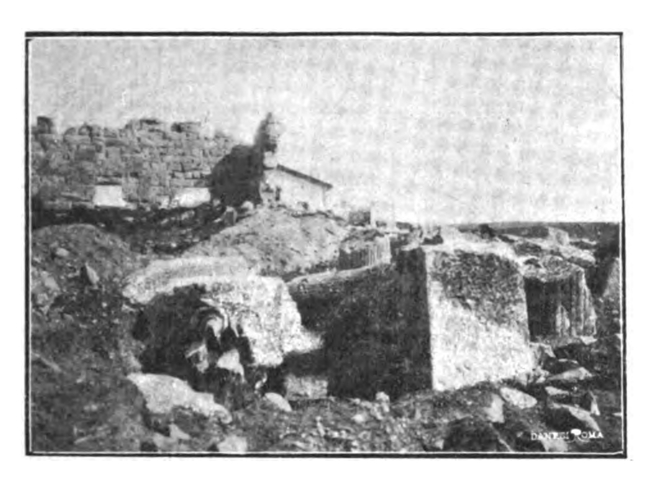


Fig. 13.

salle symétrique à l'ouest ait été complètement démolie et utilisée soit à l'époque byzantine soit à l'époque tunisienne.

Enfin en dehors des tranchées, il n'y a à signaler dans l'intérieur du grand édifice que :

1.° Des fragments divers du grand ordre, que nous utilisons ci-après.

2.° 3 colonnes de calcaire analogues à celles décrites dans la tranchée [8], lisses, d'un diamètre un peu supérieur: 38. — Diamètre: 0m,33. — 39. — Diamètre: 0m,355. — 40. — Diamètre: 0m,41. Ces trois colonnes se trouvent dans le voisinage du mur nord.

Plan de l'édifice.

(Fig. 14: essai de restitution).

Nos fouilles ne nous ont pas apporté de certitude sur le plan général de l'édifice. Voici ce qui semble le plus probable:

1.° Les deux murailles est et ouest offrent, sur une longueur de $11^m,63$, une épaisseur de 1^m environ; au delà, elles font plus que doubler d'épaisseur. Sans aucun doute, elles limitaient une partie distincte du grand édifice, dont, au reste, nous possédons le mur du fond sur une longueur de $9^m,15$ (près du mur ouest). Cette salle offrait des dimensions assez restreintes pour ne pas rendre nécessaires des murs énormes.

L'intérieur de cette salle ne devait pas comporter de colonnade; on n'en trouve aucun débris, et les petites colonnes inégales de calcaire, (n°s 38, 39, 40) doivent appartenir à une utilisation bien postérieure.

2.° La vaste salle centrale était soigneusement dallée, et le dallage était partout uniforme, sans différence de niveau. C'est certainement à cette salle qu'appartenait le grand ordre de l'édifice, dont nous avons, à maintes reprises, noté les fragments. On peut s'en faire une idée précise (fig. 15).

Colonne. — Marbre jaune de Chemtou, veiné de teintes brunes, violacées et noires, d'un très bel et très riche effet. Les dimensions sont de $0^m,76$ à la base et de $0^m,62$ au sommet. La hauteur en la calculant d'après le galbe presenté par les tambours encore visibles était d'environ 5 mètres. La colonne présentait 24 cannelures convexes, séparées par 24 baguettes plates. A l'extrémité supérieure les cannelures disparaissent et sur une hauteur de 10–15 cm. la colonne redevient lisse avant de recevoir le chapiteau. Au point de vue de la construction, ces colonnes étaient constituées par des

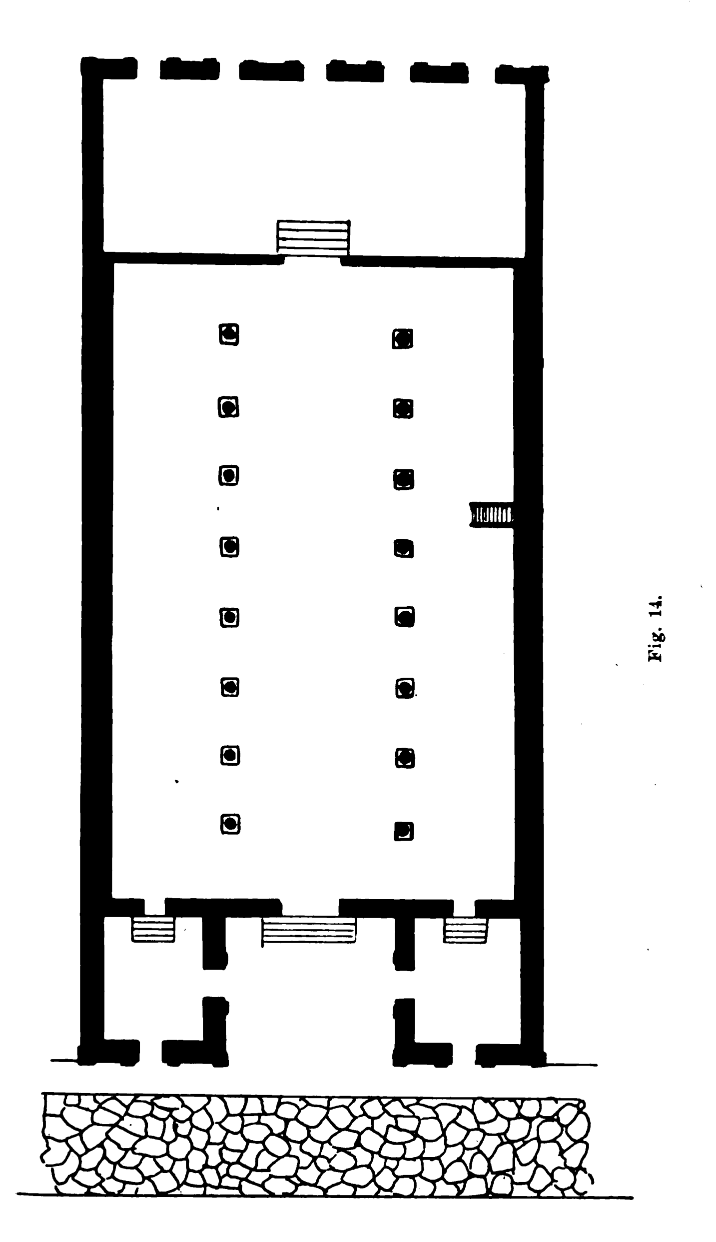
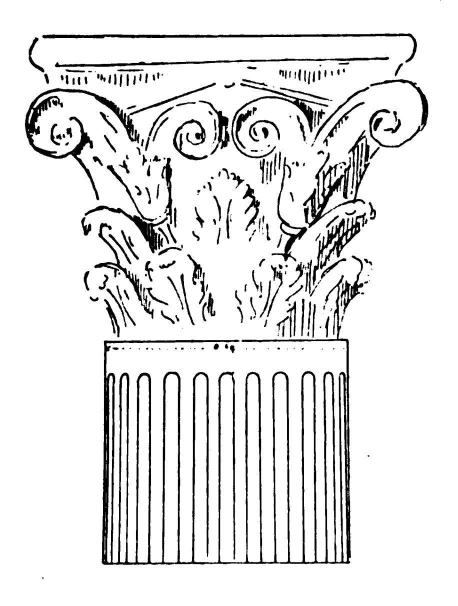
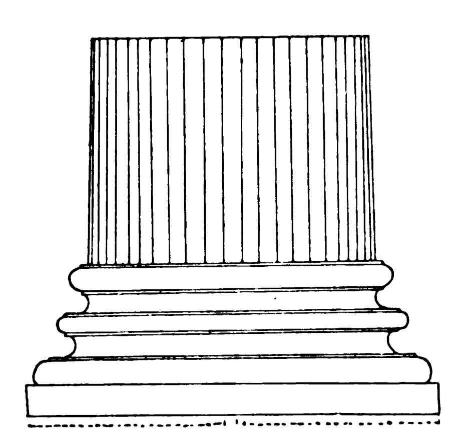
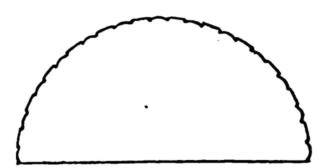


Fig. 14.







Coupe de la colonne à la base.

Fig. 15.

tambours de longueur variant entre $1^{m},50$ et 2^{m} (un des tambours, complet, mesure $1^{m},60$; un autre brisé à une extrémité mesure $1^{m},90$). La taille du marbre est soignée, et les cannelures parfaitement régulières.

Chapiteau. — Nous avons déblayé, dans les fouilles de la tranchée [8], un chapiteau entier, assez bien conservé, le seul qui subsistât dans le champ de fouilles, mais les angles et les détails sont très affaiblis. Cependant, il est d'un type très répandu à Haïdra, et on peut reconstituer avec une entière certitude. Nous nous sommes servis, en particulier, pour cette restitution, d'un chapiteau intact, réutilisé dans la basilique chrétienne de la citadelle byzantine et qui, à une moindre échelle, nous paraît la parfaite copie du grand chapiteau de notre édifice : c'est une combinaison classique de volutes et de feuilles d'acanthe, d'une simplicité qui révèle une bonne époque. Le chapiteau est en marbre blanc.

Base. — Nous avons déjà signalé le fragment trouvé dans la tranchée [7]. C'est une base à trois tores, celui du centre étant plus étroit et plus fin que les deux autres. Cette mouluration un peu compliquée s'accorde parfaitement avec la cannelure savante des colonnes. Nous avons relevé un profil de base identique (de dimensions un peu moins grandes) dans la cour centrale de la Maison des Vestales au Forum romain, pour le péristyle. La base était en marbre blanc.

Les colonnes s'accompagnaient, nous l'avons vu, de pilastres de même marbre, dont nous avons retrouvé quelques fragments caractéristiques : ce sont des plaques de $0^{m},015$ d'épaisseur, offrant les mêmes cannelures que les colonnes. Ces pilastres étaient couronnés par des chapiteaux de marbre blanc, dont nous n'avons découvert que de menus débris. Il n'est pas possible de reconnaitre le profil de leur base dans les moulures mutilées que nous ont fournies nos fouilles.

Comment ces colonnes étaient-elles disposées? Il est impossible de le savoir avec pleine certitude, puisque nous n'avons retrouvé au cours de nos fouilles aucune base en place. Cependant, on peut arriver à une disposition vraisemblable. Les deux petits murs perpendiculaires à la muraille de l'ouest indiquent, sans doute, l'emplacement d'un escalier menant à un étage supérieur. Il est tentant de placer dans le sens de longueur deux portiques, soutenant des galeries accessibles: les colonnes se disposeraient ainsi en deux files parallèles prenant leur point de départ sur les murs nord et sud, où elles se complètent par des pilastres. Cette disposition crée ainsi trois nefs, deux surmontées de galeries — la centrale pouvant être de toute la hauteur de l'édifice, ou bien être à ciel ouvert. — Notons que le nombre de colonnes trouvées sur les fouilles conviendrait à ce plan.

La décoration de cette salle devait être riche à en juger par le grand nombre de plaques décoratives à dessins variés que nous avons trouvées dans nos fouilles, les murs en devaient être couverts: toutes ces plaques sont de marbre blanc. Ainsi la physionomie de cette salle se reconstitue facilement; aux murs, une décoration blanche, brillante que rappellent, au centre, les chapiteaux et les bases des colonnes, et à laquelle s'oppose le marbre bigarré du grand ordre et le dallage de calcaire roux.

3.° La disposition en trois nefs que nous proposons a l'avantage de mieux associer au plan d'ensemble la salle rectangulaire derrière la demi-lune tunisienne qui, dès lors, ne fait que prolonger par un avant-corps sur la façade sud la nef latérale de l'est.

Cette salle était certainement en contre-bas de la grande salle centrale. Le dallage ne se retrouve point au même niveau. Du reste, les fenêtres, qui sont au même niveau que celles de la façade nord nous obligent à la même hypothèse que pour la salle d'entrée. Des escaliers devaient conduire à l'étage inférieur de l'avant-corps, qui comportait certainement un premier étage prenant

lumière par les fenêtres aujourd'hui visibles. Il est difficile de ne pas supposer un autre corps de bâtiment symétrique, à l'ouest; il n'y a, pour soutenir cette hypothèse, aucune certitude tirée des ruines elles-mêmes, seules les nécessités d'un plan rationnel nous l'ont fait restituer.

Le grand édifice présentait donc au sud une façade à décrochements, originale, et par où l'on pouvait pénétrer (par trois portes ouvrant sur cette sorte de cour d'entrée) à la fois dans la salle centrale directement, et dans les deux avant-corps.

Quelle était la destination de cet édifice, dont nous ne connaissons aucun autre exemple? L'idée de M. Saladin qui en fait une basilique analogue aux grandes basiliques de Rome semble vraie.

Notons que le long de la façade sud passait probablement la grande route de Théveste à Carthage, sorte de *decumanus* de la cité. Sur le plan du lieutenant Perrier, si nous joignons les deux portions de voies dallées à l'est à l'ouest (n°s 15 du plan) par une ligne, la ligne passe précisément au sud de notre édifice. Cette basilique devait donc être mêlée au mouvement perpétuel d'échanges, dont Ammaedara était le centre. Ce n'était pas un lieu de réunion pour oisifs, mais un marché pour les transactions, une sorte de bourse. Soit que les corporations eussent des locaux réservés dans cette vaste enceinte, soit que l'administration municipale ou celle du Fisc y entretînt des bureaux, il est certain qu'autour du « hall » central où se discutaient les échanges, il y avait divers locaux publics et spécialisés: notre clef de porte sculptée en fait foi, qu'on adopte l'une ou l'autre des hypothèses que nous proposions. On regrette de n'avoir pas une documentation plus décisive pour reconstituer la vie commerciale d'Ammaedara qui devait offrir dans notre grand édifice son expression la plus active et la plus intense; c'est là que venaient affluer les produits variés de l'arrière-pays dont Haïdra tenait les portes, tandis qu'en échange les voies venant

de la côte méditerranéenne apportaient les produits manufacturés du monde romain industriel.

Rien ne nous permet de dater l'édifice avec certitude. Voici quelques présomptions :

Les chapiteaux, le profil des bases et des corniches, qui sont très simples et très nets indiquent une belle époque ;

La destination même de l'édifice le désigne comme contemporain de la prospérité d'Haïdra ;

La nature du calcaire employé est à remarquer : c'est un calcaire tendre, se débitant avec une grande facilité, et qu'on ne trouve que dans les anciens monuments d'Haïdra : les caissons funéraires de date reculée, et aussi le temple carré dont une colonne à tambours, très ruinée, se dresse à l'ouest du bordj de la douane.

On peut objecter le mode de décharge employé au dessus des fenêtres qu'on retrouve dans un petit édifice de l'ouest, évidemment d'âge byzantin. Mais il peut se faire qu'il faille voir là une tradition locale de construction.

Nous pensons que la date du grand édifice d'Haïdra doit être la fin du IIe siècle ou peut-être le commencement du IIIe siècle.

Il était destiné à être, plus que tout autre monument à Haïdra, mutilé et défiguré. Cependant une fouille complète qui déblaierait jusqu'au pavement mettrait au jour la plus belle salle dallée que peut offrir Ammaedara.

Henchir Ouled Alim Brahim.

Cet henchir nous a fourni une abondante récolte d'inscriptions (cf. *partie épigr.*, nos 132-160). Du côté de l'Oued Haïdra, à la limite des ruines assez étendues qui constituent l'henchir, se dresse un petit édifice en blocs de calcaire, appareillés. Il a 5m,10 de largeur ;

il est difficile de déterminer quelle était la longueur primitive; le mur du fond de l'édifice est en effet composé de blocs irréguliers; plusieurs sont réutilisés, nous ne serions pas éloignés de croire que l'édifice n'avait guère que 5^{m} de profondeur; la construction était donc exactement carrée. Extérieurement les murs n'offrent aucune décoration. Seule, au sommet, une corniche, d'un style très simple, régnait tout au long des murailles. Sur la façade regardant l'henchir, la porte à couverture horizontale: la clé est actuellement suspendue dans un équilibre singulier au dessus de l'entrée.

A l'intérieur, les murs nus n'offrent comme ornements que des consoles sculptées, de part et d'autre de l'axe. Ces consoles ont pour décoration des feuilles d'acanthe qui suivent le mouvement des moulures. Il y en a deux de chaque côté. C'est un genre de décoration assez fréquent en Afrique. En particulier on en trouve dans la grande basilique de Tébessa; à l'Henchir El Ksour, des consoles semblent presque identiques aux nôtres [1]. A Haïdra même, les consoles sont utilisées dans le petit arc de la rive droite de l'Oued, et aussi dans le mur oriental de la forteresse.

Nous avons pratiqué un sondage au centre de l'édifice espérant retrouver le niveau antique; notre fouille a dégagé un caisson funéraire à demi brisé, dont l'inscription a été rapportée à notre n° 147. Puis, en un point qui peut s'indiquer ainsi: à 3^{m},20 du mur du fond, à 1^{m},70 du mur de droite, et à 0^{m},80 de profondeur, nous avons retrouvé des ossements humains réunis sans ordre; ils n'étaient accompagnés d'aucun objet pouvant donner quelque indice sur leur origine.

Au dessous, la fouille n'a rencontré que de la terre; à 1^{m},25 environ nous l'avons arrêtée.

Il est difficile de dire quelle était la destination de ce monument. Chapelle ou mausolée? La forme un peu massive, l'absence

[1] Gsell, *Catalogue du Musée de Tebessa*, pp. 58 et ss.

de fenêtres, les exemples d'Haïdra, nous inclinent à admettre la seconde de ces hypothèses.

Pour la date de ce petit édifice, il est certainement d'une date assez récente : ainsi que la suggèrent la qualité de la pierre employée, qui est un calcaire très jaune et dur, la sculpture des consoles qui n'est pas d'un dessin très pur, enfin le fait même de leur emploi. La construction de l'édifice de l'Henchir Ouled Alim Brahim se rapproche tout à fait de celle employée dans ce petit monument quadrangulaire, au nord de l'angle nord-ouest de la citadelle byzantine. Comme ce dernier, nous daterions volontiers du VI[e] siècle, le mausolée de l'Henchir.

De Haïdra à Fériana.

Notre reconnaissance fut essentiellement épigraphique ; du reste les henchirs qui jalonnent la route ont été soit relevés par M. Saladin lors de sa mission, soit signalés et brièvement décrits par l'*Atlas archéologique* de l'Algérie, dont, en suivant la frontière, nous n'avons pas quitté le domaine.

Henchir Zrideb.

Cet henchir est remarquable par l'état de conservation où se trouve une file de pressoirs à huile, dressés sur le point le plus haut du col montagneux où se trouve l'henchir. Quatre arceaux s'alignent, et devant eux, les larges tables de pierre, à rigoles circulaires sont intactes [1] (fig. 16).

[1] Ces pressoirs paraissent mieux conservés que ceux de l'huilerie de Bir Sgaoun, à 35 kil. au sud de Tébessa et qui paraissent être exactement du même type. « On compte les pressoirs, dit M. Gsell ; les poteaux sont demeurés intacts et l'on y remarque les entailles qui recevaient les barres maintenant les presses à une hauteur convenable ; il suffirait sans doute d'une petite fouille pour retrouver les tables creusées d'une rigole circulaire qui portaient les paniers et les cuves dans lesquels coulait le liquide ». Gsell, *Mon.*, p. 29-31, fig. 89-90, pl. LXXV et LXXVI.

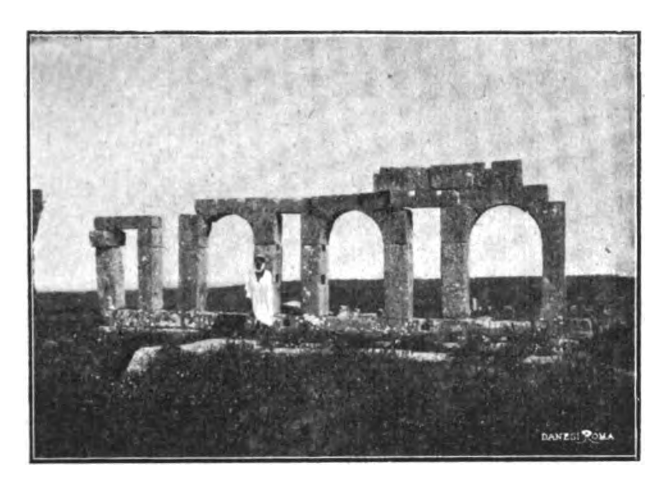


Fig. 16.

Nous avons fait le relevé de la partie essentielle de cette file de pressoirs (fig. 17): et nous notons les points suivants.

Il n'y a pas similitude absolue entre ces différents arceaux, quoique, devant chacun d'eux, soit disposée une table à rigole. Ainsi, il est visible que l'arceau de droite, sur notre figure, n'appartient pas au même groupe que les autres: des ouvertures, qui se correspondent, se trouvent 1° sur le pilier de gauche où il n'y a qu'une entaille dans la pierre; 2° à ces entailles correspondent des canaux qui traversent les deux piliers suivants; 3° puis, de nouveau, des entailles, (entailles et canaux sont indiqués par des pointillés sur notre dessin, on les distingue nettement sur la pho tographie).

Il y a bien symétrie pour les encoches en queue d'aronde que l'on trouve sur le soubassement dans l'intervalle des piliers.

Il n'y a plus symétrie pour les ouvertures du bas qui traversent complètement le mur.

L'appareillage des blocs est remarquable d'exactitude et de solidité.

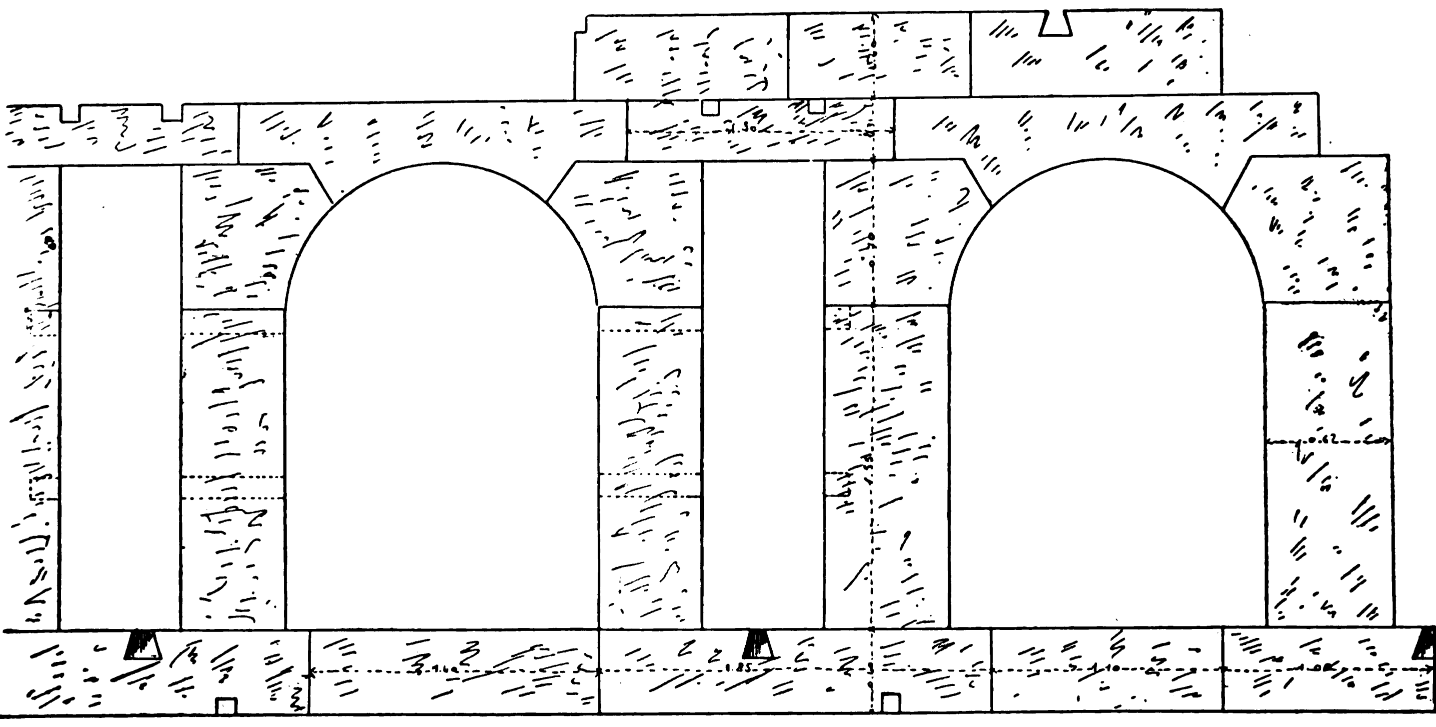


Fig. 17.

De l'autre côté, nous avons trouvé un certain nombre de blocs et de fragments des pressoirs, en particulier deux fragments dont nous ne savons pas la destination :

Ces deux fragments étaient destinés à l'écoulement du liquide, ils sont percés de deux trous (indiqués par des flèches). Nous n'avons pu retrouver leur place.

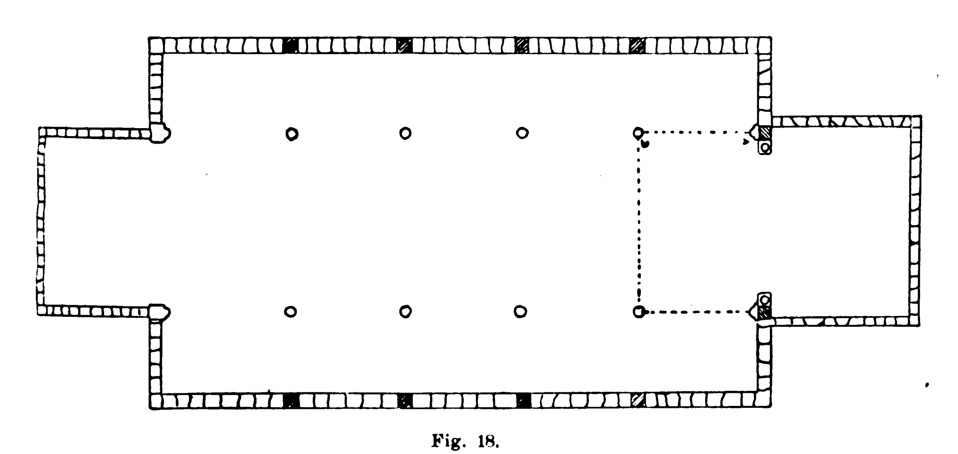


Fig. 18.

Aïn Bou Dries.

Dans cet ensemble considérable de ruines, que nous n'avons pu que parcourir, nous avons relevé, un peu rapidement contre notre gré, une petite basilique chrétienne, où nous avons trouvé quelques inscriptions (voir nos nos 203, 206, 207). Le plan de cette basilique, très simple, est bien visible et ne donne lieu à aucune difficulté (fig. 18).

A l'entrée une sorte de portique, s'ouvrant largement sur la salle centrale qui se divise en trois nefs : les nefs latérales larges de 2m ; la nef centrale de 5m, sur une longueur de 16m. Au fond précédée par une baie flanquée de deux colonnes une salle rectangulaire, le *presbyterium ;* c'est la forme simple de la basilique.

Mais en avant du presbyterium, une clôture, joignant les pilastres aux deux premières colonnes isolait une *schola cantorum*. En effet des encoches pratiquées sur les pilastres et les colonnes jusqu'à hauteur d'appui, de la façon dont nous l'avons porté sur notre dessin, ne laissent aucun doute sur l'existence d'une telle clôture (fig. 19 et 20).

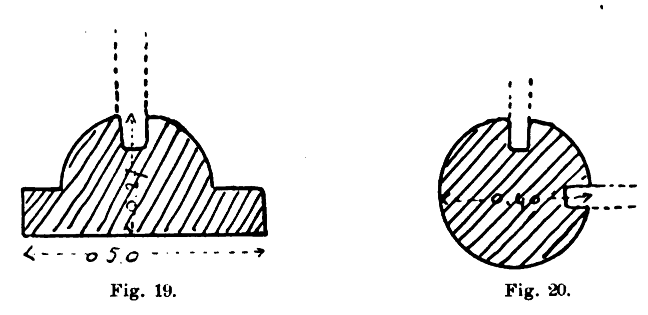


Fig. 19. Fig. 20.

Les colonnes étaient de calcaire lisse; elles sont actuellement renversées sur les côtés de l'édifice, et elles s'accompagnaient sur les façades de piliers de pierre, dont la plupart sont encore dressés.

Les murs étant rasés, on ne peut voir les dimensions de portes. C'est pourquoi nous ne les avons pas portées sur notre plan.

B. — PARTIE ÉPIGRAPHIQUE

I. — Inscriptions inédites d'Ammaedara.

1. — A 100^{m} au sud du cimetière de la rive droite (C), près de la route conduisant à la plaine de Tbâga, qui devait être dans l'antiquité la route de Menegesem. Moitié gauche d'un fronton triangulaire. Le milieu du fronton était occupé par une figure de femme courant vers la droite; le pan du manteau s'envole.

Largeur du fragment 80 cm.; hauteur 75. Hauteur des lettres 6 cm. (1908).

1.

BELLONAE figure de femme *aug. sac.*

Le nom de la vieille déesse Italique a sans doute été appliqué à une déesse Africaine aux rites sanguinaires. De même on put croire la retrouver en Comagène. Il est notable que ce culte se rencontre à distance de la ville, dans un site boisé; sans doute dérobait-il ses mystères. Comme le nom de la vieille déesse Italique Ops, celui de Bellone peut avoir été introduit par les légions. On connait le culte de Bellone près de Théveste (*C. I. L.*, VIII, 10623), à Uzappa (*ib.*, VIII, 11923) et à Sigus (*Année Epigraphique*, 1907, n° 230 = *Rec. de Constantine*, 1906, XL, p. 171-172).

Le groupe d'inscriptions suivantes se trouvait près de l'arc de triomphe, là même où M. Drappier a relevé les inscriptions publiées en 1899 et 1900 par M. Gauckler (*Bull. Com.*, 1899, p. CCVII; 1900, pp. 92-96). Ce sont des épitaphes de soldats (cf. plus haut les fouilles de ce cimetière militaire). Elles sont anciennes, et l'on notera particulièrement, sur les stèles non brisées en haut, l'absence

du sigle DMS; le rite de l'incinération était encore exclusivement suivi (sous réserve des remarques faites dans l'étude des fouilles); les caractères sont très éloignés du style du IIe siècle; l'inscription n° 5 est due à un ami, non à un parent du mort. La présence d'un soldat de la légion X suppose d'autre part une concentration de troupes en cette région qui ne s'explique bien qu'en remontant au temps de la guerre de Tacfarinas (cf. part. Tac., *Ann.*, III, 9; IV, 23). Ces inscriptions, gravées sur pierre fragile, sont presque toutes écaillées.

2.

C IVLIVS C F GALE · LVG · MA
SVETVS · MIL · LEG III AVG >
VETI VIX *a*NNI XXXIIX MI
LI AN XIIX · H · S · E
C IVLIVS P ////////// VIVS
////////////////

3.

/////////////// *i*VLI*us*
/////// *burd*IGA*la*
////////// R I // T V S
MIL LEG III AVG
QV VI VIX *an* ///
MIL AN ////
> MARCELLI

2. — Stèle. Hauteur 50 cm.; largeur 70. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

C(aius) Iulius C(aii) f(ilius) Gale(ria tribu) Lug(duno) Ma(n)-suetus, mil(es) leg(ionis) III Aug(ustae) (centuria) Veti(i) vix(it) [a]nni(s) XXXVIII mili(tavit) an(nis) XVIII. H(ic) s(itus) e(st). C(aius) Iulius P....

Une autre inscription trouvée au même lieu (*Bull. Com.*, 1900, *l. c.*, n. 7) faisait connaître déjà un soldat de Lyon.

3. — Stèle brisée en haut. Hauteur 50 cm.; largeur 37. Hauteur des lettres 6 cm. (1908).

.... [*i*]*uli*[*us*]... [*Burd*]*ig*[*a*]*la*]..*ri*..*tus, mil(es) leg(ionis) III Aug(ustae) qu* <*n*> *i vix(it)* [*an(nis)*...], *mil(itavit) an(nis)*... > *Marcelli.*

On a trouvé à l'Henchir Gouraï, défilé entre Ammaedara et Théveste où passa plus tard la grande route Carthage-Théveste, l'épitaphe d'un soldat de Bordeaux (VIII, 2103).

Il est possible que cette inscription très effacée soit identique à celle qui a été publiée (*Bull. Com.*, 1900, p. 95, n° 9) sous la forme suivante :

RISLPV
A
VIX
A
ACIIII

4.

SEX · METILIVS · ST
LIVI · VIX · AN · XX
MIL · A · II · TI · QINT
IVS

5.

IF SERG
HERIDIA*nus*
TRIB · MIL · LE*g*
X̄ FRITENS*is*

4. — Stèle. Hauteur 85 cm. ; largeur 36. Hauteur des lettres 2 cm. Estampage (1908).

Sex(tus) Metilius St(ellatina tribu) Livi vix(it) an(nis) XX, mil(itavit) a(nnis) II. Ti(berius) Q(u)intius.

L'inscription est complète. Un mot demeure énigmatique : LIVI. Il est impossible de lire [Foro]Livi (ville dont les habitants sont probablement inscrits dans la tribu Stellatina) ; il n'y a aucune place sur la pierre pour cette restitution. Par davantage ne reconnait-on avant LIVI le signe > (centuria). On pourrait songer à restituer un cognomen : Livi[anus] (cf. *Bull. Com.*, 1900, p. 93, n°2, Fusci[nus]) ; mais l'inscription semble particulièrement archaïque, d'une époque où on ne gravait pas le cognomen. On notera que le dédicant n'en porte point. Que la tombe soit relativement ancienne, c'est ce que prouve aussi le fait que la sépulture est due à un ami du mort, non à un parent (cf. à ce sujet les observations de M. Cagnat, in *Bull. Com.*, 1890, p. 459, n° 7).

5. — Stèle brisée en haut et à droite. Hauteur 33 cm.; largeur 38. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

...*T(iti) f(ilius) Serg(ia tribu) Heredia[nus] trib(unus) mil(itum) le[g(ionis)] X Fretens[is]*.

L'inscription est gravée avec un soin particulier. — La légion X Fretensis a été envoyée en Syrie par Auguste. Elle y demeura jusqu'à l'expédition contre les Parthes de 59. Il est possible qu'elle ait fourni un contingent à l'armée d'Afrique lors de la grande guerre contre Tacfarinas. On sait qu'à ce moment le proconsul dut diviser ses forces en trois armées; il a dû recevoir des renforts d'autres parties de l'Empire, et c'est en effet ce que prouvent les passages de Tacite concernant la guerre de Tacfarinas (*Ann.*, III, 9; IV, 23).

6.

//////////////////////

//////////////////////

MILITAVIT AN

VIIII

*vix a*NN XXV

H S E

7.

//////////////////////

mil leg III AVG

>IIICI VIX A /

///VII · MIL · XXIV

6. — Stèle. Hauteur 40 cm.; largeur 35. Hauteur des lettres 3 cm. En tête sont deux lignes effacées (1908).

7. — Stèle. Hauteur 50 cm.; largeur 40. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

...*[mil(es) leg(ionis)] III Aug(ustae) (centuria)... ci vix(it) a(nnis) [XXXX]VII, mil(itavit) a(nnis) XXIV*.

8.

AVG

COH

MILIT

FI ¯

9.

CE ENTÓRV

8. — Stèle brisée en haut à droite et en bas. Hauteur 20 cm.; largeur 10. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

...[*miles leg(ionis) III*] *Aug(ustae)... coh(ortis)... milit(avit)...*

9. — Stèle. Hauteur 70 cm.; largeur 45. Hauteur des lettres 3 cm. (1908). A la fin d'une ligne qui devait être l'avant-dernière.

10.

//////// *mil*
I /// I*ii Au*G>FVS
/// VIX *a*N ///
HIC *situs* EST
////////////////////

11.

mil leg III *Aug* ?
vix ΛNI *s* ?
ΛI SΛ

10. — Stèle. Hauteur 55 cm.; largeur 40. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

[... *mil(es)*] *l*[*eg(ionis)*] *I*[*II Aug*]*(ustae) (centuria) Fus..... vix(it)* [*a*]*n(nis...). Hic* [*situs*] *est...*

11. — Fragment de stèle, brisée de tous les côtés. Hauteur 30 cm.; largeur 15. Hauteur des lettres 5 cm. (1908).

12.

*mil leg iii a*VG ·
> SEXTILI VIXIT ANN
XLIV· MIL · ANN · XXV
H · S · E
M · ANTONIVS· MIL· LEG· XXI
> VALERI · PRISCI · FRATER
POSVIT

13.

IVLIA · VICTORIA
C · F · VIXIT · ANNIS
XXXV · C · CORNELIVS
> CASSI · CONIVGI
POSVIT · *f*RVGI FEMI
NAE · MERITAE ET FILI
*e*XEMPLO PIETATIS VA E

12. — L'inscription suivante n'a pas été trouvée dans les limites de la nécropole militaire, mais entre cette nécropole et l'arc de triomphe. La pierre avait été brisée en deux morceaux et réem-

ployée dans une tombe plus récente. Le haut de l'inscription manque. — Stèle. Hauteur 80 cm.; largeur 48. Hauteur des lettres 5 cm. (1908).

13. — Le cimetière militaire est placé à droite de l'avenue conduisant à l'arc de triomphe. Du côté opposé de l'avenue, en face du cimetière, a été trouvée cette inscription.

Stèle. Hauteur 80 cm.; largeur 48. Hauteur des lettres 4 cm. 1/2, seulement 2 1/2 aux trois dernières lignes. Au dessus de l'inscription est un croissant (cornes tournées vers le haut) entre deux rosaces (1908).

Iulia Victoria C(aii) f(ilia) vixit annis XXXV. C(aius) Cornelius (centuria) Cassi(i) coniugi posuit frugi feminae meritae et fili(i) [e]xemplo pietati(s) suae.

Comme aux nos 4 et 12 on note le manque du cognomen, preuve que cette inscription est ancienne et sans doute contemporaine de celles du cimetière militaire. — Le symbole du croissant est assez fréquent dans la Tunisie centrale, sauf pourtant dans les cités créées autour des camps (Toutain, *Les symboles astraux sur les monuments de l'Afrique du Nord*, in *Rev. Et. Anc.*, 1911, p. 169 sq.). Il indique la présence d'un élément indigène. — Il est intéressant que ce soldat appelle la morte *coniux*, mais les enfants auraient sans doute porté le gentilice de leur mère.

14.

D M S
P AELIVS ROGATIANVS
VIXIT ANN IIII
H S E
AELIVS ROGATVS
FILIO PIO POSVIT

15.

D · M · S
AELIA FLORA
VIX · AN · XXVIII
FRATRES ET MAR†VS E
IVS FEMINE PRO /// IE MO
RBVS ET DISCIPLI // POS
VERVNT H · S · E

14. — Cimetière du sud (G). Caisson. Hauteur 55 cm.; longueur 1^{m}. Hauteur des lettres 2 cm. $^{1}/_{2}$ (1908).

Aelius Rogatus est connu par l'inscription publiée *C. I. L.*, VIII, 332, qui se trouve tout près de la nôtre. — Il n'est pas pas extraordinaire, du moins après les mesures de Marc Aurèle concernant l'état civil, de trouver un enfant de quatre ans possédant déjà un prénom.

15. — Ib. Caisson. Hauteur 50 cm.; longueur 1^{m}. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

D(is) m(anibus) s(acrum). Aelia Flora vix(it) an(nis) XXVIII. Fratres et maritus eius femin<a>e pro[bat]<a>e mor ⟨i⟩ bus et discipli[na] posuerunt. H(ic) s(ita) e(st).

De cette formule de louange on rapprochera celle de l'inscription VIII, 9520: *fides cum disciplina.*

16.

H S E
CN · AEMILIVS · VENVSTVS
VXORI · PIAE · POSVIT

17.

D M S
ΛEMILIA SPES VIX
ΛNNIS XXX HSE
F/\VIVS VICTOR
CONIVGI PIAE ET PRAETI
OSISSIMAE

16. — Cimetière de l'ouest (E). Stèle brisée en haut. Hauteur 59 cm.; largeur 46. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

17. — Cimetière du sud (G). Caisson. Haut 42 cm., long 140. Hauteur des lettres 3 cm. $^{1}/_{2}$ (1908).

D(is) M(anibus) s(acrum). Aemilia Spes vix(it) annis XXX. H(ic) s(ita) e(st). F[la]vius Victor coniugi piae et praetiosissimae.

18.

D M S	*d m s*
ANNIA SABINA	L · TADIVS · FE
VIX ANN LX HSE	LIX · VIX
TADIVS FELIX VXORI	ANNIS · XC
PIISSIMAE POSVIT	H · S · *e*

18. — Ib. Caisson. Haut 50 cm.; long 1^m. Hauteur des lettres 4 cm. Brisé à droite et en haut (1908).

19.	20.
D · M · S	D M S
ANIONIA	AVI ·
AFRICANA	VS ·
VXA N · LV ·	MAXI
H S E	VIX AN
	M VIIII
	P POS

19. — Cimetière de l'est. A gauche de l'avenue conduisant à l'arc de triomphe. Caisson. Haut 90 cm.; long 1^m; lettres 4 cm. Un premier cartouche n'a pas été gravé (1908).

D(is) M(anibus) s(acrum). Antonia Africana v(ix) an(nis) LV. H(ic) s(ita) e(st).

L'inscription a été lue déjà par M. L. Poinssot. A la ligne 4 VXA sont réunis en un seul signe.

20. — Cimetière du sud (G). Caisson (1908).

D(is) M(anibus) S(acrum). Avius Maxi(mus) vix(it) an... m(ensibus) VIIII. P(ater) pos(uit).

L'inscription est complète. La dernière ligne a été inscrite en dehors du cadre.

Le nom d'Avius est assez rare. *C. I. L.*, VIII, 6392; XIII, 2198. Il semble d'origine Etrusque (Schulze, *Zur Gesch. lat. Eigennamen*, p. 348).

21.

	Nombre des lettres avec les compléments:
D M *s*	
HIC SVM BLANDVS IN HOC *tumulo*	24
LXX DATOS VIXI PER ANN*os*	20
BIS BINOS IVVENES RELIQV*i*	22
POST ME QVI REGERENT LA*rem*	22
HIS CONVIVA EGO SEMPER E*ram*	23
DVM FORTVNA FVIT VIV*endi*	21
NVNC CESSI MODO L/IC*eat eos*	20
ET MVLTOS MEA FAMA	21
SOS SIT DVM RETINER	17

21. — Cimetière du sud. Caisson. Haut 50 cm.; large 40. Lettres hautes 2 cm. $^{1}/_{2}$. Brisé à droite (1908).

D(is) M(anibus) [*s(acrum)*]. *Hic sum Blandus in hoc* [*tumulo*]. *LXX datos vixi per ann*[*nos*]. *Bis binos iuvenes reliqu*[*i*] *post me qui regerent la*[*rem*]. *His conviva ego semper e*[*ram*] *dum fortuna fuit viv*[*endi*]. *Nunc cessi. Modo lic*[*eat*] [*eos*] *et multos mea fama .....*

A la ligne 8, l'intervalle entre L et I semble causé par un dégat de la pierre. Peut-être faut-il lire « cessi modo », et rapprocher l'inscription publiée plus loin au n° 140: « modo hoc tumulo secessi ».

Les restitutions des trois dernières lignes sont difficiles à conjecturer. — Les tournures sont poétiques; pourtant ce ne sont que des semblants de vers. — Le mort n'est désigné que par un cognomen; d'autres inscriptions de forme également poétique (cf. plus loin n° 89) présentent cette même particularité. Sans doute l'exactitude sèche du nom s'accordait mal avec la forme lyrique du

style; d'ailleurs on a noté que les indigènes Africains romanisés se distinguent entre eux plutôt par le cognomen que par le praenomen, contrairement à l'usage Romain [1].

Le cognomen *Blandus* se trouvait déjà à Thala (VIII, 566).

22.

D · M · S
C · CAECILIVS
SATVRNINVS
sic VICX · ANN XIII
MEN II
H · S · E

D M *s*
IVLIA MA*r*T*ia*
VIX ANN LVII
H S E
CAECILIVS SAT*urni*
NVS PARENTI
CARISSIM *ae*

22. — Cimetière du sud (G). Caisson. Hauteur 50 cm.; largeur 80. Hauteur des lettres 3 cm. 1/2 dans le premier cartouche, 2 dans les dernières lignes du second. Brisé à droite (1908).

23.

CAECILIA FORTVNA
TA · CAECILI · IMPETRATI
FIL · VIX · ANN · LXX
H · S · E
AGRIA · PROCESSA
MATRI · PIAE · POS

24.

CAECILIA
Q · F · QVARTA
P · V · AN · LXXX
H S E

23. — Cimetière du sud (G). Cippe haut 1m,85, large 50 cm. Hauteur des lettres 5 cm. (1908).

24. — Cimetière de l'est, à droite de l'avenue conduisant à l'arc de triomphe. Stèle. Hauteur 30 cm.; largeur 28. Hauteur des lettres 3 cm. La pierre est brisée en bas (1908).

[1] Toutain, *Cités Romaines de Tunisie*, p. 188 sq. Cf. supra n° 2.

25.

D M S	D M S	D M S
Q CAELIVS · VIC	CAELIA DONA	VOLVSSA FORTV
TOR · VIXIT · AN	TVLA VIXIT AN	NATA QVIETTV
NIS · XXXX · M	NIS VIII *m* · *d* ·	TTVLA VIX ANN
VI · D · XX · ORIS · X	ORIS VIIII	XXI M IIII D XXI
H · S · E	H S E	ORIS IIII
	PIVS PATER PO	PIVS *mar*ITVS
		COIVGI

25. — Dans les ruines d'une construction Byzantine, à l'ouest de la citadelle. Caisson. Hauteur 50 cm.; longueur 80. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

Col. 3 : L'orthographe *Volussa* est une erreur du lapicide. Volussus ne se rencontre jamais; Volusus ne se trouve que comme prénom ou cognom. Il faut restituer *Volussia*. — Par erreur du lapicide également, *Quiettu<ttu>la*.

26.

D M S
CAESIA · HYGIA
H S E
NONIVS DONATVS
MARITVS CON
IVGI PIAE POSVIT ·

27.

D M S
CALLONIAE APHRODISI
AE PIA VIX ANNIS
LIIII M TVRIVS
MARCIANVS
*f*ILIVS MATRI
PRO PIETATE
*f*ECIT · H . S · E

26. — Entre l'arc de triomphe et les maisons Arabes. Caisson. Hauteur 40 cm.; largeur 60. Hauteur des lettres 4 cm. (1908).

D(is) M(anibus) s(acrum). Caesia Hygia h(ic) s(ita) e(st). Nonius Donatus maritus conjugi piae posuit.

27. — Cimetière ouest (E). Caisson. Hauteur 58 cm.; longueur 120. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

La forme de l'f est fréquente dans la région de Haïdra (cf. plus loin nos 90, 192).

Le nom de *Callonius* est rare: cf. VIII, 5742, IX, 491. On le trouve plus souvent en Afrique écrit *Gallonius:* VIII, 819, 1181, 6649, et à Haïdra même le *Iulius Gallonius* de l'inscription VIII, 11597.

Les *Turii* ne s'étaient pas encore rencontrés à Haïdra. La pierre étant abimée, la lecture Furius est possible, mais moins probable.

28.

C A M
VRINV
SAPIDV
VIXIT A
NIS IX
H S E

29.

d M · S
CASSIA · PVDEN
TILLA PIA VIX ANN
///XV
h s E
///////// ONIVVS
as CLEPIADES
*p*OSVIT

28. — Cimetière voisin du mausolée quadrangulaire (plan F). Caisson. Hauteur 52 cm., longueur 65, lettres 3. Deux premiers cartouches sont vides. La pierre est brisée à droite (1908).

Camurinu(s) Sapidu(s) vixit a[n]nis IX. H(ic) s(itus) e(st).

Prés de cette inscription est cellé qui est publiée au CIL sous le n° 11570 et où se lit le nom de *L. Camurenus Saiidus.* On a voulu rapprocher le Saiidus d'un nom Punique. La vérité est que cette pierre donne aussi le cognomen Sapidus, comme la révision nous l'a prouvé. Il ne faut pas s'étonner de trouver sur deux tombes de la même famille les formes différentes Camurenus et Camurinus. « Camurenus, Gamurenus, Camurinus sont également des transcriptions de l'étrusque Camurina » (Schulze, *op. cit.*, p. 141).

29. — Dans l'intérieur de la citadelle, près du mur nord. Cippe brisé en bas. Au dessus du cadre, une guirlande. Hauteur 62 cm., largeur 45, lettres hautes 3 cm. $^1/_2$ (1909).

[D(is)] M(anibus) s(acrum). Cassia Pudentilla pia vix(it) an-n(is) . . XV . H(ic) s(ita) e(st). [Assid]oniu<u>s (?) [As]clepiades [p]osuit.

Il semble qu'il y ait à la ligne 6 une erreur du lapicide. Le nom Assidonius convient bien à l'espace vide. Le cognomen Asclepiades se rencontre une autre fois dans cette famille (VIII, 386). Les *Assidonii*, rares partout ailleurs, se trouvent fréquemment à Haïdra.

30.

D M S
CELIA NI
NA VIX AN
XC HSE · X

D M S
SEX · SERVE
NIVS GEM
ELLVS VIX
AN LXXVIII
H S E · X FILIVS
PATRI POSVIT

30. — Cimetière du sud (G). Caisson. Hauteur 52 cm., longueur 90 cm. Hauteur des lettres 3 cm. $^1/_2$ (1908).

Le signe X qui se retrouve ici deux fois est fréquent sur les inscriptions de Haïdra. Cf. *C. I. L.*, VIII, 11503, et la note, et, dans ce rapport, les n°s 51, 126, 148, 149.

Les *Caelii* se trouvent souvent à Haïdra, mais l'orthographe Celii (connue par ailleurs: *C. I. L.*, VIII, 4936, 7600, 8763, etc.) y est nouvelle.

Les *Servenii* sont rares; on ne trouve en Afrique que le M. Servenius Felix de Thibilis (VIII, 5634). Plusieurs sont connus en Dalmatie (III, 3190, 8402, 12701). Il est notable que celui de

l'inscription III, 3190 porte le cognomen de *Punicus.* Mais le nom est sûrement d'origine Italique, et, selon Schulze, dériverait d'une racine Etrusque (*op. cit.*, p. 230).

31.

D M S
CELSVLA VI
XIT ANN VIII
//// PARENTES
FILIO PIO DVL
CISSIMO
H S E

32.

CLODI QVARTU
F · EXTAEIS · VIXIT
ANNIS · XXV ·
POSVIT · PIETATIS
CAVSAE · C · IVLIVS
H · S · E

31. — Cimetière du nord-est (F). Caisson (1908).

32. — Cimetière de l'est (A). A droite de l'avenue conduisant à l'arc de triomphe. Stèle haute 45 cm., large 31; hauteur des lettres 3 1/2. L'inscription est intacte. En haut de la stèle est un croissant (1908).

Clodi(us) Quartu(s)....... vixit annis XXV. Posuit pietatis causae C(aius) Iulius. H(ic) s(itus) e(st).

Cette inscription présente de nombreuses difficultés; pourtant les lettres sont clairement gravées et la lecture semble certaine. On a déjà noté au cimetière militaire: l'absence de la formule D M S, le manque fréquent de cognomen, et on a trouvé le symbole du croissant sur une tombe élevée par un soldat (n° 13 supra). Il est à observer aussi que la stèle n'a pas été gravée par un parent du mort.

La forme de l'U à la fin de la première ligne est pourtant très rare et ne se trouve guère qu'à l'époque chrétienne. Le début de la 2e ligne est énigmatique. Le mot qui suit *ex* peut être le lieu d'origine ou le nom de la tribu indigène du mort.

33.

CLODIA · LIBERA
VIXIT · ANNIS
XXI · H · S · E ·
CLODIVS · LIBOSVS
PATER · FILIAE · DVL
CISSIME · ET AEMI
LIVS · VITALIS · VXO
RI · RARISSIMAE · PO

34.

D · M · S
CODDIVS VIXIT
*ann*IS ///////////////
/////////////// A ///////
VXORI CARISSI
MAE POSVIT
H S E

33. — Près du mur occidental de la citadelle. Caisson. Hauteur du cadre 40 cm., largeur 29, hauteur des lettres 3 1/2. Le deuxième cartouche n'a pas été gravé (1909).

34. — Cimetière D. Près d'un ravin, sur la rive droite de l'Oued Haïdra. Caisson. Hauteur 37 cm.; largeur du cadre 37 cm.; hauteur des lettres 3 cm. (1909).

La femme est morte la première; le mari a élevé le monument et a inscrit aussi son nom.

Du nom de *Coddius* on rapprochera *Coddeus* (VIII, 8520. Sitifis) et *Codius* (VI, 15946). L'étymologie est douteuse. Peut-être faut-il rapprocher la racine sémitique Gud (cf. plus loin, *Cududa*, n° 37).

35.

CORFIDIA TERTVL
LA · VIX · AN · LXXXV
H · S · E ///// FELIX
MATRI SANCTIS
SIMAE · PIAE · POS

36.

d M S
CORNELIA
*mat*VTINA
*vi*X AN LXI

35. — Cimetière du sud (C). Caisson. Hauteur 55 cm., longueur 85 cm., hauteur des lettres 2 cm. (1908).

Le nom de *Corfidius* ne se rencontre en Afrique qu'à Lambèse (VIII, 2403 ; I, 23). Il est de très ancienne origine italique, comme la plupart des noms en *-idius*.

(La racine se retrouve dans le nom de Corfinium. Cf. A. Schulten, *Italische Namen und Stämme*, in *Klio*, III, p. 241 sq).

36. — Cimetière du sud-ouest. Près du ravin. Caisson brisé à gauche et en bas. Hauteur 25 cm., largeur 20 cm. Hauteur des lettres 4 cm. (1909).

La restitution Matutina (cf. VIII, 6901) convient mieux à l'espace vide que celle de Restutina (VIII, 4616).

37.

D M S
CVR BASLIA
VIX·AN·XC H S E
CVR CVDVDA P
MATRI POSVIT

37. — Cimetière du sud (C). Caisson (1908).

D(is) M(anibus) s(acrum). Cur(ia?) Bas[*i*]*lia vix(it) an(nis) XC. H(ic) s(ita) e(st). Cur(ia?) Cududa p(iae) matri posuit.*

Cur semble être l'abréviation d'un gentilice ; on lira Curia ou Curtia ou Curtilia, mais aucune de ces familles n'est encore représentée à Haïdra. Cf. plus loin les abréviations *Cam*(urinus) (n° 64), *Iu*(lius ?) (n° 54), Cl(audius) (n° 201).

Baslia peut être lu *Basilia* (cf. VIII, 3469). Mais il est possible que ce soit un nom indigène, dérivé de la racine Berbère *Bas* (Halévy, *Etudes Berbères*, 3 et passim).

Le nom de *Cududus* est fréquent (VIII, 2098, près de Théveste, s. 11918, 12167, 15335). C'est un des nombreux dérivés de la racine sémitique Gad (Toutain, *op. cit.*, p. 170).

38.

D M S
DECIMIA SILVA
NA VA LXV
H S E
MARITVS PP



38. — Ib. Caisson. Hauteur 30 cm., longueur 122. Hauteur des lettres 3 cm. dans le 1[er] cartouche, 5 dans le 2[e] (1908).

D(is) M(anibus) s(acrum). Decimia Silvana v(ixit) a(nnis) LXV. H(ic) s(ita) e(st). Maritus p(ius) p(osuit).

Ocia in p(a)c(e) d(e)p(osita) pri(die) K(alenda)s Iunias.

La première inscription, à juger d'après la forme des lettres, n'est pas postérieure au III[e] siècle. Le plus ancien exemple daté du monogramme ⳩ est de 425 (*Bulletin d'Oran*, 1888, p. 89). Mais il se rencontre aussi sur des mosaïques qui semblent du début du IV[e] siècle (Gauckler, *Monuments Piot*, XIII, p. 201, n° 5). Dans la basilique Vandale de Haïdra, qui date de la fin du V[e] siècle, on trouve le monogramme ⳩ A|ω [1].

On ne connaissait pas encore de *Decimii* à Haïdra.

Ocia semble inconnu; peut-être faut-il restituer *Oc[e]ia*; ou bien on lirait *Octia* (*C. I. L.*, VIII, 6473, *Octius*, lecture douteuse).

39.

D M S
EGNATIa

D M S
M IV ///////
FORTVNATVS
V ANN XL H S E
EGNATA
CON POSVIT

[1] Gsell, *Édifices chrétiens d'Ammaedara*, *l. c.*, p. 230.

39. — Cimetière de l'est. Entre l'arc de triomphe et l'Oued. Caisson. Hauteur 55 cm., longueur 105. Hauteur des lettres 3 cm. Le premier cartouche est effacé. (1908).

A la 2ᵉ ligne, *Iunius, Iulius* semblent courts; il faut peut-être lire plutôt *Iuventius*. — Il est remarquable que la femme se désigne uniquement par son gentilice. — Les *Egnatii*, assez répandus en Afrique, sont nouveaux à Haïdra.

40.

D M S
FLAVIA TERTVLLA
VIX ANNIS XXX
H S E
M ///////// II
/////// POSVIT

D M S
POSTVMIVS
///ANORI//
ANN////
H S E
M SER //////

40. — Près du mur ouest de la citadelle, à l'extérieur. Caisson. Un premier cartouche est vide. Hauteur du cadre 55 cm.; largeur 60 cm.; hauteur des lettres 2 cm. $^1/_2$. Très effacé. (1909).

Une *Flavia Tertulla* se trouve à Madaura (VIII, 4723).

41.

D M S
FRVCTVOSA
PIA PVDICIS
SIMA · VIXIT
ANN XXXVII
M VIIII D XXII
BOCCHVS CONIVGI
OPTIME FIDE
LISSIMAE SER
VATRICI POSVIT
H S E

D M
BOCCVS
VIC · AN
NIS · LXX
VII
H · S · E

41. — Cimetière de l'est. Au sud de l'arc de triomphe. Caisson. Hauteur 70 cm., longueur 150, hauteur des lettres 4 cm. (1908).

Le nom de *Bocchus* est rare dans les inscriptions. On s'attendrait à le rencontrer plutôt en Mauritanie qu'en Numidie; mais on sait que Bocchus, qui trahit Jugurtha, obtint une part de la Numidie; il en fut de même d'un autre Bocchus, allié de César, qui aida P. Settius à prendre Cirta. On retrouve ce nom en Espagne; Hübner note (*C. I. L.*, II, s. 5184) que les noms Africains ne sont pas rares en Lusitanie; l'Espagne est demeurée longtemps exposée aux invasions Maures.

Les deux formes *Boccus* (VIII, 410, 769) et *Bocchus* (VIII, 2225) étaient connues.

De la formule « *coniugi optime fidelissime servatrici* » on rapprochera « *pie coniugi bone servatrici* » (Lambèse, VIII, 4067). Au sujet de *servatrici* Kübler a déjà noté la prédilection des Africains pour les noms formés en *-trix* (*Archiv. jur. lat. Lexicographie*, 1893, p. 167).

42.

*gemi*NIV*s*
//////M//////
h S E
geminius VICTOR
///// POSVIT

//////////////
H S E
GEMINIVS VICTOR GEM*i*
NIVS FLAVIANVS GEMI
NIVS CLODIANVS PII FE
CERVNT

42. — Au nord-ouest de Haidra. Caisson brisé à gauche. Hauteur 43 cm., largeur 61; hauteur des lettres 3 cm., 1 1/2 aux dernières lignes (1908).

Les trois *Geminii* de la 2[e] inscription sont sans doute trois frères. Il est remarquable qu'ils se distinguent entre eux par le

cognom; tel est l'usage africain; des Romains se seraient distingués par le prénom.

43.

D · M · S
M · HORTESI
VS CELER
VIXIT ANNIS
XLVII H · S · E

43. — Cimetière du sud-ouest (D). Dans un ravin de la rive droite de l'Oued. Caisson. Hauteur du cadre 42 cm., largeur 31. Hauteur des lettres 4 cm. (1909).

L'orthographe *Hortesius* se trouve dans deux inscriptions de Tébessa (VIII, 2002 et 2086). On rapprochera les formes *Teretius, Clemes, Cresces,* qu'on trouve aussi dans l'épigraphie Africaine.

Les *Hortensii* n'étaient pas encore connus à Haïdra.

44.

d m s	D M S	D M S
*ia*NVARIA	M M*ev*IVS VR	L MEVIVS RESTITVTVS
VIX ANN XVI	BANVS VIX ANN	VIX HANNIS XXXV H · S · E
H S E	XVIII · H · S · E	FRATRES · PIO · PP

44. — Cimetière de l'est. A droite de l'avenue conduisant à l'arc de triomphe. Caisson. Hauteur 60 cm., longueur 120; hauteur des lettres 3 cm. $^1/_2$ (1908).

Le caisson est voisin de ceux qui portent les inscriptions n°s 50 et 63. C'est un groupe de tombes des *Mevii*. Près du mausolée

quadrangulaire, on trouve pareillement un groupe de tombes des Camurini.

45.

I V V ↄ
ET IVLIANVS
SORORI CARIS
SIMAE

46.

d m s
IVLI*us* DO
NATVS VIX
ANNIS XXX
M ///// P · P ·
H S E

45. Cimetière du sud. Fragment de cippe (1908).

46. — Citadelle Byzantine, dans les décombres du mur de l'ouest. Caisson. Hauteur du cadre 38 cm., largeur 90. Hauteur des lettres 4 cm. (1909).

[*D(is)M(anibus)S(acrum)*]. *Iuli*[*us*] *Donatus vix(it) annis XXX. M* . . . . . *p(uis) p(osuit). H(ic) s(itus) e(st).*

Les *Iulii* sont extrêmement fréquents dans la région de Haïdra. C'est le nom qu'adoptèrent sans doute, au début de l'Empire, les indigènes loyalistes et les naturalisés. On notera ici l'absence de prénom ; le cognomen *Donatus* est une transcription du punique *Mathan.*

47.

TIBERI IVLI
IVSTI · FILI
IVLIORV
M · ANT /////
/////// AREN

47. — Cimetière du sud-ouest, près de la rive droite de l'Oued Haïdra. Caisson. Hauteur du cartouche 42 cm. ; largeur 34 ; hauteur des lettres 4 cm. 1/2 (1909).

Tiberi(i) Iuli(i) Iusti, fili(i) Iuliorum Ant . . . [*et*] . . .

Il s'agit sans doute d'un indigène déguisé, ou peut-être d'un naturalisé. Nous savons que par flatterie les provinciaux adoptaient

volontiers le nom de l'empereur régnant. Claude jugea nécessaire d'interdire expressément cet usage ; de fait, le nombre des *Ti. Claudii*, particulièrement en Afrique, est considérable. L'adoption des noms d'empereurs est donc un indice de la romanisation du pays ; il est intéressant de trouver un *Ti. Iulius* à Ammaedara, qui dut être, depuis la guerre de Tacfarinas, le siège d'une petite garnison.

Quant au cognomen *Iustus*, il est manifeste que les indigènes le portent avec prédilection, et surtout dans la région Numide. Prenons quelques exemples : — *C. I. L.*, VIII, 1564, Minnus Iustus (Minnus est un nom d'origine indigène) ; — 4733, Iul. Iustus Madaurius ; — 4904, 4971, 4974, 5125, 5131, à Thubursicum Numidarum (Khamissa). Ou bien c'est la traduction d'un nom indigène ou punique, ou bien on le prenait pour afficher son loyalisme.

Ces indigènes naturalisés ont pu obtenir des grades et des honneurs. Un Ti. Claudius Iustus est centurion de la legio III^a^ Augusta (VIII, 2842) ; un Ti. Iulius Iustus est procurator provinciae Thraciae (III, 6123).

Il est notable que cette inscription, qui doit être l'épitaphe d'un indigène, ait été trouvée sur la rive droite de l'Oued ; car il se peut qu'un établissement Numide primitif ait été situé sur cette rive, tandis que la garnison Romaine se fixa en face (cf. plus loin n° 127). Enfin le style des lettres, aussi bien que le nom de Ti. Iulius, semblent dater l'inscription du I^e^ siècle : or cette pierre funéraire est un caisson, et à la même époque toutes les inscriptions du cimetière militaire Romain sont gravées sur des stèles.

48.

D M S	D M *s*
C · IVLIVS FERRO	IVLIA ROGATIN*a*
NIVS · VIX ·	VIX · AN · LXXXX
AN · LXXXIII	H · S · E
H · S · E	
IVLIVS SECVNDVS FIL	IVL · SECVNDVS · M · P · P
P · P · P	

48. — Cimetière de l'est (A), à droite de l'avenue conduisant à l'arc de triomphe. Caisson. Hauteur 55 cm., longueur 80; hauteur des lettres 3 cm. (1908).

Ferronius ne se trouve signalé que par un autre texte épigraphique, *C. I. L.*, X, 5477, à Aquinum.

49.

D M S
INIA LAETA · STER
*ceia*NA VIX · ANN · LXII
H S E
IVLIVS GAETVLICVS
MARITVS VXORI P P

D M S
IVLIVS · GAE
TVLICVS · VIX ·
ANN · LXXXVIII
H · S · E
IVLIVS PALLANS
FILIVS PATRI P · P ·

D M S
RVSTICELIA · OC
TAVIANILLA · VIX ·
ANN · XXVIII · D · VIII
IVLIVS PALLANS MARI
TVS VXORI P P

D M S
IVL GETVLICVS
VIX ANN XXXIX H S E
IVL PALLANS VIX A
NN XXXVI H S E
IVL PALLANS
FILIS POSVIT
C · IVL · PALLANS
VIX A L M IV
H · S · E

49. Cimetière du sud (C). Caisson. Hauteur 55 cm., longueur 127. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

Les deux premières lignes du dernier cartouche sont gravées hors du cadre.

Voici quel semble l'ordre des parentés :

Iulius Gaetulicus † 88 ans
a épousé ...inia Laeta † 62 ans
|
C. Iulius Pallans † 50 ans
a épousé Rusticelia Octavianilla † 28 ans
|
Iulius Gaetulicus † 39 ans — Iulius Pallans † 36 ans.

Des deux fils de Iulius Pallans, l'un a donc pris le cognomen du grand-père, l'autre celui du père.

Le cognomen *Sterceianus* se trouve déjà à Thibica (VIII, 770). — Celui de *Gaetulicus* ne s'était pas encore rencontré à Haïdra: les Gétules étaient limitrophes des Numides et on sait par Apulée que les deux peuples étaient voisins de la région de Madaura. — Le gentilice *Rusticelius* est nouveau pour Haïdra ; on le connaissait déjà en Numidie, à Madaura (VIII, 4751), Cirta (7082). — Le cognomen *Pallans* est une forme de *Pallas* qui se trouve déjà à Gabies (XIV, 2785).

50.

D M S M · IVLIVS INGE NVS · VIX · AN · II · H · S · E	D M S NVMISIA · FOR TVNATA VIXIT ANNIS LXX X · S · E MEVII INGENV VS ET SECVNDVS FILI M P P	D *m s* C MEVIVS///// VIX AN LXV H · S · E FILII PATRI PIO · P

50. — Cimetière de l'est, à droite de l'avenue conduisant à l'arc de triomphe. Caisson. Hauteur 55 cm., longueur 70. Hauteur des lettres 4 cm. (1908).

Cette pierre est voisine des tombes n[os] 44 et 63 ; c'est le groupe de sépultures des Mevii.

51.

D M S
IVNO//// VIXIT
MENSIBVS VI
FELICIO AVVS
POSVIT

D M S
IV MANTIVS
VIXIT AN XXVIII
FELICIO PATER
POSVIT
·X·

51. — Cimetière du nord-est (F). Caisson. Hauteur 50 cm., longueur 95 cm. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

D(is) M(anibus) s(acrum). Iu[lia?] No[vella?] vixit mensibus VI. Felicio avus posuit.

D(is) M(anibus) s(acrum). Iu(lius?) Mantius vixit an(nis) XXVIII. Felicio pater posuit.

Au sujet du signe ·X·, cf. plus haut n° 30.

Iu peut être l'abréviation de Iulius ou de Iunius; il doit s'agir d'un nom fréquent. Le cognomen *Felicio* était connu à Thala (VIII, 545), et *Mancius* se trouve employé comme cognomen dans l'inscription VIII, 10892.

52.

D M S
C · IVLIVS
QVINTV
LVS
VIXIT AN
NIS XV
MENSIBV
S IIII · DIEB
VS XXII

53.

D ▸ M ▸ S
IVLIVS · L · F · QVIR
SECVNDVS
VIX AN · LXVIII
H · S · E

52. — Cimetière du sud (G). Caisson. Hauteur 55 cm., largeur 55 cm. Hauteur des lettres 5 cm. (1908).

53. — Ib. Cippe. Haut 127 cm., large 45. Hauteur des lettres 7 cm. à la première ligne, 5 aux autres (1908).

La *tribu Quirina* est celle d'Ammaedara.

54.

D M S
C · IVLIVS · SE*ve*
RVS · VIXIT · AN
XIII H · S · E · IV ·
D P P P

55.

D M S
IVLIA CALLIOPE
VIX AN XXXV
PATIENS MARITVS
PIVS POSVIT
ET LOCV EMPT CVB DCXXV
H S E

54. — Cimetière de l'est, à gauche de l'avenue conduisant à l'arc de triomphe. Caisson brisé à droite (1908).

D(is) M(anibus) s(acrum). C(aius) Iulius Se[ve]rus vixit an(nis) XIII. H(ic) s(itus) e(st). Iu(lius) D(ecimus?) p(ater) p(ius) p(osuit).

Iu se trouve déjà sans doute comme abréviation de Iulius au n° 51. *D* doit être l'abréviation d'un cognomen.

55. — Au nord-ouest de Haïdra, près de la route de Tébessa. Cippe. Hauteur 51 cm. Largeur 35. Hauteur des lettres 4 cm., et seulement 2 cm. à la ligne 6 (1908).

D(is) M(anibus) s(acrum). Iulia Calliope vix(it) an(nis) XXXV. Patiens maritus pius posuit, et locu(s) empt(us) [est] cub(itorum) DCXXV.

Inscription déjà relevée par M. Poinssot.

Ce texte est curieux parce qu'il renseigne un peu sur l'organisation des cimetières antiques. L'espace acheté semble être un carré de 25 coudées de côté, sans doute destiné à une sépulture de famille : les tombes des Camurini, près du mausolée quadran-

gulaire, des Mevii, près du grand arc de triomphe, devaient occuper des *concessions* analogues. Il est possible que la ville même vendit ces terrains (cf. n° 94).

56.

d m s
IVLIA NAMPAMINA
IVLIVS ANTIOCHENVS
//////////////////////////////
//////////////////////////////

D M S
IVLIA FORTVNATA
VIX ANNIS II H S E
IVLIVS ANTIOCHENVS
*filiae c*ARISSIMAE

D M S
IVLIA VICTORINA
VIX ANNIS XXXIII
IVLIVS ANTIOCHENVS
VX*ori*

D M S
C · IVLIVS
ANTIOCHENVS
VIX · AN//////
H S E

56. — Cimetière du sud (G). Caisson (1908).

Le cognomen *Nampamo,* qu'on trouve orthographié Namphamo ou Namfamo est punique et correspond au latin *Felix* (cf. Toutain, *Cités Romaines de Tunisie,* p. 176). On trouve à Thala *Namphamina* (VIII, 540).

Antiochenus est une formation adjectivale tirée d'*Antiochus.* On peut rapprocher les formes *Annienus, Gavienus, Lucienus, Salvienus,* etc. Ces formes en *-enus* dérivent tantôt de prénoms, tantôt de gentilices, plus rarement de cognoms.

57.

D M S
Q IVLIVS SO
AS VIXIT

57. — Près du cimetière du sud-ouest, dans le ravin. Fragment de caisson très effacé. Hauteur 15 cm., largeur 20. Hauteur des lettres 2 cm. $^1/_2$ (1909).

D(is) M(anibus) s(acrum). Q(uintus) Iulius So[em]as vixit.

58.

D M S
Q · IVLIA · QVI
RIA · VIX · ME
NS VIII H S E
Q IVLIVS TIT
TOR
F · P · P

D M S
FL · MAXIMA
V · A//////////
H · S · E
Q IVLIVS TIT
TOR
M P P

D M S
Q IVLIVS VIC
TOR VIX AN
LXXIII · H S E
Q IVLIVS TIT
TOR
P P P

58. — Cimetière du sud (G). Caisson. Hauteur 58 cm., longueur 140. Hauteur des lettres 3 cm. Deux cartouches à gauche sont demeurés vides (1908).

Il est exceptionnel qu'une femme ait un praenomen; et le cas de notre inscription est d'autant plus singulier qu'il s'agit d'une enfant de huit mois. C'est sans doute une famille indigène, comme tant de Iulii.

Le cognomen *Tittor* est inconnu. Il en est de même de celui de *Quiria*, à moins qu'il y faille voir une transcription de Curia.

59.

D M S
IVLIA
VICT
ORIN
A VIX
ANN LXX

60.

D · M · S
LAVTA PIA · V · A
VII · M · VI · SATV
RVS PIVS FI
LIAE POSVIT
H · S · E

59. — Ib. Stèle hexagonale; hauteur 1^m, largeur 27 cm.; hauteur des lettres 7 cm. (1908).

D(is) M(anibus) s(acrum). Iulia Victorina vix(it) ann(is) LXX.

60. — Cimetière de l'est. Entre l'arc de triomphe et l'Oued, près du n° 42. Caisson à trois cartouches; celui du milieu est

seul gravé. Hauteur 50 cm., longueur 80. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

Le cognomen *Lauta* est rare. Cf. VIII, 4281.

61.

DIS · MAN
LVCILIA *ae*MILIA
TERTVLLA PIA
VIX ANN LXXV
H S E
L PLAETORIVS SVCCESSOR
VXORI PIISSIMAE POSVIT

62.

D M S
LVCRIO PIVS
VIXIT AN
NIS XXII
MENSIB VIII
MATER POSVIT
H S E

61. — Au nord-ouest d'Haïdra, près de la route de Tébessa. Cippe. Hauteur 160 cm., largeur 45. Hauteur des lettres 5 cm., et, aux deux dernières lignes, 3 cm. (1908).

Le gentilice *Aemilius* est employé comme cognomen. Cf. à Haïdra Iulius Gallonius (VIII, s. 11557), Iu. Mantius (n° 51 supra). — Les *Plaetorii*, inconnus à Haïdra, s'étaient rencontrés à Thala. (VIII, 554).

62. — Ib. Cippe. Hauteur 98 cm., largeur 53. Hauteur des lettres 3 cm. 1/2 (1908).

Texte déjà relevé par M. Poinssot.

63.

D M S
MEVIA VRBANA
*v*IX ANNIS XX
H · S · E
MEVI SORORI
POSVER*unt*

D M S
MEVIA SECVNDVLA
VIX · ANN · XXI · H · S · E
MEV*i* SORORI
POSVERVNT

63. — Cimetière de l'est, à droite de l'avenue conduisant à l'arc de triomphe. Caisson. Hauteur 50 cm., longueur 60. Brisé à gauche (1908).

Cette inscription est voisine des pierres n°s 44 et 50. Les *Merii* qui ont dédié le monument sont peut-être les deux frères *Merii Ingenuus* et *Secundus* du n° 50.

64.

DIS MS
MODIA · RVFINVLA
PIA · VIXIT · ANNIS ·
XXXI · H S E ❦ CAM
SAPIDVS › CONIVGI ❦
KARISSIME POSVIT

65.

d M S D M S
MVCRO VOT/////

64. — Cimetière du nord-est, près du mausolée quadrangulaire (F). Caisson. Hauteur 52 cm., longueur 95 cm.; hauteur des lettres 2 cm. (1908).

Cette pierre est près des n°s 28 et C.I.L., VIII, s. 11570, qui font connaître également des *Camurini Sapidi*. On note l'abréviation CAM du gentilice. Cf. les n°s 51, 54.

65. — Au nord-ouest de Haïdra, près de le route de Tébessa. Caisson brisé en bas. Hauteur 35 cm., longueur 70; hauteur des lettres 2 cm. $^1/_2$ (1908).

Après *Vot-* on suppléera peut-être *-atius* ou *-urius*.

66.

D · M · S
C · MVNATIVS · PRIVA
TVS · VIX · AN · XXIII · H · S · E
C · MVNATIVS · PRIMV
LVS · FRATRI · PIISSIMO
POSVIT

67.

*Mun*ATI
///IVA III H S E
*m*VNATIVS VITALIS
/////O POSVIT

66. — Cimetière de l'est, à gauche de l'avenue conduisant à l'arc de triomphe. Caisson. Hauteur 50 cm., longueur 125 ; hauteur des lettres 3 cm. $\frac{1}{2}$ (1908).

Les deux frères ont même prénom et se distinguent par le cognomen. Nous avons noté déjà ce trait de l'onomastique Africaine (n° 42).

67. — Ib. Stèle brisée en haut et à gauche, près de la précédente. Hauteur 40 cm., largeur 40. Hauteur des lettres 3 cm. $\frac{1}{2}$ (1908).

68.

DIV/II
TERTVL
lus VIXIT
a NNIS LXXI

[illegible]
[illegible]
H S E
NONIVS VIC
TOR FILIVS PA
TRI PIO POSVIT

68. — Cimètiere du sud (G). Caisson brisé à gauche. Hauteur 48 cm., longueur 40, hauteur des lettres 3 cm. Effacé en haut (1908).

Un *Ser. Nonius Victor* est comme par une autre inscription de Haïdra (VIII, 408).

69.

D . M · S
NOVATIL
LA · PVA
LV · MX
M · IVL
VICTORICVS
COIVGI OP
H · S · E

D · M · S
M · IVLIVS
VICTORI
CVS VIX+
ANNIS
LXX
H · S · E

69. — Cimetière du sud-ouest, près du ravin (D). Caisson. Hauteur du cadre 49 cm.; largeur 55. Hauteur des lettres 3 à 4 cm. (1909).

Victoricus est un cognomen déjà connu à Haïdra (cf. 341 et ici n° 88). (Cf. sur le goût Africain, pour les cognomina en *-icus*, *-ica*, Mommsen, *Cognomina Africana*, in *Ephem. Epigr.*, IV, p. 520).

70.

d M S
NIA OLYM
pias VIXIT ·
anni S I · M · V
h S · E
paren T E S P I I
posue R V N T

71.

d m \ · S ·
\ O P T A T A
vixi T A N N I S
S E X T V S
‾T I V S V

70. — Cimetière du sud (G). Caisson brisé à gauche. Reste un cartouche vide à droite. Hauteur 40 cm., largeur 40; hauteur des lettres 3 cm. (1908).

Olympias se trouve aussi sous la forme *Olymphias* (VIII, 4810). — A la l. 4, la restitution [anni]s ou [anno]s, qui fait solécisme, semble pourtant inévitable.

71. — Près d'une basilique chrétienne (plan, 6). Fragment de caisson brisé à gauche et en bas. Hauteur 25 cm., largeur 25; hauteur des lettres 3 cm. (1909).

Le nom du mari peut être Attius, Bruttius, Tettius, etc. Aux environs de Cirta on trouve des exemples particulièrement nombreux de *Sittii*, nom de l'allié de César.

72.

//////////////////////

VIX AN ///////

H S *e*

P · OVIDIVS

A E M I L I A

NVS VXORI

I N C O N P A

sic R A B I T I M A

R I T V S P O

S V I T

73.

D · M · S

PAPIRIVS L*uci?*

LIANVS · PAI*per*

VICTORIN*us*

FILIO BONO *po*

SVI VIX · ANN*is*

XIIII · HIC · CONL*a*

TVS · EST

72. — Entre les maisons Arabes. Stèle hexagonale. Hauteur 175 cm., largeur 25. Hauteur des lettres 4 cm. (1908).

73. — Près de la basilique païenne, en face du bordj de la douane. Caisson brisé. Un premier cartouche était vide. Hauteur 35 cm., largeur 25. Hauteur des lettres 2 cm. $^1/_2$ (1909).

74.

D M S

*p*LOTIA CASTA VI

*x*ANN XXV M

h S E

75.

M POMP*eius?*

FORTVNA*tus*

sic VIXT ANN*is*

IV

H S E

74. — Cimetière de l'ouest, près du mausolée hexagonal (E). Caisson brisé à droite. Hauteur 35 cm., largeur 51. Hauteur des lettres 3 cm. $^1/_2$ (1908).

75. — Cimetière du nord-est, près du mausolée quadrangulaire. Caisson brisé en haut et à droite. Hauteur 45 cm., longueur 60 ; hauteur des lettres 3 cm. $^1/_2$ (1908).

76.

D M S
L · POMPEIVS
L · FILIVS · Q · VICTOR
VIXIT ANNI LXXXVI
H S E
POMPEIVS MERCVRIALIS
MATRI ET FRATRI PIISSIMIS
POSVIT

77.

L · POSTVMIVS FELIX
POMPEIANVS ·
sic VIXT · MES · III
DIEBVS XXI

76. — Au nord-ouest de Haïdra, près de la route de Tébessa. Caisson. Un deuxième cartouche est vide. Hauteur 52 cm., largeur 52. Hauteur des lettres 3 cm., 2 cm. aux trois dernières lignes (1908).

L. 3 *Q(uirina tribu)*, la tribu d'Ammaedara.

Le deuxième cartouche, non gravé, était peut-être destiné à recevoir l'épitaphe de la mère.

77. — Cimetière du sud (G). Caisson. Hauteur 54 cm., largeur 65. Hauteur des lettres 2 cm. à la première ligne, 4 aux autres (1908).

78.

D · M · S
SEX · POSTVMIVS
FORTVNATVS //////
RIANVS · VIX AN XL
H *s e*
CAMVRINA *Cla?*
RA · AMANTISSIM
//////////////////////// FIIF

79.

D M S
POSTVMIA I //////////
TVLA VIX A · XXX
H · S · E
MARTIALIS *Mar*
VX*ori p p*

78. — Cippe employé dans la construction de la basilique chrétienne de l'ouest (plan, 6). Hauteur du cadre 55 cm., largeur 38. Hauteur des lettres 2 cm. $^{1}/_{2}$ (1908).

L. 8 *fil(io) f(ecit).*

Sur les *Camurini*, si nombreux à Haïdra, cf. plus haut n°s 28 et 54.

79. — Cimetière de l'est. A gauche de l'avenue conduisant à l'arc de triomphe. Caisson. Hauteur 50 cm., longueur 70 ; hauteur des lettres 2 cm. (1908).

80.

D · M · S
S E C V N
D A V I X
IT ANN V
E T M E N S
ES · V(· P · P · P

81.

D · M · S
STEIA DONATVLA
QVAE ET /VRVPILA
VIX · ANN · L · H · S · E ·
T · LARTIVS · QVINTV
LVS CONIVGI PIIS
SIMAE · POSVIT

80. — Cimetière de l'est, à droite de l'avenue conduisant à l'arc de triomphe. Caisson. Hauteur 52 cm.; longueur 60. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

81. — Cimetière du sud (G). Caisson. Hauteur 52 cm.; longueur 108. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

On trouve au *C. I. L.*, VIII, s. 11582 la partie droite du texte. Fin de ligne 3 : RINIA.

82.

d m s
TITIA ~ OC*tavil*
LA ~ MVS///////
VIXIT AN///////
MENSIB//////////
DIEB XVIIII
H · S · E · FPP

83.

D M S
C · TVCCIVS S////
VIX · AN · /IV
H S E

82. — Ib. Caisson. Hauteur 55 cm.; longueur 87. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

Le cognomen *Octavilla* est rare; l'espace semble manquer pour restituer *Octavianilla.* L. 3: *Mus*[*tacia,* ou *tica,* ou *tula,* etc.].

83. — Cimetière du sud (G). Caisson. Hauteur 50 cm., longueur 125. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

84.

d M S	D M S	D M S
*t*VPIDIVS ‣ CI	TVPIDIVS	TVPIDIVS CA
RIMINNVS	NVN*di* NARI	STI*nus* VIX
VIX ‣ ANN V	VS V*i*X AN ‣	A N ////////// M
H S E	V ///////////////	////////// *h* S E
IANVARIVS	S I B I *et*	SV*is* FECIT

D M S	D M S
ANTONIA RV	TVPIDIVS
TVM ////// VIX	IANVA*rius*
A N /////////////	VIX AN

84. — Cimetière de l'est, à droite de l'avenue conduisant à l'arc de triomphe. Caisson brisé en deux fragments, incomplet à droite (1908).

Le gentilice *Tupidius* est très rare en Afrique (VIII, 565). Les cognomina *Ciriminnus* et *Rutum*... sont inconnus. De *Ciriminnus* on rapprochera *Cirenus* (VIII, 882), *Cirenius* (4929) et aussi le cognomen *Minna* (VIII, 7705). Ce sont sans doute des cognomina indigènes. Celui même de *Ianuarius,* comme on sait, est une transcription du punique *Ben-Hodech.* Ciriminnus est un cognomen composé, comme plus loin celui d'*Itimininus* (n° 155).

85.

C · VALERIVS BVC
CO · HIC POSITVS EST
VALERIA ORESTINA
FRATRI POSVIT

86.

C · VALERIVS ·
VALERIANVS · HIC
POSITVS · EST · VALE
RIVS · BVCCO · FIL
POSVIT

85. — Cimetière du sud (G). Caisson. Hauteur 52 cm., longueur 106; hauteur des lettres 3 cm. 1/2 (1908).

Le cognomen *Bucco* se trouve déjà en Afrique [1]. L'origine en est incertaine, Holder rattachant au celte tous les noms commençant par *Buc-*, tandis que Schulze (*op. cit.*, p. 134) les rapproche de l'Etrusque *pucna*. Bucco est le Pierrot des Atellanes. — Ce même Valerius Bucco se retrouve sur l'inscription suivante, lue sur une pierre toute voisine.

86. — Ib. Caisson voisin du précédent. Hauteur 52 cm., longueur 125. Hauteur des lettres 2 cm. 1/2 (1908).

87.

d M S
Q̲ VARIVS PERPETVV*s*
Q̲ VARIVS TER M FIL
VE //////// VS //////// ?

88.

D M S
VICTORICVS
sic VIXT MESI
BVS VIII MA
*t*ER POSVIT H S

87. — Cimetière de l'est, à droite de l'avenue qui conduit à l'arc de triomphe. Stèle brisée en bas. Hauteur 60 cm., largeur 52 ; hauteur des lettres 3 cm. (1908).

[1] *C. I. L.*, VIII, 4099, et *Bull. Arch. Comité,* 1903, p. 549 (Sousse).

88. — Cimetière du sud-ouest, près du ravin (D). Caisson. Hauteur du cadre 27 cm.; largeur 25. Hauteur des lettres 2 cm. (1909).

Sur le cognomen *Victoricus*, cf. plus haut n° 69.

89.

FRATRI SEPVLTVRAM FRATRES
FECERE VITALI
sic VIXT TER DENOS POST
SERIEM COEPERAT ANNOS
H · S · E

90.

N · P · P ET CN
f · DM PA
f · Q · VA · X
VIII M · VII
D XXIII H CES
TARCELLIVS

89. — Cimetière du sud (G). Caisson. Hauteur 52 cm.; longueur 54. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

Fratri sepulturam fratres fecere Vitali;
vix[i]t ter denos, post [quam] seriem coeperat, annos.

Ce sont deux vers de sept pieds aussi irréguliers que possible, mêlant les iambes aux trochées et aux dactyles. — Sur l'omission du prénom et du nom dans les épitaphes de forme poétique, cf. supra, n° 22.

90. — A l'ouest de la citadelle Byzantine. Caisson. Hauteur 32 cm. 1/2, largeur 29. Hauteur des lettres 5 cm. aux deux premières lignes, 3 aux autres (1909).

N(aturales?) p(ueri) P(ublius) et Cn(aeus) f(ecerunt) d(is) M(anibus) pa... q(ui) v(ixit) a(nnis) XVIII, m(ensibus) VII, d(iebus) XXIII. H(ic) c(onditus) e(st). Arcellius (?).

Le nombre singulier des abréviations rend ce texte presque indéchiffrable. S'il s'agit d'enfants naturels, peut-être comprend-on mieux cette obscurité. — La forme de l'*f* est fréquente à Haïdra; cf. n° 22. Nous avons proposé de développer ff = fecerunt. — Le

nom de la dernière ligne ne peut guère être Arcellius, forme inconnue.

91.

IO LIBERI ❦

92.

C · F · QVIR
C ////// OR
VIX ANNIS LXV
////// RI /////
////// IA /////
PATRI

91. — Cimetière de l'est, à droite de l'avenue conduisant à l'arc de triomphe. Fragment de stèle. Hauteur 20 cm.; largeur 25. Hauteur des lettres 6 cm. (1908).

... [*p(atri) p*]*io liberi.*

L'inscription, voisine des stèles militaires, est sans doute du début de l'Empire. Plus tard, *liberi* est remplacé par *filii*: cf. Funk (*Archiv. f. lat. Lexicographie,* VII, p. 93), Kübler (*ib.* VIII, p. 190).

92. — A l'intérieur de la citadelle, près du mur est. Cippe brisé en haut. Hauteur du cadre 90 cm., largeur 50; hauteur des lettres 5 cm. 1/2 à la première ligne, 4 aux autres (1909).

L. 2 : *C*[*enat*]*or ?*

93.

H S E
FIL · MATRI · RARIS
SIMAE · FEC

H S E
FIL · PATRI · RARISSI
MO · FEC

93. — Près de la basilique païenne (plan, 16). Caisson très effacé. Hauteur du cadre 40 cm., largeur 63. Hauteur des lettres 3 cm. 1/2 (1909).

94.

LOCVM CVB DCXXV EMPT
H S E

94. — Au nord-ouest de Haïdra, près de l'inscription n° 55. Stèle brisée en haut. Largeur 35 cm.; hauteur 35. Hauteur des lettres 2 cm. (1908).

... *locum cub(itorum) DCXXV empt(um). H(ic) s(itus) e(st).*

Texte déjà relevé par M. Poinssot. Comme au n° 55, il s'agit d'une concession dans un cimetière suburbain. L'étendue du terrain concédé est la même qu'au n° 55. Mais, comme ces deux inscriptions, qui semblent en place, étaient toutes voisines, il n'est pas impossible qu'il s'agisse en réalité du même terrain, appartenant à une seule famille.

Lectures revisées.

C. I. L., VIII, 322, l. 4: AN LXVI H S E
327, l. 2, 2e col.: L·ATILIVS·MA — l. 6: ANTILIA·FIL·PAT·P·P
335, l. 8: POSVIT · X
362, l. 2: CORNELIA M F
373, l. 1: GARGILIA SATVRNINA PIA
377, l. 3: › CELSINA PI — l. 5: XL
379, l. 8, 3e col.: DIANVS MAT
386, l. 7: ASCLEPIA
387, l. 5: VXSORI CARISSIME
422, l. 6: C · TITIVS · CLE
428, l. 3: VIC
431, l. 3, 1e col.: XV au lieu de XXV. Ajouter à la 1e colonne une 6e ligne: FILIO P P
11500, l. 4, 2e col.: AN · XXII · P — 4e col.: LV P
11555:

D·M·S	D M S	D M *s*
M · ANTONIVS	//////////////////	ANTONIVS AT///
CONCESSVS	//////////////////	VIX ANNI ////
VIXIT ANIS		*h* S E
LXXXXV	ANTONIVS CON*cessus*	*ant* ONIVS
H · S · E	VXORI KARISSIM*ae p*	//// RI PIO POSVIT

11580, l. 6: BARDA
11607, l. 1: D M S — l. 2: LIBOSA VIXIT
11630, 2e col: D M S
L VALERIVS SE
VERVS VIXIT
ANNIS //////
H S E FVRNIA

11656, l. 2: ⁄CON FID — 3: ELIS — 4: IN PACE — 5: ANNIS
23250 (*Rec. Const.* 1894, p. 572, n° 10), l. 2: PRIMITIVVS
23251. La ligne 6 n'existe pas.

II. — Environs de Haïdra.

Ksar Amié (= Hr Gasr Amr bir Râbach).

(Cf. *C. I. L.*, VIII, 495-498).

95.

d M
IANVARIA
VIXIT ANN
VIII MEN
SES *i*VDI
XIIII ////

96.

D › M › S ›
AELIA FAVSTINA
H · S · E
P · AGRIVS VITA
LIS VXORI PI

95. — Caisson. Hauteur 43 cm., largeur 51. Hauteur des lettres 4 cm. (1908).

Henchir M' Bkekich.

Le nom donné par le Corpus, Hr Fachamié, est ignoré des indigènes et des cartes. Cet henchir comprend deux castella Byzantins, où ont été réemployées de nombreuses pierres funéraires.

96. — Stèle. Hauteur 160 cm., largeur 35; hauteur des lettres 3 cm. 1/2 (1908).

97.

D M S
ANTONIA
SATVRNINA
VIXIT ANNIS
XLII H · S · E

D M S
CASIDIVS
IVNIOR
VIXIT ANN
IS XLVIII
FRATRES PO*sue*
RVNT

97. — Caisson. Hauteur 55 cm.; largeur 60. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

98.

D · M · S
C · AVIDIVS
VICTORICVS
VIXIT · ANNIS
XXXIII · P · P · P
H · S · E

99.

D M S
CALPVRNIA
OPTATA TI
TVLVM SI
BI POSVIT
VIXIT AN
NIS CENTV
HIC CON
DIITVR

D M S
///BIA GAL
LOSA VIXIT
ANNIS DVO
BVS M IIII
H S E

98. — Caisson. Hauteur 52 cm., largeur 48. Hauteur des lettres 4 cm. (1908).

Sur le cognomen *Victoricus*, cf. supra n[os] 69 et 88.

99. — Stèle hexagonale. Hauteur 150 cm.; largeur du cadre 30 cm. Hauteur des lettres 4 cm. (1908).

De la formule « *titulum sibi posuit* », rapprocher *C. I. L.*, VIII, S, 10001 : « *titulus marmoreus positus* ».

Au sujet du cognomen *Gallosa*, on peut rappeler la prédilection des Africains pour les noms en *-osus*. (Mommsen, *Cognomina Africana*, in *Ephem. Epigr.*, IV, p. 520).

100.

D M S
Q CASS*ius*
BARD*us*
VIX A*n* / *m*
IX VXOR *mar*
PIO POSVIT
H E *s*

101.

D M S
TI · HATERIVS
ZOTICVS
VIX ANN LVII
H S E
TI HATERIA ///
/// MARI
TO PP

100. — Stèle. Hauteur 60 cm., largeur 40. Hauteur des lettres 4 cm. (1908).

Le cognomen *Bardus* est d'origine Illyrienne (Schulze, *op. cit.*, p. 33, n° 1). Il ne s'était pas encore rencontré en Afrique.

101. — Cippe. Hauteur 150 cm., largeur 38. Hauteur des lettres 4 cm. (1908).

Au même henchir s'est déjà rencontré le nom de *Ti. Haterius Pancapus* (VIII, 484).

102.

D M S
HILARVS VIX
//////////////////////////////
PROIIC ///////
ET CAELIANV
////////

102. — Stèle. Hauteur 60 cm.; largeur 45. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

103.

102	103
D I S	D I S
MANIBVS	M A N I B V S
IANVARIA	HONORATVS
sic VIXSIT AN	V I X S I T
NIS XXV	ANNIS XXIII
	PIVS PATER

103. — Caisson. Hauteur 55 cm.; largeur 80. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

104.	105.
D M S	D M
IV //////// PIA	C · IVLIVS VIC*tor*
VIX AN XXIII	VIXIT ANNIS
IVLIVS DONATVS	//// H S E
VXORI · PIE · POSVI✝	MATER CARISSIMI
	FILIO POSVIT

104. — Caisson. Hauteur 45 cm.; longueur 135. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

105. — Stèle. Hauteur 65 cm.; largeur 50. Hauteur des lettres 5 cm. (1908).

106.	107.
D M S	D M
IVLIA FRVC	NATLIS VIX
TOSA VIX	ANNIS
ANNIS XXV	VIIII
MATER PIAE	H S E
FILIAE POSV	PIVS
H S E	NARCISVS

106. — Caisson. Hauteur 48 cm., largeur 50. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

107. — Caisson. Hauteur 50 cm.; largeur 75. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

D(is) M(anibus). Nat[a]lis vix(it) annis VIIII. H(ic) s(itus) e(st). Pius Narci(s)sus.

Natalis peut être cognomen aussi bien d'homme que de femme.

108.

H S E
ORBIVS HANC
CONIVNX DI ·
CATARIS BAS
SIANVS

109.

D · S *m*
Q · OTACILIVS
QVINTILIVS
VIX · ANN · LXXX
H · S · E

108. — Stèle hexagonale brisée en haut. Hauteur 130 cm.; largeur du cadre 26; hauteur des lettres 3 cm. 1/2 (1908).

... *H(ic) s(ita) e(st). Orbius hanc coniu<n>x dicat ar[am] Bassianus.*

Aris ne peut être qu'une erreur du lapicide.

109. — Stèle. Hauteur 125 cm., largeur 50 cm. Hauteur des lettres 6 cm. (1908).

110.

D M S
POMPEIA
SVCCESSA
VIX AN
LXX · H · S · E
IPSA SIBI PO
SVIT

111.

PRIMA
VIX AN
XXX PI
sic POSSERV

110. — Cippe. Hauteur 1m; largeur 45 cm. Hauteur des lettres 5 cm. (1908).

111. — Stèle. Hauteur 32 cm.; largeur 35. Hauteur des lettres 4 cm. 1/2. Brisée en haut et à droite (1908).

L. 4 : *pos*[*u*]*eru*[*nt*].

112.

D · M · S
VOLVSENVS PANNYCHVs
VIXIT ANN LXX
H S E
VOLVSENA EVHODIA ET
HATERIA PANNYCHIS
POSVERVNT

113.

VOLVSENA · PRIVA
TA VIXIT · ANNIS
XXXIII · MENSIB XI
DIEB · XIII · H · S · E
VOLVSENVS LVCIFER
CONIVGI PIAE
POSVIT

112. — Stèle. Hauteur 50 cm.; largeur 42. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

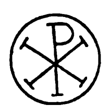
Les cognomina de ces différents personnages semblent indiquer une origine orientale. *Pannychis* était le nom de la concubine d'Hérode. Le cognomen *Euhodia* est particulièrement fréquent à Ostie. On trouve à Ephèse (*C. I. L.*, III, 6089) *Pannychus*. D'autres stèles de l'henchir M' Bkekich ont déjà fait connaitre des *Haterii* portant des cognomina orientaux, *Zoticus* (*supra*, n° 101), *Pancarpus* (VIII, 484).

113. — Autel. Hauteur 155 cm., largeur 40. (1908).

Volusena Privata vixit annis XXXIII, mensib(us) XI, dieb(us) XIII. H(ic) s(ita) e(st). Volusenus Lucifer conjugi piae posuit.

La stèle précédente a déjà fait connaitre des *Voluseni*. Ce nom est d'ailleurs particulièrement fréquent à Haïdra. Il est, comme celui des *Camureni*, de très ancienne origine Italique, peut-être Etrusque.

114.



114. — Monogramme chrétien. Pierre mésurant 75 cm. sur 40. Diamètre du signe 20 cm. (1908).

Cette forme du monogramme est la plus ancienne et se trouve sur des exemplaires datés du deuxième tiers du IIIe siècle.

A ce même henchir ont été revisées les inscriptions: *C. I. L.*, VIII, 470, 471, 473, 474-6, 479, 481, 483-5, 490. Lectures différentes de celles du Corpus:

476, l. 2: CAECILIA OPT
3: ATA QF VA

483, l. 2: SEQVNDI

485, l. 5: DVS F · P · P · H · S · E

COLLINE KHELOUA.

Tout près de Haïdra, dominant la route de Carthage à Théveste, au dessus du cimetière de l'est. Les deux inscriptions qui suivent ont été trouvées dans les décombres d'une cabane indigène.

115.

X L I M A R C V S
IN PACE BIXIT
A N N L X V I X
Δ I

116.

L I I I E
S I T A
T S I
F I

115. — Dalle. Hauteur 36 cm., largeur 52. Hauteur des let tres 5 cm. (1908).

Li ne peut être l'abréviation d'un gentilice; les chrétiens n'ont d'ailleurs pas l'habitude du gentilice. Il est donc probable que *Limarcus* est un cognomen. Le sens des deux derniers sigles semble douteux.

116. — Fragment de dalle. Hauteur 37 cm., largeur 32. Hauteur des lettres 7 à 10 cm. La pierre est brisée en haut, à droite, en bas (1908).

HENCHIR BEN GASOM BEN NASSER.

117.

D M S
C · TETIVS IVC
VNDVS VET
ERANVS · LEG
XV/ · POSVIT
se VIVO · VIXIT

118.

D M S
APERTIA PRI
MA · VIXIT AN
LXXX · H · S · E
PETRONIVS
PRIMVS
MATRI *ca*
RISSIM P P ·

117. — Caisson. Longueur 120 cm., hauteur 45. Hauteur des lettres 3 cm. 1/2. Un premier cartouche est effacé (1908).

L. 5: *XV* [*Ap(ollinaris)*].

Il ne peut s'agir de la *legio XV Primigenia* qui, formée en 66, dissoute sous Vespasien, n'a guère eu le temps d'avoir des vétérans. — C'est à ce même henchir qu'on trouve l'inscription VIII, 470, signalant un vétéran de la legio III Augusta.

Après *vixit* rien n'a été gravé.

118. — Caisson. Hauteur 50 cm., largeur 85. Hauteur des lettres 2 cm. 1/2 (1908).

119.

L · CAECILIVS SED
PRAESVMPTVS VR
METRODORVS M
VIXIT · ANNIS MA
XXIIII · M · I DIEBV T · EST

119. — Caisson. Hauteur 45 cm., longueur 50. Hauteur des lettres 3 cm. 1/2 (1908).

120.

D M S
M · IVLIVS · DO
NATVS · VIXIT
AN · V · M · X
D · V H · S · E

D M S
M · IV *lius*
//////////////
//////////////
IVLIA /////

120. — Caisson. Hauteur 50 cm., longueur 150. Hauteur des lettres 3 cm. 1/2 (1908).

121.

D M S
MAXIMA · VIXIT
ANNIS XXXVI ·
MITINVS · CONIV
GI · KARISSIMAE
· POSVIT ·

122.

· DMS ·
CAECILIA
RVSTICIL
LA · VIX · AN
XI · M · VIIII ·
H · S · E ·
CAECILII
VITALIA
NVS BAR
BARVS

121. — Caisson. Hauteur 45 cm., longueur 100. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

Le cognomen *Mitinus* semble nouveau. Il est sans doute indigène.

HENCHIR MOHAMMED BEN NASSER.

Cet henchir, situé au nord-est de Haïdra, entre la route de Carthage et l'Henchir Gasom ben Nasser, est parfois aussi appelé par les indigènes Henchir Zrarguia.

122. — Stèle hexagonale brisée en bas. Hauteur 90 cm., largeur du cadre 19. Hauteur des lettres 4 cm. (1909).

D(is) M(anibus) s(acrum). Caecilia Rusticilla vix(it) an(nis) XI, m(ensibus) VIIII. H(ic) s(ita) e(st). Caecilii Vitalianus [*et*] *Bar*[*barus*] [*sorori p(iae) p(osuerunt)*].

Le cognomen *Rusticilla* se trouve ailleurs sous la forme, d'ailleurs incertaine, *Rusticellus* (Cic., *Brut.*, 169) et sous la forme *Rusticelus* (*Röm. Mitth.*, XIII, 59); il doit être rattaché au nom des *Rusticelii.* La lecture du Corpus, VIII, 8530, *Rusticilla* est conjecturale.

123.

M CALIDIA
SORICA VIX
IT ANNIS
//////////////// DIE
///III PATER
filiae DVLCISS
IMAE CARISS
IMAE POSVIT

124.

D M *s*
COSSINIA
LVCIFERA QVI
OLI · FILIA
VIX · AN · IX
H S E
LICINIA · ANTONIA MA
TER · F · PIAE · POSVIT

123. — Autel. Un premier cartouche est vide. Brisé en haut. Hauteur 50 cm., largeur 80. Hauteur des lettres 2 cm. 1/2 (1908).

124. — Autel. Hauteur 35 cm., largeur 55. Hauteur des lettres 5 cm. 1/2, mais 1 cm. 1/2 aux deux dernières lignes (1908 et 1909).

125.

D M S
HELVIA
LF GAIIII
A · GEIV
IICA · VIX
A · LV · II
CAECILI
VITAL*is*
VXORI CA*ris*
*sim*AE P

125. — Stèle hexagonale. Hauteur 2^m, largeur 40 cm. Hauteur des lettres 3 cm. 1/2 (1908).

D(is) M(anibus) s(acrum). Helvia L(ucii) f(ilia) Gallita Getulica vix(it) a(nnis) LV. Ti(berius) Caecili(us) Vital[*is*] *uxori ca*[*rissim*]*ae p(osuit).*

La pierre est si mal gravée que de beaucoup de lettres il ne reste que des hastes droites. Le G de *Getulicus* est tracé comme un Q.

Le cognomen *Getulicus* s'est rencontré plus haut, n° 49.

126.

D M S
C POMPEIVS
*a*VITVS VI
sic *x a*N XLVIV
H S E

D M S
POSTVMIA
IRENAE VIX
ANN LXXXVIII
H S E

D · M · S
P · AELIVS
CRESCENS
V ANN · XXVII

H · S · E ·
K · X

D · M · S
C · PONPEIVS
PALORMVS
VIXIT AN · L · VII
M · VI · AELIA CO
LONICA · MARITO
SVO POSVIT
H S E

126. — Caisson brisé à gauche. Longueur 110 cm.; hauteur 46. Hauteur des lettres 2 cm. 1/2 (1909).

Le cognomen *Irene* se trouve aussi sous la forme *Irena*; *Irenae* est une faute du lapicide. — Le cognomen *Palormus* est inconnu. — Dans le 3e cartouche, X semble être le signe si fréquemment rencontré sur les épitaphes de Haïdra et dont le sens n'est pas déchiffré. Le sigle K qui la précède est par suite incompréhensible. Cet ensemble K et X ne demeure pas moins intéressant; on peut supposer, semble-t-il, que le X n'y a pas une valeur purement ornementale et que c'est un symbole.

Henchir Mohammed ben Asnéoui.

Sur la rive droite de l'Oued Haidra, en face de la Kubba de Sidi Ali Ben Brahim.

127.

SATVRNO

128.

D M S
EVSIBIA IROIIS
VIX AN LV
H S E
EVCHARISIVS
CONIVGI PIAE
POSVIT

127. — Fragment d'épistyle réemployé, fiché en terre. Longueur 90 cm.; hauteur 30. Hauteur des lettres 12 cm. (1908).

C'est la première inscription trouvée à Haidra qui nous fasse connaître le nom de ce dieu. On rapprochera la dédicace Saturno et Opi, ci-dessous n° 189. Les cultes de Haïdra sont très mal connus; plusieurs inscriptions signalent le culte impérial; le texte ici publié révèle le culte de Saturne, grand dieu des Africains; on a trouvé plus haut une dédicace à Bellone. Enfin il a été signalé plus haut de curieuses stèles, de caractère mi-funéraire mi-religieux (p. 18).

Il faut noter que ces stèles, ainsi que la dédicace à Saturne et celle à Bellone, ont été toutes découvertes sur la rive droite de l'Oued. Or de ce côté, à l'époque Romaine, Ammaedara n'avait qu'un faubourg. Faut-il penser que l'ancien établissement indigène avait choisi la rive droite? Le poste des soldats de Tibère aurait adopté la rive opposée, où se rencontre leur cimetière. Ou bien dira-t-on seulement que les cultes, en particulier les cultes aux rites sanguinaires, se sont naturellement retirés loin des maisons, sur ces pentes boisées qui convenaient au décor religieux? Il est impossible de résoudre aujourd'hui ce problème. On doit noter aussi l'absence de toute basilique chrétienne sur la rive droite de l'Oued Haïdra; sur la rive gauche, les basiliques sont nombreuses et rapprochées.

128. — Autel. Hauteur 100 cm., largeur 45; hauteur des lettres 4 (1908).

D(is) M(anibus) s(acrum). Eusebia Erotis vix(it) an(nis) LV. H(ic) s(ita) e(st). Eucharistus coniugi piae posuit.

129.

D M S
M · IVLIVS
HEPEREPHANVS
VIX AN LXIII
H S E
OVILIA SATVR
NINA VIRO
PIO
POSVIT

130.

D M S
Q MAGNIVS
PEREGRINVS ·
VIX · ANN · LXX
VII · H · S · E ·
PATRONO · PIO
LIBERTI · P

129. — Stèle hexagonale. Hauteur 165 cm., largeur 25; hauteur des lettres 3 (1908).

Le cognomen du mort doit être restitué *Hyperephanus*. Il se retrouve seulement, semble-t-il, en Dalmatie, sous la forme *Ypere-*

phanus (*C. I. L.*, III, 3186). Denys (IV, 41) observe que c'est par le mot grec Ὑπερήφανοι qu'il conviendrait de traduire le latin Superbus.

130. — Inscription *C. I. L.*, VIII, 11609, à laquelle trois lignes sont ajoutées (1908).

131.

d M S
UmidiVS ▸ SI*doni*VS
*v*IXIT ANN/ *mens* VII ▸
H ▸ S ▸ E

D *m s*
DVBITATA VIXIT ANNIS III
VMIDIVS SID*on*IVS · FI ▸
IVLIA DOM*itilla* LIAE
KARISSIME POSVERVNT

D M S
VMIDIA SAPVTVLA
VIXIT ANNIS XXXII
MARITVS PIVS POSVIT
▸ H ▸ S ▸ E ▸

131. — Caisson. Hauteur 65 cm., longueur 115. Hauteur des lettres 4 cm. (1908).

Sidonius, ici employé comme cognomen, se trouve parfois comme gentilice (*C. I. L.*, VI, 22144, XIV, 256). — Les *Umidii* sont déjà connus en Afrique, mais leur nom est toujours orthographié *Ummidii.* — Il est intéressant de noter que *C. Ummidius Durmius Quadratus* fut légat de Claude et Néron en Syrie et qu'il y mourut (Tac., *Ann.*, XII, 45; XIII, 9; XIV, 26). Notre *Umidius Sidonius* vient peut-être de la maison de ce grand personnage. Le nom *Umidius* est de très ancienne origine Italique.

Les textes qui restent à publier ont été parfois trouvés loin de Haïdra. Pour la commodité du classement, on étudiera successivement les routes conduisant des ruines d'Ammaedara vers Kalaa-Djerda, Thala et Feriana.

Route de Haïdra à Kalaa Djerda.

Henchir Khima ou Henchir Ouled Alim Brahim.

A 500m de la Koubba de Sidi Ali ben Brahim, sur la rive gauche de l'Oued Haïdra, près d'une construction quadrangulaire qui fut sans doute un mausolée.

132.

////// I V
R I A V I
T A F I N I
V I T R
M I S E R
R I M I S
P A T R I
N · S V O
ET AELIA
VICTORINA
M A T R E
QVI HOC
P I I D · F

133.

D · M · S
AEMILIA MAXI
MA · VIX AN L
ANTONIVS FE
LIX · MARITVS
VXORI · PP
H S E

132. — Stèle hexagonale brisée en haut. Hauteur 80 cm., largeur 20. Hauteur des lettres 3 cm. 1/2 (1909).

. . .*[Sp(urii) f(ilia) S]puria vita[m] finivit, r(elictis) miserrimis patri n(aturali) suo et Aelia Victorina matre qui hoc pii d(ederunt) f(ecerunt).*

Le sigle N(*aturalis*) est peut-être à rapprocher du début de l'inscription n° 90. N(*aturales*) P(*ueri*) (?). — *Spurius* s'est déjà rencontré comme cognomen d'enfant naturel (*C. I. L.*, IX, 2696).

133. — Caisson. Hauteur 43 cm.; largeur du cadre 35. Hauteur des lettres 3 cm. 1/2 à la première ligne, 2 1/2 aux autres (1909).

Ce sont sans doute des indigènes ayant adopté des noms Romains. Le mari n'a pas de praenomen. Les Africains ont le goût des cognomina marquant la prospérité, tels que *Maximus* (Toutain, *Cités Rom. de Tunisie*, p. 186). *Felix* est la traduction du punique *Nampamo*.

134.

D · M · S
APVLEIVS · SE
CVNDINVS
sic VIXT ANIS XXXI
FRATRES P · P

135.

D · M · S
BAEBIA · DV
BITATA · V ·
A · XV · H · S · E ·

134. — Caisson. Hauteur du cadre 42 cm.; largeur 32. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

La famille des *Apuleii* s'était déjà souvent rencontrée en Numidie, à Cirta (VIII, 7068), Théveste (1907-8 et 2172), Thubursicum Numidarum (4913). L'auteur de l'*Ane d'or* est né à Madaura; sa maison avait donc, semble t-il, de solides racines dans cette contrée.

135. — Caisson. Hauteur du cadre 37 cm.; largeur 45. Hauteur des lettres 4 cm. (1909).

136.

D M S
L·CAECILIVS IANVA
RIVS · VIXIT · AN
NIS · LXXVIIII
H S E
VXOR ET FILII ET NE
POTES POSVERVNT

137.

D M S
M CAECILI
VS PA/////
////VIXIT
ANN XXIII
H S E
CAECILIVS
PRAETORI
ANVS FRA
TRI · PIO
POSVIT

136. Caisson. Un premier cartouche est vide. Hauteur 37 cm., largeur du cadre 35. Hauteur des lettres 2 cm. 1/2 (1909).

137. — Stèle hexagonale. Hauteur 45 cm., largeur 20. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

Le cognomen *Praetorianus* est rare; il semble qu'on le rencontre de préférence dans des familles d'employés ou de fonctionnaires. Cf. VIII, 8501, « *Memoriae Praetoriani fili dulcissimi homini ingeniosissimo notario* »; 10899, « *L. Gargilio Praetoriano fratri iuris perito uinc (?) advoc. reip. omnib. honorib. functo* ».

138.

D · M · S
C CAMIDENIVS
GEMELLVS VIXIT
ANNIS LXL · FILI PII
PATRI POSVERVNT
H S E

139.

D M S
CAMIDENIVS
LVCRETIANVS
VIX ANNS II
M · II · D · VIII
H S E

138. — Caisson. Hauteur du cadre 40 cm.; largeur 40; hauteur des lettres 3 cm. (1909).

La forme de ponctuation *s* semble nouvelle en Afrique. On la trouve en Dalmatie (*C. I. L.*, III, 2659, 2664).

Les *Camidenii* n'étaient connus jusqu'ici que par une inscription de Haïdra (VIII, 348). C'est ici le deuxième exemple de ce nom. Il doit être rapproché des noms de Camidius (X, 6045, Minturnae) et Camidenus (XI, 1462, Pisae). Selon Schulze (*op. cit.*, p. 140), tous ces noms deriveraient de l'étrusque *Kamsa*.

139. — Caisson. Hauteur du cadre 41 cm.; largeur 30. Hauteur des lettres 2 cm. (1909).

140.

d	M S
F	IIICIIAS
vix a	NNO I
me	VS V D X
h s	E
Carilius	FLOREN
tius avunc	VIVS
p p	

VIXIT ANNIS XXXIIII H › S › E	ANNIS XL QVI FVI AMI
MV*lier* FRVGALISSIMA CAS	CVS OMNIV SIMP*l*EX
TISS*ima mar*ITO OBSEQE	BONVS LARGVS VT POTVI PR
NTISS*ima Car*ILIVS	O FRVGALITATEM MEAM VIXI
FLORE*n*TIVS SO	MODO HOC TVMVLO SECES
RORI RARISSIMAE	SI CVM VIVERE FECI QVOT
PIAE › POSVIT ›	POTVI · H · S · E CARILIVS FL
	ORENTIVS SORORIO P P

140. — Caisson brisé à gauche. Le premier cartouche est isolé des deux autres. Hauteur du cadre : 32 cm. pour la 1[e] colonne, 34 pour les autres ; longueur 74. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

D(is) M(anibus) s(acrum)..... [F]elicitas [vix(it) a]nno I, [me]ns(ibus) V, d(iebus) X. [H(ic) s(ita)] e(st).]Carilius] Floren[tius avunc]ulus [p(ius) p(osuit)].

... Vixit annis XXXIII. H(ic) s(ita) e(st). Mu[lier] frugalissima, castiss[ima] [mar]ito obseq[u]entiss[ima]. [Car]ilius Flor[en]tius sorori rarissimae piae posuit.

..... Annis XL, qui fui amicus omniu(m), simplex, bonus, largus ut potui pro frugalitatem meam, vixi. Modo hoc tumulo secessi, cum vivere feci quot potui. H(ic) s(itus) e(st). Carilius Florentius sororio p(ius) p(osuit).

Les noms des deux morts devaient se trouver inscrits sur une autre pierre sans doute superposée à celle-ci.

Le gentilice *Carilius*, qui n'est donné que par le dernier cartouche, est inconnu. Peut-être faut-il restituer *Cartilius* (VIII, 2476, 7), ou *Carvilius*, nom que l'on trouve à Haïdra (VIII, 350-1).

Pro gouvernant l'accusatif (« *pro frugalitatem meam* ») se rencontre déjà sur d'autres textes Africains (VIII, 2557, 4322, 9233).

Vivere feci : Cette construction du verbe *facere* se rencontre aussi dans les textes littéraires : Varron, *R. R.* III, 5 ; Colum., XII, 38 ; Virg., *En.*, II, 538. La formule « *vivere feci quot potui* » est curieuse par son tour moderne. Ce n'est pas la première fois qu'une épitaphe antique nous révèle chez les anciens des sentiments tout voisins des nôtres. Mais peut-être faut-il lire : *cum vivere(m) feci quot potui.*

141.

D M S
Q_CLODIVS IANV
ARIVS VIXIT
ANNIS XXXX
H · S · E
VITRICVS ET CON
IVNX EIVS PII
POSVERVNT
PIO FILIO

D M S
ELIA SE
CVNDA VIX
IT ANS Lxxxv
MARITVS·P·P·

H · S · E

D M S
C TETTIVS
Q_VETV
LVS VIX
ANIS
LXXXXV
NEPOS P
IVS POS
VIT

141. — Caisson. Les trois premiers cartouches sont entièrement effacés. Longueur 130 cm., hauteur 42. Hauteur des lettres 2 cm. 1/2 (1909).

Le cognomen *Vitricus* semble nouveau. On trouve déjà en Afrique comme cognomen féminin *Vitrix* (VIII, s. 10883). On sait d'autre part la prédilection des Africains pour les formes en *-icus* (Mommsen, *Cognomina Africana, l. c.*, p. 520). Ce cognomen peut être rapproché du gentilice *Vitricius* (VI, 2596) ou *Victricius* (XI, 1801), qui ne s'est encore rencontré qu'en Etrurie.

142.

D M S
CORNELIA
HONORATA
V AN XLV
M III H S E
M SALVIDE
NIVS MAR†
CONIVGI RARISSIM
PO SVIT

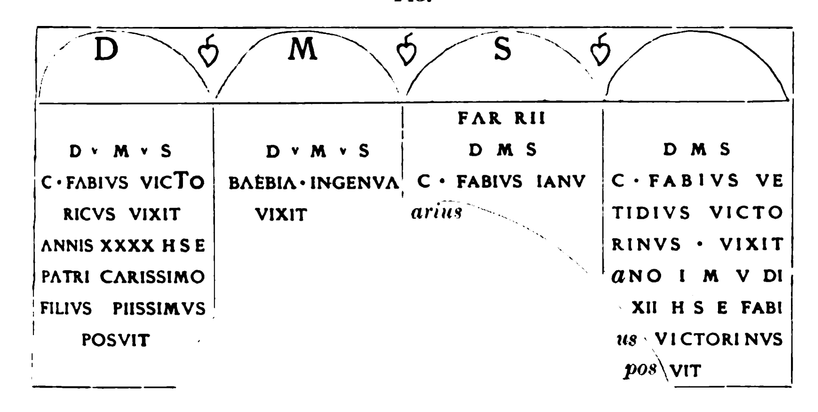
D M S
SALVIDENI
VS MARTI
ALIS V AN
LXXV M III
H S E SIBI Po
SVERVNT

142. — Caisson. Hauteur du cadre 44 cm.; largeur 60. Hauteur des lettres 4 cm., aux deux dernières lignes du 1er cartouche 2 cm. (1909).

Les deux inscriptions avaient été gravées ensemble (« *sibi posuerunt* ») du vivant des époux. La femme est morte la première et le mari a ajouté la fin de la 1e colonne: « *coniugi rarissimae posuit* ».

Le nom des *Salvidenii* est connu déjà à Cirta (VIII, 7701-4) et dans la région de Tébessa (2097).

143.



143. — Caisson entaillé au milieu. Hauteur 46 cm.; longueur 103. Hauteur des lettres 6 cm. à la 1[e] ligne, 3 aux autres (1909).

Le surnom *Farrius* semble nouveau en Afrique. On le trouve en Italie comme gentilice: VI, 29453; XIV, 204 (Ostie); et sous la forme *Farius:* VI, 12865.

Le nom de *Vetidius* s'est déjà rencontré dans la région Numide (VIII, 4893, Khamissa); il est ici employé comme cognomen (cf. *Mél. Ecole Rome,* 1903, p. 117 et suiv.; *Bull. Antiq. de France,* 1903, p. 333 et suiv.).

144.

D M S
FABIA FOR
TVNATA·V A XI
H S E
CESIVS LIBERA
LIS VXORI KAR

D M S
M CAESIVS LIBE*ralis*
VIXIT ANN XLVI H S E
CAESIVS LIBERALIS
HoCTVMI FACERE DEBVIT

144. — Caisson. Hauteur 35 cm.; largeur 68. Hauteur des lettres 3 cm. $^1/_2$ (1909).

Tumi(lum) est à rapprocher de la forme *monimentum* (VIII, 169, 204, etc.). Il est ici traité comme du genre neutre (*hoc tumulum*). De telles erreurs sont fréquentes sur les inscriptions Africaines; B. Kübler en a donné une liste (*Die lateinische Sprache auf afrikan. Inschriften*, in *Arch. f. lat. Lexicogr.*, 1893, p. 173).

145.

D´ · M · S
FANNIA
SILVANA
VIXIT · ANIS
LXXXX · H · S

D M S
L CAECIVS
CELERNVS
VIX ANN
LXXX
H · S · E

145. — Caisson. Hauteur du cadre 33 cm.; largeur 53. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

L. 3: *Celer<i>nus.*

146.

Helvius
ı L ı /
nus v N · LXX
HELVIVS
CALVS PA
TRI PIO Po
H S E

147.

D · M · S
ITALICVS V
ANNIS /////
H · S · E

146. — Fragment de dalle brisée en haut, écornée à droite et à gauche. Hauteur 28 cm., largeur 20. Hauteur des lettres 3 à 4 cm. (1909).

Caec-
[... *Helvius Aem-* | *ilia*[*nus v(ixit)*] *an(nis) LXX. Helvius*
Quint-

Calus patri pio po(suit). H(ic) s(itus) e(st).

La forme *Calus* s'est rencontrée à Mastar, VIII, 6413.

147. — Caisson. Hauteur du cadre 42 cm.; largeur 34. Hauteur des lettres 4 cm. (1909).

148.

· X · ROMVLI · X ·
D · M · S
C · IVLIVS · OPTATI
ANVS · VIX · ANN ·
LXVI · H · S · E ·
C · IVLIVS · VALENS ·
FORTVNATVS
PATRI · KARISSIMO

149.

X
D › M › S
C › IVL › C › FIL › QVIR
TITIENVS › MAXI
MVS › H › M › I ›
VIX › A › XXV
H › S › E ›
C › IVL › FORTVNATVS
PIO › FRATRI › P ›
X

148. — Stèle quadrangulaire. Hauteur 95 cm.; largeur 44. Hauteur des lettres: 1e l. 8 cm. 1/2; 2e l. 5 1/2; autres l. 3 1/2 (1909).

Sur le signe X, cf. supra nos 30, 51, 126.

Romulus se trouve comme cognomen: VIII, 5572 b; 5728; 2403, 2, 17.

149. — Stèle hexagonale. Près de la stèle précédente. Au dessus de l'inscription est une couronne de feuillage entourant le signe X. Hauteur 128 cm., largeur 27. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

L'origine du nom de *Titienus* est très obscure; c'est originairement un gentilice. Cf. les exemples réunis par Schulze (*op. cit.*, p. 243, n° 2).

Le dédicant *C. Iulius Fortunatus* est peut-être identique au *C. Iulius Valens Fortunatus* de l'inscription précédente.

150.

D · M · S
MAEVIA ISI //////
L A /////////////

150. — Stèle très effacée. Hauteur 45 cm., largeur 45. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

151.

d m s	D · M · S	D · M · S
IA SEC	POMPEIA	POMPE
*und*A VIX AN	RESTVTA	IVS GRIL
/V FILIVS	VIXIT AN	LVS VI
MATRI CAR	NIS VIII	XIT ANNIS
*issi*MAE II	H S E	XIII H S E
		M · P · POSVIT

151. — Caisson. Deux premiers cartouches sont entièrement effacés. Hauteur 42 cm.; longueur 120. Hauteur des lettres 2 cm. 1/2 (1909).

152.

D M S
PORCELLAS ∅ VIXIT
ANNIS · XVIIII M
VIIII · D · VI · SEN✝
PORCELLVS · ET KAL
CHEDONIA · FIL · POS

152. — Caisson. Hauteur du cadre 39 cm., largeur 40. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

Porcellas est une forme féminine à l'imitation des formes grecques *Olympias*, *Isias*, etc.

Kalchedonia doit être rapproché des nombreux cognomina marquant l'origine, tels que *Etruscus, Antiatinus, Tiburtinus.* Les formes *Carchedo, Carchedonia* se trouvent à Carthage (VIII, 12975, 13071).

153.

D M S	› D › M › S ›	*d m s*
Q PORCI	PORCIVS	FVLVIλ
VS VERVS	MλRTIλ	TERTIOLλ
VIX ANN	LIS VIXIT	VIX ANNIS
XLVII	ANNIS XXII	IIII Q › POR
FVL · PRI	Q › PORCIVS	CIVS VERV
MVS · PATR	VERVS FRA	S PATER
H S E	TRI POSVIT	POS
	H › S › E	H › S › E

153. — Caisson. Hauteur du cadre 48 cm.; largeur 75. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

Les deux enfants de *Q. Porcius Verus* appartiénnent à la *gens Fulvia.* Ils sont donc nés d'une concubine et ont pris le nom de leur mère.

154.

D M S	MVRRINII
POSTVMIVS	D M S
FORTVNATVS	C · POSTVMIVS
VIXIT ANNIS	VENVSTVS VIC *sic*
XXXXII	XIT ANNIS XXXX
H S E	VIII H · S · E
	L · AELINA VXOR
	MARITO CARIS
	SIMO FECIT

154. — Caisson à 3 cartouches; celui du milieu est demeuré vide. Hauteur du cadre 45 cm., largeur 82. Hauteur des lettres 2 cm. 1/2 (1909).

L. 1 : *Murrinius* est jusqu'à présent inconnu; mais on pouvait prévoir l'existence de cette forme. Elle se range dans une série de noms dérivant de l'étrusque *murina* (Cf. Schulze, *op. cit.*, p. 195). On connaissait déjà :

Murredius (Prosopogr., II, 393) et *Murridius* (VI, 22723, 23705 ; IX, 5571).

Murrecius (III, 2437) et *Murricius* (XI, 488).

Murrenius (XI, 2170, 2187, 2367 ; IX, 6353).

L. 7 : le cognomen *Aelinus* s'est déjà rencontré X, 1966. — Le sigle L peut être l'abréviation du prénom *Lucia*, ou peut-être d'un gentilice.

155.

DI · MA · SA
RECTA · TER
TVLLA PIA VI
sic XIT · ANI CXXXV
H S E ITIMININV P P

155. — Caisson. Hauteur du cadre 32 cm.; largeur 32. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

On admettra sans doute à la ligne 4 une erreur du lapicide ayant gravé C pour S. — Le nom *Itimininus* est nouveau. C'est une forme composée. La racine punique *Iti-* se retrouve dans *Iddibal* (V, 4919), *Iddibalius* (VIII, 859), *Idil* (VIII, 12377), *Ithinibal* (VIII, 1325), *Itamon* (VIII, 9060). — D'autre part on trouve le cognomen *Mininnus* (XIV, 1154, Ostie : *C. Iulius Ingenuus qui et Mininnus*), *Mininna* (VIII, 9079). On rapprochera le cognomen *Minna* (VIII, 7705) et le cognomen composé *Ciriminnus* (supra, n° 84).

156.

D M S	D › M › S ·
TITSENA MA	LICINIA VIC
XIMA VIX	TORINA VIXIT
ANN XXX HSE	ANNIS XIIX H·S·E
LICINIVS VXORI P P	POS PATER P

156. — Caisson. Hauteur du cadre 30 cm.; largeur 65. Hauteur des lettres 3 cm. à la 1e colonne, 3 1/2 à la 2e (1909).

D(is) M(anibus) s(acrum). Titsena Maxima vix(it) ann(is) XXX. H(ic) s(ita) e(st). Licinius uxori p(iae) p(osuit).

D(is) M(anibus) s(acrum). Licinia Victorina vixit annis XVIII. H(ic) s(ita) e(st). Pos(uit) pater p(ius).

Le nom *Titsena* était inconnu. Mais on pouvait en prévoir l'existence. On connaissait en effet les formes suivantes:

Titisienus (d'après Dio, 48, 13, 2) et *Titsienus* (IX, 4182, Amiternum).

Titisenus (VIII, 1574 = s. 15576; III, 2055, s. 9362).

Ce n'est pas le seul cas où l'on trouve des noms en *-sienus* et *-senus* se correspondant. Cf. par exemple *Petissenus* (III, 1645) et *Petisienus* (VI, 23987).

157.	158.
D M S	D › M *s*
F VALERIA	VEL I
DVBITATA	L › F › VIC*tor* ?
VICXIT AN V	VIX › Λ *nn*
DIEBVS XX PAT F	H › s *e*
POSVIT	

157. — Stèle quadrangulaire. Hauteur du cadre 42 cm.; largeur 28. Hauteur des lettres 3 cm. — La première ligne a été lue par Wilmanns, VIII, 433 (1909).

L'F de la ligne 2 n'a peut-être qu'une valeur ornementale. La forme diffère de celle de l'F de la ligne 5. Il est possible qu'il ait la même valeur sur les inscriptions n°ˢ 90 et 196.

158. — Stèle quadrangulaire brisée à droite. Hauteur du cadre 44 cm.; largeur 20. Hauteur des lettres 5 cm. (1909).

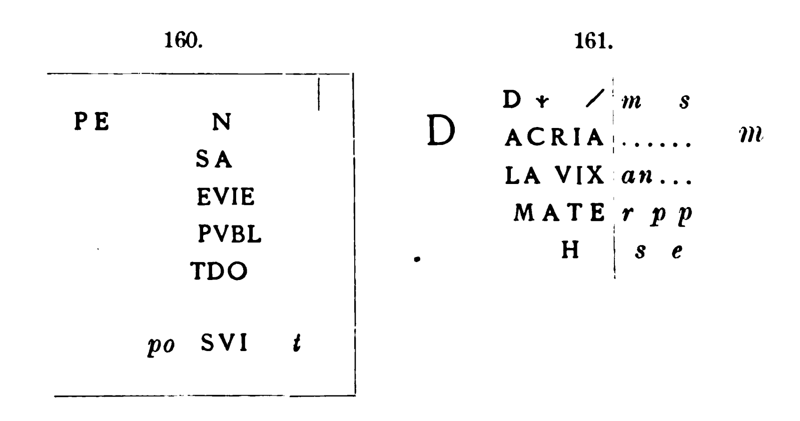
159.

D M S
P VIBIVS
PEREGRIN
VS VIXIT A
NO VNO M X

D · M · S ·
PEREGRIVS VI
XIT ANNIS XIII
H · S · E

159. — Caisson. Hauteur du cadre 30 cm., largeur 66. Hauteur des lettres 2 cm. $^1/_2$ (1909).

Le *Peregrius* du 2ᵉ cartouche doit sans doute être restitué en *Peregrinus*. Pourtant cette forme se rencontre déjà: VIII, 4662.



160. — Caisson. La face gravée est presque entièrement écaillée. Hauteur du cadre 40 cm.; largeur 37. Hauteur des lettres 2 cm. (1909).

Henchir Hadj Abid.

Près de la route de Haïdra à Kalaa-Djerda, à droite, peu après le point où s'embranche la route de Thala.

161. — Caisson brisé à droite. Hauteur 37 cm.; largeur 33. Hauteur des lettres 2 cm.; le D, 7 cm. (1909).

162.

D M S
AEMILIVS
SATVRVS
VIX · ANN · L
HSE AEMI
LIA FIL/////

163.

D M S
ΛONIΛ HY
OLΛ VIX ΛN
LXXIII · H · S · E ·
VΛLERIVS
LVCISCVS
VXORI · PIT

162. — Caisson. Le premier cartouche est vide. Hauteur du cadre 42 cm.; largeur 28. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

163. — Caisson. Le deuxième cartouche est vide. Hauteur 42 cm.; largeur du cartouche 31. Hauteur des lettres 2 cm. 1/2 (1909).

Aonius est une forme d'*Avonius*, qui se rencontre déjà en Afrique (VIII, s. 18068).

Le cognomen *Hyola* est nouveau, semble-t-il. Il devrait être, comme *Hyaline*, une transcription du grec. Mais on ne trouve pas en grec de mot correspondant. Peut-être est-ce une façon barbare d'écrire *Iole*.

164.

PARVOTVS

PA · RENTES

165.

D M S
P DOMITIVS
ROGATVS TH
MABAENSIS PI
E V A LX H S E

164. — Cippe quadrangulaire. Une guirlande, au dessus de la face destinée à l'inscription, n'a pas été dégrossie. Un seul mot est gravé dans un angle de cette face. Le 2[e] mot est gravé sur la plinthe de la base. Hauteur 42 cm., largeur 45 (1909). Hauteur des lettres 2 cm. $^1/_2$ à la 1[e] ligne, 4 à la 2[e].

P(ublius?) Arvotus. Parentes.

On trouve à Thala la forme, de lecture d'ailleurs incertaine, *Arvota* (VIII, 511).

165. — Caisson. Hauteur du cadre 33 cm.; largeur 35. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

D(is) M(anibus) s(acrum). P(ublius) Domitius Rogatus Thmabaensis pie v(ixit) a(nnis) LX. H(ic) s(itus) e(st).

Thmaba est un nom de lieu jusqu'à présent inconnu.

166.

D · M · S
T · FL · HYLAS
VIXIT AN
NIS XVI MV
FL · HYLAS ET
b ? ONA FRAT
*ri ca*RISSIM

166. — Caisson à 5 cartouches; seul le premier est gravé. Hauteur du cartouche 40 cm.; largeur 23. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

L. 2: *T(itus) Fl(avius).*

L. 5: *Fl(avii).*

167.

D · M · S ·
FVL·LONIA QVA
TVLA · VIX · AN

H · S · E · IP · SA
*s*IBI · POSVIT

D · M · S
BOLANA · PIA
VIX · AN/////
H S *e* FVLLON
ia MATRI/////

167. — Caisson. Hauteur du cadre 31 cm., longueur 76. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

L. 2-3: *Qua[r]tula.*

Le gentilice *Bolanus* s'est déjà rencontré à Haïdra (VIII, 340).

168.

D M S
PACTIMEA
VRBANA
VIX ANIS XV
CVM MA FEc M
////////MARITV

168. — Caisson. Le premier cartouche est vide. Brisé en bas. Hauteur du cartouche 40 cm.; largeur 32. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

Le gentilice doit sans doute être corrigé en *Pactumeia*. Les *Pactumeii* sont une illustre famille de Cirta qui donna deux consuls (*C. I. L.*, VIII, 7057-7061).

169.

D M S	D · M · S
SOSSIA · MATRO	AVRELIVS
N*a*VACH·S·E·M·AV	TER · TI · VS · V · A ·
RELIVS · TERTIV	LX · H · S · E · M · *Aure*
S · MATRI POSV+	LIVS TER*tius pa*
	TRI POSVIT

169. — Caisson. Hauteur de la partie gravée 29 cm. 1/2 ; longueur 60. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

Les *Sos(s)ii* ne s'étaient pas rencontrés à Haïdra. On rencontre dans l'épigraphie de Cirta le nom de *Q. Sosius Senecio* (VIII, 7066), personnage consulaire, l'ami de Pline et de Plutarque.

170.

D · M · S	D M *s*
TI*lius Im*PETR*a*	TILIAI STER
tus VIX · AN	CVLA VIX AN
NIS · XXXV	NIS IIII PATER
PATRI CA	PIVS *f*ILIE CAR
RISSIMO	ISSIME · POSVIT
POSVIT	
✢ H ✢ S E	H S E

170. — Caisson. Les deux derniers cartouches sont vides. Hauteur 43 cm.; longueur de la partie gravée 47. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

La ponctuation ✢ de la dernière ligne s'est déjà rencontrée au n° 161.

Les *Til(l)ii* sont une famille particulièrement nombreuse dans l'Italie du Sud. Le seul *Tilius* jusqu'à présent connu en Afrique (VIII, 8163) porte le cognomen *Campanus*. On peut préférer lire à la 2e col. *Tiliae Stercula*[*e*].

171.

D · M · S
VIBIA CAELI · V · A · XL
H S E
CERTAVI TECVM CON
IVNX PIETATE VIR
TVTE FRVGALITATE
ET AMORE SED PERiI
CVNCTIS HA*ec sors con*
CEDATVR I *anuaria*
NVS VXORI *p p*

X
D · M · S
CL · IΛNVΛRIΛ
NVS · V · Λ · LXXV

H · S · E
BONOSΛ MΛRITO
POS

171. — Caisson. Le fronton de l'inscription de gauche est brisé ; il portait peut-être le signe X. Hauteur 42 cm. ; largeur de la partie gravée 56. Hauteur des lettres 2 cm. 1/2 à 3 (1909).

Caelia se rencontre comme cognomen VIII, 1931 (*Fl. Caelia*).

Ianuarianus, après avoir célébré les mérites de sa première femme *Vibia*, s'est remarié avec *Bonosa*, qui l'a enterré.

172.

D | *m s*
CAT |
FA |
VIXI | *t* ....
H | *s e*

172. — Fragment de stèle quadrangulaire. Hauteur de la partie gravée 40 cm. ; largeur 22. Hauteur des lettres 3 cm. 1/2 (1909).

Henchir el Aouédi.

A droite de la route de Haïdra à Kalaa-Djerda. Wilmanns y a déjà relevé les inscriptions *C. I. L.*, VIII, 499 et 500, que nous avons retrouvées.

173.

D M S
AEMILIA FORTVNATA
VIXIT ANNIS XLIII
AGRIVS RVFINIANVS
TECVSAE RARISS*i*
MAE FECIT
ø H S E ø

D M S
M · AGRIVS QVAR
TVS VA LVII
VXOR CARISSIMA
MARITO RARISSIMO
SV.O POSVIT
H S E

173. — Caisson. Hauteur du cadre 35 cm.; longueur 73. Hauteur des lettres 2 cm. (1909).

Cette inscription a été publiée au *C. I. L.*, VIII, 499 sous la forme suivante :

D M S
////// FORTVNATA
VIXIT ANNIS XLIII
AGRIVS RVFINVS
*matri su*AE *c*ARISSIM
ae FECIT H · S · *e*

D M S
M AGRIVS *Ian*VARIVS
vixit annis LVIII
VXOR CARISSIMA
MARITO CARISSIMO
SVO POSVIT H · S · E

Le cognomen *Tecusa* est connu : VIII, 8261, 10505, — *Taecusa*, VIII, 3306. C'était le nom qu'on donnait familièrement à Aemilia Fortunata.

174.

ASSIDONIVS HERMES
FVIT KARVS AMICIS
V AN XLV NON DIGNVS CI
TO DEFVNCTVS QVIA SIC
FATA DEDERVNT PAREN
TES FIL PIO P H S E

174. — Caisson. Le cartouche est surmonté d'une guirlande. Hauteur du cartouche 27 cm.; largeur 32. Hauteur des lettres 2 cm. (1909).

Sur la famille des *Assidonii* cf. supra n° 30.

L'épitaphe est composée d'une série d'expressions convenues, mises bout à bout d'une manière incohérente.

175.

D M S	D M | *s*
CAELIA AC	P CΛELI | *us*
CEPTVLA	VICTO | *r*
VIX · A · I · I · I · H	PRAET V | *ix an*
S ⌀ E	LXXV H | *s e*
	FILIVS PI | *f*

175. — Caisson brisé à droite. Hauteur de la partie gravée 33 cm.; longueur 54. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

Parmi les inscriptions de Haïdra se rencontre déjà (VIII, 346) un *P. Caelius Victor Pretoricius;* il a enterré, semble-t-il, sa femme Numisia Secunda et sa fille Caelia Victorina, et a préparé sa propre épitaphe; mais ici l'âge est demeuré en blanc. Il n'est pas impossible qu'il se soit plus tard établi à l'Henchir el Aouédi. Nous aurions donc deux épitaphes du même personnage. — Il est certain que

le mot de « *praetoricius* » est très rare. Ce n'est pas un cognomen. Il est probablement mis irrégulièrement pour *praetorius*. Cf. Caper, *De orthogr.* (*in* Keil, *Gr. Lat.*, VII, 101, 3) : « *Vir praetorius et quaestorius, non praetoricius aut quaestoricius dicendum* ». Les formes en *-icius* sont nombreuses dans la langue populaire (Wölfflin, *Arch. f. lat. Lexicogr.*, V, p. 415), et surtout communes en Afrique (B. Kübler, *ib.* VIII, p. 169).

176.

C · CARVI
LIVS · MVS
TVLVS VI
XIT ANN
LXXX HONO
RATVS PΛ
P POS

176. — Caisson brisé en haut et en bas. Hauteur de la partie gravée 40 cm.; largeur 28. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

177.

	D	/ *m*	*s*
CLAΛNI	CLAΛNI	CLAΛ *nius*	
VS DONA	VS VEN	SEC/ *un*	
TVS	VSTVS	DV/ *l*	
VIXIT	VIXIT	VS *vix*	
ANNIS	ΛNNIS	ANNI *s*	
////	XII	XVII	
	H	S	*s*
*Clau*N	IA FLAVI		
	Λ	/TITA/	
		POSVIT	

177. — Caisson brisé à droite. Hauteur 47 cm.; longueur 53. Hauteur des lettres: 1e ligne 6 cm.; autres 2 1/2 (1909).

La gravure de l'inscription est très négligée. Il s'agit sans doute d'indigènes, puisqu'ils se distinguent par le cognom, et non pas par le prénom. La forme de l'V (Λ) est remarquable: elle ne se rencontre que dans l'orthographe du nom de Claunius. Ce nom est parfois écrit *Clonius* (*C.I.L.*, VIII, 5085).

178.

D M SCV	D M S
DONATVS VI	BIBIA QVETAE VA
XIT ANNIS XL	LXXX H S E FILIVS
IM DVOBOBVS D	MATRI KARISSIMAE
XI FRATRI PII POSVERVNT	POSVIT

178. — Caisson. Le premier cartouche est demeuré vide. Hauteur de la partie gravée 41 cm.; longueur 65. Hauteur des lettres 4 cm. (1909).

Bibius est une forme de rédaction de *Vibius* (cf. VIII, 2210, 3471, 7939).

Queta est une forme fréquente pour *Quieta*.

179.	180.
D M S	D M S
L · C R Λ N	IVCILIΛ REVOCΛ
V S · M V S	TΛ *quae* ET CORO
VIX · ΛN ///III	*nat*Λ VIXIT ΛNN
VXOR PIΛ POS	/////////// *pos*VI*t*
H · S · E	

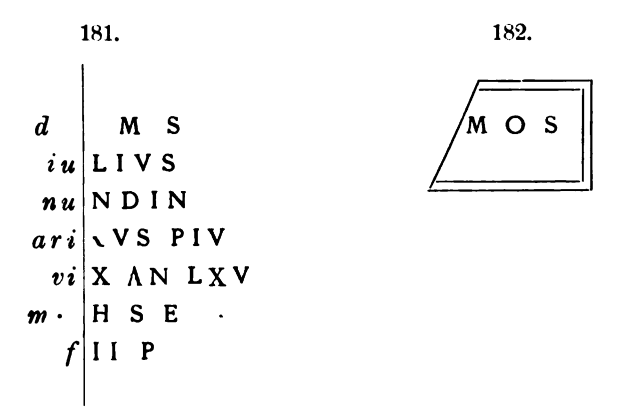
179. — Caisson. Hauteur du cartouche 32 cm.; largeur 31. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

Le gentilice *Cranus* est tout à fait inconnu. On trouve à Haïdra un *Granius* (VIII, 439 bis). Schulze (*op. cit.*, p. 480) rapproche les

gentilices *Granius* et *Granonius* du nom de la nymphe *Crane* (Ovid., *Fast.*, VI, 107, 151). Il serait donc intéressant que la forme *Cranus* se trouvât vérifiée par un nouveau texte.

180. — Caisson. Cartouche surmonté d'une guirlande. Hauteur du cartouche 32 cm.; largeur 33. Hauteur des lettres 2 cm. (1909).

L'agnomen *Coronatus* est rare. On le trouve comme cognomen près de Théveste (VIII, 2021).



181. — Caisson brisé à gauche et en bas. Hauteur de la partie gravée 35 cm.; largeur 19. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

La restitution *Nundinarius* semble seule possible. A la ligne 4 on devait lire ARVS PIV; il reste une trace de l'R. Donc on ne peut pas lire *Secundinius*, qui d'ailleurs remplit mal l'espace libre.

182. — Pierre d'appareil. Malheureusement l'angle est écorné. Hauteur de la partie écrite 15 cm.; largeur 35. Hauteur des lettres 5 cm. A gauche de l'inscription l'éraflure occupe une largeur de 27 cm. (1909).

L'inscription commençait peut-être sur d'autres pierres placées à la gauche de celle-ci.

Entre Haïdra et Thala.

On trouvera ici réunies des inscriptions trouvées les unes près de la route actuelle de Haïdra à Thala, les autres entre Haïdra et la plaine de Tbaga; la plupart proviennent des nombreux henchir dispersés entre Thala et la route de Haïdra à Bon Rhanem el Guedim.

183.

I N I
COL· ET
SOCTAL

184.

D M S
ANTONIA ▸ PE
CVLIARIS ·
VA XXXX VII
MATRI CA
RISSIMAE
FILI P P
OB M
H S E

183. — Henchir el Kebet Chrig (?). Cette stèle a été trouvée par nous au sud de l'Oued Sidi Mohamed el Mokaddem, qui descend à l'ouest du massif montagneux du Djebel ech Char. Elle est au centre d'une clairière cultivée, tout entourée de bois; cette clairière est dominée au sud par une hauteur qui porte sur la carte d'Etat-Major la cote 979. Le haut de la pierre est écaillé, mais il n'y a pas de place pour une autre ligne écrite.

Hauteur de la stèle 118 cm., de la partie écrite 35 cm.; largeur 35 cm. Hauteur des lettres 6 cm. (1909).

Int(er) col(onos) et soc(ios) T[h]al(enses).

La rédaction *Tala* pour *Thala* est nouvelle; mais, pour d'autres noms, il est fréquent que le son punique *th*, sans équivalent en latin, soit transcrit par un *t*.

Les *coloni* de notre inscription sont les citoyens d'Ammaedara. Il est plus difficile de savoir qui sont les *socii Talenses*. Il s'agit

probablement des membres d'une société adjudicataire d'impôts, impôt de pacage ou autre, qui était installée à Thala. On en rapprochera les *socii nitiones* (*C. I. L.*, 12377) et un *conductor quintarum* (*ib.*, 17841). Ammaedara n'administrait sans doute pas directement tout son immense territoire, qui s'étendait peut-être jusqu'à l'Oued el Hatob.

Cette borne est située à peu près à la frontière de la vallée de l'Oued el Djerif et du massif du Djebel ech Char. D'un côté c'est une large vallée conduisant sans obstacle à l'Oued Haïdra et au plateau d'Ammaedara ; de l'autre, un massif montagneux dépassant souvent 1000^{m}, qui s'étend vers Thala, bien arrosé d'ailleurs et où les ruines antiques sont nombreuses [1].

[1] L'hypothèse que nous avons indiquée est due à M. Merlin. Une autre, mais bien téméraire, nous avait plu d'abord: les socii Talenses seraient les Musulames, groupés autour de la vieille ville indigène de Thala.

A. Nous avons vu déjà que les Musulames dominaient autrefois du saltus Beguensis jusqu'à Madaura, et que Thala, entourée de dolmens, dut être une riche cité indigène.

B. L'existence de cités mixtes est un des traits les plus intéressants de l'Afrique Romaine (cf. Schulten, *Die Landgemeinden im röm. Reich*, in *Philologus*, 1894, p. 651, en part. p. 672; — *Die peregrinen Gaugemeinden des röm. Reichs*, in *Rhein. Mus.*, 1895, p. 489). Et nous avons un texte qui semble prouver que la cité d'Ammaedara était ainsi dualiste: l'inscription *C. I. L.*, VIII, 5351, dédié à un personnage: « *II vir. flamini perpetuo Ammaedarensium, praef. genti Musulamiorum* », que M. Schulten commente ainsi: « Der Duumvirat von Ammaedara entspricht der Praefectur über die bei Ammaedara sitzenden Musulami » (*l. c.*, *Rhein. Mus.*, 1895, p. 511).

C. Une *terminatio* était nécessaire entre les terres des colons, de propriété quiritaire et franches d'impôt, — et celles des indigènes, qui ne jouissent que de l'ususfructus et paient le vectigal. De notre texte on rapprocherait alors:

C. I. L., VIII, 4676 (« *inter Madaurenses et Musulamios* », à l'entrée d'un massif montagneux), 8369; — A. Merlin et L. Poinssot, *Les Inscriptions d'Uchi Maius*, in *Notes et Documents publiés par la Direction des Antiquités*, II, 1908, p. 65, n° 50 (« *inter colonos et Uchitanos* »).

D. Le nom de socii convient bien aux Musulames, qui fournissaient à Rome des contingents de troupes auxiliaires.

HENCHIR EL ATRA.

Près de route de Haïdra à Thala, à 6 km. environ de Haïdra.

184. — Stèle. Hauteur 60 cm.; largeur 30 1/2. Hauteur des lettres 3 cm. 1/2 (1908).

185.

//////////////////
//////////////////
RIA VIX
ANN LXV
H S E

186.

D · M · S
L · AVFIDIVS
RESTVTVS
PIVS · VA Lxx
AVFIDIA · LV
CILLA AVFIDI
ANA · PATRI
CARISSIMO
H · S · E

185. — Dans la maçonnerie d'un pont sur lequel passe la route de Haïdra à Thala au delà de l'Henchir el Atra. Stèle brisée en bas, illisible en haut. Hauteur 78 cm.; largeur 24. Hauteur des lettres 4 cm. (1909).

HENCHIR ECH CHAR.

Dans la vallée de l'Oued ech Char, qui traverse le massif du Djebel ech Char et de Thala, permet de rejoindre la vallée de l'Oued Sidi Mohamed el Mokaddem et le plateau de Haïdra.

186. — Stèle hexagonale brisée en haut. Hauteur 42 cm.; largeur 21. Hauteur des lettres 4 cm. (1909).

Henchir Meger (?).

A la sortie des gorges de l'Oued Sidi Mohamed el Mokaddem, à peu de distance de la borne publiée au n° 183.

187.

d m S
C C G λ I V
S H V I X
I T · A N I S
N̄ L X X X I I I

188.

/////// N I V S
M A R C H E
L L V S V I X I T
A N I S N̄
L X X X I I I
H F F

187. — Cippe quadrangulaire ; au dessus du cartouche une guirlande. Hauteur du cadre 41 cm. ; largeur 35. Hauteur des lettres 5 cm. (1909).

Sans doute tombe d'esclave. Le sens des deux premiers C est obscur.

188. — Cippe quadrangulaire ; au dessus du cartouche sont sculptés grossièrement deux personnages debout, se tenant par la main. Celui de gauche a une courte tunique, celui de droite, sans doute une femme, une longue robe. Le cartouche est divisé en deux moitiés ; seule la partie de gauche est gravée. Hauteur de la partie gravée 42 cm. ; largeur 22. Hauteur des lettres 3 à 4 cm. (1909).

Henchir Ouled Selem.

Dans la plaine de Tbaga, au sud de Haïdra, à peu de distance du Djebel Touila.

189.

SATVRNO ET OPI
PRO SALVTE · IMPP · CAESARVM · L · SEPTIMI SEVE
M · AVRELI · ANTONINI · AVG · PII ///////////////
TOTIVSQ · DIVINAE · DOMVS · VICTORIAQ · EORVM
ET · IVLIA · VICTORINA · VXOR · SECVNDI · MATE

189. — Pierre réemployée dans une construction et fichée en terre. Brisée à droite. Hauteur 50 cm.; longueur 120. Hauteur des lettres 6 cm. à la première ligne, 3 $^1/_2$ aux autres (1908).

Saturno et Opi. Pro salute imp(eratorum) Caesarum L. Sepimit Seve[*ri Pert(inacis) Aug(usti) Pii Arab(ici) Adiab(enici) Parth(ici) et*] *M. Aureli Antonini Aug(usti) Pii* [*et L. Septimi Getae nobilissimi Caesaris*] *totiusq(ue) divinae domus victoriaq(ue) eorum* ..... *et Iulia Victorina uxor, Secundi mate*[*r*].

Voici la deuxième inscription nous faisant connaître le culte de Saturne dans le pays d'Ammaedara. La première a été publiée plus haut, n° 127. M. Merlin fait remarquer aussi que sur une cornaline découverte à Haïdra était figuré Saturne (*Bull. Comité*, 1898, p. 282). Il n'y a point de doute que ce culte ait été à Ammaedara, comme dans toute l'Afrique, le grand culte indigène. La fréquence du cognomen *Saturninus* l'attesterait déjà.

Le culte d'*Ops* apparaît rarement en Afrique (cf. à ce sujet les observations de MM. Merlin et Poinssot, *Inscriptions d'Uchi Majus, l. c.*, p. 27). A Lambèse (VIII, 2670) et Théveste (VIII, 16527) il est associé au culte de Saturne: il est vraisemblable que les soldats ont apporté le nom de la vieille déesse Italique et l'ont appliqué à une déesse indigène qu'on représentait avec les mêmes symboles. C'est sans doute de la même façon que se répandit en

Afrique le culte de Silvain : les soldats crurent reconnaitre leur dieu partout où ils retrouvaient les symboles de la harpé ou de la pomme de pin. On s'explique ainsi que le culte d'Ops se rencontre dans des cités où des soldats séjournèrent : Uchi Majus, fondée par des vétérans de Marius, Théveste, Lambèse ; cette observation a été faite déjà par M. Toutain [1]. La découverte de ce culte près de la colonia Flavia Emerita d'Ammaedara la confirme.

Les deux dieux Saturne et Ops se retrouvent unis sur une pierre sculptée provenant de l'Henchir Gounifida, à 10 km. au nord-ouest de Tébessa (cf. Gsell, *Musée de Tébessa*, pl. I, fig. 2). Ops est assise sur un trône entre deux taureaux ; elle tient une fleur de la main gauche, une patère de la main droite. — C'est sans doute le même couple de dieux indigènes qu'on retrouve adoré à Tébessa sous les noms de Pluton et Cirès (Gsell, *ib.*, pl. III, fig. 1).

Il faut noter enfin que, si les monuments attestant à Ammaedara le culte de Saturne sont relativement rares, ils sont au contraire très nombreux à Thala (cf. A. Merlin, *Rapport sur les inscriptions latines de la Tunisie*, in *Nouv. Arch. des Miss.*, XIV, 1907, p. 145). Et ceci confirme pleinement l'opposition que nous avons souvent rappelée de la colonie d'Ammaedara et du castellum Musulame de Thala.

L'inscription de l'Henchir Ouled Selem doit dater de 210 ou de 211, plus probablement de 210, puisque, faisant des voeux pour la victoire impériale, elle parait antérieure ou contemporaine à la campagne de Bretagne. Il est vrai que les dédicaces Pro Victoria sont fréquentes et n'ont pas toujours un sens précis. Elles peuvent même faire allusion à une victoire passée (cf. les observations de MM. Nicole et Darier au sujet d'une inscription du Janicule « *Pro salute et reditu et victoria* » in *Mélanges de Rome*, 1909, p. 66).

Il est inutile de rappeler que nul empereur ne fut plus populaire que Septime Sévère en Afrique. En revanche, il n'y a guère

[1] *Cultes païens dans l'Empire Romain*, I, 2, p. 343.

d'inscriptions Africaines où l'on ait omis de marteler le nom de Géta. — Il est regrettable que le nom du dédicant ait disparu; sa femme est une Iulia: ce gentilice, si fréquent dans la région d'Ammaedara, occupée au temps de Tibère, cache sans doute une famille d'origine indigène.

190.

D M S
L · CORNE
LIVS *Sever*
IANVS
*v*IXIT AN
*n*IS /XXIII
*Co*RNELI
//////////////

190. —Caisson brisé à gauche. Hauteur 57 cm.; largeur 35. Hauteur des lettres 2 cm. 1/2 (1908).

191.

d m S
*Corn*EL
ID

D M S
FLAVIA SA
TVLLA VIXI
T ANNIS LXV
L CORNELI
ANVS

191. — Caisson. Hauteur 60 cm.; largeur 60. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

Henchir el Kohl.

Au sud est de Haïdra, à l'entrée d'une gorge où passe une route conduisant à la plaine du Foussana. Une belle source est voisine. Aujourd'hui encore poussent au voisinage de cet Henchir les abricotiers, les figuiers, les noyers, et des rosiers.

192.	193.
D M S	IVLIA · ARTEM
*f*AVA *f*OR	IS · C · LIBERTA
*t*VNATA	DOMO ALEX
VIXIT ANIS	ANDRIA CATAE
XXVII'	GIPTO V ANIS IX
*po*SVIT MA	H·S·E·IVLIVS F·P·FE
///T//	

192. — Stèle. Hauteur 80 cm.; largeur 50. Hauteur des lettres 3 cm. (1908).

D(is) M(anibus) S(acrum). F[l]av[i]a For[t]unata vixit an[n]is XXVII. Posuit ma[ri]t[us] (?).

193. — Cippe quadrangulaire. Hauteur 115 cm.; largeur 42. Hauteur des lettres 4 cm. Au dessus de l'inscription est une rosace à 6 branches (1908).

Iulia Artemis C(aii) liberta domo Alexandria cat Aegipto v(ixit) a(n)nis IX. H(ic) s(ita) e(st). Iulius f(iliae) p(iae) fe(cit).

Cette particularité grammaticale « *Alexandria cat Aegipto* » est très notable. On avait d'autres exemples de l'intrusion de *cata* dans la langue latine, mais aucun, semble-t-il, antérieur à l'époque chrétienne. Or l'alphabet de notre inscription ne permet en aucune manière de la placer à une date postérieure au IIIe siècle. On rapprochera le texte de la Vulgate (*Interpr. Ezech.*, 46, 14); les *Papiri diplomatici* de Marini, p. 225; le nom de l'église romaine *S. Andrea catabarbara patricia* (attesté au VIIIe siècle). Cf. aussi l'article de P. Meyer: *Quisque et cata dans les langues romanes*, in *Romania*, II, 1873, p. 80.

THALA.

194.

D · M · S
L CESONIV
S VICTOR
V A N LXI

195.

CLVIA SABINA
CASTissiMA
VIXIT ANIS
XXXX

194. — Caisson. Hauteur du cadre 20 cm.; largeur 20. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

195. — Cippe quadrangulaire. Hauteur 20 cm.; largeur 28. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

L. 1: *Clu*[*r*]*ia*.

Entre Haïdra et Feriana.

HENCHIR DAOUA ROUHO.

Au point où la route de Haïdra par l'Henchir el Bohli et Aïn el Kohl rejoint la plaine de Foussana.

196.

DIS MANIBVS · HEXI
TVS · F · L · ANTONIVS
MARCHIANVS MI
LES VIXIT ANNIS
XXXXIII MARCIA VX*or*
PIA · MA*rito de*FVNCTO
MERENT*i p*OSV*it*

197.

D · M · S
C · AEMLIVS SATVRN*i*
NVS VIXIT ANN
IS LXVIIII M VI
BONO PATRI FLI
FECERVNT

196. — Caisson. Hauteur de la partie écrite 41 cm.; largeur 47. Hauteur des lettres 3 cm. 1/2 (1909).

Cette inscription a été déjà relevée trois fois par Temple (lecture reproduite *C. I. L.*, 288), Schmidt (*C. I. L.*, VIII, n° 11483)

et M. Cagnat (*Rapport*, III, p. 193, n° 147). La pierre est très abîmée et les différentes lectures ne concordent pas.

Le point le plus douteux est la lecture du nom de la ligne 5 : Temple, M//////X ; Schmidt, MARTESA UXOR; M. Cagnat, MA///11AV\///. Peut-être *Marcela*.

Il n'est pas impossible que l'Henchir Daoua Rouho ait été occupé par un poste militaire. Il est placé à l'extrémité d'un éperon montagneux, surveille la plaine de Foussana, garde le débouché de la route de Thala. Le poste que Tacfarinas emporta, au début de sa révolte, près du fleuve Pagida, peut fort bien avoir été situé dans cette région. Puis il marcha sur Thala.

Henchir Rniktijmel.

Tout près de la frontière Algéro-Tunisienne, mais en Algérie. Au sud de la gorge d'Aïn El Oubira. Cette ruine est indiquée, sans dénomination, tout près de la cote 1044^{m}, sur la carte d'Etat-Major.

197. — Caisson. Les deux premiers cartouches sont vides. Hauteur de la partie écrite 36 cm.; largeur 30. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

198.	199.
D M S	D M S
FABIΛ SI	IVLIVS
VΛ I/Λ V	M////C/////
IXIT ΛN	VIXIT AN
NOS Lxxx	NIS L M
DIES XI	SEPTE DIES IIII

198. — Cippe quadrangulaire. Hauteur 57 cm.; largeur 28. Hauteur des lettres 5 cm. (1909).

L. 2-3 : *Si[l]ra[n]a?*

199. — Cippe quadrangulaire. Hauteur 40 cm.; largeur 28. Hauteur des lettres 5 cm. (1909).

L. 5 : *LXXX?*

200.

D I *s*
SAC M/////
S /VNO
E M E R I
T O *v* I X I
T ANIS N xLı
IVNIVS P
FILIVS FECIT

201.

D M S
CL · LICINVS
VIXIT ANNIS
LXXXXV MEN · VI
CL · FORTVN*ata*
VXOR PII*ssi*
MA FECIT

200. — Cippe quadrangulaire. Hauteur 70 cm.; largeur 30. Hauteur des lettres 5 cm. (1909).

L. 3 : *Iun*[*i*]*o*.

201. — Caisson. Hauteur du cartouche 32 cm.; largeur 35. Hauteur des lettres 3 cm. (1909).

Le cognomen *Licinus* est très rare. On connaît le nom de Porcius Licinus, poète du milieu du VII[e] s. de Rome. Mais il semble qu'il n'y ait encore de ce nom aucun témoignage épigraphique.

Henchir ez Zrideb.

Entre El Oubira et Bou Chebka, à 2 km. de la frontière Algérienne, au sud du Djebel es Sif.

202.

D M S
C A E C I L I
*a*E SATVR
n I N A E V
X O R I S A
N C T I S S I
M A E V A
/X X H S E

202. — Cippe quadrangulaire. Hauteur 108 cm., largeur 40. Hauteur des lettres 5 cm. (1909).

HENCHIR BOU DRIÈS.

Au sud de l'Henchir ez Zrideb, sur la frontière.

203.

HAVE DATI
VA D M S
AVRELIA

D // V // HIC SEP
////// VIXIT AN

203. — Caisson. Dans une petite basilique chrétienne située au sud des constructions Byzantines de Bou Driès, de l'autre côté de la rivière. Hauteur 30 cm., longueur 75. Hauteur des lettres 5 cm. 1/2 à 7 (1909).

On rapprochera *C. I. L.*, VIII, 2096 et additam. « *Have Secunda. D m s. Flavia Secunda* ». La morte de Bou Driès s'appelait Aurelia Dativa.

204 *A*.

D M S
CIRVS FE
CI COIVS I
SPICE MO
MEN

204 *B*.

NI
TV VIX
ANIS I

205.

D M S
*co*NDVCTOR
*v*IXIT ANNIS
VI MESES DVO

204. — Stèle brisée en deux. *A*) Hauteur 36 cm.; largeur 24. *B*) Hauteur 18 cm.; largeur 24. Hauteur des lettres 4 cm. (1909).

D(is) M(anibus) s(acrum). Cirus feci, coius i[*n*]*spice monimentu(m): vix(i) a(n)nis . . .*

Le nom de *Cirus*, qui se trouve pour la première fois, est intéressant. On le rapprochera de *Cirrus* (VIII, 2231, 8418 bis) et surtout du nom composé *Ciriminnus* (supra, n° 84).

205. — Dans une construction Byzantine. Caisson brisé en haut et à gauche. Hauteur de la partie gravée 32 cm., largeur 34. Hauteur des lettres 4 cm. (1909).

206.

D M S
MλRIλ VIX
λNNIS XLI
CESELL*i*VS
AFRICANVS
CONIVGI F

207.

DIS MANIBVS SACRV
VIXIT MATEN ANNO
VNO MES*i*B*us* *s*EX EX DI
EBVS SEX ATILIVS FILIO
SVO FECIT

206. — Dans la même basilique que le n° 203. Inscription gravée sur la petite face d'un caisson. Hauteur de la partie gravée 58 cm.; largeur 50. Hauteur des lettres 5 cm. (1909).

207. — Ib. Sur l'une des petites faces d'un caisson. Hauteur 42 cm.; largeur 38. Hauteur des lettres 2 cm. à 5 $^{1}/_{2}$ (1909).

A la ligne 3 SEXEX est une faute du lapicide analogue au DVOBOBVS du n° 178, supra.

Le cognomen *Maten* est nouveau. Il est à rapprocher du punique *Mattan*, d'où dérivent les noms *Mattanelim*, *Mattanbaal*, les formes *Metthun* ou *Metthunus*, *Mutthun* ou *Mutthunus*, et peut-être les noms chrétiens *Medden* et *Maddanius* (Toutain, *Cités Romaines*, p. 169).

208.

D · M · S
QVINTVS · SABINVS
HIC · IACET VIX · ANN
LXXXXI FILI FECERVNT

209.

D M S
VRBANA HIC
SEPVLCRA
sic VICXIT ANI
LXXXVIII
FILIVS MT
SVE FECIT

208. — Cippe quadrangulaire. Hauteur 27 cm., largeur 31. Hauteur des lettres 4 cm. (1909).

209. — Dans une construction Byzantine. Caisson. Hauteur du cartouche 35 cm., largeur 24. Hauteur des lettres 2 cm. 1/2 (1909).

D(is) M(anibus) s(acrum). Urbana. Hic sepulcra. Vi<c>xit an(n)i(s) LXXXVIII. Filius m(a)t(ri) su(a)e fecit.

La formule « *hic sepulcra* » est nouvelle, semble-t-il.

BIR OUM ALI.

210.

D M *s*
CA*e*CILIAE
MARCHELLI
NAE /ONIA/
C //SANC*tae* ?
VIXIT
ANNIS
XVIIII

211.

*d*IS ▸ MANS ▸ SAC
*Cl*OD ▸ FELIX ▸ P ▸ V ▸
a · M ▸ IV · H ▸ S ▸ E ▸

210. — Cippe quadrangulaire. Hauteur 54 cm., largeur 42. Hauteur des lettres 4 cm. (1909).

De la forme aspirée *Marchellinae* on rapprochera *Marchella* (VIII, 4964), *Marchianus* (ib., 4713) et supra les n°ˢ 188, 196.

211. — Fragment de stèle, transporté devant la maison du caïd. Hauteur 21 cm.; largeur 28. Hauteur des lettres 3 cm. Brisé de tous les côtés (1909).

212.

DMS › DO
MITIΛ › FLΛ
VΛ · V · Λ · XX
VΛLERIVS F
CON · B · M ·

213.

D M S
Q · HELVIVS
/ · VET · V · Λ · LXXV
RIA QVET

212. — Caisson. Hauteur du cartouche 28 cm.; largeur 24. Hauteur des lettres 3 cm. 1/2 (1909). Inscription brisée en bas.

Flava est un cognomen très rare et qui ne se rencontre pas encore en Afrique. *Flavia* serait au contraire un cognomen courant.

213. — Cippe quadrangulaire. Hauteur 24 cm., largeur 26. Hauteur des lettres 3 cm. Brisé en bas (1909).

Bir Oum Ali était le siège d'une garnison Romaine.

214.

D M S
FL SATVR
N I N V S
V A XXX
FL ///////////
PAT PIO ?
FEC ?

215.

ΛIVLΛ
XXXX
FECE

214. — Caisson. Hauteur 34 cm.; largeur du cartouche 33. Hauteur des lettres 3 cm. 1/2 (1909).

La lecture des deux dernières lignes est incertaine.

215. — Fragment transporté devant la maison du caïd. Hauteur 19 cm., largeur 21. Hauteur des lettres 4 cm. 1/2 à 6 (1909).

... *mula* [*vix(it) a(nnis)*] XXXX... *fece*[*runt*].

216.

ΙΧΘΥ////

ΙΟΥΝΙΟϹ · ΗΛΙΟΔΩΡΟϹ · ΑΛЄΞΑΝΔΡΙ · Α · ΤΕ ΠΙϹΤΗ ·

ϹΥΝΦΡΟΝЄϹ · ΩϹ ΤΟ ΠΑΡΟϹ ⁄ ΑΙϹ ΥΝ ΥΠϹ ΤΩΔ ΑΝΑ ⁄ ЄΙΝΤΑΙ ·

ΩΝ ΠΑΙϹ · ЄΝ ΠΡΩΤΟΙϹΙ ΜΑΡΙϹΚΙΟϹ · ΙΠΠΟΤΑ ΚΛЄΙΝΟϹ

ΓΗΡΑ · Ι · ΔΗ · Ι · ΔΙΩ ΚΑΙ ΓΗΡΑΙ ΤЄΥΞЄ ΤΟΚΗΩΝ

ΠΑΥΛЄΙΝΗ ΔΑΡΑΔЄΙΑ · ΦΙ//ΩϹ · ΟΙΚЄΥϹΙΝ · ЄΟΙϹΙΝ

ЄϹ ΔΟΛΙΧΗΝ ΜΝΗΜΗΝ Χ ΑΜ ΡЄΝ ΩϹ ΘЄΜΙϹ ΗЄΝ ·

ΜΑΡ/////

ἰχθύ[ς]

Ἰούνιος Ἡλιόδωρος Ἀλεξάνδριά τε Πίστη,

σύνφρονες ὡς τὸ πάρος..... ὑπὸ τῷδ' ἀνάκεινται,

ὧν παῖς ἐν πρώτοισι Μαρίσκιος ἱππότα κλεινὸς

γῆρα δὴ ἰδίω[ι] καὶ γῆρα τεῦξε τοκήων.

Παυλείνη Δαράδεια φ[ίλ]ως οἰκεῦσιν ἑοῖσιν

ἐς δολιχὴν μνήμην....... ὡς θέμις ἦεν

Μαρ[ίσκιος].

216. — Cette inscription grecque est dans un henchir situé au sud du Djebel Aneza, à 3 km. au nord-est de l'Henchir El Kohl. La pierre est longue de 1m,05, haute de 0m,375. Les lettres de la 1e ligne, gravées grossièrement sur le cadre, ont 0m,04, les autres 0m,035. Cette pierre est employée dans les fondations d'une construction antique, dont toute la superstructure a disparu.

Le premier mot, ἰχθύς, gravé sur la moulure même du cadre et de caractères très différents des autres, a été ajouté à une époque tardive, peut-être au temps même où la pierre fut réemployée dans

une construction. Le sens de l'inscription n'était peut-être plus compris; comme les chrétiens se servaient volontiers des textes grecs, on supposa qu'il s'agissait d'un texte chrétien, et le mot magique ἰχθύς fut gravé pour confirmer cette interprétation.

Le texte même est une épitaphe en vers hexamètres, où les formes poétiques abondent: τοκήων, οἰκεῦσιν. ἦεν. La forme éolienne ἱππότα est empruntée au dialecte homérique.

L. 3: Ἀνάκειντα est employé très improprement pour κεῖνται, et signifierait au juste: être consacré, ou être couché sur un lit de table. Après ὡς τὸ πάρος on pourrait lire λᾶϊ, mais λᾶας ne désigne jamais la pierre d'un tombeau.

L. 4: Μαρίσκιος: cf. *C. I. L.*, VIII, 4771, Mariscianus.

L. 5: Δαράδεια. Strabon (XVI, 771) nomme une ville de *Darada*, située sur la côte ouest de la mer Rouge, en face du pays des Sabaei. D'autre part l'Oued Draa, au sud du Maroc, s'appelait dans l'antiquité le *Daras* et les peuples voisins les *Daradae*. Comme c'est Pauline Daradeia qui a rédigé notre inscription, elle est sans doute originaire de la partie grecque de l'Empire, et par suite de Darada sur la mer Erythrée. A 3 km. de l'inscription dont il est ici question, une autre inscription (supra, n° 193) donnait le nom d'une affranchie originaire d'Alexandrie d'Egypte. Une longue inscription grecque a déjà été découverte à Haïdra (VIII, 11658). Autant d'indices des relations de l'Egypte avec la province d'Afrique.

L. 7: ... ρεν semble la terminaison d'un verbe.

On traduirait donc ainsi: « Iunius Heliodorus et Alexandria Pisté, unis comme pendant leur vie, sont couchés sous ce [tombeau]; leur noble fils Mariscius, illustre cavalier, l'avait élevé pour sa vieillesse et la vieillesse de ses parents; Paulina Daradeia, dans son amour pour sa famille [l'a fait achever], afin d'assurer leur mémoire comme il convenait ».

III. — Bornes milliaires.

« A l'Henchir Khima [= Henchir Ouled Alim Brahim, supra, p. 181], situé à 500 ou 600^{m} en avant de la koubba [de Sidi Ali ben Brahim], on voit un fragment de borne milliaire portant le chiffre LXV qui a déjà été signalé par Wilmanns. Il n'est certainement pas en place. Si on continue sa route pendant 500^{m} encore, on aperçoit sur sa gauche, à quelques pas de la route, plusieurs bornes milliaires brisées » (R. Cagnat, *Rapport*, III, in *Arch. des Miss. Scient.*, XII, 1882, p. 234).

M. Cagnat a relevé les inscriptions d'une borne d'Hadrien (*l. c.*, n° 266), et d'une borne de Caracalla (n° 267), et en outre un fragment ESAR (n° 265). Au même endroit nous avons dégagé les inscriptions suivantes.

217.

A)

Imp. Caes. C Iulius
Verus Maximinus Pius
Felix Augustus Germ
Maximus Sarmaticus
Max · Dacicus Max · pont ·
max · trib · potest · III imp VI
C · IVLIVS *verus maximus*
N*o*BIL*issimus Caesar*
PRINC · *iuventutis Germ*
MAX*imus Sarmaticus*
MAXI*mus Dacicus Max*

B)

viam a Karthagine
usque ad fines Numi
diae provinciae longa
incuria corruptam adque
dilapsam restituerunt

C L X V

217. — *A)* Fragment de borne, brisée en haut et en bas. En tête sont six lignes martelées. Diamètre 52 cm. Hauteur du fragment 40 cm. Largeur du cadre 75 cm. Hauteur des lettres 5 cm.

B) Fragment brisé en haut. En tête sont cinq lignes martelées. Diamètre 52 cm. Hauteur du fragment 62 cm. Largeur du cadre 75 cm. Hauteur des chiffres 11 cm. (1909).

218.

C L X V

219.

perpetuo
Imp. L. Domitio
AVRELIANO
PIO FELICI
invicto
Aug. nostro
c l x v

218. — Fragment de borne, brisée en haut et en bas. Diamètre 50 cm. Hauteur du fragment 165 cm.; largeur du cadre 80 cm. Hauteur des chiffres 12 cm. (1909).

219. — Dans l'Henchir Hddj Abid, situé après l'Henchir Khima (ou Henchir Ouled Alim Brahim), à 100^{m} du groupe des milliaires.

Fragment de borne, brisée en haut et en bas. Diamètre 42 cm. Hauteur du fragment 33 cm.; hauteur des lettres 10 cm. (1909).

Cette borne a été restituée sur le modèle du *C. I. L.*, VIII, 22120. Mais les formules diffèrent souvent (cf. 10088, 22010, 22113, etc.).

Nous avons donc maintenant, pour le CLXV^{e} mille, une borne d'Hadrien, une de Caracalla, une de Maximin et Maxime, une d'Aurélien. Reste le fragment ESAR (M. Cagnat, *l. c.*, n° 265) qui ne parait correspondre à aucun de ces fragments (il a 48 cm. de diamètre). Ailleurs on trouve sur la voie de Carthage à Théveste des bornes au nom de Philippe, Trébonien Galle, Carus, etc.

220.

IMP·CAES
M·AVRELIVS
ANTONINVS
PIVS AVG *par*
THICVS *Maxi*
MVS BRI*tanni*
CVS MAX *tribu*
NICIAE PO*testa*
TIS XVIIII *cos*
IIII PATER *patri* — *a. 216*
AE RES*Tituit*

clxiii

221.

IMP CAESAR
m · *a*VRELIVS
*antoni*NVS PIVS
*felix a*VG PO
n|*tifex ma*XIMVS
*Brit·Maximu*S TRP
ot XIIII cos III PROCO
s divi Severi fil ET — *a. 211*

Iuliae Aug

220. — « La borne qui portait le n° CLXIII est encore en place, mais elle est presque entièrement enterrée; la fin seule des deux premières lignes peut être lue ». (M. Cagnat, *l. c.*, p. 237, n° 269). Nous avons pu la dégager.

Brisée en bas. Diamètre 45 cm. Hauteur du fragment 145 cm. Largeur du cadre 45. Hauteur des lettres 9 cm. à la 1e ligne, 6 1/2 aux autres (1909).

221. — Henchir Khima (= Henchir Ouled Alim Brahim). Cet henchir est situé au point où la route actuelle de Thala s'embranche sur la grande route de Carthage à Théveste. La borne que nous publions est près de la route de Thala.

Brisée en haut et en bas. Diamètre 57 cm. Hauteur du fragment 105. Largeur du cadre 46 cm. Hauteur des lettres 4 à 5 cm. (1909).

Imp(erator) Caesar [M(arcus) A]urelius [Antoni]nus Pius [felix a]ug(ustus) po[ntifex ma]ximus [Brit(annicus) Maximu]s tr(ibuniciae) p[ot](estatis) [XIIII co(n)s(ul)] III proco(n)[s(ul), divi Severi fil(ius)] et [Iuliae Aug(ustae)].....

La gravure de l'inscription est peu soignée. Cette borne ne peut guère appartenir au groupe des milliaires étudié plus haut (CLXV^e mille), bien que dans le même henchir ait été trouvé un fragment portant le chiffre CLXV. En effet nous avons déjà (n° 267 du *Rapport* de M. Cagnat) une borne de Caracalla qui portait ce chiffre. — Peut-être cette borne marquait-elle le point de départ de l'embranchement de Thala.

222.

*Imp · Ca*ESAR
C · Iulius VERVS
*Maximinus pi*VS FE
*lix Aug · pon*TIl MAX
*trib pote*STATE I *i*
cos procos

222. — El Oubira. Devant la maison de la douane.

Fragment brisé en bas. Hauteur 62 cm. Largeur du cadre 61 cm. Hauteur des lettres 5 cm. (1909).

[Imp(erator) Ca]esar [C. Iulius] Verus [Maximinus pi]us fe[lix Aug(ustus) pon]tif(ex) max(imus) [trib(unicia) pote]state I[I] co(n)s(ul) proco(n)s(ul).

Cette borne, avec l'inscription ainsi restituée, serait de l'an 236. Il n'est pourtant pas impossible, la pierre étant très effacée, qu'il faille lire aux deux dernières lignes et restituer:

*trib pote*STATE I *p p*
procos

« *[trib(unicia) pote]state p(ater) [p(atriae) proco(n)s(ul)]* ». L'inscription daterait alors de 235.

La route qui passait à El Oubira est celle de Sufetula (Sbeitla) à Théveste par Vegesela (Henchir Rakba), Menegesem (Bou Rhanem el Guedim) (cf. sur cette route Tissot, *Géogr. comparée de la prov.*

rom. d'Afrique, II, p. 630). Cette route a déjà été reconnue par M. Cagnat (*Rapport*, III, p. 149, n° 69), qui a trouvé une borne milliaire très effacée au sortir du défilé de Fedj el Oumouhahad (le défilé commence presque aussitôt à l'ouest du poste de douane d'El Oubira).

Nous avons reconnu un autre fragment de borne milliaire, qui semble en place, malheureusement sans inscription, à l'est du défilé de Bou Rhanem el Guedim, à 500ᵐ au nord de l'Henchir el Hamina. C'est un nouveau jalon de cette même route.

IV. — Signatures de lampes.

1. *b*IC AGAT

Lampe à queue (publiée *Cat. Musée Alaoui*, Suppl., p. 205, n° 986). Antilope bubale allant vers la gauche; une palme a gauche; au dessus de la bête, un cartouche, qui devait porter BVBAL (cf. par exemple *Cat. Musée Alaoui*, Suppl., n° 984).

2. CLO · HELI ·

Lampe sans queue. Amour jouant de la lyre (publiée *Cat.* etc., n° 741).

3. C CLO SVC

C(aius) Clo(dius) Suc(cessus).

a) Lampe sans queue. Homme à queue de poisson.

b) Lampe à queue. Monstre marin (publiée *Cat.* etc., n° 1008).

c) Lampe à queue, sans ornement.

4. IVVI SIC

Iure(ntius) Sec(undus)

Lampe sans queue; largeur 7 cm. Ornée de deux fleurons latéraux.

5. *a*) LVCCEI

Lampe à queue; largeur 7 cm. 1/2. Tête de Gorgone (publiée *Cat.* etc., n° 841).

b) LVCCEI FE.

Lampe à queue sans ornement.

6. *a*) L · M · ADIEC

L(ucius) M(unatius) Adiec(tus).

Lampe à queue (pl. III, 3; largeur 7 cm. 1/2). Volutes reliant le bec à la lampe. Sujet: Pégase. Cette lampe est identique à une lampe signée C OPPI RES (publiée *Cat.* etc., n° 858).

b) L · M · ADIEC.

Lampe à queue; largeur 6 cm. 1/2. Volutes reliant le bec à la lampe. Amour tirant de l'arc sur un serpent enroulé autour d'un arbre (publiée *Cat.* etc., n° 749). Cette lampe a même sujet et même signature que la lampe publiée dans ce Catalogue, n° 86. Elle rappelle certains types de lampes sans queue. Les deux lampes 4 *a* et *b*, par la minceur et la légèreté de la terre, semblent faire transition entre les séries de lampes sans queue et de lampes à queue.

c) *l*MADIEC

Lampe à queue. Apollon Citharède (publiée *Cat.* etc., n° 759).

d) L MVADIEC.

Fragment.

7. L · M · RES

Lampe à queue sans ornement (publiée *Cat.* etc., n° 1101).

8. M NOV IVSTI

Lampe à queue; largeur 8 cm. 1/2. Sans ornement.

9. C OPPI RES

a) Lampe à queue, sans ornement.

b) Lampe à queue (pl. III, 3). Pégase. Le sujet et la forme sont identiques à l'exemplaire 6 *a* supra.

c) Lampe à queue. Paon de face (publiée *Cat.* etc., n° 1069 avec la signature inexacte L OPPI).

10. C FEDI SEC

Lampe à queue ornée d'une rosace (pl. III, 4; largeur 7 cm). La lecture C FEDI SEC a été déjà proposée par d'autres exemplaires. Peut-être faut-il lire en réalité C PEDI SEC (cf. *C. I. L.*, 22644, 257).

11. L · SEM · HA ◇

Lampe à queue (pl. III, 29; largeur 7 cm. 1/2) ornée d'une couronne (publiée *Cat.* etc., n° 1194 avec la signature inexacte L SEM RA////).

12. *ex* OF*i*
c INA
kapi TO
NIS

Lampe à queue; largeur 8 cm. Satyre tenant un thyrse. Elle est publiée au *Catalogue du Musée Alaoui*, Suppl., p. 194, n° 860, avec la signature inexacte: EX OFI || CIN || VICTO || RIS. Il existe plusieurs exemplaires de cette lampe, avec ce même sujet, qui ont cette même signature:

1) *C. I. L.*, VIII, 22644, 55.

2) Gauckler, *Nouv. Arch. des Missions,* XV, p. 552, n° 654.

3) Une lampe inédite, au musée de Sousse, venant de la région de Feriana [1].

13.

EX O
FICINA
TVRNI
ONI

Fragment.

V. — Marques de pierres.

Au nord-ouest de la forteresse est une construction Byzantine carrée, autrefois flanquée d'une haute tour qui s'est écroulée. La plupart des pierres semblent être des caissons provenant de cimetières, mais beaucoup ont été retaillées. A l'intérieur de la construction on observe sur les pierres les trois marques suivantes, dont la dernière est la plus fréquente :



A. Piganiol.
R. Laurent-Vibert.

[1] Renseignements communiqués par M. Merlin, qui a bien voulu aussi collationner la signature de notre exemplaire.

ADDENDA

Me trouvant éloigné de Rome au moment où s'imprimait la « *Note sur les médecins de Clément VI* », je n'en ai pas corrigé moi-même les épreuves, et quelques précisions et rectifications, que je jugeais nécessaires, ont été omises. Les voici :

1° — Page 45, en note, se rapportant à la phrase: « *Ceux que nous rencontrons le plus fréquemment...* »: On les trouvera tous énumérés, chacun avec une sorte de « curriculum vitae », moins détaillé d'ailleurs que prolixe, dans: Marini, *Degli archiatri pontificii,* Rome, 1784, 2 v. in 4°. t. I, pp. 64 et sq. Le but de cette note est tout autre.

2° — Page 46, ligne 1, au lieu de: « *font défaut* », lire: « *sont rares* ».

3° — Page 48, en note 4: Cependant une lettre de Pétrarque, de 1352, nous apprend que le lit de Clément VI était encore « assiégé » de médecins, contre lesquels le poète cherche à mettre en garde le pape (*Epistolae de rebus familiaribus,* Florence, 1859, 3 v. in 8°; t. I, p. 300).

H. W.

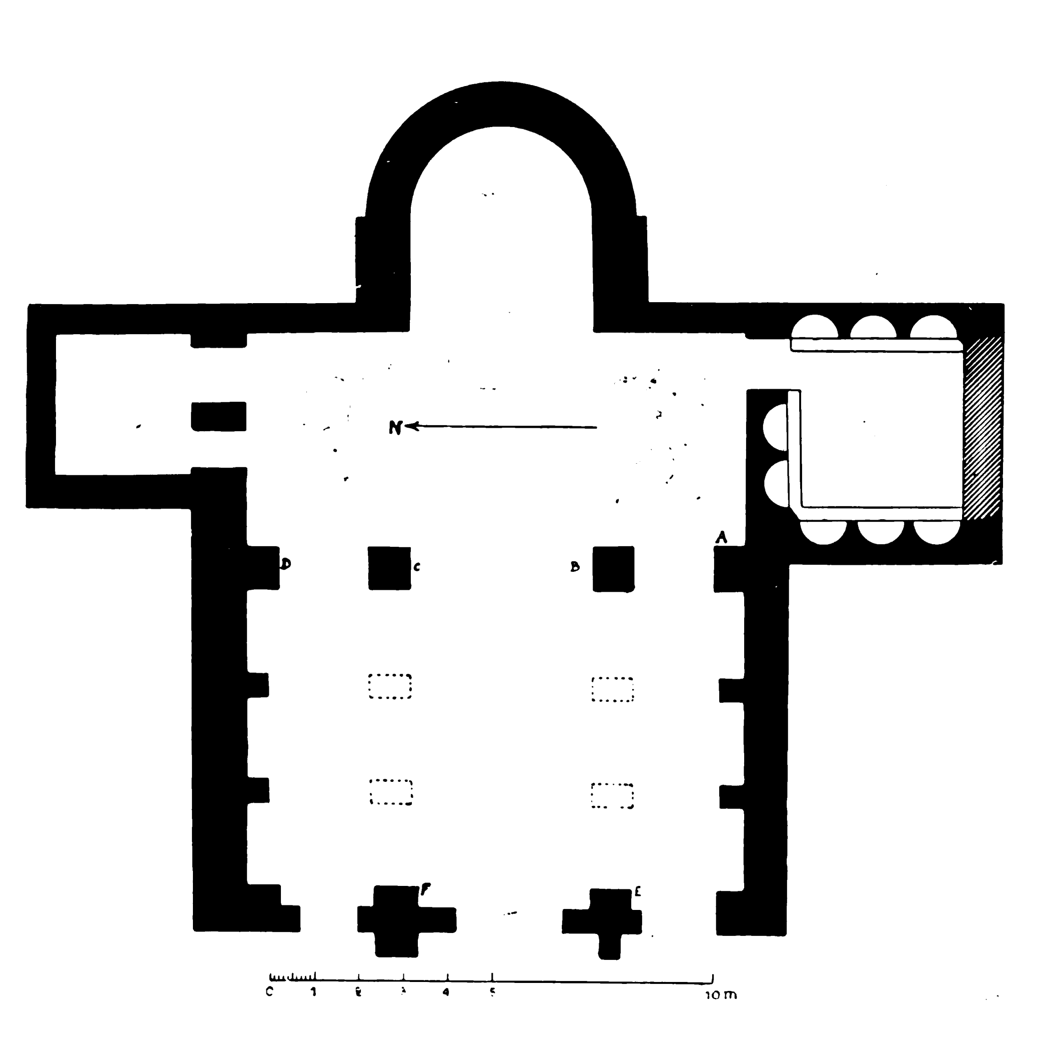


1. — Vue d'ensemble de la cuve baptismale de Sidi-Mansour.

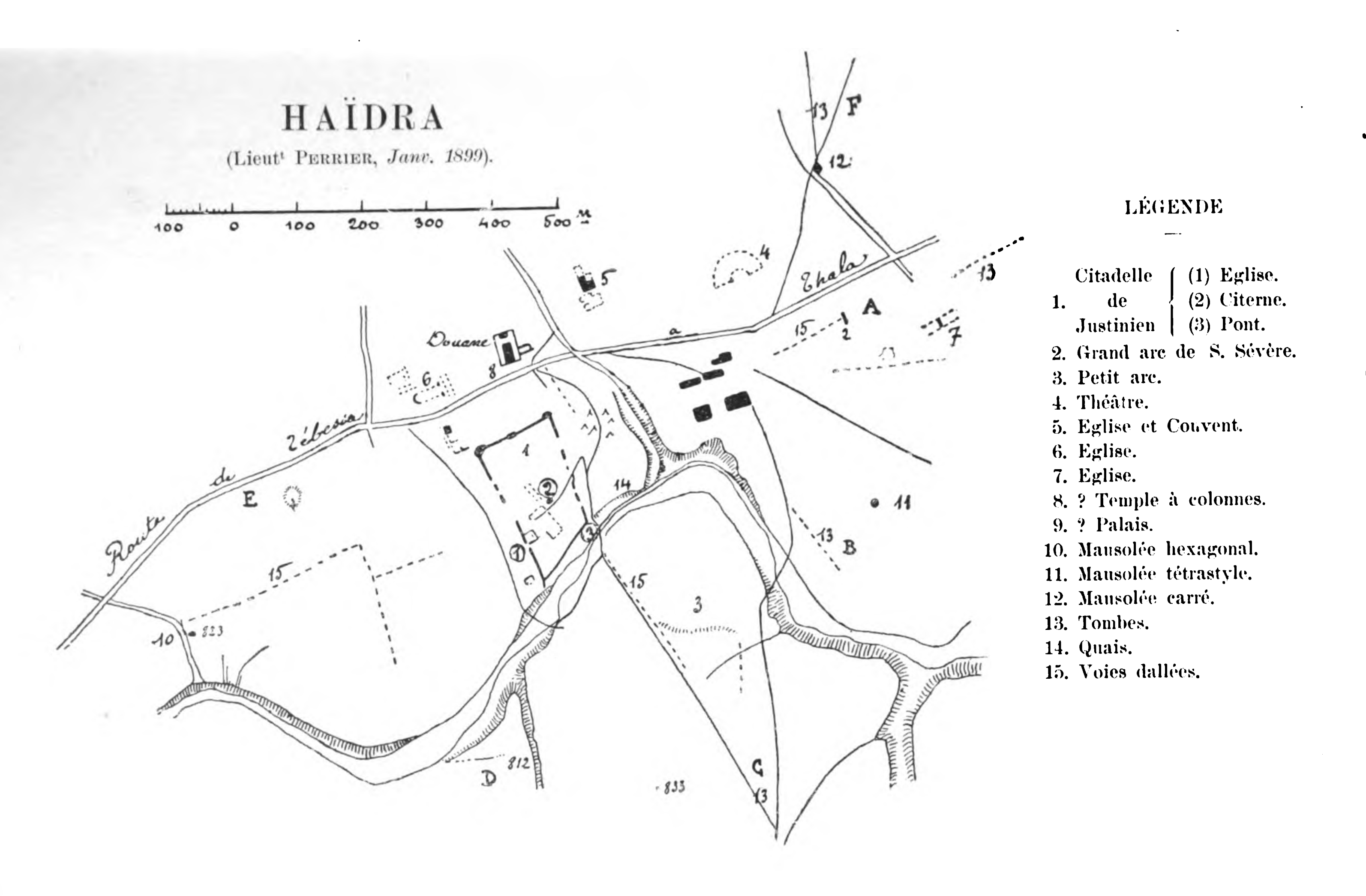


2. — Cuve baptismale de Sidi-Mansour (détail).





Plan de la basilique d'Henchir-Rhiria.


HAÏDRA
(Lieut^t PERRIER, Janv. 1899).
100 0 100 200 300 400 500 M
LÉGENDE
1. Citadelle de Justinien (1) Eglise. (2) Citerne. (3) Pont.
2. Grand arc de S. Sévère.
3. Petit arc.
4. Théâtre.
5. Eglise et Couvent.
6. Eglise.
7. Eglise.
8. ? Temple à colonnes.
9. ? Palais.
10. Mausolée hexagonal.
11. Mausolée tétrastyle.
12. Mausolée carré.
13. Tombes.
14. Quais.
15. Voies dallées.
Route de Tébessa
Thala
Douane
A
B
C
D
E
F
823
812
833

SUR LE PORTRAIT DE SAINTE CATHERINE DE SIENNE

(Pl. IV-VI)

A Sienne, au fond du verdoyant ravin de Fontebranda, au-dessus même de la célèbre fontaine aux grandes voûtes gothiques, à la façade ornée de lions de pierre noire, l'église de San Domenico in Camporeggi dresse son énorme masse de briques rouges qui se découpe nettement sur le clair ciel de Toscane. C'est une construction en forme de *tau* à la base duquel se trouve la porte, petite, basse, évidemment différente de celle qui donnait accès dans l'église avant que le XVIII[e] siècle ne l'eût défigurée sous prétexte de l'embellir. Dès l'entrée une grille attire les yeux du visiteur, on vous l'ouvre pour quelques sous, et vous vous trouvez dans la chapelle *delle volte*.

Celle-ci, primitivement gothique [1], n'a pas échappé au sort commun de l'église, un autel de marbres polychromes l'enlaidit; au-dessus, détonant dans cet ensemble d'un goût déplorable, une fresque d'une grande simplicité, on pourrait presque dire d'une grande pauvreté, de lignes et de couleur, qui partout ailleurs passerait inaperçue, devient un plaisir pour les yeux lassés par le faux luxe

[1] On peut même se demander si la chapelle n'a pas été entièrement reconstruite, la présence, dans le mur de la façade ouest de l'église, auquel est adossée la chapelle, de deux grands arcs murés avec une amorce de voûtes et de toit vers l'extérieur, amène à croire que l'on eut primitivement une chapelle plus haute, qu'un tremblement de terre fit vraisemblablement écrouler et qui, rebâtie, devint l'édifice actuel. En tous cas il est certain que cette partie de la construction présente des traces de remaniements importants.

qui l'entoure. C'est, vous dit-on, le portrait de sainte Catherine. Sur ce point tout le monde est d'accord, historiens de l'art siennois et historiens de la sainte, Crowe et Cavalcasselle [1], Langton Douglas [2], Mason-Perkins [3], Peraté [4], le professeur Rossi [5], Berenson [6], Girolamo Gigli [7], le cardinal Capecelatro [8], la mère A. T. Drane [9], la comtesse de Flavigny [10], E. G. Gardner [11], pour ne citer que les plus importants, tous admettent que c'est là le portrait fait du vivant même de la sainte par son disciple et dévot, le peintre Andrea Vanni. Cette opinion est-elle juste ou, au contraire, nous trouvons-nous là en présence d'une des innombrables fleurs écloses au jardin de la légende catherinienne, c'est ce que nous voudrions examiner dans cette étude.

La fresque en question (planche IV), qui a été rapportée comme on le voit par le cadre de bois encastré dans le mur qui l'entoure, a

[1] Crowe et Cavalcasselle, *A history of painting in Italy*, London, 1908, 8°, t. III, p. 128.

[2] Langton Douglas, *A history of Siena*, London, 1902, 8°, ne dit pas que Andrea Vanni ait exécuté le portrait de sainte Catherine, mais il publie (p. 164) une photographie de la fresque en question avec cette légende: *Portrait of St. Catherine, in the church of San Domenico, Siena (Andrea Vanni).*

[3] F. Mason-Perkins, *Andrea Vanni* dans The Burlington Magazine for connoisseurs, II, 1903, p. 309-325.

[4] Dans A. Michel, *Histoire de l'art*, Paris, 1906, 8°, t. II, 2, p. 913-914.

[5] Pietro Rossi, *Per la iconografia di Caterina Benincasa nell'arte senese del Rinascimento*, dans *Bulletino senese di storia patria*, 1908, XV, p. 197-199.

[6] B. Berenson, *The central italian painters of the Renaissance*, London, 1909, in-12, p. 261.

[7] G. Gigli, *Diario Senese*, Lucca, 1723, 8°, t. I, p. 401.

[8] A. Capecelatro, *Storia di S. Caterina da Siena e del papato del suo tempo*, Firenze, 1858, in-12, p. 77, n. 1.

[9] A. T. Drane, *The history of St. Catherine of Siena and her companions*, London, 1880, 8°, p. 144.

[10] Comtesse de Flavigny, *Sainte Catherine de Sienne*, Paris, 1895, 8°, p. 77.

[11] E. G. Gardner, *Saint Catherine of Siena*, London, 1907, 8°, p. 90.

$1^m,36$ de haut sur $0^m,57$ de large ; sur un fond bleu, la sainte revêtue du costume dominicain, tenant dans la main droite un grand lys blanc, regarde une femme agenouillée à ses pieds qui, les mains croisées sur la poitrine, semble lui baiser la main gauche. Celle-ci porte un vêtement de dessus gris bleu qui lui couvre en partie la tête, et un vêtement de dessous rose dont l'extrémité des manches apparaît seule. La figure de la sainte a $1^m,08$ de haut, celle de la femme agenouillée dont on ne voit que la moitié du corps a $0^m,52$. Toute la fresque, sauf les visages et les mains des personnages, est entièrement repeinte [1].

En réalité la femme agenouillée ne baise pas la main de la sainte, mais nous avons là une illustration du miracle que raconte en ces termes le bienheureux Raymond de Capoue, confesseur et biographe de sainte Catherine de Sienne:

« Quaedam namque soror de poenitentia beati Dominici, quae » dicebatur Gemma, erat sacrae virgini multum domestica. Haec » semel passa est in gutture illam infirmitatem, quam medici squi- » nantiam vocant: quia autem in principio fluxus capitis descen- » dentis ad guttur, adhibere neglexit remedia, infirmitas erat adeo » augmentata quod illa quae primitus profuissent, jam non confe- » rebant ad suscipiendam salutem. Hinc partes illae strictae gut- » turis paulatim quotidie amplius stringebantur, ita quod suffoca- » tionem ultimam de proximo minarentur. Quod illa perpendens, » se ipsam cum omni conatu violentavit, et accessit ad virginem, » quae non remote tunc temporis habitabat. Quam cum invenisset, » modo quo poterat, inquit: mater mea, ego morior nisi tu mihi

[1] Nous ne croyons pas cependant, comme le prétendent la mère Drane, E. G. Gardner et le professeur Rossi, que le tableau ait subi une modification telle que l'addition de la femme agenouillée; il suffit de regarder la fresque avec soin pour s'apercevoir du contraire, la position de la sainte elle-même, le style de la figure agenouillée indiquent bien que toute l'œuvre est de la même main; la seule restauration a consisté à repeindre les vêtements et le fond du tableau sans doute abimés.

» auxilium praebeas. Tunc visa gravedine morbi, sorori compatiens, » quae vix respirare valebat, mox plena cum fiducia manum appo- » suit gutturi, signoque crucis edito super illud, absque dilatione » quacumque totam illam passionem expulit et fugavit [1].

Il nous faut donc examiner les deux points suivants: 1° la fresque de la chapelle *delle volte* est-elle le portrait de sainte Catherine de Sienne fait de son vivant? 2° son auteur est-il ou non le peintre Andrea Vanni?

1.° *La fresque est-elle un portrait authentique?*

Notre documentation sur ce point capital est à vrai dire assez pauvre, et seuls des érudits siennois du XVIIIe siècle nous fournissent des renseignements:

Girolamo Gigli, érudit d'une valeur que l'on ne saurait assez reconnaître et auquel on doit une édition estimable des œuvres de la sainte, nous dit dans son *Diario Senese* à propos d'Andrea Vanni: « Questo Vanni pittore fu quegli che ritrasse S. Caterina estatica vivente nel muro di San Domenico » [2]. Comme il ne nous donne aucune indication sur la source à laquelle il a puisé, ce qui ne lui arrive jamais quand il a utilisé un document, nous avons tout lieu de penser qu'il se contente de reproduire l'opinion courante de son temps et, à moins que celle-ci ne nous soit confirmée par un texte de valeur sérieuse, nous ne pouvons sur cette seule assertion de Gigli établir la moindre démonstration dans un sens ou dans l'autre.

Un dominicain siennois, le père Carapelli, historien demeuré manuscrit du couvent de San Domenico in Camporeggi, est infiniment plus prolixe; or voici ce qu'il nous dit [3]:

[1] *Acta Sanctorum*, April. III, *Vita sanctae Catharinae Senensis*, part. II, cap. 8, § 260, p. 918.

[2] *Diario Senese*, I, 401.

[3] *Bibliothèque communale de Sienne*, ms., T. I, 10, f° 73.

« Una delle principali imagini della Santa è quella che attual-
» mente si ritrova nella Cappella delle volte di questa chiesa di-
» pinta nel muro mentre la sagra vergine era in estasi come già
» sopra all'anno 1367 [1] avennai, sono anco a suo luogo per otte-
» nere. Chi fusse l'industrioso pittore che la dipingesse non si sa
» per anco di certo il nome, io pero fra l'opere della santa trovo
» che ella scrisse piu lettere a Maestro Andrea di Vanni dipintore
» di Siena e quando era Capitano del Popolo in alto tempo, lib.
» Epist. a secolari n° 73 e 74 e oltre ed era uno de suoi figliuoli
» spirituali e non pare fuori di proposito il dubitare che possi esser
» stato detto Maestro Andrea di Vanni.

» Per autentico dell'istessa imagine sta scritto in una tavoletta,
» ch'attualmente è nelle volte copiata del R.do Sigr prete Antonio
» Sertigiani l'anno 1668 da altra tavoletta di carattere antico cosi
» dice: *In uno de quali estasi fu da un pittore studiosamente ri-*
» *tratta nel muro di fuori di questa cappella.* In oltra inscritione
» latina scritta in marmo posto sotto l'imagine cosi vi: *Effigiem*
» *qua divam Catharinam pictor hoc in sacello a sensibus in Deum*
» *obreptam spectans ad vivum expressit anno 1367, Ferdinandus*
» *Vandeneyde Marchio Castri Novi e proximo extime parietis an-*
» *gulo desectam huc transferendam curavit anno Domini 1667,* giusto
» tre secoli doppo che fu ritratta e 287 anni doppo la di lei glo-
» riosa morte.

» Di questa sagra imagine parlando il cardinale fra Giovanni
» de Domenico fiorentino, arcivescovo di Ragusa, sotto il titolo di
» San Sisto, in una lettera scritta alla venerabile madre suora Pa-
» vola di Fiorenza, sua madre anco secondo la carne, esistente nel
» monastero del Corpus Dei di Venezia che ita registrata nel pro-

[1] *Bibliothèque communale de Sienne,* ms., T, I, 10, f° 28: « In que-
» st'anno 1367 essendo nelle volte di questa chiesa fu da industrioso pit-
» tore ritratta nel muro della chiesa, qual ritratto in oggi con gran vene-
» ratione transferito dentro alle volte si conserva ».

» cesso in carta pecorina della canonizatione a fol. 187 faccia 2ª
» col. 2ª, dice che essendo nel fior della sua gioventu avendo la
» lingua impedita in eta d'anni 17 doppo molte difficolta pote rece-
» vere in Santa Maria Novella di Fiorenza l'abito dell'ordine, quale
» ottenuto e gia professato, *Postea vero inveniens se in Senis sen-*
» *tiensque se habere desiderium predicandi cum non videretur sibi*
» *secundum alios in scientia deficere, solum de non posse dolebat*
» *propter ..... linguae et inveniens se quadam nocte in ecclesia*
» *ante imaginem prefatae sanctae ipsam deprecatus est cum illa*
» *devotione qua scivit et sub certa obligatione, ut sibi impetraret a*
» *suo largissimo sponso expedite beneficium linguae ita quod pro-*
» *nuntione posset in salutem animarum divini verbi. Quantum*
» *autem et qualiter ista sibi concessa fuerit ..... notum est reve-*
» *rentiae vostrae et etiam magnae partae totius mundi* » [1].

Voila une longue explication basée sur des textes; examinons jusqu'à quel point cependant nous devons l'accepter. De ce que sainte Catherine de Sienne a écrit trois lettres à Andrea Vanni [2] il ne s'ensuit pas nécessairement que celui-ci ait fait son portrait. Le second argument parait plus sérieux. Nous possédons la copie de l'inscription que consulta le père Carapelli, on peut la voir pendue au mur dans la chapelle *delle volte* [3], malheureusement quoique l'original fût selon le révérend Antonio Sertigiani « di carattere antico », nous constatons rapidement que cette inscription est très postérieure à l'époque de sainte Catherine; pour cela il suffit d'en lire le premier paragraphe :

[1] La même histoire se retrouve dans un grand nombre de manuscrits du père Carapelli aujourd'hui conservés à la bibliothèque de Sienne, par exemple: B, VIII, 9, f° 325 ; C, III, 7, f° 55, etc.

[2] Ce sont les lettres 212, 213 et 214 de l'édition Gigli.

[3] C'est une copie sur parchemin exécutée en 1668; c'est donc bien celle dont s'est servi Carapelli, elle a été postérieurement encadrée et est pendue au pilier de gauche de la chapelle.

« In questa cappella occorsero molte segnalate | attioni a S. Ca-
» terina da Siena tra le quali sono l' | infrascritte come raconta il
» beato Raimondo | suo confessore e anco sono note per antica tra- |
» ditione oltre alle molte altre occorse in que | sta presente chiesa | ».

Si au temps où l'on composa cette inscription, toute entière inspirée de l'œuvre de Raymond de Capoue, les traditions sur Sainte Catherine étaient considérées comme antiques, c'est l'aveu que la composition n'est pas très ancienne. Pour ma part je la croirais assez vraisemblablement postérieure à la canonisation de la sainte, sans doute du XVIe siècle. Ce deuxième argument ne nous apparait donc pas comme concluant. Nous remarquerons en outre que l'inscription ne donne pas l'année où fut exécuté le portrait, et qu'il y a là une première addition due aux calculs fantaisistes des érudits du XVIIIe siècle.

Reste enfin la lettre du cardinal Giovanni Dominici; nous en possédons le texte [1], et voici le passage qui concerne l'image de sainte Catherine:

« Massimamente mi muove due esperienzie, delle quali sono cer-
» tissimo: la prima, sapete che avete uno figliuolo, il quale di anni
» diciassette si fece frate predicatore, il quale aveva la lingua tanta
» impedita, che i frati feciono grande resistenza di riceverlo, di-
» cendo esso non potere esser utile nell'ordine, ma piutosto dovere
» divinere un giullare de' frati. Vinsegli per opportunità: diessi allo
» studio et alla devozione quanto seppe: il quale trovandosi in Siena,
» e sentendosi averé il fervore del predicare, e non gli parendo,
» secondo gli altri, mancare nel sapere, dolevasi del non potere per
» lo legame della lingua perduta, il quale due volte l'avevate nel
» secolo fatto tagliare: e trovandosi di notte in chiesa, innanzi alla
» figura della Santa predetta, pregò con quella devozione che seppe,
» sotto certa obligazione, impetrasse dal suo larghissimo Sposo il

[1] Publié par le cardinal Capecelatro, *op. cit.*, p. 454-456.

» benefizio della lingua espedita, acciò potesse pronunziare, in sa-
» lute dell'anime, il verbo divino. Quanto questa grazia li fosse
» concessa, è noto alla Vostra Riverenzia, e gran parte del mondo » [1].

Cette lettre du cardinal Giovanni Dominici nous parle bien d'une image de sainte Catherine, mais sans nous dire si c'est celle de la chapelle *delle volte* ni en quelle année le miracle a eu lieu ; nous pouvons dire avec certitude que le fait s'est passé postérieurement à 1380, car si la sainte eût été vivante, c'est elle, même que le jeune dominicain eût priée et non pas son portrait; par conséquent on ne peut rien tirer de ce texte en faveur de l'authenticité de la fresque de San Domenico.

Il nous apparaît donc que les arguments du père Carapelli ne prouvent rien, sans que cela démontre toutefois que le portrait en question n'est pas authentique. Nous avons cependant des arguments qui nous paraissent concluants contre l'authenticité. Nous possédons sur les portraits de sainte Catherine une documentation assez abondante; lors du procès de Venise en 1411, il fut longuement question des images représentant la sainte, et cependant il ne fut pas question de la fresque de San Domenico. Admettons que l'on n'en voulut pas parler parce qu'elle aurait été faite du vivant de la sainte; quand Tommaso Caffarini publia son *Supplementum ad legendam Beatae Catharinae,* la même difficulté ne le gênait pas, puisqu'il nous parle du portrait que frère Santi avait fait faire pour son usage personnel du vivant même de sainte Catherine [2]; or comment expliquer son silence sur le point précis de cette fresque miraculeuse, si ce n'est par ce fait qu'elle ne l'était nullement de son temps. On peut également s'appuyer sur le silence de Ser Cris-

[1] Capecelatro, *op. cit.,* p. 455.

[2] *Bibliothèque communale de Sienne,* ms. T, I, 2, f° 174: « Hic etiam » ex incensa devotione quam habebat ad virginem, depingere fecit quam » devotam ipsius virginis imaginem, ipsa virgine vivente, et ad ipsius vir- » ginis exemplar depictam, quam imaginem etiam pluries ego vidi ».

tofano di Gano; ce notaire siennois, contemporain et fidèle de sainte Catherine, nous parle [1] des tableaux qu'il fit faire d'elle [2], il nous parle d'Andrea Vanni qu'il eut comme compère dans un baptême [3] et il ne souffle mot de la fresque de San Domenico.

En outre, si la fresque est un portrait contemporain, comment expliquer qu'elle illustre un miracle extrait d'une légende composée en 1395?

Enfin si, comme le veut la tradition, le portrait fut exécuté cependant que la sainte était en extase, comment expliquer la femme agenouillée qui se fait guérir de son cancer à la gorge? Comment se fait-il que la sainte ait les yeux ouverts et une position sans aucun rapport avec celle qu'elle avait durant ses extases, que nous décrit si prolixement Raymond de Capoue? [4]

De tout cela il nous apparaît bien que la fresque de la chapelle *delle volte* n'est nullement un portrait contemporain et qu'il n'y a rien de vrai dans la gracieuse histoire rapportée par le père Carapelli. D'ailleurs celui-ci nous fournit lui-même une partie des éléments nécessaires pour expliquer la genèse de cette légende; à une époque assez tardive, l'attention dut être attirée sur la fresque, il fallut, si j'ose ainsi dire, la mettre d'accord avec le reste de la chápelle *delle volte,* et les lettres adressées par la sainte à Andrea Vanni furent le noyau historique autour duquel se forma toute cette belle histoire. Celle-ci d'ailleurs n'est pas bien neuve. « Les » Grecs.... contaient qu'une jeune fille de Corinthe, recevant les » adieux de son fiancé prêt à partir pour un long voyage, avait re- » marqué que le profil de son amant était projeté en ombre sur la » muraille par la lumière d'une lampe. Pour garder ce cher sou-

[1] Dans ses *Memorie* édités par C. Milanesi dans *Archivio storico italiano,* t. IV, 1843, p. 27-47, d'ailleurs incomplètement.

[2] *Op. cit.,* p. 39.

[3] *Op. cit.,* p. 41.

[4] *Vita sanctae Catharinae Senensis,* § 178.

» venir, elle avait fixé l'image fugitive en passant aussitôt un trait » sur les contours; le dessin était trouvé »[1].

2° *La fresque de la chapelle* delle volte *est-elle l'œuvre d'Andrea Vanni?*

Nous n'avons donc, comme on l'a vu plus haut, aucun texte historique attribuant cette fresque à Andrea Vanni; aux arguments déjà exposés nous pouvons ajouter celui que l'on peut tirer du silence de l'historien Sigismondo Tizio[2]. Ce compilateur qui, pour la rédaction de ses *Historiae Senenses*[3], eut à sa disposition maints documents aujourd'hui perdus, utilisa entre autres les livres de comptes d'Andrea Vanni[4], où ce peintre inscrivait les œuvres qu'il exécutait. Or Tizio nous parle d'un certain nombre de tableaux d'Andrea Vanni, il nous parle même d'un tableau représentant sainte Catherine de Sienne[5], mais ne dit rien de la fresque de San Domenico.

D'ailleurs l'étude des formes caractéristiques va nous permettre de voir si véritablement l'œuvre qui nous intéresse est d'Andrea Vanni[6]. Nous possédons en effet de ce peintre un tableau dont l'authenticité est indiscutable, c'est d'ailleurs le seul, il se trouve sur l'autel de l'église de Santo Stefano sur la Lizza à Sienne (planche V).

[1] Duruy, *Histoire des Grecs,* Paris, 1887, 4°, t. I, p. 616.

[2] Sur cet historien et son œuvre cf. P. Piccolomini, *La vita e l'opera di Sigismondo Tizio,* Roma, 1903, 8°.

[3] Il existe de cette œuvre une copie à la Bibliothèque communale de Sienne, ms. B, III, 6-16; le tome III où il est question de Vanni est le ms. B, III, 8.

[4] P. Piccolomini, *op. cit.,* p. 174.

[5] *Bibliothèque communale de Sienne,* ms. B, III, 8, f° 813.

[6] Pour cette étude des formes caractéristiques j'ai eu recours à l'aide de mon ami M. G. De Nicola, inspecteur des monuments de la province de Sienne, bien connu par ses beaux travaux sur l'école siennoise, auquel je suis heureux d'exprimer ici toute ma reconnaissance.

La fresque de San Domenico présente les caractères suivants: visage d'un ovale légèrement allongé, yeux très fermés, paupières presque horizontales, sourcils très hauts terminés à la moitié de l'œil, nez droit et très accentué, bouche fermée mais laissant voir une partie des lèvres; ensemble du visage d'un modèle relativement avancé sans angles trop durs; mains formées de doigts cylindriques se terminant en pointe très effilée, sans intervalle entre eux, aucune indication des jointures ni du poignet ni de la naissance des doigts.

Le polyptique de Santo Stefano présente quelques-uns de ces caractères, mais il y a des différences importantes à noter, le visage est plus rond, les yeux sont plus ouverts, les lèvres moins charnues, enfin les mains sont entièrement différentes, les doigts, au lieu d'être effilés, sont carrés et un intervalle presque trop considérable est laissé entre chacun d'eux.

Ainsi donc, si l'on considère ces deux œuvres du point de vue stylistique, on relève entre elles des différences marquées qui permettent difficilement de leur attribuer un auteur commun. Toutes deux présentent les caractères de l'école siennoise à la fin du Trecento et au début du Quattrocento, mais il n'y aurait pas plus de raison d'attribuer la fresque de la chapelle *delle volte* à Andrea Vanni plutôt qu'à tel autre de ses contemporains, Paolo di Giovanni Feï par exemple, auquel ont été souvent attribuées des œuvres de Vanni et *vice-versa*.

L'étude du point de vue stylistique vient donc confirmer ce que les documents nous avaient déjà amené à penser: la fresque de la chapelle *delle volte* à San Domenico in Camporeggi à Sienne n'est certainement pas un portrait authentique de sainte Catherine de Sienne, ni très vraisemblablement une œuvre d'Andrea Vanni.

Faut-il donc renoncer à connaître les traits du visage de sainte Catherine de Sienne? Une autre œuvre d'art est considérée comme

étant un portrait authentique, c'est le buste reliquaire en cuivre conservé aujourd'hui à la Bibliothèque communale de Sienne, et qui servait jadis à renfermer la tête de la sainte à San Domenico [1] (planche VI).

Ce buste est évidemment postérieur à 1385, date à laquelle la relique fut transportée à Sienne, mais on a voulu qu'il ait été fait d'après un masque pris sur le cadavre de la sainte. Le père Carapelli seul nous parle de ce dernier [2]:

« Nell'istesso tempo 1380, morta appena in Roma il dì 29 aprile » 1380 Caterina, in quei tre giorni che il suo sagro corpo fu esposto, » ritrovandosi pur in Roma l'insigno scultore Jacomo da Quercia » Grossa, detto per cognome della Fonte per l'opera segnalata fatta » nel lavoro della Fonte gaia nella pubblica piazza di Siena, aven- » done fatto il cavo con ritrarne il modello in marmo bianco, che » si ritrova oggi nella Gallerie del nobil Sig.^r Adriano Sani » [3].

Outre qu'il serait bien étonnant, si l'on avait pris le masque de la sainte, qu'il n'en fût question dans aucun des très nombreux textes que nous avons sur sainte Catherine et particulièrement sur sa mort, il suffit de faire remarquer, pour démontrer que là encore nous sommes en pleine légende, que Jacopo della Quercia, né en 1374 [4] au plus tôt, avait en 1380 six ans à peine.

Il nous faut donc reconnaître que nous ne possédons pas de portrait authentique de sainte Catherine de Sienne.

Sienne, 30 Juin 1912.

R. Fawtier.

[1] Ce buste, découvert par le professeur F. Donati, a été décrit et étudié par le professeur P. Rossi, *op. cit.*, p. 196. M. Paul Schubring, *Die plastik Sienas im Quattrocento*, Berlin, 1907, 8°, pag. 130, parle de ce buste dont il publie la photographie, mais ne se pose pas la question de savoir si c'est un portrait ou non.

[2] *Bibliothèque communale de Sienne*, ms. T, I, 7, f° 161.

[3] C'est le buste actuellement dans la Galerie du comte Palmieri et dans lequel tout le monde s'accorde à reconnaître une œuvre de l'école de Mino da Fiesole.

[4] C. Cornelius, *Jacopo della Quercia*, Halle, 1896, 8°, p. 10-14.

NÉCROPOLES PUNIQUES DU SAHEL TUNISIEN

(Pl. VII-XII)

De Monastir à la pointe du Ras Kapoudja, le Sahel se termine sur la mer par une série presque ininterrompue de bancs de tuf pulvérulent, qui constituent des collines hautes de 8 à 25 mètres, parallèles à la côte dont elles sont éloignées au plus de deux kilomètres. Seules les hauteurs qui s'élèvent à l'est de Ksour-es-Saf et aboutissent au Ras Salakta coupent cette bordure. L'étroite presqu'île rocheuse du cap Afrique, qui porte Mahdia, n'est qu'un îlot rattaché à la terre par les dépôts marins.

C'est dans ces bancs de tuf tendre, d'aspect blanchâtre, que les Phéniciens et Carthaginois qui ont colonisé le Sahel avant les Romains avaient creusé leurs tombeaux. Violées à plusieurs reprises par les Romains, puis par les Arabes, exploitées de nos jours par bien des indigènes qui tantôt y cherchent des objets précieux, tantôt veulent utiliser pour leurs récoltes ou leurs bestiaux ces chambres souterraines [1], les nécropoles puniques du Sahel n'ont jamais présenté, tant s'en faut, le même intérêt que celles de Carthage. Des fouilles y ont été pratiquées de 1890 à 1899 par des officiers du 4e régiment de tirailleurs algériens, particulièrement par M. le chef de bataillon Hannezo, et par MM. Alexandre et Charles Epinat, de Mahdia, et Dominique Novak, de Sfax [2]. Bien que conduites sans

[1] On verra plus loin qu'il y a même des tombeaux qui ont été transformés en citernes.

[2] La liste complète des comptes-rendus publiés sur ces fouilles a été dressée par M. Merlin, dans son mémoire sur la *Découverte d'une*

plan d'ensemble, elles ont amené la découverte de nombreux tombeaux, parmi lesquels il s'en est trouvé quelques-uns d'inviolés. Malheureusement les résultats de ces fouilles n'ont été que très incomplètement publiés, si bien que les archéologues ne disposent pas d'informations sérieuses sur ces nécropoles du Sahel, qui font tout de même le groupe de sépultures puniques le plus important et le mieux connu après les cimetières de Carthage.

La présente publication a pour objet de combler, au moins partiellement, cette lacune. Chargé en mai 1912 d'une mission par la Direction des Antiquités de Tunisie, j'ai pu diriger des fouilles sommaires dans la nécropole de Dimasse (Thapsus), et étudier les nécropoles de Mahdia et d'El-Alia. Ce sont ces trois nécropoles que je me propose de décrire. Je dois avertir qu'il en existe d'autres, même dans les limites géographiques que je viens d'indiquer, par exemple à Lemta, à Seïada, et peut-être plus avant dans l'intérieur des terres. A Sousse, d'autre part, on a trouvé en creusant les nouveaux boulevards une nécropole punique d'un type différent: les tombeaux, au lieu d'être creusés dans le tuf, étaient construits dans le sable, modification commandée par la nature du terrain. Mais ces nécropoles sont encore mal connues, et les plantations d'oliviers y rendent toute fouille difficile. Je me borne ici à publier ce qui est mieux connu, dans l'espoir que cette publication même fragmentaire pourra rendre quelque service à ceux qui étudient les antiquités africaines [1].

cuirasse italiote près de Ksour-es-Saf, p. 5, notes 4-8 (*Monuments Piot*, t. XVII, fasc. II). Je ne la reproduis pas ici, me réservant de mentionner ces comptes-rendus à mesure, à propos de chaque nécropole.

[1] Je dois remercier d'abord M. Merlin, qui a dirigé mes recherches, et dont les avis m'ont été précieux. M. Drappier m'a également fourni d'utiles renseignements et m'a procuré les photographies nécessaires. A Mahdia j'ai trouvé un guide éclairé en la personne de M. l'abbé de Smet, curé de la paroisse, qui s'est mis complètement à ma disposition, et m'a communiqué libéralement toutes les notes qu'il a prises depuis des années. Ce que je dirai des nécropoles d'El-Alia et de Mahdia ne

I.

La nécropole mégalithique d'El-Alia.

(Pl. VII-VIII).

Immédiatement au sud des collines du Ras Salakta, que longe en se dirigeant vers l'ouest la voie romaine de *Sullectum* à *Thysdrus*, l'on rencontre une nécropole romaine, où M. le commandant Hannezo a visité en 1889 près de deux cents tombeaux de formes variées, presque tous violés [1]. Au milieu de ces tombeaux, des restes de murs indiquent des constructions diverses, mausolées ou villas. Le sol est jonché de tessons, de débris de marbres et de fragments de mosaïque. En arrière s'ouvrent des catacombes qui paraissent considérables. Des entrées de catacombes plus petites se voient en deux points, plus près de la côte.

La ligne des collines de tuf se rapproche de plus en plus de la mer, et la plage finit par disparaître. Les vagues se brisent sur

sera à peu près que le résumé de ses observations. C'est d'après ses dessins que j'ai reproduit les plans de divers tombeaux de ces deux nécropoles (fig. 5, 7, 8, 12-21); c'est aussi lui qui est l'auteur des photographies reproduites sur les fig. 1-4, 6 et 28. M. E. Collet, conducteur des Ponts et chaussées à Mahdia, m'a aussi beaucoup facilité ma tâche. Sans eux je n'aurais pu mener mon travail à bonne fin dans le temps dont je disposais. Enfin MM. Epinat et Novak m'ont fait l'accueil le plus hospitalier, et j'ai trouvé tant auprès de M. le contrôleur civil de Sousse que des autorités indigènes de Mahdia et de Bekalta un appui bienveillant.

Le plan de la nécropole de Mahdia a été dressé par M. de Smet; ceux d'El-Alia et de Thapsus par MM. de Smet et Collet. Ces plans ont ensuite été revus et ramenés à la même échelle par M. Emonts, architecte à la Direction des Antiquités, qui a eu aussi la bonté de me dessiner les fragments de stèles reproduits sur les figures 22 et 23.

A tous ceux qui m'ont aidé dans ma mission j'adresse ici mes remerciements les plus sincères. Si le lecteur tire quelque profit de mon travail, c'est à eux surtout qu'en reviendra le mérite.

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1890, pp. 445-448.

des bancs de roche plats, presque horizontaux. Environ 5 kilomètres 1/2 plus au sud, à la hauteur de la ferme d'El-Alia, la colline qui longe la mer est traversée par un émissaire de 650 mètres de longueur, perpendiculaire à la côte. Cet émissaire n'est à proprement parler souterrain que sur une longueur d'environ 200 mètres, durant lesquels il passe sous les ruines d'une forteresse byzantine quadrangulaire, dont les murs et les tours d'angle sont encore apparents.



Fig. 1. — El-Alia. Tumulus n° 45. Vue d'ensemble.

Le service des Travaux publics l'a fait remettre en état il y a deux ans, pour assurer l'écoulement des eaux de la petite sebkha En-Njila, qui dans les années pluvieuses inondait tous les champs d'alentour. C'est évidemment à cette même fin qu'il avait été creusé dans l'antiquité. La présence d'une forteresse byzantine au-dessus de son tracé ne prouve pas qu'il faille l'attribuer aux Byzantins, qui n'ont guère eu le temps de faire des travaux hydrauliques dans le Sahel. D'autre part ce serait une hypothèse toute gratuite que de le faire remonter à l'époque phénicienne. Il me paraît plus naturel d'admettre que cet émissaire a été creusé par les Romains, quoique rien dans sa construction ne dénote telle époque plutôt que telle autre.

Du camp byzantin à l'entrée des petites catacombes dont il vient d'être question, s'étend une nécropole d'un type tout à fait particulier [1]. On pourrait définir ces tombeaux en disant que ce sont des dolmens à enceintes concentriques. Aujourd'hui ils affectent la forme de tumuli de 1 à 6 mètres de hauteur et de 12 à 30 mètres de diamètre (fig. 1 et 2). Beaucoup ont été exploités comme carrières, et ont servi à construire les fermes d'Henchir-Acholla, de Mzaouak et d'El-

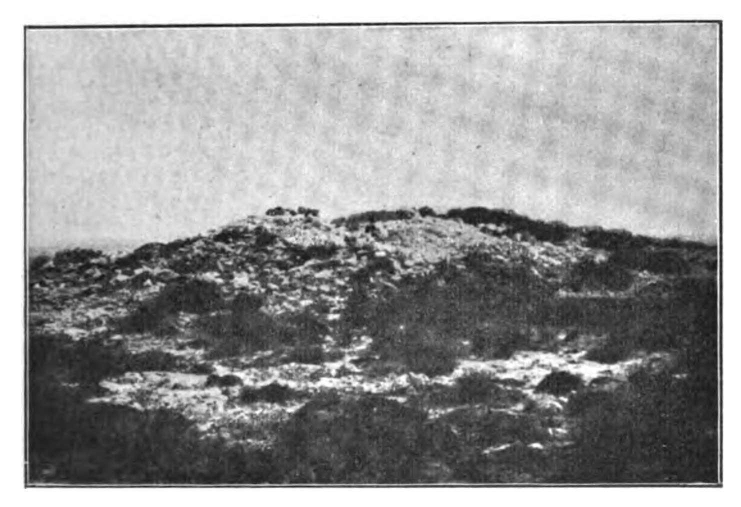


Fig. 2. — El-Alia. Tumulus n° 46. Vue d'ensemble.

Alia, ou simplement des gourbis et des murs. Sur les 96 que MM. Collet et de Smet ont relevés, une vingtaine sont assez bien conservés. Ils se composent d'une chambre centrale, sensiblement rectangulaire, recouverte d'une énorme pierre plate, autour de laquelle sont disposées des rangées circulaires de blocs, au nombre de trois en général, quelquefois de deux ou de quatre. La chambre a en moyenne $0^m,80$ de hauteur, $1^m,50$ à 2^m de long sur 1^m de large. La partie

[1] Cette nécropole a été signalée et décrite pour la première fois au mois d'août 1911 par MM. Collet et de Smet. M. Merlin a fait part de leur communication à la Commission de l'Afrique du Nord (*Bull. archéol. du Comité*, 1912, procès-verbaux de la Commission, janvier — sous presse).

inférieure est creusée dans le tuf, à une profondeur qui ne dépasse pas $0^{m},20$. Au-dessus, les murs sont construits en pierres sèches non

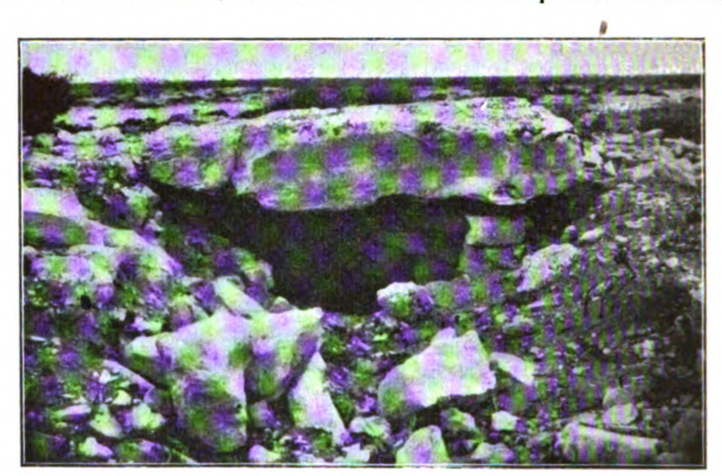


Fig. 3. — El-Alia. Tumulus n° 46. Chambre sépulcrale.

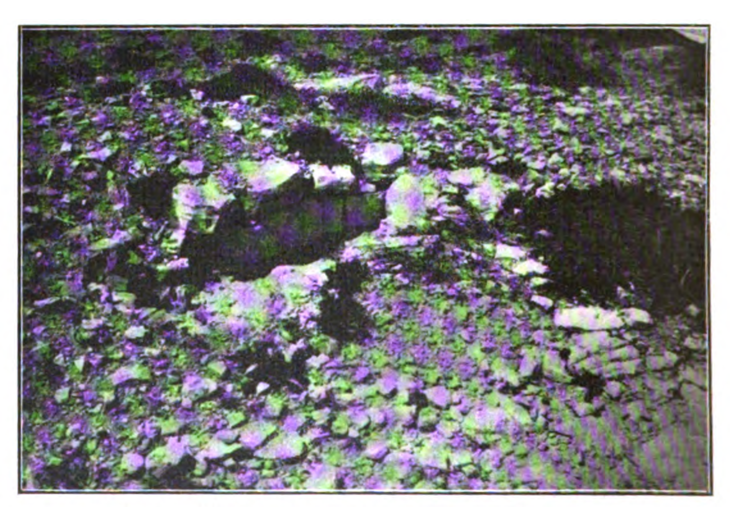
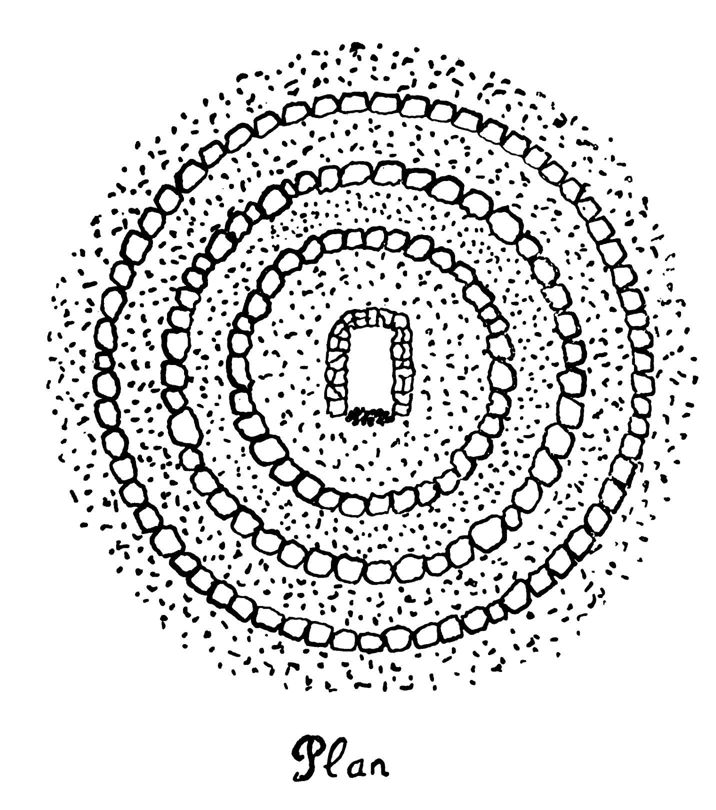


Fig. 4. — El-Alia. Tumulus n° 43. Chambre sépulcrale.

polies; les blocs, de dimensions variables, avec tendance à la forme parallélipipédique, forment deux, trois ou quatre assises (fig. 3 et 4). Ces murs s'élèvent sur trois côtés de la chambre; le quatrième,



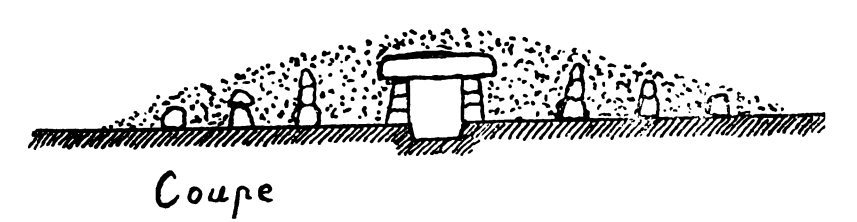


Fig. 5. — Tombeau mégalithique d'El-Alia.
(Echelle 1:200).

qui servait de porte, était bouché avec des pierres plus petites, tantôt déposées en tas, tantôt liées avec de l'argile. Les grosses dalles de tuf qui constituaient la toiture ont presque toutes été détruites; les rares qui subsistent ont 3 mètres carrés de superficie et 0m,30 d'épaisseur (fig. 3 et 6). Elles étaient d'ailleurs destinées à être recouvertes par la terre et les débris de roche que soutenaient les enceintes concentriques (fig. 5). Celles-ci étaient bâties à intervalles assez réguliers, en pierres beaucoup plus grossières que celles de la chambre funéraire. Autant qu'on peut en juger, il semble que chacune n'avait qu'une assise; la plus intérieure en avait peut-être deux, mais avec des matériaux aussi mal dégrossis elle ne pouvait s'élever bien haut.

Presque toutes ces sépultures sont dévastées. Dans deux d'entre elles on a pourtant découvert des silex taillés et des ossements disposés de telle manière qu'il faut en conclure que le cadavre devait être inhumé accroupi. Ces ossements s'effritent à l'air. Dans la terre des tumuli l'on rencontre des morceaux de silex et de poteries très grossières.

La comparaison s'impose entre ces sépultures et les dolmens de Dougga. Ces derniers ont eu la bonne fortune de se conserver presque intacts jusqu'à l'époque où il a été possible de les fouiller. On y a trouvé des produits très variés, depuis les poteries indigènes les plus grossières jusqu'aux monnaies et bijoux carthaginois et même jusqu'aux fioles de terre cuite à long col qui se rencontrent si souvent dans les nécropoles romaines [1]. Ceci ne prouve pas qu'on ait construit des dolmens jusqu'à l'époque romaine, mais seulement que ces sépultures ont pu être utilisées deux ou trois fois au cours des âges; chaque fois les indigènes y ensevelissaient leurs morts avec quelques-uns des objets que les civilisations étrangères avaient répandus chez eux. Un des dolmens de Dougga a même servi de fosse

[1] Icard, *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, 1905, pp. 253-256.

commune: on y a retrouvé trente squelettes dont les crânes étaient recouverts par des bols en terre rougeâtre.

Les tombeaux mégalithiques d'El-Alia ont également pu être utilisés à diverses époques. Cependant, comme nous verrons qu'une



Fig. 6. — El-Alia. Tumulus n° 25. Chambre sépulcrale.

nécropole phénicienne s'était établie à côté, comme d'autre part on n'a trouvé dans leurs ruines ni monnaies ni bijoux, on peut admettre que dès l'époque punique ils ont cessé de servir. En tous cas ce sont bien des dolmens, et à ce titre on ne doit pas hésiter à les attribuer aux populations berbères. Il est difficile de savoir si les plus grands contenaient plusieurs cadavres; mais si cela était, il ne devait jamais y avoir à la fois que quatre ou cinq cadavres, et d'une même famille, car on ne pouvait avoir une fosse commune sous un tumulus, qu'il aurait fallu démolir et refaire à chaque inhumation.

Reste à expliquer l'existence de ces tumuli, et surtout de ces trois enceintes concentriques. On peut se demander s'il n'y a pas là l'imitation d'un type d'habitation; en tous pays, le tombeau reproduit souvent la maison. Mais peut-on croire que chaque hutte

berbère fût ceinte d'une triple palissade? D'autre part ces enceintes ne pouvaient être destinées à délimiter ni à défendre les tombeaux. Une enceinte peut remplir ce rôle quand elle enveloppe plusieurs sépultures, comme cela se voit dans les nécropoles maltaises. Mais les Berbères ne les auraient pas multipliées dans des groupes de tombeaux aussi serrés [1]; et d'ailleurs quelle défense attendre de murs aussi bas et aussi grossiers, noyés dans la terre? Je crois que la triple enceinte s'explique plutôt par des raisons architecturales. Pour construire un tumulus, il faut retenir la terre: or sur cette côte basse et nue le vent d'est souffle en tempête, et l'éparpillerait aisément. Un bon mur, large et bien régulier, eût suffi. Mais comme les indigènes ne savaient pas encore en construire, ils y ont suppléé par plusieurs murs moins solides, mais assez rapprochés. Tassée entre ces rangées de pierres, tassée contre le toit du dolmen, la terre était maintenue. C'est ainsi qu'ont pu être construits ces tumuli, lesquels à la vérité devaient dès l'antiquité être presque aussi aplatis qu'ils nous apparaissent aujourd'hui. Quant à l'origine de ces constructions tumulaires, elle reste bien obscure. En Tunisie, le dolmen est généralement simple; et l'on pourrait croire que sur cette côte les tumuli sont le produit d'une influence orientale, si l'on n'en avait rencontré de nombreux en Algérie dans toute la région de Boghar, à cent kilomètres de la mer. Ceux-ci diffèrent des tumuli d'El-Alia par le nombre des enceintes concentriques, qui n'est généralement que de deux, voire d'une seule, et par leur architecture, qui est souvent beaucoup plus soignée [2]. Néanmoins le principe de la construction reste le même; et si ce rapprochement confirme l'attribution des tumuli aux populations berbères, il ne nous éclaire pas sur leur origine. Peut-être l'observa-

[1] Cf. principalement les groupes 13-28 et 30-48, au nord et au sud de la ferme de Mzaouak.

[2] St. Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, pp. 373-375, et *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuilles 23 et 24, *passim*.

tion d'autres nécropoles de ce genre permettra-t-elle de résoudre ce problème dont il vaut mieux aujourd'hui ajourner la solution.

La nécropole mégalithique d'El-Alia est donc une nécropole berbère, distincte des autres en ce que le tombeau ordinaire, le dolmen, est entouré d'un tumulus; ce tumulus est fondé généralement sur une triple enceinte concentrique, parce que ses constructeurs inexpérimentés n'ont pas trouvé de meilleur moyen d'en maintenir la terre.

II.

Les nécropoles phéniciennes d'El-Alia et de Mahdia.

(Pl. VII-VIII et IX-XI).

A 1 kilomètre $^1/_2$ au nord du camp byzantin précédemment décrit, un groupe de vingt tombes puniques s'intercale entre les tumuli 82 et 88. Plus au nord encore, on en rencontre une près du tumulus 73, quatre entre 75 et 71, une enfin entre 61 et 60. On voit d'autre part trois tombes près du tumulus 85, une près de 94, six autour de 95, six autres au nord du camp byzantin, et enfin un groupe de onze immédiatement au sud de l'émissaire, environ 200 mètres à l'ouest de la ferme Novak. Au total, cinquante-trois tombes puniques. Il y en a sans doute d'autres, mais elles ne sont pas apparentes.

La table de Peutinger indique XII milles de *Sullectum* à *Acholla*, ce qui obligerait à reporter cette dernière station à 3 kilomètres au nord de la Chebba. Comme les tombeaux puniques que je viens d'énumérer sont trop éloignés de Salakta pour avoir appartenu à *Sullectum*, où il ne paraît pas y avoir eu d'établissement phénicien, il reste qu'ils constituent la nécropole d'*Acholla*. Si,

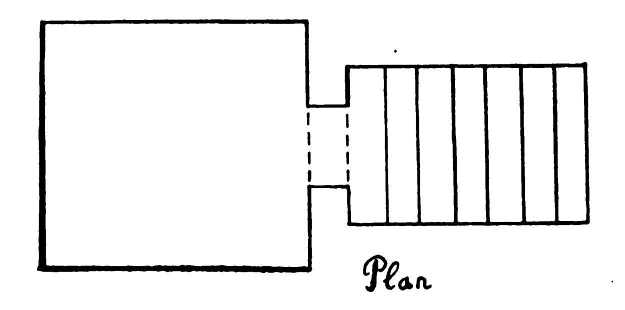
comme il est vraisemblable, la ville romaine d'Acholla ne s'est pas établie bien loin du comptoir phénicien dont elle a pris le nom, l'Acholla phénicienne se serait élevée vers Diar el-Hadj Hassan, au-dessous du marabout de Sidi bou Ghrara, à quelques kilomètres au sud du camp byzantin d'El-Alia [1]. Sur cet espace de 5 kilomètres on devrait trouver des tombeaux phéniciens. Jusqu'ici il n'en a rien été; il est vrai qu'aucune fouille n'a été entreprise de ce côté [2]. On peut donc admettre provisoirement que les cinquante-trois tombes déjà mentionnées ne représentent que la partie septentrionale de la nécropole phénicienne d'Acholla.

Les tombeaux de cette nécropole sont conformes au type classique du tombeau phénicien d'Afrique: un puits d'accès rectangu-

[1] Cela ne ferait que VIII milles de Sullectum à Acholla, au lieu des XII de la Table. Mais entre Diar el Hadj Hassan et la Chebba il n'y a aucun emplacement qui convienne, au lieu que vers Rhedabna, à côté du marabout, on peut à la rigueur supposer qu'il y ait eu un mouillage phénicien. — Tissot (*Géogr. comp. de la prov. rom. d'Afrique*, II, pp. 179-180) place Acholla à El-Alia même, où l'on a trouvé dans les ruines byzantines une inscription bilingue portant le nom *Achulla;* mais la pierre pouvait avoir été transportée de quelque distance par les architectes byzantins. — Quant à l'opinion de Wilmanns (*C. I. L.*, VIII, pp. 11-12), suivant laquelle Acholla devrait être placée à Henchir Badria, à une vingtaine de kilomètres au sud de la Chebba, elle est simplement insoutenable. Elle contredit le témoignage de Ptolémée comme celui de la Table. Wilmanns la défend par deux raisons: 1°: il n'y a pas entre Salakta et la Chebba de ruine assez importante pour convenir à une cité comme Acholla, qui, ayant pris le parti de Rome contre Carthage, avait prospéré sous la domination romaine; 2°: dans Procope, *De bello Vand.*, I, 14, Bélisaire débarqué à *Caput Vada* (Ras Kapoudja) marche droit sur Sullectum, et il n'est pas dit qu'il passe par Acholla. Mais Procope dit que Bélisaire va à Sullectum en une seule étape et s'en empare sans coup férir: à quoi bon énumérer les localités qu'il rencontre sur sa route? Quant au premier argument, il est par trop arbitraire: les cités africaines ont été exposées depuis l'antiquité à bien des décadences ou destructions dont nous ne pouvons plus nous rendre compte aujourd'hui.

[2] M. D. Novak seul a fouillé dans son henchir d'El-Alia, de 1895 à 1897; il a donné un compte-rendu de ses fouilles dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1898, pp. 343-352. Tout récemment encore il a ouvert quelques nouvelles tombes.

laire aboutissant à une ou plusieurs chambres. Toutefois, alors que les puits d'accès des autres nécropoles ont presque toujours un escalier de deux à sept marches, taillé contre l'une des parois [1],



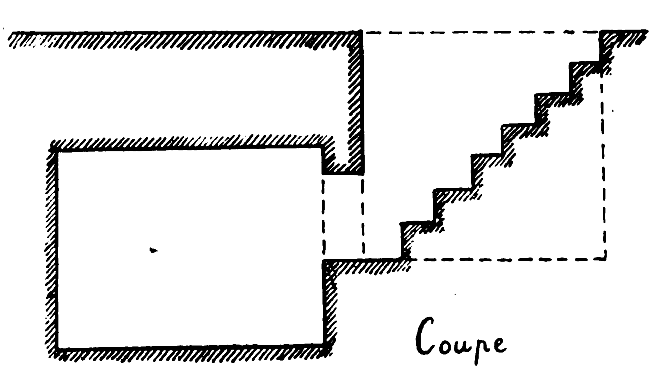


Fig. 7. — Tombeau phénicien d'El-Alia.
(Echelle 1:65).

ceux d'El-Alia sont pour la plupart dépourvus d'escalier, ou n'en ont qu'un très grossier. D'autre part M. Novak n'a trouvé qu'un

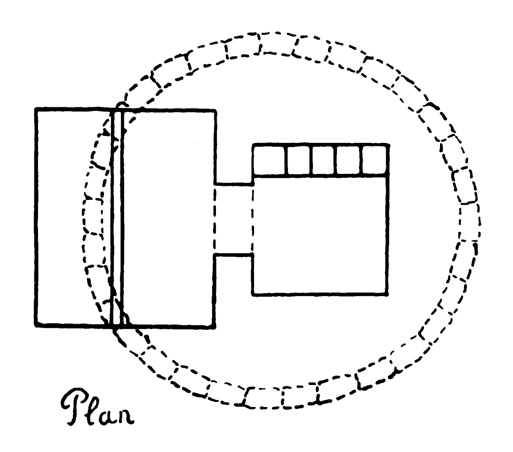
[1] Quelquefois l'escalier occupe toute la largeur du puits: on en voit un exemple dans la coupe de la fig. 7. Cette particularité se retrouvera dans deux ou trois tombeaux de Mahdia. Les escaliers de ce genre rappellent ceux des tombeaux étrusques ou de certaines sépultures égyptiennes; mais ils sont trop rares en Afrique pour qu'on puisse y voir autre chose qu'une exception peu explicable.

seul puits donnant accès à trois chambres; tous les autres tombeaux sont à une seule chambre. Et cette chambre est une simple cavité creusée dans le roc; on n'y trouve pas de sarcophages, ni d'auge-sarcophage au milieu du sol; la petite niche creusée dans une des parois, dont nous verrons des exemples fréquents à Mahdia et à Thapsus, est à peu près inconnue. On rencontre cependant quelquefois une simple banquette contre le mur du fond (fig. 7). Par contre, comme le fond du caveau est situé à un niveau sensiblement inférieur à celui du seuil de la porte, on trouve plusieurs fois une ou deux marches d'accès à l'intérieur de la chambre, particularité rare dans les autres nécropoles. Tous ces détails donnent l'impression de tombeaux assez pauvres: Acholla ne devait pas être une ville importante, mais un simple comptoir, qui s'était établi là parce qu'il y avait à côté un centre berbère voisin de la côte.

Ce qui prouve d'ailleurs que l'établissement phénicien a pris la succession de l'agglomération indigène, ce n'est pas seulement le fait que les deux nécropoles se pénètrent. Une dizaine de tombeaux phéniciens présentent un type de transition assez curieux: l'orifice du puits est entouré d'une ou deux enceintes de blocs tout à fait semblables à celles qui soutiennent les tumuli des tombeaux mégalithiques (fig. 8). Toutefois il ne paraît pas qu'à l'intérieur de ces enceintes un tumulus se dressât. Les Phéniciens se contentaient de combler les puits d'accès de leurs caveaux.

En outre, dans un certain nombre de chambres, M. Novak a pu constater que les cadavres étaient inhumés accroupis, ce qui rappelle le mode d'inhumation berbère. Ailleurs les os sont dispersés, ou bien le cadavre était couché sur le dos. Deux modes d'inhumation peuvent d'ailleurs coexister dans la même tombe. Il faut signaler un certain nombre de chambres de plus grandes dimensions, où les os, fortement vermillonnés, étaient déposés sur une mince couche d'argile blanche très fine, et recouverts ensuite par un cercueil en bois sans fond, de $1^m,50$ de long, 1^m de large et

$0^m,50$ de hauteur, sorte de caisse qu'on retournait sur le cadavre pour le protéger [1]. Dans tous les tombeaux se voient des traces



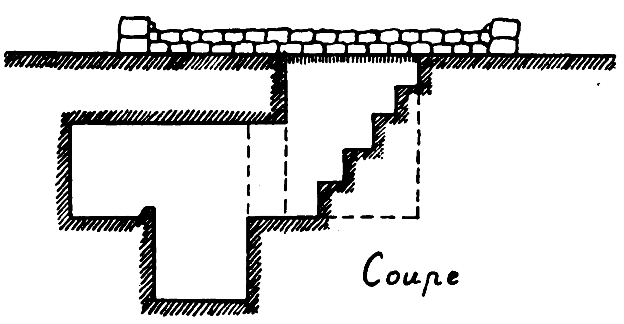


Fig. 8. — Tombeau phénicien de transition.
(Echelle 1:65).

de feu; l'inhumation devait être précédée d'une crémation partielle.

[1] M. Novak (art. cité) considère ces tombeaux comme les plus anciens, et divise en trois catégories les tombeaux phéniciens d'El-Alia:

a) Tombeaux à puits de 3^m de profondeur, à chambre de 2^m de côté et presque autant de hauteur; corps accroupis ou ossements dispersés, reposant sur une fine couche d'argile blanche, recouverts par un cercueil sans fond; les cercueils sont peints en rouge extérieurement, les os gé-

Le matériel archéologique fourni par les tombeaux d'El-Alia consiste d'une part en céramique rouge ordinaire : amphores à deux anses de 0m,90 de haut, pots renflés à anses, petits plats ; d'autre part en lampes à long bec, sans anse, en terre grise plus ou moins bien vernissée.

L'Acholla phénicienne ne semble donc pas avoir été un centre très important. Il en existait d'ailleurs un autre bien plus considérable à une vingtaine de kilomètres au nord ; il était situé sur le

néralement vermillonnés. Ces tombeaux dateraient de l'époque carthaginoise.

b) Tombeaux moins profonds, chambre de 1m,50 de côté et 1m de hauteur; ossements dispersés ; plus d'argile blanche; moins de vermillon; lampes et clous en cuivre. Tombeaux contemporains de la première occupation romaine.

c) Tombeaux semblables aux précédents, quelques-uns avec niche, un à trois chambres; plus de vermillon. Epoque romaine.

A cette dernière catégorie M. Novak rattache les tombeaux que j'ai appelés de transition, parce qu'ils ont un escalier, que leurs portes sont faites de dalles taillées, et qu'on n'y remarque aucune trace de vermillon.

Une classification qui aboutit à ce résultat paradoxal, qu'il faudrait considérer comme plus récents les tombeaux qui se rapprochent des tumuli mégalithiques, me paraît inadmissible. D'autre part il n'est guère rationnel de croire que les tombeaux les plus profonds et les plus spacieux soient les plus anciens. L'emploi d'une argile blanche fine et du cercueil en bois peint extérieurement ne me paraît pas non plus une marque d'archaïsme. La classification de M. Novak se fonde principalement sur l'emploi du vermillon pour colorer les os; mais cette habitude de vermillonner les os n'est pas nécessairement très ancienne, et peut fort bien avoir été de mode à une époque donnée pour des raisons qui nous restent cachées. Pour ma part je demeure beaucoup plus réservé et me borne à deux remarques :

1° les tombeaux que j'ai appelés de transition doivent être les plus anciens, ou avoir été creusés par des Phéniciens qui s'étaient mêlés aux Berbères ;

2° les tombeaux plus profonds et plus spacieux où se rencontrent des cercueils de bois ont chance d'appartenir à une époque plus récente.

Pour en dire plus long il faudrait au moins avoir des descriptions, relevés et inventaires de chaque tombeau ouvert, au lieu de données générales moins précises et impossibles à contrôler.

cap Afrique. Cette étroite langue de terre qui s'allonge à l'est dans la mer (fig. 9) est creusée près de son extrémité d'un bassin quadrangulaire ouvrant au sud, actuellement comblé par les débris des fortifications turques démolies au XVI[e] siècle par les Espagnols.



Fig. 9. — Mahdia.

En arrière de ce port phénicien s'élève la ville de Mahdia; son nom phénicien devait être *Zella*[1], et s'est conservé dans le nom moderne du faubourg occidental, Zouïla. Par sa position même, Zella était destinée à un autre développement qu'Acholla: aussi bien sa nécropole est-elle beaucoup plus vaste.

La nécropole de Mahdia s'étend depuis le hameau de Mnaka, à 4 kilomètres au nord de Salakta, jusqu'au marabout de Sidi-Messaoud, près de la route de Mahdia à Moknine et du village de Hiboun, sur une longueur de 11 kilomètres; les 3 derniers sont occupés par des olivettes alternant avec des carrières, si bien que

[1] Le nom de Ζέλλα est donné par Strabon (XVII, 3, 12), qui énumère la ville entre Thapsus et Acholla, la réunissant à cette dernière pour les qualifier toutes deux de ἐλεύθεραι πόλεις. D'autre part le Stadiasme indique à 120 stades au nord d'Acholla une station Ἀλίποτα, qui semble également être Mahdia. Tissot (*Géogr.*, II, p. 178) s'arrête à cette identification d'*Alipota* avec Mahdia, et semble croire que *Zella* s'élevait à côté sur l'emplacement actuel de Zouïla. Il me paraît difficile qu'il y ait eu deux agglomérations différentes. Je croirais plutôt que la ville avait deux noms, l'un phénicien: Zella, l'autre berbère peut-être: Alipota. Il ne manque pas d'exemples de villes ayant eu deux noms dans l'antiquité.

la plupart des tombeaux y ont disparu. Les 8 autres sont constitués par une série de croupes pierreuses, coupées de cols par où passent routes et pistes [1].

On trouve à Mahdia comme à El-Alia la tombe punique classique : un puits d'accès ouvrant sur une ou deux chambres rectangulaires. L'escalier contre l'une des parois du puits est de règle ; rarement il en occupe toute la largeur. Le niveau de la chambre funéraire est en général inférieur à celui du fond du puits : aussi trouve-t-on souvent dans les chambres une ou deux marches d'escalier au-dessous de la porte. Celle-ci est rectangulaire ; dans les tombeaux les plus soignés, elle est munie extérieurement d'une rainure d'encastrement, destinée à recevoir la dalle de tuf qui fermait la chambre. Plusieurs tombeaux ont deux chambres, un seul en a trois. Ces chambres sont moins nues que celles d'El-Alia. Dans leurs parois sont souvent creusées à mi-hauteur de petites niches carrées, voire triangulaires, où l'on plaçait une lampe. Quelquefois ces niches sont encadrées d'un listel rouge. Contre les parois

[1] La nécropole de Mahdia a été signalée pour la première fois par M. Paul Melon, au cours d'un voyage qu'il fit en Tunisie en 1884 (*Rev. archéol.*, 1884, II, pp. 166-173) ; ce fut lui qui le premier explora la tombe à antichambre et à niches latérales (Sghena n° 34, cf. pp. 279-280). M. le commandant Hannezo y fit des fouilles suivies en 1890, dont il rendit compte sommairement dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine* (1891, pp. 291-302) ; aux descriptions des tombeaux il joignit un inventaire des objets recueillis. En 1896, MM. Boissier et Cagnat, au cours d'un voyage avec M. Gauckler, visitèrent la nécropole où M. D. Novak ouvrit devant eux quatre tombeaux, dont trois non violés (Sghena n°s 1, 7 et 16) ; il en leva les plans, qui furent communiqués avec une notice à l'Académie des Inscriptions par M. Cagnat (*Comptes-rendus*, 1896, pp. 218-225) : ces trois tombeaux sont jusqu'à présent les seuls de tout le Sahel dont il ait été publié des plans et des inventaires détaillés. M. l'abbé de Smet a passé un an à relever tous les tombeaux aujourd'hui visibles, et il a dressé de la nécropole un plan au $^1/_{500}$^{e} qui est déposé à la Direction des Antiquités à Tunis. C'est d'après ce plan qu'a été dessinée la carte de la nécropole que je publie ; c'est également d'après ce plan, dont j'ai suivi les divisions et la numérotation, qu'est rédigée ma description, pp. 265-280.

de la chambre s'appliquent des banquettes ou des auges-sarcophages. Les banquettes occupent une, deux ou trois parois (celle où est percée la porte est toujours dégagée); d'autres fois, une partie seulement d'une paroi. L'auge-sarcophage est creusée dans le tuf; il peut s'en

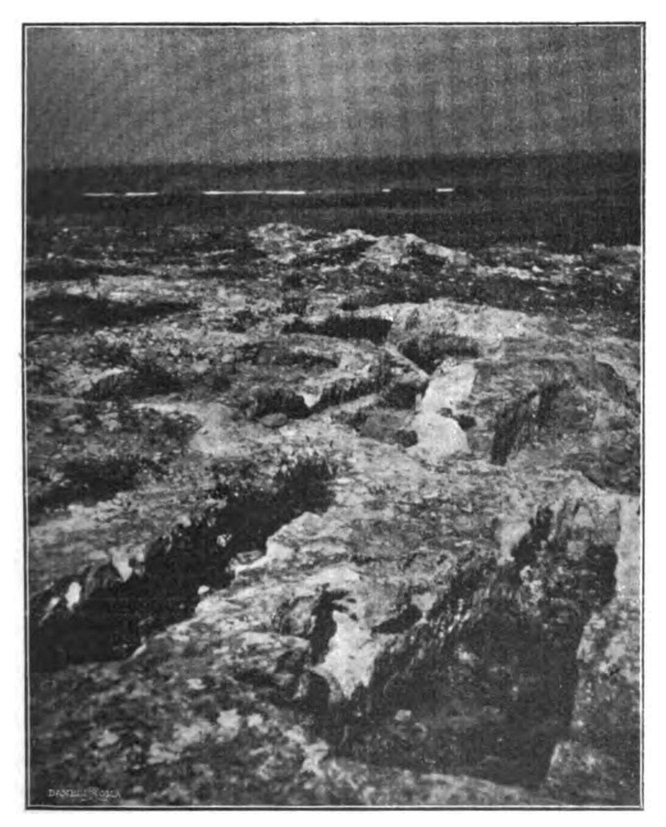


Fig. 10. — Auges-sarcophages (Douira).

trouver une ou deux par chambre. Enfin l'on rencontre un type tout à fait exceptionnel: le tombeau à antichambre et à double rangée de niches dans les parois, sur lequel je reviendrai plus loin.

Mais les tombeaux à puits forment à peine le tiers de la nécropole de Mahdia. A côté d'eux, l'on rencontre un grand nombre

de sépultures beaucoup plus simples. Ce sont des auges-sarcophages rectangulaires taillées dans le roc, de tout point semblables à celles qu'on a retrouvées dans certaines chambres funéraires. Elles ont en moyenne $1^{m},75$ de long sur $0^{m},35$ de large et $0^{m},40$ de profondeur (fig. 10). Néanmoins, comme elles sont presque toutes creusées pour recevoir un seul corps, leurs dimensions peuvent varier avec celles du cadavre qu'elles doivent abriter. Souvent elles sont plus larges

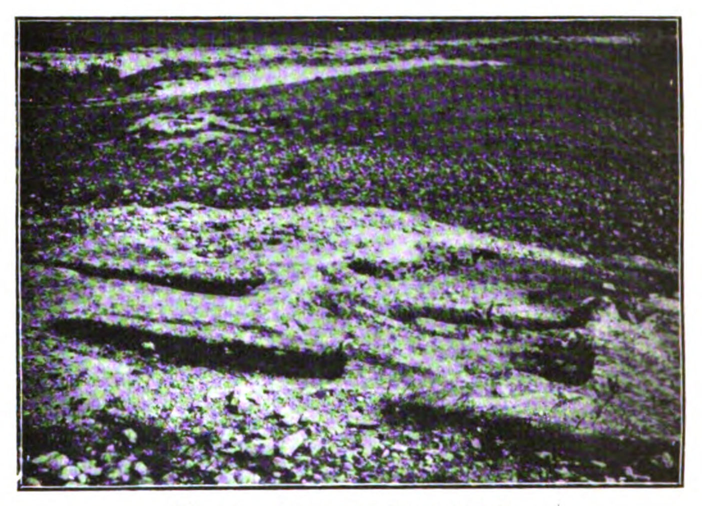


Fig. 11. — Auges-sarcophages (Rejich).

à une extrémité qu'à l'autre. Quelquefois, la largeur étant insuffisante pour les épaules, le mort devait y être couché sur le côté. La plupart de ces auges-sarcophages sont munies d'une rainure destinée à l'emboîtage de la dalle ou des dalles de fermeture (fig. 11). Ce type de sépulture est inconnu à Carthage[1], et en général dans

[1] Au moins en tant que sépultures à fleur de sol, car la nécropole de Dermech contient dans sa partie archaïque certains tombeaux à puits rudimentaires, dont la cavité funéraire n'est qu'une auge-sarcophage souterraine. M. Gauckler a noté la ressemblance frappante qui existe entre ces sépultures et les tombeaux musulmans tels qu'on les creuse aujourd'hui encore dans l'Afrique du Nord (*Comptes-rendus Acad. des Inscr.*, 1900, pp. 188-190).

l'Afrique punique. Pourquoi se rencontre-t-il à Mahdia? Représenterait-il un type plus archaïque? Il faut remarquer qu'un certain nombre de ces auges se retrouvent à l'extrémité du cap Afrique, autour du port phénicien précédemment décrit [1]. Quelques-unes ont été utilisées dans un petit cimetière musulman, mais d'autres sont encore bien visibles dans le rocher nu, notamment à l'extrême pointe du cap. Il semble assez raisonnable d'admettre que ce soient là les sépultures des premiers colons phéniciens, qui n'occupaient que la presqu'île de Zella et n'osaient pas encore s'aventurer dans l'intérieur. Plus tard, quand la ville eut grandi et que la nécropole se transporta sur les collines de Mnaka à Hiboun, on continua quelque temps à creuser des tombeaux de ce genre, dont on avait les modèles sous les yeux. Probablement ils furent réservés aux moins fortunés, tandis que les riches étaient inhumés dans les chambres funéraires.

La nécropole de Mahdia renferme enfin un certain nombre d'auges rectangulaires, creusées dans le roc comme les précédentes, mais plus petites, ayant en moyenne $0^{m},40$ sur $0^{m},40$ à $0^{m}, 90$, et $0^{m},30$ de profondeur; une ou deux seulement ont 1 mètre de côté. Dans quelques-unes de ces auges on a trouvé des ossements en tas. Comme on ne pouvait y étendre un corps, il est vraisemblable qu'elles servaient à recueillir les ossements et les cendres de cadavres incinérés.

Ces trois types de tombeaux étant définis, il me reste à indiquer dans une description rapide comment ils se groupent dans la nécropole, en signalant à mesure les plus intéressants.

MNAKA.

5 tombeaux à puits (n°s 1-5), tous comblés.

Le n° 5 est inachevé: le puits seul a été creusé jusqu'à $0^{m},60$ de profondeur.

[1] Elles ont déjà été signalées par Guérin, *Voyage archéologique*, I, p. 142.

Douira.

Groupe ***A.***

4 tombeaux à puits (nos 6, 8-10); 1 auge-sarcophage (n° 7).

La chambre funéraire du n° 6 a une triple banquette, et, au mur du fond, une niche triangulaire de 0m,10 de haut, 0m,12 de large, 0m,05 de profondeur. Sur le puits d'accès s'ouvre une autre chambre inachevée.

Le n° 8 a deux chambres, dont l'une avec banquette contre la paroi de gauche.

Groupe ***B.***

12 tombeaux à puits (nos 11-18, 20-22, 110); 1 petite auge (n° 19); 126 auges-sarcophages (nos 23-109, 111-150).

Le n° 14 a un puits d'accès sans escalier.

Le n° 17 a contre la paroi de droite une banquette qui n'occupe que la moitié de la longueur; cette banquette est à double étage, le second en retrait sur le premier. Le cadavre devait y être déposé le ventre plus haut que la tête et les pieds, suivant l'habitude phénicienne. Aux deux autres parois s'ouvrent des excavations rectangulaires de 0m,27 de haut, 0,m20 de large, 0m,10 de profondeur. La porte a une rainure d'encastrement; les marches de l'escalier sont très régulières.

L'auge n° 19 a 0m,87 de long sur 0m,45 de large.

Le n° 20, qui était à deux chambres, a été transformé en citerne par approfondissement et destruction des cloisons qui séparaient les chambres du puits.

Groupe ***C.***

10 tombeaux à puits (nos 151, 153-157, 167-170); 1 petite auge (n° 152); 9 auges-sarcophages (nos 158-166).

La chambre du n° 151 a été transformée en citerne.

Le n° 157 a une banquette contre la paroi de droite de la chambre; le n° 170 a la triple banquette.

Le n° 167 présente un type singulier: un puits de $1^m,45$ sur $0^m,80$, qui semble au premier abord un puits d'accès, ne donne dans aucune chambre. Au fond l'on a trouvé des ossements. Est-ce une fosse commune, ou un tombeau commencé, puis abandonné et utilisé plus tard par une autre population?

L'auge n° 152 a $0^m,98$ de long sur $0^m,65$ de large.

Groupe ***C.***

12 tombeaux à puits (n°s 171, 173-183); 1 petite auge (n° 172).

Cette dernière qui a $0^m,94$ de long, $0^m,55$ de large et $0^m,24$ de profondeur présente une particularité curieuse: dans l'une des petites parois est creusé une sorte de loculus de $0^m,42$ de long sur $0^m,21$ de large, profond de $0^m,12$.

Groupe ***D.***

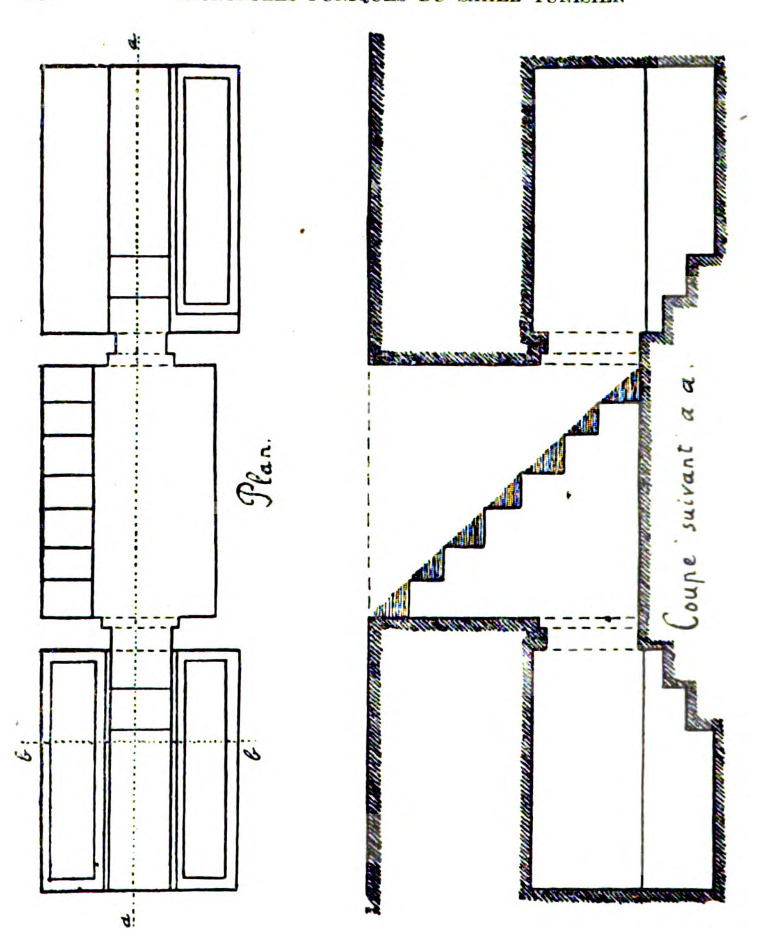
66 tombeaux à puits (n°s 184-190, 194-222, 224-229, 231-232, 235-238, 240-255, 257, 259); 9 petites auges (n°s 191-193, 223, 230, 233-234, 239, 258); 1 auge carrée (n° 256).

Les n°s 187-189 présentent un enchevêtrement curieux. Ils correspondent à deux chambres souterraines: l'une à l'ouest s'ouvre à la fois sur les puits 187 et 189; elle communique à l'est avec une autre où l'on accède par le puits 188. Les trois puits sont dépourvus d'escalier.

Les n°s 194-196 sont à présent dans l'intérieur d'une maison arabe, où ils ont été transformés en citernes.

Le puits du n° 199 porte dans deux parois opposées des cavités en forme de loculi; il donne dans deux chambres.

Le n° 200 a deux chambres, chacune avec 2 marches d'accès; l'une est faite d'un couloir creusé entre deux auges-sarcophages; l'autre présente un couloir du même genre entre une banquette



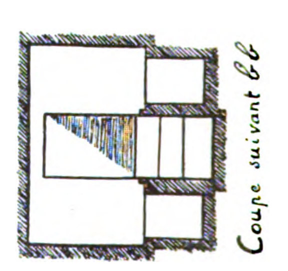


Fig. 12. — Douira. Tombeau D 200.
(Echelle 1 : 65).

contre la paroi de gauche et une auge-sarcophage contre celle de droite (fig. 12).

Les nos 202-204, 207 et 214 ont été partiellement détruits par une carrière : on peut encore observer aux flancs de celle-ci les restes des chambres funéraires.

Le n° 205 a deux chambres.

La chambre du n° 232 a une banquette contre la paroi de droite.

Le puits du n° 235 porte dans une paroi une cavité de 0m,35 sur 0m,22, profonde de 0m,20.

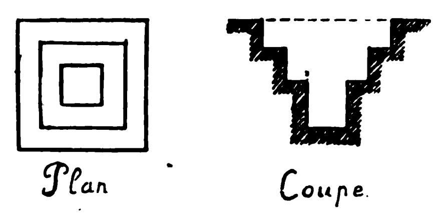


Fig. 13. — Douira. Auge D 256.
(Echelle 1 : 40).

Le n° 240 a deux chambres, chacune avec deux banquettes aux parois de droite et de gauche.

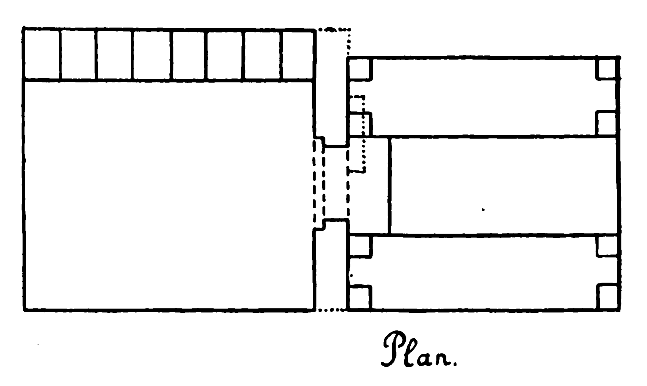
Le n° 251 a trois chambres ; l'une présente deux banquettes aux parois de gauche et du fond, et dans la paroi de droite une niche triangulaire haute de 0m,17, large de 0m,12, profonde de 0m,05.

Le puits du n° 259 est muni d'un rebord large de 0m,60.

Les petites auges nos 191-193 ont en moyenne 0m,65 de long, 0m,38 de large et 0m,34 de profondeur.

Le n° 256 présente une disposition unique : c'est une auge carrée, de 0m,65 de côté et 0m,48 de profondeur, large seulement de 0m,32 au fond, s'élargissant par deux gradins successifs (fig. 13). On ne voit pas à quoi pouvait servir cette auge. Pourquoi lui aurait-on donné cette forme, si elle était destinée à recevoir des ossements ?

On ne peut d'autre part songer à la comparer aux baptistères de même disposition, qui ont des formes arrondies et des dimensions quadruples. Bien des conjectures seraient permises : aucune n'est



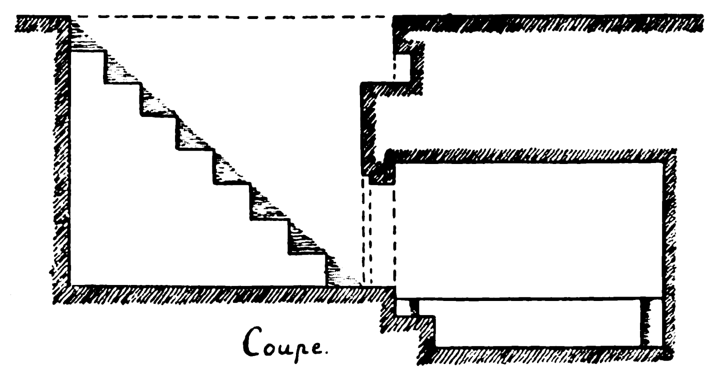


Fig. 14. — Douira. Tombeau F 267.
(Echelle 1 : 65).

vérifiable. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il ne semble pas que nous ayons affaire à une sépulture.

Groupes ***E*** et ***e***.

7 tombeaux à puits (n°s 260-266).

Groupe ***F***.

6 tombeaux à puits (n°s 267-272) ; 1 petite auge (n° 273).

Le puits du n° 267 porte dans le haut de la paroi opposée à l'escalier une excavation de 0m,60 de long, 0m,23 de haut, 0m,19 de profondeur, au-dessous de laquelle s'avance un rebord de 0m,30. Sous ce rebord s'ouvre la porte, avec rainure d'encastrement. La chambre a une marche d'accès, deux banquettes contre les parois de droite et de gauche, et, aux quatre angles de chacune de ces banquettes, huit excavations rectangulaires dans lesquelles on a trouvé des cendres et des ossements (fig. 14).

Les puits 268 et 270 sont entamés par une carrière. Le dernier donne accès à deux chambres.

La chambre du n° 271 a une banquette contre la paroi de gauche.

*Groupes **f**, **f'** et **f''**.*

8 tombeaux à puits (nos 282-284, 286-290); 23 petites auges (nos 274-281, 285, 291-304).

Les nos 283, 286 et 289 ont deux chambres; dans ce dernier, l'une a une banquette et une niche carrée à la paroi de gauche, une autre niche dans la paroi du fond; la seconde a une niche à la paroi du fond et une banquette bordant la moitié postérieure de la paroi de gauche; toutes deux ont une marche d'accès à l'intérieur.

Les petites auges sont longues de 0m,98 à 0m,60 et larges de 0m,40 à 0m,23.

Djebel Rejich.

*Groupe **G**.*

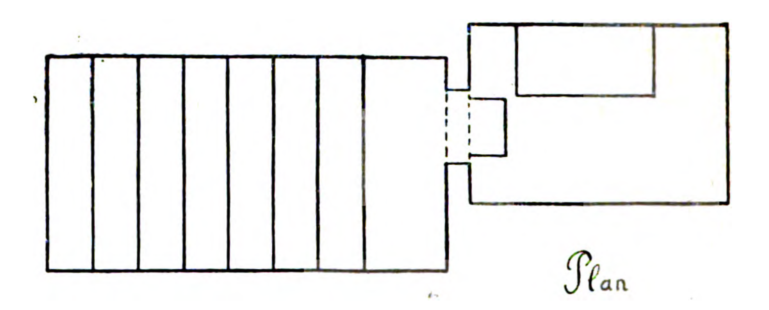
4 tombeaux à puits (nos 1-4).

*Groupe **H**.*

33 tombeaux à puits (nos 5-37).

Au n° 25, l'escalier occupe toute la largeur du puits d'accès.

Les n°s 31 et 32 ont deux chambres; dans le second, l'une a deux banquettes contre les parois de droite et de gauche, l'autre une banquette contre la paroi de droite.



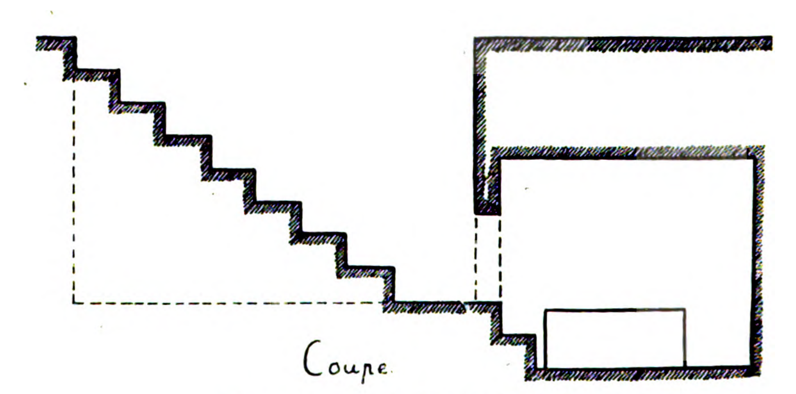


Fig. 15. — Djebel Rejich. Tombeau K 66.
(Echelle 1:65).

Groupe ***I.***

6 tombeaux à puits (n°s 38-43).

Au n° 40, l'escalier occupe toute la largeur du puits d'accès.

Groupe ***K.***

21 tombeaux à puits (n°s 44-50, 53-54, 56-57, 59-68); 4 petites auges (n°s 51-52, 55, 58).

Le n° 48 est un puits à ossements du même type que le n° 167 de Douira, quoique plus large (2m,30 × 1m,05); de plus, il porte dans l'une des parois une excavation rectangulaire.

La chambre du n° 65 a la triple banquette.

Au n° 66, l'escalier occupe toute la largeur du puits d'accès. Dans la paroi du puits, au-dessus de la porte, est gravée une inscription en caractères coufiques. La chambre a une marche intérieure, et, contre la paroi de gauche, une banquette n'occupant que la moitié de la longueur (fig. 15).

Le n° 68 a une chambre garnie d'une auge-sarcophage contre la paroi du fond; la porte a une rainure d'encastrement, et est suivie d'une marche intérieure.

Groupe ***L.***

37 tombeaux à puits (nos 70-106); 1 petite auge (n° 69).

L'auge a 0m,65 sur 0m,44, 0m,23 de profondeur.

Aux nos 73 et 90, les chambres ont des auges-sarcophages; dans le premier, contre la paroi de droite; dans le second, contre celle de gauche.

La chambre du n° 75 a une banquette contre la paroi de gauche et une niche carrée dans la paroi du fond.

La chambre du n° 78 a une banquette contre la paroi de droite; aux deux angles de celle-ci avec la paroi du fond sont creusées deux excavations qui contenaient des ossements, semblables à celles du n° 267 de Douira (fig. 16).

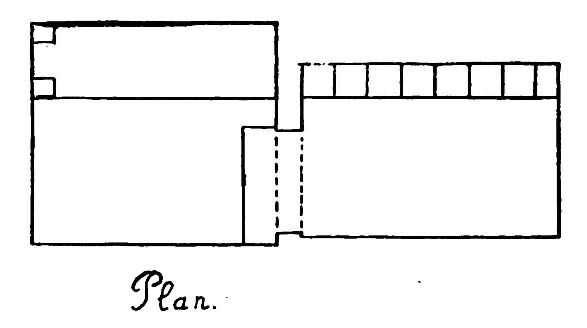
Les nos 96, 105 et 106 ont deux chambres; l'une de celles du premier porte une niche triangulaire.

Le n° 99 a un puits d'accès d'une longueur extraordinaire: 4m,30, sur 1m,30 de large.

REJICH.

4 tombeaux à puits (n°s 1-4).

Ces tombeaux font deux groupes, à la sortie du village, à l'ouest. Ils représentent les débris d'un groupe plus considérable, que les carrières ont détruit.



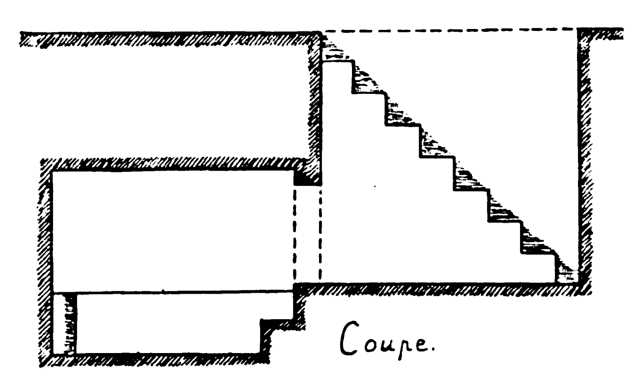


Fig. 16. — Djebel Rejich. Tombeau L 78.
(Echelle 1 : 65).

Groupe M.

5 tombeaux à puits (n°s 5-9); 188 auges-sarcophages (n°s 10-156, 158-184, 186, 189-196, 198-202); 5 petites auges (n°s 157, 185, 187-188, 197).

Le n° 9 est un puits à ossements, dont l'ouverture mesure 1^{m},05 sur 0^{m},90, du type Douira 167 – Djebel Rejich 48.

Les auges-sarcophages ont de 1m,35 à 2m de long, de 0m,35 à 0m,45 de large, 0m,45 de profondeur moyenne (fig. 17).

Les nos 39 et 40 sont coupés et réunis par un puits cimenté de construction moderne.

Les nos 167 et 196 sont de grandes auges destinées à contenir plusieurs cadavres; la première a 3m,40 × 0m,87, la seconde 2m,30 × 0m,82.

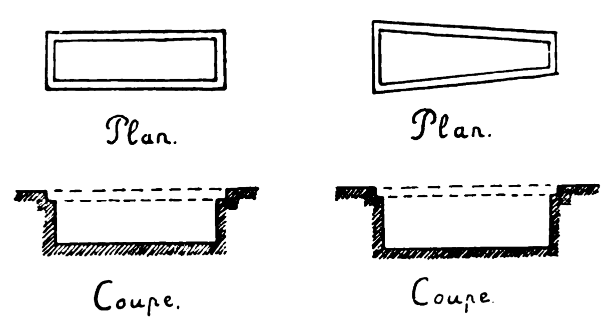


Fig. 17. — Auges-sarcophages de Rejich.
(Echelle 1:65).

Groupe **N.**

8 tombeaux à puits (nos 203-210).

Au n° 206, le puits d'accès est dépourvu d'escalier.

Groupe **O.**

21 tombeaux à puits (nos 211-232).

Au n° 211, le puits d'accès n'a qu'une marche.

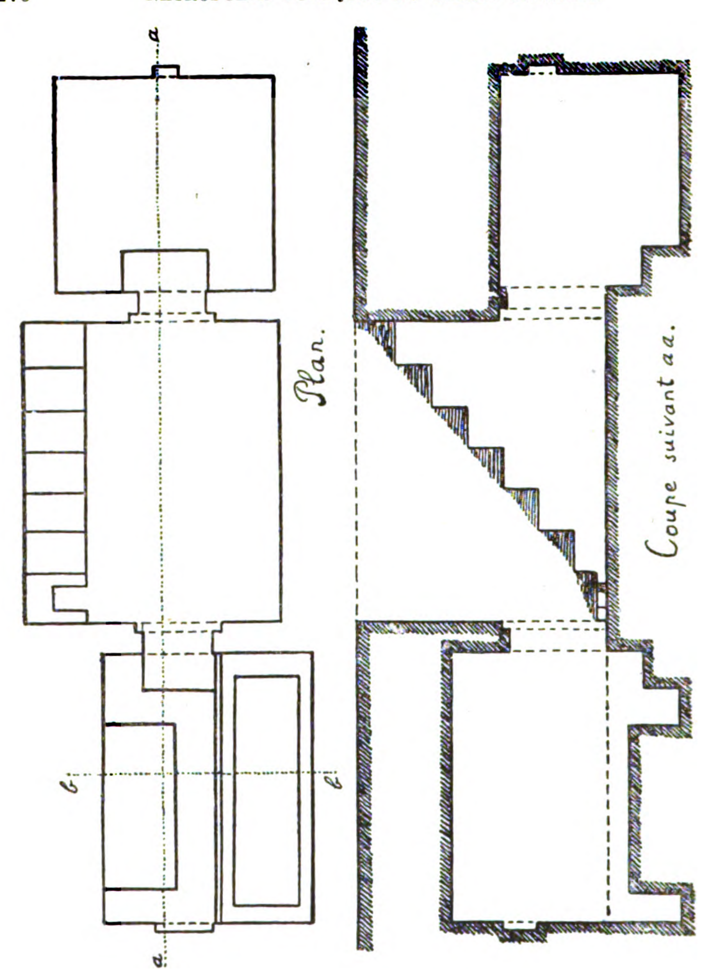
La chambre du n° 213 a deux auges-sarcophages contre les parois de droite et de gauche, et une niche carrée dans la paroi du fond.

Au n° 221, le puits d'accès est dépourvu d'escalier. La chambre présente une niche triangulaire dans la paroi de gauche.

Le puits du n° 224 est également dépourvu d'escalier. Il donne dans deux chambres.

Groupe **P.**

2 tombeaux à puits (nos 233-234).



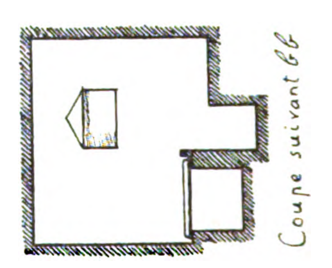


Fig. 18. — Sghena. Tombeau R 1.
(Echelle 1:65).

Groupe **Q.**

3 tombeaux à puits (nos 235-237).

Le n° 235 n'a pas de chambre; c'est un puits à ossements, mesurant 0m,90 sur 0m,80, du type déjà décrit (Douir 167, Djebel Rejich 48, Rejich 9).

SGHENA.

Groupe **R.**

18 tombeaux à puits (nos 1-18).

Le n° 1 a deux chambres. Toutes deux ont des portes à rainure d'encastrement et une marche intérieure. L'une présente dans la paroi du fond une niche rectangulaire surmontée d'un fronton triangulaire peint en rouge. Contre la paroi de gauche s'allonge une auge-sarcophage avec une rainure où s'emboitent des dalles plates de couverture; à la paroi de droite s'appuie une banquette qui n'en occupe qu'une partie (fig. 18).

La chambre du n° 7 a deux marches intérieures, une auge-sarcophage contre la paroi de droite, une autre contre la paroi du fond, cette dernière surmontée d'une niche rectangulaire; contre la paroi de gauche, une courte banquette (fig. 19).

Groupe **S.**

5 tombeaux à puits (nos 19 23).

Le n° 20 est à deux chambres.

Le puits du n° 21 présente deux particularités curieuses. L'escalier au lieu de s'appuyer contre une seule paroi se termine par une marche en équerre contre la paroi perpendiculaire à la première. La partie de la cage opposée à l'entrée de la chambre est occupée par une auge carrée dont les parois sont encore partiellement recouvertes d'un enduit (fig. 20).

Groupe ***T.***

6 tombeaux à puits (n°s 24-29).

Le n° 27 a une chambre en abside semi-circulaire.

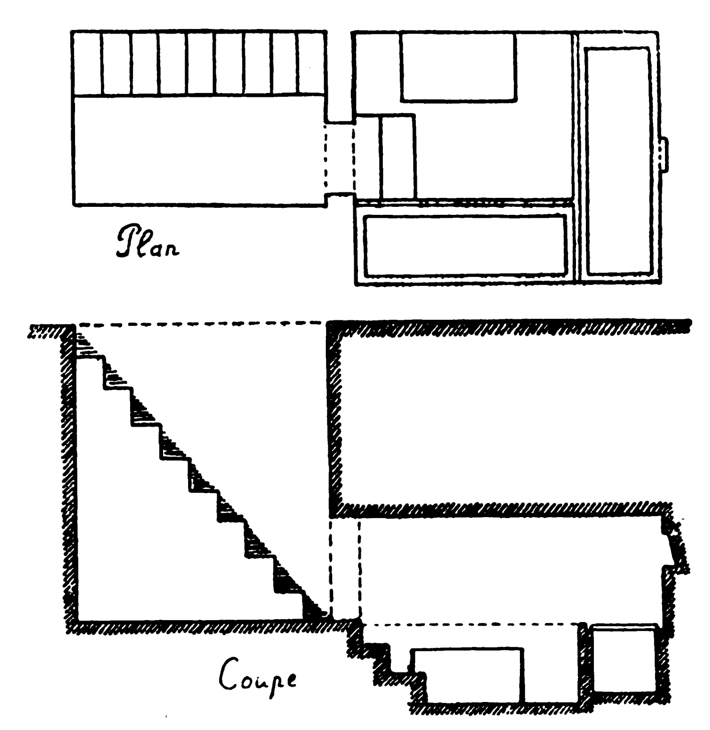


Fig. 19. — Sghena. Tombeau R 7.
(Echelle 1:65).

Groupe ***U.***

8 tombeaux à puits (n°s 30-37) ; 89 auges-sarcophages (n°s 43-44, 78-130, 134, 139-142, 159-163, 167-173, 184, 188-203); 64 petites auges (n°s 38-42, 45-77, 131-133, 135-138, 143-144, 158, 164-166, 174-183, 185-187).

Le n° 34 présente une disposition unique dans les nécropoles africaines. Au puits d'accès, dont l'escalier occupe toute la largeur, succède une porte avec rainure d'encastrement ; derrière cette porte s'ouvre non pas une chambre, mais un autre puits, sans escalier, avec une petite niche dans chaque paroi latérale, et dont le rebord

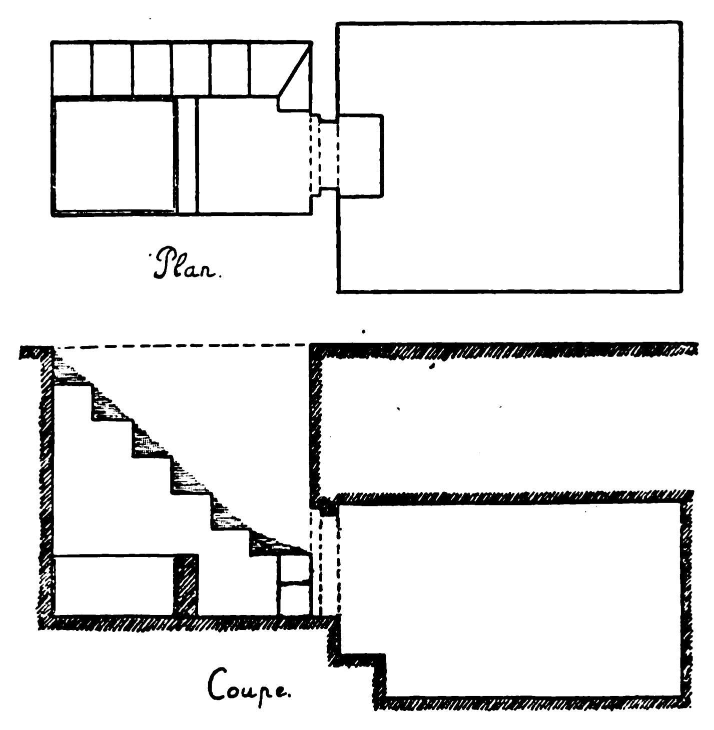
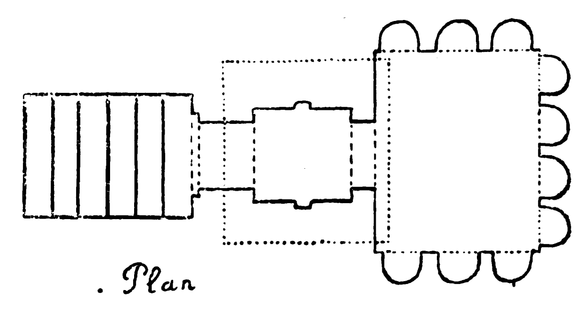


Fig. 20. — Sghena. Tombeau S 21.
(Echelle 1 : 65).

supérieur est muni d'une large rainure destinée à recevoir une dalle de fermeture. De là on passe par une seconde porte dans la chambre funéraire, qui n'a ni banquette ni auge, mais est garnie sur les trois côtés de deux étages de niches ovales à fond plat ; chaque étage compte dix niches : trois dans chaque paroi latérale, quatre dans

celle du fond. D'après leurs formes et leurs dimensions, ces niches ne peuvent avoir contenu que des urnes funéraires (fig. 21).

Le n° 36 a une chambre en abside semi-circulaire comme le n° 27.



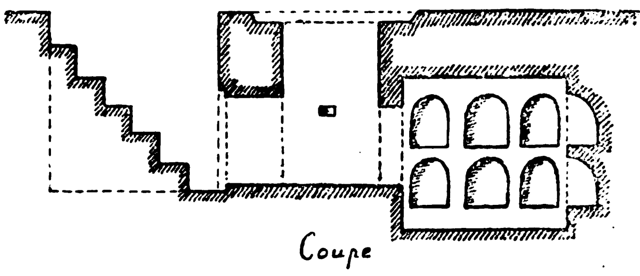


Fig. 21. — Sghena. Tombeau U 34.
(Echelle 1:65).

Groupe **V.**

16 auges-sarcophages (n°s 204-219); 1 puits à ossements (?), peu visible (n° 220).

El kouach.

Groupe **X.**

95 auges-sarcophages (n°s 1-4, 6-96); 1 petite auge (n° 5).

Au nord du groupe X, on voit encore quelques traces de tombeaux à puits et d'auges-sarcophages à Bordj-el-Chelbi et à Bordj-

Arif; déjà les carrières commencent; au-delà, les plantations d'oliviers rendent toute observation impossible.

Le matériel archéologique des tombes de Mahdia consiste essentiellement en vases et en lampes. Les vases sont tous de fabrication locale; leur terre rouge est quelquefois recouverte d'un vernis noir, qui pâlit ou s'écaille. Pour les formes, il faut distinguer:

1° les grandes jarres de $0^{m},90$ de hauteur moyenne, à double anse latérale, à fond pointu: ce sont les mêmes qu'on retrouve dans toutes les nécropoles puniques;

2° les urnes à ossements, de dimensions variables, renflées, à une ou deux anses;

3° la série des petites poteries: unguentaria, patères, ampoules, canthares. Deux types sont particulièrement fréquents: l'ampoule à double col et double embouchure, la soucoupe de terre rouge ou grise. — M. le commandant Hannezo a trouvé dans ses fouilles 254 poteries de ces divers types. Dans un tombeau de Douira il a rencontré un objet tout à fait curieux: une sorte de petit fourneau en terre cuite, composé d'une concavité inférieure destinée à recevoir des charbons, surmontée d'une cloison percée de huit petits trous: au-dessus de celle-ci une paroi convexe semblait destinée à supporter un petit vase à parfums.

Les lampes appartiennent aux types dits de transition, où commence à se faire sentir l'influence hellénique. On n'en a trouvé qu'une qui présente la forme tricorne si commune à Carthage. Les autres sont: ou bien des lampes sans anse, à bec épais, à vernis noirâtre — ou bien des lampes rouges à bec semblable, à dessus plat, sans anse, avec une ou deux protubérances sur le côté — ou bien enfin des lampes à anse, à dessus orné de cercles concentriques, voire de représentations figurées: scènes mythologiques (Minerve, Méduse, Amour) ou naturalistes (homme luttant contre un ours, chien, cerf, dauphin, griffon). Ces dernières appartiennent sans doute à l'époque de la première occupation romaine.

Un vase en plomb, quelques clous de cuivre et des fragments de miroirs, des monnaies puniques de cuivre, des grains de collier en verre, une épingle d'ivoire complètent ce mobilier. Notons encore deux curieuses statuettes de terre cuite, découvertes par M. le commandant Hannezo, qui représentent une femme nue, diadémée (sans doute quelque Aphrodite-Tanit), étendant des deux bras son manteau derrière le dos [1].

Dans la sépulture punique, comme dans toutes les sépultures de l'antiquité, on se proposait de mettre à la portée du mort, pour la vie future, les mêmes objets qui lui avaient servi durant sa vie terrestre. C'est ce principe qui explique la composition du mobilier funéraire des tombes de Mahdia. Deux ou plusieurs grandes jarres, contenant des provisions (on a trouvé au fond de quelques-unes d'entre elles les traces d'un liquide jaunâtre), plusieurs petites soucoupes, une ou deux fioles à parfums, et, pour éclairer le tout, la lampe placée soit à côté du mort, soit dans une niche, et qu'à l'origine on allumait auprès du cadavre avant de refermer la tombe : voilà essentiellement ce que chaque mort avait autour de lui. Quant à la position même des cadavres, elle était très variable. Dans le caveaux nus ils étaient simplement déposés sur le sol, les pieds vers l'entrée. Dans les autres ils occupaient le fond des auges-sarcophages ou le dessus des banquettes ; quand les banquettes étaient trop courtes, la tête et les pieds pendaient et le bassin restait surélevé. Rarement les crânes étaient vermillonnés. Dans les auges, le cadavre ne pouvait être déposé qu'allongé, sur le dos si la largeur le permettait, sinon sur le flanc. Dans beaucoup de tombes on a trouvé à côté de squelettes des urnes à ossements. L'inhumation et l'incinération étaient donc parallèlement employées par

[1] Une photographie de ces deux statuettes, qui ont été trouvées dans une auge-sarcophage, est reproduite sur la pl. III du *Recueil de la Soc. archéol. de Constantine*, où le titre porte par erreur : « trouvées à Sousse ». Le texte et le renvoi de la p. 300 permettent de faire la correction.

les colons phéniciens : peut-être le mode de sépulture correspondait-il au rang social, les chefs de famille seuls étant enterrés sans crémation ; mais il n'est pas téméraire de supposer que l'inhumation a été le procédé le plus ancien, puisque c'est celui qu'impliquent les auges-sarcophages que nous avons reconnues pour les sépultures les plus archaïques ; toutefois il ne faut pas oublier que ce procédé a pu survivre longtemps quand l'incinération était déjà en usage, et que dans un même tombeau les ossements enfermés dans des urnes ne remontent pas nécessairement à une date plus récente que les squelettes déposés sur le sol.

Peut-on reconstituer le développement de la nécropole de Mahdia ? Il faut noter d'abord que les auges-sarcophages ne font pas une ligne sur la crête des hauteurs, mais sont distribuées entre quatre groupes nettement séparés : Douira B-C — Rejich M — Sghena U-V — El Kouach X. Les deux derniers sont voisins, et comme ils sont les plus rapprochés de la cité on peut admettre qu'ils représentent la partie la plus ancienne de la nécropole. Le groupe de Rejich leur serait de peu postérieur ; le groupe de Douira semble un peu plus récent, parce que plus excentrique. Les tombeaux à puits ont d'abord été creusés à côté des groupes d'auges-sarcophages existants, lesquels s'étaient d'ailleurs établis tout naturellement sur les collines les plus larges : ainsi se sont constitués les groupes D de Douira et R de Sghena. Mais comme ces tombeaux se creusaient de préférence sur le faîte des collines, et comme par leur nature même ils se prêtaient mal à être resserrés comme les auges-sarcophages, bien vite on eut l'idée d'en faire une chaîne continue sur toute la ligne des hauteurs. Ainsi furent occupés le Djebel Rejich d'une part, et d'autre part sans doute les croupes au-delà de Bordj-Arif où l'on n'a pu fouiller jusqu'ici. Parallèlement aux tombeaux à puits se développaient les petites auges, qui représentaient les sépultures des humbles. Quant à la forme des tombeaux, il est malaisé, avec le peu que nous savons d'archéologie punique, d'en

tirer des indications chronologiques. Je me bornerai à deux remarques :

1° le tombeaux à puits sans escalier, plus étriqués, doivent être d'une époque plus basse, et ces puits sont peut-être une imitation de ceux de Carthage ;

2° la tombe U 34 avec son antichambre et ses niches atteste des influences étrangères et doit être également de basse époque. Comme les lampes trouvées à Mahdia appartiennent à des types de transition, j'admettrais volontiers que la nécropole remonte à la seconde moitié du Ve siècle, et qu'elle a dû servir jusqu'à la fin du IIe. Auparavant, les Phéniciens se contentaient de leur cimetière péninsulaire à côté du port ; après, ils se romanisèrent et abandonnèrent leurs tombeaux nationaux [1].

III.

La nécropole punique de Dimasse.

(Pl. XII).

Environ 14 kilomètres au nord de Mahdia, la côte du Sahel tourne brusquement vers l'ouest-nord-ouest, après le cap ou *ras* Dimasse. Ce cap est prolongé par une jetée en blocage, longue aujourd'hui d'un peu plus de 130 mètres, mais qui devait bien en avoir 240

[1] La tombe de Ksour-es-Saf où ont été trouvés la cuirasse de bronze et le sarcophage de bois qui ornent maintenant la salle VIII du Musée Alaoui (cf. A. Merlin, *Découverte d'une cuirasse italiote près de Ksour-es-Saf*, dans les *Monuments Piot*, XVII, fasc. II) était une tombe isolée : les recherches qu'on a faites n'ont amené aucune découverte aux alentours. Les plus riches Phéniciens devaient aimer à se construire ainsi des tombeaux à la campagne sur leurs terres. Notons à ce propos qu'on a trouvé dans quelques tombes de Mahdia des morceaux de bois qui laissent supposer l'existence de sarcophages.

quand son extrémité n'était pas écroulée [1]. A l'ouest et au sud s'étend un groupe de ruines romaines considérables, mais assez confuses. J'ai cru pourtant reconnaître au lieu dit Dahret et Dimasse des thermes. Plus au sud on voit nettement les restes d'un amphithéâtre, et, contre la première ligne de collines, à 1 kilomètre à l'est du signal de Dahret el Halfa, une remarquable installation de citernes [2]: vingt-six compartiments rectangulaires allongés se déversent par un aqueduc dont on peut suivre la trace jusqu'auprès de l'amphithéâtre. Ces ruines sont celles de la ville romaine de Thapsus; et c'est au pied de ses murs, sans doute dans la plaine qui s'étend vers l'ouest, que César remporta en 46 av. J.-C. la victoire qui mit fin à la domination pompéienne dans la province d'Afrique.

Avant d'être municipe romain, Thapsus était un centre phénicien. Environ 550 mètres au nord des citernes, sur un plateau rocheux assez bas (6-8^{m}), aujourd'hui à moitié recouvert par la terre, commence la nécropole punique. Elle s'étend de là vers le nord-ouest, jusqu'à la colline qui précède le marabout de Sidi Zebidi, sur une longueur de 1800 mètres, suivant des croupes rocheuses d'une altitude moyenne de 15 mètres [3]. C'est donc une nécropole de troisième ordre, en comparaison de celle de Mahdia. D'autre part on n'y trouve ni

[1] Cette jetée est percée d'une série de conduits rectangulaires au niveau de la mer, par où les vagues se divisent et s'engouffrent, ce qui diminue l'effet destructeur de leur choc. Le port, complètement ensablé, s'ouvrait au sud de la jetée: il devait être assez mal protégé. Cf. pour plus amples détails: Carton, *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, 1904, pp. 49-50 (récit d'une excursion aux ruines de Thapsus).

[2] Décrite par M. le capitaine Flick, dans: P. Gauckler, *Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie*, I, pp. 55-57 (ne donne pas toute le parcours de l'aqueduc).

[3] La nécropole punique de Thapsus n'a été fouillée que par M. Ch. Epinat, qui y a ouvert en 1898-1899 une centaine de tombeaux; il a rendu compte de ses fouilles dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1900, pp. 154-162, où il a donné notamment l'inventaire des quatre seuls tombeaux qu'il ait trouvés inviolés. Du 13 au 20 mai de cette année j'y ai fait ouvrir moi-même une douzaine de tombeaux (marqués par des chiffres romains sur la pl. XII).

auges-sarcophages ni petites auges. Le seul type est le tombeau à puits. Celui-ci est toujours pourvu d'un escalier. La tombe a une ou deux chambres. Celles-ci sont souvent creusées de façon assez négligée, les parois n'étant pas rigoureusement parallèles, et présentant au lieu de surfaces planes des convexités ou concavités irrégulières. La plupart de ces chambres ont une ou plusieurs petites niches carrées, de $0^m,04$ de côté, encadrées d'un listel rouge. Quelquefois même les parois de la chambre sont décorées d'une ou deux bandes rouges horizontales, écartées de $0^m,40$, la première à $0^m,50$ au-dessus du fond. Plusieurs chambres ont des banquettes latérales, généralement contre une seule paroi, et assez basses. La nécropole de Thapsus ne présente pas le type de l'auge-sarcophage à l'intérieur des chambres tel que nous l'avons observé à Mahdia. Ce qu'on rencontre assez souvent, c'est une auge longue et peu profonde ($0^m,15$ en moyenne), perpendiculaire à l'entrée, occupant soit le milieu, soit un des côtés de la chambre : quelquefois cette dépression atteint près de 1 mètre de large ; d'autres fois elle occupe la moitié de la chambre, l'autre moitié faisant banquette. La porte de la chambre funéraire est généralement carrée, plus grande qu'à El-Alia ou Mahdia, mais il est bien rare qu'elle soit munie d'une rainure d'encastrement.

Les tombeaux de Thapsus ont presque tous été violés, dès l'antiquité apparemment, car en certains endroits le sol s'est exhaussé de plus de 1 mètre, et rien ne les décèle plus à l'extérieur. Le pillage de la nécropole a été facilité par ce fait, que les tombeaux forment en plusieurs points (à El-Faca notamment) des groupes très serrés : deux chambres ouvrant sur des puits différents ne sont séparées que par une cloison de $0^m,04$ à $0^m,10$ d'épaisseur ; et comme cette cloison est faite d'un tuf très tendre, les violateurs ont eu toute facilité de la percer, et de passer d'un tombeau à l'autre sans se donner la peine de déblayer plus d'un puits. M. Epinat a constaté qu'ils ont une fois visité ainsi vingt chambres d'enfilade.

Sur une centaine de tombeaux qu'il a lui-même ouverts, il n'en a trouvé que quatre intacts; je n'en ai pour mon compte trouvé aucun. Néanmoins, si maigre que soit le matériel recueilli dans ces tombeaux, il permet de tirer certaines conclusions qui complètent heureusement ce que nous ont appris les nécropoles d'El-Alia et de Mahdia.

L'extrémité est de la nécropole se trouve vers El-Behira, à 550 mètres au nord des citernes, et autant à l'ouest de l'amphithéâtre. Comme je l'ai déjà signalé, il n'existe en ce point qu'un plateau rocheux de 6 à 8 mètres d'altitude, dont le relief a aujourd'hui complètement disparu par suite de l'exhaussement de la plaine. Il est remarquable qu'à une centaine de mètres au sud on trouve une croupe rocheuse sensiblement plus élevée qui ne porte aucun tombeau. La nécropole est évidemment descendue des hauteurs pour se rapprocher de la ville. Mais elle ne s'en rapproche pas davantage, car entre ce point et l'amphitéâtre il n'existe que deux autres petits plateaux rocheux similaires, et les sondages que j'y ai fait faire (n°s 1 et 2) n'ont donné aucun résultat. M. Epinat a fouillé ici deux groupes de tombeaux, l'un de vingt, l'autre de dix. Il y a rencontré quelques puits ouvrant sur des chambres semi-circulaires, dont on a déjà vu un ou deux exemples à Mahdia [1]. La seule tombe (I) que j'aie ouverte avait un puits d'accès de $1^{m},45 \times 1^{m},95$, profond de 2^{m}, avec un escalier étriqué (largeur des marches $0^{m},25$); par une porte de $0^{m},68$ de largeur on accédait dans une chambre allongée, de 2^{m} de longueur, $1^{m},08$ de profondeur et $1^{m},10$ de hauteur. Contre l'une des parois latérales s'allongeait une banquette de $0^{m},20$ de largeur, haute à peine de $0^{m},06$, et se terminant non par une arête vive, mais par un plan incliné : on eût dit un oreiller rudimentaire pour appuyer les têtes des cadavres. Ce tombeau n'a livré qu'une petite coupe noire, de 0,05 de hau-

[1] Sghena, T 27, U 36; cf. pp. 278 et 280.



teur et $0^{m},11$ de diamètre, et quelques fragments d'ampoules de verre irisé; il avait donc été violé, bien qu'on eût replacé exactement devant la porte la dalle de 1 mètre carré qui la fermait. Je noterai une fois pour toutes la présence d'ossements de gerboises: ces petits rongeurs ont pénétré dans tous les tombeaux de Thapsus, et y ont complété l'œuvre des violateurs.

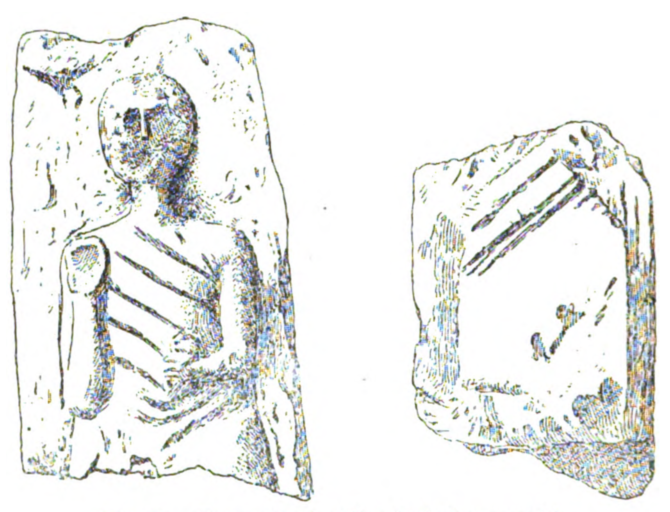


Fig. 22. — Fragments de stèles funéraires (orants).

Au nord-ouest de ces deux premiers groupes, la nécropole s'interrompt jusqu'à la croupe rocheuse d'El-Faca. En avant de celle-ci, sur un petit plateau isolé, semblable aux précédents et comme eux enterré, M. Epinat a ouvert une dizaine de tombeaux. Ce plateau se prolonge vers le sud par deux bancs rocheux, sur lesquels les sondages (3 et 4) n'ont donné aucun résultat. La croupe elle-même est partiellement couverte de cultures: un gourbi, quatre ou cinq figuiers et quelques jardins enclos de haies de cactus en dominent le sommet. Elle devait être entièrement garnie de tombeaux, car dans le chemin qui la parcourt on rencontre une série de ces ouvertures rectangulaires creusées dans le roc qui décèlent les puits

d'accès. Jugeant que ces tombeaux trop visibles avaient chance d'avoir tous été violés, M. Epinat n'en avait fait ouvrir qu'une demi-douzaine. Sur les six que j'ai déblayés, les n°s II et IV ne présentaient aucun intérêt particulier : une seule chambre carrée, à entrée régulière ; le premier avait encore devant l'entrée une grande dalle, et le puits d'accès y était profond de 1^{m} à peine. — Le n° III avait au milieu d'une chambre carrée une auge étroite et peu profonde, perpendiculaire à la porte d'entrée, occupant toute la largeur de la chambre. On y a trouvé deux petits vases en forme de cuvettes, l'un en terre grise (diamètre 0^{m},095), l'autre vernissé noir (diamètre 0^{m},065) ; une lampe en terre rougeâtre à bec épais, à protubérance latérale, sans anse, le dessus plat orné de deux cercles concentriques ; enfin trois petits fragments de stèles en tuf jaunâtre. Les deux premiers (fig. 22), larges respectivement de 0^{m},088 et 0^{m},075, représentent des orants l'avant-bras droit levé, attitude qui est de règle sur les stèles funéraires de Carthage [1]. Le troisième (fig. 23) est une tête brisée, d'un relief deux fois plus accentué que les représentations précédentes, ce qui ne permet guère de croire qu'elle ait appartenu à une stèle du même ordre. La grosseur des yeux et le dessin du nez rappellent le bétyle carthaginois à tête de Tanit ; [2] il se pourrait donc que cette tête fût une tête de Tanit, tête séparée, qui aurait été déposée dans la tombe comme amulette ou objet sacré [3]. — Les tombeaux V et VI sont à deux chambres. Au



Fig. 23. — Fragment de stèle (Tanit ?).

[1] *Musée Alaoui. Catalogue. Supplément,* C, 1011.

[2] *Musée Alaoui. Catal.,* C, 1.

[3] J'avais supposé d'abord que cette tête pouvait appartenir au sommet d'une stèle dont le bas eût été occupé par l'un des orants : on a trouvé des stèles de ce genre, où la tête seule de Tanit est représentée, avec un relief très accentué (sanctuaires de Mactar, *Musée Alaoui, Catal.,* C, 657, 693, 732, pl. XVIII ; d'Aïn-Barchouch, *ibid.,* C, 780-781, pl. XXI) ; mais M. Merlin m'a fait remarquer que cette disposition ne s'était rencontrée

n° VI, les chambres s'ouvrent dans deux parois opposées du puits; l'une d'elles a un escalier intérieur d'une marche, particularité fréquente à El-Alia et à Mahdia, mais rare à Thapsus. Au n° V par contre les chambres ont leurs portes dans deux parois adjacentes (fig. 24). On remarquera l'irrégularité de leurs formes. L'une présente un dispositif bizarre : à $0^m,40$ au-dessous du bord inférieur de la porte d'entrée se développe une banquette haute de $0^m,37$, large de $0^m,65$, mais avec deux retraits qui réduisent la largeur à $0^m,23$. Au pied de cette banquette, une fosse irrégulière, transversale, large de $0^m,25$ à $0^m,40$; enfin, le long de la paroi de gauche, une autre banquette plus petite, se soudant à la première, large seulement de $0^m,15$, haute de $0^m,22$. On ne saurait admettre que cette fosse servît d'auge à déposer les cadavres. Le plus vraisemblable est que ceux-ci étaient étendus non pas les pieds vers la porte comme à l'ordinaire, mais parallèlement au mur du fond, la tête appuyée sur la petite banquette latérale. La fosse aurait contenu les offrandes, à moins qu'elle ne symbolisât quelque fossé sacré, équivalent punique du *mundus* romain. L'autre chambre ne présente rien de remarquable, si ce n'est une petite niche carrée encadrée d'un listel rouge à gauche de la porte d'entrée, et une double bande rouge horizontale sur les parois. De plus, la paroi de gauche est percée d'un trou sensiblement rond, de $0^m,60$ de diamètre, par où l'on passe dans une chambre plus petite, avec une banquette étroite et basse au mur du fond. La porte de cette chambre est fermée par un mur de pierres sèches qui n'a jamais été démoli. On saisit là sur le vif le travail des violateurs : par cette brèche dans la paroi, ils ont pu visiter sans effort le second tombeau. Ces deux dernières chambres ont livré : plusieurs petites ampoules ou

que sur des stèles votives, jamais sur des stèles funéraires. Je reconnais au reste qu'il n'était pas dans les habitudes carthaginoises de déposer des images de Tanit dans les tombeaux ; mais il me semble que cette tête ne peut pas être celle d'un orant.

fioles de terre grise, hautes de $0^{m},06$ à $0^{m},08$; un petit plat vernissé noir (diamètre $0^{m},08$) ; une coupe noire grossière à deux anses

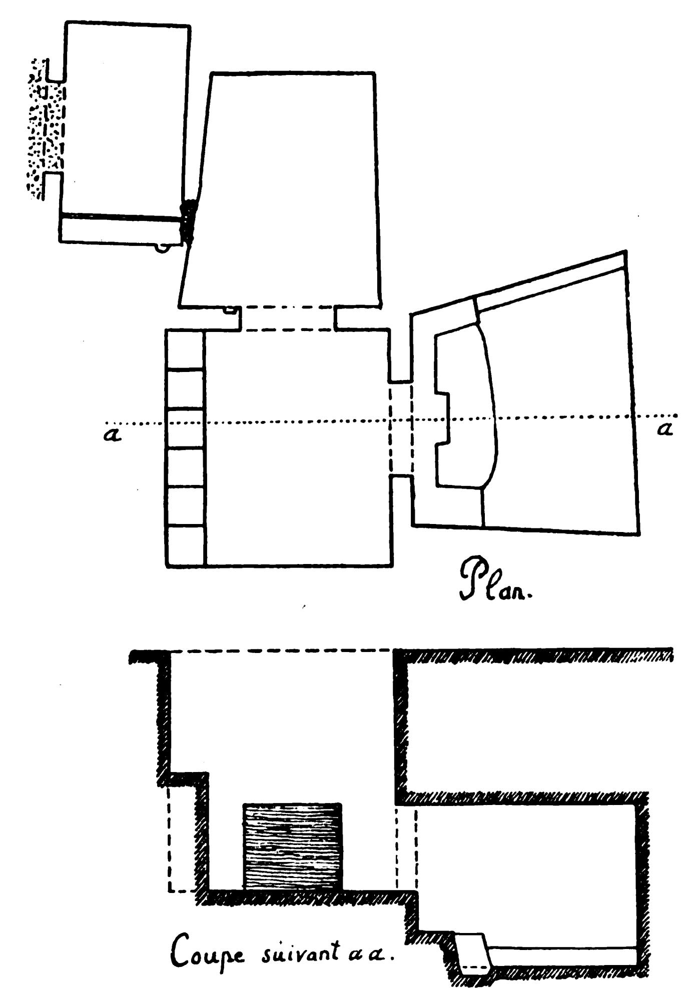


Fig. 24. — Thapsus. Tombeau V.
(Echelle 1:65).

(diam. $0^{m},15$, avec les anses $0^{m},205$) ; un alabastre grossier en terre grise à anse tordue (haut. $0^{m},12$, circonférence à la panse $0^{m},28$) ; un fragment de crâne ; trois pièces de monnaies complètement oxy-

dées. — Le tombeau VII avait été quelques mois auparavant effondré par des indigènes qui creusaient le chemin de halage d'un puits d'irrigation ; ils en avaient retiré une grande jarre renflée, pointue à la base, dont le col et les anses étaient cassés. J'y ai recueilli : trois lampes rondes épaisses, sans anses, à bec gros et court, d'un vernis noirâtre ; une queue de lampe romaine ; une moitié d'une autre lampe romaine dont le dessus portait en relief deux quadrupèdes à moitié cachés par un arbre [1] ; deux petits alabastres ; des fragments divers de poteries et de verre irisé.

Au-delà d'El-Faca, l'on rencontre une petite dépression où aboutit la piste de Bekalta. Puis vient une longue croupe rocheuse, dont le milieu est recouvert aujourd'hui de 1 mètre de terre. Aux deux extrémités, M. Epinat avait fouillé deux groupes de tombeaux, l'un de seize, l'autre de dix. Deux sondages heureux dans l'intervalle m'ont fait découvrir les tombeaux VIII et IX. Le n° VIII a une chambre de $1^{m},22$ de long sur $1^{m},75$ de large, avec une banquette basse, large de $0^{m},22$, à rebord arrondi, contre la paroi du fond. Je n'y ai trouvé qu'une stèle de calcaire jaune dur, à section quadrangulaire, de $0^{m},54$ de hauteur et $0^{m},13$ de côté ; ni inscription ni ornement, sauf au sommet une double moulure en majeure partie brisée. — Le n° IX a un puits d'accès de $2^{m},40$ de profondeur ($3^{m},40$ si l'on compte la couche de terre qui recouvre aujourd'hui le rocher) et $2^{m},16$ de côté. L'escalier a sept marches ; par une exception unique à ma connaissance, les trois marches supérieures ne sont pas taillées dans le tuf, mais construites en blocs rectangulaires soigneusement coupés. La chambre, en forme de trapèze, a $2^{m},10$ à l'entrée, $1^{m},85$ au mur du fond et $2^{m},35$ de côté.

[1] Les quadrupèdes ont des oreilles droites assez longues ; l'arbre a rois branches tordues chargées de feuilles. J'avoue n'avoir pu découvrir à quelle scène mythologique ou autre pourrait se rapporter ce décor. Ni dans la riche collection de lampes du Musée Alaoui, ni au Musée de Sousse, je n'ai trouvé aucun relief à rapprocher de celui-ci.

Toute la partie de gauche est occupée par une auge large de $0^m,98$, longue de $2^m,08$ et profonde seulement de $0^m,15$, où l'on pouvait coucher plusieurs cadavres côte à côte, les pieds vers la porte. Par un trou creusé dans la paroi de gauche les violateurs ont pénétré dans une chambre adjacente. Celle-ci contenait encore quand j'y suis entré d'informes débris d'un sarcophage en bois. Seul un pied de ce sarcophage s'est conservé entier, avec les logements des deux tenons qui s'y emboîtaient. Ce pied n'a que $0^m,45$ de hauteur: le sarcophage devait donc être petit, ou tout au moins peu élevé. Dans le tombeau IX j'ai trouvé en outre: un morceau de tuile plate; un fragment de vase noir à décor rouge grossièrement exécuté, et un clou de bronze tordu.

Le dernier groupe de tombeaux de la nécropole de Thapsus se trouve sur un mamelon où le rocher prend un aspect feuilleté. Les sépultures y sont très rapprochées. M. Epinat en avait ouvert vingt-deux; les orifices des puits sont généralement visibles, et même là où ils sont recouverts par la pierraille la roche rend un son creux qui décèle la chambre funéraire. Des trois tombeaux que j'ai déblayés, les n^os X et XI ont des caractéristiques communes: un puits large presque carré (X: $2^m,25 \times 1^m,90$, prof. $2^m,05$; XI: $2^m,50 \times 1^m,84$, prof. $2^m,37$), un escalier à marches larges de $0^m,50$; une porte carrée de 1^m de côté, et une chambre de $1^m,68$ de long sur $2^m,17$ de large, haute de $1^m,43$. Dans le sol de cette chambre, perpendiculairement à l'entrée et le long d'une paroi latérale (celle de gauche dans X, celle de droite dans XI), est creusée une auge de $1^m,80$ de long, large de $0^m,47$, profonde de $0^m,21$. La partie de cette auge la plus voisine de la porte se relève de $0,^m12$ et forme une espèce de gradin moins profond, long de $0^m,30$ (fig. 25). On pourrait croire d'abord que ce gradin servait de coussinet pour appuyer la tête des cadavres; mais il n'aurait pas été nécessaire alors de le faire aussi long; de plus, dans toutes les tombes puniques où l'on a pu retrouver le cadavre, celui-ci est soit couché

contre la paroi du fond, soit étendu les pieds vers la porte. On n'est donc pas fondé à supposer ici un rite inverse. Ces gradins devaient seulement servir à déposer des offrandes. Le tombeau X communiquait en outre par un trou avec une chambre adjacente

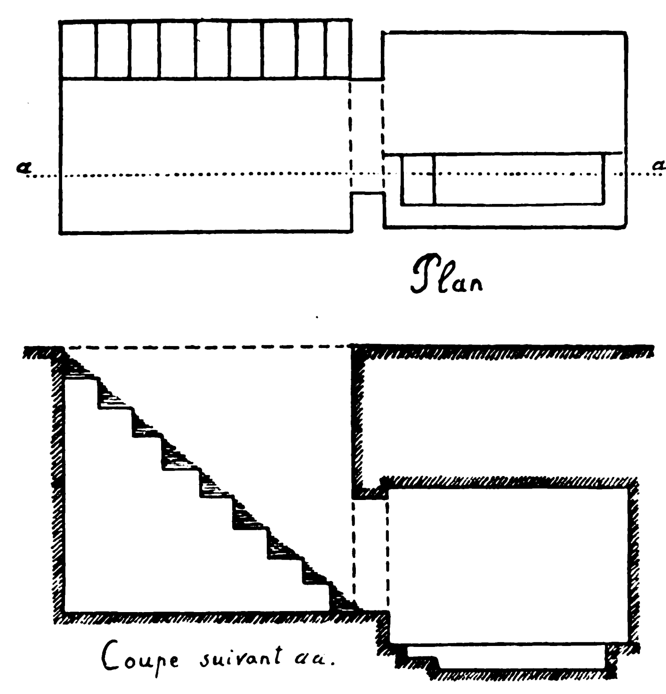


Fig. 25. — Thapsus. Tombeau XI.
(Echelle 1:65).

partagée entre une auge et une banquette. Il a fourni une lampe ronde découverte, sans anse, qui contenait une petite bague de bronze, et un petit vase en forme de skyphos (haut. $0^{m},08$; diam. $0^{m},10$) décoré de palmettes rouges et noires sous les anses, et de deux guirlandes horizontales de feuilles blanches incrustées sur fond vernissé noir. Le bord et l'intervalle entre les deux guirlandes sont garnis par deux lignes de pointillé grossier (fig. 26). Ce vase ne peut être sorti que d'une fabrique apulienne, à l'époque de la dé-

cadence de la céramique dite de Gnathia ; son dessin rigide et pauvre ne permet pas de le faire remonter au-delà du Ier siècle av. J.-C.[1] Dans le tombeau XI j'ai recueilli : un miroir oxydé, brisé en six morceaux ; deux bols profonds, de terre rougeâtre ; un petit vase noir en étrier, ressemblant à un askos : le goulot relevé est relié

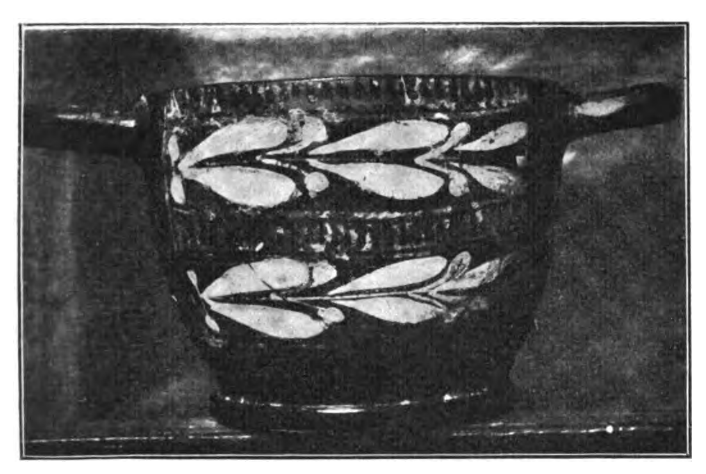


Fig. 26. — Skyphos apulien à incrustations blanches.

au bord opposé par une longue anse courbe ; ce type de vase, très rare en Afrique, doit être d'importation sicilienne[2]. Enfin ce tombeau

[1] Il ne mérite d'ailleurs pas à proprement parler le nom de vase de Gnathia : c'est un produit industriel, qui se rencontre fréquemment dans les tombes de l'Italie méridionale depuis le IIIe siècle jusqu'après l'ère chrétienne. — Je dois ces renseignements et la datation approximative à l'obligeance de mon camarade Ch. Picard, membre de l'Ecole française d'Athènes.

[2] On n'en a trouvé jusqu'ici qu'un seul exemplaire à Mateur (J. Renault, *Cahiers d'archéologie tunisienne*, autographiés, Ier cahier, p. 49), haut de 0m,22, large de 0m,215, actuellement au Musée Alaoui (*Catal. Suppl.* M, 721). J'en ai noté par contre dix au musée de Palerme (Ier étage, arm. 39 et 49) provenant pour la plupart de Panorme ou de la Sicile occidentale ; un onzième a été accommodé en lampe moyennant un trou percé au milieu du dessus. La forme du vase en étrier varie quelquefois ; la partie qui supporte le goulot dessine alors au lieu d'un bol un anneau creux. Ce type est évidemment emprunté à la métallurgie. Rare dans le bucchero, il est fréquent dans la céramique étrusco-campanienne des IIIe-IIe siècles.

présente une particularité fort remarquable : dans la paroi du puits, à $0^m,30$ au dessus de la porte de la chambre, est gravée une inscription, malheureusement presque illisible. On ne peut discerner qu'un *teth* au commencement, dont le cercle n'est pas fermé en haut (ce qui dénote une époque où se constitue l'écriture néo-punique), et un *lamed* un peu plus loin. Il y a place pour trois lettres dans l'intervalle, et il y en avait au moins deux autres à gauche du *lamed*. C'est jusqu'ici la seule tombe punique connue qui présente une inscription au-dessus de la porte, à la mode étrusco-romaine ; les tombes carthaginoises n'ont pas d'inscription, ou, quand elles en portent une, les lettres sont peintes sur les tuiles de fermeture. — Le tombeau XII ressemblait aux précédents, mais il était bourré de terre et portait les traces d'un bouleversement relativement récent. J'y ai recueilli de nombreux os et un crâne incomplet (manquent la base, l'occiput et la tempe gauche). M. le docteur Bertholon, de Tunis, a eu l'amabilité de l'examiner, et a conclu qu'il appartenait à une femme d'un âge avancé, et présentait un ensemble de traits caractéristique des races nègres du Soudan. Comme ce crâne portait sur la suture fronto-pariétale un trou rond de $0^m,024$ de diamètre, produit à l'aide d'un instrument assez primitif, il ne me paraît pas douteux que ce tombeau ait été utilisé par les indigènes, peut-être pour faire disparaître une victime, à une époque qui pourrait n'être pas bien reculée.

Dans l'ensemble des tombeaux qu'il a fouillés, M. Epinat a trouvé, outre des lampes et des poteries diverses, un petit vase très curieux [1] en forme de rat (fig. 27) en terre rouge fine, avec un petit goulot cylindrique dans le dos, la queue percée, les flancs décorés symétriquement de palmettes et de feuilles noires sur tiges en spirale. Ce vase peut être de fabrication sicilienne ou italique ; sa forme

[1] Actuellement au Musée Alaoui (*Catal. Suppl.* I, 322, reproduit pl. LXXVIII, n° 5).

est en tous cas singulière [1]. En outre M. Epinat a mis au jour un petit plat à figure rouge, représentant le type classique sur les monnaies carthaginoises de Perséphoné vue de profil; mais ici la tête est à moitié encadrée par un croissant de lune placé du côté de la nuque [2], alors que sur les monnaies où ce croissant existe il est placé du côté de la face. Trois autres plats, de même

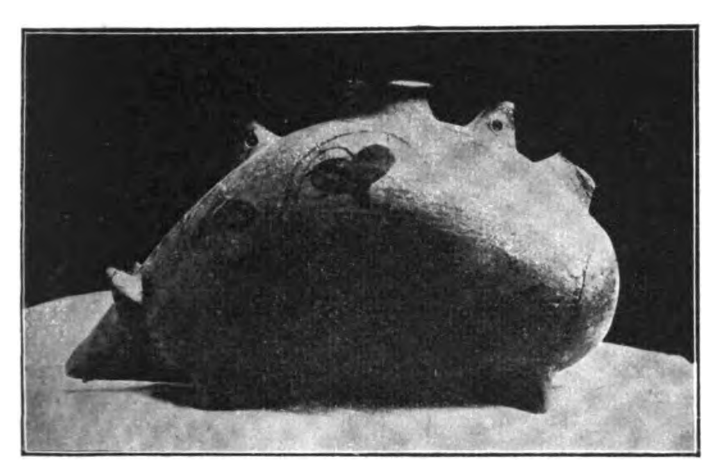


Fig. 27. — Vase rouge à décor noir, en forme de rat.

style et de mêmes dimensions, ont été trouvés à Carthage par le P. Delattre (fig. 28): les têtes diffèrent un peu de celle de Thapsus tant par la présence du diadème que par la coiffure;

[1] Je ne connais qu'un autre vase semblable, au Louvre (salle K, dans la vitrine à gauche du passage conduisant à la salle L): il affecte également la forme d'un rat, mais il est un peu plus petit et d'une pâte moins fine. La décoration de tiges en spirale portant des feuilles noires est identique; mais les pattes sont plus fortes; outre un goulot cylindrique large et court au milieu du dos, il en existe un mince et allongé sur la croupe; entre les deux se trouve une petite anse; une seconde se voit entre les oreilles.

[2] Cette coupe appartient actuellement à madame Le Bihan, à Mahdia; elle a déjà été publiée par le Dr Carton, *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, 1904, p. 50.

mais un trait commun à ces quatre images, c'est la représentation des cheveux au-dessus de la joue et de l'oreille par un trait



Fig. 28. – Plats à figures rouges (têtes de Perséphoné).

noir en hélice ; ce motif caractérise une série de poteries de basse époque trouvées dans les nécropoles carthaginoises [1].

La nécropole de Thapsus apparait comme différant sensiblement des deux précédentes, tant par son étendue restreinte que par des détails d'architecture tombale : plan moins régulier, absence d'esca-

[1] Je reviendrai bientôt là-dessus dans un article sur la céramique d'importation dans les nécropoles de Carthage.

liers intérieurs et d'auges-sarcophages, présence de banquettes basses et étroites et d'auges peu profondes. On a vu qu'elle n'a livré que des lampes de transition, et un nombre relativement considérable de lampes romaines. Il ne semble donc pas que les tombeaux les plus anciens remontent au-delà du début du IVe siècle. Ils sont évidemment groupés à l'extrémité sud-est : c'est là qu'on a trouvé quelques chambres en abside ; puits et chambres sont plus petits et plus simples ; enfin il est naturel que les tombeaux les plus proches de la ville soient les plus anciens en date. Par contre, l'extrémité opposée nous ramène à une date très récente. Le vase à guirlandes blanches incrustées du tombeau XI ne remonte pas au-delà du Ier siècle. D'autre part l'inscription gravée au-dessus de la porte de ce même tombeau atteste l'introduction d'une habitude italique. Tout ce dernier groupe doit être de peu antérieur à la campagne de César, et il n'est pas téméraire de supposer que c'est après celle-ci que la ville punique a décliné et s'est romanisée. Dans l'intervalle, les tombes sont impossibles à dater, vu leur mauvais état de conservation. Il faut donc se borner à admettre que la nécropole s'est constituée et étendue du IVe à la seconde moitié du Ier siècle. Sans que les rites d'inhumation ou d'incinération aient été pratiqués autrement qu'à Mahdia ou à El-Alia, il est certain que les tombes de Thapsus laissent croire à des règles funéraires moins bien fixées : on a vu que les corps pouvaient être placés tantôt perpendiculairement, tantôt parallèlement à l'entrée. L'existence de ces auges peu profondes et larges montre qu'on ne se souciait pas tant d'enfermer les cadavres que de délimiter leur place par rapport à celle du matériel et des offrandes ; la population qui les a creusées avait perdu de vue le type primitif de l'auge-sarcophage. Quoique indubitablement phénicienne, elle s'ouvrait déjà à des influences extérieures et simplifiait en la dénaturant la sépulture proprement phénicienne.

IV.

Conclusion historique.

Bien que les trois nécropoles d'El-Alia, de Mahdia et de Dimasse contiennent plus d'un millier de tombeaux, elles ont été si maltraitées au cours des âges qu'on désespère d'abord de pouvoir fonder sur leur examen une étude historique. Pourtant les recherches archéologiques seraient vaines si elles n'aboutissaient à enrichir nos connaissances sur la vie d'un peuple ou d'un pays. Avec les réserves nécessaires, en n'oubliant pas que je raisonne sur des bases incertaines, je voudrais esquisser le développement historique de cette partie du Sahel tel que la géographie, l'archéologie et de trop rares textes le font entrevoir.

Vers El-Alia se trouvait à l'époque de la colonisation phénicienne un centre berbère important. Les navigateurs orientaux voulurent s'établir à proximité pour assurer un débouché à leur commerce. Mais cette côte basse n'était pas propice à l'abordage ; et d'ailleurs, à se rapprocher trop de la ville indigène, ces marchands sans scrupules eûssent risqué des représailles pour les pirateries qui accompagnaient leurs échanges. Ils firent donc choix, à une vingtaine de kilomètres au nord, d'une mince péninsule rocheuse, plus abordable et reliée à la terre par un isthme plat facile à défendre ; ils y fondèrent Zella, et creusèrent dans le roc, à l'extrémité de la péninsule opposée à l'isthme, un port pour abriter leurs bateaux contre les tempêtes fréquentes dans la dure mer des Syrtes.

Pendant un temp assez long — peut-être deux siècles, peut-être davantage —, leur établissement demeura confiné dans ces étroites limites. L'isthme était fortifié, la ville occupait le centre de la péninsule, le port l'extrémité ; autour de ce dernier grandissait la

nécropole, faite de tombeaux très simples : il fallait économiser la place. Puis le comptoir finit par sortir de son enceinte ; avec le temps, l'hostilité des indigènes contre les nouveaux venus tombait ; les deux populations en vinrent à se mélanger. Il se passa à Zella ce qui se passait en plus grand à Carthage : le comptoir phénicien devint le centre d'un Etat libyphénicien. A la ville agrandie il fallait plus d'espace : la nécropole se transporta sur la terre ferme et s'allongea sur la rangée de collines parallèle à la mer. Aux simples auges que par habitude on avait continué à creuser succédèrent bientôt les tombeaux à puits plus riches et plus magnifiques. En même temps un centre phénicien secondaire se créait à côté de la ville berbère : Acholla était fondée, et ses deux nécropoles symbolisent aujourd'hui encore par leur pénétration mutuelle la fusion qui dut se réaliser rapidement entre les descendants des premiers habitants du sol et la colonie des marchands venus de la mer.

Les Phéniciens qui avaient colonisé cette côte n'étaient pas les mêmes qui avaient fondé Carthage. Les historiens anciens les font venir de Malte [1] ; quoi qu'il en soit, leur établissement avait dû être à l'origine indépendant de celui du golfe de Tunis. La domination carthaginoise s'étendit cependant sur ce pays comme sur toute l'Afrique phénicienne. Alors probablement fut fondé Thapsus, dans une plaine côtière fertile ; les colons carthaginois y apportèrent leurs mœurs et leurs sépultures particulières. Jusqu'au IIIe siècle, la contrée fut prospère et tranquille. Quand Hannibal, vaincu à Zama, s'enfuit en Asie, c'est près de Zella qu'il vint s'embarquer [2].

Néanmoins le souvenir de leur indépendance devait rendre les habitants de Zella et d'Acholla impatients de la suprématie carthaginoise. C'est sans doute en exploitant ce sentiment que les Ro-

[1] Stéphane de Byzance : Ἄχολλα... ἄποικος Μελιταίων.

[2] Liu., XXXIII, 48 : postero die mane inter Achollam et Thapsum ad suam turrim peruenit. L'emplacement de cette tour est tout à fait incertain.

mains se les concilièrent, et les déterminèrent à embrasser leur parti contre celui de Carthage. En récompense, les deux villes furent déclarées libres [1], et le restèrent de fait, à la limite méridionale de la province d'Afrique et du royaume de Numidie.

La situation changea après la guerre de 46, qui marque le début d'une ère de romanisation de l'Afrique. Le royaume de Numidie disparut; les colons romains affluèrent; les empereurs établirent une légion permanente dans la province. Cette évolution s'acheva sous les empereurs africains du IIe siècle. Elle eut son côté économique: l'agriculture, les plantations d'oliviers se développèrent considérablement; par contre, le commerce et la navigation côtière dépérirent. A l'inverse de la colonisation phénicienne, l'occupation romaine se faisait par terre, non par mer: l'importance respective des divers bourgs ou villes en était renversée. Thapsus et Acholla végétèrent, parce que la voie romaine qui longeait la côte les desservait [2]. Mais cette voie n'avait pas à faire un crochet à travers des sables et des lagunes pour passer au cap Afrique. Zella tomba en décadence; son nom même s'oublia, si bien qu'à l'exception de Strabon les historiens anciens ne mentionnent qu'Acholla et semblent ignorer la ville que les découvertes archéologiques nous montrent clairement avoir été la métropole d'Acholla. Par contre entre Zella et Acholla s'éleva la ville purement romaine de Sullectum, dans un site plus accessible, au pied de collines cultivables. Sullectum devint le port de cette région, en particulier de la colonie de Thysdrus, à laquelle une voie directe le relia.

De ce que la nécropole de Zella semble s'arrêter au IIe siècle avant notre ère et celle de Thapsus au Ier, on ne saurait assurément conclure que ces villes tombèrent précisément à cette époque. La présence dans les tombeaux les plus récents de Thapsus de pro-

[1] Strabon, XVII, 3, 12.

[2] Table de Peutinger: Lepteminus VIII. Tapsum XV. Sublecti XII. Aholla.

duits d'importation italique, les traces d'influence italique qui s'y révèlent semblent au contraire indiquer que la population se romanisa peu à peu, sans arrêt brusque. Il est vrai que pour Thapsus en particulier la guerre de 46 dut être une cause de ruine. Pour Zella, l'effacement s'explique tout seul par des raisons de position. Ces mêmes raisons feront d'ailleurs inversement la fortune de Mahdia, quand après la chute de l'empire romain recommenceront les colonisations et les conquêtes maritimes : le cap Afrique redeviendra alors une place forte de premier ordre, que voudront successivement occuper les Arabes au IXe siècle, les Normands de Sicile au XIe, les Espagnols au XVIe et les corsaires turcs au XVIIe.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de suivre dans le détail cette histoire. J'ai voulu seulement faire ressortir que dans l'antiquité le Sahel a connu successivement une domination maritime, celle des Phéniciens, et une terrestre, celle des Romains. Prospères sous la première, les villes de la côte ont déchu sous la seconde. Comme les historiens de l'antiquité nous ont laissé fort peu de renseignements sur l'Afrique punique, nous ignorerions tout de cette première période sans la découverte des nécropoles phéniciennes. Celles-ci nous apprennent que le littoral de Mahdia a été colonisé anciennement comme celui de Carthage ou d'Utique, et qu'il s'était établi en ce coin du Sahel un petit Etat libyphénicien, à l'image de la grande cité carthaginoise. Aussi n'était-il pas inutile de décrire avec quelques détails ces nécropoles jusqu'ici trop ignorées.

Rome, 10 juillet 1912.

D. Anziani.



Fresque de la chapelle *delle volte* à San Domenico in Camporeggi à Sienne.



Partie centrale du polyptique de Santo Stefano à Sienne.

Buste-reliquaire de sainte Catherine de Sienne

(Bibliothèque communale de Sienne).



Vestiges de la voie romaine de Thysdrus à Sullecthum

85

6m

romaine

Salakta

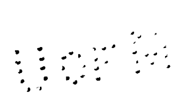
9m

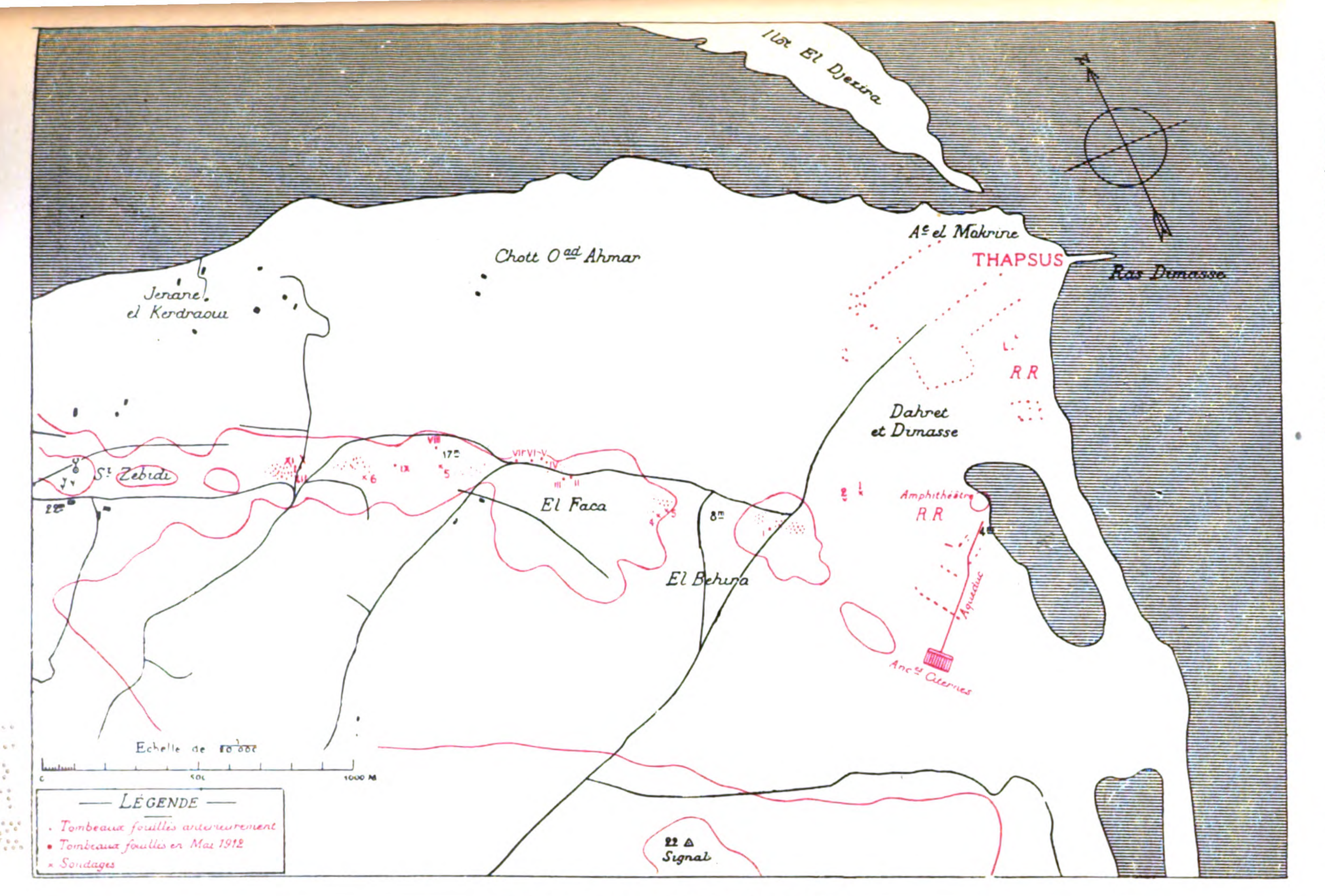
Ferme Lods

Petites Catacombes

S A L A K T A

Ras Salakta





NÉCROPOLE DE DIMASSE.

L'EMPEREUR ANASTASE
ET SA POLITIQUE RELIGIEUSE

L'édit d'union (Hénotique), imaginé par le patriarche Acace et promulgué par l'empereur Zénon, n'avait eu qu'un succès relatif. Les Egyptiens, qu'il devait ramener, ou lui faisaient grise mine ou, s'ils l'acceptaient, l'interprétaient dans leur sens, nettement défavorable au pape Léon et au concile de Chalcédoine. Le haut personnel de cette affaire disparut de bonne heure et presque en même temps: d'abord le patriarche d'Antioche, Pierre le Foulon (488), puis Acace de Constantinople (489), puis Pierre Monge (490); enfin (491) l'empereur Zénon. Fravita, successeur d'Acace, s'empressa, aussitôt élu, d'écrire au pape Félix et à Pierre d'Alexandrie. Ni l'un ni l'autre ne le trouvèrent à leur gré. Félix était heureux du respect qu'il témoignait à saint Pierre et à son siège, mais inquiet de ce qu'il ne s'expliquait pas sur la question d'Acace et de Pierre Monge. Ce dernier l'approuvait de condamner Nestorius et Eutychès, mais regrettait qu'il ne leur adjoignit pas le pape Léon et le concile de Chalcédoine [1].

Fravita ne siégea que quatre mois. Ce n'est pas lui qui reçut les réponses à ses lettres. A sa place, au printemps de l'année 490,

[1] On n'a plus la lettre de Fravita au pape, mais la réponse de celui-ci (J. 613), ou plutôt une série de lettres (J. 612-615) écrites par le pape à cette occasion, à l'empereur Zénon, à Fravita, à Thalassius, archimandrite à Constantinople, enfin à l'évêque Vetranio. La lettre de Fravita à Pierre Monge et la réponse de celui-ci sont conservées dans l'histoire de Zacharie (*Hist. Misc.*, VI, 5, 6).

on élut Euphemius, un syrien d'Apamée, qui dirigeait un hospice aux environs de Constantinople. Euphème était un partisan convaincu du concile de Chalcédoine. Du reste, il s'en fallait de beaucoup que les gens de Constantinople fussent, dans la question débattue, au même point que ceux d'Alexandrie. Le concile n'avait pas déposé leur patriarche; loin de là, on y avait officiellement reconnu leur patriarcat. Si l'attachement que quelques-uns conservaient à Eutychès, l'influence plus lointaine des Apollinaristes, la propagande toujours active des Alexandrins, maintenaient dans la capitale quelques sympathies pour le dogme de la nature unique, l'ensemble de la population tenait pour la doctrine du gouvernement, appuyée sur les lieux par le patriarche, fomentée par quelques monastères pleins de zèle, autorisée de loin par le patronage du pape de Rome. L'Hénotique était considéré comme un document qui regardait les Egyptiens, une concession de forme qu'on faisait à ces enragés, comme, à la frontière de leur pays, on faisait aux Blemmyes la gentillesse de leur tenir ouvert un temple d'Isis[1]. Mais, pour les gens sages de Constantinople, la règle doctrinale, c'était toujours le concile de Chalcédoine et les déterminations du pape Léon.

Le patriarche Euphème était dans ces sentiments; il les exposa même au pape Félix et appuya cette démarche de manifestations très significatives: il refusa la communion de Pierre, effaça son nom des diptyques et menaça ses envoyés. Il parlait même de lui faire son procès, lorsque Pierre mourut à son tour. Son successeur Athanase II et les patriarches alexandrins qui vinrent après lui maintinrent exactement son attitude: acceptation de l'Hénotique pour la forme, hostilité décidée contre le concile.

On espérait à Constantinople que le pape Félix, à qui les dispositions d'Euphème ne pouvaient qu'être agréables, se mettrait résolument de son côté et l'aiderait à lutter contre l'opposition égyp-

[1] Letronne, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. X, p. 168; cf. Duchesne. *Eglises séparées*, p. 289.

tienne. Il n'en fut rien. Félix crut devoir insister pour que le nom d'Acace fût effacé sur les diptyques de Constantinople [1]; ses successeurs devaient en faire autant. De là et pour longtemps, une terrible pierre de scandale entre Rome et l'Eglise grecque. Car il est évident que, sous l'empereur Zénon, et il en fut de même sous son successeur, un patriarche qui eût accepté la radiation d'Acace ne fût pas demeuré vingt-quatre heures en fonctions. Euphème se résigna. Il continua à défendre, en dehors de la communion du pape, les principes au nom desquels celui-ci avait rompu avec son prédécesseur. C'est sur ces entrefaites que mourut l'empereur Zénon (avril 491).

Zénon, sous les auspices duquel s'agitaient ces questions subtiles, avait été le plus grand paillard de son empire. Avec le temps, cette prérogative lui fut disputée: il avait un frère plus jeune, appelé Longin, qui, lui aussi, faisait la désolation des gens de bien. Ces Isauriens se croyaient tout permis. Les jurisconsultes leur ayant appris que les princes sont au dessus des lois, ils se mettaient à l'aise avec la morale commune et les convenances les plus élémentaires. Quand Zénon mourut, Longin ne douta pas qu'il allait, à son tour, bénéficier d'une situation aussi avantageuse. Mais il avait compté sans l'impératrice Ariadné, personne avisée, qui, comme on le pense bien, professait, sur la conduite des empereurs, des opinions très différentes. Elle sut écarter les avidités de Longin et mit en avant le candidat de la vertu, le silentiaire Anastase.

Ce n'était pas un très grand personnage. Quand il fut devenu empereur, les généalogistes [2] le firent descendre du grand Pompée. En fait il était de Dyrrachium (Durazzo) sur l'Adriatique, et de

[1] Théophane, a. 5983, rapporte cela d'une façon confuse et inexacte; son témoignage doit être rectifié d'après la lettre de Gélase à Euphème et la façon dont elle présente les rapports.

[2] V. son panégyrique en vers latins, composé en 512 par le célèbre grammairien Priscien, Baehrens, *Poëtae latini minores*, t. V, p. 264.



condition ordinaire. Le corps des silentiaires, auquel il appartenait, était un personnel de second ordre. Au cours de sa longue et lente carrière administrative, il avait séjourné à Alexandrie, à Antioche, et bien ailleurs. Il jouissait ainsi d'une certaine notoriété. Le populaire de Constantinople le reconnaissait à sa haute taille, à ses cheveux blancs[1], et surtout à ses yeux, l'un noir et l'autre bleu, qui l'avaient fait surnommer Anastase aux deux prunelles (δίκορος.) Mais ce par quoi il était surtout célèbre, c'est sa grande piété. Homme d'église, assidu aux offices, même nocturnes, il se montrait fort passionné pour les questions religieuses. C'était ce qu'on appelait à Constantinople un *diacrinomène*, un de ces scrupuleux à tendances monophysites, qui n'acceptaient pas sans hésitation la communion du patriarche, l'orthodoxie officielle ne leur offrant pas de suffisantes garanties. Il s'était trouvé à Antioche au moment où mourut Pierre le Foulon. Peu s'en fallut qu'on ne l'élût à sa place, tant étaient grandes et sa dévotion et la confiance qu'il inspirait au parti monophysite. A Constantinople sa situation n'était pas aussi bonne. Le patriarche Euphème ne lui agréait guère; il lui faisait de l'opposition. Il avait réussi à trouver, dans un coin de Sainte-Sophie, une sorte de chaire, d'où il discourait assidûment. Peu satisfait de cette prédication laque et diacrinomène, l'archevèque intervint et la fit cesser[2]. A la mort de Zénon, ce n'est pas sans difficulté qu'Euphème entra dans les vues de l'impératrice et qu'il accepta de se donner pour souverain un personnage de sentiments aussi inquiétants. Anastase dut lui remettre une promesse écrite, portant que rien ne serait changé dans la foi et qu'on maintiendrait le concile de Chalcédoine. Cela fait, il fut proclamé et couronné par Ariadné, au milieu des acclamations de l'Hippo-

[1] Il devait avoir une soixantaine d'années à la mort de Zénon.
[2] Suidas, au mot Φατρία. Cf. Théophane, a. 5982.

drome : « Règne comme tu as vécu ! », lui criait le peuple [1]. C'était un beau témoignage. Comme Pulchérie, Ariadné épousa le souverain créé par elle.

Sous le règne précédent, les Isaures avaient afflué à Constantinople ; ils y tenaient plus de place que de raison et coûtaient fort cher. On les vit bientôt s'agiter. Mais Anastase n'hésita pas à les expulser en masse. Ils regagnèrent leurs montagnes, sauf Longin, l'ex-beau-frère de l'impératrice. Celui-ci fut arrêté et expédié en Egypte, où on le fit ordonner prêtre. Ses antécédents ne l'avaient guère préparé à cette situation [2] ; il mourut peu d'années après.

Les autres Isaures se mirent en état d'insurrection et marchèrent sur Constantinople. Parmi leurs chefs on remarquait Conon, métropolitain d'Apamée, isaure d'origine, qui, n'admettant pas que ses compatriotes se battissent sans lui, avait jeté son pallium aux orties et rejoint les montagnards. Ils furent vaincus à Cotyaeum (Kutayèh) et refoulés dans le Taurus, où, six ans durant, ils exercèrent la patience des généraux de l'empire. On finit par en venir à bout : une partie de la population fut transportée en Thrace et, pendant longtemps, on n'entendit plus parler des Isaures.

Il fallut aussi guerroyer avec les Perses du côté d'Edesse et d'Amid, avec les Huns échappés du Caucase, avec les Bulgares, qui, en ces temps-là, faisaient leurs premières apparitions aux abords de Constantinople.

[1] Le pape Gélase, bien qu'il fût en assez mauvais termes avec l'empereur Anastase, rendait hommage à sa vertu : *Nec me latet, imperator auguste, quod pietatis tuae studium fuerit in privata vita. Optasti semper fieri particeps promissionis aeternae* (J. 632 ; Thiel, p. 352).

[2] Cet abus ne se constate que trop souvent au Ve siècle. On faisait entrer de force dans les ordres des personnages politiques, surtout des prétendants ou des souverains dépossédés. C'est ainsi que Constantin III, Avitus, Glycerius, furent consacrés évêques. C'est une des grandes familiarités que l'Etat se permettait avec l'Eglise. Toutefois il est bon de se rappeler que, dans les temps antérieurs, au lieu d'ordonner les princes déchus, on les mettait à mort.

Pour protéger sa capitale contre les insultes des barbares danubiens, l'empereur Anastase barra la péninsule byzantine par une longue muraille, qui, partant de Selymbria sur la Propontide, aboutissait au Pont-Euxin près du lac de Dercos[1].

C'était un souverain sérieux. Il se fit porter aux nues pour avoir aboli le chrysargyre, impôt sur les patentes, onéreux et tracassier. Cela ne l'empêcha pas de soigner ses finances : ses successeurs trouvèrent le trésor bien garni. Il ne fit guère de sottises, si ce n'est dans le domaine religieux. Encore faut-il dire à sa décharge qu'il était très difficile alors de s'y bien diriger.

Entendu comme il l'avait été par Pierre Monge en ses derniers temps et comme il le fut par ses successeurs, Athanase II (490-496), Jean II Hemula (496-505), Jean III de Nikiou (505-515), Dioscore II (515-518), Timothée IV (518-535), l'Hénotique donnait à l'Egypte la paix religieuse, ou à peu près, car il y avait toujours des exaltés qui ne goûtaient pas les relations extérieures du patriarche. Celles-ci, du reste, se réduisaient à peu de chose. Ni à Rome ni à Constantinople on n'était en communion avec Alexandrie. Les Egyptiens s'arrangeaient comme ils pouvaient avec Antioche et Jérusalem. Chez eux, en tous cas, on avait la voix libre et l'on pouvait crier à pleine gorge contre Léon et le concile.

En Syrie la situation était plus diverse. A la vérité, les évêques furent quelque temps maîtres de la situation. Ils avaient accepté l'Hénotique et l'appliquaient dans son esprit. Telle était la direction donnée par le patriarche Palladius, successeur de Pierre le Foulon. Quelques-uns, dans les provinces du nord, excités sans doute par de vieilles habitudes de controverse et par la persistance, çà et là, d'éléments chalcédoniens, affichaient un zèle spécial et préconisaient la façon égyptienne d'interpréter l'acte de pacification.

[1] On en voit encore les restes à quelque distance, vers l'ouest, des fameuses lignes de Tchataldja.

A cet égard on doit signaler l'attitude de Philoxène ou Xenaïas, métropolitain de Hiérapolis (Maboug). Ce personnage, originaire de la Garamée persane, avait déjà fait parler de lui à l'école édessénienne des Perses [1], comme adversaire acharné de la théologie d'Antioche. Plus tard, il avait eu des difficultés avec le patriarche Calendion, inquiet de sa propagande monophysite. Calendion évincé, son successeur Pierre le Foulon avait pris Philoxène en haute estime, au point de l'élever au siège métropolitain d'Hiérapolis. Célèbre par de nombreux et savants écrits [2], c'était, dans la Syrie du nord, l'oracle du parti monophysite. Beaucoup d'évêques subissaient son influence.

Les moines étaient divisés. En Palestine, l'ancien couvent de Pierre d'Ibérie était toujours un foyer de monophysisme et d'intransigeance; mais la plupart des solitaires, dirigés par des chefs de grande sagesse, comme Théodose et Sabas, demeuraient en communion avec l'épiscopat. Dans la vallée de l'Oronte et dans les déserts en deçà et au delà de l'Euphrate, il y avait partage aussi, mais l'élément monophysite devint bientôt prédominant.

En somme, ce que le gouvernement, même s'il l'avait voulu, était impuissant à obtenir en Egypte, le ralliement au concile, ou, tout au moins au système de silence prudent représenté par l'Hénotique, il aurait pu, à la rigueur, l'imposer en Syrie, pour peu qu'il y eût mis un peu de suite et d'énergie. Mais l'empereur Anastase ne tenait pas du tout à en arriver là. De temps à autre il sermonnait les Egyptiens, les engageant à ne pas tant vociférer contre le concile; au fond il les approuvait et n'aurait pas manqué de faire chorus avec eux, si, au lieu de résider à Alexandrie, il n'eût été obligé de vivre à Constantinople.

[1] *Histoire ancienne de l'Eglise,* T. III, p. 567.

[2] V. le catalogue donné par M. Vaschalde, *Corpus scriptor. christ. or., Scriptores Syri,* 2e série, t. XXVII, p. 3-5. Philoxène est un auteur exclusivement syriaque; il ignorait le grec.



Avec son patriarche Euphème, il était dans les plus mauvais termes. Les procédés de celui-ci, au temps où lui, Anastase, n'était encore que silentiaire, lui étaient restés sur le cœur. On peut croire qu'il avait signé de mauvais gré l'engagement de ne rien innover dans les choses religieuses. Cette pièce avait été déposée dans les archives du patriarcat et tous les efforts pour la lui faire rendre étaient demeurés inutiles. Peu après l'avènement du nouvel empereur, Euphème profita de ses avantages et organisa une manifestation synodale en faveur des décrets chalcédoniens [1]. Entre Anastase et lui, il y avait à chaque instant des échanges de vivacités. L'évêque avait été nommé sous Zénon : Anastase prétendait qu'il était partisan des Isaures et même de connivence avec eux. Ceci était grave, alors que l'empire se trouvait engagé dans une guerre assez difficile contre les gens d'Isaurie. Une indiscrétion commise par Euphème fournit à l'empereur le prétexte qu'il cherchait. Des gens trop zélés essayèrent d'assassiner le patriarche ; l'empereur voulut procéder suivant les formes. Un concile fut réuni à Constantinople ; Euphème lui fut déféré comme coupable de trahison. Il fut déposé et interné aux Euchaites [2] (été 496), en dépit des manifestations populaires. Euphème était très aimé ; son ardeur, sa vivacité, le recommandaient à la foule, qui appréciait aussi son manque absolu de platitude à l'égard d'un souverain peu sympathique.

Le prêtre Macedonius, neveu de l'ancien patriarche Gennade, gardien du matériel sacré (σκευοφύλαξ), fut installé à sa place ; on le fit adhérer expressément à l'Hénotique. Cette démarche lui fit tort. A Constantinople, les partisans du concile de Chalcédoine, c'est-à-dire le monastère des Acémètes et quelques autres [3] qui sui-

[1] Théophane, a. 5984 ; Victor Tunn., a. 492.

[2] Sur cette affaire, v. le récit assez circonstancié de Théodore le lecteur, II, 9-15 ; cf. Marcellin, a. 495, et Théophane, a. 5987, 5988.

[3] Ceux de Dius, de Bassien et de Matrone. Celui-ci était un monastère de femmes. La fondatrice Matrone vivait encore et faisait beaucoup

vaient sa règle ou sa direction, donnaient alors le ton à l'opinion monacale. Ils se séparèrent du patriarche. Celui-ci fit les plus grands efforts pour les ramener; une réunion d'évêques, avec l'autorisation de l'empereur, proclama à nouveau et par écrit la définition de Chalcédoine. Tout fut inutile. On se résigna à laisser tranquilles les monastères opposants [1].

Ainsi, à Constantinople, le concile n'était pas sans défenseurs. Le patriarche était pour lui au fond, les moines plus ouvertement, et aussi la population, dans son ensemble. Si l'on avait eu l'appui de Rome, on aurait pu résister à la poussée monophysite, qui s'accentuait en Orient.

Mais Rome se montrait inflexible. A Félix III, mort le 1er mars 492, avait succédé Gélase, son conseiller fidèle. Gélase était l'homme de la politique adoptée par le saint-siège dans ses rapports avec l'Orient. Il l'avait déjà défendue, sous le nom de son prédécesseur et autrement [2]. C'était, parait-il, un africain: on s'en douterait, rien qu'à le lire. Il a de Tertullien et le goût de la controverse et les talents du controversiste [3]: le raisonnement rigoureux, impitoyable, la verve, la vigueur, et aussi l'âpreté. Intraitable par devoir, il l'était aussi par nature [4].

de miracles (Vie de sainte Matrone, dans les *Acta SS.* de novembre, t. III, p. 786). Sur ceci, v. Théophane, a. 5991, qui doit avoir tiré son récit de Théodore le lecteur. La date exacte n'est pas facile à déterminer; si l'on s'en tient à Théophane, ce serait l'année 499.

[1] Evagrius, dans un endroit où son récit est singulièrement rapide (III, 32), raconte que Macedonius, requis de restituer le document signé par Anastase au moment de son couronnement (ci-dessus, pp. 308, 312) s'y serait refusé, et que depuis lors, l'empereur lui aurait voulu tout le mal possible.

[2] *Gesta de nomine Acacii*, Thiel, p. 510 (cf. *Hist. anc.*, t. III, p. 456, note); *Epistola ad Orientales*, J. 611; Thiel, p. 287; ce document est au nom de Félix III.

[3] Cependant il est assez verbeux et se répète beaucoup.

[4] Il s'en rendait bien compte, sans pourtant reconnaître qu'il eût tort d'être ainsi: « On verra bien, dit-il, devant le souverain juge, *utrum ego, sicut putatis, acerbus, asper et nimis durus difficilisque sim vobis* » (Lettre à Euphème, Thiel, p. 320).

Il s'abstint de notifier son élévation au patriarche de Constantinople. Euphème lui écrivit le premier, se plaignant doucement de ce silence. Il s'attira une lettre fort dure et les choses restèrent en l'état. L'empereur, lui, avait été avisé de l'avènement du nouveau pape; mécontent de la réponse envoyée à son patriarche, il mit Gélase en quarantaine, à tel point que des personnages venus de sa part en Italie eurent ordre de l'éviter. Gélase, de son côté, donnait des instructions [1] analogues au sénateur Fauste envoyé par Théodoric (493) auprès de l'empereur. Cependant, celui-ci s'étonnant de son silence, il lui écrivit [2], avec respect, mais en justifiant son attitude, en faisant valoir hautement sa dignité d'évêque et la situation supérieure de l'église romaine.

Tant qu'il vécut, il ne cessa de maintenir ses principes sévères et de les inculquer à tout propos. Les évêques de Dardanie (Haute-Macédoine), pays de langue latine, avaient pris position du côté du saint-siège. Il leur écrivit plusieurs fois pour les encourager et les prémunir contre les exemples qui pouvaient leur venir de Thessalonique [3]. Un évêque africain, Succonius, exilé et résidant à Constantinople, avait accepté la communion d'Euphème: il le tança vertement [4]. En dehors de ces lettres, qui ne pouvaient avoir qu'une notoriété restreinte, il composait de grands traités où sa controverse se développait à l'aise [5].

Cependant il y avait à Rome, dans le sénat surtout, des personnes qui goûtaient peu cette attitude intransigeante et qui pensaient que, pourvu que le concile de Chalcédoine demeurât sauf, on pouvait laisser en paix la mémoire d'Acace. Quand Gélase fut

[1] J. 622; Thiel, p. 341.

[2] J. 632; Thiel, p. 349.

[3] J. 623, 624, 638, 664, 715, 716; Thiel, p. 335, 337, 348 (réponse des évêques de Dardanie), 383, 392, 435, 436.

[4] J. 628; Thiel, p. 339.

[5] *De damnatione nominum Petri et Acacii*, Thiel, p. 524; *De duabus naturis* (avec un long recueil de textes, sur lequel v. *Hist. anc.*, t. III, p. 364, n. 1); Thiel, p. 530; *De anathematis vinculo*, Thiel, p. 557.

mort (21 novembre 496), il y eut un peu de détente. Son successeur Anastase II semble avoir été préoccupé des inconvénients du schisme et désireux d'entrer en accommodement. Profitant d'une légation envoyée à Constantinople par le roi Théodoric, sous la conduite du patrice Festus, il écrivit [1], non sans doute au patriarche Macedonius, mais à l'empereur Anastase, lui notifiant son élection. Il réclamait toujours, et avec insistance, la suppression du nom d'Acace. C'était l'attitude de Gélase : mais le style est plus conciliant : « Félix et Acace sont morts, disait-il ; pourquoi vous inquiéter du nom d'Acace ? ». — « Et vous ? aurait pu répondre l'empereur théologien. Ne pourriez-vous laisser tomber vos réclamations à ce sujet ? La paix se ferait toute seule ».

Malgré tout, la lettre d'Anastase II était portée par deux évêques ; les instructions de ceux-ci étaient assez larges pour qu'ils aient pu entrer en rapports, même avec les nonces d'Alexandrie ; tout cela témoignait, chez le nouveau pape, d'un certain dégoût de ce lamentable schisme, et de quelque inclination vers les mesures qui auraient pu en préparer la réduction. En ceci il était en avance sur l'opinion de son clergé. Sur des lettres du pape Gélase où était exposée la culpabilité d'Acace, une manifestation favorable aux idées romaines s'était produite dans l'église de Thessalonique [2] ; on avait prononcé l'anathème contre l'ancien évêque de Constantinople ; le métropolitain André, bien qu'il fût, en cette affaire, plus réservé que ses fidèles, avait envoyé son diacre Photin à Rome. Le pape fit bon accueil à cette démarche. Il n'en fallut pas davantage pour que les exaltés l'accusassent de vouloir réhabiliter Acace ; nombre de clercs et de prêtres romains se séparèrent de sa communion [3].

[1] J. 744 ; Thiel, p. 615.
[2] J. 746 ; Thiel, p. 625.
[3] *Liber pont.*, t. I, p. 258. Ce récit du *Liber pontificalis*, inexact et passionné, a fait, pendant tout le moyen-âge, le plus grand tort à la réputation d'Anastase II. Dante vit le sarcophage de ce pape en un coin de l'enfer (*Inferno*, XI, 6-9).

Photin, plein d'optimisme, était allé, en sortant de Rome, raconter à Constantinople la façon aimable avec laquelle il avait été accueilli par le pape. Cela encouragea les nonces alexandrins, un prêtre Dioscore et un lecteur Chérémon [1], à tenter, eux aussi, un rapprochement avec le saint-siège. C'était assez extraordinaire, car ils représentaient auprès de la cour un évêque d'idées tellement avancées que sa communion était repoussée par le patriarche de Constantinople. Ils s'entretinrent cependant avec les légats d'Anastase II et finirent par leur remettre un mémoire justificatif, avec une profession de foi qui se tenait dans les lignes de l'Hénotique.

Nous ne sommes pas renseignés sur les rapports que les légats, bien qu'ils n'eussent pas apporté de lettres pour lui, durent avoir avec le patriarche Macedonius [2]. Le patrice Festus avait, dit-on [3], promis à l'empereur d'amener le pape à l'Hénotique. Il se flattait, je pense. Du reste, toutes ces démarches demeurèrent sans résultat, car le pape Anastase mourut prématurément (498, 19 novembre), et l'élection qui eut lieu trois jours après (22 novembre) aboutit, après bien des vicissitudes, à lui donner, en Symmaque, un successeur peu porté à la conciliation.

Dans ces conditions, Macedonius, bien assuré de n'avoir pas à compter sur l'appui de Rome, se trouva seul à soutenir la lutte contre les progrès incessants du parti monophysite.

Cette lutte demeura quelques années une lutte sourde et sans épisodes. Dans la métropole de l'Orient, à la place de Palladius, Flavien, nonce d'Antioche à Constantinople, avait été nommé patriarche. C'était l'homme de l'Hénotique, toutefois avec des incli-

[1] Ces alexandrins étaient, en somme, des hénoticiens modérés. Ils restèrent longtemps en charge à CP. Sévère ne les aimait pas; il les considérait comme des ennemis de la vraie « piété » (*Ep.*, IV, 2, p. 255).

[2] Théodore le lecteur, II, 17, dit que Macedonius avait voulu envoyer ses synodiques au pape par le patrice Festus, mais que l'empereur l'en empêcha.

[3] Théodore le lecteur, II, 17.

nations chalcédoniennes [1]. Il fut installé en 498, la même année où Symmaque l'était à Rome. Déjà, depuis treize ans, l'épiscopat syrien, outre la direction officielle des patriarches hénoticiens, Pierre le Foulon et Palladius, subissait l'influence de Philoxène de Maboug, en fonctions depuis l'année 485. Ses opinions étaient à l'opposé des sentiments de Flavien et il n'était pas homme à transiger. Le conflit, toutefois, fut d'abord latent. L'empereur, lui aussi, temporisait. C'est seulement depuis l'année 506, alors que, la paix étant faite avec les Perses, il se sentit plus maître de ses mouvements, qu'il se laissa décider à sortir de l'espèce de neutralité représentée par l'Hénotique et à marcher vigoureusement avec le parti monophysite.

Il est clair que l'Hénotique ne servait à rien, que derrière lui s'abritaient, en Egypte et à Constantinople, les sentiments les plus opposés. Il fallait sortir de là, accepter résolument le concile et les deux natures, ou les rejeter sans ambages. Anastase, en bon diacrinomène, penchait vers ce dernier parti. Plus il allait, plus s'exaltait sa ferveur religieuse et son obstination monophysite, plus il subissait l'influence des cercles dirigeants du parti, les moines de Gaza et l'évêque d'Hiérapolis. Sur les quatre patriarcats d'Orient, un seul était à eux, celui d'Egypte ; les trois autres étaient dirigés par des prélats chalcédoniens de sentiments. Il importait de s'en débarrasser. C'est à ce moment qu'entre en scène l'homme le plus important du monophysisme, le moine Sévère [2].

[1] On ne conçoit guère comment Anastase, avec ses sentiments monophysites, ait pu désigner, pour les hautes situations ecclésiastiques, des hommes comme Macedonius et Flavien. Il faut qu'une autre influence, sans doute celle de l'impératrice Ariadné, se soit fait sentir en ces affaires.

[2] Le livre intitulé *Le Monophysisme Sévérien, étude historique, littéraire et théologique sur la résistance monophysite au concile de Chalcédoine jusqu'à la constitution de l'église jacobite*, par M. Joseph Lebon, Louvain, 1909, traite d'une façon très remarquable les questions qu'annonce son titre. On y voit en particulier que la théologie sévérienne est identique

Ce personnage était originaire de Sozopolis en Pisidie. Il passa par les écoles littéraires d'Alexandrie et apprit le droit à Béryte. Zacharie le rhéteur, qui avait été son compagnon d'études, nous renseigne sur sa conversion. Il paraît qu'en son pays on avait coutume de différer le baptême jusqu'à l'âge adulte. Tant qu'il vécut à Alexandrie, Sévère se maintint dans une sorte de neutralité froide, se montrant peu porté vers les païens, peu enclin au christianisme. A Béryte, Zacharie, fort zélé, parvint à l'intéresser aux choses religieuses, lui fit lire de bons livres, le mena à l'église et l'induisit en ascétisme. Bref, Sévère consentit à se laisser baptiser, et la cérémonie eut lieu à Saint-Léonce de Tripoli (488), dans une église conformiste, c'est-à-dire hénoticienne. Sévère était un esprit sérieux; devenu chrétien, il ne voulut pas l'être à moitié: il se fit moine et prit l'habit dans le couvent acéphale où se perpétuait, près de Maïouma de Gaza, la tradition de Pierre d'Ibérie. Après avoir mené quelque temps la vie solitaire et poussé l'ascèse jusqu'à compromettre sa santé, il revint à Maïouma, et bientôt il y fonda un nouveau monastère, qui ne tarda pas à prospérer. C'est alors qu'il reçut la prêtrise des mains d'Epiphane, évêque de Magydos en Pamphylie, privé de son siège pour cause de résistance [1] à l'Hénotique.

à la théologie cyrillienne; que l'opposition des sévériens au concile de Chalcédoine et à s. Léon se fonde sur la conviction bien arrêtée que la doctrine des deux natures est nestorienne; que cette appréciation elle-même repose sur l'équivalence absolue, pour les cyrilliens, des termes nature, hypostase, personne; qu'enfin la formule monophysite « Unique est la nature incarnée du Verbe » provient non d'une tradition sincère, mais de livres apocryphes, fabriqués par les Apollinaristes sous le nom des papes Félix et Jules, de s. Grégoire le Thaumaturge et de s. Athanase. Tout cela est de la dernière évidence. Le livre contient d'intéressants renseignements sur les plus anciens auteurs monophysites, Dioscore, Timothée Elure, Philoxène, Sévère, Jacques de Saroug, etc. Il serait à souhaiter que l'auteur entreprît un travail du même genre sur le nestorianisme. Cela rétablirait sans doute l'équilibre de ses sentiments, qui penchent un peu du côté de Cyrille et de Sévère.

[1] Résistance monophysite, cela va de soi.



Les moines de Maïouma, quoique non conformistes, vivaient en paix avec le clergé local. A Jérusalem, le patriarche Elie voyait avec moins d'indifférence ce foyer de schisme prendre des proportions inquiétantes. Il entreprit de traiter en dissidents tous ces moines acéphales, et les poussa vivement. Son agent d'exécution était un certain Nephalios, antérieurement acéphale lui-même, qui naguère s'était signalé à Alexandrie par les démarches les plus intransigeantes [1]. Maintenant il était passé, comme disaient les Acéphales, au concile de Chalcédoine, tout au moins à l'Hénotique. Molestés par lui, Sévère et ses moines prirent le parti d'aller à Constantinople (v. 509), réclamer auprès de l'empereur. On les vit arriver, au nombre de deux cents.

Leur affaire fut bientôt réglée : ils expliquèrent qu'ils étaient en communion avec les moines d'Egypte, lesquels étaient laissés tranquilles. Sévère avait des amis très haut placés. On accepta leur système de défense. Néanmoins ils prolongèrent leur séjour, trois ans durant, dans l'intérêt, non plus de leur monastère palestinien, mais du monophysisme en général. Entre eux et le monde orthodoxe de la capitale, les hostilités s'engagèrent de bonne heure. Déjà la situation était assez tendue entre le palais et l'évêché. La mère de l'empereur était, dit-on, manichéenne ; le bruit se répandit, dans le populaire, qu'Anastase l'était aussi. Dans l'échauffement de la passion religieuse, on confondait facilement monophysite avec eutychéen, eutychéen avec manichéen. Mais ce qui acheva de fixer les préventions, c'est que l'empereur manda à Constantinople un prêtre de la Syrie persane, expert en fait de peinture religieuse, et lui fit exécuter en deux églises des compositions d'un style inaccoutumé, qui parurent fort suspectes. Vers le même temps, Xenaïas de Maboug, mandé auprès de l'empereur, avait fait un long séjour à Constantinople. Macedonius ne voulut pas le recevoir,

[1] *Hist. anc.*, t. III, p. 507.



pas plus qu'il ne recevait les nonces égyptiens. Aux ouvertures qu'on lui faisait de temps à autre sur l'opportunité de répudier le décret de Chalcédoine, il n'avait qu'une réponse, c'est qu'une telle démarche ne pouvait se faire qu'en un grand concile, tenu sous la présidence du pontife romain. Les esprits étaient très excités; des fanatiques essayèrent d'assassiner le patriarche; l'empereur, se jugeant menacé, lui aussi, prit des précautions ostensibles. Macedonius était très populaire; c'était un saint homme; on l'avait en vénération. Aussi n'était-il pas facile de s'en débarrasser.

Telle était la situation à l'arrivée de Sévère et de ses moines. Le groupe que formaient ceux-ci fut bientôt renforcé par d'autres solitaires, venus des environs d'Antioche, encore plus exaltés que les palestiniens [1]. Naturellement, les diacrinomènes de Constantinople et les ennemis de Macedonius se rallièrent autour de ce noyau. Objets de la plus manifeste faveur, ils attiraient à eux tout ce qui songeait à plaire au vieil empereur. Ce fut bientôt un parti puissant et bien organisé. On a dit qu'il est plus facile de trouver des moines que des raisons. Sévère mit en ligne les uns et les autres. Il écrivit contre les Eutychiens et contre les Messaliens, pour se laver de tout soupçon de connivence avec ces partis, et présenta, en diverses lettres et autres écrits [2] de controverse, les arguments des Monophysites contre Nestorius et le concile de

[1] Zacharie (*P. Or.*, t. II, p. 111) parle d'une autre circonstance où les moines syriens et ceux de Palestine s'étaient trouvés rapprochés. Un monastère voisin d'Apamée s'étant signalé par un zèle antichalcédonien trop exalté, le patriarche Flavien l'avait fait évacuer. Les moines étaient partis pour le midi; on les avait vus arriver à Gaza, la croix sur l'épaule, selon l'habitude de leur pays. Sévère et ses amis leur avaient fait bon accueil.

[2] L'un d'eux était intitulé *Cyrille ou Philalèthe;* il y réfutait certains recueils de textes mis en circulation par les diphysites en vue d'établir que Cyrille était d'accord avec eux. Sur cette littérature, v. Zacharie, *Vie de Sévère* (*Patr. Or.*, t. II, p. 105); Lebon, *Le Monophysisme sévérien*, p. 123 et suiv.

Chalcédoine. Quant à ses moines, admis à la chapelle du palais, ils s'ingérèrent, un beau jour, dans le chant du Trisagion, y intercalant le fameux *Crucifixus pro nobis*. Cela fit une grande émotion. Ils recommencèrent le lendemain, à Sainte-Sophie. Cette fois il y eut de la résistance. Le peuple commençait à être excédé des affronts que le patriarche recevait chaque jour du palais ; il les croyait inspirés par Sévère et par un de ses auxiliaires, Julien, évêque d'Halicarnasse, encore plus avancé que lui. L'affaire du Trisagion mit le feu aux poudres. Une foule d'émeute, avec femmes et enfants, conduite par les moines orthodoxes, se répandit dans les rues, marchant vers le palais et criant : « Chrétiens ! voici le moment du martyre ! N'abandonnons pas notre père ». Anastase prit peur, fit fermer les portes et préparer des navires, pour le cas où il lui faudrait s'enfuir.

Macedonius fut mandé au palais. Bien que, depuis longtemps, on le tînt à l'écart, il obéit, ne voulant pas avoir l'air de tremper dans les séditions populaires : l'émeute s'apaisa. Mais la leçon ne profita pas. Anastase s'obstinait en son dessein. A force d'instances il obtint de Macedonius qu'il signât [1] un acte où il renouvelait son adhésion à l'Hénotique, déclarait s'en tenir aux deux premiers conciles, ceux de Nicée et de Constantinople et gardait le silence sur ceux d'Ephèse et de Chalcédoine. Il n'en fallait pas plus pour le brouiller avec les moines orthodoxes ; c'est ce que l'on cherchait et ce qui arriva en effet.

Le patriarche, toutefois, ne tarda pas à ouvrir les yeux sur les inconvénients de cette fausse démarche. Pour en atténuer l'effet, il se rendit au monastère de Dalmatius et protesta solennellement de sa fidélité au concile de Chalcédoine. C'est à ce moment sans doute que se place l'épisode des actes originaux de ce concile. L'empereur les fit demander au patriarche ; celui-ci refusa,

[1] Théodore le lecteur, texte publié dans la *Revue archéologique* de 1873, t. XXVI, p. 398.

et, pour plus de sûreté, fit sceller le manuscrit dans l'autel de Sainte-Sophie; mais l'économe de cette église, un certain Calopode, le vola et le porta au palais [1].

La fin approchait [2].

En dépit des prières et des larmes de l'impératrice, très attachée à son évêque, la perte de Macedonius fut résolue. On travailla son clergé; on ferma la ville aux moines qui du dehors venaient le soutenir, aux Acémètes surtout; on s'assura les troupes par des largesses, des adjurations et des serments; on intenta à cet homme vénérable des procès calomnieux et absurdes [3]; enfin un concile, réuni à cet effet, prononça la déposition (6 août 511) [4]. Le lendemain, Sainte-Sophie fut envahie par le parti vainqueur; on y célébra la liturgie, en passant, bien entendu, sous silence, le nom du patriarche déposé. Quand ce fut fini, l'empereur envoya

[1] Marcellin, a. 511; Théodore le lecteur, *l. c.*, p. 399; Théophane. a. 6004. — La Chronique d'Edesse (n° 83) parle ici, non de l'autel de Sainte-Sophie, mais du tombeau de sainte Euphémie, qu'Anastase aurait fait forcer.

[2] Sur ce dernier stade de l'affaire, nous sommes renseignés avec précision par un document inséré dans l'*Historia miscellanea* syriaque, VII, 8. C'est une lettre écrite de Constantinople, au moment même, par un prêtre d'Amid, Siméon, à un archimandrite de son pays. La pièce est, cela va de soi, dans l'esprit le plus hostile à Macedonius.

[3] Il s'agissait de pédérastie; or Macedonius était eunuque. Il déclara, du reste, qu'il était prêt à se défendre non seulement devant les trois tribunaux auxquels on l'avait déféré, ceux du préfet du prétoire, du maître des milices et du préfet urbain, mais encore à l'Hippodrome ou aux thermes de Zeuxippe (Théod. le lect., *Revue arch.*, t. XXVI, p. 398).

[4] Suivant Théodore le lecteur (*l. c.*, p. 399; cf. Théophane, a. 6004), le départ de Macedonius pour l'exil aurait précédé sa déposition. Il était déjà en route quand on s'aperçut qu'on avait oublié cette formalité. Ses ennemis s'assemblèrent; ils se partagèrent les rôles de juges, d'accusateurs et de témoins, libellèrent une sentence et l'expédièrent au malheureux patriarche qui, dit-on, ne voulut pas la recevoir parce qu'elle émanait d'adversaires du concile de Chalcédoine: « Si des Sabbatiens ou des Ma- » cédoniens me présentaient une sentence de déposition, est-ce que je » serais obligé de la recevoir? ». Ce propos, après les évolutions de Macedonius, semble peu vraisemblable.

son maitre des offices, Celer, qui passait pour lui vouloir du bien, signifier au malheureux un ordre d'exil. Il le trouva dans un coin de l'église solitaire, la tête appuyée sur ses genoux : « Le maitre du monde, lui dit-il, a décrété votre bannissement. — Où ? demanda le patriarche. — Au même lieu que votre prédécesseur ». La nuit suivante Macedonius franchit le Bosphore et prit le chemin des Euchaïtes.

Le parti monophysite aurait bien voulu lui donner Sévère pour successeur [1] ; mais cela parut trop hardi. On se décida pour un dignitaire de l'église de Constantinople, un certain Timothée [2], qui remit dans ses diptyques le nom du patriarche d'Alexandrie et se montra aussi défavorable au concile de Chalcédoine que l'état des esprits, à Constantinople, le lui permettait.

En Syrie les Monophysites se montraient plus entreprenants. Le moment était venu, croyaient-ils, où les entretiens d'Anastase avec Philoxène et Sévère allaient porter fruit. Les Acéphales, jusqu'alors demeurés en dehors de la communion des évêques officiels, allaient faire l'union, non pas en sacrifiant quoi que ce soit de leurs principes, mais plutôt en attirant à eux tout le système ecclésiastique qu'ils avaient si longtemps boudé. Dorénavant, pour être dans la voie véritable, dans l'orthodoxie reconnue et favorisée par l'empereur, il faudrait repousser ouvertement le dogme des deux natures, le tome de Léon et le concile de Chalcédoine. L'Hénotique était conservé pour la forme, mais il n'y aurait plus moyen de l'interpréter en faveur du concile, comme l'avaient fait jusqu'alors

[1] Zacharie, *Vie de Sévère* (*Patr. or.*, t. II, p. 110).

[2] Il était assez mal réputé dans les cercles orthodoxes ; on le traitait de λιτροβδέλλης et de κήλων, mots difficiles à traduire, mais qui, en tout cas, ne sont pas synonymes d'austère. Sur ces termes, v. Miller, *Revue archéologique*, t. XXVI, p. 280. Les Monophysites, au contraire, l'avaient en assez grande estime (Zacharie, *Vie de Sévère*, p. 110). Il est difficile qu'Anastase, en un tel moment surtout, ait fait choix d'un homme décrié pour ses mœurs.

les évêques de Constantinople, ni même de s'en autoriser pour se tenir sur la réserve. Dans ces conditions, assuraient Sévère et les siens, l'union allait se faire sans trop de peine. Philoxène se mit aussitôt à l'œuvre [1]. La guerre était déjà ouverte entre lui et son patriarche. Celui-ci, traité sans relâche de nestorien, s'évertuait à condamner Nestorius; et, comme on lui déclarait que cela ne suffisait pas, comme on ameutait contre lui, non seulement les moines monophysites, acéphales et autres, mais encore les évêques d'Isaurie et ceux de Cappadoce, avec leurs métropolitains Constantin de Séleucie et Soterichus de Césarée, il se décida à réunir un concile, où il condamna aussi Diodore, Théodore, Théodoret et Ibas, avec bien d'autres prélats défunts, mais suspects au parti. Il poussa même la complaisance jusqu'à ajouter à son décret synodal une déclaration en quatre articles, difficilement conciliables avec le dogme des deux natures. Ce document fut expédié à l'empereur, avec des lettres du patriarche lui-même, de Constantin et de Philoxène: ceux-ci n'étaient pas encore satisfaits et leur correspondance en faisait foi [2]. Elie de Jérusalem, sollicité, lui aussi, de prononcer des anathèmes, s'en tint à ceux qui, depuis longtemps, avaient frappé Nestorius et Eutychès et ne voulut pas entendre parler de toucher à Diodore et aux autres.

En 511 Soterichus et Philoxène obtinrent la réunion à Sidon [3] d'un grand concile dont le but était de forcer les deux patriarches

[1] Sur ceci, le document principal est une lettre adressée. vers 515, par les moines de Palestine (Sabas et autres) à Alcyson, métropolitain de Nicopolis en Epire, lettre reproduite en extraits par Evagrius, *H. E.*, III, 31, 33.

[2] Sur ceci, Théophane, a. 6001 (= 508-9). Cf. Sévère, *Ep.*, (Brooks) I, 1.

[3] Sur ce concile les renseignements les plus précis sont ceux que nous fournissent deux personnes qui y prirent part, Sévère (*Ep.*, IV, 2) et Philoxène (Lebon, *Le monophysisme sévérien*, p. 52, note 1). Mais ce ne sont que des renseignements partiels. Ceux de Théophane dérivent sans doute de Théodore le lecteur; Marcellin en dit quelque chose dans sa Chronique; voir aussi l'*Historia miscellanea*, VII, 10, 11. Les

Flavien et Elie à répudier le concile de Chalcédoine ou à s'en aller. L'assemblée s'ouvrit à l'automne, avec un certain appareil. L'empereur s'était fait représenter par un tribun appelé Eutrope. Il y avait environ quatre-vingts évêques. Sévère, présent, lui aussi, déploya une grande activité [1]. Les moines de Syrie présentèrent un formidable réquisitoire [2], en soixante-dix-sept articles, contre le diphysisme et le concile de Chalcédoine. Il paraît qu'ils trouvèrent à qui parler [3] et que la discussion prit une tournure désagréable au parti, car le tribun s'empressa de dissoudre l'assemblée et engagea les deux patriarches à s'arranger isolément avec l'empereur. Ils écrivirent tous les deux. Flavien alla jusqu'à déclarer qu'il recevait du concile de Chalcédoine non la définition de foi, mais seulement la condamnation de Nestorius et d'Eutychès. D'Elie on reçut à Constantinople une lettre plus catégorique contre le concile; mais elle avait été falsifiée en route et l'empereur, averti, se montra fort irrité contre le patriarche de Jérusalem. Sabas était à Cons-

vies de Sévère par Zacharie et de saint Sabas par Cyrille de Scythopolis contiennent aussi quelques allusions. Quant à la date, Marcellin indique l'année 512, Théophane l'année 510-511, l'*Hist. misc.* l'an 560 de l'ère d'Antioche (511-512). C'est celle-ci qui est exacte: l'année d'Antioche commençait au 1[er] septembre ou au 1[er] octobre (Lebas et Waddington, *Voy. arch.*, t. III, n° 2667). Au moment où le concile se réunissait, Sabas arrivait à Constantinople, il y passa l'hiver et peu après son départ éclata l'émeute du Trisagion (novembre 512). On ne se trompera donc pas beaucoup en plaçant au mois d'octobre 511 la réunion du concile de Sidon.

[1] Zacharie, *Vie de Sévère*, p. 111.

[2] Le début s'en est conservé dans l'*Hist. misc.*, VII, 11.

[3] Le métropolitain de Tyr et ses suffragants n'étaient nullement favorables aux monophysites. Ils produisirent des lettres des patriarches d'Alexandrie Pierre (Monge), Athanase II et Jean (Hemula) desquelles il résultait que ces personnages, si considérés dans le monde monophysite, n'avaient pas hésité à rester en communion avec des évêques qui ne condamnaient pas ouvertement le concile de Chalcédoine (Sévère, *Ep.*, IV, 2, p. 255).

tantinople, avec un certain nombre de ses moines[1]. Il s'employa pour son patriarche auprès d'Anastase et d'Ariadné.

Les militants monophysites avaient fondé de grandes espérances sur le concile de Sidon. Ils furent assez mortifiés de son issue piteuse ; à Constantinople on les chansonna[2]. Mais ces chansons n'empêchèrent pas que Flavien, rentré à Antioche, ne s'y retrouvât en butte aux intrigues et aux sommations violentes. L'empereur y avait la main ; cauteleux comme il était, il continuait à se dissimuler derrière les moines et les évêques. Les choses en vinrent à un tel point que le malheureux patriarche se décida, de guerre lasse, à condamner le concile.

Cette faiblesse arrivait trop tard. Ce n'est plus de sa défaillance que l'on avait besoin, mais de sa place. Sous prétexte que ses déclarations n'étaient pas sincères, Philoxène excita contre lui de nouvelles émeutes ; puis les gens de l'empereur le décidèrent, pour le bien de la paix, à se retirer momentanément. Il les écouta ; quand il fut hors d'Antioche, un concile réuni à Laodicée[3] prononça sa déposition et un ordre d'exil l'envoya à Petra. Des mesures semblables atteignirent les autres opposants, évêques, prêtres et moines.

Enfin la place était libre : Sévère, le grand Sévère, pouvait maintenant s'y installer. Le 6 novembre 512, il était consacré patriarche d'Antioche par les métropolitains de Tarse et de Maboug, assistés d'une dizaine d'évêques[4]. A ce moment, il déclara solen-

[1] Il eut alors le plaisir d'enlever à Sévère un de ses meilleurs partisans, Mamas, le supérieur des moines d'Eleutheropolis. Ceux-ci avaient été acéphales jusqu'alors. Ils se rallièrent au patriarche Elie.

[2] Chronique de Marcellin : *Infamem et inridendam synodum apud Sidonem civitatem cuius de nomine in ridiculis nomina praeponuntur.*

[3] Lettre de Sévère, V, 3, p. 284, éd. Brooks ; cf. V, 6, p. 316.

[4] Les noms figurent en divers documents (*Patrol. Orient.*, t. II, p. 319 et suiv.). Ce sont tous des évêques de la province d'Antioche ou de celle de Hiérapolis.

nellement [1] qu'il acceptait l'Hénotique, ce qui était renoncer à l'attitude des Acéphales à l'égard de ce document. Il jeta en même temps l'anathème sur le concile de Chalcédoine et le tome de Léon. C'est la position dans laquelle Philoxène tenait, depuis vingt-cinq ans, celle aussi du patriarche égyptien : l'Hénotique maintenu pour la forme, mais interprété nettement dans le sens monophysite.

L'épiscopat syrien, dans son ensemble, fut travaillé en ce sens et finit par se rendre, bon gré, mal gré. Il y eut des réunions épiscopales à Antioche, puis on réunit à Tyr un grand concile où Sévère vit autour de lui les évêques de tout le patriarcat, sauf les provinces ciliciennes. Les mêmes principes y furent proclamés, avec la même interprétation de l'Hénotique [2].

On trouve toujours plus fanatique que soi. Sévère avait, bien entendu, expurgé ses diptyques de tous les noms suspects au parti monophysite ; on y eût cherché vainement Jean, Domnus, Maxime, Calendion, Flavien II. Mais il y avait laissé Pierre le Foulon et Palladius. Certains évêques d'Isaurie trouvèrent que c'était faire

[1] Nous avons encore, en syriaque, le texte d'une allocution en ce sens qu'il adressa aux moines du diocèse oriental, au moment de son intronisation (*Patrol. Orient.*, t. II, p. 322). Un fragment de cette pièce fut lue, en 649, au concile de Latran. Dans l'intitulé il est dit qu'elle avait été prononcée à Daphné, dans le *martyrium* de sainte Euphémie.

[2] Sur ce concile, v. la lettre de Philoxène à Siméon de Teleda (Lebon, *op. cit.*, à la fin ; fragments traduits, p. 56, note 1 ; p. 57, n. 6) ; v. aussi l'*Historia miscellanea* syriaque, VII, 12. Pour la date, bien qu'on en ait proposé une un peu plus basse (515), je crois qu'il faut maintenir celle de 513. Sévère était évidemment pressé de régler la situation de l'épiscopat syrien tant à son égard à lui qu'envers le concile de Chalcédoine. D'autre part Anastase, au commencement de 515, n'a guère dû être tenté d'autoriser une manifestation si imposante contre le concile de Chalcédoine. Il était encore en négociations avec le pape pour la réunion d'un concile à Héraclée. Avant la révolte de Vitalien, il n'avait pas la même raison d'éviter les éclats. Le concile dut se tenir avant le mois de mai et la deuxième sommation faite au patriarche Elie. Celui-ci, d'après l'auteur monophysite de l'*Hist. misc.*, aurait signé la synodique du concile. C'est peu probable.

trop d'honneur à l'Hénotique, dont ces prélats avaient été partisans; ils refusèrent de reconnaitre Sévère [1]. Pour des raisons tout opposées, les métropolitains de Tyr, de Damas et de Bostra, Epiphane, Pierre et Julien, observèrent la même attitude. Deux évêques de la seconde Syrie, Cosmas d'Epiphanie et Sévérien d'Aréthuse, poussèrent la hardiesse jusqu'à envoyer au nouveau patriarche une sentence de déposition [2].

Ainsi, dès le début de cet épiscopat, qui devait ouvrir l'ère de la pacification générale, des discordes se manifestaient. Mais Sévère n'était pas homme à céder à la première résistance. Ses synodiques étaient portées de ville en ville, et les autorités tenaient la main à ce qu'elles fussent acceptées; autrement, les évêques étaient traités en schismatiques et évincés de leurs sièges. Çà et là cependant les populations s'insurgèrent. Les évêques d'Epiphanie et d'Aréthuse, bien qu'ils fussent spécialement compromis, parvinrent à se maintenir.

A Jérusalem l'archevêque Elie [3] refusa la synodique. On la lui renvoya peu après (mai 513), avec des troupes; mais les moines, à l'appel de Sabas, envahirent la ville et firent une telle conte-

[1] Déjà, au cours des négociations qui avaient eu lieu à Constantinople, Sévère avait rencontré beaucoup d'opposition chez certains acéphales enragés, qui ne voulaient de l'Hénotique ni pour le fond ni pour la forme. (Zacharie, *Vie de Sévère, Patr. Or.*, t. II, p. 107).

[2] Evagrius, *H. E.*, III, 34. Pour faire parvenir cette pièce à destination, l'archidiacre d'Epiphanie imagina de se déguiser en femme et de se présenter comme ayant un placet à remettre au patriarche. Le stratagème réussit.

[3] Tout en protestant contre les sentences *ecclésiastiques* par lesquelles Euphemius et Macedonius avaient été dépossédés (Evagrius, III, 33), Elie avait accepté d'être en communion avec leurs successeurs. En ceci il se conformait à l'usage et admettait qu'un siège pouvait être considéré comme vacant si l'*empereur* avait rendu contre le titulaire un décret d'exil. Il admit, pour la même raison, que le siège d'Antioche était devenu vacant par l'exil de Flavien; s'il ne reconnut pas Sévère, ce n'est pas parce que son élévation lui paraissait entachée de nullité, c'est parce qu'il le considérait, lui, comme hérétique.

nance que les officiers impériaux reculèrent. L'empereur s'obstina; il prit son temps, et, quand il eut les mains libres de certains difficultés plus pressantes[1], il envoya au duc de Palestine l'ordre de chasser Elie de son siège et de le reléguer à Aila, au fond du golfe d'Idumée.

On lui donna pour successeur un certain Jean, qui promit tout ce qu'on voulut, et très expressément, de se déclarer contre le concile de Chalcédoine. Mais les moines orthodoxes de Palestine n'étaient pas moins déterminés que leurs confrères monophysites. Ils parvinrent à retourner le patriarche, si bien que celui-ci se laissa emprisonner plutôt que de prononcer les anathèmes demandés. A la longue, cependant, le bruit se répandit que la prison avait eu raison de sa constance. Les officiers impériaux étaient sûrs qu'il allait s'exécuter. Pour donner plus de solennité à cette manifestation, une grande réunion fut indiquée à l'église Saint-Etienne. Le neveu de l'empereur, Hypatius, qui faisait le pèlerinage des Saints-Lieux, était attendu: il devait prendre part à la cérémonie. En effet, tout le monde étant réuni, l'immense basilique remplie de moines et de peuple, on vit l'archevêque monter à l'ambon. Mais il n'y montait pas seul; près de lui apparaissaient deux moines à tête blanche, à face émaciée: c'étaient les deux grands chefs des moines palestiniens, Théodose et Sabas. On pense bien qu'ainsi encadré ce n'est pas sur le concile de Chalcédoine que le patriarche fit tomber l'anathème. L'histoire du prophète Balaam se renouvela. C'est Sévère qui fut maudit, avec son complice Soterichus de Césarée. Le duc de Palestine ne crut pas devoir insister; quant au neveu de l'empereur, il combla de présents et le patriarche et les moines, leur assurant qu'il était venu pour vénérer les Lieux Saints et nullement pour faire les affaires de Sévère.

Ainsi les choses ne marchaient pas en Orient comme Sévère l'aurait voulu: le grand dessein des Monophysites se heurtait à de

[1] La révolte de Vitalien.

sérieuses oppositions. Ce fut bien pire à Constantinople. Macedonius exilé y conservait de nombreux partisans, qui fuyaient son successeur et, autant qu'ils le pouvaient, lui faisaient la vie dure. Et ce n'était pas de quelques monastères qu'il s'agissait. Le populaire avait Timothée en horreur; dans les plus hauts rangs de la société il se trouvait des personnes qui le traitaient en intrus. De ce nombre était la femme d'Aréobinde, un des plus grands généraux de l'empire, Juliana Anicia Olybria. Cette princesse, fille de l'empereur Olybrius et de Placidie la jeune, réunissait en sa personne les traditions familiales des Anicii et des Théodose. C'est en vain que l'empereur et son patriarche déployèrent toutes les ruses et multiplièrent les instances: Juliana ne voulut point de Timothée. Il en était de même du propre neveu de l'empereur, Pompée, et de sa femme Anastasie. L'impératrice elle-même, Ariadné, ne cessait de reprocher à son mari le trouble qu'il entretenait dans l'Eglise. Peine perdue; nul n'avait prise sur ce vieillard têtu; Anastase avait son plan et le suivait.

Le 4 novembre 512, un dimanche, on inaugura à Sainte-Sophie le Trisagion monophysite, avec le *Crucifixus pro nobis*. Il y eut, bien entendu, des protestations énergiques; mais la police était en force: les perturbateurs furent assommés sur place ou conduits en prison. Les mêmes faits se reproduisirent le lendemain, à l'église Saint-Théodore. Enfin le 6 novembre, le jour même où Sévère était intronisé à Antioche, le conflit se transporta de l'église dans la rue. Une grande procession devait avoir lieu. Le patriarche prescrivit d'y chanter le Trisagion interpolé. Mais les moines diphysites arrivèrent en force; on les acclama. Au lieu de processions, des cortèges d'émeute s'emparèrent de la voie publique. On criait: « A bas Anastase! Aréobinde empereur! ». On assommait les partisans de Sévère, la foule se livrait à tous les excès. Un moine monophysite eut la tête tranchée; on la promena au bout d'une pique. Le corps fut traîné par les rues, avec celui d'une

religieuse. Les statues d'Anastase furent jetées par terre. Enfin, on se réunit au forum de Constantin, que l'on eut vite fait de transformer en place de guerre : les clefs de la ville, les étendards militaires, y furent transportés. L'exaltation était extrême. On brûla la maison de Marin d'Apamée, l'un des conseillers les plus mal vus, et même celle de Pompée, neveu d'Anastase. Tout un quartier de Constantinople devint la proie des flammes. Les sénateurs Celer et Patricius, envoyés en parlementaires, furent accueillis par une grêle de pierres.

Pendant ce temps, le vieil empereur, retiré aux Blachernes, endurait les remontrances de sa femme, mais ne fléchissait pas pour autant. Il n'était pas arrivé à quatre-vingts ans sans savoir que les émotions populaires se calment quelquefois toutes seules. Il avait calculé que celle-ci n'irait pas loin. Au bout de trois jours on apprit qu'il se rendait à l'Hippodrome, et les manifestants, déjà las de monter la garde au forum de Constantin, s'y transportèrent comme un seul homme, précédés de la Croix et de l'Evangile, hurlant le Trisagion catholique et poussant des cris de mort contre les mauvais conseillers. Anastase parut, sans couronne, en vêtements de deuil. Les crieurs embouchèrent leurs trompes et firent savoir aux émeutiers que le prince était prêt à s'en aller ; mais que, comme ils ne pouvaient pas être empereurs tous à la fois, il fallait choisir l'un d'entre eux pour le remplacer. Ces propos et quelques promesses dont le vieux fourbe était d'autant moins avare qu'il avait bien l'intention de ne pas les tenir, calmèrent l'effervescence et chacun s'en retourna chez soi [1].

Mais ce danger était à peine écarté qu'il s'en manifesta un autre plus grave. Un officier, appelé Vitalien [2], très influent dans

[1] Sur ceci, v. la Chronique de Marcellin, a. 512 ; Théophane, a. 6005, et Evagrius, III, 44, qui confond cette émeute avec celle du temps de Macedonius.

[2] Sur l'affaire de Vitalien, v. surtout Jean d'Antioche (*Fr. Hist. graec.*, éd. Müller-Didot, t. V, p. 32) et la Chronique de Marcellin.

la région du Danube, eut l'idée de mettre à profit tous ces troubles pour avancer ses propres affaires. Il parvint bientôt, sous couleur de religion, à former une troupe nombreuse, qui, renforcée par des bandes hunniques et bulgares, prit peu à peu une attitude inquiétante. Les choses en vinrent au point qu'un beau jour Vitalien, à la tête de soixante mille hommes, franchit le nouveau mur d'Anastase et vint camper à l'Hebdomon (513). De là il étendit ses postes vers les Blachernes et s'avança, sur sa droite, jusqu'à la porte d'Or. Ce qu'il réclamait avant tout, c'était le rappel de Macedonius et aussi celui de Flavien d'Antioche. Sévère lui faisait horreur.

Anastase entra en négociations et, par de fallacieuses promesses, parvint à contenter cet homme dangereux. Vitalien s'éloigna. Mais, comme Anastase ne tenait pas sa parole, il se maintint en état de guerre. Cyrille, un des généraux de l'empereur, fut surpris par lui à Odessos (Varna); Hypatius, le neveu d'Anastase, qui s'avançait à la tête d'une armée de soixante-cinq mille hommes, la vit tailler en pièces par le redoutable partisan. Lui-même fut fait prisonnier. Enfin Vitalien, ayant réussi à équiper une flotte, marcha une seconde fois sur Constantinople, par le rivage du Pont-Euxin; ses vaisseaux le flanquaient à gauche. Il pénétra dans le Bosphore, s'installa au port de Sosthène (Istenia) et de là envoya ses sommations. Il fallut lui donner beaucoup d'argent et le grade de *magister militum* avec le commandement de toutes les troupes de Thrace. Quant aux affaires religieuses, il fut convenu qu'un grand concile se tiendrait à Héraclée sur la Propontide, c'est-à-dire à portée de son armée, qu'il serait présidé par le pape de Rome et que l'on y réglerait les questions pendantes. Hypatius fut rendu, moyennant une forte rançon [1].

[1] C'est à la suite de cette délivrance qu'il alla faire le pèlerinage de Jérusalem.

Encore une fois Anastase promit tout ce qu'on voulut. Il convoqua le concile [1], il écrivit au pape [2]. Du vivant de Symmaque, cette démarche lui eût été plus amère. Mais Symmaque venait de mourir (514, 19 juillet) et son successeur Hormisdas annonçait une attitude moins intransigeante. Toutefois il ne pouvait y avoir ici que des différences de forme : Hormisdas, comme ses prédécesseurs, s'en tenait toujours au concile de Chalcédoine et continuait à exiger la répudiation de quiconque avait forligné à cet égard, Acace, Pierre Monge et les autres. Il envoya des légats, les évêques de Pavie et de Catane, Ennodius et Fortunatus. Partis au mois d'août 515, ils étaient de retour un an après [3].

Il n'était déjà plus question de concile. Anastase n'avait plus peur de Vitalien. Celui-ci, toujours trompé, avait repris le chemin de Constantinople. On avait vu son camp sur les hauteurs de Sycae (Péra) et ses vaisseaux à l'entrée de la Corne d'Or. Mais cette fois la flotte impériale avait engagé le combat et d'une façon tellement heureuse que Vitalien, ses navires et ses troupes de terre, essuyèrent un désastre complet (515) [4]. Cependant il continua à tenir la campagne, avec des effectifs plus modestes. Dans ces conditions, l'empereur retrouvait la liberté de son attitude.

Il n'abandonna cependant pas ses négociations avec le pape; il écrivit même au sénat de Rome, lequel, en ce genre de choses, suivait exactement les inspirations de son évêque. Il expliquait son orthodoxie, disant qu'on avait tort de le prendre pour un ennemi du concile de Chalcédoine, qu'il n'avait publié contre lui ni loi ni édit et qu'il s'évertuait à prêcher aux Alexandrins de ne pas

[1] Dans une de ses lettres (I, 21), Sévère mentionne la convocation qui lui avait été adressée.

[2] Deux lettres, 109 et 107, dans la *Coll. Avellana ;* la première du 28 décembre 514, la seconde du 12 janvier 515.

[3] Sur cette légation, v. les documents 105-116, 125, de la *Coll. Avell.*

[4] Marin d'Apamée se distingua dans cette affaire, ainsi que Justin, le futur empereur.

le charger sans cesse de leurs malédictions[1]. Le pape lui renvoya Ennodius de Pavie, avec un autre évêque, Peregrinus de Misène. Ils furent assez maltraités et revinrent avec une lettre où le vieil empereur se redressait inopinément contre les admonestations romaines: « On peut nous injurier, disait-il, et nous compter pour » rien; mais quant à nous donner des ordres, non » [2].

On pouvait au moins lui donner des ennuis; ou plutôt il s'en attirait lui-même.

Déjà, en 512, alors que la police d'Anastase exigeait partout que l'on reconnût son patriarche Timothée, les évêques de l'Illyrie[3] latine avaient écrit au pape Symmaque une lettre fort touchante, où ils lui demandaient de les aider; Symmaque avait répondu avec bonté, mais en exigeant toujours la condamnation d'Acace[4]. Peu après, l'insurrection de Vitalien donna du cœur aux orthodoxes de ce pays. Ils prirent une telle attitude que, jusqu'au fond de la Palestine, les moines hostiles à Sévère eurent l'idée d'entrer en rapports avec eux. Ils écrivirent à Alcyson, métropolitain d'Epire (Nicopolis), une lettre où ils lui contaient leurs peines[5]. Alcyson s'était mis en communion avec le pape. Il en était de même de Laurent de Lychnidos en Nouvel-Epire et de beaucoup d'autres. L'attention d'Anastase fut appelée sur ces foyers de résistance. Dès qu'il eut quelque relâche du côté de Vitalien, il se fit amener[6] à Constantinople et Alcyson et Laurent, et aussi les évêques de Dacie Intérieure, Domnion de Sardique, Gaianus de Nisch, Evangelus de Pautalia (Kustendil). Alcyson et Gaianus moururent à Constantinople; les autres rentrèrent chez eux, réclamés par l'armée d'Illy-

[1] Cf. Sévère, *Ep.*, IV, 2, p. 255.
[2] *Coll. Avell.*, 138; Thiel, p. 814.
[3] Per Illyricum, Dardaniam et utramque Daciam.
[4] Thiel, p. 709, 717 (J. 763). Cf. Théophane, a. 6008.
[5] Evagrius, III, 31.
[6] Marcellin, a. 516.

rie. En Epire, Alcyson fut remplacé par un évêque Jean, lequel, avec tous ses suffragants, fit adhésion au pape Hormisdas [1].

L'empereur Anastase, en somme, n'avait guère satisfaction de son épiscopat. Les Illyriens, autrefois si zélés pour la théologie cyrillienne, répudiaient son patriarche et ses fâcheuses accointances; bien plus, ils allaient jusqu'à se rapprocher de Rome. En Syrie, Sévère se débattait contre une opposition soutenue. Moins scrupuleux ou plus fanatique que son empereur, il ne reculait pas devant les coups de force. C'est ainsi qu'une énorme multitude de moines, qui se rendaient de la seconde Syrie au sanctuaire de saint Syméon stylite, évidemment pour manifester contre le patriarche, furent attaqués par des gens de celui-ci : il en resta trois-cent-cinquante sur le carreau. Comme leurs confrères de Palestine s'étaient plaints à l'évêque de Nicopolis, ceux de Syrie écrivirent au pape Hormisdas une lettre de protestation [2].

De Constantinople aussi arrivaient à Sévère des nouvelles fâcheuses. Le patriarche Timothée, toujours préoccupé de se tenir en équilibre entre les impulsions du palais et les résistances de la population, ne lui inspirait qu'une confiance très limitée. Il comptait, pour l'amener à lui, sur l'archevêque de Césarée, Soterichus. Celui-ci, effarouché d'abord par les violents procédés du nouveau patriarche d'Antioche, inquiet aussi sans doute des manifestations de Vitalien et autres, s'était tenu un peu à l'écart. A la fin il reprit courage et l'on parvint à le rapprocher de Sévère. Quand Timothée mourut (518), il était au moment de partir pour Constantinople, avec l'intention d'y faire les affaires du parti. L'avènement du nouveau patriarche, Jean, ne rassura ni lui ni Sévère. On apprit qu'à la cérémonie d'installation (17 avril 518), des cris contre Sévère avaient été proférés. Il ne s'en était rien suivi; mais

[1] *Coll. Avellana,* 117-124, 127, 134, 135.
[2] *Coll. Avell.,* 139, 140 (réponse du pape).

l'évêque d'Antioche espérait peu de son nouveau collègue et s'attendait à le voir suivre la même ligne que Timothée [1].

Mais les choses allaient tourner beaucoup plus mal qu'il ne s'y attendait. Le 9 juillet de cette même année 518, un orage terrible éclata sur Constantinople. Quand il s'apaisa, on apprit que le vieil empereur était mort subitement, au fond de son palais. Dans son exil lointain, le patriarche Elie jouissait à ce moment de la présence de son ami Sabas. Vers le soir ils avaient l'habitude de partager un frugal repas d'anachorètes. Ce jour là Elie se fit attendre fort longtemps. Quand il parut enfin, il annonça que l'empereur était mort et que lui-même n'allait pas tarder à le suivre dans l'autre monde. En effet, il mourut dix jours après.

L. DUCHESNE.

[1] Sur tout ceci v. la curieuse lettre de Sévère à Eleusinius de Sasima, VI, 1. Cf. Théophane, a. 6010.

LA NÉCROPOLE DE THESSALONIQUE

M. Perdrizet a publié dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole de Rome* [1] plusieurs séries de documents — des inscriptions principalement — provenant de la nécropole de Thessalonique. Après 1905, les découvertes n'ont pas cessé; nos travaux nous ayant régulièrement ramenés depuis 1910 dans la capitale macédonienne, nous avons pu recueillir un certain nombre d'inédits qui s'ajoutent aux séries déjà constituées. Ils nous ont paru devoir trouver place dans le recueil où M. Perdrizet a créé comme une rubrique thessalonicienne [2].

Nous suivrons dans cet exposé la division topographique, les trouvailles ayant été faites en trois lieux différents.

1. — Région de l'Hôpital civil.

Pour localiser les recherches faites depuis 1905, on voudra bien se reporter au plan publié par les *Mélanges* (XXV, 1905, pl. I), d'après les relevés de MM. Doite, Perdrizet et Cuypers. La zône des fouilles de 1898-99 a été dépassée dans la direction du Nord, entre Cheikh-soû et l'Hôpital. En même temps, à l'Hôpital même, les travaux poursuivis ont amené, à plusieurs reprises, des trouvailles.

[1] *Mél.,* XIX (1899), p. 541 sqq.; XX (1900), p. 223 sqq.; XXV (1905), p. 81 sqq.

[2] Une importante collection d'antiquités avait été réunie par les soins de l'autorité turque à l'Ecole Sultanieh de Salonique. Nous en avons dressé le catalogue et nous en publierons prochainement, avec la collaboration de M. Ad. Reinach, les inscriptions inédites. [Ces lignes ont été écrites avant l'occupation de Salonique par les Grecs (nov. 1912)].

A. — Fouilles antérieures à 1911.

En 1911, M. Cuypers, consul de Belgique, nous montra, avec son obligeance habituelle, un lot d'objets découverts pendant les travaux de l'Hôpital municipal, et, plus récemment, dans un terrain contigu, acheté par la Compagnie des eaux. Les tombeaux étaient pour la plupart taillés dans le rocher, quelquefois dallés de grandes tuiles. Un détail, qui n'avait pas été noté précédemment, nous a été indiqué : les minces plaques de marbre qui portent les inscriptions funéraires étaient inclinées à 45° environ au fond de la tombe et servaient comme d'oreiller à la tête du mort. *Les inscriptions étaient tournées contre le roc.*

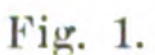
M. Cuypers a bien voulu nous autoriser à faire connaître les objets trouvés. Qu'il reçoive ici nos remerciements.

a) *Inscriptions.*

1. — Plaque de marbre blanc, face arrière brute. Haut. 0,345 ; larg. 0,28 ; épais. 0,02. Haut. des lettres 0,025. Interl. 0,07. Traces de minium. Formes : cf. fig. 1. Gravure négligée. Feuille de lierre dans chacun des angles inférieurs.

Μάρκος Ἑρένι-
ος Λάκων Μαρ-
κίᾳ Ἑρενίᾳ Θε-
οδότῃ τῇ μ-
ητρὶ ἐκ τῶν
ἐκείνης μν-
ίας χάριν.




Fig. 1.

L. 1 à 3. Herennius, Herennia, noms fréquents à Salonique (cf. Duchesne et Bayet, *Mission au Mont Athos*, nos 52, 53, 56, 89, 99, etc.

L'orthographe Ἑρένιος, Ἑρενία n'existe pas dans ces textes. Pour les suppressions de lettres doubles, cf. Dumont-Homolle, p. 492, note ; particulièrement 86 *z*, γενεό[τατος], etc.

L. 7. Pour les orthographes ι = ει, ε = αι, etc..., si courantes dans l'épigraphie macédonienne de l'Empire, et pour la suppression du *iota* adscrit, nous renvoyons une fois pour toutes aux documents thessaloniciens publiés.

2. — Plaque de marbre blanc, analogue à la précédente. Haut. 0,34 ; larg. 0,29 ; épais. 0,02. Haut. des lettres 0,025. Interl. 0,015. *Apices.* Ligatures : τω, μνε, κε. Ecriture de la fig. 1.

Μάξιμος Λεσ-
βίῳ τῷ ἰδίῳ
ἀδελφῷ ἐ-
κ τῶν ἐκείνου
μνείας χάριν.

b) *Figurines de terre-cuite.*

Les objets trouvés dans les tombes étaient le plus fréquemment placés du côté de la tête du mort. Presque tous proviennent de trois sépultures. M. Cuypers les conserve chez lui avec quelques objets venus d'Amphipolis. Les souvenirs du collectionneur ne lui permettent pas de faire le départ exact entre les objets trouvés dans les fouilles de la Nécropole et ceux qui viennent du dehors. Nous publions donc tout le lot, en indiquant, sous réserves, quelles terres-cuites nous paraissent venues d'Amphipolis. La comparaison avec les figurines trouvées en 1912 dans les fouilles de l'Hôpital atteste la provenance thessalonicienne de la plupart des exemplaires [1].

[1] L'intérêt relatif de ce lot de terres-cuites thessaloniciennes apparaîtra, si l'on songe à la rareté des figurines jusqu'ici découvertes dans la Grèce du Nord. Cf. Fr. Winter, *Die Typen der figürlichen Terrakotten,*

1. — Haut. 0,24. Terre-cuite creuse. Argile rouge-orangée. Provenance : Nécropole de Thessalonique. Aphrodite funéraire, dérivée du type de la *Cnidienne.* Socle complet (haut. 0,03). Sauf quelques éraflures au ventre et au genou gauche, la figurine est intacte. Arrière lisse, avec la forme du corps seulement moulée (fig. 2, *b*).

La déesse est figurée entièrement nue. La main gauche cache le sexe. L'avant-bras droit levé soutient la draperie, que la déesse va déposer sur une amphore, placée à sa droite pour rappeler la fiction primitive du bain. La main est libre et ne saisit pas les plis de la draperie. La chevelure, ramenée en avant, forme sur le front un chignon haut.

Cf. Winter, II, 216, 1, 2, 4, 7, 8.

2. — Haut. 0,25. Terre-cuite creuse. Argile rouge-pâle, poreuse. Provenance : Nécropole de Thessalonique. Aphrodite funéraire. Socle en partie brisé à l'avant. Eraflure au genou gauche. Bras gauche recollé. Arrière lisse. Le corps seul moulé (fig. 2, *c*).

L'attitude et le mouvement rappellent la figurine précédente. Mais l'avant-bras gauche est levé, ce qui indique une dérivation

1903, p. XXXVIII et XXXIX (tome III, I du recueil : *Die Antiken Terrakotten*). L'auteur mentionne seulement comme centres de découvertes en Macédoine : 1° *Amphipolis.* Cf. Perdrizet, BCH, XXI (1897), p. 524 sqq, pl. V-VIII ; quelques autres pièces signalées au British Mus. (*Arch. Anzeiger,* 1900, p. 213 = H. B. Walters, *Catal. of the terracottas,* C. 400) ; à Salonique, collection Mordtmann. 2° *Pella.* Cf. *Arch. Zeit.,* 1846, p. 208. 3° *Potidée* (Chalcidique) cf. Winter, *ibid.,* II, 48, 6. *Acanthos* (Chalcidique) a fourni des terres-cuites qui sont au Musée de Bruxelles : cf. *Bull. des Mus. royaux,* II, 1902-03, p. 69.

Il faut y joindre le petit lot de terres-cuites classées au Musée de Constantinople comme originaires de Macédoine. Cf. G. Mendel, *Catalogue des figurines grecques de terre-cuite,* n°s 3066 à 3073. La provenance attestée de cinq d'entre elles est un village de Chalcidique, voisin de l'emplacement présumé de l'ancienne Sermylé. Des trois autres, deux (3071-3072) viennent de Salonique, une (3073) de la collection Rodowitz. D'après la *Nea Héméra* (13 janv. 1913), de nombreuses figurines en terre-cuite, du genre des Tanagras, ou plus tardives, quelques-unes analogues aux types grotesques dits de Smyrne, auraient été trouvées récemment au lieu dit Πλάκα τῆς Ἱερισσοῦ (Chalcidique) et apportées à Salonique.

plus écartée du modèle originel. On a ici un exemple rare de la contamination de deux types, la *Cnidienne* au bain et l'Aphrodite tenant d'une main un objet (pomme, balle, ou miroir). Le cou est légèrement incliné à droite.

3. — Haut. 0,17. Terre-cuite creuse, gâtée par des concrétions à l'arrière. De ce côté, large trou d'évent (diam. 0,045). Provenance: Amphipolis (?) (fig. 2, *a*).

Attis à la syrinx. Le dieu-pâtre est assis sur un rocher; il tient le *pedum* de la main gauche; de la droite il applique à ses lèvres l'instrument dont il joue. Les pieds manquent.



Fig. 2; de gauche à droite *a, b, c.*

Cf. Perdrizet, BCH, XIX (1895), p. 534; XXI (1897), p. 514 sqq., et particulièrement pl. VIII, 2. M. Perdrizet a repris et développé les idées indiquées dans une première communication, sur la fréquence et le rôle des statuettes d'Attis à Amphipolis. C'est ce qui incite à attribuer, sous réserves, à Amphipolis les figurines 3, 4 et 5 de la collection Cuypers. Sur les Attis d'Amphipolis, cf. encore *Wiener Jahresh.*, XI (1908), *Beibl.*, p. 97 sqq. (Collection Wix de Zsolna); Winter, I, p. XXXIX.

4. — Haut. 0,125. Terre-cuite creuse, recouverte d'un léger engobe blanc. Arrière lisse. Provenance: Amphipolis (?) (fig. 3, *b*).

Attis à la syrinx. Le dieu-pâtre, assis sur un rocher, porte la syrinx à ses lèvres des deux mains. Le *pedum* est posé à côté de lui. Les pieds, un peu indistincts, étaient chaussés.

On comparera très exactement : BCH, XXI (1897), pl.VI = Winter, II, 371, 7.

5. — Haut. 0,175. Terre-cuite creuse. Argile rouge-pâle, engobe blanchâtre. Arrière lisse, avec large trou d'évent (0,035 × 0,03). Provenance : Amphipolis (?) (fig. 4, *a*).

Attis à la syrinx. Le dieu tient de la main droite l'instrument ramené sur sa poitrine. La main gauche est posée sur le genou. Le détail de la figure est soigné.

Cf. Winter, II, 371, 3, 5, 6, 9.

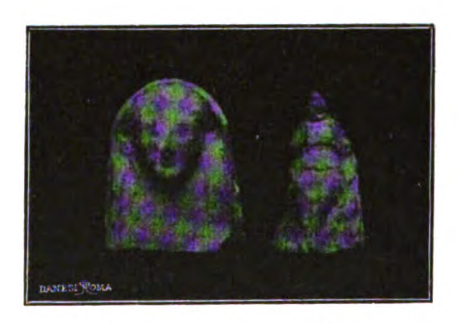


Fig. 3 ; de gauche à droite *a*, *b*.

6. — Haut. 0,135. Masque funéraire, creux, avec trou de suspension à la partie supérieure. Argile rouge. Provenance : Amphipolis (attestée par M. Cuypers) (fig. 3, *a*).

Masque de femme, assez usé. Voile posé à plat sur la chevelure, et retombant de chaque côté du visage. Les oreilles sont étalées en avant, à la manière archaïque.

Pour l'origine de ce type archaïsant, cf. Winter, I, 236, 237.

Des masques archaïques analogues, à Rhodes (cf. Salzmann, *La Nécrop. de Camiros*, pl. XII), à Thèbes de Phtiotide (Musée de Volo, fouilles 1907-08, τέλος τοῦ 3. στρώματος), à l'*Héraion* de Délos (fouilles de 1911).

7. — Haut. 0,17. Terre-cuite creuse, argile rouge-sombre, sur une haute base ronde à trois moulures (haut. 0,03). Arrière lisse, avec trou d'évent (diam. 0,02). Nécropole de Thessalonique (?) (fig. 4, *b*).

Télesphoros. Le petit dieu, dont la figure est assez grossièrement indiquée, est vêtu, selon le type courant, d'un manteau long, fermé par trois agrafes transversales. Pieds apparents.

Pour le type de Télesphoros, cf. G. Fougères, *Fouilles de Mantinée*, BCH, XIV (1890), p. 595 sqq.; S. Reinach, *Rép. de la statuaire*, I, p. 148; II, p. 38, 469 et 470; Winter, II, 265, 1; *Dict. des Ant., s. v. Telesphorus* (G. Darier). L'origine thrace de cette divinité, suggérée par M. S. Reinach (*Revue des Et. Gr.*, 1901, p. 348 sq.), semble prouvée par l'abondance des représentations de Telesphoros trouvées dans la Grèce du Nord. Aux listes de provenances dressées par G. Darier (art. cité), ajouter Thessalonique et Thasos (documents inédits).

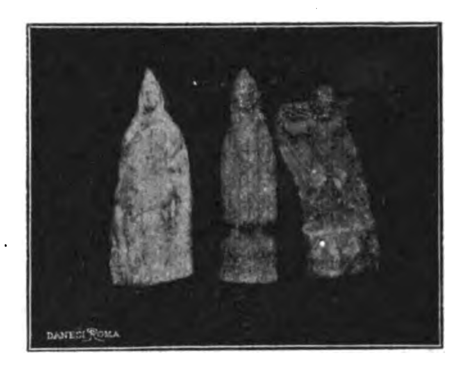


Fig. 4; de gauche à droite *a*, *b*, *c*.

8. — Haut. 0,15. Terre-cuite creuse, argile poreuse, sans engobe, sur haute base (haut. 0,037). Arrière lisse, avec large trou d'évent (diam. 0,012). Provenance: Nécropole de Thessalonique (fig. 4, *c*).

Eros funéraire, nu, avec un manteau à l'arrière, qu'il soulève et écarte du bras droit et qui s'enroule sur l'avant-bras gauche. Petites ailes aux épaules. La tête est couverte d'une sorte de voile. Chevelure grossière, dont les boucles sont fortement indiquées.

9. — Haut. 0,175. Terre-cuite creuse, argile rouge-orangée. Brisée en bas. Eraflures au visage. Arrière lisse, avec un large trou d'évent (diam. 0,025). Provenance: Nécropole de Thessalonique (fig. 5, *a*).

Déméter (?) ou femme, assise sur un trône à haut dossier. Le bras droit est replié sur la poitrine, le bras gauche pose sur le giron. Visage d'une exécution soignée, qui semble inspiré, de loin, des modèles dits lysippéens. L'expression du regard est douloureuse. Le col est légèrement incliné à droite. La chevelure est couverte d'un voile.

Dérivé d'un type tel que: Winter, I, 89, 4, 6.

10. — Haut. 0,13. Larg. 0,15. Ep. 0,07. Terre-cuite creuse. Argile rouge-pâle. La partie supérieure et l'arrière sont brisés. Il y avait à l'arrière un trou d'évent, carré, de 0,02 de côté. Provenance: Nécropole de Thessalonique (fig. 5, *b*).

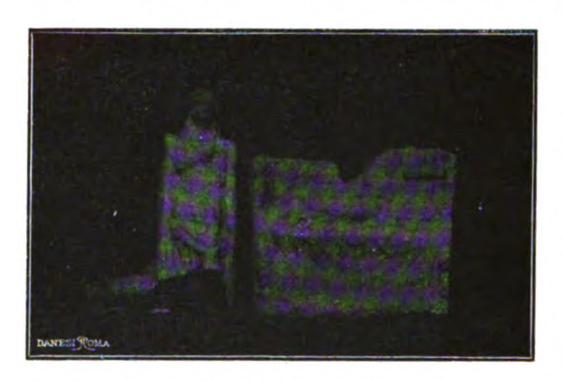


Fig. 5; de gauche à droite *a*, *b*.

Sur un lit de banquet, qui est drapé à l'avant, est étendu un homme, dont la tête, brisée, a disparu. Près de lui une lyre; de la main gauche le personnage tient une bourse et une grande feuille de lierre.

Cf. S. Reinach, *Chron. d'Or.*, I, p. 198: figurines funéraires couchées sur des bases en forme de lit, trouvées à Marion (Chypre).

Sur l'importance de la feuille de lierre à titre de *signum* dans les confréries dionysiastes, cf. Perdrizet, *Cultes et Mythes du Pangée*, p. 98. On pourrait ajouter des exemples, car la feuille de lierre reparaît fréquemment, à une place ou à une autre, sur les monuments funéraires de toute la région (Macédoine et Thrace).

11. — Lampe d'argile pâle, sans engobe. Long., avec l'anse, 0,105. Diam. 0,06. Haut. 0,03. Provenance: Nécropole de Thessalonique. Trou d'évent à la partie supérieure (fig. 6, *a*).

Dans le médaillon central, relief représentant un chien qui attaque un sanglier. Simple scène de chasse ou motif détaché de la représentation funéraire du Héros cavalier.

12. — Haut. 0,11. Long. 0,11. Terre-cuite creuse, argile jaune-orangée, sans engobe. Trou d'évent rond à l'arrière (fig. 6, *b*).

La figurine, assez grossièrement moulée, représente un bœuf.

13. — Haut. 0,11. Terre-cuite creuse, rouge, sans engobe. Brisée à l'arrière (fig. 6, *c*).

Protome de cheval. Travail soigné. A la bouche, trous pour l'ajustage du mors. A l'avant du torse, deux autres trous pour l'ajustage des pattes de devant. La figurine était donc articulée. On a trouvé, en même temps, les débris d'un petit char.

Les nos 12 et 13 proviennent de la Nécropole de Thessalonique.

c) *Verreries et poteries.*

Les verres que nous publions ci-après sont aussi les premiers qu'ait livrés authentiquement la nécropole de Thessalonique.

1. — Hydrie sans anse. Haut. 0,15. Verre gris-bleu avec concrétions gris-jaune. La photographie (fig. 7, *a*) permet de juger de l'élégance du galbe. Diam. à l'embouch. 0,065; diam. au pied 0,04; diam. à la panse 0,085. Verre fin et léger, ép. 0,01.



Fig. 6; de gauche à droite *a, b, c.*

Le col est décoré de cercles en léger relief. Cf. Kisa, *Das Glas im Altertume*, pl. F, 326 (moins élancé).

2. — Flacon à panse sphérique, avec étranglement au haut du col. Haut. 0,065. Diam. à la panse 0,04. Verre à irisation gris-argent (fig. 7, *b*). Kisa, *l. l.*, pl. A, 61.

3. — *Guttus.* Long. 0,26. Verre gris à irisation argentée. Diam. max. de la panse 0,04. En forme d'oiseau (fig. 7, *c*). Kisa, *l. l.*, p. 829, fig. 334 (analogue).

4-5. — Deux flacons de verre gris-bleu, très légers, avec irisations d'un bleu vif (fig. 7, *d*). Haut. 0,07 et 0,075. Diam. à l'embouchure 0,015; diam. max. de la panse 0,04.

Il faut ajouter trois petits couvercles de verre irisé (diam. 0,045, 0,04 et 0,037), décorés de boutons.

Les poteries, que l'on n'a pas jugé nécessaire de reproduire, rappellent les types décrits en 1905 (*Mél.*, p. 90) par M. Perdrizet. Il eût été intéressant de savoir exactement avec quelles terres-cuites elles ont été trouvées. Les renseignements, sur ce point, sont insuffisants. De façon générale, il n'est pas sûr que ces poteries communes, difficiles à dater, soient aussi tardives que M. Perdrizet l'a pensé (l. l., p. 91): en 1912 on a trouvé à l'Hôpital civil un vase à filets horizontaux [1] (type n° I de la publication Perdrizet) avec des figurines qu'il est impossible de faire descendre jusqu'à la période IVe-Ve siècle après J. C. Il faut supposer que cette production vulgaire a été répandue pendant fort longtemps, depuis le début de l'époque impériale jusqu'à une date avancée de l'ère chrétienne.

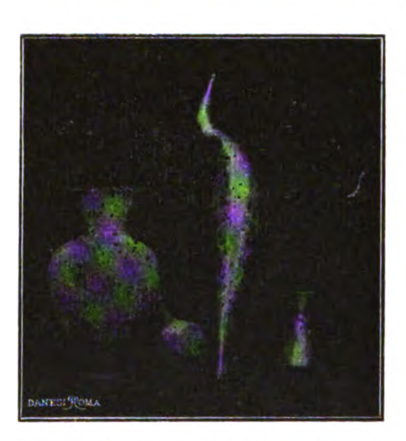


Fig. 7; de gauche à droite *a*, *b*, *c*, *d*.

Nous donnons l'indication des vases vus en 1911 chez M. Cuypers, en nous reférant, autant que possible, aux types qu'a fait connaitre M. Perdrizet; l'argile est rouge-grise, noirâtre même, quelquefois.

Type n° 3 (avec quelques variantes).

1. — Haut. 0,115. Diam. à la panse 0,065; à l'embouchure 0,03. Le col est haut de 0,055. Lignes concentriques à la panse, au-dessous du diam. max.

[1] Cf. infra p. 351, n° 1.

2-3. — Deux exemplaires semblables.

4. — Haut. 0,13. Panse plus allongée. Haut. du col 0,065. Traces de brûlures au col. Diam. de la panse 0,05.

5. — Haut. 0,12. Même forme. Haut. du col 0,055. Diam. de la panse 0,05.

6. — Haut. 0,095. Diam. de la panse 0,035.

7. — Haut. 0,095. Diam. à l'embouchure 0,023 ; au pied 0,016.

8. — Haut. 0,135. Panse sphérique. Col légèrement renflé. Brisé d'un côté. Diam. de la panse 0,07.

Type n° 5 (mais plus allongé).

9. — Haut. 0,175. Haut. des anses 0,04. Diam. de la panse 0,07 ; au goulot 0,023 ; au pied 0,03. Cercles concentriques sur les deux tiers de la panse.

Type n° 7.

10. — Haut. 0,105. Panse piriforme. Haut. du col 0,055. Diam. de la panse 0,05.

Type n° 9.

11. — Haut. 0,09. Argile rougeâtre, lie de vin. Cercles concentriques à la panse.

12. — Haut. 0,09. Même forme. Diam. à l'embouchure 0,075. Quatre cercles concentriques à la partie supérieure de la panse.

Types nouveaux.

13. — *Askos*, sans couvercle, avec goulot saillant placé sur le côté de la panse. Argile rouge, enduit rouge-brun. Haut. 0,05. Diam. de la panse 0,085 ; au pied 0,03; à l'embouchure 0,045. Anse brisée.

14. — Coupe. Haut. 0,05. Diam. 0,15. Forte épaisseur (0,007).

15. — Coupe à panse droite et pied court. Haut. 0,06. Diam. 0,115. Argile rouge, légère.

Les types 3 et 7 de Perdrizet sont imités de la verrerie.

La collection Cuypers comprenait enfin deux petits pendants d'oreilles, en or, reproduisant simplement un décor de rosace.

B. — Fouilles de 1911-12.

En 1911-12, l'aménagement d'une terrasse et d'une allée d'accès, en avant de la façade de l'Hôpital civil, au sud de l'emplacement du tombeau de Domesticus (cf. le plan), a provoqué de nouvelles découvertes. On a trouvé là, à moins d'un mètre de profondeur, posant directement sur le roc, un groupe de 7 à 8 tombes, analogue à celui dont M. Perdrizet a publié le dispositif (*Mél.*, XIX, 1899, p. 542, fig. 1).

L'une de ces tombes, d'après le renseignement qui nous a été obligeamment donné par M. le D[r] Dreyfus, chirurgien en chef de l'Hôpital, avait des parois stuquées et décorées de guirlandes peintes assez grossièrement. Ces ornements n'ont malheureusement pas pu être conservés. Les tombes ne contenaient pour la plupart que des ossements. Une seule a livré les terres-cuites ci-après publiées. Ces terres-cuites et plusieurs inscriptions en dépôt à l'Hôpital nous ont été montrées par M. le D[r] Dreyfus, à qui nous offrons ici nos remerciements.

Trois inscriptions (n[os] 3, 4 et 5) sont chrétiennes.

a) *Inscriptions.*

1. — A la Conciergerie de l'Hôpital. Plaque circulaire de marbre blanc, formant la partie supérieure d'une table[1]. Elle était soutenue

[1] Nous ne connaissons pas ailleurs cet usage de la table funéraire à inscription. Il n'y a aucune trace de remploi.

par un trépied (de bronze ?) dont l'encastrement est visible à la partie inférieure. Brisée à droite et en avant. Diam. 0,70 env. Epais. 0,018.

Pour les deux premières lignes de l'inscription, la hauteur des lettres est de 0,05 ; pour les deux lignes suivantes de 0,035 ; pour la cinquième de 0,03. Interlignes, à partir du haut, 0,025 ; 0,015 ; 0,01 ; 0,01.

Pour les formes des lettres cf. la fig. 8.

Πριάμῳ Ἀ-
πολλωνίου
Ἀπολλώνιος τ[ῷ
πατρὶ εὐσεβῖ τὸ [μνῆ-
μα.

2. — Même endroit. Plaque de marbre blanc, complète à droite et en bas. A gauche, *vacat*. Haut. max. 0,242. Larg. max. 0,27.

Haut. des lettres 0,034 (dernière ligne 0,02). Interl. 0,013 (entre les deux dernières lignes 0,007).

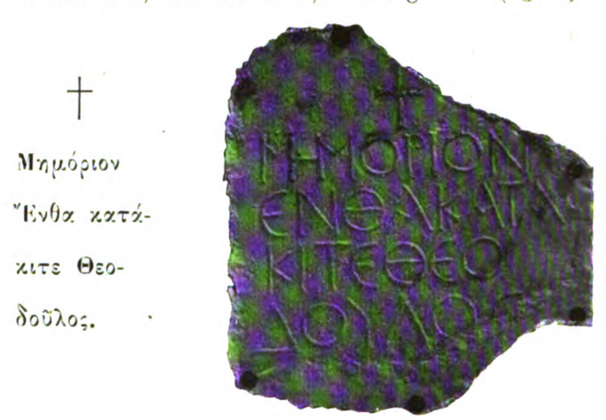
Apices. Ligatures (fig. 8).



Fig. 8.

[Ὁ δεῖνα
. . . .] ἐ-
κ τῶν ἰδί-
ων ἑαυ-
τῷ μνείας
χάριν.

3. — Même endroit. Plaque de marbre blanc, brisée en haut et en bas. Haut. max. 0,205. Larg. max. 0,195. Epais. 0,032. Haut. des lettres 0,028. Interl. 0,005. Ligatures (fig. 9).



†
Μημόριον
Ἔνθα κατά-
κιτε Θεο-
δοῦλος.

Fig. 9.

Pour le mot μημόριον, cf. Mordtmann, *Ath. Mitt.*, XXI (1896), n° 5 ; Perdrizet, *Mél.*, 1899, p. 545-546.

4. — Même endroit. Plaque de marbre bleu, brisée de tous côtés. Haut. max. 0,42. Larg. max. 0,245. Epais. 0,032. Haut. des lettres, de 0,025 à 0,043. Interl. 0,015. L'inscription n'est complète qu'en bas.

? Μ]ωμῷ . . .
. . Ἰ]ωάννη[ς .
ἀναγ]νώ(σ)της εν[. .
ἐν τῆι (?)] τοῦ Θεοῦ εἰ[ρήνῃ (?)
. . ρμου . .
. . . μ . .

L. 1 : Μωμώ est connu comme nom de femme à Thessalonique; cf. Demitsas, n° 687. L'inscription 1974 du *CIG* doit être lue: Ζωσίμη Αἰλίᾳ Μωμῷ τῆι ἰδίᾳ θυγατρί, etc. ; on a en effet d'après la copie de Köhler: **ΖΩΣΙΜΗΑΙΔΙΑ**

ΜΩΜΩ etc.

A tort, Boeckh: Ζωσίμη<Αι>άϊδι ἀμώμῳ.

Les restitutions des lignes 3 et 4 sont suggérées par une inscription chrétienne de Thessalonique (Dimitsas, Ἡ Μακεδονία, p. 556), corrigée par M. Perdrizet (*Mél.*, 1899, p. 544), où le même nom et le même titre se retrouvent. Dans l'une comme dans l'autre, le sigma de ἀναγνώ(σ)της a été omis par le lapicide. La restitution: ἐν τῇ] τοῦ Θεοῦ εἰ[ρήνῃ (?) est proposée d'après les inscriptions latines chrétiennes, où l'expression: *in pace*, apparaît dès l'année 310 après J.-C. Cf. De Rossi, *Inscr. christian. Urb. Romae*, nos 31, 32, etc.; l'équivalent grec est bien ἐν εἰρήνῃ; cf. *ibid.* (année 454), n° 1159.

5. — Même endroit. Fragment d'une plaque de marbre blanc. Complet à droite. Face arrière brute, avec une feuillure verticale. Haut. max. 0,38. Larg. max. 0,14. Epais. max. 0,09. Haut. des lettres 0,025. Interl. 0,007.

Formes: *omicron* en losange, *sigma* non lunaire, *epsilon* tantôt lunaire, tantôt à barres droites.

Αὐρή-
λιος Ἀ-
φροδεί-
σει(ο)ς ἠ-
γόρασα
τὸ κοι-
μητή-
ρει(ο)ν-

Pour la mention de l'achat du terrain de la sépulture, voir les textes auxquels renvoie M. Perdrizet (*Mél.*, 1899, p. 548).

b) *Terres-cuites.*

Un tombeau contenait un vase et des figurines, dont nous donnons le détail.

1. — Vase du type n° 1 (cf. *Mélanges*, 1905, p. 90). Hauteur 0,21; haut. du col 0,075; diam. au col 0,045. Argile rouge-grise (fig. 10, *a*).

2. — Statuette de terre-cuite pleine. Argile rouge. Haut. 0,14. (fig. 10, *b*).

La statuette était faite pour être posée assise. Elle représente une femme entièrement nue (Aphrodite), la main droite sur le sein, la main gauche contre la cuisse. Les jambes et les pieds sont grossièrement modelés. Traces de couleur.



Fig. 10; de gauche à droite *a, b, c, d, e*.

3. — Même type. Même matière. Brisée au-dessous des genoux. Haut. 0,10. Pas de polychromie (fig. 10, *e*).

4. — Haut. 0,22. Terre-cuite creuse. Argile rouge brique, avec traces de couleur rose près du vase et sur la draperie. Tête brisée (fig. 10, *d*).

Aphrodite du type de la Cnidienne (cf. supra, p. 340, n°s 1-2).

5. — Haut. 0,21. Terre-cuite creuse. Argile rouge-pâle. Trace de couleur rose sur les seins et sur la draperie qui cache le sexe. Arrière lisse, avec trou d'évent (diam. 0,015). Socle : haut. 0,045 ; larg. 0,04 (fig. 10, *c*).

Aphrodite nue, debout, avec la *stéphané* et le voile de tête, ramenant de la main gauche un pan de draperie devant sa nudité. Le bras droit tient la draperie au-dessus du vase, qui rappelle l'idée du bain (cf. le n° précédent, et supra, p. 340, n°s 1-2).

Sur le socle, à l'arrière: haut. des lettres 0,008 à 0,012. Graffite, tracé à la pointe dans l'argile molle.

'Απόλλ-
ουνος = 'Απόλλωνος (?)

Pour le détail de la draperie cachant le sexe, cf. Winter, II, 216, 9; 217, 1, 4, 7.

Ces deux terres-cuites, sur la provenance desquelles il n'y a aucun doute, assurent, par comparaison, la provenance thessalonicienne de deux exemplaires de la collection Cuypers et permettent de dater des premiers temps de l'époque impériale les vases communs publiés par M. Perdrizet et par nous.

2. — Quartier de Kalamaria.

M. Perdrizet a rappelé (*Mél.,* XIX (1899), p. 541) que « le cimetière païen de Thessalonique s'étendait au long de la Voie Egnatienne au dehors des portes de *Kalamari* et de *Telli-Kapou.* Le voyageur qui arrivait de Chalcidique traversait la nécropole avant d'entrer dans la ville ». Cette sorte d'avenue des tombeaux devait accueillir l'arrivant à une assez grande distance de la ville: les inscriptions et sculptures que nous mentionnons ci-après se trouvent encore dans le quartier de Kalamaria, au sud des casernes. Elles ont été trouvées sur l'emplacement même où on les voit actuellement.

1. — Bâtiments du Cours secondaire de jeunes filles de la *Mission laïque française.* Marbre blanc, servant de marche d'escalier, à droite du bâtiment, près de la mer. Brisé à droite et à gauche. Haut. 0,50. Long. 1,175. Il semble que ce marbre mouluré ait fait partie de l'entablement d'un *hérôon.* Il nous a été signalé par M[elle] R. Lecoq.

Au-dessous d'une moulure haute de 0,05; hauteur des lettres 0,08, 0,05 et 0,06. Interl. 0,11 et 0,05. Gravure soignée. Petits *apices*.

. . . Δ]ομίτιος Ἰουλίανος . . .
. . . . . Κ]αλλίστηι ❦ ἑαυ[τῶι (?)
Ἄ]νταvδρος υἱὸς Ἀντων[ίου (?)
. . . .

2. — Maison *Chérim-Effendi*, chez *Hadji-Tasso Philippa.*

Base de marbre blanc, moulurée. Saillie du couronnement 0,08. Brisée à droite. Haut. 1,385. Larg. au couronnement 0,64; à la plinthe 0,54; au corps principal 0,48. Epais. au corps principal 0,25.

Gravure profonde, irrégulière vers la fin. Haut. des lettres 0,025. Interl. 0,02. Petits *apices*. A la fin, la hauteur des lettres varie, en même temps que les interlignes se resserrent. Inscription publiée: Duchesne-Bayet, n° 69. Nous nous contentons d'indiquer les rectifications des erreurs dues à la copie de Hadji-Thomas.

L'inscription a en réalité 15 lignes, et non 9.

L. 2. On lit μητρί, et non μητρη.

L. 8 (en réalité l. 13). On lit Ὑπερηφάνῳ, et non Ὑπεριφάνῳ.

3. — Même maison. Base de marbre blanc, moulurée, dont nous n'avons pu voir que la face antérieure, faute de moyens pour remuer le marbre. La face arrière serait, dit-on, ornée d'un relief. Haut. 1m. Larg. 0,40 à la partie supérieure; 0,47 à la plinthe; 0,385 au corps principal.

Gravure assez soignée. Haut. des lettres 0,022. Interl. de 0,024 à 0,03.

Inscription publiée: Duchesne-Bayet, n° 61.

Ligatures:

L. 2. ηρ. C'est à tort que les éditeurs ont lu Σεδίρα.

L. 4. μνε.

Sous la dernière ligne, une feuille de lierre.

4. — Même maison. Base de marbre blanc, moulurée sur trois faces, décorée en haut, sur ces mêmes faces, d'un petit fronton engagé, orné d'une rosace au centre du tympan et de deux acrotères en demi-palmette. Haut. 1,16. Larg. à la partie supérieure 0,63 ; en bas 0,66. Epais. au corps principal 0,385.



Fig. 11.

Inscription publiée : Duchesne-Bayet, n° 46.

Le renseignement donné par Hadji-Thomas, « au-dessous d'un bas-relief qui représente un homme debout », doit être rectifié. Face antérieure : dans le cartouche central (haut. 0,415 ; larg. 0,46), le relief (haut. 0,27) représente un *Eros enfant* en *Héraklès*, avec la peau de lion sur le bras gauche, la main droite appuyée sur la

massue. On a ici la représentation de l'enfant qui a pris part aux concours gymnastiques (cf. Duchesne-Bayet, n° 45)[1].

Inscription : fig. 11, où les deux parties du texte sont réunies sur la même photographie.

Face antérieure : au-dessous de l'Eros-Héraklès. Haut. des lettres 0,023. Interl. 0,008. Nous n'avons rien vu de la troisième ligne copiée par Hadji-Thomas. La forme de l'*oméga* est reproduite inexactement dans Duchesne-Bayet.

Face latérale *droite :* inscription métrique. Gravure grêle, soignée. Haut. des lettres 0,016 à 0,017. Interl. 0,009. Petits *apices*. On retrouvera sur la photographie quelques ligatures omises dans la transcription en caractères épigraphiques de la première publication. Cf. :

L. 1. Δρόσον.

L. 2. L'I inséré dans l'O de πρηϋνόοις est très net.

L. 3. πράπισιν.

L. 5. ζωῆς.

L. 7. Ἅδην.

L. 7-8. μήτε καλῶν, μήτε κακῶν.

L'inscription, en plusieurs endroits, est fautive et justifierait les conjectures ; nous ne croyons pas toutefois qu'il soit nécessaire de corriger tout ce qui n'est pas négligence évidente du lapicide.

Face antérieure. Le véritable nom est Δρόσος[2], qui est connu. Δρόσῳ est un datif régulier, l'iota ascrit étant supprimé comme à la ligne suivante dans les mots τῷ τέκνῳ. Rien n'oblige donc à restituer Δρόσω[νι], d'autant que la forme Δρόσων n'existe pas dans les listes de noms propres. Les lettres TE, qui suivent immédiatement Δρόσῳ, sont peut-être une dittographie, provoquée par le mot τέκνῳ de la ligne suivante.

[1] Pour le culte d'Héraklès à Thessalonique et en Macédoine, cf. A. Dumont, *Inscr. de Salonique*, BCH, VIII (1884), p. 462 sqq.

[2] Cf. Pape, *Eigennamen*, p. 323, *s. v.*

Epitaphe métrique. Δρόσον étant un accusatif, la restitution ὦ μ[ε] au lieu de οἴδ[ε] devient inutile. Toutefois le vers ne peut être scandé régulièrement. Mais de telles irrégularités métriques ne sont pas rares dans les épitaphes de basse époque. Les mauvais poètes s'y débattent entre l'obscurité et les fautes de versification.

— ᴗ ᴗ	— ᴗ ᴗ	— ᴗ ᴗ	—	— ᴗ ᴗ	—
Οὔνομα	μ'ἐν γονέ	εσσι Δρο	σον ? ?	οἴ δ'ἐκά	λεσ[σα]ν

Telle est du moins la lecture certaine [1].

5. — Même maison. Fronton d'un petit *hérôon* funéraire. Hauteur 0,59. Larg. 1,18. L'épaisseur (0,18 à 0,21) n'est pas exactement mesurable, le marbre, posé à plat, étant enfoncé dans le sol. Sous les rampants moulurés, le champ du fronton est décoré de deux lions, affrontés de part et d'autre d'un cratère (haut. 0,22), au-dessus duquel est sculpté un masque de Gorgone (haut. 0,11). La bande, haute de 0,095, qui forme l'épistyle, a porté autrefoisu ne ligne d'inscription, dont on ne distingue plus que quelques lettres:

. . . . . ων υἱὸς . . . .

Dans la maison Chérim-Effendi, on voit encore deux lions funéraires assez grossiers, un marbre portant les lettres ΠΑ (haut. 0,03) et quelques colonnettes sans inscription.

3. — Mosquée d'Eski-Djouma.

Certaines inscriptions funéraires de Thessalonique ont été trouvées loin de l'emplacement de la Nécropole, en diverses parties de la ville moderne, où les marbres avaient été transportés pour

[1] Il est inutile de restituer Δρόσος, comme l'a proposé M. Papageorgiou (Κων | πόλει, ἀρ. 247, βρ. 2, 1891). Les autres corrections que suggère M. Papageorgiou sont négligeables. Si l'on considère σι comme long par position avant les deux consonnes qui commencent le mot suivant, on a un spondée au troisième pied, mais le quatrième pied est alors composé de deux brèves. Nous préférons la première scansion qui offre l'avantage de donner au vers une césure hephthémimère.

être utilisés dans des constructions récentes [1]. Lors de la conquête turque, les remaniements faits dans les églises pour l'aménagement de mosquées ont ainsi fait disparaître un grand nombre de marbres antiques, qui peu à peu reviennent au jour. C'est le cas pour ceux que nous signalons ici et qui ont été trouvés à la Mosquée d'*Eski-Djouma*. Déjà quelques inscriptions y avaient été recueillies [2]. Des travaux, entrepris en 1911 sous la direction de M. Cuypers, pour restaurer et rendre au culte la mosquée abandonnée, ont amené, en même temps que des trouvailles fort importants pour l'histoire de l'architecture byzantine [3], la découverte de

[1] Les grands sarcophages monolithes, en particulier, ont été transportés fort loin pour servir, comme à l'ordinaire, de vasques de fontaines (cf. par exemple Duchesne-Bayet, nos 15, 16, 28, 33). On en trouve même dans la banlieue de Salonique: nous avons vu en Juin 1912 un fragment de sarcophage dans une fontaine, près du lieu dit *Utch-Tchesmé*, à une demi-heure à l'est de l'emplacement de la Nécropole. Il porte le dernier mot d'une épitaphe, [Χ]αίρετε, en lettres de 4cm.

[2] Cf. Duchesne-Bayet, nos 41 et 44. Nous avons revu cette dernière inscription; nous proposerons quelques corrections à ce texte dont, en dernier lieu, M. Perdrizet (*Cultes et Mythes du Pangée*, p. 88) a montré l'importance. La lecture qu'en a publié M. Papageorgiou (*Die* ἱερεια θυσια-*Inschrift von Saloniki*, Trieste, 1901) ne saurait être en aucune façon définitive.

[3] Eski-Djouma, dégagée des parties modernes qui en cachaient la beauté, sera un des joyaux de Salonique, si riche déjà en monuments de l'art chrétien. La simplicité du plan et la pureté des éléments architecturaux en font un document de premier ordre pour l'étude des origines de l'art byzantin. Le Tourneau en avait commencé l'étude. Ce n'est pas un des moindres travaux dont sa mort nous prive. Il serait regrettable que la science française n'achevât pas l'œuvre entreprise. — Voir ce que dit d'Eski-Djouma, M. Diehl (*Manuel d'Art byzantin*, p. 120-122). Les travaux exécutés en 1912 ont dégagé, de la maçonnerie récente où elle était engagée, la colonnade des tribunes situées au-dessus des nefs latérales.

[Après l'occupation de Salonique par l'armée grecque, le gouvernement hellénique a décidé l'envoi d'une mission archéologique en Macédoine. M. Adamantios s'occupera spécialement des monuments byzantins. Nous sommes heureux d'avoir pu nous assurer son concours pour l'étude d'Eski-Djouma].

plusieurs inscriptions. Nous devons à l'obligeance du D[r] Dreyfus, qui, avec l'autorisation de M. Cuypers, nous en a communiqué une lecture et des estampages de pouvoir les publier ici [1].

1. Mai 1911. — Cuve de sarcophage monolithe de marbre blanc. Le couvercle manque. Haut. 1,09. Long. 2,15. Larg. 1,04. Epais. des parois 0,15. Inscription sur un des longs côtés, dans un cartouche, long de 1,95, haut de 0,61. Haut. des lettres 0,05 à 0,055. Interl. 0,05. Formes: *sigma* et *epsilon* lunaires; *alpha* à barre brisée. *Apices.*

Σωζομένη ❦ Ἰουλίῳ̣ Ὄρθρῳ̣ ❦ τῷ̣ ἰδίῳ̣ ❦ ἀ-
δελφῷ̣ ❦ μνείας ❦ χάρ̣ιν ❦ ζήσαντι ❦
ἔτη ❦ ΚΕ ❦ ἔτους ❦ ΖΚΤ καὶ ἑαυτῇ̣ ζῶσα.

Ce texte a été publié sans description du marbre dans la *Berl. phil. Woch.*, 1911, p. 1205 (P. N. Papageorgiou).

Date: An 327 de l'ère anonyme de Thessalonique, correspondant à l'an 181 après J. C., suivant le système de datation adopté dans Duchesne-Bayet (p. 20-21). Selon le système proposé par Kubitschek (*Jahrzæhlung u. Jahranfang in ræm. Makedonien*, dans *Arch. Ep. Mitt. aus Oest.*, 1890, p. 120 sqq.) et adopté par M. Perdrizet (*BCH* (XVIII) 1894, p. 425) l'an 327 correspondrait à 179 après J.-C.

2. 1912. — Fragment de sarcophage de marbre blanc. Moulure en haut. Haut. totale 0,46. Haut. de la moulure 0,12. Long. 0,76. Epais. 0,19. Gravure profonde, soignée. Haut. des lettres 0,085. Interl. 0,065. Formes: *alpha* à barre brisée; Σ Ω. *Apices.*

Ὁ δεῖνα . . . . . .]ήρᾳ̣ τῇ̣ συμ[βίῳ̣
καὶ ἑα]υτῷ̣ ζῶν Α . . . .

3. 1912. — Fragment de sarcophage de marbre blanc. Moulure en bas. Haut. max. 0,57. Long. max. 1,12. Epais. 0,14. Gravure

[1] Nous avons eu également sous les yeux une copie qui nous a été aimablement communiquée par M. G. Gougoussis, de Salonique.



profonde, soignée. Haut. des lettres 0,075. Interl. 0,03. Formes: *alpha* à barre brisée; Є ω. *Apices.*

. . .]ν Γκιάνην Πει[. . . .
. . . .]ν τεθῆναι · ἐὰν δέ[τις
ἕτερος τολμήσῃ ἀνο]ίξε τὴν ληνὸν ταύτ[ην
δώσει τ]ῷ ἱερωτάτῳ ταμείῳ
δηνάρια] μ β φ ϕ

Cf. pour ces formules ordinaires contre les violateurs de sépultures, Duchesne-Bayet, p. 22 sqq.

L. 5. Δηνάρια, ou peut-être seulement la sigle ✱, qui est plus fréquente. L'amende à payer au fisc est ici de 12500 deniers. C'est le chiffre le plus élevé qu'on connaisse pour Thessalonique, et on le rencontre ici pour la première fois. Le maximum connu était de 12000 deniers (CIG, n° 1973). Pour la Thrace, le maximum était de 400000 deniers; cf. Dumont-Homolle, p. 516, note; mais M. Seure, *BCH*, XXXVI (1912), p. 609, a dressé le tableau des amendes prévues à Périnthe contre les violateurs de sépulture; il arrive au chiffre de 15 millions de deniers; cf. *Wiener Jahresh.*, 1898, *Beibl.*, p. 114, n° 10.

4. 1912. — Fragment d'une plaque de marbre blanc. Brisé de tous les cotés. Haut. max. 0,41. Larg. max. 0,48. Haut. des lettres 0,065. Interl. 0,025. Formes: Є C. *Apices.* Inscription chrétienne.

(?) Ἐνθάδε ἀναπαύετ]αι ἐκ ζωῆ[ς . . .
. . . κ(αὶ) ἡ σύμβιος . . .
. . . . Ἀντωνίνα ἡ . . .
κατὰ νοῦν /

5. 1912. — Fragment d'une plaque de marbre blanc. Brisé de tous les côtés. Haut. max. 0,15. Larg. max. 0,46. Epaisseur 0,20. Formes: Ϲ.

? τὸν ἀξιολογώτατ]ον πρεσβ[ευτὴν
Σεβαστοῦ Μ.] Οὔλπιον ΑϹ

Malgré son caractère non funéraire, nous mentionnons ici ce fragment, trouvé en même temps que les précédents. On y reconnaîtra un décret honorifique rendu en l'honneur d'un légat propréteur. Il s'agit ici, selon toute probabilité, de M. Οὔλπιος Σενεκίων Σατουρνεῖνος, gouverneur de la province de Thrace, à une date incertaine [1], probablement au IIe siècle après J.-C. Lors d'une visite, la ville de Thessalonique lui aurait élevé une statue. Les nombreuses bases honorifiques de Thessalonique jusqu'ici publiées [2] donneraient les formules à restituer au début de l'inscription. Mais une difficulté de lecture s'élève pour le nom même du personnage honoré. Il est attesté, tel que nous le transcrivons ci-dessus, par deux inscriptions d'Eregli (Périnthe) [3]. Comme après Οὔλπιον la lecture ΑΣ est certaine, il faut peut-être supposer une faute du lapicide qui aurait gravé Ἀστουρνεῖνον pour Σατουρνεῖνον.

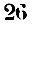
Athènes, Septembre 1912.

CH. AVEZOU - CH. PICARD.

[1] Cf. A. Dumont, *Inscr. et mon. fig. de la Thrace* (*Arch. des Missions*, sér. III, t. III, p. 185).

[2] Cf. principalement: Papageorgiou, Ἀλήθεια, 23 Sept. 1906.

[3] A. Dumont, *op. cit.*, nos 64, 64 *a*. Cf. Liebenam, *Forsch. zur Verwaltungsgesch. des roem. Kaiserreichs*, I, p. 396, n° 33.



SUR L'ORIGINE DE LA COLLECTION CANONIQUE DITE *HADRIANA AUGMENTÉE*

A la suite de la Collection de Denys le Petit, augmentée de diverses pièces, le *Vaticanus lat.* 5845 contient un appendice de 79 documents que, les premiers, les frères Ballerini ont décrit: ils lui donnèrent le nom de *Collectio Additionum Dionysii* [1]. Les mêmes textes, avec quelques additions et omissions, se lisent dans quatre manuscrits bien connus, le *Vallicellanus* A 5, le *Vercellensis* LXXVI, le *Monacensis lat.* 14008 et le *Vaticanus lat.* 1353, après l'*Hadriana*, recueil canonique envoyé en 774 par Hadrien Ier à Charlemagne et qui devint bientôt le code officiel de l'église franque: d'où le nom d'*Hadriana augmentée* attribué à la collection que représentent ces quatre manuscrits par Maassen qui l'a étudiée après et — dans une large mesure — d'après les Ballerini [2]. Maassen prouva qu'elle n'était pas postérieure à 872, ce qui n'excluait d'ailleurs pas la possibilité d'en placer la rédaction quelques années plus tôt; mais il se borna, pour déterminer la patrie du recueil, à de très prudentes généralités: il en affirma seulement l'origine italienne dont personne n'aurait pu songer à douter [3]. Or il est quelques documents de cette collection qui ne se retrouvent dans aucune autre de même

[1] *De antiquis collectionibus et collectoribus canonum,* III, 3 (P. L., LVI, col. 211-218).

[2] Ballerini, *loc. cit.;* Maassen, *Geschichte der Quellen und der Litteratur des canonischen Rechts,* I, p. 454-465.

[3] *Op. cit.,* p. 465.

époque : telles, sans parler du pseudo Concile damasien *de explanatione fidei*[1], la lettre de Léon le Grand aux évêques de Sicile : *Occasio specialium*[2], et celle de Grégoire le Grand à l'évêque de Marseille, Serenus : *Litterarum tuarum*[3] : à défaut d'autre motif, ce serait là une raison suffisante pour inviter à rechercher dans quelle partie de l'Italie fut constituée — en son état actuel — cette *Hadriana augmentée*.

* * *

Avant de résoudre le problème, il importe de déterminer quel rapport existe entre le *Vaticanus* 5845 et l'*Hadriana augmentée* : dérivent-ils l'un de l'autre ou tous deux d'un même recueil ? et cela même oblige à se demander s'il y a un lien entre la première partie du *Vaticanus* et l'*Hadriana*.

On sait que l'*Hadriana* a été constitué en ajoutant aux documents réunis par Denys le Petit quelques pièces que l'on a placées à leur rang chronologique[4]; dans le *Vaticanus*, on rencontre à partir du fol. 135' les mêmes additions qui caractérisent l'*Hadriana*, mais le compilateur les a classées sans se préoccuper de leur date : viennent d'abord, sous le titre général de *Decreta Symmachi*, les actes du synode romain du 6 novembre 502, ceux du *Synodus Palmaris* et ceux du synode du 1er mars 499 ; on trouve ensuite, précédés d'une table des rubriques, quelques *constituta* des papes Hilaire, Simplice et Félix, enfin la lettre de Léon aux évêques de Maurétanie Césarienne (*Cum de ordinationibus*)[5] et celle de Zosime

[1] Nous faisons allusion aux chapitres I-III du pseudo Décret gélasien, où l'on a vu trop longtemps et jusqu'à ces dernières années les actes d'un concile de 382.

[2] Jaffé, 415 ; P. L., LIV, 703.

[3] Jaffé, 1800 ; *Reg.* XI, 10.

[4] Cf. Maassen, *op. cit.*, p. 444 sqq.

[5] Jaffé, 410 ; P. L., LIV, 645.

aux prêtres et clercs romains présents à Ravenne (*Ex relatione patris*) [1]. Ici s'insère la table des soixante-dix-neuf documents (fol. 158-158'); ils sont classés par ordre chronologique, mais les cinq premiers, sans rapport avec ceux qui les suivent, se rattachent au groupe précédent: ce sont en effet les *Decreta papae Hormisdae* et les *Constituta papae Gregorii junioris* (synode romain du 5 avril 721); or les mêmes textes terminent l'*Hadriana*.

Les Ballerini avaient supposé que cette première partie du *Vaticanus* nous avait conservé une collection antérieure à l'*Hadriana* [2]: selon eux, le recueil formé par Denys le Petit aurait été remanié à deux reprises: peu après la mort de Symmaque on l'aurait augmenté du premier groupe d'additions; à l'époque de Grégoire II, les cinq dernières pièces auraient été ajoutées. Maassen a combattu ce système [3]: si tous les documents du premier groupe ont été insérés en même temps dans le recueil, on ne peut s'expliquer que la table sommaire des rubriques ait été placée avant les décrétales d'Hilaire et non avant les actes des conciles symmachiens; on ne saurait comprendre non plus dans cette hypothèse que l'on ait numéroté les Décrets d'Hormisdas et de Grégoire II en même temps que des pièces d'un tout autre caractère et qui forment un nouvel appendice, de date plus récente.

Ces raisons ne sont pas très convaincantes; tout au plus valent-elles contre les précisions excessives que les Ballerini avaient voulu introduire en un sujet où il faut savoir se contenter d'approximations; on n'en reste pas moins en droit d'affirmer, sinon l'antériorité de la collection I du *Vaticanus* par rapport à l'*Hadriana*,

[1] Jaffé, 345; P. L., XX, 678. Ces deux derniers documents figurent à leur rang chronologique dans la table de la collection de Denys au début de la première partie du manuscrit, mais ils manquent à l'endroit correspondant du texte.

[2] *Op. cit.*, III, 2, 3 (P. L., LVI, col. 207-208).

[3] *Op. cit.*, p. 451.



du moins son indépendance [1], car l'*Hadriana* donne les documents à leur rang chronologique et personne n'aurait pris plaisir à bouleverser cet ordre sans motifs. On s'explique au contraire fort bien que l'on ait peu à peu augmenté d'appendices le recueil formé par Denys le Petit; on ajouta d'abord les conciles symmachiens, parce que l'affaire qu'ils concernaient avait eu en Italie un très grand retentissement, plus tard on y joignit quelques décrétales d'Hilaire, de Simplice et de Félix, plus tard enfin des pièces datant du pontificat d'Hormisdas et les actes du concile de 721.

Il n'y a pas lieu d'ailleurs de s'étonner avec Maassen que ces dernières additions soient jointes par leur numérotation à un appendice d'une tout autre nature, car on peut affirmer que la table qui se lit aux folios 158-158' [2] n'a pas été rédigée en même temps que la collection qu'elle précède: la hâte avec laquelle elle fut rédigée et que décèle la manière incomplète et parfois singulièrement vague dont sont désignées les pièces, indique assez à notre avis que cet index a pour auteur le compilateur même du *Vaticanus* ou du moins du manuscrit dont celui-ci dérive. Lorsque l'on avait ajouté à la Collection de Denys les décrets d'Hilaire, de Simplice et de Félix, on les avait fait précéder d'une table spéciale: l'inconnu qui copia la collection II à la suite de la collection I du *Vaticanus*, frappé de voir que l'on avait négligé de dresser une liste des derniers textes de celle-ci, fut naturellement entraîné à les comprendre dans l'index qu'il rédigeait pour la collection II. Et qu'on ne dise pas que l'existence d'une collection antérieure à l'*Hadriana* et où auraient été réunis tous les documents qu'elle contient, est une pure hypothèse: le *Sessorianus* LXIII (IX[e] siècle) [3] nous en a conservé une semblable

[1] Il ne s'agit ici, bien entendu, que de la deuxième partie de l'*Hadriana:* dans la première — la collection des conciles — on a fait au recueil de Denys une série d'additions, relevées par Maassen et dont il n'y a pas trace dans le *Vaticanus*.

[2] Nous la reproduisons en appendice.

[3] Cf. Reifferscheid, *Bibliotheca patrum latinorum italica*, I, p. 130-137.

et qui diffère de celle de notre *Vaticanus* seulement en ce que l'ordre chronologique y est mieux observé [1].

Nous sommes donc autorisés à considérer la collection I du *Vaticanus* 5845 comme formée avant 774, mais l'on put continuer à l'utiliser, hors de Gaule tout au moins où l'*Hadriana* avait comme un caractère officiel et hors de Rome où elle avait été rédigée, longtemps après cette date; il est d'ailleurs fort peu croyable que l'on ait, pour compiler la deuxième partie de notre manuscrit, puisé dans l'*Hadriana augmentée :* on aurait été amené à remanier d'après celle-ci la première partie.

Dira-t-on au contraire que l'*Hadriana augmentée* a été constituée à l'aide du *Vaticanus?* Cela n'est guère probable non plus : les trois derniers documents donnés par le *Vaticanus* manquent dans l'autre recueil [2] et, comme ils n'apparaissent pas à leur rang chronologique, on est fondé à supposer qu'ils ne figuraient pas dans la collection d'après laquelle fut composé cet appendice : le compilateur du *Vaticanus* les ajouta d'après une source différente.

Il n'existe donc pas de rapport direct entre le *Vaticanus* et l'*Hadriana augmentée ;* dans ces deux recueils aura été copiée une autre collection formée de pièces diverses, classées par ordre chronologique, de S[t] Clément, supposé l'auteur de la plus ancienne, au synode romain de 741, sans parler du traité de Gennadius *de ecclesiasticis regulis*, attribué à S[t]. Augustin et dont la place était toute marquée à la fin d'un ouvrage de ce genre [3]. De l'existence d'un tel recueil

[1] Cf. Turner, *Ecclesiae Occidentalis Monumenta Juris antiquissimi*, I, 2, p. VI-VII.

[2] Le titre du premier est inexactement donné par les Ballerini; voici ce que l'on doit lire (fol. 298): *Incipit ratio quae habita est de symbolo fidei in secretario B. Petri apostoli inter domnum Leonem sanctissimum et evangelicum papam urbis Romae et Bernarium atque Gesse episcopos, seu Adalardum abbatem, missos domni Karoli imperatoris per indictionem secundam.*

[3] Dans certains exemplaires de cette collection, il manquait quelques pièces, d'autres avaient été déplacées: le *Vat.* 5845 et le *Monac.* 14008 dérivent d'exemplaires semblables; cf. Maassen, *op. cit.*, p. 456, 457, 459.

il nous reste d'ailleurs une autre trace, car le *Sessorianus* LXIII donne à la suite des *Constituta papae Gregorii* plusieurs des textes qui figurent dans nos manuscrits : *Concilium Nicenum XX episcoporum quae in greco non habentur sed in latino inveniuntur — Regulae XL apud Sardicam constitutae — Lex data Constantini Augusti — Quemadmodum formata fieri debeat — Instituta antiqua orientis — Epistola beati Hieronymi presbyteri de tribus hypostaseos — Rescriptum Damasi papae ad petitum Hieronymi ad Paulum, episcopum Antiochiae — Concilium de explanatione fidei* (en entier) — *Liber Sancti Augustini de ecclesiae regulis — Decretum Zachariae papae — Explanatio canonica quibus debeant adimplere presbyteri, diaconi et subdiaconi.* Maassen a d'autre part surabondamment prouvé que le compilateur de l'*Hadriana augmentée* et celui de la collection contenue dans le *Vaticanus lat.* 1342 ont eu à leur disposition une source commune [1].

Ce qu'était exactement celle-ci, on ne le recherchera pas ici ; on voudrait seulement découvrir où les documents qu'elle contenait ont été joints soit à l'*Hadriana*, soit à la Collection de Denys amplifiée. C'est de l'étude des manuscrits en eux mêmes, étude négligée par Maassen, que nous pouvons espérer la lumière.



A vrai dire, ils ne sauraient nous être tous du même secours : le *Vaticanus lat.* 1353 ne date que de 1461 [2] : copié sur un vieux *codex* de Bergame, il fut offert par l'évêque de cette ville, Jean Barozzi, au cardinal Pierre Barbo, le futur Paul II [3] ; le texte ne présente pas d'autre particularité notable que de donner un grand

[1] *Op. cit.*, p. 463 sqq.
[2] Les Ballerini (*loc. cit.*, col. 212) disent à tort 1441.
[3] La lettre d'envoi a été copiée fol. I'.

nombre de mauvaises lectures et aucun détail extérieur ne nous renseigne sur la patrie de l'archétype.

Malgré leur antiquité le *Monacensis lat.* 14008 (IXe-Xe siècle), provenant de l'abbaye de S^t. Emmeran [1], et le *Vercellensis* LXXVI (fin du IXe siècle; pontificat de Jean VIII ?) [2] ne nous apportent non plus aucun éclaircissement; nous sommes assurés seulement que le *Vercellensis* appartient depuis longtemps à l'église de Verceil puisque, au Xe siècle, l'évêque Atton († 961) l'utilisa pour constituer sa collection canonique. Ainsi, sur trois manuscrits que nous avons examinés, deux proviennent de l'Italie du nord. Cela peut faire penser que l'*Hadriana augmentée* elle-même est originaïre de cette région, et l'examen du *Vallicellanus* A 5 va nous permettre de préciser.

Ce manuscrit de la fin du IXe siècle [3] est un beau recueil, incomplet au début [4], de quarante-cinq cahiers dont il subsiste 340 folios à deux colonnes (450 × 365 mm.), plus 6 folios numérotés XII-XVII; d'une belle minuscule caroline, il est décoré de nombreuses lettres ornées; les feuillets 33' à 35' sont écrits en onciales d'or sur fond de pourpre.

A la suite de l'index général, est relié un cahier formé de deux feuillets seulement (XVI-XVII): le recto du premier et le verso du second étaient primitivement vierges de toute écriture; sur les côtés qui se font face (XVI'-XVII) sont peintes des miniatures représentant

[1] Cf. *Catalogus Codicum latinorum bibliothecae... Monacensis*, II, 2, p. 117.

[2] Reifferscheid, *op. cit.*, II, p. 163-167; Maassen, *Bibliotheca latina juris canonici manuscripta*, I, p. 411 sqq.; sur la date, cf. von Dobschütz, *Das Decretum Gelasianum*..., p. 172-173.

[3] Cf. Reifferscheid, *op. cit.*, I, p. 184-191; Maassen, *Gesch. der Quellen*..., *loc. cit.*; Ballerini, *loc. cit.* Le catalogue des papes qu'on lit au début de la collection s'arrête à Nicolas Ier († 867); encore la durée de son pontificat a-t-elle été ajoutée postérieurement, de la même main qui écrivit au dessous du nom de Nicolas (qui a le numéro CVII), CVIII-CIX-CX.

[4] Il manque le début de la table générale: la partie conservée commence au n° XXXIII.

l'assemblée des apôtres: leur style permet de les rattacher au célèbre atelier carolingien de l'abbaye d'Hautvillers, mais il ne saurait pour autant être question d'attribuer au manuscrit une origine française: de toutes les œuvres — le Psautier d'Utrecht est la plus illustre — où l'on retrouve l'influence de l'école de Reims, le *Vallicellanus* est la plus récente et la plus grossière [1]. M. Toesca n'hésite pas à lui assigner comme patrie l'Italie du Nord et des observations paléographiques confirment cette hypothèse. On peut même peut-être préciser davantage.

Au recto du fol. XVI en effet, une main du XI[e] siècle a copié les actes de deux conciles ravennates, tenus l'un en 997 [2], l'autre en 1014 [3]; d'autre part, on a joint au volume trois autres feuillets — numérotés 341-343 — où ont été transcrits au XI[e] siècle les actes du concile romain de 898, dans lequel Jean IX fit réhabiliter la mémoire de Formose et approuver les mesures de réparation que le pape Théodore avait antérieurement ordonnées [4]; à la suite se lit le capitulaire de Lambert de 898, édicté à Ravenne [5]; ses chapitres portent les numéros XI à XXII et on y a joint le premier canon du synode de Ravenne tenu la même année [6]: ces actes se rattachaient aux souvenirs de l'église ravennate. On a donc le droit de penser que ces deux additions ont été faites au même endroit et sans doute — l'écriture semble de la même époque — simultanément. Et si l'on ajoute qu'au bas du fol. XV a été transcrit vers la fin du XI[e] siècle un fragment de censier, où sont mentionnées plusieurs églises

[1] Cf. A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, II, p. 318, et surtout P. Toesca, *Il « Liber Canonum » della Biblioteca Vallicelliana* (*L'Arte*, V (1902), p. 229-239); on trouvera dans cet article des reproductions des fol. XVI', XVII, 33' et 34.

[2] Mansi, XIX, col. 219-221.

[3] Mansi, *ibid.*, col. 361-362.

[4] Mansi, XVIII, col. 221-228. Cf. Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, 2[e] éd., p. 306-307.

[5] M. G. H., *Legum* sectio II, *Capitularia*, II, p. 109-110.

[6] M. G. H., *ibid.*, p. 123 sqq.

ravennates, on a bien des raisons de croire que tout ce travail fut exécuté à Ravenne: si notre manuscrit au XIe siècle était conservé à Ravenne, il est fort possible qu'il y ait été écrit un siècle et demi plus tôt.

L'hypothèse paraitra peut-être trop hardie: nous hésitons d'autant moins à l'émettre, que l'on est fondé à soupçonner — sur le seul examen de la table de l'*Hadriana augmentée* — que la collection est originaire de l'Italie grecque: on y trouve mentionnée en effet, à la suite du catalogue des papes, une liste des évêques de Constantinople qui manque d'ailleurs dans le texte: n'est-ce pas un indice que le recueil a été constitué dans une région de l'Italie où l'influence grecque était plus vivace qu'à Rome, où les relations avec Constantinople étaient plus nombreuses, où l'on avait un intérêt plus direct à rester en communication avec l'église byzantine?

Or, c'est à l'Italie grecque que nous ramène aussi l'examen du *Vaticanus* 5845: ici, il ne saurait y avoir de doute et l'étude de la paléographie du manuscrit a permis à M. Loew d'en préciser l'origine [1]: il fut copié entre 915 et 934 au Mont Cassin sous l'abbé Jean par le même scribe qui transcrivit dans le *Casin.* 175 la Règle de S^t. Benoit; longtemps conservé dans l'Italie méridionale, il n'entra qu'au XVIIe siècle dans les collections vaticanes [2]. Il n'est d'ailleurs pas douteux qu'il dérive d'un original encore plus ancien [3].

Ainsi les deux collections qui nous ont conservé le recueil des soixante-treize documents, celle du *Vaticanus* 5845 aussi bien que l'*Hadriana augmentée*, paraissent originaires de l'Italie grecque;

[1] Cf. Loew, *Scriptura beneventana*, pl. 39 et 40.

[2] On lit au bas du fol. 1: *Sanctissimo Domino nostro Paulo V, D. Constantinus abbas Caietanus D. D. an. Domini 1619, mense Octobri.* La reliure actuelle est aux armes d'Alexandre VII; le manuscrit, incomplet au début, a aujourd'hui 327 folios (300 × 226 mm.); les feuillets 307-312 ont été mal reliés; ils doivent être placés en tête de la partie conservée.

[3] Cf. von Dobschütz, *op. cit.*, p. 169.

un indice — léger sans doute — nous invite même à situer un manuscrit de l'une d'elles à Ravenne. N'y a-t-il là que hasards ou d'autres signes ne nous permettront-ils pas de changer en certitude nos présomptions?

* * *

Parmi les pièces que contiennent les deux recueils, se trouve le Décret gélasien; il y est même reproduit sous deux formes différentes, d'abord comme un concile *de explanatione fidei* tenu sous Damase (chap. I-III) et le compilateur l'a placé à son rang chronologique entre le *Rescriptum Damasi papae... ad Paulinum episcopum Antiochenum* [1] et la lettre de Sirice *Optarem semper* [2]; une seconde fois, sous le titre de *Decretalis de recipiendis et non recipiendis libris qui scriptus est a Gelasio papa cum septuaginta viris eruditissimis episcopis in sede apostolica urbe Romana;* il est intercalé alors entre une lettre de Félix III (*Multarum transgressionum*) [3] et un fragment de la décrétale de Gélase *Valde mirati sumus* [4]: ici, il revêt la forme la plus répandue en trois chapitres (chap. III-V). Or sous ces deux formes, aussi bien dans le *Vaticanus* que dans les manuscrits de l'*Hadriana augmentée*, on rencontre dans le texte une variante caractéristique.

On sait qu'au début du troisième chapitre l'auteur du Décret insiste sur ce fait, que la suprématie de l'église de Rome n'a pour fondement aucune décision conciliaire, mais seulement les paroles

[1] Jaffé, 235.
[2] Jaffé, 260.
[3] Jaffé, 599.
[4] Jaffé, 664. Sur le Décret gélasien et ses formes diverses, voir l'ouvrage récent et que nous avons déjà cité, de M. von Dobschütz. Nous préparons de notre côté un travail sur le Décret; pour tout ce qui concerne l'histoire du texte — mis à part la question d'origine — nos conclusions sont tout à fait conformes à celles de M. von Dobschütz.

du Christ à Pierre: *illud etiam intimandum putavimus quod quamvis universae per orbem catholicae diffusae ecclesiae unus thalamus Christi sit, sancta tamen Romana ecclesia nullis synodicis constitutis ceteris ecclesiis praelata est, sed evangelica voce domini et salvatoris nostri primatum optinuit.* Dans les manuscrits dont on s'occupe ici, deux modifications introduites dans le texte en transforment complètement le sens: au lieu de *nullis synodicis constitutis,* on a écrit *nonnullis... constitutis* [1] et, pour préciser le sens de cette addition de *non* et qu'on ne puisse songer à y voir une négligence de scribe, on a remplacé *sed evangelica voce...* par *sed et evangelica voce...* [2]. On saisit l'importance de ces retouches: elles ne vont à rien moins qu'à modifier radicalement la signification et la portée du passage: loin d'être fondée sur la seule parole du Christ, la puissance romaine parait aussi appuyée — et l'auteur de la correction souligne le fait — sur l'autorité de quelques conciles: il n'est question qu'en second lieu du texte évangélique. Il ne saurait y avoir ici simple erreur: il y a rectification volontaire, on a le droit d'ajouter: rectification tendancieuse. Celui qui en est responsable a tenu à diminuer les prétentions romaines: n'appartenait-il pas, peut-on donc se demander, à un milieu où l'on nourrissait pour l'église de Rome d'autres sentiments que ceux d'une pure admiration, où l'on était préoccupé de ses empiétements possibles, où l'on avait contre ses prérogatives des privilèges à défendre ou des droits à revendiquer?

[1] Dans le *Vat.* 5845 et le *Vat.* 1353, on lit, à la suite de grattages, *non ullis.*

[2] *Et* manque dans le *Monacensis* 14008. C'est par erreur que M. von Dobschütz ne le signale pas dans le *Vat.* 5845. Dans la version gélasienne du Décret, les mêmes variantes se retrouvent; cependant *et* est omis, non seulement par le *Monacensis,* mais aussi par le *Vercellensis* et le *Vat.* 1353; les indications de la nouvelle édition ne sont donc pas tout à fait exactes ici non plus.

Or, la même variante se retrouve dans deux manuscrits de la Bibliothèque Vaticane qui nous ont transmis des collections canoniques dont l'origine peut être déterminée avec quelque certitude: nous voulons parler du *Vaticanus lat.* 1349 et du *Vaticanus lat.* 1339.

Le *Vaticanus* 1349 — manuscrit de parchemin de 225 folios à deux colonnes (365 × 260 mm.) — a été copié au XIe siècle [1] en écriture béneventane, peut-être au Mont Cassin ou à Ste Sophie de Bénévent, mais la collection en neuf livres qu'il renferme et dont Mai a donné la table détaillée [2], fut constituée à Ravenne: son auteur paraît avoir écrit dans un monastère ravennate et avoir eu en vue la réforme morale du clergé et de la société [3]: le texte le plus récent qu'il ait utilisé — outre la collection du *Vallicellanus* XVIII, il a particulièrement puisé dans celle de d'Achery et dans la Collection irlandaise — est une décrétale de Jean VIII à l'évêque de Limoges, datée de 879. Les chapitres II-V du Décret gélasien sont reproduits aux fol. 190-192: or, au début du troisième chapitre, on lit encore *nonnullis synodicis constitutis;* par contre, *et* n'a pas été intercalé après *sed.*

Il en est de même dans le *Vaticanus* 1339: ce manuscrit du XIe siècle — 317 folios de parchemin (400 × 275 mm.) à deux colonnes — contient une importante collection canonique en cinq livres, formée entre 1014 et 1023 et dont M. Gaudenzi a démontré

[1] MM. Fournier (*De l'influence de la collection irlandaise...., Nouvelle Rev. hist. de droit,* t. XXIII (1899), p. 59-61), et Patetta (*Contributi alla Storia del diritto romano nel medio evo,* dans le *Bull. dell'Istituto di diritto romano,* III (1891), p. 273-310) datent à tort le manuscrit du début du Xe siècle.

[2] *Spicil. romanum,* VI, p. 396-474. Cf. P. L., CXXXVIII, col. 398-443.

[3] Voir sur cette collection, outre les articles déjà cités, Ballerini, *op. cit.,* IV, 18 (P. L., LVI, col. 350), Maassen, *op. cit.,* p. 885-887, et surtout le mémoire d'Aug. Gaudenzi, *Lo svolgimento parallelo del diritto lombardo e del diritto romano a Ravenna,* p. 60-61 (*Memorie della R. Accad. delle Scienze dell'Istituto di Bologna, classe di Sc. morali* — Serie I, tomo 1, *sez. di Sc. giuridiche*).

l'origine ravennate [1]; le manuscrit même est ravennate : sans doute il appartenait au XIV[e] siècle aux Frères Prêcheurs de Merania [2], mais M. Gaudenzi a prouvé le caractère ravennate des miniatures peintes aux folios 7-14 et où sont figurés les six premiers conciles œcuméniques. A la fin du livre IV, on lit le Décret gélasien, sous la même forme que dans le *Vat.* 1349, et on y rencontre la même variante. Est il trop téméraire de conclure de cette double coïncidence que la variante même représente une tradition ravennate ? Le lecteur ne le pensera sans doute pas.

***

Résumons les faits acquis dès à présent:

1° un des manuscrits de l'*Hadriana augmentée* — le seul dont on puisse préciser l'origine — est probablement ravennate ; parmi les trois autres, deux se trouvaient très anciennement déjà dans l'Italie du nord.

2° la présence dans cette collection du catalogue des évêques de Constantinople permet de penser qu'elle a été rédigée dans l'Italie grecque.

3° le *Vaticanus* 5845 qui nous a conservé les mêmes documents que reproduit la deuxième partie de l'*Hadriana augmentée* a été copié dans l'Italie grecque.

4° dans les manuscrits de l'*Hadriana augmentée* et dans ce *Vaticanus*, nous avons constaté, à propos d'un texte précis, la présence d'une variante que seuls deux autres manuscrits dont l'origine ra-

[1] Gaudenzi, *loc. cit.*, p. 62-64. La collection se retrouve dans le *Vallicellanus* B 11 et le *Casinensis* 125 où manque cependant le Décret gélasien; les tables sont données par Theiner (*Disquisitiones*..., p. 271-274). Cf. *Bibl. Casinensis,* III, p. 130-160. Voir encore sur cette collection, outre les Ballerini (*loc. cit.*), Patetta (*art. cit.*, p. 289-291) et Fournier (*art. cit.*, p. 62-63).

[2] Bevagna, arrondissement de Spolète. Cf. Manteyer, *ap.* Fournier, *art. cit.*, p. 63, n. 2.

vennate paraît hors de doute reproduisent, en sorte qu'on est fondé à voir dans le passage ainsi retouché une tradition ravennate.

La conclusion semble s'imposer que l'*Hadriana augmentée* fut constituée à Ravenne. Ce que nous savons de l'histoire de cette ville et de son église à la fin du IX[e] siècle s'accorde fort bien avec cette hypothèse.

Depuis longtemps déjà, les rapports de Rome avec Ravenne étaient tendus: en 854 cette situation avait manqué provoquer un conflit entre Léon IV et l'empereur Lothaire [1]. Sous Nicolas I[er], les choses faillirent tourner au tragique: en 860 ou 861, le pape lance contre l'archevêque de Ravenne, Jean, une sentence d'excommunication, le somme à comparaître devant un concile convoqué pour le 1[er] novembre 861, l'oblige même un instant à quitter Ravenne et le contraint à se soumettre peu après. Nicolas obtint même de l'empereur Louis II, qui avait semblé un instant vouloir soutenir Jean, qu'il abandonnât son protégé et laissât au pape toute liberté dans les matières qui relevaient du droit ecclésiastique [2]. Tout ceci fut vivement ressenti à Ravenne et ce n'est pas trop s'avancer que de supposer que les rancunes furent vivaces parmi les clercs de l'entourage archiépiscopal. Si une collection canonique fut compilée sur ces entrefaites, il n'y aurait rien de surprenant à ce que l'on eût cherché à y atténuer certaines affirmations qui paraissaient justifier les revendications de la papauté [3].

On objectera qu'on ne s'explique pas, en pareille hypothèse. que l'on ait pu songer à réunir à Ravenne tant de pièces favora-

[1] Cf. Duchesne, *Les premiers temps de l'Etat pontifical*, 2[e] éd., p. 221-222.

[2] Duchesne, *op. cit.*, p. 239-245.

[3] Je ne veux pas exagérer la précision: on est cependant en droit de se demander si dans le remaniement qu'a subi le Décret, il n'y a pas une réponse à des phrases telles que celle-ci qui se lit dans les actes du concile romain de 861 (Mansi, XV, col. 597-606): ... *sed tanto nobis prae ceteris specialiter praesens cura maior incumbit, quanto viam illius gerimus cui divino oraculo ipsae oves specialiter commendantur.*

bles aux prétentions romaines, que l'on y ait par exemple accueilli les apocryphes symmachiens dont les tendances ne sont pas douteuses et plusieurs autres documents où la puissance et les prérogatives du siège de Pierre étaient exaltées. Aussi bien, ne disons-nous pas que c'est à Ravenne que fut formé le recueil que nous ont conservé le *Vaticanus* et l'*Hadriana augmentée*, mais seulement que c'est à Ravenne qu'il fut joint tant à l'*Hadriana* qu'à la Collection de Denys amplifiée aux environs de 867. La tradition en faveur de Rome, l'orientation vers Rome de toute l'activité religieuse étaient déjà trop fortes pour que l'on ait osé faire plus que corriger sur des points de détail les textes qui semblaient trop favorables à la papauté: nous avons relevé une de ces corrections; en collationnant tout le recueil on en trouverait d'autres sans doute. La seule affirmation que nous veuillions retenir est que, *sous sa forme actuelle*, l'*Hadriana augmentée* est une collection ravennate: dans l'histoire du droit canonique, où il y a encore, aux origines, tant d'obscurités, cette modeste conclusion ne semblera peut-être pas tout à fait négligeable.

Rome, novembre 1912.

RENÉ MASSIGLI.

APPENDICE

TABLE DE LA DEUXIÈME PARTIE DU *VATICANUS LAT.* 5845 (ff. 158-158')[1].

I. Epistola Iustini Augusti Hormisdae papae (fol. 159: Iustinus Augustus Hormisdae papae).

II. Exemplar precum.

III. Hormisdae Iustino Augusto.

IIII. Hormisdae presbiteris (fol. 164: Hormisda presbiteris).

V. Constituta Gregorii papae (fol. 164: Incipit Constituta papae Gregorii Iunioris).

VI. Praecepta sancti Petri de sacramentis conseruandis (fol. 167: Incipiunt praecepta sancti Petri de sacramentis conseruandis. Clemens Iacobo karissimo).

VII. Statuta antiqua Orientis (fol. 168': Incipiunt...).

VIII. Recapitulatio ordinationum officialium ecclesiae.

VIIII. Epistola canonica quae debeant adimplere presbyteri, diaconi seu subdiaconi (fol. 173: Incipit...).

X. Depositio Marcelli papae (fol. 174': Incipit depositio Marcelli^{ni} papae).

XI. Quemammodum formata fieri debeat (fol. 178': Incipit...).

XII. Epistola directa a sinodo Romae (fol. 179: Incipit epistola directa a sinodo Romae).

[1] Lorsque, dans le corps de la collection, la rubrique d'une pièce diffère de celle donnée dans la table, nous l'indiquons entre parenthèses. Nous avons respecté l'orthographe du manuscrit; *e* cédillé a été cependant remplacé par *ae*. Maassen a identifié chacune de ces pièces.

XIII. Epistola Siluestri episcopi ad sinodum (fol. 179': Incipit...).

XIIII. Canon sancti Siluestri episcopi (fol. 180: Incipiunt canones...).

XV. Incipit collectum quod adsparsum fuerat de Liberio papa (fol. 184': Incipit collectum quod asparsum fuerat geste huius secretum per Damasum diaconum qui postea presbyter, deinde praesul Romae anno regni Constantini nepotis Constantini magni uiri).

XVI. Epistola Liberii papae (fol. 187: Incipit epistola Liberii episcopi uniformis antequam exiliaretur confessoribus scripsit, id est Eusebio et Dionisio et Lucifero, in exilio constitutis).

XVII. Item Liberius antequam ad exilium iret dixit (fol. 187': ... dixit Uincentio Capuensae et ad Helianum Spolitanum).

XVIII. Alia epistola.

XVIIII. Item Liberius de exilio scribit Ursacio (fol. 188': Item Liberius de exilio scribit. Ursacio, Ualenti et Gemino Liberius).

XX. Item de exilio Uincentio Liberius.

XXI. Exemplar epistolae sinodi Serdicensis (fol. 189': Incipit exemplar epistolae synodi Serdicensis factae ad Iulium urbis Romae episcopum).

XXII. Confessio fidei catholicae quam papa Damasus misit. (fol. 190': ... misit ad Paulinum Anthiocaenum episcopum).

XXIII. Explanatio Hieronimi ad Damasum papa (fol. 192: Incipit explanatio beati Hieronimi presbyteri ad Damasum papam de tribus hypostaseos).

XXIIII. Rescriptum Damasi papae (fol. 193': Incipit rescriptum Damasi papae ad petitum Hieronimi ad Paulinum episcopum Anthiochiae).

XXV. Concilium urbis Romae sub Damaso papa (fol. 194: Incipit concilium urbis Romae sub Damaso papa de explanatione fidei).

XXVI. Epistola papae Siricii per uniuersos episcopos (fol. 195': Incipit epistola pape Syricii per uniuersos episcopos missa).

XXVII. Rescriptum episcoporum atque fratrum (fol. 196': Incipit...).

XXVIII. Epistola concilii Cartaginensis (fol. 198': Incipit... Kartaginensis ad Innocentium, papam urbis Romae).

XXVIIII. Rescriptio sancti papae Innocentii (fol. 202 : Incipit... papae).

XXX. Epistola Imperialis ad Aurelium (fol. 204': Incipit... Kartaginensem episcopum).

XXXI. Epistola Aurelii ad omnes episcopos (fol. 205 : Incipit epistola Aurelii episcopi ad omnes episcopos per Bizacenam et Arbuzianam provinciam constitutos de damnatione Pelagii atque Caelestii).

XXXII. Capitula excepta de gestis habitis contra Pelagium (fol. 205': Incipiunt capitula excepta de gestis habitis contra Pelagium haereticum et alia de libellis eorum quae in Palestina synodo sibi obiecta ipse damnare compulsus est).

XXXIII. Celestini papae ecclesiae Romanae (fol. 207 : Item Celestini pape ecclesie Romanae data ad synodum in Efeso constitutum).

XXXIIII. Epistola Celestini pape ad Nestorium.

XXXV. Epistola exortatoria eiusdem Celestini (fol. 212': Epistola exhortatoria eiusdem sancti episcopi Caelestini Constantinopolim clero et plebibus missa).

XXXVI. Excerpta antistitum (fol. 216': ... quae recitata sunt contra Nestorium in synodo Ephesiorum).

XXXVII. Nestorii blasfemiarum capitula (fol. 224: Incipit Nestorii blasphemiarum capitula quibus epistolas ad se missis a sanctis Celestino Romanae urbis et Cirillo Alexandrino episcopis contradicit, et disputatione breuissima resoluendo duodecim capitula fidei quae ad se missa fuerant repellit).

XXXVIII. Accusatio Xisti papae.

XXXVIIII. De Policronio (fol. 230: De Polichronio).

XL. Leo episcopus Dioscoro Alexandrinae ecclesiae (fol. 232': ... de sacerdotum uel leuitarum ordinatione).

XLI. Statuta Leonis ad Torobium episcopum (fol. 233': ... episcopum Adsturicensem).

XLII. Pape Leonis ad Aquilensem episcopum (fol. 240: Incipit pape Leonis ad Alensem episcopum).

XLIII. Papae Leonis ad Septimum episcopum (fol. 241': Incipit pape...).

XLIIII. Epistola Leonis papae de penitentia (fol. 242: Incipit epistola sancti Leonis pape de poenitentia ad Theodorum episcopum Galliensem de ciuitate Foroiuliensi).

XLV. Decreta Leonis papae (fol. 243: Incipit decreta sancti Leonis papae urbis Romae).

XLVI. Epistola Leonis papae ad Euticetem presbyterum (fol. 243': Incipit epistola Leonis episcopi urbis Romae ad Eutychetem presbyterum atque hereticum).

XLVII. Exempla gestorum Constantinopolitane sinodi (fol. 244: Incipiunt exempla gestorum ubi Constantinopolitana synodo a sancto Flauiano confessore Eutyches hereticus auditus atque dampnatus est).

XLVIII. Epistola Leonis papae ad Flabianum episcopum (fol. 248: Incipit epistola Leonis papae urbis Romae ad Flauianum episcopum Constantinopolitane urbis).

XLVIIII. Rescripta Flabiani (fol. 248': Incipit rescripta Flaviani).

L. Epistola Leonis papae ad Flabianum episcopum (fol. 249': Incipit epistola papae Leonis ad Flauianum episcopum contra Eutychen).

LI. Leo episcopus Iuvenali episcopo (fol. 253': ... episcopo Hierosolimitano).

LII. Leo Maximo episcopo Antioceno (fol. 255: ... Antiocheno per Maximum presbyterum et Olimpium diaconum).

LIII. Leo Anatolio episcopo.

LIIII. Leo Leoni Augusto.

LV. Alia epistola Leonis pape (fol. 258: Item... papae ad Leonem Augustum).

LVI. Capitula quae decreta sunt in sinodo trecentorum decem et octo patrum (fol. 262': Incipiunt... synodo... cum exempla papae Leonis ad Leonem Augustum, sancti Hilarii Pictauiensis episcopi et confessio de fide in libro secundo inter cetera).

LVII. Fides sancti Hilarii.

LVIII. Fides sancti Augustini.

LVIIII. Fides catholica ecclesia romana (fol. 268': Incipit fides catholicae ecclesiae romanae).

LX. Confessio presbiterorum seu diaconorum ecclesiae Constantinopolitane.

LXI. Epistola Simplicii episcopi ad Acacium (fol. 269': Incipit...).

LXII. Exemplum epistolae quem misit Acacius (fol. 269': Incipit... quem misit Acacius ad Simplicium ubi dampnatum retulit Petrum Alexandrinum).

LXIII. Exemplum epistolarum papae Felicis (fol. 270': Incipit... beatissimi papae Felicis urbis Romae ad Zenonem Augustum per Uitalem et Misenum episcopos).

LXIIII. Felicis papae ad Acacium episcopum (fol. 274': Item eiusdem Felicis ad Acacium episcopum per Uitalem et Misenum episcopum).

LXV. Item ad imperatorem Zenonem (fol. 277': ... ad libellum episcopi Iohanni ecclesiae Alexandrinae).

LXVI. Exempla Felicis episcopi ad Acacium (fol. 278: Item exempla... supradictum Constantinopolitanae urbis episcopum).

LXVII. Item eiusdem papae ad Acácium (fol. 278': ... ad Acacium alia).

LXVIII. Decretalis de recipiendis et non recipiendis libris (fol. 279': Incipit decretalis de recipiendis et non recipiendis libris qui scriptus est a Gelasio papa cum septuaginta uiris eruditissimis episcopis in sede apostolica urbe Romana).

LXVIIII. Sententia papae Gelasii (fol. 282': Incipit... quod sedes apostolica omnium ligata dissoluere possit ad episcopos per Dardaniam).

LXX. Item ad eosdem (fol. 282': ... quod sedes apostolica facultatem habeat sine synodo et dissoluendi et dampnandi).

LXXI. Epistola papae Gelasii (fol. 283: Item epistola beati papae ad Orientales de uitanda communione Acacii ubi datur intellegi nullum esse uinculum insolubile nisi circa illos qui in errore desistunt).

LXXII. Constituta papae Gelasii (fol. 283': Incipit constituta Gelasii papae quae episcopi in ordinatione sua accipiunt).

LXXIII. Decretum sancti Gregorii papae (fol. 284: Incipit...).

LXXIIII. Gregorius Sereno episcopo (fol. 286: ... Maxiliensi pro imaginibus).

LXXV. Sinodus Zacharie papae (fol. 287': Incipit synodus Zacharie papae urbis Romae).

LXXVI. Liber sancti Augustini episcopi (fol. 291': Incipit... de ecclesiasticis regulis capitula LV).

LXXVII. Ratio quae habita est de simbolo fidei (fol. 298: Incipit ratio quae habita est de symbolo fidei... etc.)[1].

LXXVIII. Epistola sancti Augustini ad Auxilium episcopum (fol. 304': Incipit epistola... pro causa inlustrae excommunicationis).

LXXVIIII. Regulare definitionum sancti papae Gregorii (fol. 306': Regulare definitionum beati papae Gregorii Maioris).

[1] Cf. supra, p. 367, n. 2.



LE PORTRAIT DE VIRGILE ET LES SEPT PREMIERS VERS DE L'ÉNÉIDE

(Pl. XIII-XIX)

Un certain nombre de bustes [1], représentant le même mystérieux personnage, avaient jusqu'ici retenu la curiosité des iconographes : Visconti [2] voulait qu'ils représentassent M. Junius Brutus, et Bernoulli [3] l'avait suivi dans cette opinion. Le premier M. Helbig [4] avait conçu des doutes à ce sujet et reconnu une personnalité littéraire, peut-être Virgile, dans le Brutus du Capitole. Cette hypothèse, qui était une merveilleuse divination, avait pourtant été abandonnée pour une autre peu défendable, d'après laquelle on aurait eu à faire au portrait d'Agrippa Postumus [5].

Cette dernière explication doit être écartée : nous savons qu'Agrippa Postumus fut un homme d'une force extraordinaire tandis que le buste du Capitole, et celui surtout du Musée de Naples représentent un jeune homme faible et même délicat de santé.

Il faut aussi rejeter l'hypothèse d'un portrait de Brutus : et cela pour plusieurs raisons. D'abord nous avons des médailles représentant le meurtrier de César, et vraiment aucune ne ressemble

[1] 1. Musée de Naples 6025 (le pendant porte le numéro 6028); 2. Musée du Capitole (Stanza del Gladiatore 16); 3. Musée des Thermes (Salle des Empereurs); 4. Collection Baracco; 5. Palazzo Colonna.

[2] Visconti, *Iconographie romaine,* I, p. 99.

[3] Bernoulli, *Röm. Ikonogr.,* I, p. 192.

[4] Helbig, *Führer.,* 2e éd., p. 355.

[5] Strudniczka, *Das Bildniss Aristoteles.*

aux bustes dont nous nous occupons. On y voit[1] un personnage sombre, à la figure tourmentée, aux traits violemment dessinés: c'est bien là le conspirateur et l'assassin, celui dont l'expression inquiétait César. Les bustes, au contraire, donnent une impression de douceur et de mélancolie. Le regard triste et pensif, les traits calmes, le front que l'on sent large sous la masse des cheveux qui le couvrent font plutôt penser à un poète ou à un philosophe. De plus le buste de Naples n'a pas été retrouvé seul, mais à côté d'un autre qui lui faisait pendant; et ce pendant ne fait songer ni à Pompée, ni à Cassius, ni à aucun des hommes d'état contemporains.

Signalons enfin, à titre de mémoire, une objection qui a été formulée, mais qui pour nous n'est pas valable: on a prétendu que les portraits de Brutus avaient tous dû être détruits sous le règne d'Auguste. Or Visconti signale deux textes l'un de Plutarque[2], l'autre d'Appien[3], d'après lesquels Auguste épargna une statue en bronze qui se trouvait sur le forum de Milan, et félicita même un ancien questeur de Brutus d'avoir conservé son portrait dans une maison de campagne. Il n'y aurait donc rien d'extraordinaire à ce qu'il existât encore des bustes du meurtrier de César; peut-être en avons nous retrouvé un qui fera le sujet d'une prochaine étude.

Par contre, il était fort extraordinaire que l'on n'eût pas encore retrouvé le buste de Virgile[4]. Il était de ces écrivains dont on aimait placer le portrait dans les bibliothèques[5], et que l'on exposait dans les écoles auprès d'Horace[6]. Alexandre Sévère le mettait dans son *sacrarium*, etc. Et cependant l'on n'avait de

[1] Celle dont nous donnons la reproduction est la plus caractéristique.
[2] *Parallèle de Dion et de Brutus.*
[3] IV, 51.
[4] Je ne parle pas de ces portraits fantaisistes, comme le buste de Mantoue, où Virgile est représenté avec de longues boucles.
[5] Suét., *Caïus*, 34.
[6] Juvénal, VII, 225.

Virgile que deux portraits authentiques, l'un sur une mosaïque, l'autre dans un manuscrit.

La mosaïque, retrouvée à Sousse en 1896 a été décrite par M. Gauckler dans les monuments Piot [1]. Le poète vêtu d'une ample toge blanche à angusticlave bleu est représenté de face, entre la Muse de l'histoire et la Muse de la tragédie. Il tient sur ses genoux un rouleau de papyrus, sur lequel est écrit en cursive de la meilleure époque l'un des premiers vers de son poème.

Musa mihi causas memora quo numine laeso
Quidve.

Si vraiment, comme nous le pensons [2], cette mosaïque est la reproduction d'une miniature placée en tête d'une des *premières* éditions de l'Enéide, le portrait de Virgile qu'elle nous donne est presque contemporain du poète lui même, et nous le représente à la fin de sa vie. Il doit être ressemblant; car il n'a vraiment rien d'idéal: la face est plate, les pommettes saillantes, le menton fort; les cheveux sont coupés d'une façon grossière. Or Donat [3] nous apprend qu'il avait une figure de paysan et Horace [4] raille le *rusticus tonso* de ses cheveux. Il était donc tout naturel de se servir de cette mosaïque pour identifier les bustes de Rome et de Naples.

Tous malheureusement, sauf celui du Musée Barraco, représentent un homme jeune; quant au portrait Barraco, c'est un médaillon représentant le personnage de profil; et il est extrêmement difficile de comparer une tête vue de profil avec la même, vue de face.

Restent les miniatures: elles sont au nombre de trois dans un manuscrit de Virgile en capitale, qui est au Vatican et que l'on

[1] IV, p. 236.
[2] Cf. p. 390.
[3] *Vit. Verg.*, 8, 19.
[4] *Sat.*, I, 3, 29.

appelle *Romanus*, pour le distinguer d'un autre *Vaticanus*, en capitale lui aussi, mais bien antérieur. Le *Romanus* serait d'époque assez basse, au moins du VI[e] siècle, ainsi que l'a démontré M. de Nolhac [1]. Aussi a-t-on pensé que les miniatures devaient être des portraits peu ressemblants. Mai l'on n'a pas fait attention à certains détails, que pourtant Visconti avait signalés [2], et qui prouvent que ces miniatures récentes sont copiées sur une autre plus ancienne. A côté du poète, on peut voir un *scrinium* cylindrique destiné à renfermer des *volumina* et non des *codices* de forme rectangulaire : or le *codex* a remplacé le *volumen* au IV[e] siècle, époque à laquelle a dû disparaitre aussi le *scrinium* cylindrique. Par conséquent, si les miniatures du *Romanus* sont assez récentes, elles sont copiées sur d'autres beaucoup plus anciennes, antérieures au IV[e] siècle, sinon contemporaines de Virgile. Ces miniatures, qui *se trouvent toutes les trois au milieu du texte des Bucoliques*, représentent un jeune homme vu de face, assis sur un large siège, vêtu d'une tunique et d'un pallium. Son visage a un air tranquille, le menton est assez fort, les pommettes larges, ainsi que le front sur lequel descend une chevelure abondante et désordonnée. Or ce sont là exactement, ainsi que l'on peut s'en rendre compte au moyen des photographies ci-jointes, les traits du personnage que représente le buste du Musée de Naples ; si la ressemblance est aussi frappante, c'est que nous avons Virgile au même âge, ou plus précisément à l'âge où il écrivit les Bucoliques, ainsi que le prouve la distribution des miniatures dans le *Romanus*.

Comme les autres bustes représentent le même personnage à des âges différents, nous avons vraisemblablement Virgile à toutes les époques de sa vie, peut-être même pourrait-on dire de sa carrière littéraire. Le *Romanus* et le buste de Pompéi nous le donnent à

[1] *Mélanges*, 1884, p. 328.
[2] *Iconogr. rom.*, I, p. 184.



l'âge, où il dut écrire les Bucoliques. Les cheveux très fournis descendent bas sur le front ; leur masse rend moins sensible la largeur des pommettes qui deviendront plus tard si saillantes ; les yeux sont petits, mais très doux. La bouche, assez grande et mollement dessinée, a quelque chose de sensuel. L'ensemble donne l'impression d'un doux et tendre rêveur, d'un ingénu voluptueux. N'est-ce pas là le poète des Bucoliques ?

A mesure qu'il vieillira, les traits iront en s'accentuant, et la douceur fera place à la fierté. Le buste du Capitole nous le représente déjà plus vieux. Le cou plus fort supporte une tête plus maigre et plus mâle ; les joues commencent à se creuser ; les lèvres semblent plus fermes et se prolongent aux coins par des plis désabusés. Les cheveux, encore très fournis, descendent moins bas sur le front dont l'ampleur se dégage.

Mais aucun des portraits n'égale la beauté du médaillon Baracco. Virgile est représenté sous les traits d'un homme d'environ 40 ans, c'est à dire à l'âge où il dut commencer l'Enéide. Les cheveux plus rares ont élevé le front : le centre de la figure n'est plus la bouche dont le pli est devenu plus sévère, mais les yeux, fièrement levés. La face ardente et maigre a quelque chose de grand. La grâce a fait place au sublime : Enée a remplacé Tityre.

Enfin nous le voyons à la fin de sa vie sur la mosaïque de Sousse. Il est vieux et malade. Les tempes dégarnies, les joues creuses, les yeux brûlés par la fièvre, tout indique que la phtisie le ronge et qu'il n'est pas loin de la mort. Et ce serait une tête macabre, sans la fierté inspirée du regard et la charpente robuste des rudes paysans Italiens dont il est fils.

Si le personnage, représenté par les bustes de Rome et de Naples, est Virgile, celui qui lui faisait pendant dans la maison de Pompéi ne peut être qu'Horace. Malheureusement les médailles contorniates d'Horace représentent un personnage tout à fait différent. Il est d'ailleurs vraisemblable qu'elles n'ont aucune valeur ;

l'usage qu'on en faisait, leur facture grossière, leur basse époque, rien ne peut faire attendre une ressemblance scrupuleuse. En tout cas, le buste correspond assez bien aux détails qu'Horace nous donne sur lui même: on y retrouve le front étroit, le sourire aimable [1], l'embompoint dont il parle [2]: on y remarque même la précoce calvitie dont il se plaint dans les Epîtres: *reddes nigros angusta fronte capillos.* Cette face joyeuse et bien remplie, qui serait presque triviale sans le sourire malin des lèvres et des yeux, nous fait penser au pourceau d'Epicure. L'identification serait plus certaine, si l'on retrouvait ailleurs encore le même personnage servant de pendant à Virgile.

Le plaisir qu'éprouveront les amis de Virgile à contempler son portrait authentique, leur fera peut être concevoir un peu d'indulgence pour l'œuvre de destruction que nous avons entreprise dans la seconde partie de cet article.

L'Enéide, laissée incomplète par Virgile, devait tenter les correcteurs et plagiaires, rhéteurs et grammairiens qui florissaient au I[e] siècle ap. J. Ch. Ce n'est un mystère pour personne que Sénèque le rhéteur avait mis en tête du poème 4 v. de son crû:

Ille ego, qui quondam etc.

Le commentaire de Servius [3], la vie de Virgile [4] par Donat ne laissaient aucun doute à ce sujet. Et cependant le début de l'Enéide, débarassé de cette interpolation, ne satisfaisait pas complètement l'esprit.

[1] *Ep.*, I, 8, 25.
[2] *Ep.*, I, 4, 15.
[3] *Comm.*, v. 1 et *praefatio.*
[4] *Vit. Verg.*, 15, 60.

M. Louis Havet écrit dans son *Manuel de Critique verbale*[1]: « Varius et Tucca durent prendre certaines libertés avec Virgile. Avant *arma virumque,* il y aurait eu 4 v. identifiant l'auteur avec le poète des Bucoliques et des Géorgiques; ces vers, Varius les aurait supprimés. *En tout cas la disparition des 4 v. a complètement gâté le début.* On ne comprend plus la première personne *cano* au lieu d'un impératif adressé à la Muse, comme ἄειδε dans l'Iliade, et ἔννεπε dans l'Odyssée; en outre *arma,* démuni de ses qualificatifs *horrentia* et *Martis,* devient trop court pour s'opposer à *virum* amorce d'un développement étendu... ».

A notre avis, il faut reporter le véritable début de l'Enéide au v. 8:

Musa mihi causas memora

La mosaïque de Sousse ainsi que l'a démontré M. Gauckler[2] est une œuvre du I^e siècle copiée sur une de ces miniatures que l'on mettait en tête des poèmes virgiliens. Or le *volumen* que le poète tient à la main et qui est censé représenter l'Enéide porte non pas « *arma virumque* » mais « *Musa mihi causas memora* ». Ce vers doit être le début de l'Enéide. Peut-on admettre en effet que l'artiste, voulant indiquer le titre du poème, ait été prendre le huitième vers et non le premier? Nous avons d'ailleurs fait une contre-épreuve amusante. A des personnes forts compétentes, qui *avaient vu la mosaïque,* nous avons demandé quel vers de Virgile était écrit sur le *volumen.* Toutes ont prétendu avoir lu *arma virumque,* persuadées que le vers cité par la mosaïque ne pouvait être que le vers connu comme le premier de l'Enéide[3].

Mais n'y a-t-il pas dans l'antiquité des témoignages garantissant l'authenticité des 7 vers que nous voulons supprimer? Ces témoi-

[1] P. 269.
[2] Op. cit.
[3] On sait d'ailleurs que c'est l'habitude dans l'antiquité de désigner les poèmes par les deux ou trois premiers mots. Cf. Servius, *ad Aeneid. praef.*

gnages sont rassemblés dans l'édition de Ribbeck et nous avons dû les examiner un à un. Ovide [1] écrit

Et tamen ille tuae felix Aeneidos auctor
Contulit in Tyrios arma virumque toros.

Ribbeck trouve dans *arma virumque* une allusion au 1er vers de l'Enéide. Quant à nous, nous ne pouvons y voir qu'une rencontre de mots absolument fortuite et d'autant plus explicable que *arma* et *vir* sont les termes les plus généraux qui viennent à l'esprit pour exprimer les idées que l'on rencontre sans cesse dans un poème épique. De plus le contexte indique qu'Ovide pensait, en écrivant ces vers, à l'épisode de Didon et non au début de l'Enéide. Enfin Ovide, qui du v. 533 au v. 538 fait une sorte d'énumération des œuvres de Virgile estimait que *arma virumque* ne suffisait pas à désigner l'Enéide, puisqu'au vers précédent il avait écrit *Aeneidos*.

Le passage des Amours [2] est encore moins convaincant :

Tityrus et fruges Aeneiaque arma legentur.

L'emploi de *fruges* pour désigner les Géorgiques nous montre que *arma* désigne non le *premier mot*, mais la *matière* de l'Enéide.

Quant au texte de Properce [3].

Qui nunc Aeneae Trojani suscitat arma

il ne prouve rien.

En somme, pour tous ces textes, nous avons à faire plutôt qu'à une citation, à l'emploi de mots qui venaient tout naturellement sous la plume d'un poète latin pour parler des combats d'Enée ou du héros lui-même.

[1] *Trist.*, II, 533.
[2] I, 15, 25.
[3] II, 34, 63.

Les textes de Perse et de Martial sont beaucoup plus intéressants, parce qu'ils prouvent d'une façon irréfutable qu'au milieu du I[er] siècle l'interpolation était déjà commise. Perse [1] critiquant les nouveaux poètes qui grécisent leur oppose:

« *Arma virum* » *nonne hoc spumosum et cortice pingui.*

Mais l'éloge n'est-il pas fait pour nous surprende. Nous sommes bien loin du début « simple et qui n'ait rien d'affecté ». Le jugement de Perse n'est-il pas celui d'un rhéteur admirant les vers ampoulés d'un rhéteur. Retenons ce jugement littéraire.

Quant aux deux passages de Martial [2], ils sont tout à fait intéressants; car, dans tous les deux, *arma virumque* se trouve lié par une singulière fatalité au nom fâcheux du *Culex*. On nous permettra, sans doute d'user du même droit que M. Plésent [3], et d'admettre que les lettrés du I[er] siècle, peu doués de sens critique, avaient aussi mal su faire l'édition de l'Enéide, qu'ils avaient mal reconnu le caractère apocryphe du *Culex* ou du *Pseudo-Salluste*.

Donc l'interpolation était définitivement admise au milieu du I[er] siècle; elle n'était pas commise dans l'édition faite par Varius et Tucca en 17 av. J. Ch., puisque la mosaïque de Sousse n'en fait pas mention [4]. Nous pouvons en conclure qu'elle est l'œuvre d'un rhéteur. Le faussaire a d'ailleurs laissé sa signature que le commentaire de Servius nous révèle d'une façon éclatante. Dans sa préface, il explique: *sicut nunc dicturi thema proponimus ita veteres incipiebant carmen a titulo carminis sui, ut puta, Lucanus: Bella per Emathios, Statius, Fraternas acies alternaque regna pro-*

[1] I, 95.

[2] XIV, 185: *Accipe facundi Culicem, studiose, Maronis,*
ne nucibus positis arma virumque legas.

VIII, 56, 19: *Protinus Italiam concepit et arma virumque*
qui modo vix Culicem fleverat ore rudi.

[3] *Thèse*, p. 27.

[4] Ceci semblerait prouver que la mosaïque de Sousse est encore bien plus ancienne que ne le pense M. Gauckler.

fanis. Or la règle : *dicturus thema propone* est une règle de rhétorique ; quant à Lucain et à Stace, ce sont des rhéteurs.

Mais il y a mieux ; dans le commentaire du v. 1, il explique que le début est triple : *professivum (arma virumque)*, *invocativum (Musa mihi causas)*, *narrativum (urbs antiqua fuit).* Cette division tripartique est évidemment un cadre inventé par les rhéteurs. D'ailleurs au v. 8, Servius se trouve embarassé par la comparaison d'Homère et de Virgile, car dans Homère le début *professivum* manque ; il s'en tire en expliquant qu'il est confondu avec l'*invocativum.*

Nous saisissons donc, grâce à Servius, les raisons qui ont dû pousser un rhéteur à compléter le début, *pour lui inachevé*, de Virgile : il manquait un commentaire du titre, et l'exorde ne se composait pas des trois parties réglementaires. Mais Virgile, pour qui toutes ces raisons n'existaient pas, a dû suivre son modèle Homère et se contenter de faire précéder d'une invocation à la Muse le début de son poème.

D'ailleurs, il nous semble qu'il y a d'autres signes de rhétorique dans les 7 vers que nous voulons retrancher.

D'abord, quoiqu'en ait dit Boileau, ils sont fort ampoulés. Il semble que toutes les figures de rhétorique y aient été accumulées. L'opposition du mot *arma* avec tout un développement n'est qu'un procédé antithétique familier à Lucain [1]. Nous en dirons autant du zeugma *jactatus alto et terris*, dont on ne remarque généralement pas assez l'audace. C'est aussi un des procédés de Lucain que cette énumération disparate des vers 6 et 7 : *Genus, hostes, moenia.* Encore de Lucain cette manière de terminer le développement (car ces 7 vers forment un développement complet) par une grande image : *Altae moenia Romae.* Il semble que la voix du poète se soit

[1] Ici il y a antithèse entre les combats et les voyages d'Enée, ce qui choque Servius à juste titre ; car en fait les voyages ont précédé les combats.

peu à peu enflée : aussi y a-t-il une véritable chute de ton quand on arrive au vers 8 si simple : *Musa mihi causas memora.* Dans la coupe même des vers, plus heurtés, moins simples et coulants que le ne sont ordinairement les vers de Virgile, nous trouvons des ressemblances avec les rythmes de Lucain. C'est ainsi que le vers 6, coupé en deux par la répétition *Latio Latinum* ne semble pas être de Virgile [1].

Tout, en un mot dans l'art et le style nous indiquent un rhéteur plutôt que Virgile. Dans ce cas, ne faut-il pas retrancher ces 7 premiers vers apocryphes ? Il reste une dernière difficulté que nous tenons à signaler : si l'on supprime les 7 premiers vers, comment faut-il comprendre *tot* aux vers 9 et 10 ? A notre avis, ce mot est la traduction exacte du μάλα πολλὰ de l'Odyssée, et non pas une sorte de démonstratif se rapportant à ce qui précède. Et encore ici nous voyons l'effort que Virgile a fait pour imiter Homère.

Ne serait-il pas étonnant que ce fidèle disciple du vieux poète grec ait été le premier à rompre les traditions homériques ? Dans toute l'antiquité jusqu'au premier siècle, les poèmes épiques ou même simplement les grands poèmes, commencent par une invocation, que ce soit les Argonautiques ou le *De Natura rerum.* N'est-il pas vraisemblable d'admettre que Virgile a continué la tradition, comme semble le prouver la mosaïque trouvée à Sousse.

JEAN MARTIN.

[1] Cette comparaison avec Lucain ne doit pas tromper le lecteur : nous n'insinuons pas que Lucain soit l'auteur des 7 v. D'autre part nous n'ignorons pas les ressemblances de Virgile et de Lucain, qui proviennent de ce que Lucain imite souvent Virgile : ici au contraire c'est Virgile qui imiterait Lucain dans ce qui lui est propre.



LA LÉGENDE MINEURE
DE SAINTE CATHERINE DE SIENNE

Quand sainte Catherine de Sienne fut morte, il parût nécessaire à ceux qui l'avaient admirée et suivie de mettre par écrit le récit de sa vie merveilleuse, pour édifier les chrétiens, préparer les voies à la canonisation, exhalter l'ordre de saint Dominique et plus particulièrement le tiers-ordre de la Pénitence dont la règle n'avait point encore été approuvée. Nul ne paraissait plus désigné pour cette mission que Raymond de Capoue, disciple et directeur de la sainte, et, depuis 1380, maitre général de la fraction urbaniste de l'ordre des Frères Prêcheurs [1]. Il se mit à l'œuvre, travailla longtemps, fréquemment retardé par les multiples devoirs de sa charge, et, en 1395 [2], publia ce que l'on est accoutumé de nommer la Légende Majeure de sainte Catherine de Sienne [3]. C'est une composition fort longue, faite, selon l'auteur, d'après des sources rigoureusement controlées, et que l'on est convenu, je ne sais pourquoi, de déclarer admirable d'enthousiasme et de naïveté. Il faut malheureusement reconnaitre que si Raymond de Capoue ne manquait ni d'enthousiasme ni d'imagination, qualités indispensables à tout hagiographe, il possédait par contre une érudition théologique très grande, il avait lu et relu les Pères de l'Eglise, il était *magister in Sacra Pagina;* et cela se sent pourvu que l'on veuille lire sans parti pris quelques pages de son œuvre. Celle ci s'alourdit de lon-

[1] Sur ce personnage cf. H. M. Cormier, *Le bienheureux Raymond de Capoue.* Rome, 1889, 8.°

[2] Cormier, *op. cit.*, p. 189.

[3] *Acta Sanctorum,* April, III, 862-967.

gues considérations, de digressions, de rapprochements interminables quoique souvent ingénieux, dont le résultat est de rendre à peu près impossible la lecture de la Légende Majeure. Or pour qu'un saint devienne populaire, il faut répandre dans le public un récit d'apparence naïve, où le merveilleux joue un rôle prépondérant, et dont est bannie toute érudition; le peuple veut de simples histoires qui parlent à son imagination, il n'a cure de dissertations correctement divisées; Raymond de Capoue avait donc échoué. Son âge, ses occupations s'opposaient à ce qu'on put lui demander une édition populaire de son grand travail, un récit utilisant de la Légende Majeure tous les éléments susceptibles de plaire aux fidèles et laissant de côté tout ce qui pouvait faire la joie des seuls maîtres en théologie. Frère Tommaso Caffarini se chargea de faire cette édition *ad usum populi.*

Ce dominicain [1], que l'on rencontre dès que l'on s'occupe de sainte Catherine, consacra sa vie à deux œuvres qui ne sont peut être point sans rapports: la canonisation de la sainte, la confirmation de la règle du tiers-ordre de la Pénitence. Il n'est point dans nos intentions d'étudier ici cette œuvre double, nous y consacrerons une partie du livre que nous préparons sur la formation et le développement de la légende de sainte Catherine de Sienne; ce que l'on voudrait examiner dans cette étude, c'est seulement la rédaction de Tommaso Caffarini que l'on est convenu de désigner sous le nom de Légende Mineure.

Tout d'abord, possédons nous le texte de la Légende Mineure? Il n'y a pas eu jusqu'à présent le moindre doute sur ce point; tout le monde est d'accord pour répondre affirmativement, et pour déclarer que le texte publié par Boninus Mombritius dans son *Sanctuarium* [2]

[1] Voir le notice que lui consacre Quétif et Echard, *Scriptores ordinis predicatorum.* Paris, 1719, f°, I, 780-782.

[2] Boninus Mombritius, *Sanctuarium seu vitae Sanctorum* (éd. des Bénédictins de Solesme). Paris, 1910, 4°, I, 297-332.

est la Légende Mineure due à Tommaso Caffarini. Nous croyons que c'est là une erreur et nous voudrions établir que:

1° Le texte publié par Mombritius n'est qu'une publication tronquée d'une seconde rédaction de Tommaso Caffarini;

2° la première rédaction de Tommaso Caffarini, la véritable Légende Mineure, est perdue ou du moins jusqu'à présent nous n'en connaissons aucun manuscrit.

1.° *Mombritius n'a pas publié le texte de la Légende Mineure.*

En effet; un certain nombre de manuscrits [1] nous ont conservé un texte de la Légende Mineure de Tommaso Caffarini sous sa deuxième forme, celle que l'on trouvera publiée plus loin; or, si l'on compare ce texte avec celui donné par Mombritius, on constate qu'il y a identité presque complète entre eux. Il suffit pour cela de rapprocher par exemple le chapitre I dans les deux rédactions:

Mombritius [2].

Fuit vir unus in civitate Senensi nomine Jacobus Benencasa uxorem habens nomine Lapam civitatis ejusdem: ambo genere licet popularium satis laudabili praecipuaeque honestatis et famae. Fuerunt in eorum cognationibus qui civitati regendae praeessent. Praecipue vero Jacobus vir erat singulari patientia: ut si quempiam forte audiret imprecari mali quicquam etiam adversariis: bene tibi sit dicebat: ne turberis queso et que de loqui haud decet ne dixe-

Florence, San Marco, VII, 27.

Fuit vir unus in civitate Senensi nomine Jacobus Benencasa habens consortem nomine Lapam civitatis ejusdem, ambo de laudabili popularium genere existentesque bonae conditionis ac praecipue honestatis et famae. Fuerunt etiam ex suis de statu tunc regentium civitatem supradictam. Signanter autem dictus Jacobus vigebat patientia singulari, in tantum ut, inter alia suae patientiae inditia, suffere nullatenus posset quod sibi adversantibus, etiam a

[1] Cf. *Infra*, p. 409-410.
[2] *Op. cit.*, p. 297.

ris. Cumque uxor quemdam eos injustissime vexantem aegro animo ferret: eam Jacobus modeste ita redarguit: Sine carissima quod bona dies sit tibi: Deus enim ei ostendet suum errorem: nobis vero pius defensor erit: quod et secutum est. Multa quoque honestate domus ejus pollebat. Nam cum Bonaventura ejus filia tradita nuptui in domo viri: tam ab ipso: quam a sociis inhonesta quaedam audiret: et quae in domo paterna non audire consueverat: summa animi molestia aegrotare cepit: sic viro suo dicens: noveris: quod si hujusmodi scurrilitas ab domo hac non auffertur: cito me defunctam videbis: quibus auditis vir tam de illius quam de parentum probitate aedificatus: longe sese inter loquendum continentiorem reddidit.

consorte, quicquam mali imprecaretur, dicens eidem cum id aliqualiter contigisset: Eja quod bona dies sit tibi, non turberis et non loquaris talia quae non decent te loqui. Et alia vice, contra injuste eis adversantes idem replicans uxor, Jacobus ei dixit: « Sine carissima quod bona dies sit tibi, sine eum, Deus illi ostendit errorem suum et erit adhuc defensor noster ». Et tandem ita factum est, ut rei probavit eventus. Consimiliter etiam tanta domus dicti Jacobi etiam in verbis honestate pollebat, quod in signum ejusdem, cum quaedam ejus filia tradita nuptui audiret in domo viri tam ab ipso quam a consociis ejusdem, quaedam inhonesta quae in domo patris audire assueta non erat, ex displicentia languorem incurrit, dicens inter alia viro suo: « Pro certo noveris quod si tali inhonestas loquelae non auferatur de domo ista, in brevi me defunctam videbis. Unde vir, tam de uxore quam ejusdem parentibus aedificatus non parum, taliter praefata a propria domo removit quam ex tunc de ejus domo omnis inhonestas penitus est sublata.

On voit que le texte de Mombritius est peu différent de l'autre, il l'abrège légèrement et de telle manière qu'il n'est pas impossible de supposer une omission du copiste plutôt qu'une véritable abréviation. Et la comparaison pourrait se prolonger ainsi pour toute

la *vita*. On peut donc dire qu'il y a identité entre le texte que nous publions et celui de Mombritius. Or le texte que nous publions n'est pas la Légende Mineure de Tommaso Caffarini, mais une seconde rédaction de celle-ci.

La vie de la sainte y est en effet précédée d'un prologue où l'auteur se nomme et fait des déclarations intéressantes. Il nous dit en effet que Raymond de Capoue ayant composé sa Légende Majeure, celle ci fut trouvée trop longue et que lui, Tommaso Caffarini, quoique indigne, l'abrégea : « *ego frater Thomas de Senis... licet indignus, a quampluribus hinc inde pulsatus, ad breviorem stilum dictam legendam pro habiliori lectura ejusdem, ut patet in prologo ipsius per me abreviatae legendae reduxi* ». Puis qu'il en fit une seconde rédaction plus courte encore : « *Sed quam praedicta abbreviata legenda habentibus praedicare etiam nimium videbatur esse prolixa, hinc etiam quod a non paucis quam pluries infestatus etiam dictam abbreviatam ad stilum adhuc breviorem habentium praedicare de virgine habilitatione majori decrevi reducere* ».

Par conséquent le texte que nous avons et qui suit ce prologue n'est pas la première rédaction de Tommaso Caffarini, la Légende Mineure proprement dite, mais une rédaction *ad usum praedicatorum*. D'autre part, le texte publié par Mombritius ne peut être cette Légende Mineure primitive puisqu'il est plus court encore que celui que nous avons trouvé. Qu'est il donc dans ce cas ? On peut conclure, croyons nous, que c'est une copie incomplète de notre texte. En effet il lui manque le prologue, il lui manque le chapitre sur le nom de sainte Catherine, fait à l'imitation de Jacques de Voragine et qui tient lieu du deuxième prologue de Raymond de Capoue, il lui manque aussi le sermon-conclusion [1] qui n'est

[1] Ce sermon-conclusion a d'ailleurs vu sa forme varier considérablement et selon les manuscrits nous trouvons tantôt l'une ou tantôt l'autre. Nous en avons relevé jusqu'à présent trois rédactions différentes, l'une qui se trouve traduite dans la version italienne de la Légende Mineure,

autre qu'un arrangement du chapitre VI de la troisième partie de la Légende Mineure. En outre, et ceci est plus grave, il ne contient pas le chapitre sur le tiers-ordre de la Pénitence; enfin la division en trois parties et en trente chapitres de Raymond de Capoue n'est pas observée. Or celle-ci était respectée dans les deux rédactions de Tommaso Caffarini comme il nous le déclare lui-même: « *deliberavi quod sub eisdem capitulis et partibus sub quibus etiam tam legenda prima prolixa quam secunda per me communiter abbreviata sit etiam ista tertia ut sic pro vitando quovis errore eadem forma capitulorum et partium utrobique servetur* ». Qui doit on rendre responsable de ces modifications? Elles nous paraissent trop importantes pour être le fait d'un simple copiste, nous croyons plutôt qu'il faudrait les attribuer à Mombritius, qui aurait ainsi supprimé ce qui pour lui n'avait pas d'intérêt dans ce texte, c'est à dire les prologues, le chapitre sur le tiers-ordre et le sermon de la fin, et qui aurait modifié la disposition générale du texte. Donc non seulement Mombritius n'a pas publié le texte de la Légende Mineure de sainte Catherine de Sienne par Tommaso Caffarini mais encore il n'a pas publié intégralement le texte de la seconde rédaction de celle ci.

2.° *La Légende Mineure de Tommaso Caffarini est perdue.*

Nous possédons une traduction italienne de la Légende Mineure [1], traduction qui serait de Tommaso Caffarini lui même. Elle est pré-

l'autre que l'on trouvera publiée ici, une troisième enfin que nous a conservée un manuscrit, le *Casanatensis 1165*, beaucoup plus longue et formant presque une petite rédaction de la vie de sainte Catherine. L'absence seule de ce sermon ne suffirait donc pas à infirmer la publication de Mombritius puisqu'il pourrait toujours être objecté que du moment que l'on a modifié le texte du sermon on a également pu le supprimer; mais s'ajoutant aux autres lacunes énumérées ci dessus, elle peut prendre quelque valeur.

[1] Editée par F. Grottanelli, *Leggenda Minore di santa Caterina da Siena*. Bologne, 1868, 8.°

cédée d'un prologue, d'un chapitre sur le nom de la sainte, et suivie d'un sermon-conclusion, elle contient le chapitre sur l'ordre de la Pénitence et la division établie par Raymond de Capoue y est conservée; d'autre part, dans le prologue, il n'est nullement question d'une rédaction antérieure par Tommaso Caffarini [1]. La première idée qui vient à l'esprit est que nous nous trouvons là en présence de la véritable Légende Mineure, et c'est l'opinion de l'éditeur de cette traduction italienne [2]; néammoins si l'on examine ce texte on s'aperçoit qu'il offre bien des analogies avec celui que nous publions et dont il semble bien n'être qu'une traduction. Comparons par exemple le chapitre I dans la version italienne et dans la rédaction latine :

Leggenda Minore [3].

Nella città di Siena fu uno cittadino chiamato Jacomo di Benincasa, il quale prese per sua sposa una venerabile donna chiamata monna Lapa. Amenduni di buona condizione e di singulare onestà e fama, e di buona e laudabile gente; di stato popolare, cioè, di quella maniera di popolo, che allora reggieva e signoreggiava quella città di Siena. El detto Jacomo, fra l'altre sue virtù era dotato di grande pazienzia, intanto che, eziandio contro a quegli che gli facevano ingiuria, non voleva udire neuno mal parlare. E quando alcuna volta udiva

Florence, San Marco, VII, 27.

Fuit vir unus in civitate Senensi nomine Jacobus Benencasa habens consortem nomine Lapam civitatis ejusdem, ambo de laudabili popularium genere existentesque bonae conditionis ac praecipue honestatis et famae. Fuerunt etiam ex suis de statu tunc regentium civitatem supradictam. Signanter autem dictus Jacobus vigebat patientia singulari, in tantum ut, inter alia suae patientiae inditia, suffere nullatenus posset quod sibi adversantibus, etiam a consorte, quicquam mali imprecaretur, dicens eidem cum id aliqualiter contigisset: Eja quod bona

[1] *Op. cit.*, p. 5-6.
[2] *Op. cit.*, p. XVIII.
[3] *Op. cit.*, p. 8-9.

sparlare contro di loro, con dolce pazienzia poneva silenzio a quel modo del parlare dicendo: « Doh! che Dio ti déa il buono dì, non ti turbare contra persona, e non dire quello che non si conviene ». Onde una volta ricevendo egli grande ingiuria ingiustamente da uno suo adversario, et in sua presenza essendo bastemmiato, egli onestamente riprese chi bastemmiava, dicendo: « Lassa fare che Dio ti déa il buon dì, e non parlare così, perch'io spero che Dio gli mostrerà il suo errore, e sarà nostro aiutatore e difenditore ». E così per mirabile modo fu fatto, et apertamente dimostrò l'esperienzia.

Eziandio la casa del detto Jacomo in fatti et in parole con grande onestà si reggeva, et in segno di questo, avendo egli maritato una sua figliuola chiamata Bonaventura, a uno giovano detto Nicolao, il quale co' gli altri giovani suoi compagni, spesse volte dicevano parole disoneste; Bonaventura n'ebbe tanta dispiacenzia et afflizione, che gravemente infermò, e disse al marito: « Io non sono usa in casa del mio padre d'udire queste disonestà, onde sento grande pena d'udirle qui; e per certo sappi che toste mi vedrai morta, se tu a queste miserie non poni rimedio ». Della qual cosa

dies sit tibi, non turberis et non loquaris talia quae non decent te loqui. Et alia vice, contra injuste eis adversantes idem replicans uxor, Jacobus ei dixit: « Sine carissima quod bona dies sit tibi, sine eum, Deus illi ostendit errorem suum et erit adhuc defensor noster ». Et tandem ita factum est, ut rei probavit eventus. Consimiliter etiam tanta domus dicti Jacobi etiam in verbis honestate pollebat, quod in signum ejusdem cum quaedam ejus filia tradita nuptui audiret in domo viri tam ab ipso quam a consociis ejusdem, quaedam inhonesta quae in domo patris audire assueta non erat, ex displicentia languorem incurrit, dicens inter alia viro suo: « Pro certo noveris quod si tali inhonestas loquelae non auferatur de domo ista, in brevi me defunctam videbis. Unde vir, tam de uxore quam ejusdem parentibus aedificatus non parum, taliter praefata a propria domo removit quam ex tunc de ejus domo omnis inhonestas penitus est sublata.

molto fu consolato et edificato il detto Nicolao e quelli suoi dissoluti compagni, non solamente di Bonaventura, ma eziandio della casa del padre. Et allora con effetto fu rimosso dalla sua casa ogni parlare disonesto.

Cette version italienne nous apparait donc comme une traduction assez exacte de notre rédaction latine, or dans le prologue qui la précède il n'est pas question d'une première rédaction, et cependant ce prologue n'est que la traduction du prologue. de ce que nous avons reconnu être la seconde rédaction de Tommaso Caffarini, seulement il y manque l'allusion à la première rédaction; voici en effet ce que nous y lisons:

« *Nondimeno io frate Tommaso da Siena, minimo del detto ordine de' Predicatori, familiare domestico et in Christo figliuolo, bene che indegno, d'essa Vergine; pregato da diverse persone, mi sono affaticato di riducere la detta leggenda a più briere stilo, per maggiore comodità di quegli che leggeranno, ovvero vorranno predicare di questa materia* »[1].

Faut il conclure de là que nous avons une traduction de la première rédaction et expliquer ainsi le silence de l'auteur sur sa première œuvre? Nous ne le croyons pas; nous possédons en effet le manuscrit qui a vraisemblablement servi de base à notre traduction italienne, c'est le manuscrit AD. IX. 11 de la Bibliothèque Nationale de Milan. Son texte coincide exactement avec celui de la traduction italienne depuis le prologue jusques et y compris le sermon-conclusion. Et cependant ce manuscrit ne représente pas un état du texte antérieur à celui que nous publions, il en diffère trop peu pour que celui-ci puisse être considéré comme un abrégé de

[1] *Op. cit.*, p. 5.



celui-là. Il nous apparaît donc comme plus sage de croire que nous avons là un manuscrit peu fidèle de la seconde rédaction de Tommaso Caffarini sur lequel a travaillé le traducteur italien, qu'il soit Etienne Maconi prieur de la Chartreuse de Pavie d'où provient le manuscrit AD. IX. 11, ou tout bonnement Tommaso Caffarini lui-même. La seule chose certaine en tous cas, c'est que le texte fourni par le manuscrit AD. IX. 11 et la traduction italienne n'est pas la première redaction de Caffarini, la véritable Légende Mineure.

Qu'est alors devenue celle-ci ? Sommeille-t-ille doucement dans l'ombre et la poussière de quelque bibliothèque ? La chose n'a rien d'impossible ; mais on peut out aussi bien supposer qu'elle a disparu, peut-être par les soins de son auteur même, qui n'ayant pas réussi à faire une œuvre repondant au but qu'il s'était fixé l'a recommencée avec plus de bonheur et n'aura pas vu de raison de conserver un essai malheureux. En tous cas détruite ou non, il est certain que nous ne la possédons pas et que ce que l'on avait cru jusqu'à présent être la Légende *Mineure* n'est, si l'on peut ainsi dire, que la Légende *Minime* de sainte Catherine de Sienne.

L'intérêt de ce texte est, il faut en convenir, assez faible, l'auteur se borne à résumer Raymond de Capoue, sauf cependant à la fin où, dans son récit de la mort de la sainte, il ajoute quelques particularités omises par la Légende Majeure. Néammoins cette étroite dépendance vis à vis de l'œuvre de Raymond de Capoue nous paraît devoir être signalée, car elle n'est pas dans les usages de l'hagiographie médiévale. Généralement les abbréviateurs de vies de saints s'efforcent de paraître faire œuvre originale, modifient l'ordre et la composition du récit et, quand leur audace ne va point jusqu'à prétendre être les premiers à parler de leur héros, ils s'efforcent de dissimuler leur devancier sous quelque *liber antiquus*. Le fait est d'autant plus curieux qu'ici l'auteur aurait pu user de souvenirs personnels, il avait connu la sainte et compté parmi ses fidèles. C'est

que sainte Catherine de Sienne n'est pas une sainte du type courant, c'est une sainte *d'Ordre* si l'on peut ainsi dire, et si l'on songe que cet ordre est l'ordre dominicain, que, au moment où Tommaso Caffarini écrit, le grand schisme d'Occident vient à peine de finir, que dans ce schisme Raymond de Capoue et avant lui sainte Catherine de Sienne elle même ont joué un rôle, ont pris parti très nettement, on s'expliquera la conduite de notre auteur. Raymond de Capoue avait en quelque sorte établi le *canon* de la légende catherinienne, il ne fallait point s'écarter de ce canon sous peine de prêter le flanc aux attaques des adversaires de sainte Catherine, c'est à dire des adversaires du pape romain. Et c'est pour cela que Tommaso Caffarini au lieu de composer l'œuvre originale que ses souvenirs et sa brillante imagination toscane eussent pu lui inspirer se contenta de faire un résumé fidèle de l'œuvre de Raymond de Capoue. Il a donc fait seulement œuvre de vulgarisateur et cette vulgarisation elle même presénte un caractère spécial qu'il nous paraît intéressant de noter, elle s'adresse non plus aux fidèles mais aux prédicateurs, et son but réél est de permettre à ces derniers de parler de la Légende Majeure sans l'avoir jamais lue.

De quelle époque est cette rédaction? Son prologue fait mention des dépositions faites au procès de Venise en 1411-16, il y est également question du *Supplementum ad legendam beatae Catharinae* que Tommaso Caffarini acheva en 1416 [1]. Nous avons donc un *terminus a quo* qui est cette date de 1416. Le *terminus ad quem* devrait être facile à trouver. En effet: nous avons constaté que la version italienne de la Légende Mineure n'est qu'une

[1] Cet ouvrage peut être consideré comme inédit n'étant connu que par une traduction italienne écourtée et souvent erronée d'Ambrogio Tantucci, *Supplimento all'opere di santa Caterina da Siena.* Siena, 1760. Le manuscrit que nous avons consulté est conservé à la Bibliothèque communale de Sienne sous la côte, T. I, 2, on y lit, f° 182: « *usque in presens, hoc est usque ad annum* 1416 ».



traduction de notre texte, or cette version est attribuée à Etienne Maconi [1] prieur de la Chartreuse de Pavie mort en 1424 [2], donc notre rédaction aurait été écrite entre 1416 et 1424. Malheureusement l'attribution à Etienne Maconi de la version italienne n'a rien de certain, nous savons en effet par Tommaso Caffarini [3] que Etienne Maconi traduisit la première rédaction de la Légende Mineure, or nous avons constaté que la traduction italienne que nous possédons a pour base la seconde rédaction, nous ne pouvons donc pas l'attribuer à Etienne Maconi et par suite le *terminus ad quem* que nous donnait la mort de celui-ci devient sans valeur, comment expliquer alors cette traduction ? La chose est assez simple; Caffarini nous déclare en effet dans le *Supplementum* [4] qu'il traduisit sa première rédaction, nous pensons donc pouvoir sans trop de témérité admettre qu'il a fait pour sa deuxième rédaction comme pour sa première et que la version italienne que nous avons est également son œuvre. Par conséquent tout ce que nous pouvons dire touchant la date de notre texte c'est que sa rédaction se place entre 1416 et 1434, date de la mort de Tommaso Caffarini.

Rome, Décembre 1912.

R. Fawtier.

[1] Grottanelli, *op. cit.*, p. XVIII.
[2] Gardner E. G., *Saint Catherine of Siena*. London, 1907, 8°, p. 405.
[3] Supplementum, f° 179: *legendam ejusdem abbreviatam vulgarizando.*
[4] Supplementum, f° 183: « *Nec non et consequenter legendam ipsius virginis prolixam abbreviare curari et abbreviatam post modum vulgarizari...* ».

Le texte que l'on trouvera publié ci après nous a été conservé par les manuscrits suivants:

1°) Florence. Biblioteca Nazionale centrale. San Marco, VII, 27. — Manuscrit formé de deux manuscrits l'un de 95 feuillets de papier et parchemin, l'autre de 38 feuillets de parchemin: le second contient la vie de Saint Thomas d'Aquin (BHL. 8152-8153). Le premier, qui seul nous intéresse, mesure 210mm sur 145mm, il est écrit en lignes de 82mm à raison de 24 lignes à la page pleine. Au debut il y a dans la lettre L une miniature représentant une sainte dominicaine; en tête de chaque partie il y a une lettre ornée, les titres de chapitres sont en rubrique et chaque chapitre commence par une initiale en couleur enrichie de filets rouges empietant sur la marge du manuscrit.

f° 1r°. Iste liber est conventus Sancti Marci de Florentia ordinis praedicatorum et est concessus ad usum fratris Symoni de Florentia filio dicti conventus quem ipsemet fieri fecit ex eleemosynis procuratis per eum.

f° 2. Incipit prologus in legendam pro praedicatoribus singulariter abreviata beatae Katerinae de Senis sororis de poenitentia sancti Dominici ordinis praedicatorum

f° 82. Incipit bulla canonizationis sanctae Katherinae de Senis de poenitentia ordinis praedicatorum [BHL. 1708]

f° 92. Haec legenda ac bulla canonizationis fecit scribi frater Symo de Florentia in conventu Panhormitano insulae Siciliae anno Domini 1464 ex eleemosynis sibi a diversis personis collatis

f° 92. récit d'un miracle fait en 1476 en faveur d'un certain Don Angelo di Sommariva du diocèse de Lodi par l'intermédiaire de sainte Catherine de Sienne. [Addition postérieure à la rédaction du manuscrit et de main différente]

C'est d'après ce manuscrit que nous publions notre texte, il ne présente d'ailleurs avec les autres que des variantes sans intérêt.

2°) Milan. Biblioteca Nazionale di Brera. AD. XIII, 31. — Manuscrit sur papier de 72 feuillets non chiffrés, de 280mm sur 200mm,

écrit en lignes de 119mm a raison de 40 lignes à la page pleine avec initiales en rouge et titres de chapitres en rubriques, d'une seule main du XVe siècle.

f° 1. Incipit prologus in legendam pro predicatoribus singulariter abbreviatam Beatae Katherinae de Senis sororis ordinis de poenitentia beati Dominici ordinis praedicatorum

et en bas de la page :

Iste liber pertinet domus sanctae Mariae de Gratia ordinis Cartusiensis propre Papiam in quo continentur legendae beati Thomae de Aquiro et beatae Katherinae virginis et martiris de Senis valde mirabilis

f° 31. Incipit legenda sancti Thomae Aquinitatis [BHL. 8152-8153].

3°) Rome. Biblioteca Casanate. ms. 4165. — Manuscrit sur papier de 32 feuillets numérotés de 295mm sur 205mm, écrit sur deux colonnes à raison de 39 à 41 lignes à la colonne pleine, d'une seule main du XVe siècle, sans rubriques ni initiales et d'une manière fort peu soignée.

f° 1. Incipit prologus in legenda pro praedicatoribus singulariter abbreviatab eatae Katharinae de Senis sororis ordinis de poenitentia beati Dominici ordinis praedicatorum

f° 27. Capitulum ponendum immediate post legendam abreviatam sanctae Katharinae de Senis in quo per processum dictae legendae scripturarum ex eadem expressarum evidenter deducitur quantum et a quibus virgo sit devote invocanda, veneranda et extollenda, nec non qualiter sit imitanda et tanquam approbata reputanda.

Ex praelibatae legendae breviloquio processu...

f° 31v° ... Nuper tamen in hac sacratissima virgine mirabiliora atque laudabiliora videtur in terris cujus tamen est major laus in celis ubi cum honore et gloria per infinita vivit saeculorum saecula. Amen.

Incipit prologus in legendam pro predicatoribus singulariter abbreviata beatae Katerinae de Senis sororis de Penitentia sancti Dominici ordinis predicatorum.

Licet commendabiliter per venerandae memoriae reverendum magistrum Raymundum de Capua, quondam generalem ordinis predicatorum, composita fuit legenda admirabilis virginis beatae Katherinae de Senis cum aliquali prolixitate quam necessario exigebat excessus magnalium virginis narrandorum; attamen ego, frater Thomas de Senis, in dicto ordine Predicatorum minimus, prefataeque virginis familiaris et in domino filius, licet indignus, a quampluribus hinc inde pulsatus, ad breviorem stilum dictam legendam pro habiliori lectura ejusdem, ut patet in prologo ipsius per me abreviatae legendae, reduxi. Sed quam predicta abreviata legenda habentibus predicare etiam nimium videbatur esse prolixa, hinc etiam quod a non paucis quampluries infestatus etiam dictam abreviatam ad stilum adhuc breviorem habentium predicare de virgine habilitatione majori decrevi reducere. Nam et dominus frater Jacobus de Voragine nostri ordinis predicatorum ut habilitaret amplius predicatores ad predicandum de sanctis librum de legendis abreviatis eorumdem sanctorum composuit, ex hoc omnibus predicantibus summe gratum, verum deliberavi quod sub eisdem capitulis et partibus sub quibus etiam tam legenda prima prolixa quam secunda per me communiter abbreviata sit etiam vita tertia ut sic pro vitando quovis errore eadem forma capitulorum et partium utrobique servetur. Et quamvis haec legenda similiter abbreviata respectu aliarum multarum, longa aliqualiter videatur, attamen respectu prefatae prolixae et alterius per me communiter abbreviatae resultat brevissima. Ex qua brevitate necessario in ipsa plurima amittuntur. Unde cum quis voluerit plenius de gestis et dictis virginis informari, tam ad supradictas primas legendas, librumque de supplemento primae legendae,

ac etiam publicas contestationes de virgine factas, quam ad alia per ipsam et de ipsa scripta poterit habere recursum, quamvis aliqua pauca in ista recitentur quae in prolixa minime continentur. Intendo autem in hoc quemadmodum in aliis ad virginem pertinentibus per me scriptis, tam honorem Dei, beati Dominici patris nostri et hujus sacrae virginis quam etiam animarum fructum atque salutem ad quae noster ordo Predicatorum noscitur principaliter fundatus.

De hoc nomine Katherina.

Quemadmodum supradictus dominus Jacobus in supradictis docet legendis, hoc nomen Katherina dicitur uno modo a *catha* grece quod est universum latine, et *rina* id est ruina, quasi universalis ruina secundum viciorum, quae quamdam cathenam conficiunt, dicente Augustino in libro VIII Confessionum: *suspirabam legatus non ferro alieno sed mea ferrea voluntate, velle meum tenebat inimicus et inde cathenam quamdam effecerat et constrexerat me, et cetera,* ut ibi: quam tamen cathenam a se post modum Dei gratia mediante dictus sanctus excussit ipsamque totaliter ruinavit. Et iste modus singulariter convenit huic Catherinae novellae pro quanto et cathenas viciorum in aliis ruinavit, ac a se etiam a principio talem cathenam taliter abdicavit, Dei gratia previa, ut nullius mortalis criminis contagium in se quovis modo persenserit, prout apparet ex toto decursu legendae suae. Secundo modo, dicitur hoc nomen Katherinam quasi cathenula sive cathena, quia, sicut etiam docet supradictus magister Raymundus in prologo dictae legendae, quemadmodum cathena universitatem anulorum et diversitatem atque eorumdem unitatem et conexionem comprehendit, ita in hoc nomine Katherina universitas et diversitas virtutum ad invicem connexarum importari videtur. Et ita, in hac novella Katherina, per excellentiam reperitur prout tamen ex dicto prologo quam etiam ex legenda evidenter apparet. Tercio, dici potest qualiter etiam in hoc nomine Kathe-

rina universitas et diversitas fidelium in caritate connexorum sive invicem unitorum merita importatur. Et ita haec novella Katherina quemadmodum universitatem virtutum accepit a Domino; ita et universitatem nedum fidelium sed etiam infidelium tanto cum amore gestabat, ut nullum quomodolibet posset pati a talis dilectionis unitate disjungi in tantum quod super omnes infirmi superponi apportabat, ut nullus illuc de cetero intrare valeret ac etiam pro salute fidelium usque ad mortem ipsam passam fuisse et vitam corpoream pro ecclesia posuisse reperiatur; necnon et quam quamdam cathenam penitentialem ferream et mortalem ex caritate virgo tempore longo portavit carni propriae incorporatam, ad designandum duplicem cathenam spiritualem et commendabilem supradictam, prout habetur tam ex prologo qui incipit: *Vox spiritualis est aquilae*, quam legenda prefata et signanter in VI° capitulo primae partis. Propter quae dictus magister Raymundus, quam pulchre in preallegato prologo, hanc virginem introduxit atque deducit fuisse tanquam alterum angelum descendentem de celo et habentem cathenam magnam in manu sua, utpote duplicem sive triplicem commendabilem cathenam prefatam qua draconem, id est diabolum et sathanam, alligavit ne in persona sua aut in aliis sibi devotis et per ipsam ad Deum conversis, sua viciorum cathena detestabili mediante potestatem aliquam habere valeret.

Incipit prima pars legendae supradictae pro predicatoribus singulariter abbreviatae. De parentibus virginis et ipsorum conditione. Capitulum primum.

Fuit vir unus in civitate Senensi nomine Jacobus Benencasa, habens consortem nomine Lapam civitatis ejusdem, ambo de laudabili popularium genere existentesque bonae conditionis ac praecipue honestatis et famae. Fuerunt etiam ex suis de statu tunc regentium civitatem supradictam. Signanter autem dictus Jacobus vigebat



patientia singulari, intantum ut, inter alia suae patientiae inditia, suffere nullatenus posset quod sibi adversantibus, etiam a consorte, quicquam mali imprecaretur, dicens eidem cum id aliqualiter contigisset: « Eja quod bona dies sit tibi, non turberis et non loquaris talia quae non decent te loqui ». Et alia vice, contra injuste eis adversantes idem replicans uxor, Jacobus ei dixit: « Sine, karissima, quod bona dies sit tibi, sine eum Deus illi ostendit errorem suum et erit adhuc defensor noster ». Et tandem ita factum est, ut rei probavit eventus. Consimiliter etiam tanta domus dicti Jacobi etiam in verbis honestate pollebat, quod in signum ejusdem, cum quaedam ejus filia tradita nuptui audiret in domo viri, tam ab ipso quam a consociis ejusdem, quaedam inhonesta quae in domo patris audire assueta non erat, ex displicentia languorem incurrit dicens inter alia viro suo: « Pro certo noveris quod si talis inhonestas loquelae non auferatur de domo ista, in brevi me defunctam videbis ». Unde vir, tam de uxore quam ejusdem parentibus aedificatus non parum, taliter prefata a propria domo removit quam ex tunc de ejus domo omnis inhonestas penitus est sublata.

De ortu et infantia virginis ac mirabilibus quae in ejus infantia sunt ostensa. Capitulum secundum.

Cum igitur parentes praefati utriusque sexus pluries filios genuissent, unam etiam genuerunt Katerinam in baptismate nuncupatam, 1347 circiter concurrente, quae genitricis propriae lacte nutrita, cum usum linguae aliqualiter habere cepisset omnibus grata efficitur, in tantum quod a parentibus et convicinis quotidie rapitur, et in futurum presagium Eufrosina a plurimis appellatur. Anno vero aetatis suae quinto, non solum ante Dei genitricis imaginem sed etiam in gradibus scalarum, sive in descendendo, sive in ascendendo, *Ave maria* suo flexo geniculo gradu quolibet depromebat. Circa sextum autem annum, quodam semel virgine de domo redeunte supradictae nuptae

germanae, in aere super ecclesiam Fratrum Predicatorum de Senis, Salvatorem in trono, indumentis papalibus insignitum, et apostolis sociatum, corporaliter defixis in eum oculis intuetur. Ipseque Salvator, e converso ipsam intuens et subridens, elevata manu signo crucis salutiferae benedicit. Qua habita visione, de vitis sanctorum patrum et praesertim beati Dominici edocta divinitus, tantus ardor menti ejus inhesit ipsos efficaciter imitandi, ut nihil posset aliud cogitare, propter quod relictis ceteris non solum secreta loca querebat ac meditationibus orationibus disciplinis et abstinentiis se tradebat, sed etiam ad idem tam verbo quam exemplo puellas alias adducebat illas docendo: *Ave maria* et *Pater noster* et cetera, in presagium futurorum per ipsam ad Deum convertendorum. Inter haec autem, cum virgo scalas paternae domus descenderet sive ascenderet, multotiens per aerem visibiliter ducebatur, et singulariter volens effugere masculos. Existimationem autem adhuc est id evenire ex salutationibus supradictis quas facere consueverat in tali descensu sive ascensu uti Dei genitrix devota praecipua. Proinde cum affectaret vitam heremiticam imitari, ac per hoc, cum pane in sinu, domum et portam exiens civitatis, quamdam speluncam intrasset ac si optatum heremum invenisset intus oravit et usque ad tectum elevata ejusdem; cum, hora nonae, deponeretur ad terram, intellexit non esse divinum velle quod vitam heremiticam sequeretur. Sed cum a civitate nimium distaret, et solam se cerneret, seque orando Domino commendasset, mox a nebula quadam ad portam civitatis per aera deportata, domum taciturna regreditur, cogitante matre quod virgo de domo germanae suae supradictae veniret.

De voto virginitatis per virginem emisso et certis aliis quae contigerunt usque ad nubilem aetatem exclusive. Capitulum tertium.

Tanta fuit excellentia primae visionis in praecedenti capitulo recitatae, quod solus amor Christi et genitricis ejusdem cor virginis

possidebat. Cumque desuper docta foret quantum puritas Christo placeret et quod mater ejus prima fuit quae vitam virgineam adinvenit ac virginitatem Deo devovit, eadem die, Dei genitrice mediante, ipsa virgo septennis existens, mature deliberavit praefatum votum offere Deo ut matri et filio gratior efficitur; secretoque loco electo, et oratione directa ad Dei matrem, praefatum votum sollempniter prout sibi libuit fecit, virginitatemque illibatam Christo et ejus matri servare promisit. Quo facto ut ipsum perficeret estoque quod caro sibi nondum rebellaret attamen carnes a se aufert, disciplinas continuat et augmentat tam solitaria quam etiam cum puellis. Insuper in tantum succrevit zelus animarum in mente puellae et reverentia ad Sanctos qui praefato zelo viguerunt, et praecipue ad sanctum Dominicum de quo, solo Domino revelante, didicerat propter praefatum zelum suum ordinem instituisse, quod ex tunc cum advertisset fratres sancti Dominici transire ante ostium domus suae, considerato ubi terram pedibus presserant, illam quam reverenter deosculabatur. Insuper affectabat veluti sancta Euphrosyna, cujus nomen ex solatio fuerat sibi impositum, se fingere masculum et in loco incognito ordinem Predicatorum intrare, quemadmodum illa intravit monasterium monachorum, ut sic posset sicut alii fratres predicare et prodesse pereuntibus animabus. Et licet, Domino aliter dispensante, id virgo non fuerit prosecuta, non tamen ejus zelus extitit vacuus prout exsequentibus apparebit. Proinde stupebant parentes et alii de mirandis actibus puellae, cernentes praecipuam sapientiam in aetate tam parva, unde inter alia semel contigit virginem antequam decennium attigisset mitti per matrem ad eorum ecclesiam parochialem verum sancti Antonii ut ibidem unam missam faceret celebrari. Quo facto, missaque audita, cum redisset et matrem maledicentem audisset, cum tam miranda prudentia matrem redarguit, seque sibi subjecit quod non solum genitricem sed etiam genitorem cum id praecepit in stuporem adduxit qui gratias agens Deo rem tacitus consideravit.

De fervoris remissione quam pro augmento gratiae virgini Deus promisit et de forti patientia qua multas injurias in domo sua pertulit propter Christum ac victoria quintuplici reportata de eis. Capitulum quartum.

Post admirabilem cursum primorum praefatorum annorum hujus virginis, cum annum duodecimum attigisset et in domo juxta patriae morem reclusa staret, parentibus ignorantibus de voto ejus et de marito sapienti et virtuoso pro virgine cogitantibus, laborabat mater ut virgo det operam cultui ornatus corporei prout tales facere consueverunt. Sed ipsa id exsequi recusat extoto silens adhuc votum, illudque reservans aptiori tempore publicandum, propter quod mater virginem mittit ad aliam suam filiam maritatam virginique germanam de qua dictum est supra, sibique non parum affectam, ut verum ejus ingenio et suasu Katerina ornatui prefato intendat. In tantum autem suasit quod virgo tandem aliqualiter se ornavit solum ex dictae germanae complacentiam aliquali. Cum autem illa ex partu periclitaret in penam, et virgo de prefatis advertet, taliter in confessione de praefato ornatu ream se reputavit ac si peccatum gravissimum commisisset, licet confessor peccatum non fuisse aut quod levissimum judicaret. Unde virgo ad Magdalenae se contulit penitentiam, sicque de hoste secundo triomphat. Hoc autem hostis praefatus advertens, tertio parentes commovet, et tanto amplius quanto ex quo nupta filia jam decesserat reportare parentelam aliam affectabant. De quo virgo perpendens se sanctis meditationibus et orationibus ac sanctis aliis exerciciis praemunivit. Quod percipientes, quarto, unum religiosum eis fidum ut ad consensum ipsorum virginem inducat sibi transmittunt. Ille vero, reperto proposito suo sancto, ut efficaciter illud ostendat, eidemque crines abscidat suadet quod illa statim executioni mandavit. Ex qua re quintum acrius bellum contra virginem est secutum, quia verum convenientes omnes sui

pariter contra eam, omni libertate locoque secreto privaverunt, eamdem ac etiam cunctis vilibus servitiis deputarunt cum injuriarum diversi generis non parvo concursu. Sed illa, edocta de caelo, primo cellam mentalem quae sibi aufferri non posset instituit, verum in cognitione sui uti in quadam cella semper residere deliberans aut in tribus tabernaculis trium potentiarum suae mentis commorando, tam per actualem notitiam credendorum quam per actualem retentionem recordandorum sive fingendo se habere, superius pro tecto celum, inferius pro pavimento terram, pro parietibus ante Christum crucifixum cum vitis et mortibus sanctorum, pro parietibus retro preterita beneficia recolendo et peccata detestando, pro parietibus dextris prosperitates cum temperantia moderandas, et pro parietibus sinistris adversitates cum patientia tollerandas. Secundo, aliam sibi fecit meditationem unde reputando patrem tanquam Christum, matrem veluti Dei genitricem, germanos veluti apostolos et cetera. Tertio vero, quando poterat in quadam camera unius sui germani quae aperta stabat se recolligebat, ibique orans cum Cecilia sancta dicens: « *fiat Domine cor meum et corpus meum immaculatum ut non confundar* ». Sicque roborata cotidie amplius firmabatur in tantum ut germani tantam videntes constantiam intra se dicerent: victi sumus; pater vero innocentior ceteris cotidie amplius advertebat filiam spiritu Dei duci.

De alia victoria quam virgo habuit etiam contra persequentes de domo tam per columbam quam pater vidit quam per visionem beati Dominici. Et de expressione voti sui de virginitate servanda. Capitulum quintum.

Interea dum haec agerentur contigit quadam die, orante virgine in camera supradicta, ibidem casu ingredi patrem ejus videreque supra caput filiae columbam quamdam ad ejus ingressum evolantem ab inde, cumque filiam interrogaret quae columba fuisset ista, et

virgo id se nescire respondisset, ille amplius admiratus cum idem etiam alias advertisset inde exiens secum quod viderat conferebat. In quo etiam tempore cum innovaretur in mente virginis desiderium sumendi habitum beati Dominici secundum quod mulieribus convenit, et hoc tam pro tuitione suae virginitatis quam pro evasione molestiae ipsam maritare volentium, ac etiam ut propter obedientiam amplius mereretur necnon et propter affectum praecipuum quem gerebat ad beatum Dominicum tanquam ad animarum eximium zelatorem; et ex hoc instanter apud Dominum exoraret, ipsam tali consolata est visione: videbatur siquidem sibi quod presentarentur eidem plures patres institutores ordinum diversorum, inter quos erat beatus Dominicus habens in una manu lilium ardens sine combustione et in altera suum habitum consuetum per dominas deportari. Cumque sibi a praefatis offerretur quem ordinum vellet eligere, illa protinus ad beatum Dominicum dirigente gressus et oculos, beatus pater virgini appropians eam est taliter allocutus: « forti animo esto dilectissima filia, quia certissime hoc habitum ut desideras indueris ». Sicque redditis gratiis Deo et praefato beato Dominico de promissione prefata, et ex hoc confirmata et tam fiducia quam spirituali letitia tota repleta, votum suum de virginitate suis omnibus deliberat propalare. Unde ipso advocans eos est verbis hujusmodi in sententia allocuta: « Per quamplura potuistis inditia de mea intentione advertere nec propter regulam quam jussu Dei parentibus teneor, fui huc usque clare locuta; nunc autem noveritis quanta ab infantia ego votum virginitatis emisi quod hucusque taliter est in mente mea firmatum ut facilius possent saxa molliri quam cor meum ab hoc sancto proposito revocari. Unde contra hoc in nullo disposita sum sequi velle vestrum cum obedire oporteat magis Deo quam hominibus; parata tamen sum cunctis vestris obsequiis ubi me sic habere velitis. Sin autem habeo sponsum meum bonum qui plenarie mihi necessaria utriusque hominis ministrabit ». Quibus auditis, omnes sunt ex corde commoti unde magis flere li-

bebat quam aliquid dicere; sed tamen post moram tale a patre responsum accepit: « Absit a nobis, predilectissima filia, quod divinae volontati a qua procedere propositum tuum experientia longa didicimus nos velimus opponere quoquo modo; unde de cetero libere prosequeris vota tua prout Spiritus Sanctus te edocuit atque docebit ». Demum prohibuit omnibus ne de cetero filiam suam aliquis quomodolibet molestaret ac etiam annuit qualiter per virginem et filiam suam Domino desponsatam parentelam super optimam reportasset, propter quae virgo uberes gratias tam sponso suo eterno quam etiam parentibus suis humiliter retulit.

De austeritate penitentiae virginis persecutione quam passa est propter hoc a propria genitrice ac etiam de victoria reportata. Capitulum sextum.

Accepta igitur licentia supradicta, petens camerulam propriam et accipiens, quanta austeritate in eadem corpus afflixerit vultumque sponsi sui quesierit non est facile enarrare. Exequendo in illa sanctorum Ægyptiorum patrum opera absque hominis doctrina exemplo aut inductione quacumque. Dedicta autem rigiditate primo quantum ad victum sciendum quod virgo carnes ab infantia raro summebat quas a se postmodum totaliter abstulit seque ad esum precise panis et crudarum herbarum ex toto reduxit. Anno igitur aetatis suae XX° vel circa et deinceps precise herbarum usa est suco, vinum autem ita lymphatum summebat quod vini sapore carebat, illud a XV° vitae suae anno et communiter ex toto relinquens; inedias plurium dierum saepius passa est nec sine miraculo propter quod non erat ejus austeritas ad convenientiam deducenda nec ad omnibus imitanda. Secundo quantum ad vestitum vestibus laneis precise usa est ad tantum deveniens quod tam hieme quam estate una sola tunica uteretur. Cilicio quanquam visa est quod in cathenam ferream commutavit et patrem suum sanctum Dominicum cupiens imitari se ter

cotidie disciplinabat emittendo sanguinem usque ad pedes defluentem. Vidi autem ego unam catenam de suis ac etiam unam disciplinam virgineo sanguine madidatam et desiccatam, et etiam quemdam circulum ferreum satis latum et grossum. Tertio vero quantum ad stratum, solum de tabulis illum habebat et lignum pro cervicali absque alterius rei additamento. Quarto autem, quamtum ad sompnium, ad hoc devenit quod infra duos dies vix per horam et dimidiam dormiebat, et ex hoc veluti tota vigil semper de Deo locuta fuisset, et de divina locutione singulare refrigerium reportabat. Ad tantam autem tenuitatem ex prefatis austeritatibus deductum est corpus ejus, quod cum transisset ejus spiritus ex hac vita, repertum est umbilicum renibus adherere. In principio etiam suae puellaris aetatis, duplae fertur fuisse latitudinis quam 28 annorum exiens ut sic vere non sit forsan inventa similis illi quae in austeritate sicut ipsa servaverunt legem excelsi. Ex praefatis autem austeritatibus virgo a matre ipsam carnaliter diligente pertulit non parvas molestias de quibus tamen totaliter et admirabiliter triumphavit prout in aliis legendis hoc eodem capitulo seriose narratur.

De ultima victoria quam habuit de balneo contra matrem et qualiter suscepit habitum beati Dominici sibi promissum et diu desideratum. Capitulum septimum.

Sancta igitur virgo hosti antiquo pro viribus resistens, et ad ipsum in omnibus superandis se amplius coaptare cotidie affectans, ut habitum per ipsam desideratum et per beatum Dominicum sibi promissum pro ampliori ejusdem securitate et serviendi Domino libertate mereretur recipere, assiduis orationibus divinas aures propulsabat ex una parte, ex alia vero parentes ut id procurarent importunis precibus inducebat. Quod cum matri modicum fuisset acceptum ad id impediendum, ac etiam alias virginis austeritates interrupendum, virginem ducit ad balneum. Virgo autem hoc non obstante

ad vota sua prosequendum invenit modum intra delicias se amplius quam alias affligendi. Nam simulans se velle balneari perfectius, petita a matre ex hoc licentia in balneo remanendi, ad canale tenens corpus virgineum unde bulientes aquae prodibant, id longe amplius affligebat quam se cum disciplina ferrea verberavit. Unde cum a confessore interrogaretur aliunde qualiter illos fervores potuerat sustinere, respondit quod ex consideratione peccatorum suorum ac etiam penarum purgatorii et inferni quas penas prefata substitudo vitabat. Cum de balneis rediret virgo, fertur qualiter per totum iter oculos corporeos non levavit sed semper in se collecta et quasi a sensibus abstracta perstitit. Reversa igitur et in solitis exercitiis et desideriis occupata, ac instante apud matrem pro habitu supradicto, cum id mater dissimularet, contigit virginem infirmari. Quo facto, dixit filia matri : Cara mater pro Deo placeat providere quod habeam habitum a me ut nostis tam affectanter desideratum, quia ubi amplius differatis forsam nec in illo nec in alio me habere poteritis. Quod mater cum timore attendens, statim ad sorores accessit, et tandem quod venirent ad videndum et ad loquendum filiae impetravit, quae virginem devotissimam mire loquentem audientes pariter et videntes et id sororibus aliis referentes, ipsam protinus et laetanter acceptaverunt, modicumque post miraculose sanata, apud ecclesiam Fratrum Praedicatorum de Senis habitum diu affectatum, et sibi a beato Dominico firmiter promissum, cum magno festo suscepit.

De origine ac informatione aliquali religiosi status fratrum et sororum de poenitentia sancti Dominici. Capitulum octavum.

Cunctis scire volentibus de conditione status de quo ista extitit virgo, sub compendio notum sit qualiter exordium habuit a beato Dominico, qui instituisse videtur hunc ordinem primo appellatum de militia Jhesu Christi et beati Dominici, sed postea eliminatis per ipsum beatum Dominicum et beatum Petrum Martyrum et alios

fratres predicatores hereticis, tam in partibus Italiae quam etiam Tholosanis, mutatum videtur fuisse illud nomen de militia in nomine de poenitentia sancti Dominici. Quod nempe patet per Honorium quartum et communiter per Johannem XXII, Bonifacium nonum et Innocentium VII, qui dictum ordinem sollempniter confirmaverunt. Multitudo etiam aliorum ecclesiae prelatorum eidem ordini privilegia plura concessit. Insuper ista virgo, tam a Gregorio XI et Urbano VI, tam pro se quam pro aliis, plura privilegia impetravit, de quibus in aliis legendis hoc eodem capitulo ac etiam in tractatibus tam generaliter quam specialiter de dicto statu pertractantibus habetur ad plenum.

De mirabili ejus per assumptionem trium votorum aliarum cerimoniarum ad religionem pertinentium in via Domini profectu ac de visionibus pluribus. Et qualiter huic virgini credenda sunt cuncta quae de datis sibi a Domino suis confessoribus recitabat. Capitulum nonum.

Licet ad ordinem historiae redeundo, virgo sancta praefatum habitum assumendo tria principalia non emiserit vota, eo quod suus status tanquam quidam modus vivendi illa non includit; attamen plene illa servare proposuit. Nam de virginitate patet, quia ipsam novit; obedientiam etiam in tantum perfecit quod transiens ex hac vita diceret non se recolere quod unquam obedientiam preterisset; paupertatem autem non solum in se servavit sed etiam suis illam impetrare curavit, optans eisdem aeterna bona et non temporalia plena periculis. Ceterum videns se habitu religionis indutam se ipsam alloquebatur, et tam habitum quam ejus significationem ad sui memoriam reducebat qualiter cerimoniosa esse debebat ac iter suum prosequi per artam viam eam opportebat. Propter quod silentium continuum per triennum observavit, et clausuram cellae per idem tempus similiter tenuit, solo excepto cum ecclesiam adiit

vel confessori confessa fuit. Ad cibum in eadem cella semper cum praeviis lacrimis accessit, vigilias usque ad secundum signum matutinale protrahebat, tuncque cum ad laudandum Deum Fratres Praedicatores quos suos germanos appellabat et juxta quos morabatur in chorum accessisse perciperet, ipsa accedebat ad aliqualiter quiescendum dicens: « Ecce Domine germani mei et servi tui usque nunc dormierunt et ego feci pro eos custodiam coram te; modo vero ipsi surrexerunt ad te laudandum, tu serva eos et ego parumper quiescam ». Haec autem cernens, supergratissimus sponsus ejus cepit sibi apparere, et non per angelum vel hominem, sed per se ipsum, virginem de omnibus sibi utilibus plenarie informare. Et ita fuisse confessori protestata est, addendo etiam qualiter visiones ut plurimum erant imaginariae et etiam aliquando corporales ita ut voces aure corporali perciperet. Insuper cum formidare cepisset de dictis visionibus propter demonem se in angelum lucis transfigurantem, apparuit sibi Dominus ipsam de timore sancto commendans, et de discernentia visionum ad plenum informans, eique dicens: Noveris ex tribus singulariter discerni posse visionem malam et diabolicam a bona et angelica sive divina: primo per divinam inspirationem, secundo per timidum principium et consolatorium processum quo ad visionem bonam et e converso, tertio per humilitatis signum quo ad primam et supernae ac propriae reputationis quo ad secundam. Ceperunt autem ex tunc taliter visiones multiplicari a Domino, quod quasi continue cum eo conversabatur; et non solum in propriis exercitiis constituta, sed etiam cum loqueretur cum hominibus lingua corporea, mente loquebatur et erat cum Christo. Et ex hoc in illa abstractio a sensibus saepius sequebatur. Cum autem ultimus ejus confessor eximiis virginis haesitaret, ac per hoc optaret contritionem de peccatis suis meritis virginis obtinere insignum, ejusdem veridicae sanctitatis non solum illud miro modo ad plenum obtinuit sed etiam signum aliud non minus mirabile reportavit; quia cum post prefata contigisset virginem magnifica quaedam sibi exprimere, immemorque

prout tunc receptae jam gratiae de prefatis dictis per virginem haesitaret, in eamdem respiciens, vidit illam transformatam quantum ad faciem in effigiem Christi respicientis in eum. Cumque ex hoc exclamaret et diceret: O qui est qui me respicit? respondit virgo: ille qui est. Quo dicto facies illa disparuit et confessor praefatus omni ex tunc dubitatione postposita de sanctitate virginis confirmatus remansit. Et ita ad idem etiam alios postmodum proposse induxit.

De doctrina notabili ultra supradictam quam Dominus virgini dedit ac doctrinis aliis in quibus ipsa virgo vitam suam fundavit. Capitulum decimum.

Fundamento igitur credulitatis praemisso prosequendum est de quadam alia doctrina de qua Dominus virgini apparendo taliter informavit eamdem dicens: « Scisne, dilectissima filia, quae tu es et quis ego sum? Si haec duo noveris beata eris. Tu enim es illa quae non es, ego sum ille qui sum. Si hanc notitiam habueris in anima tua nunquam te decipere poterit inimicus, omnesque laqueos ejus evades, nunquam consentiens alicui rei contra mandata mea, omnem gratiam, omnem caritatem, omnemque virtutem absque difficultati conquires ». Siquidem de nihilo facta est creatura sibi relicta cadit in nihilum, per se tendit in peccatum quod nihil est, ex se nihil boni etiam cogitare valet, respectu Dei infiniti nihil esse convincitur. Ex quibus merito esse dicitur illa quae non est. Sed quoniam Deus est fons totius esse et independens esse, ideo ipse solus est quod est. Quo cognito a creatura, beata censetur cum essentialiter in cognitione Dei ejus beatitudo consistat. Hoc autem idem Dominus dixit alteri Caterinae in carcere tunc existenti: « verum agnosce filia creatorem tuum ». Quibus datis omnis deceptio ac cujusvis culpae laqueus evaditur inimici. Nam quae inflatio superbiae qualiter propriam gloriam quaeret aut nascetur contra proximum seu invidebit eidem sive quaeret exteriora dicere sua vel delectabitur

culpabiliter in creatura aut circa divina quomodolibet pigritabit habita propriae nihilitatis noticia, proinde quis mandatis Dei non se sponte subiciat aut non regratietur aut diligit illum a quo sibi cuncta data ac danda recognoscit. Necnon et quis prudentiam qua ipsum summum bonum eligat fortitudinem qua pro ipso summo bono cuncta substineat justiciam quam declinet a malo et ipsum bonum sequatur atque temperantiam qua passiones moderatur ineptas faciliter non reportet ex notitia jam prefata. Porro aliam doctrinam dedit Christus virgini dicens: « filia cogita de me quod si facies et ego cogitabo de te incunctanter ». Et adjecit sibi Dominus pro doctrinae prefatae declaratione dicens quod omnem aliam cogitationem de corde suo excluderet, et cogitationem de ipso tantum modo retineret et ut sic faceret nullaque alia sollicitudo respectu hominis utriusque virginem detineret, addidit: « Et ego cogitabo de te incunctanter pro quanto verum ego sum, quia scio, possum et volo tibi plenarie providere ». Et ex hoc deducebat virgo qualiter ex quo anima dedicata Deo in nullo de se ipsa debet esse sollicita sed solum qualiter placere possit ei cui se dedit. Hoc autem principaliter consideratione unituri amoris et non premii quod non est propter aliud appetendum, nisi pro quanto nos unit nostrae infinitae perfectionis principio propter quae mos erat virgini dicere suis cum de aliquo timerent periculo: « Quid habetis facere vos de vobis? ». Unde in mari semel se cum suis reperiens in periculis verbis consimilibus confortavit et miraculo duplici a naufragio liberavit. Nimis enim alte virgo de divina providentia sapiebat, de qua tam in suo libro quam in suis epistolis mire disseruit. Potest autem supradicta nunc doctrina ex prima deduci, prout intelligenti patere potest verum quia adhuc aliam doctrinam habuit virgo a Domino, et ex prima deducibili verum quod anima quae vere Deum diligit nec se nec creaturam aliam videt aut diligit seu memoratur nisi Deum sive de Deo. Et hoc quia videtur se et omnem creaturam nihil et totum bonum esse in Deo propter quod se totaliter mergit in Deum et nihil videt nisi

Deum, sicut qui se mergeret totum in mari nihil videret vel tangeret nisi aquam seu in aqua vel per aquam. Et in hoc dicebat virgo: stat recta dilectio tam Dei quam sui et omnis alterius creaturae; et ex hoc concludebat animam tantum habere de odio sancto respectu sensitivae partis quantum de Dei dilectione eo quod ex tali dilectione procedit odium culpae et divinae offensae quae originem habent a fomite radicato in sensitiva, propter quod illum quaerit eradicare et extinguere, sed quia totaliter non potest, resultat odium et contemptum sui ex quo sequitur mirabilis ipsius animae profectus et vigor, de quo dicit Apostolus: « *Quod cum infirmabatur tunc fortior reddebatur* ». Ex quo virgo addebat ulterius dicendo: « O eterna bonitas Dei, quid fecisti nam predictis attentis ex culpa procedere videtur virtus, ex infirmitate fortitudo, ex offensa placatio, et ex displicentia complacentia magna ». Per haec autem, tam suis quam etiam singulariter confessori, post dissuasionem amoris proprii et suasum sancti odii prefati concludebat qualiter eradicato de anima amore proprio et in eadem odio prefato inserto, tunc infallanter regia via inceditur, ad omnem perfectionem ascenditur, omnisque defectus corrigitur.

De mirabili victoria temptationum carnalium et aliarum per quamdam aliam doctrinam sibi a Salvatore traditam et de inaudita familiaritate quam contraxit cum ipso Domino Salvatore. Capitulum undecimum.

Erecta per regem pacificum virgine ista super fundamenta prefatae sibi a Christo datae doctrinae, tanquam turri Libani, mox rex Superbiae et hostis pacis suum contra illam movet exercitum, ipsam satagens demolliri: Contra quem inspiravit Dominus menti virginis ut ab eo donum fortitudinis singulariter peteret et instanter; quod cum diebus pluribus virgo petisset, volens Dominus eamdem exaudire, tali ipsam informavit doctrina dicens: « filia, si

vis virtutem fortitudinis excellenter acquirere, opportet ut me imiteris, qui licet hostem debellare multipliciter potuissem, tamen hoc non elegi facere nisi per viam crucis ad quam proposito mihi gaudio cucurri confusione contempta, ut sic me sequentes in passionibus et penas pro refrigerio complexantes, tam in gratia quam in gloria mihi esse consiliens valeatis; unde filia dulcia pro amaris et amare pro dulcibus accipe propter me nec quicquam postmodum dubites, quia contra omnia fortis eris ». Quod totum virgo tam affectanter atque letanter accepit quod ex tunc in nullo ita refrigerabatur quemadmodum in passionibus, ut plenius patebit inferius. Sicque virgine taliter comunita, permittit dominus ab hostibus circumdari; qui attendentes illam a fundamentis succidere bellum triplex, quorum quodlibet trifurcatum extitit, commovent contra illam; per primum instíterunt tam per inmissionem cogitationum carnalium interius quam per illusiones et fantasias in somnis, quam etiam per apertas visiones in assumptis corporibus se oculis et auribus virginalibus ingerendo. Contra quod virgo catena ferrea carnem macerat et sanguinem fundit, vigilias plusquam solito augmentat ita ut pene somnis excluderetur ex toto. At hostes secundum virgini ingerunt bellum, utpote tam imagines et numerum demonum multiplicando quam se eidem compati multipliciter pretendendo, quam etiam quod virgo cepit ut illud ex toto relinquat totis conatibus suadendo. Sed sacra virgo semper orabat nec aliquid respondebat nisi quod illis suadentibus ut quod ceperat relinqueret ne ex toto deficeret tunc solum dicebat: « Ego confido non in me sed in domino Jhesu Christo ». Et hanc cautelam virgo postmodum alios docuit, exemplum adducendo de muliere casta quae cum adultero non admittit colloquia, et ita casta anima cum hoste astutissimo non debet quomodolibet disputare. De quo hostes advertentes ad atrocius tertium contra ipsam praelium se convertunt utpote coram ea assumendo imagines virorum et mulierum se ad invicem commiscentium, item formando clamores mirabiles per quos

ad similia virginem incitabant, insuper tamquam inumerabilis multitudo muscarum importune virginem undique circumdabant. Quibus tribus quartum etiam addebatur verum quod virgo privabatur omni apparitione solita sponsi sui. Sed ipsa, cum forti patientia contra duo prima viriliter se munivit, ac etiam hujusmodi usa est cautela verum non dimittendo exercitia consueta sed potius augendo. De qua etiam postea multos instruxit dicens illam tanto amplius debere servari quanto contigit animam ex quavis causa amplius tepefieri, aut etiam ad frigiditatem deduci. Contra tertium vero virgo indefesse orabat, qua oratione demonum mitigabatur molestia; sed contra tristitiam de quarto alia cautela, Domino docente, usa est verum de odio sancto supradicto, utpote si indignam etiam omni consolatione et gratia reputando modisque quampluribus se ipsam objurgando et vilificando, ac ad exercitia penitentiae consueta etiam augmentanda animando. Cumque virgo sic se habuisset per plures dies, tandem quidam Spiritus Sancti radius sibi oranti apparuit; quo illustrata interius de doctrina superius recepta a Domino, ac suarum temptationum miseriis exilarata, proponit omnia letantissime ferre prout et quamdiu placuerit sponso suo. Quibus peractis, contigit finaliter unum ex dictis demonibus audatiorem ceteris, virginem alloqui tali modo verum: « quid, inquit, misera es factura? totam vitam tuam in hac miseria semper duces, nec unquam, nisi nobis consentias, a tua molestia desistemus ». Cui mox illa, cum omni securitate, respondit: « Ego penas elegi non refrigerio meo et delectabile est mihi has et alias penas pro Salvatoris nomine quamdiu sibi placuerit tollerare ». Quo dicto, totus ille demonum conventus, confusus abscessit, et quaedam lux magna apparuit de super in quam erat Christus veluti cruci affixus, vocavitque virginem de cruce dicens: « Filia mea Caterina, vides quam sum passus pro te, non ergo sit tibi grave sustinere pro me ». Et cum post Christus virgini in figura alia appropinquasset, eamque dulciter consolaretur, super adepto triumpho eidem cum Antonio inquit virgo:

« Et ubi Domine fuisti dum cor meum tot turpidinibus vexabatur? ». Cui Dominus: « Ego eram inquit in corde tuo ». Et cum illa de hoc miraretur, adjecit Dominus: « Cum in illis summam disciplinam et maerorem habueris, ex presentia mei hoc erat, qui etiam eram obvians ut non penetrarent cor tuum, ac etiam permittens ne valeres demones ac illa nefanda expellere, quo usque pro salute tua ita permittendum judicavi. Ex tunc autem, missis radiis meis, te obtulisti ad pro me patiendum, et statum turbatae fuerunt tenebrae infernales, quae cum luce stare non possunt. Sic igitur, quod viriliter decertasti et majorem inde gratiam meruisti, ideo frequentius et familiarius me tibi ostendam ». Et sic, tali visione finita, remansit virgo admiranda dulcedine repleta, et praesertim de eo quod audivit a Christo se suam filiam ex nomine nuncupari. Ex tunc igitur virgini modo sociatus, modo solitarius, Dominus apparebat; etiam aliquotiens, sicut duo fratres faciunt, psalmos quos divinitus didicerat, per camerulam pariter cum Christo dicendo: Quo facto aut sola, aut cum Christo, ut praefatum est, dicebat officium. Siquidem orando tam legere quam scribere miraculose didicit. In versibus autem duobus, quorum unus incipit « *Deus in adjutorium meum intende* » et alius « *Illumina domino oculos* » singulariter virgo delectabatur, et ipsos saepius frequentabat. Recolo etiam me vidisse qualiter ad caput sui lecti dictum secundum versum tenebat in scriptis, proinde meditationi vitae Christi signanter erat intenta, ac etiam doctrinae in tantum ut non solum se ipsam, sed adhuc alios ad illam intelligendum instrueret dicens, quod nulla ad percipiendum sensum verborum Christi est aptior via quam subinduendo se illo affectu quo Christus protulerat. Nam etiam cum quodam semel de nocte, ubi ipsa erat, me reperiri contigerit ut comprehendere valui totam illam noctem in prefatis occupata duxit insompnem. Cum autem contemplationis perfectione virgo sucrescent supervenientibus frequentissimis raptibus adhoc devenit, ut vix orationem dominicam totaliter posset perficere quin anima ejus a sensibus raperetur.

De mirabili virginis desponsatione qua fuit in fide a Domino desponsata. Capitulum duodecimum.

Crescente cotidie amplius virginis anima tam in gratia quam in virtute, subcrevit etiam in ejus mente desiderium attingendi perfectum fidei gradum, quo sponso suo firmior, subjectior et fidelior redderetur. Cumque cum discipulis assidue Dominum exoraret, ut fidem sibi augere dignaretur, et Dominus sibi pluries respondisset quod eam sibi desponsaret in fide, contingit, carnisprivii tempore, virginem, cunctis temporalibus delectationibus contemptis, orationem suam intensius replicare, eique Dominum apparere ac dicere verum: « Quam spretis per te cunctis ad carnis delectationem pertinentibus, quibus alii gaudent, in domo tua, in meque solo, delectationem tui cordis fixisti, ego desponsationem animae tuae mihi in fide sicut promisi nunc sollempniter celebrare decrevi ». Tunc apparuerunt gloriosa Dei genitrix, Johannes Evangelista, apostolus Paulus et beatus Dominicus pater ejus, atque David cum psalterio suo, quo suaviter pulsante, Dei mater dexteram virginis sua sacratissima suscipiens, digitosque illius extendens ad filium, postulabat quatenus eam sibi juxta promissum desponsare dignaretur in fide. Quod Dei et sui filius gratissime annuens, anulum protulit habentem in suo circulo quatuor margaritas ac adamantinam gemmam superpulchram in sua summitate interclusam, quem annulari digito dexterae virginis dextera super sacra imponens: « Ecce, inquit, desponso te mihi creatori et salvatori tuo in fide, quae usque quo in celis tuas mecum nuptias celebrabis, semper conservabitur illibata. Age igitur filia a modo absque cunctatione quacumque illa quae, ordinante providentia mea, tuas deducentur ad manus; quia fortitudine fidei jam armata plenarie cunctos tibi adversantes feliciter superabis ». Cumque visio disparuisset, ipsa tamen virgo semper anulum prefatum licet sola in digito suo conspiciebat, et quemadmodum prima Caterina post infidelitatis victoriam, ita et ista secunda post victorias multiplices

est a Domino desponsata, ac anulo sibi soli visibili in signum non solum firmitatis fidei cum puritate intentionis cogitationis locutionis et operis, sed etiam confirmatae gratiae subarrata ut cum foret ultra aliarum consuetudinem mulierum a Domino pro saluti animarum mittenda in publicum quemadmodum alii confirmati ex alto; ita et ipsa virgo efficatius sanctum prosequeretur intentum, prout et factum est sicut in sequentibus partibus plenarie apparebit, cooperante suo sponso Jhesu Christo, cui cum Patre et Spiritu Sancto est honor et gloria in secula seculorum. Amen.

Explicit prima pars.

Incipit secunda in qua tractatur de conversatione hujus virginis in publicum et qualiter ostensa sunt mundo dona quae receperat in secreta clausura.

Qualiter Dominus sibi mandavit quod inciperet cum hominibus conversari. Capitulum primum.

Vox sponsi supercelestis sponsam sibi dilectam et placitam adloquentis atque dicentis: *Aperi mihi*, inquit, *sponsa* etc., quasi sibi diceret Dominus: « Ex quo te replevi dulcedine suavitatis divinae, teque in spirituali militia per diversorum preliorum victorias excitavi, notalibus doctrinis et donis excellentibus te dotavi, ne lumen sub modio et ne civitas lateat super montem, sed ceteris ostentetur. Aperi mihi, animarum hostia, ut videlicet ministerio tuae vitae pariter et doctrinae possim ad illas per gratiam ingredi, sicque animarum salutem valeam reportare. Et tu cum usuris talenta tibi credita valeas cumulare ». Siquidem post supradictam desponsationem cepit Dominus velle sponsam hanc paulatim ad conversationem hominum in publicum trahere pro ejusdem augmentanda perfectione;

unde postquam sibi apparuisset et docuisset illam de regno Dei, et psalmodiam cum Domino perfecisset, hora prandii adveniente, dicebat virgini: « Vadas ad tuos quia jam voluerunt ire ad mensam, et sis cum eis et postea redeas ». Quod illa percipiens, et in singultuosos fletus prorumpens, quasi cum sponsa de canticu ipsi Domino respondebat dicens: « *expoliari me tunica* etc. ». Et cum non parvum et querulosum fecisset virgo lamentum, adjecit Dominus: « Sine quia sic te decet implere omnem justiciam, ut, mediante mei et proximi caritate, perfectiori mihi te amplius juvam, hujusmodique duabus alis evolere possis ad celum ». Ut autem Dominus ad hoc magis ejus animum inclinaret, sibi inter alia ad memoriam reduxit zelum animarum quem ab infantia sua habuerat, et qualiter ex hoc fingendo se masculum ordinem Praedicatorum intrare disposuerat, propterque omnia virgo voluntatem Dei suae praeferendo, cum Maria Domino respondit et dixit: « O Domine quando istud fieri poterit quod ego misella possim esse utilis animabus, cum sexus plurimum contradicat, tum quia ad eum docere non pertinet, tum quia contemptibus hominibus, tum quia non decet eumdem cum sexu alio conversari ». Cui Dominus quasi cum Gabriele respondit: « Non est impossibile apud Deum qui cuncta creavit ex nihilo, quodcumque verbum ac etiam quemlibet invenire modum; verum quia ex humilitate sic loqueris, scire te volo qualiter isto in tempore habundat superbia, et maxime in litteratis, quapropter sicut alias misi viros idiotas mea sapientia repletos, ita nunc mitto feminas nulla ignorantes et fragiles, sapientia tamen mea dotatas, in confusione temeritatis ipsorum. Unde ubi doctrinam meam per vasa fragilia eis propinatam humiliter suscipiant, faciam cum eis misericordiam pleniorem, secundum autem deducentur ad confusionem magis terribilem et ampliorem. Tu igitur obedias, quia nunquam te dereliquisti, sed te more solito visitabo et confortabo in cunctis ». Quibus auditis, inclinato capite, virgo cellam egreditur et accedit ad suos ut sponsi adimpleatur mandatum, sicque cum illis residens corpore,

menteque cum sponso suo, completo prandio, statim regrediebatur ad cellam. Extunc autem frequentare deliberavit venerabile sacramentum, per quod non solum suus spiritus spiritui Christi, sed etiam corpus suum corpori Christi suo modo sociare valeret.

De mirabilibus actibus quos virgo exercuit de miraculis quae contigere in principio suae conversationis cum hominibus. Capitulum secundum.

Videns virgo Deo dicata voluntatem sponsi sui fore ipsam cum hominibus conversari, cogitavit taliter inter homines vivere quod esset cunctis exemplar virtuose vivendi; et ab humilitate incipiendo, continentia corporali penitentia sociata et caritate omnium virtutum forma imperante cepit actibus servilibus operam dare, ancillarumque officia, letanti animo, exercere. Et cum contigeret ancillam domus decumbere, servitium duplicabat, quia ei serviebat et loco sui ceteris de domo vices ancellaris officii rependebat. Recolo ego quod dum temporibus illis, ad domum virginis aliquotiens accederem cum primo virginis confessore, vidisse et audivisse qualiter ipsa virgo vel conficiendo panes, vel lectisternia apparando aut alia servitia faciendo, praecipua vigebat letitia, miroque servebat amore in tantum ut, praefata exercendo, saepius aut quasi continue « *Amore, Amore, Amore* » ex cordis habundantia etiam vocaliter replicaret. Et quod est dictu mirabile, licet in talibus exterioribus occupata serviciis, in nullo tamen impediebatur a castis amplexibus sui eterni sponsi, quanti imo sicut ignis sursum naturaliter fertur, sic ejus spiritus igne divini amoris ignitus ad superna cotidie, ubi Christus est, rapiebatur, frequenter excessum, qui dicitur extasis, modo mirabili patiendo, prout in aliis plenius declaratur. Et cum frequenter raperetur in altum, velut altera Magdalena, saepe corpus ejus cum spiritu elevabatur a terra. Occurrit autem in principio hujus extasis, qualiter quodam semel cum virgo in coquina, circa assandas

carnes, occuparetur, sic quod vertendo veru raperetur in Deum, ut ejus cognata de hoc advertens, aliis intendendo, ita in extasi virginem dimisisset. Cum postmodum ad coquinam rediret, reperit virginem super ignitos cecidisse carbones, et cum ejulando illam extraxisset de igne, in nullo eam reperit penitus laesam fuisse. Et quod plus est, quia nec odor ignis, nec etiam cineres apparuerunt quolibet vestibus applicatae. Pro continuatione materiae, etiam cum semel virgo in ecclesia Fratrum Praedicatorum oraret attentius, ubi desuper erant candelae accensae coram imaginibus Sanctorum, contigit unam accensam cadere super virginis caput, sicque super velum capitis virginis ardens lumen suum retinuit, quousque cerae fomentum fuit ex toto consumptum; et tamen in nullo caput aut velum virginis laesit, nullumque sui vestigium in velo virginis dereliquit. Praeter haec etiam, aliquotiens contigit adversarium diversimode virginem totaliter jactare in ignem, quae non solum totaliter remansit illaesa, sed etiam videns, ipsumque deridens, astantesque confortans, dicebat: « Nolite timere quia Malatascha est ». Sic enim ipsa diabolum appellabat, eo quod ipse malus saccus sit animarum. Ex quibus apparet miraculum in virgine tam trium puerorum quam sanctae Euphrasiae renovatum fuisse; sed redeundo ad unde sermo, cotidie virgo, summo doctore docente, adiscebat de apice contemplationis sponsi ad convallem liliorum et proximorum descendere, ut perfectior redderetur. Et quia omnium operum suorum dilectio erat radix et causa opera caritatis proximii concernentia utrumque hominem cuncta in ipsa alia excedebant ut ex sequentibus apparebit.

De miris quae virgo egit subveniendo necessitatibus egenorum. Capitulum tertium.

Cernens ulterius virgo sacra se Domino tanto effici gratiorem quanto proximis clementiorem se redderet, habita licentia a patre, tam in publico quam in secreto, quod posset elemosynas pauperibus

juxta suam discretionem et conscientiam elargiri, ad subveniendum indigentibus ex cordis se profundo disponens, hinc inde prout se necessitas offerebat efficaciter providebat, et praesertim familiis penurias patientibus et eleemosinas petere erubescentibus. Unde contigit semel quod virgo decumbens, utpote toto corpore tumefacta, cognita pauperie cujusdam viduae convicinae filios habentis et filias, oratione praemissa, tantum robur obtinuit quod frumentum vinum et oleum usque ad centum quasi librarum pondus, in aurora profunda, propriis humeris mira agilitate portavit, ac, mirabiliter aperto hostio, quam planius potuit in viduae domo deposuit, licet uti alter Nicolaus fuerit, dispensante Domino, deprehensa. Alio vero semel in Fratrum Praedicatorum ecclesia constituta, cum quidam pauper ab ea eleemosynam peteret, et illa nihil praeter crucem argenteam quae erat inter pater noster haberet, statim illa avulsa tradidit indigenti. Apparens autem sibi postmodum Dominus, illamque ornatam lapidibus pretiosis ostendens, dixit ei : « Tu mihi hanc hesterna die dedisti, et ego promitto tibi quod in die judicii, coram universo angelorum et hominum conspectu, tibi illam ad tui gaudii cumulum presentabo ». Item alio semel cum in prefata ecclesia, virgini ejus sponsus Jesus in forma pauperis apparuisset, et vestem petivisset ab illa, ipsa tunica interiore decenter exuta, ut ille eam induerit sibi tradidit, ac etiam quasdam vestes alias consequenter. Nocte autem sequenti, in eadem forma sibi Christus apparuit cum oraret, habens in manibus supradictam tunicam mire ornatam, dicens : « Tu mihi istam heri cum tanta liberalitate dedisti, atque de illa vestisti ut frigores et ignomine penam a me fugares ». Deinde, extrahens de proprio latere vestem coloris sanguinei, undique radios emittentem, et ad mensuram corpusculi virginalis existentem, virginem propriis induit manibus dicens : « Ego do tibi nunc vestem invisibilem quidem hominibus, sed tibi sensibilem, de meo corpore sacro quam tam interius quam exterius ab omni ignominia et nocivo frigore protegeris, quousque gloria et honore

cum sanctis et angelis vestieris ». Quo facto, nunquam ex tunc virgo nisi solam unam tuniculam induit, nec intemperiem nec algorem sensit; et sic in virgine non solum renovata, sed etiam ampliata sunt gesta sanctorum Nicolai et Martini. Alia etiam vice, virgo in ecclesia supradicta existens, et in extasim veniens, cecidit super latus dextrum habens in pera latus ejusdem ova cuidam pauperi tribuenda quae tamen in nullo penitus fuerunt laesa. Insuper cum virgo pauperibus semper de melioribus traderet contigit quod de vegete melioris vini habundanter pauperibus erogaret in tantum autem meritis et orationibus virginis augmentatum est quod ubi dictum vas sufficere consueverat toti familiae per dies vigenti vel circa. Attamen tam praedicta familia quam pro pauperibus usque ad tertii mensis ingressum habundantissime perduravit stupentibus cunctis unde tam admirabilis supereffluentia proveniret. Insuper nec minus mirandum qualiter tandem aperta dicta vegete propter vindemiam inventa est taliter munda et dessicata ac si nullum vinum a diu prius in illa fuisset.

De mirabilibus quae virgo fecit serviendo necessitatibus egenorum. Capitulum quartum.

Admiranda menti hujus virginis inerat compassio egenorum, sed longe excellentior pietas erga infirmantes detinebat cor ejus circumstantiis communiter sociata miraculis. Ut autem de hujusmodi pietate aliqua prosequamur, sciendum quod cum in Senis virgo sentiret quamdam Ceccham nomine, tam ex paupertate quam horrenda infirmitate, fore ab omnibus derelictam, amore sui sponsi se praefatae obsequiis totaliter mancipavit; de quo hostis invidens caritatis primo infirmae commovet ad servitricem suam diversis contumeliis afficiendam, sed illa totum dulciter portans, et infermam verbis humilibus placans, secundo idem hostis ad genitricem virginis se convertens illam incitat contra filiam ut sibi dicat: « O filia tu efficeris le-

prosa, ideo nolo ut ad illam accedas ». Quod virgo audiens, audenter sibi allegat qualiter inceptum propter Christum servitium nullatenus dimittere posset; unde tertio, suis aliis hoste utente artibus, virginis manus leprosae efficiuntur, Domino dispensante pro ipsius gloria ampliori. Sed virgo, ut lutum proprium spernens corpus, prosecuta est infirmae servitium, nedum usque ad ejus transitum sed etiam post illam propriis manibus sepulturae tradendo. Ex quo a Domino factum est ut virgo non solum remaneret a lepra mundata, sed etiam ipse suae manus in decore sint effectae ceteris partibus corporis pulchriores. Item, in Senis, fuit etiam quaedam Palmerina de poenitentia beati Dominici, quae, instigante Sathana, facta est virginis taliter aemula ut nec nomen ejus audire valeret, sed detractionibus contra verginem infudaret. Cujus odio virgo primo verbis et gestis humilibus obviare curavit, quibus ab illa spretis, secundo ad orandum pro illa se contulit, et cum ex tali odio, Domino dispensante, infirmitatem incurrisset, et virgo frequenter illam visitare curaret, illa continue durior effecta est in tantum ut virginem de domo expelli juberet. Sed cum ipsa infirma morti utriusque hominis miserabiliter propinquaret, et haec virgo perciperet, tali modo orationi pro se ipsa se dedit, et ad omnem penitentiam pro illa se obligavit, et eidem misericordiam tam efficaciter impetravit, quod eam sibi reconciliavit, et sacramentis ac gratia Dei munita in Domino ex hac vita migravit. Post cujus transitum virgini ostendit Dominus praefatae dominae animam tantae pulchritudinis etiam nondum beatam, quod nullis posset vocabulis explicare, adiciens qualiter orationibus suis animam praefatam recuperaverat, et quando pro tam pulchra creatura lucranda quemadmodum ipse ita et quilibet omnem laborem subire deberet. Propter quod, cum virgo ab eo peteret quod idem etiam cognosceret in aliis animabus, ut sic magis accenderetur ad procurandum salutem ipsorum, sibi Dominus inquit: « Quia spretis cunctis carnalibus mihi qui Sancti Spiritus ex toto integraliter adhesisti, et pro salute dictae animae tam laboriose et

affectuose laborasti; ecce do animae tuae lumen quo intueri poteris tam pulchritudinem quam foeditatem tam se tibi presentium quam absentium, et ita ex tunc factum est ut postea in diversis personis rei probavit eventus. Proinde, etiam in civitate Senarum, fuit quaedam nomine Andrea quae defectum effrenatae patiens linguae tam virgini aliquando quam etiam aliis detrahebat, cumque ex hoc tam horribilem incurrisset infirmitatem, quod ab omnibus relinqueretur, intelligens virgo sibi reservatam fuisse eidem, suum servitium usque ad finem obtulit laetabunda; ita est per omnia prosecuta tam sibi necessaria tradendo quam etiam ministrando, et quae ad ejus plagam spectabant plenarie obsequendo, quod caritatis hostis attendens, primo virginis stomachum commovens ex foetore ulceris exhalante, de quo virgo advertens, mox contra se in sanctam exarsit iram inter alia dicens: « vivit Dominus quia non pertransibis impunis ». Statimque totam faciem super pectus ubi erat ulcus inclinans, os et nares illi horrendo ulceri applicuit, nec inde nisi hoste superato surrexit. Propter quod secundo hostis irritat infirmam, non solum ut diversimode contumelietur virgini, sed etiam de inhonestate apud alias sorores fallaciter illam infamet; sed virgo affirmans eisdem se esse veraciter virginem, servicium infirmae ac si nihil dixisset constanter prosequetur. Deinde ad orationem se trahens, et de hoc pie se conferens cum sponso suo, ille tandem sibi apparens duas ostendit coronas, unam spineam et aliam auream, dicens: « si hic eligeris auream spineam postea reportabis. Si autem hic spineam, postmodum auream obtinebis ». Quod illa audiens et ad patiendum pro omnia se offerens, accepit de manibus divinis spineam, taliterque suo capiti illam impressit, ut undique perforaretur, dolorque ab ea expuncturis diebus pluribus sentiretur propter quod per plura verba a Domino confortata remansit de victoria reportanda. Sed alterius incitat hostis tertio virginis genitricem, ut praeceptis supradictis omnino filiae interdicat, quod de cetero nullatenus serviat supradictae. Virgo autem, non paucis verbis atque prudentibus taliter

genitricem placat, quod ad servitium infirmae redit ac si nunquam aliquod mali de ipsa dixisset. Infirma vero se cernens undique superatam, cepit infra se compungi de virginis in sibi serviendo perseverantia stupefacta, ac etiam ex quadam corporali visione sibi ostensa; nam cum quadam die, virgo lecto decubentis appropinquasset, mox circa lectum quaedam lux ex alto diffunditur tantae amoenitatis et suavitatis, ut faceret languentem omnis tunc miseriae oblivisci. Cumque causam tantae novitatis ignorans hinc inde respiceret, vidit suae servitricis vultum transfiguratum et transformatum in tantum ut non Catherina sed quaedam majestas angelica videretur. Unde infirma corde compungitur, et ac si lux illa exterior lucem invisibilem attulisset, qua deceptionem Sathanae cognovisset, se mentaliter ream clamitat tam ante Deum quam coram sororibus, virginemque altis vocibus nedum puram sed etiam sanctam affirmat. Et sic unde hostis putavit virginem deprimere inde, Spiritu Sancto operante, virgo extitit exaltata licet ex hoc minime elevata sed amplius humiliata. Unde consuetum servitium prosequitur indefesse, propter quod hostis, qui vinci potest sed non occidi, iterum quarto ad priora temptamenta nauseae stomacalis intensiores modo recurrit; nam cum virgine de ulcere more solito providente nauseam in stomacho ultra solitum generari perciperet, id ipsum gravius ferens longe quamprius, recollecta praefati ulceris in quamdam scutella lotura cum sanie, stomaco sive corpori suo inquit: « vivit dulcissimus animae meae sponsus, quod id quod tantum abhominaris infra tua recondetur viscera ». Quo facto, statim cessavit omnis illius abhominationis temptatio, habuitque postea virgo confessori referre nunquam aliquid tam suavis et boni percepisse saporis, idem etiam asserens de odore. Post praefatam autem quartam victoriam, nocte sequenti, apparens Dominus sponsae suae oranti et ostendens sua sacratissima quantique vulnera, dixit ei : « dilectissima filia, in hesterna die mihi singularius complacuisti cum non proprii nominis conculcata ex meae caritatis ardore tam lactanter propter me potum sic abhominabilem assumpsisti; propter quod dico tibi,

quod sicut in hoc actu tuam excessisti naturam, sic ego dabo tibi potum qui omnem naturam excedit humanam ». Sicque applicans os virginis ad proprii vulnus lateris: « Bibe, inquit, filia de latere meo potum quo anima tua tanta suavitate replebit quod etiam in corpore quod propter me contempsisti mirabiliter redundabit ». Quo facto, tanta fuit diffusa habundantia gratiae in virginis mente, quod etiam corpus super effluentiam ejus percipiens, nunquam post illam horam cibum sumpsit corporeum eo modo quo prius non sumere poterat ut patebit.

De singulari modo vivendi virginis quantum ad corpus. Et qualiter refelluntur de suo jejunio murmurationes. Capitulum quintum.

Postquam sponsus eternus sponsam sibi dilectam in fornace multiplicis tribulationis probavit, diversisque praeliis eam antiquum hostem docuerat superare, nolens adhuc eamdem finaliter premiare sed potius in ipsa modum vitae celestis loco aire hac in valle miseriae inchoare tali eam revelatione instruxit. Nam dum semel infra suam camerulam oraret, apparuit ei Dominus et novitatem quam in ea facturus erat taliter sibi praedixit: « scito, dilectissima filia, quod futurum tuae peregrinationis tempus tam mirabilibus et novis donis meis replebitur, ut stuporem et incredibilitatem generet in cordibus ignorantium et carnalium hominum, et quam plures etiam in Domino te amantes dubitaturi sunt et putaturi deceptionem, hoc propter excessum gratiae in anima tua redundantis in corpus, ita quod modum vivendi percipiet inconsuetum. Insuper, erga salutem proximorum, taliter extenderis quod, proprii sexus oblita quasi ex toto, conversationem praeteritam omnino mutabis, omniumque consortium prout assoles non vitabis, imo te ipsam ad omnem laborem expones pro salute ipsorum. Ex his scandalizabuntur quam plurimi a quibus tibi contradicetur ut revelentur ex multis cordibus cogita-

tiones. Exequeris igitur viriliter prout unctio te docebit, nec quicquam timeas quia semper te in omnibus defensabo, lucrumque animarum per te non modicum reportabo ». Quibus auditis, virgo respondit dicens: « Dominus meus et Deus meus es tu, ego autem vilis ancilla tua, fiat voluntas tua semper ». Cum autem virgo recogitaret atque conferret in corde suo, praefata habita visione, qualis futura esset ista mutatio, cepit de die in die taliter gratia superabundare in ea amoremque Christi languere, ut ipsamet stuperet atque deficeret ac cum Psalmographo diceret: « *Defecit caro mea et cor meum et memor fui Dei etc* ». Et cum non sufficeret sibi pro subsidio dicti languoris fletus mentis et corporis, inspiratum est sibi frequentare dominici corporis sacramentum, ut ex quo adhuc satiari Deo nequibat in patria saltem sacramentaliter ipsum degustaret in via. Cum autem dictam inspirationem prosequi incepisset maioris ei languoris feminarum fuit siquidem in tantum amplius succrescebat sibi desiderium frequentandi sacramentum prefatum, quod nisi adimpleretur corpus quam dure patiebatur atque deficiebat extoto. Nam quemadmodum corpus participabat spiritus abundantiam ita et de ipsius spiritus angustia expers esse non poterat quoquo modo; et ita communicans tantam gratiae copiam reportabat spiritus quod redundabat in corpus. Et taliter quod per supereffluentiam quamdam consumptionem radicalis hujusmodi adeo temperabat stomacique naturam taliter immutabat, quod sumptio cibi corporalis non modo necessaria erat sed nec fieri poterat absque speciali corporis nocumento atque tormento. Et si violenter fiebat, nulla digestio sequebatur, sed oportebat ut totum quod ingressum fuerat violenter etiam violenter per eamdem viam regrederetur, nec fas est exprimere quantas et quales penas propter cibi substinuerit sumptionem. Et nihilominus a suo tunc confessore taliter imponebatur praeceptum, ut ederet quod de opposito non crederet visionibus quibuscumque, unde illa ad obediendum totum conatum apponens, ex hoc usque ad mortem corpoream est deducta. De quo casu dictus con-

fessor evidenter advertens: « facito, inquit sibi, prout Spiritus Sanctus te docuerit, quia grandia sunt quae cerno in te Dominum operari ». Non autem possum faciliter explicari quanta virgo passa sit a supradictis et aliis volentibus facta et dicta ejus mensurare mensura propria vel communi et non mensura Dei sua dona in illa superlargiter infundentis. Cum enim virgo ex una parte videret voluntatis Dei sic esse ac sibi obediendum fore prae ceteris, et ex alia essent supradicti ad oppositum ac inter haec vitare vellet scandalum proximorum, taliter angustiata solum sibi erat ad refrigerium atque remedium orationis confugium, fundebatque coram Deo lacrimas simul moeroris et spei obsecrans humiliter et instanter Dominum quantus dignaretur contradictoribus ejus suum voluntatem revelare, et potissime confessori quam magis verebatur offendere. Exaudiebatur autem ita ut mens sui confessoris saepius illustraretur atque inmutaretur. Sed tamen hoc non obstante, plurimi murmurantes et dona virgini collata aut ignorantes aut non considerantes, totaliter circa id quietari non poterant; siquidem quando primo accidit excessus singularis inediae in virgine stetit ipsa Spiritu Dei plena, a Quadragesimali tempore, infra quod hoc diximus contigit, usque ad festum Ascensionis Dominicae absque quocumque cibo et potu corporeo, semper tamen alacris et jucunda et in utroque homine vegetata, reportansque satietatem mirabilem non solum ex Eucharistiae sumptione, aut ex ipsius sacramenti presentia vel visione, sed etiam ex ministrorum aut vasorum ejusdem sacramenti inspectione; et licet aliquando videretur ejus corpusculum ad extremam debilitatem deduci, attamen occurrente oportunitati ita subito et prompte surgebat, laborabat et ambulabat, ut in hoc se comitantes ceteros anteiret, ut sic tota vita sua esset supra naturam et tota esset miraculum. Sed antiquus hostis tanta Dei dona in virgine fore non substinens, propter praefatam inediam atque jejunium ex supradictis et aliis personas innumeras tam carnales quam spirituales ac religiosas ac seculares utriusque sexus contra virginem commo-

vere curavit; aliquae enim dicebant, nullum esse majorem Domino Jesu Christo; aliquae, omnes sanctos docuisse verbo et exemplo neminem in modo vivendi singularem esse debere; aliquae, extremitates semper fuisse viciosas; aliquae tanquam carnales et detractrices notoriae, hanc esse fictionem ad humanam gloriam conquirendam procaciter affirmabant; quae omnes in legenda extensa plenarie refelluntur. Ipsa autem virgo, cum interrogaretur qua re non sicut alii cibum sumeret, respondebat dicens: « Deus propter peccata mea percussit quadam singulari passione per quam a cibi sumptione sum totaliter impedita; ego enim libentissime vellem comedere sed non possum; orate, obsecro, pro me ut indulgeat mihi peccata mea, propter quae patior omne malum ». Quae responsio ibidem aliqualiter declaratur, et ex illa aliquae ex supradictis habent merito confutari. Verum virgo Christi, spiritu Dei plena, eum satagens imitari qui loquens cum Petro pusillorum didragma petentium scandalum vitare curavit, ut omnes supradictas murmurationes quantum sua interesset extingueret ac scandalo murmurantium obviaret, deliberavit omni die aliquod saltem crudarum herbarum pro cibo et parum aquae frigidae pro potu sumere, ita tamen quod totam grossam substantiam expuebat aliquid autem de subtili sive succo usque ad ejus stomacum descendebat, quem etiam succum omni die cogebatur, ut dictum esse hic supra, violenter emittere, mittendo usque ad stomachum virgulam feniculi aut alterius virgulti. Concurrente ex hoc diversitate singularum passionum in virgine cum totius sui corporis inflatura quibus plurimum torquebatur, propter quod ipsa talem actum justiciam appellabat, unde cum illum exercere deberet dicebat sociabus: « vadamus ad faciendum justiciam de hac misera peccatrice ». Et ita tali modo usa est quasi usque ad finem vitae. Contigit autem quod aliquando de supradictis virgulis aliquas ego vidi, ultimus autem confessor virginis ex praefata poena sibi compatiens, aliquando suadebat eidem qualiter non deberet tantum respicere ad murmurantes, cui virgo subridens quam laete sic respon-

dit: « numquid non melius est mihi pater quod in hoc tempore finito puniantur peccata mea; quam quod reservaretur mihi punitio sine fine. Murmurationes enim illorum admodum mihi sunt utiles, quia propter eas solvo meo creatori penam finitam cum recipere debeam infinitam ». Et ex hoc praefatae tantae penalitatis actum appellabat justiciam; sicque de omnibus tam insidiis demonum quam persecutionibus hominum, virgo aliqualem profectum precipuum lucrabatur, et ita consimiliter suos instruebat ut facerent. Unde cum semel cum supradicto confessore conferret de donis Dei, sibi dicebat; quod si quis sciret uti gratia sibi a Deo data, de omnibus quae sibi accidunt continue lucraretur. Et subdebat: « ita vellem quod vos faceretis quandocumque vobis aliquid accidit novi sive prosperum sive adversum, quod cogitaretis et intra vos diceretis: de hoc volo ego aliquid lucrari; vere si sic faceretis, cito dives essetis ».

De mirabilibus excessibus mentis virginis et magnis revelationibus sibi a Deo factis. Capitulum sextum.

Sicut singularem modum vivendi concesserat Dominus sponsae suae illo in tempore quantocius ad corpus, sic mentem ejus admirandis supernarum visionibus visitabat, unde recitata singularitate vitae corporeae, ad narrandam virginalis spiritus effluentiam procedatur. Quodam igitur semel, ipsa orante ut aufferetur sibi cor proprium, et cum propheta petente ut cor mundum crearetur in ea, visum est sibi quod Dominus eidem apparens, et ejus latus sinistrum aperiens, inde cor suum abstraheretur, et post aliquos dies ad ipsam rediens, cum ex luce virgo tremebunda cecidisset in terram, eidem appropriaus, latus ejus sinistrum ut prius aperuit, et unum cor rubicundum et lucidum intromisit dicens: « Ecce Katerina filia, sicut pridie abstulit cor tuum, ita in presentiarum tibi trado cor meum quo semper vivas », et his dictis, clausit et consolidavit, re-

mansitque in signum miraculi cicatrix obducta. Sicque ex tunc cum oraret, non ut prius valebat dicere « recommendo tibi cor meum », sed semper dicere cogebatur « recommendo tibi cor tuum ». Item post prefati cordis mutationem miraculosam, habuit virgo sui confessori referre qualiter sibi videbatur in aliam personam fore mutatam; et quomodo si quis sciret quae ipsa sentiebat ab intra, non esset ita durus qui non emolliretur, nec ita superbus qui non humiliaretur, et quod quicquid dicebat nihil erat respectu eorum quae sentiebat. Tantum autem gaudium ac jubilatio mentem possidebat ipsius, quod grandis erat ei admiratio quod ejus anima in corpore stare posset, addens tamen fore ardorem in anima sua quod ignis iste exterior sibi videbatur respective potius refrigerans quam exurens, et potius frigidus quam accensus. Subjungens ex praefato ardore produci in mente sua tantam renovationem puritatis et humilitatis ut ad aetatem pueri quatuor vel quinque annorum sibi videretur redisse. Rursus etiam exinde in tantum amorem exardescebat proximi, ut pro quocumque libentissime mortem substinuisset corpoream cum magna cordis laetitia et gaudenter. Quodam etiam semel, apparente sibi Christo et ejus genitrice, ac etiam Magdalena, cum dixisset sibi Dominus: « quid vis te vel me ? ». Illa humiliter cum Petro respondit: « Domine, tu scis quod volo; tu scis quia nec voluntatem habeo nisi tuam, nec cor habeo nisi tuum ». Et cum videret Dominus affectionem virginis erga beatam Magdalenam, ipsam concessit virgini in matrem, et illa eam cum gratiarum actione suscepit; quod absque misterio factum non est pro quanto sicut Magdalena absque cibo corporeo stetit triginta tribus annis in rupe divinis intenta, sic haec virgo ex quo incipit modum vivendi supradictum usque ad trigesimum tertium aetatis suae annum in quo transivit mirandis contemplationibus divinorum vacavit, mentemque taliter ex illis refecit quod quasi nullatenus cibo indiguit corporali, et prout illa saepius rapiebatur in die ubi audiebat supernaturalia et divina, sic ista pro maiori parte ex vi spiritus taliter rapie-

batur, quod pluries elevabatur a terra, audiens aliquotiens tali modo archana Dei, ut diceret confessori tantam conscientiam se habere quae viderat sibi istis defectius vocabulis explanare, quantam habere deberet si Deum quodammodo blasphemaret aut verbis aliis ipsum Deum inhonoraret. Eo quod tanta est distantia ejus quod interius taliter levatus intelligit, ad illud quod nostris valet exprimi verbis, quod quasi contraria esse videntur: Propter quod illa fore omnia ineffabilia concludebat, et sic ex his evidenter apparet quam congrue copulata est virgo ista a Domino cum Magdalena sicut filia matri, ut sic jejunatrix jejunatrici, amatrix amatrici, et contemplatrix contemplatrici, in vicem vigerentur, licet virgo ex humilitate diceret hoc solum factum fuisse verum quod peccatrix olim peccatrici data foret in filiam, ut mater memor naturae fragilis ac largitatis misericordiae sibi factae a Christo compateretur fragili filiae, eique largitatem misericordiae impetraret. Item circa venerabile Christi corporis sacramentum, quasi innumeras et mirabiles habuit visiones, et consimiliter mirabilia sentimenta ac etiam admirandos effectus et signanter cum id sacramentaliter sumeret, aut sumere deberet, sive sumpsisset, vel sumere peroptaret, de quibus infra etiam dicetur. Sed tamen hic etiam de sex aliqualiter explicatur: Primum est quomodo aliquando videbat Christum in sacramento, modo sub una specie sive aetate, modo sub alia. Secundum est qualiter sentiebat in sumendo venerabile sacramentum tam suavem odorem et indicibile in mente gaudium, ut pro tali gaudio cor ejus saltaret in corpore faciendo stupitum sonorosum atque mirabile. Tertium est quod cum quadam die sancti Tiburtii virgo ex obedientia staret ab altari remota, ne propter suos excessus celebrantes quomodolibet molestaret, oravit Deum pro praeceptore quod infunderet sibi lumen ut videret qualiter motus spiritus Dei ad votum compesci non possunt. Taliterque exaudita fuit quod de talibus eam monere ejus confessor amplius non praesumpsit; sic autem a remotis existens et affectans recipere corpus Christi, apparuit sibi Salvator

applicans os ejus ad proprii lateris cicatricem ut quantum vellet se de suo sanguine satiaret. Ex qua potatione virgo tantam dulcedinem reportavit, quod ex puro amore putavit vitam corpoream terminare. Quartum est quod cum in festo sancti Alexii revelatum esset virgini quod corpus Christi deberet recipere, affectans et orans specialiter purificari illud dignius sumeret, sensit super animam suam cadere inundantem pluviam sanguinis mixti cum igne, per quam percipiebat se purificari non solum in anima sed etiam in corpore a fomitali corruptione. Cum autem postea ad communicandum ad altare procederet, faciem rubricantem pariter et micantem necnon lacrimis atque sudoribus copertam ad sacramentum erigens, tanta ipsum cum devotione suscepit ut tam celebrantem, cujus ego fui minister, quam me et alios tunc astantes stupentes effecerit et devotos; quo facto, ita in Deum fuit absorta, ut per totam diem illam nullus potuerit sibi loqui, in quo raptu prout retulit confessori tam ineffabilia vidit et sensit, ut prae pulchritudine et suavitate eorumdem, omnes consolationes corporales, imo etiam spirituales, quae hic haberi consueverunt, nihil omnino viderentur eidem unde ipsis optabat privari ut magis esset in complacentia Dei. Oranti autem Dominum ut omni eam penitus propria voluntate privaret et suam traderet, Dominus dixit: « Ecce, dilectissima filia, trado tibi voluntatem meam qua ita firmata eris quod de cetero quicquid acciderit tu in nullo mutaberis »; quod totum postmodum rei probavit eventus. Quintum est quod cum quodam die sancti Agapeti de mense Augusti, communicante virgini et dicente: « *Domine non sum digna ut intres in corpus meum etc* » audivit vocem dicentem sibi: « Et ego sum dignus ut tu intres in me ». Et cum communicasset visum est sibi quod sicut piscis intrat in aquam et aqua in ipsum, sic anima sua intraret in Deum et Deus in eam, et sic in Deum rapta, post certum spatium elevatum est corpus ejus in aera et tandem descendens cepit silenter loqui verba vitae super mel et favum dulcia pariter et profunda, ac commoventia presentes ad fletum. Deinde

taliter oravit pro confessore qui a remotis exiens inusitatum tunc sensit devotionis et ardoris effectum et cum etiam tunc taliter orasset quod pro prefato et aliis suis in Domino impetravit vitam eternam, accepit pro hoc signum a Domino ita sibi dicente: « Extende manum tuam ad me quod cum illa fecisset protulit Dominus clavum cujus acutiem in medio palmae hujus virginis apponens taliter manum cum clavo strinxit, et talem dolorem sensit ac si fuisset clavo ferreo cum malleo perforata, propter quod gratia Domini Jesu Christi se habere stigma ejus in dextra asseruit, quod licet aliis foret invisibile sibi tamen non erat insensibile sed continue afflictivum. Sextum etiam pro continuatione materiae est quod cum virgo esset in Pisis, et in quodam manè diei dominicae in ecclesia sanctae Christinae communicasset, ac juxta altare more suo rapta in spiritu remaneret, postquam diu sic steterat, in se pro tunc singulariter experiri desiderans excessu dolorum quos sponsus suus crucifixus in quinque locis seu plagis principalibus sui sacratissimi corporis passus est, vidit Christum cruci affixum magno super se cum lumine descendentem, radiosque sanguineos ex suis quinque cicatricibus sacratissimis emittentem; cumque, tunc videntibus pluribus utriusque sexus ipsam expectantibus, virgo se erigeret et super genua sua stans, facie rutilante, brachia elevasset et manus, oraretque ne cicatrices in corpore suo apparerent externo, tunc ex radiis sanguineis in solaribus in mutatis a cicatricibus crucifixi procedentibus et ad manus, pedes et ad cor virginis pervenientibus, valde intrinsecus dolor sensibilis in dictis partibus virginalis corporis est relictus. Ex quo cum corpus virginis diu sic staret rigidum, et oculis clausis tandem cecidit, ac si fuisset letaliter vulneratum. Post modicum autem ad sensus reducta, post protestationem quod stigmata Jesu jam portaret in corpore suo, extunc propter doloris invalescentiam existimatum est a cunctis quod in brevi corporaliter mori deberet. Sed intervenientibus orationibus tam suis quam devotorum suorum, in Dominica imminente sequenti, ibidem communicata et

post suum raptum sensibus restituta, asseruit qualiter suscepta vulnera corpus non sic amplius affligebant quin imo potius confortabant et inde prius afflictio inde postmodum confortatio procedebat. Post dicta sex aliquo modo ad sacramentum corporis Christi pertinentia, quasdam visiones alias prosequendo, sciendum quod in quodam festo conversionis sancti Pauli, existens virgo in Senis, in tantum contigit ejus spiritum ad superna cum vehementia trahi quod tribus diebus naturalibus continuis taliter se habens a cunctis mortua putabatur aut moritura in brevi, seu cum apostolo ad tertium celum rapta. Sed dicta extasi terminata, cum se haberet virgo ad similitudinem debaccati non extoto vigilantis aut dormientis, duobus patribus ipsam interrogantibus an vellet ire cum eis ad visitandum quemdam servum Dei, et ipsa indeliberate respondente quod sic, tantus remorsus de hoc virgini supervenit eo quod deliberate cum illis non intenderet ire, quod plene sensibus restituta totidem diebus naturalibus continuis stetit in fletibus et lamentis. In aliis autem habetur de hujus promissionis misterio, et qualiter deficientibus vocabulis, nullatenus quae vidit aperire potuit confessori, daturque satis intelligi in gestis virginis illa vidisse archana Dei quae non sunt communicabilia nisi videntibus. Existens etiam virgo in Senis, in quodam festo beati Dominici, cum in ecclesia ejusdem oraret, multa de beato Dominico et aliis sanctis suis ordinis revelata sunt sibi, qualiter imaginaria visione videbat eternum patrem de ore coeternum sibi filium producentem, qui etiam cum assumpta natura sibi demonstrabatur aperte quod cum attenderet ex alia parte vidit beatum Dominicum ex ejusdem patris produci pectore splendoribus circumdatis, audivitque ex eodem ore sic sibi dicere : « Ego, dilectissima filia, istos duos filios genui, unum naturaliter generando, alium dulciter et amabiliter adoptando ». Et addidit : « sicut enim hic filius a me naturaliter et eternaliter genitus in assumpta natura mihi perfectissime fuit in cunctis obediens usque ad mortem crucis, sic filius meus adoptivus Dominicus omnia quae operatus est ab infantia

sua usque ad terminum vitae suae fuerunt recta secundum obedientiam preceptorum meorum, nec unquam semel fuit transgressus quodcumque praeceptum quia virginitatem corporis et animae illibatam servavit et gratiam baptismi in quo spiritualiter renatus est conservavit. Et sicut hic filius naturalis tanquam verbum eternum oris mei locutus est palam mundo, eaque imposita sunt sibi per me testimonium perhibens veritati, sic Dominicus veritatem verborum meorum predicavit palam mundo, tam inter hereticos quam inter catholicos, non solum per se ipsum sed per alios, et non tantum dum vixit sed etiam post per successores suos per quos adhuc predicat et predicabit. Et sicut filius meus naturalis misit discipulos, sic iste adoptivus misit fratres suos. Unde sicut filius meus naturalis est verbum meum, sic iste Dominicus est praedicator et portator verbi mei propter quod ex singulari dono datum est sibi et suis intelligere veritatem verborum meorum, et ab ipsa non discedere. Item sicut filius meus naturalis totam vitam suam et actus suos tam doctrinales quam exemplares ordinavit ad animarum salutem, sic Dominicus totum studium suum et conatum posuit ad liberandas animas tam de laqueo errorum quam de laqueo vitiorum. Et ista fuit sua intentio principalis quare suum ordinem inchoavit et irrigavit pro zelo secundum animarum propter quod dico tibi quod ipse assimilatur filio meo naturali quodammodo in omnibus actibus suis. Et ideo nunc ostenditur tibi etiam similitudo corporis quod habuit multum de similitudine corporis filii mei naturalis et unici ». De quadam autem divertentia quam virgo fecit dictam visionem confessori narrando, et de promissionis ejusdem misterio, ac etiam de quampluribus visionibus Salvatoris, Dei genitricis, apostolorum et aliorum sanctorum atque sanctarum, tam copulatim quam divisim, a virgine habitis, admirandaque familiaritate et conversatione cum eis nec non et participatione excessivum mirandorum et consolationum spiritus cum applicatione, etiam aliquotiens me audiente, aliquorum dictorum sanctorum quam

dulcibus expressa vocabulis, habetur tam in aliis legendis quam alibi. Unde praefatis nunc praetermissis, tantam ad unam visionem solam atque praecipuam quam habuit virgo antequam supradicta quinque stigmata secundum ordinem historiae recepisset, licet sub brevissimo stilo, per me narranda accedo. Cum enim virgo esset in Senis, et contingeret ex multiplici causa amoris incitativa erga suum eternum sponsum prae fervoris magnitudine singulari amore languere, idque mirandis signis et in lecto constituta exterius demonstrare, sponsumque suum eidem assidue apparere, ac per hoc peteret dissolvi et esse cum ipso, ita ipse sponsus sibi respondit: « Ego, dilectissima filia, expectavi Pasca desideratum juxta patris voluntatem, sic te oportet cum patientia expectare ». Quod virgo acceptans, ita subjunxit: « Obsecro ergo ut dum me vis hic peregrinari saltem mihi communices passiones tuas usque ad ultimam inclusive, ut sic uniar passionibus tuis in terris quousque uniar tecum in celis », quod et de facto humiliter meruit reportare ita ut tam in corde quam in corpore, nulla defuerit de passionibus Christi quod experta non fuerit aliqualiter, quia totaliter experiri impossibile esse dicebat. In cujus experientiae argumentum, cum de passione Christi confessori referret ita de illa ab instanti conceptionis Christi usque ad finem ab eodem assumpta disserebat, ut etiam aliqua confessori narraret quae ipse confessor nullibi legisse testatur. Et signanter circa modum orandi quem fecit Christus in orto cum dixit: « *pater transfer calicem hunc a me etc.* ». Annuebat enim virgo super dicto passu quadruplicem intellectum verum: quod idcirco Christus oravit sic ut per hoc ostenderet non solum se esse verum hominem horrens mortem aut pro confortandis imperfectis; secundum etiam tertio propter perfectos ferventer affectantes pati et dilationem de hoc aegre ferentes nisi ex obedientia et voluntate divina differatur; sive quarto sic oravit cum tristitia et sudore propter illos quos previdebat suae passionis fructum minime fore participes. Sed quia diligebat justitiam apposuit conditionem, verum « *verumptamen*

non sicut ego volo ». Dicebat etiam passionem Christi corporalem fuisse inextimabilem eoquod mensurabatur mensura amoris sui qui fuit inextimabilis et maximus. Et ideo penas inextimabiles et maximas adinvenerit ut ipsum amorem perfectius demonstraret quo principaliter patiebatur et adjungebat disjunctionem pectoralium ossium in Christi corpore maximam fuisse penam, in cujus indicium cum in se experiretur penas supradictas et alias solum praefata pectoralis in ea prevaluit. Ex quo cum perciperet quantum ipsam et genus humanum Jesùs dilexisset, sibique praefata pena sucresceret, tanta facta est in corde suo violentia caritativa et amorosa, quod non valens in sua integritate ulterius permanere sursum est, quemadmodnm contingit de vase continente aliquam magnae virtutis liquorem; sicque virgo fractis venis vitalibus expiravit. Quo facto inter alios plures fratres nostri ordinis hoc audito ad domum virginis accesserunt, inter quos ego fui unus. Et post locutionem de funeralibus et sanationem unius ex dictis fratribus a fractione venae pectoralis ex contactu corporis sacrae virginis, cum eodem die ejusdem anima redisset ad corpus, omnis aliorum tristitia in letitiam est conversa, ipsa excepta virgine, quae post per continuum triduum fuit in fletibus et lamentis. Cujus ultimus confessor et ordinis Praedicatorum magister, et suae legendae compositor, ex tunc ab ipsa virgine infrascripta habuit in secretis: primo, qualiter supradicti amoris languor et ardor in tantum invaluit quod ejus cor defecit et fortis fuit illa dilectio sicut mors, scissoque corde anima ejus a carne soluta fuit et ita per horas quatuor perduravit; secundo, qualiter infra supradictum spatium quicquid est in alio nobis invisibili seculo, totum vidit anima ejus et intellexit gloriam sanctorum beatorum et penas peccatorum, affirmans quod divinam vi dit ecclesiam et penas tam damnatorum quam in purgatorio constitutorum, aliquid de illis ipsi confessori narrando; tertio qualiter dum putaret se possidere bonum eternum dictum est sibi a Domino: « vides quanta gloria privantur, quantaque pena puniuntur qui me

offendunt »; quarto, qualiter causa reditus animae suae ad corpus fuit salus animarum, Domino sibi dicente: « Redeas igitur et ostendas peccatoribus errorem suum periculum et damnum; multarum enim animarum salus requirit ut redeas nec amplius modum vivendi tenebis quem hucusque tenuisti, quin potius te urbem propriam egredi oportebit pro animarum salute, portabisque honorem nominis mei et spiritualia documenta coram magnis et parvis omnis status, daboque tibi os et sapientiam cui nullus resistere poterit, adducamque te coram pontificibus et rectoribus ecclesiarum ac populi christiani, ut meo consueto modo per infirma fortium confundam superbiam ». Et ita postmodum est secutum. Quinto, qualiter dum Dominus animae virginis supradicta intellectualiter loqueretur modo sibi ignoto et inperceptibili, se subito reperit reductam ad corpus. Sexto, qualiter cum primo anima sua perpendit se ad corpus redisse dolore est intollerabili sanciata adeo ut tribus diebus naturalibus continuis fuit in fletibus et lamentis ut dictum est supra. Septimo, qualiter quando sibi praedicta ad memoriam reducebantur, non erat sibi possibile a fletibus abstinere, nec hoc dicebat esse mirabile quin potius mirum est quod cor ejus non frangebatur cotidie praefatis consideratis, unde dicebat sibi fore compatiendum quemadmodum uni animae quae fuisset liberata de carcere tenebroso et post visam lucem gratissimam iterum reclusa foret in tenebris consuetis. Octavo, qualiter gloriam et archana Dei quae vidit eoquod nimium alta sunt entia non est possibile per nostra vocabula tam infima et penitus inepta manifestari. Nono, qualiter propter visionem supradictam ipsa affectabat pati et omnes passiones de facto cum ingenti gaudio tollerabit, sciens se perfectiorem Dei visionem habituram per illas. Decimo, qualiter non esse mirandum dicebat si tantum proximos et taliter diligebat quos tam caro pretio emerat, utpote suspentione et separatione a tanta gloria usque ad tempus sibi adhuc incertum. Undecimo, qualiter hujusmodi proximis erant gloria sua et gaudium suum unde non debebat aliquis admirari si

ita post illos ibat et tam cum illis domestica videbatur. Ex quibus propter sequentes eventus potest, duodecimo, concludi de virgine qualiter extunc tanquam tota seraphica et tam circa Deum quam circa proximos ipsos in similem caliditatem reducere satagens, ferventer accensa affectione, etiam propter Deum et proximum patiendi uti totaliter ebria incedebat ubique. Unde cum postmodum inter alia loca se reperiret in Pisis, et quodam semel comunicata et in Deum rapta, prout in contestationibus traditur, singulariter desideraret se passioni Christi conformari in quinque verum doloribus sui corporis sacri illud ipsum ad plenum obtinuit, apparente sibi Christo cruci affixo, in caritatis incendio cuncta seraphin excedente, et ex quinque cicatricibus suis in quinque locis corporis virginalis prefatos dolores efficaciter et sensibiliter imprimente, prout hic supra in eodem capitulo est expressum.

De quibusdam miraculis operatis divinitus par hanc virginem erga salutem animarum. Capitulum septimum.

Indubitatim apud omnes esse potest quod si quis vellet cuncta quae virgo erga animarum salutem operata est enarrare, plura conficienda forent volumina. Unde de multis aliqua perstringendo, et de dignioribus quae animas concernunt in hoc capitulo breviter prosequendo, quantumcumque materia patitur historiae ordinem observando, est sciendum quod cum hujus virginis genitor mortalem aegritudinem incurrisset, et filia pro genitore se orationi dedisset, revelatum est sibi de transitu patris quem in hoc conformem divinae voluntati reperiens, Deo grata de datis, iterum orat ut absque penas purgatorias evolet ad gloriam. Cui cum Dominus divinam justiciam allegasset, illa subjunxit: « Superamantissime Domine, qualiter ego potero substinere quod ille qui te concedente tot mihi fecit et tanta illis ardentissimis ignibus quomodolibet affligatur, ego te per omnes bonitates tuas adjuro et obsecro ut taliter provideas quod non egeat

purgatorio igne, et ubi exigatur omnino justitia fiat illa, obsecro, super me ». Quod Dominus annuens sibi inquit: « Ecce quia ob honorem quem in me totaliter posuisti exaudita es, sed tu pro illo penam quam diu vixeris substinebis ». Quod illa gaudenter acceptans, cum de tanta gratia patrem in extremis laborantem laetificasset, tandemque anima ejusdem a corpore migrasset, magnam modesti risus ostendit jucunditatem dicens: « Benedictus Dominus, utinam ego essem sicut vos ». Sicque laeta et gaudens, taliter cunctos consolabatur ut omnes verterentur in stuporem. Et haec inter alia ideo quia viderat genitorem ingredi lucem illam, cujus ingressum non multo ante tempore fuerat ipsa experta. Eodem autem instanti, in quo anima praefata de corpore est egressa, dolores iliaci pro toto vitae suae tempore juxta sermonem Domini virginem apprehenderunt, cujus tamen patientia cunctos dolores incompatibiliter excedebant, tum amore patris tum quia videbat sibi illos ad cumulum gratiae et gloriae profuturos. Quemadmodum autem quae dicta sibi sunt ita etiam virgo retulit confessori, qualiter spiritus dicti Jacobi sui genitoris se sibi assidue presentabat, gratias de recepta per ipsam gloria referando, multa sibi secreta revelando, de plurimis advisando, ac ipsam a malis omnibus protegendo. Post animam satis justi prosequendo de anima maximi peccatoris per virginem recuperata. Sciendum in civitate Senensi etiam contigisse quemdam Andream de Belantis, satis magnarum divitiarum et parentelae, aegrotare ad mortem et omnem hortatum ad penitentiam ex toto contemnere, sicque ad interitum utriusque hominis propinquare quod cum tandem innotesceret virginis tunc confessori et ille per obedientiam virgini imposuisset orare pro eo, ipsa, suscepto confessore praecepto ac compassionis igne succensa, validissimis meritis vocibus pro salute sui proximi et concivis Dominum ne pereat deprecatur; cui respondit Dominus: « quam iniquitates ejus usque ad coelum ascenderent, tamquam homini obstinaci Dei et Sanctorum blasphemi, imaginum et iconum eorumdem incendarii, et diversis aliis scele-

ribus involuti, dignum est ut aeternis ignibus comburatur ». Ait illa: si tu, amantissime Domine, iniquitates nostras volueris observare, quis eternum damnationem evadet?». Multasque alias allegationes Domino faciendo, cum eodem de sero usque ad auroram vigilans, et ad pedes ejusdem provoluta cum lacrimis, disputavit, ipso allegante crimina de quibus justitia petebat vindictam, et virgine misericordiam qua fuerat incarnatus et passus, ac etiam promissionem sibi ab ipso factam de multarum animarum salute per ea. Tandem vicit misericordia justitiam, in aurora virgine plenarie exaudita; nam tunc apparuit Salvator praefato infirmo, etiam ipsa virgine ibidem miraculose praesente et totum vidente, hortatusque eumdem quod confiteretur peccata sua quia paratus erat sibi illa remittere, qui tanta benignitate commotus subito confessus est. Et condito testamento, ad extrema deductus, cum magna devotione migravit ad Dominum, cujus anima etiam meritis virginis a purgatorio postmodum liberata transivit ad caelum. Prefatis autem additur de aliis duobus in eadem civitate Senarum ad mortem terribilem condemnatis, qui super currus alligati palis cum a carnificibus ignitis forficibus carnes eorum decerperentur ubi tales consueverunt se astantibus recommandare, praefati e converso Dominum blesphemantes morti utriusque hominis appropinquabant; cum autem transirent per viam ubi virgo pro tunc erat in quadam domo, sicque advertisset de eis quod quemadmodum vexabantur ab extra corporaliter, ita etiam a demonibus vexabantur ab intra, mentaliter erga eos duplici compassione commota, oratione pro eis se tradens; tandem post allegationes plurimas impetravit ut in spiritu eosdem associaret. De quo demones advertentes contra virginem insultabant dicentes: « nisi desistas operabimur quod spiritus ipsorum et nos cum eis te vexando demoniacam faciemus ». Quibus illa: « fiat voluntas Dei; propter haec enim minime desistam ». Cum autem praefati euntes ad justiciam ad portam civitatis pervenissent, apparuit eis Salvator totus vulneratus eos ad conversionem invitans, veniamque promit-

tens et in effectu cum non modica contritione confessi, blasphemias mutaverunt in laudes, se ipsosque continuo accusantes et dignos se penis illis et aliis acclamantes, laetissimi processerunt ad mortem ac si fuissent ad epulas invitati, stupentibus cunctis et ignorantibus tunc quod haec manus dexterae excelsi provenisset oratu virginis sacrae. Quae a praefatorum transitu post aliquos dies, a sociabus audita est dicere: « gratias tibi ago, Domine, quia eos de secundo carcere, id est purgatorio, liberasti ». Et enim sedulis orationibus ipsius virginis, ipsorum animae migrarent ad coelum. Idem etiam suo modo contigit adhuc Senis, personaliter me ibi tunc praesente, de quodam nobili de Perusio qui dictus fuit Nicolaus Tuldi, qui, cum ex quibusdam verbis statum civitatis concernentibus ab ipso incaute dictis, capitalem sententiam accepisset, et ex hoc per carcerem uti desperatus incederet, mediantibus praesentia et persuasionibus virginis, velut agnus accessit ad mortem, et anima orationibus et meritis ejusdem virginis evolavit ad coelum. In civitate etiam Senensi fuit quidam nobilis dictus Franciscus Tati de Tholomeis, habens plures filios et duas filias, quarum una dicebatur Ginocca et alia Francischa, ambae aetatis provectae et pariter ad seculi vanitates dispositae, loturisque in vasculis ad culturam corporis facientibus bene fulcitae. Taliter autem ad Dominum exemplis et persuasionibus virginis sunt conversae, ut cuncta prefata in latrinas projicerent, spretisque vanitatibus cunctis habitum de poenitentia sancti Dominici devote susciperunt; quibus germanus major, nomine Jacobus, ut leo contrarius per virginem orantem et in spiritu totum processum suae conversionis cognoscentem, de leone catulus et de lupo agniculus est effectus. Unde conversus ad Dominum confessionem sacramentalem cum magna contritione est prosecutus, propter quod inter alia ipsa virgo dicebat: « laudes et gratias debemus reddere Creatori qui nunquam orationem sprevit servorum suorum, et desiderium quod ipsemet eis inspirat adimplet. Putavit hostis antiquus auferre a nobis oviculas nostras, et ablata est sibi sua a Domino ». Deinde etiam mediante virgine, germanus

mediocris praefatarum, aetatis viginti quatuor annorum existens et dictus Matheus, Praedicatorum ordinem est ingressus. Et consimiliter exemplis et verbis virginis jam dictus Franciscllus et ejus uxor nomine Rabe quam reliqua ejus familia extunc duxerunt in timore Dei vitam suam, quos omnes praefatos ego novi, et pro magna parte praesens fui omnibus supradictis. Proinde, in eadem civitate Senensi, fuit quidam retibus diaboli illaqueatus nomine Nannes seu Vannis vallectus etiam undique multis guerris mortalibus, qui meritis orationibus et suasibus virginis ipsi tandem colla submittens, ita inter alia sibi inquit: « victum me fateor », flexibus genibus, flens dicebat: « faciam, virgo sanctissima, quicquid jubes ». Cui virgo inter alia sibi dixit: « poenitentiam age de peccatis tuis ut iram Dei possis effugere ». Quibus dictis, non solum confessus est sed etiam cum omnibus hostibus suis per manus virginis pacificatus fuit; et sic tam cum Deo quam cum proximo, quos a magnis offenderat temporibus, reconciliatus remansit. Sed cum, hoc facto, Dominus dispensaret quod captus a poenalitate de capitali ejusdem sententiam timeretur, aliquibus de hoc contristatis atque de illo tementibus, virgo ita respondit: « Ut quid ita contristamini de eo de quo deberetis potius exultare? Nam certi esse debetis quod pepercit sibi Dominus poenam aeternam, ex quo poena temporali affligit cum prius secundum enim Salvatoris sententiam mundus diligebat quod suum erat cum autem de mundo egressus est odire eum incepit mundus. De desperatione autem non dubitetis nec timeatis, quia ille qui liberavit eum de inferno etiam ipsum eruet de praesenti periculo ». Et sicut dixit, ita post dies aliquos factum est liberatus utique de persona, sed in temporalibus passus, de quo virgo gavisa est dicens suis: « Venenum quo inficiebatur Nannes abstulit sibi Dominus ». Et ita prementibus in eo tribulationibus et devotione crescente, quoddam fortilicium quod extra civitatem Senarum habebat, virgini libere deputavit pro uno monasterio construendo, bullis omnibus adhoc expedientibus habitis a Gregorio papa XI°, quod opus propter se-

quens scisma et imminente virginis transitu non valuit per ipsam executionem habere; dictarum autem bullarum copiae et alia instrumenta publica circa praefatum negotium apud me tempore non parvo fuerunt. Ceterum quis enarrare queat conversiones omnium malorum, profectum bonorum, roborationes imperfectorum, consolationes desolatorum, ammonitiones spiritualium periculorum, tam per suas epistolas quam etiam oraculo vivae vocis erga personas omnis sexus conditionis et status per virginem exercitatas? Quot sceleratos de faucibus inferni abstraxerit, quot obstinatos ad sui cognitionem reduxerit, quot saeculo deditos ad ejus contemptum adduxerit, quot utriusque sexus ad ingressum diversarum religionum induxerit, quot etiam religiosi status ad vitam solito meliorem deduxerit, quot de laqueis temptationum suis orationibus et doctrinis eruerit, quot rursus de coelo vocatos per viam virtutum direxerit, quot in proposito sancto fundatos ad sectanda charismata meliora provexerit, et quot iterum de peccatorum voragine liberatos ad aeternae vitae finem usque conduxerit, ut aliquotiens signanter in aliquibus Italiae partibus catervatim per centenos atque millenos ad ipsam utriusque sexus personae confluerent, ad ejusque aspectum atque suasum taliter compungebatur ut sine dilatione currerent ad confitendum peccata sua. Ob quam causam Gregorius papa XI° in adjutorium virginis tres confessores precipuos deputavit, nec sufficiebant aliquando, taliter aliquotiens occupabantur ut nec spatium manducandi more apostolorum haberent; virgine tamen plurimum exultante, atque aliquando mandante, ut ministraretur praefatis qui rete trahebant quod ipsa miserat in capturam. Ita autem praefata virginis laetitia cunctos suos letificabat interius ut memoria cujuscumque tristitiae penitus tolleraretur ab eis. Qualiter autem quidam reverendi magistri atque doctores diversarum religionum ac etiam doctores seculares modo mirabili per virginem sunt conversi, patet in contestationibus, unde de illis hic aliter inserere dimittitur gratia brevitatis.

De quibusdam miraculis patratis divinitus circa corporum vitam vel sanitatem per hanc virginem dum ageret in humanis. Capitulum Octavum.

Rem narro cum supradicto legendae compositore non parum stupendam, verum qualiter domina soror Lapa, ordinis de poenitentia beati Dominici et hujus virginis genitrix, licet simplex tamen curae rei familiaris, in tantum erat intenta pariter et affecta quod transitus ex hac vita sibi plurimum erat odibilis. Cum autem post certum tempus a transitu supradicti viri sui Jacobi gravem incurrisset languorem utpote mortalem, et virgo eam hortaretur quod ubi transire illam Domino placeat divinae voluntati vellet esse conformis, mater e contra respondit: « filia rogo te ut ipsum Dominum pro recuperanda mea sanitate corporea depreceris, et quod de morte nullatenus mihi loquaris ». Quibus auditis virgo valde doluit et pro salute animae genitricis apud Dominum interpellavit, nec tamen pro hinc exaudita est, Domino hoc dispensante pro ipsius virginis majori gloria propalanda, nam matre sic in vivendi cupidine perdurante, tandem inconfessa mortem temporalem incurrit; de quo cum adverteret sacra virgo, statim oculis cum lacrimis elevatus in coelum, post plures allegationes et dulces, et signanter de promissionibus sibi factis, taliter ejus divina et fervens oratio coeli fastigia penetravit quod reducta est anima genitricis ad corpus. Sicque factum est ut virgo non solum absque poenis purgatorii patrem ad coelum praemitteret, sed quod etiam per ipsam de salute materna quantum ad utrumquem hominem mirabiliter Dominus provideret, sicque quam sibi virgo cunctis accepta foret ostenderet. Contigit proinde etiam in Senis, circa annum domini MCCCLXXIII, existente ibidem peste, quemdam dominum Matheum rectorem hospitalis Misericordiae de Senis, devotum praecipuum virginis, et cunctis et praesertim pauperibus valde perutilem, de morbo pestifero letan-



ter prout extitit per medicos judicatum vulnerari, quod cum virgo perciperet, suo fervore caritatis accensa, praefatum adiens indilate sic inquit ei non cum parvo clamore verum: « surgatis, domine Mathee, surgatis, quia non est tempus in lecti molliciae quiescendi ». Ad quam vocem statim febris et inguinis apostema praefatum penitus dimiserunt, quo facto virgo favores declinans humanos inde discessit. Cum autem de illo interrogaretur in via dicebat querentibus: « sitis bonae mentis quia pro hac vice minime morietur ». Pervenientes autem ad sanatum, ipsum reperiunt incolumem ac narrantem quampluribus qui tunc non affuerant de sua miraculosa sanatione, quam etiam ipsi percipientes de tanto beneficio cum supradictis pariter Domino gratias retulerunt. Juxta etiam hospitale habitans quaedam soror de poenitentia sancti Dominici, contigit illam de quodam solario cadere una cum eodem solario minus bene firmato; cumque de sub lignis et lapidibus tota collisa sive confracta pro mortua foret extracta, resumpto tandem spiritu, ex inmensis doloribus magnis vocibus acclamabat, quod cum virgo percepisset, ad ipsam accedens, manibusque suis hinc inde membra languentis tangens atque deliniens, infirmam ex toto sanavit, quae ne virginis humilitatem turbaret in ejusdem praesentia cum illa discessisset tam vicinis quam medicis quod virgine sanata fuerat indicavit. Durante etiam supradicta peste in Senis, contigit quemdam sanctum et nomine heremitam, virgini non parum devotum, pestis praefatae jaculo fuisse percussum, et ad hospitale supradictum de cellula sua portatum, quem cum virgo hoc audito adisset, primo ipsum confortavit, deinde loquens sibi ad aurem dixit: « ne timeas quia hoc vice non morieris ». Cum autem praefati transitus attenderetur, adveniens virgo secundo ad ejus aurem approprians dixit: « ne timeas etc » uti prius. Sed cum ulterius taliter se haberet quod pro eo funeralia pararentur, virgo iterato adveniens et ad aures infirmi approprians, tertio dixit eidem: « ego mando tibi in nomine Domini Jesu Christi quod non transeas ». Moxque, vigore resumpto, surrexit narrans quae

sibi virgo ad aurem dixerat, nec reputans minus miraculum quem si mortuus resurrexisset. Cum etiam supradictae pestis tempore, magister Raimundus supradictus esset in Senis, et inter alia in diutina singulariter suasu virginis, pro animarum salute eorum verum qui remanserant, cum multi aufugissent, ibidem remanere deliberasset, contigit ipsum fore a morbo pestifero vulneratum tam dolore capitis quam febribus associato et consequenter timere de vomitu, quibus tamen non obstantibus, statim ut potuit, accessit ad domum virginis; quem virgo videns taliter se habere, tam efficaciter orationi se dedit quod a sensibus rapta sic certo tempore perduravit; et in effectu, virgine sic orante, paulatim ita sensit languidus melius se habere, quod antequam virgo rediret ad sensus se reperit a cunctis supra dictis accidentibus ex toto curatum, quadam solummodo remanente debilitate. Sed virgo, gratia impetrata et sensibus restituta, cum cibum afferri jussisset, et ipsa illum de manibus virginalibus assumpsisset, cernens virgo ipsum fore totaliter sospitem sibi dixit: « vadatis ad laborandum pro animarum salute, gratiasque referatis altissimo qui vos de hoc liberavit periculo ». Idem etiam contigit alio virginis confessori, qui dictus est magister Bartholomeus Dominici de Senis, in loco et tempore supradictis, pro salute animarum in Senis cum suprafato magistro Raymundo collaboranti; nam cum magis et diutius quam praelibatus magister Raymondus morbo prenominato esset oppressus, fuit tamen per virginem liberatus. Post ipsum autem quaedam soror de poenitentia beati Dominici, dicta Gemina, ibidem patiens quamdam infirmitatem quae schinancia dicitur, accessit tandem ad virginem, cui illa compatiens eo quod vix respirare valeret, mox plena cum fiducia manum apponens gutturi, signoque crucis edito super eo, statim fuit plene curata. In civitate etiam Pisana, cum ipsi quod illuc deberet accedere Dominus revelasset, et de fructu animarum secuturo prout sibi redeundo ad corpus promiserat praedixisset, contigit illam residentiam facere in domo cujusdam Gerardi de Boncontibus. Ad quam dictus Gherardus quo-

dam semel adduxit quemdam juvenem viginti annorum ut pro eo Dominum exoraret, eo quod per xviij menses fuerat passus febres, a quibus nulla poterat medela curari, privatus ex hoc existens omni valetudine corporali. Cum virgo compatiens reperiensque quod a diu confessus non fuerat, dixit ei: « Ideo hanc disciplinam te substinere Dominus voluit in corpore, quia animam tuam tam diu non curasti purgare, et ideo omnino confitearis ». Quod cum fecisset, posuit virgo manus super humeros ejus dicens: « Vade fili in pace Christi, quia febres istas non amplius patiaris ». Et ita protinus factum fuit, propter quod, rediens ad domum, gratias agens quasi per totam civitatem dictum miraculum divulgavit. Dum etiam virgo de Avinione rediret, praecedens Gregorium papam XI° ad Urbem venire debentem, et in redeundo quamdam civitatem quae dicitur Tholonum intrasset, et deinde quoddam hospitium fuisset ingressa, suis tacentibus visum fuit quod lapides clamarent illuc virginem advenisse. Post adventum autem multarum utriusque sexus personarum, adductus est virgini unus infantulus adeo tumefactus et turgidus quod monstrum quoddam videntibus apparebat, cumque quamplures deprecarentur eamdem ut dictum infantulum in ulnis susciperet, et illa favorem hominum fugiens ex toto renueret. Victa tandem compassione ac fide illorum assensit moxque ut puerum manus virgineae assumpserunt omnis illa tumefactio discessit restitutus plenarie sanitati. Quod ad aures veniens dictae civitatis antistitis, omnino voluit loqui virgini, de qua non parum stupidus et hedificatus remansit. Cum autem virgo exinde Januam pervenisset, et in domo cujusdam famosae matronae quae dicebatur Marietta Scotta cum tota utriusque sexus sua venerabili comitiva quam devote recepta fuisset, contigit in eadem domo unum de suis scriptoribus, Nerium nomine, in visceribus taliter infirmari, quod ex dictis doloribus et consequenter clamoribus ac aliis gestibus non parum ceteros molestaret. Cui cum opportunis medicis et medicinis provisum plene fuisset, et tamen deterius se haberet, consocius ejusdem,

dictus Stephanus, accedens ad virginem, ejusque pedibus se prosternens, post pias allegationes cum lacrimis humiliter et instanter sibi socium recommisit. Illa autem ei compatiens, promisit se oraturam pro dicto infirmo nocte sequenti. Unde post de mane facta oratione pro dicto infirmo, venit virgo visitare infirmum, precepitque infirmitati ne procederet ulterius, infirmo autem ut rediret ad pristinam sanitatem. Mira res, dixit et facta fuit; nam ex illa hora infirmus convaluit, et post modicum restitutus est pristinae sanitati. Praefato autem sanato, contigit consocium suum Stephanum supradictum, qui tunc erat alter virginis scriptor, ex laboribus inordinatis in serviendo singulariter dicto Nerio, febres magnas incurrere, quod cum sacrae innotescerat virgini, in fervore spiritus accessit ad illum dicens: « praecipio tibi in virtute sanctae obedientiae quod tu istas febres amplius non patiaris ». Et ita factum est, obediente natura voci virgineae ac si de coelo sonuisset. Et ita ipsemet in contestationibus per ipsum publice factis de virgine hoc inter alia admiranda quam plurima attestatur. Unde facti sunt omnes similiter de familia virginis gaudentis propter hoc quod, infra paucos dies, duo praefata signa coram omnibus Dominus per suam sponsam fuerat operatus. Ubi etiam prout habui ab his qui ibidem tunc fuerunt tantus concursus personarum utriusque sexus conveniebat ad eam, ut non valentes sibi loqui de die tempus nocturnum, et maxime sapientes cum Niccodemo sibi plurimi reservarent; fecitque virgo tempore quo ibi fuit admiranda qnamplura de quibus alibi. Proinde tempore quo supradictus Gregorius papa XI° pervenerat ad Urbem, et virgo de ipsius mandato ut infra patebit Florentiam accessisset, pro reconciliandis Florentinis cum ipso, procurante hoste antiquo, contigit virginem de Florentia oportere ad certum locum prope civitatem secedere. Una autem de suis sociabus, de poenitentia beati Dominici, dicta soror Johanna de Senis, taliter est passa in pede, ut febris valida illam invaderet. Cum autem virgo eam relinquere solam nollet, ad orationis recurrere confugium; cum, ipsa orante, infirma

suaviter dormire cepisset, excitata a sompno ita se reperit perfecte curatam, ac si nunquam aliquid mali passa fuisset. Unde mox surgens se cum aliis paravit ad iter, admirantibus omnibus et gratias referentibus Domino. Et ita de multis aliis posset adduci, de quibus dimittitur gratia brevitatis. Novi autem ego quasi omnes supradictos et singulariter domesticus fui eorumdem in Domino.

De miraculis per hanc sacram virginem operatis circa liberationem obsessorum a demonibus. Capitulum nonum.

Non cessabat sponsus aeternus virtutem quam interius concesserat sponsae suae, etiam ab extra illam multipliciter propalare, non solum impetrando de celo divinam gratiam pro peccatoribus ut in septimo est dictum capitulo, aut in sanando humana corpora vel vivificando prout octavum demonstrat, sed etiam in imperando infernalibus spiritibus, ipsosque de obsessis corporibus expellendo quemadmodum istud nonum commemorat, ut sic in nomine Domini Jesu habitantis in ea sibi celestia terrestria et infernalia flecterentur. Pro quo sciendum quod in civitate Senensi fuit quidam dictus Ser Michael Ser Monaldi, habens duas filias, quas ibidem in uno monasterio, quod dicitur Sancti Johannis Baptismate, Domino dedicavit. Sed contigit in brevi minorem aetatis 8 annorum a demone taliter arripi et vexari, ut ex hoc etiam totum monasterium turbaretur, pro quod puella de praefato monasterio est educta. Et cum in latino loqueretur, secreta detegeret plurimorum, et ad quaestiones subtilissimas responderet, aliaque terrenda non modicum faceret, parentes illas ad diversas sanctorum reliquias, et tandem ad sepulchrum et altare beati Ambrosii de Senis ordinis praedicti, ubi sepius utriusque sexus vexati liberantur a demonibus, deduxerunt, intentum minime reportantes tamquam a sanctis hoc miraculum virgini foret, Domino dispensante, relictum. Cum ergo per praefatos ad virginem haberetur recursus, eis ita virgo respondit: « Ego cotidie vexor a

spiritibus malignis, unde non indigeo alienis ». Et hoc dicto, taliter fugit quod reperiri non potuit. Quod cum humilitati virginis adscripsissent, ad confessorem recurrerunt ejusdem, qui eis compatiens, per obedientiam imposuit virgini ut dictam puellam secum pernoctare permitteret. Unde videns se virgo undique coartatam, ad orationem recurrit, puellamque flexis genibus orare coegit, totamque noctem illam in pugna cum hoste illo in oratione vigil expendit; taliterque factum est, ut prius quam illuscesceret dies, demum ille licet diu reluctaretur, virtute tamen divina coactus abcessit, sicque pro tunc totaliter liberata remansit. Cum autem vellent parentes puellam sanatam reducere, prohibuit virgo de futuro eventu a Spiritu Sancto docta; unde cum illa secum retinuisset, et quadam die, exeunte virgine, puella sola remansisset in domo, cum rediret ipsam reperit immutatam et aliqualiter furibundam, cui inquit virgo : « Ha infernalis draco, qualiter ausus es virginulam innocentem etiam secundo invadere? Confido in Domino Jesu quod taliter expelleris pro ista vice quod amplius non redibis ». Cui demon respondit : « Si ego hinc exibo in te introibo ». At illa : « Si hoc decreverit Dominus absque cujus licentia nihil potes absit a me ut ego a sua voluntate discordem ». Tunc demon quasi totaliter perdendo vires, solum tumefactiones et motus in gutture causabat puellae. Sed virgo gutturi puellae manum approprians, signumque sanctae crucis imponens, ibidem cum plena fide demonem illum fugavit ex toto. Sicque de licentia virginis tradita est parentibus, tamquam nil amplius quovis modo passura, et ita rei postmodum probavit eventus. Nam ad monasterium regressa supradictum, usque ad finem in Dei servicio perseveravit illaesa. Et ego dictam obsessam vidi, et parentes ejusdem cognovi. Tempore etiam quo virgo de Avinione redierat, et apud quoddam castrum comitatus Senarum quod tunc dicebatur roccha Johannis Angelini de Salimbenis existeret, cum domina Blancina baronissa relicta domini Johannis predicti et de domo exiens dominorum de Fulgineo, contigit quamdam feminam dicti

castri vexari a demone. Cui dicta baronissa uti subditae suae signanter compatiens, et virginis humilitatem cognoscens, ordinavit quod virgine exire debente ad quamdam pacem perficiendam, dicta demoniaca exeunti virgini tibi presentaretur ut sic illa visa magis ei compateretur. Quod cum fieret, dixit virgo: « O domina, parcat vobis Deus, quid est quod fecestis? numquid non satis est quod ego de demonibus vexor ut aliam vexatam deduci feceritis coram me? ». Et deinde ad demoniacam se convertens, ait: « O inimice ne bonum hujus pacis impedias, deponas caput in gremio hujus, et expecta me donec rediero ». Et ita illico in gremio cujusdam qui dictus est frater Sanctus anachorita, de quo in precedenti capitulo facta est mentio, caput demoniaca reclinavit. Cumque sic se habens, clamaret demon per omnes feminae se cruciari, sibi ab astantibus dicebatur: « quare non egrediens cum in gremio hujus nec cathenis nec funibus sis ligatus, et hostium sit apertum? » quibus ille: « non possum quia illa maledicta me hic ligavit suo precepto ». Et petentibus quae esset illa: ipse proprio nomine dicebat: « Illa illa inimica mea ». Et cum interrogaretur an esset magna inimica sua respondit: « Utique major quam habeam hodie in mundo ». Cum autem sibi diceretur ut taceret quia ecce Katerina jam venit, ille respondit: « nondum venit, sed adhuc est ubi facit rem mihi summe displacibilem juxta consuetudinem suam ». Et postquam fortius exclamasset, conquerendo quia ibi detineretur subjunxit modo: « revertitur illa illa maledicta ». Et interrogatus ubi tunc esset, respondit: « modo est in tali loco », et ita successive loca intermedia designavit quousque ubi erat ipse ingrederetur; qua visa, exclamans fortiter ait: « Ha quare hic me detinetis? ». Cui virgo: « surge miser, et egredere citius, amittasque hanc Domini Jesu creaturam, nec eam audeas amplius affligendo vexare ». Quibus dictis, spiritus ne quam ceteras corporis partes extoto relinquens, in gutture motus et tumefactiones horribiles faciebat. Virgo autem ibidem manus apponens, signumque crucis imprimens, illum totaliter

expulit; sicque femina, cunctis cernentibus, liberata remansit. Et post aliqualem quietem, aperiens oculos, vidensque se ibi et a tantis taliter circumdatam, petebat a suis ibidem praesentibus, quis illam illuc adduxisset, aut quando illuc venisset; quibus dicentibus qualiter fuerit a spiritu maligno vexata, illa respondit: « de hoc ego nullam memoriam habeo, sed bene me sentio confractam in corpore ac si quolibet in membris fuisse duro ligno percussa ». Mandavit autem virgo ut sibi cibus aliqualis propinaret, quo sûmpto, suae liberatrici gratias agens, proprio gressu ad propria est reversa, quae ad aliena paulo ante tracta fuerat manibus aliorum. De quibusdam autem miris seorsum et sigillatim in dicto loco, et de aliis utriusque sexus etiam alibi per virginem a demono mirabiliter liberatis, habetur in contestationibus diversorum. Et ideo hic de illis prosequi obmittitur gratia brevitatis.

De dono seu spiritu prophetiae quo sacra virgo vigebat et quomodo plures liberavit a periculis utriusque hominis. Capitulum decimum.

Incredibile forsan videri posset aliqualibus qualiter spiritus propheheticus tam excellenter virgine ista viguerit, sed tamen veritas ita se habuit in tantum ut aliquotiens non solum de futuris aut gestis in ejus absentia sive dictis, verum, quod mirabilius est, etiam tam in ipsius presentia quam absentia cogitatis, unde aliquando suo referre habuit confessori qualiter ipsam clarius ejus cogitationes cognoscebat quam ipse qui cogitabat. Proinde fuit in civitate Senensi quidam nobilis miles dictus Dominus Nicolaus de Saracinis de Senis, qui cum alias in multis locis fuisset in armis, et tandem ad civitatem suam redisset tempore quo ibidem virgo florebat, et signanter in peccatorum mirabili conversione in tantum ut nullus qui loqueretur cum ea posset evadere quando vel converteretur totaliter vel saltim a consuetis peccatis in posterum absti-

neret, contigit ipsum a pluribus et signanter a sua conjuge induci ut virgini loqueretur. Cumque id pluries contempsisset, et ex hoc uxor devota virginis eum amplius ejusdem orationibus commendasset, virgo militi quadam nocte in somnis apparuit, eumque monuit ut si vellet eaternam damnationem effugere uxoris monitis assentiret; qui evigilans, et cum uxore conferens visionem dixit se omnino velle virgini loqui et videre an esset qualis sibi apparuit. Quod cum fecisset, conversus ad Dominum et confessus ut promiserat virgini ac eidem postea narrans qualiter promissum de confessione perfecerat, virgo sibi respondit eum bene fecisse. Et quod de cetero bonus miles Christi esse deberet ac addidit: « videatis si bene cuncta diceatis ». Illo autem pluries affirmante quod sic, et illa negante, tandem vocans militem ad partem, sibi quoddam peccatum enorme quod in Apulia secrete commiserat per ordinem enarravit; de quo ille stupens, et de eo se non fuisse recordatum asserens, statim confessorem repetens, quod suae confessioni defuerat ex toto perfecit. Sed tanto viso miraculo continere non potuit, quin istud predicaret hinc inde dicens cum Samaritana: « Venite et videte virginem quae mihi dixit de his quae in partibus remotis secrete peccando commisi ». Proinde duobus fratribus de Senis mihi domesticis, quorum unus dictus est magister Georgius, alius frater Thomas de Fonte primus virginis confessor, ad monasterium Sanctae Agnetis de Monte Polliziano accedentibus, et per sex miliaria ad dictum castrum distantibus, contigit illos a certis latrunculis observari in quodam obstruo passu. Ad quem cum pervenissent, ab eisdem de equis violenter depositi et expoliati, eos ad loca nemorosa deduxerunt, facientes consilia quod deberent ibidem occidi et sepeliri, ne ipsorum facinus deveniret in publicum. Propter quod, videns dictus frater Thomas omne sibi subsidium humanum deficere, mente recurrit ad suam in Domino filiam Katerinam dicens: « O dilectissima filia Katerina, virgo Deo devota, succurre nobis in hoc tam crudeli periculo ». Quae verba mox ut protulit, sunt praefati taliter immutati quod

non modo vitam sed cuncta eis praefati latrunculi restituerunt ex toto, excepta parva pecuniae quantitate. Et ita ad monasterium quo ibant incolumes pervenientes, quod eis acciderat per ordinem recitarunt. Cum autem postmodum Senas redirent, reperit predictus pater frater Thomas quod in illo puncto in quo invocaverat virginem, ipsa sociae suae dixit: « pater meus me vocat et scio quod magna necessitas eum urget ». Et hoc dicens, ad locum orationis accessit, ex cujus utique virtute processit cordium mutatio tam mirabilis latrunculorum illorum, nec ab oratione recessit quousque restitutio rerum facta est fratribus et liberi recesserunt. Item anno MCCCLXXV, quo tempore virgo in Pisis se reperit post rebellionem multarum civitatum atque terrarum factam Gregorio XI° et Ecclesiae, venit ibidem novum de rebellione civitatis Perusii. Quod cum magister Raymondus ultimus ejus confessor virgini cum lacrimis retulisset, propter scandalum animarum et Ecclesiae Dei, illa ex eisdem causis etiam condolens, ad illum tamen refrenandum ita subintulit: « Non incipiatis vestrum fletum tam cito, quia nimis haberetis flere. Istud enim quod nunc videtis lac est et mel respectu eorum quae subsequentur ». Cui ille: « numquid possumus mater videre majora mala videndo christianos erga Ecclesiam ut ejus sententias omnes reverentiam perdidisse? ». Tunc illa: pater, nunc ista faciunt laici, sed cito videbitis quod deterius erit quod facient clerici tam romano pontifici quam Ecclesiae Dei, quando ipse summus pontifex volet corrigere mores eorum. Tunc enim tale scandalum facient toti Ecclesiae, quod tanquam quaedam pestis heretica ipsam scindit. Paretis vos ad patientiam quia oportet vos ista videri ». Praefata autem dictus pater solum tunc oculata fide percepit, quando in Urbe existens, creato Urbano sexto, vidit scisma in Ecclesia inchoare. Cum autem virgo de mandato dicti Urbani ad Urbem venisset, et praefatus magister Raymundus ipsi virgini supradicta ad memoriam reduxisset, ipsa eorumdem optime memor adjunxit: « Sicut illo tempore dixi de eo quod tunc acciderat fuisse

mel et lac respectu scismatis supradicti, ita nunc dico de praesenti scismate quod verum ludus est puerorum respective ad ea quae sequentur, et singulariter in patria circunstante cujusmodi est provincia Regni et provincia Tusciae ». Quod qualiter sit adimpletum non solum in dictis locis et in Patrimonio ac Ducatu, sed etiam in diversis partibus Christianitatis, hucusque quam clare magistra rerum experientia docet. Sed ne quis dicat de hac virgine veluti Acab de Michaea: *quod non prophetavit nobis bonum sed malum*, post illa quae praedixit de malis in Dei Ecclesia, referenda sunt etiam quae predicendo retulit bona. Pro quo sciendum quod postquam virgo predixit in Urbe supradicto magistro Raymundo quod dictum, ipse curiosus factus ad ultra sciendum, quesivit ab ea dicens: « obsecro, precarissima mater, quod post haec mala in sancta Ecclesia subsequetur ? ». Cui illa: « istis tribulationibus et angustiis modo imperceptibili hominibus purgabit Deus Ecclesiam sanctam suam, et suscitabit spiritum electorum suorum. Sequeturque post haec tanta reformatio Ecclesiae sanctae Dei, et renovatio pastorum sanctorum, quod ex solo cogitatu exultat spiritus meus in Domino. Et sicut pluries alias vobis dixi: sponsa quae nunc est quasi tota deformis tunc erit pulcherrima omniumque virtutum diademate coronata, cunctique fideles gaudebunt se tam sanctis pastoribus decoratos; et populi etiam infideles bono Christi odore tracti, ad ovile catholicum revertentur. Agite ergo gratias Domino quia post hanc tempestatem dabit Dominus Ecclesiae suae sanctae nimis grande serenum ». Haec illa, quemadmodum igitur evenerunt, nec dum finis hucusque ita multo magis de divina bonitate est confidendum, quod consimiliter bona per virginem prophetata infallibiliter subsequentur patebitque etiam toti populo israhelitico a Dan usque Barsabeae habitanti quod haec virgo aliquo modo de passagio universali dixerit; si quis existens in Senis cum praecipuo affectu de illo plurimum loquebatur et pro salute tam fidelium quam infidelium ad illud quos poterat animabat in tantum ut, tunc existens ego in Senis, per-

ceperim ad id mentes plurium attraxisse, multosque se ad idem offerre. Tanta autem affectione pro animarum salute circa id ferebatur, ut non solum in Senis sed Avinione accedens, coram Gregorio XI° constituta, de illo seriose locuta fuit. Et cum idem pontifex sibi diceret opportere primum inter christicolas pacem ponere, et postea sanctum passagium ordinare, taliter illa sibi respondit: « nulla, pater sancte, ad pacificandum christianos viam meliorem invenire poteritis quam sanctum passagium ordinando; omnes enim istae gentes armorum, quae sunt fomenta guerrarum inter fideles, libentissime illuc ibunt ad serviendum Deo de arte sua; pauci sunt enim a Deo pravi qui non libenter serviunt Deo de actu in quo delectantur, et qui per illum actum non velint peccata sua redimere. Remoto autem fomento, removeretur etiam ignis; et ita, pater sancte, simul in uno bona pluria facietis; pacificabitis christianos, gente istas peccatis suis irretitas salvabitis, et, si facient aliquam victoriam, procedetis ulterius cum aliis principibus christianis, non sine etiam Sarracenorum multorum salute ». Videbatur enim sibi revelatum fuisse qualiter Dominus per illam viam multas animas salvare deberet, quam salutem virgo prae ceteris sitiens summe etiam visitare desiderio extuans illa incolatus sui sponsi sacratissima loca. De dicto passagio ita efficaciter loquebatur in tantum ut aliqui judicarent ipsam illud praedixisse, alioqui ex verbis virginis de propinquo illud putarent esse fiendam, alii vero quod etiam ipsa cum suis personnaliter in dicto passagio adesse deberet. Verum tamen ubi ita fuisset ut praefati opinabantur quamvis juxta extimationem ipsorum praefatum passagium nondum evenerit, non tamen ex hoc vera ratio tollitur prophetiae prout hoc in legenda extensa plenaria declaratur. Fuit etiam in Senis quidam nobilis dictus Franciscus de Malavoltis, mihi a diu notus, qui in juvenili aetate orbatus parentibus vitia pluria incurrit. Et cum etiam, con tracto matrimonio, perduraret in illis, quidam Nerius, mihi et sibi domesticus, qui virginem sequebatur, id cernens, et tandem etiam

ad virginem illum ducens, licet utriusque salutis monita reportaret et servaret ad tempus, attamen in illis pluries est repertus instabilis. Finaliter tamen, quadam die, virgo in fervore spiritus prophetici praefato Francischo praesente et multis aliis dixit sibi dirigendo sermonem: « Tu frequenter venis ad me, et postmodum more avis frenetice evolas ad diversa vitia tua; sed vadas volando quocumque volueris, quia una vice, Domino concedente, ponam tale ligamen in collo tuo, quod non poteris amplius evolare ». Et ita postea rei probavit eventus, utpote seculum totaliter relinquendo, et religionem intrando, prout ipsemet in contestationibus per ipsum publice factis de sanctitate vitae et doctrinae virginis efficaciter narrat. Ulterius tempore quo virgo fuit in Pisis, contigit inter alia quemdam reverendum patrem dominum Bartholomeum de Ravenna, priorem domus insulae Gorgonae ordinis Carthusiensis, ex devotione quam ad virginem conceperat, taliter apud magistrum Raymundum virginis confessorem instare, quod impetravit pro spirituali consolatione suorum monachorum accessum virginis ad insulam supradictam. Unde perveniens virgo ad quemdam locum, qui per unum miliare distabat a monasterio, utriusque sexus comitiva associata decenti, cum prior praefatus vellet suum desiderium adimplere, omnes fratres suos ibidem adduxit ad virginem, ut verbum exhortationis haberet ad eos. Sed cum illa se multipliciter excusaret, adderetque quod in presentia servorum Dei potius eam decebat audire quam loqui aliquid, attamen instantissimis omnium precibus victa, aperiensque tandem os suum, et locuta prout Spiritus Sanctus dabat eloqui, illi taliter de temptationibus et deceptionibus solitariorum ac evasionibus atque modis quibus ad victoriam pervenitur est prosecuta, quod non parum stuporem ingessit cunctis adstantibus. Quo facto vertens se dictus prior ad supradictum magistrum Raymundum ibidem praesentem cum admiratione sic ait: « noveris, frater in Christo carissime, quod ego solus confessiones istorum enim audio et scio cuncta in quibus cuiusquisque deficit

aut proficit, quae si haec sancta virgo audivisset, non potuisset melius nec magis ad propositum ipsorum cujuslibet loqui, in nullo divertendo nec aliquid obmittendo de his quibus indigent. Ex quo enim devotissime perpendo quod ipsa est plena spiritu prophetiae ». Plura etiam alia virgo erga praedictos monachos fecit, de quibus idem prior in contestationibus, quas de virginis vita et virtutibus publice fecit, devotissime attestatur. Et consimiliter de multis de quibus praedixit et occultis quae cognovit concernentibus tam personam Gregorii XI[i] quam personam supradicti magistri Raymundi et aliorum patet in contestationibus aliquorum et alibi.

De miraculis quae deus per sacram virginem operatus in rebus inanimatis. Capitulum undecimum.

Quia juxta primam justiciae regulam obedientibus Deo profecte necesse est, ut cuncta obediant merito, ostendendum est in hac virgine quia Deo perfecte obedivit, qualiter creaturae etiam inanimatae eidem obediendo regulam exhibuerunt. Siquidem pro tempore quo virgo in Senis, apud quamdam dominam Alexiam ordinis de poenitentia beati Dominici residentiam faciebat, quae domina, mediante virgine, habitum suae religionis acceperat, et fere sine virgine stare nequebat. Contigit ex caristia tunc per illos de domo vesci panibus farinae de putrido aliqualiter ex foveis habito tritico, cumque, superveniente novo, domina praefata consuletur virginem an certum residuum praefatae farinae projiciendum foret, illa sibi respondit: « numquid per te projicietur illud quod Dominus pro cibo humano produxit, nam etsi tu non vis de illo saltem da pauperibus qui utroque carent ». Ipsa vero domina replicante quod daret de alio, virgo subintulit: « para aquam et affer farinam quam cogitasti projicere, quia volo de illa panes conficere pro pauperibus Jesu Christi ». Dixit et parata sunt; intrivit ergo primo massam et tandem panes de parva quantitate illius farinae, quovis etiam

expulso foetore, tam celeriter et tot conficit quod de quadruplici aut quintuplici quantitate fere tot facti fuissent, nec sine stupore tam dictae dominae quam etiam servitricis. Portati autem postmodum panes praefati de clibano, cum ex jussu virginis de illis poneretur in mensa, omnes pariter nunquam tam sapidum atque sincerum panem comedisse fatentur. Cum autem postea de ipsis daretur tam fratribus quam aliis pauperibus habundanter, nec alius panis comederetur in domo, semper tamen in arca ipsorum copia magna restabat, de quibus plurimi a quampluribus sunt tam pro reliquiis quam in argumentum miraculi reservati. De dictis autem panibus ego vidi et apud me habui, cum tamen amni quamplures praeterissent post praedictum miraculum. De hoc autem cum magister Raymundus ejus confessor percepisset, ipsamque de causa et modo interrogasset miraculi tam praeclari, ita sibi in secreto respondit: « zelus me apprehendit ne datum a Domino despiceretur, et compassio pauperum me urgebat, unde accessi ad arcam farinae, moxque mihi affecit Dei genitrix Maria dulcissima, pluribus sanctis et angelis associata, jussitque mihi ut quod proposueram agerere. Ipsa autem fuit tantae dignationis et pietatis, quod sacratissimis suis manibus cepit mecum panes illos componere, quarum manuum sacrarum virtute panes illi multiplicabantur simul et dulcorabantur. Nam mater Christi panes a se compositos dabat mihi, et ego Alexiae et famulae porrigebam ». Quibus auditis, conclusit inter alia dictus confessor ut quemadmodum Dei genitrix, veluti omnium mater cunctis pabula vitae dedit. Ita datum fuerit huic virgini ut faceret suo modo sicut et fecit non solum pabula interioris hominis cotidie propinando, sed etiam exterioris saepius ministrando seu providendo, prout tam ex dictis quam dicendis plene patere potest; propter quod non immerito mater a cunctis secum conversantibus dicebatur. Tempore etiam quo ipsa fuit in Urbe, contigit aliquotiens meritis et orationibus suis panes pro subsidio totius suae familiae multiplicari. Si quidem cum virgo nihil terrenum penitus

possideret, et ibidem in regione Colunnae cum suis de pura mendicitate victum acciperet, nihilominus quotquot sibi hospites advenissent omnes laetanter recipiebat, nam erat cor ejus fiduciam habens in Domino, nec dubitaret quin cunctis advenientibus affluenter divina largitas provideret, quamvis familia ejus utriusque sexus regulariter foret in numero quasi triginta, pro ipsorum autem provisione, virgo certum ordinem dederat ut qualibet de suis sociabus ebdomada sua panitricis seu dispensatricis exequeretur officium, et sic ceteri possent vacare Deo et peregrinationibus ac devotionibus suis. Ita tamen quod si quando panis deficeret, deberet sibi pro praefatam officialem intimari per diem ante, ut sic alias socias mittere posset vel ipsa iret ad mendicandum. Contigit autem semel, quod deficiente pane, ebdomadaria illius ebdomadae traderet oblivioni id virgini nunciare. De quo advertens mox moesta et verecunda virginem adiit, et de culpa veniam petens, panis carentiam indicavit. Quam cum virgo aliqualiter increpasset, et sibi quod modicus panis esset in domo per praefatam nunciatum fuisset, mandavit ut ad mensam ponere se deberent, et cum illo modico incipere, donec Dominus aliter provideret. Quibus dictis ad orationem accessit; quid plura? edentibus illis famelicis et jejunis, panis ille modicus non potest deficere; fuerit ex illo pro quamlibet pulmentariae offae quilibet saturatur ad votum et panis semper restat in mensa. Ex hoc autem stupentibus perceperunt adicentibus quod virgo orationi ferventer instabat, propter quod unanimiter concluserunt quod ejus oratione eis illa panis multiplicatio fuerit subsecuta, inter se dicentes « Ecce saturati sumus, et panis qui apposatus fuerat modicus non est in minutus sed potius augmentatus ». Quin, finito prandio, etiam tantus extitit quod suffecit non solum sororibus cunctis quae erant in domo, sed etiam jussu virginis de eodem larga est elemosyna pauperibus erogata. Simile etiam signum quadragesimali tempore, et in quadam septimana in qua erat ministratrix quaedam Francischa mirandi fervoris soror, ibidem et in

eadem domo noscitur contigisse quod explicare in longum dimittitur gratia brevitatis. Sed ad unum aliud narrandum accedo simile supradictis, quod, me praesente cum supradicto magistro Raymundo quam pluribus aliis, in Senis contigit cum virgo migrasset ad sponsum suum per aliquos annos, nam cum ordinasset dictus magister, tunc generalis ordinis Praedicatorum, quod caput virginis de Urbe ad civitatem deferretur Senensem, et quod cum processione sollemniter reciperetur in conventu Senensi ejusdem ordinis, totumque cum magno populi concursu et spiritualium filiorum virginis utriusque sexus assistentia fuisset executioni mandatum; voluit idem magister quod dicto die fieret aliqualis recreatio fratribus in conventu, et quod aliqui invitarentur de praefatis virginis filiis. Sed cum pro tanta multitudine deesset panis, ac ex hoc misisset prior ad quasdam speciales personas pro pane, Domino dispensante, cum praefati non redirent et hora prandii praeteriret, appositus est ille panis modicus qui erat in canapa, et in effectu taliter multiplicatus est, quod tam fratribus quam invitatis et tam plene illis de prima mensa quam de secunda suffecit, ut etiam reliquiae ad canapam pro aliis pauperibus deportarentur. Postea vero, redeuntibus supradictis cum panibus, totus pro alia vice extitit reservatus; praefatus autem magister faciens supradictis invitatis aliqualem collationem post prandium, de virtutibus virginis, inter alia introduxit miraculum de panibus supradictum tam in vita a Domino meritis virginis frequentatum quam etiam post ejus transitum iteratum. Verum quia dictum est de frequentata miraculosa panis multiplicatione, ideo licet dictum sit supra in capitulo III° de vino in Senis meritis virginis multiplicato, adhuc tamen hic addatur aliud simile circa idem quod contigit in civitate Pisana duplici miraculo sociatum. Nam cum virgo ibidem existens, quodam semel taliter debilitaret in corpore, quod debilitatum fuit ne extoto deficeret, et sermo de vino vernaccio pro in unguendis virginis pulsibus occurrisset, missum est ad quemdam convicinum qui hactenus de illo

habere consueverat. Cum autem statim respondisset se jam per tres menses illo carere, et in hujus argumentis ad vegeticulum ubi tale vinum fuerat transmisisset, misso et et retracto spiculo, de vino illo effluit habundanter, propter quod tota domus vertitur in stuporem. Et in effectu vino illo cotidie cum hauriretur crescente, et fama de hoc per civitatem cotidie amplius invalescente, cum ex hoc virgo aliquando exiens de domo digito a dicentibus monstraretur: esse illam quae non bibens vinum vas vacuum miraculoso vino valuit adimplere. De hoc advertens, et admodum moesta et tristis effecta ad domum rediens, et ad Dominum in oratione recurrens, ipsum est taliter allocuta: « Ut quid Domine me misellam ancillam tuam tanto cordis flagello affligere voluisti, ut facta sum opprobrium universis? Quis enim petivit a clementia tua vinum? Ego, inspirante gratia tua, illo corpus meum a diu privavi, et nunc propter vinum facta sum ab omni populo in derisum; propter omnes misericordias tuas pietatem tuam obsecro ut vinum illud taliter evanescere facias, quod cesset fama haec quae est inter istos homines divulgata ». Quid plura? exaudivit Dominus vocem ejus, et quasi contristationem ejus sufferre non valens, primo miraculo secundum addidit non minus notabile imo magis, quia cum de supradicto vino divinitus multiplicato, multi cives ex pura devotione bibissent, nec esset propter hoc vas diminutum, subito tamen totum vinum in faeces conversum impotabile redditur, sicque cunctis etiam cum aliquali erubescentia silentium imponitur, quo audito per virginem, tota jocunda et laeta effecitur, gratias referens sponso suo quod eam liberaverat a publicis laudibus hominum, quas inter alia sibi displicibilia aegre nimium tollerat. Sicque Dominus in primo signo providit proximis ut ex illo viderent quantum Dominus diligeret virginem, ac per hoc ad ipsam pro animarum suarum salute secure recurrerent. Sed in secundo virgini pro quanto ne magnitudo revelationum ipsam extolleret, et ut obstentatio auferetur ab ea a Domino prompte super hoc sunt exaudita.

De sacrae communionis per virginem sumptione, et de miraculis tam circa venerabile sacramentum quam sanctorum reliquias. Capitulum duodecimum.

Novit Altissimus plenarie, et ego in parte una cum quampluribus aliis testibus, quam praecipua prae ceteris aliis devotione haec virgo venerabile sacramentum corporis et sanguinis Jesu Christi frequentaverit cum non parvorum concursu miraculorum, de quibus licet aliqualiter tactum fuit supra, et signanter in capitulo sexto, attamen ex intentione sunt hic aliqua praefatis addenda. Quorum unum est quod ex praefata frequentia inter vulgares exorta est fama qualiter Caterina cotidie communicans, absque alio cibo corporeo vivebat incolumis. Et hoc erat ex dicta frequentia atque miranda ejusdem inedia, de qua sicut injuste murmuratum fuit, ut dictum est supra in capitulo quinto; ita et de dicta frequentia quod tamen murmur in dicto capitulo extensae legendae plene refellitur, licet autem virgo non cotidie sed solum frequenter praefatam sumeret Eucharistiam. Nihilominus si sibi licuisset, illam utique cotidie assumpsisset, pro quanto semper desiderabat sponso suo, mediante ipso sacramento, conjungi, propter ardentissimam caritatem qua trahebatur ad illum quem viderat, quem amaverat, in quem crediderat, totisque precordiis diligebat. In tantum autem hoc quandoque desiderabat quod si illo tunc privata fuisset plus patiebatur ejus corpusculum ex passione mentali quam si vehementi dolore vel febre fuisset pluribus diebus afflictum, unde suo ultimo confessori de hoc cum poterat sibi satisfacienti praefato desiderio succrescente dicebat : « Pater, ego esurio, pro Deo detis mihi cibum animae meae ». Et ex hoc processit quod celestis sponsus, volens habundanter satisfacere sponsae suae, providit quod ejus in terris vicarius Gregorius XI[us] sibi per bullam concessit quod posset eligere confessorem, qui eam posset absolvere et sibi Eucharistiam ministrare,

concedendo etiam sibi altare viaticum ut ad nutum absque alia licentia posset de missa et praefatis satisfacere voto suo. Sed procedendo ad miracula, quae ex suo inaudito desiderio et admirando Eucharistiam sumendi modo contigere, ultra superius recitata, sciendum quod cum supradictus ejusdem virginis confessor esset lector in conventu Senensi sui ordinis, accidit quodam mane virginem singulariter anhelare ad Eucharistiae sumptionem, quamvis autem tunc sibi occurrerent passiones corporales ipsam amplius solito opprimentes, magis tamen accendebatur ejus desiderium, et sibi confidentia crescebat quod ab ipso nullatenus frustraretur. Sed cum propter dictas passiones hora satis tarda se in ecclesia reperiret, et diceretur sibi a sociabus quod pro illo mane patientiam haberet, ipsa propter ardens desiderium ad orationem confugiens, et in inferiori parte se ecclesiae colligens, sponsum suum accenso corde deprecabatur ut sicut ille desiderium illud infundendo gratiose donaverat, ita perficeret per se ipsum ex quo ab hominibus non poterat hoc habere. Quam tali modo exaudire dignatus est Dominus; nam cum praefatus ejus confessor dicta hora in superiori parte ecclesiae juxta altare majus missam celebrans, ad divisionem Eucharistiae pervenisset, et credens primo illam dividere in duas partes, in tres divisisset unaque illarum super corporale cecidisset nihilominus extunc nunquam illam potuit reperire. Ex quo amaricatus putavit cum quodam patre scientifico et devoto de hoc conferre contigit, tamen ex quadam causa speciali quod prius se cum virgine reperit, qui de praefato casu cum illa conferens, in effectu, post multa verba reportavit ab ea, qualiter sponsus suus personnaliter sibi apparens supradictam particulam hostiae consecratae benigniter obtulit, et ipsa reverendissime de sacratissimis manibus suis illam sumpsit. Deinde confessori subjunxit: « non ergo tristemini quia nihil vobis accidit mali; quia autem mihi factum est tantum donum, intendo hac die per totum laudes et gratiarum actiones reddere Salvatori ». Quibus per confessorem praefatum perceptis, omnis ejus tristitia est

mutata in gaudium, et tota dubietas conversa est in certitudinis et securitatis solatium. In Senis etiam, cum virgo ibidem de Avinione redisset, contigit ut in die sancti Marci, sumendi Eucharistiam singulari desiderio accenderetur, suo praefato confessori praesente, propter quod id sibi explicans dixit: « O si sciretis, pater, quantum esurio! ». Ille autem ipsam intelligens, se aliqualiter excusavit, ex quo ipsa parumper conticuit; sed post paululum suum affectum excessivum celare non valens, iterum sibi dixit se nimium esurire. Erat autem in camerula virginis, de licentia supradicti Gregorii XI[1], altare cum omnibus ad missae celebrationem necessariis. Unde dictus confessor ut satisfaceret desiderio virginali, ad celebrandum ibidem accessit missam verum sancti Marci Evangelistae, virgine cum pluribus utriusque sexus praesente. Cumque finita missa ad communicandum virginem se vertisset, vidit faciem ejus sicut faciem angeli solares radios emittentem, habentemque figuram quodammodo aliam, ita ut immediate diceret: « Ista non est facies Catherinae ». Propter quod in mente sua concepit hanc verborum sententiam verum: « vere Domine haec est sponsa tua tibi fidelis et grata ». Et hoc dicens facta absolutione vertit se ad altare et quasi mentaliter ut prius dixit: « Veni, domine, ad sponsam tuam ». Moxque sacra hostia, antequam illam contingeret, se per se ipsam movit et venit versus eam ut clare vidit per certum spatium donec pervenit ad patenam quam tenebat in manu. Unde tam ex prima vultus claritate, quam etiam ex praefato secundo signo, quasi stupidus factus recitat non se recolere an per se ipsam praefata hostia patenam ascenderet, sed tamen vere credit quod ipsa ascenderat per se ipsam, subinferendo illud apostolicum verum « Deus et pater domini nostri Jesu Christi scit et est mihi testis quod non mentior ». Referre etiam habuerunt plures personae utriusque sexus et fide dignae de miranda Eucharistiae de manu sacerdotis in os virginis, quando ipsa communicabat, evolatione. Supradictus etiam confessor recitat de se ipso, qualiter ipsam virginem communicando, semper sentiebat quod ipsa

Eucharistia quemdam sonum sive strepitum faciebat dum in os ejus intrabat, ac si quasi quidam lapillus fuisset in os ejus a remotis projectus violenter. Recitat etiam de alio virginis confessore, qui dictus est magister Bartolomeus Dominici de Senis, quod quando eam communicabat sentiebat duobus digitis, quibus sacram tenebat hostiam, violentiam quamdam fieri et eam quasi violenter de ejusdem digitis prosilire, quae utique duo inter alia dictam evolationem hostiae confirmare videntur. Hoc autem ipsemet magister Bartholomeus in attestationibus per ipsum publice factis de virgine inter alia attestatur. Ulterius ex inaudita affectione virginis ad hoc sacramentum in libello de supplemento legendae extensae inter alia ad hujusmodi miranda pertinentia narratur, in secunda ejus parte, qualiter non tam semel sed aliquotiens et diversimode a Christo virgo communicata fuit, pluries etiam ipse Dominus loco communionis sacramentalis os virginis ad vulnus sui lateris applicabat, unde utriusque hominis recreationem reportabat quemadmodum quando sacramentaliter communicabat. Narratur enim ibi de mirandis visionibus quas virgo habuit, sive dum communicaret, sive modicum post, vel dum missae personaliter interesset, vidit enim aliquotiens angelos habentes velum aureum in suis manibus, et hostiam qua aliquando transformatum est in pulcherrimum puerum, aliquotiens angelos et sanctos super altare Dominum benedicentes, aliquotiens tres facies ex quibus una postmodum efficiebatur, aliquotiens altare totum ignitum, aliquando etiam sacerdotem et ipsum Christum atque se ipsam in igne, aliquando lucem super altare quae totam ecclesiam illustrabat, aliquando sacerdote dividente hostiam ostendebatur sibi quomodo quaelibet pars erat totum et aliquando toto trinitas sub diversis figuris vel signis, et aliquotiens hostiam transformari in Christum sub diversis aetatibus, necnon et hostiam percipiebat modo ignitam, modo sanguinolentam, nunc carneam, et nunc mellitam. Et interdum videbat virginem Dei matrem insuper, hostiam consecratam a non consecrata mirabiliter discer-

nebat, et etiam aliis pluribus et me praesente oram calicis cum vinum in fervore spiritus communicata sumpsisset dentibus firmiter retinens seu stringens uti de plumbo fuisset intercedebat ubi etiam recitatur de mirandis unionibus sentimentis atque effectibus mediante venerabili sacramento ab ipsa multipliciter reportatis pro quorum pleniori declaratione faciunt narrationes circa quinquaginta de quibus signanter habetur per ordinem in secunda parte supradicti libelli. Accedendo autem ad aliam hujus capituli partem, quae est de miraculis erga reliquias sanctorum a Domino mediante, virgine operatis, est sciendum quod cum esset huic virgini revelatum qualiter quamdam sanctam Agnetem de Monte Poliziano sanctimonialem ordinis Praedicatorum in caelis singulariter erat habitura consortem, subcrevit desiderium in ejus mente quantus ejusdem deberet reliquias visitare. Et ita, providente Domino, fuit per eam executioni mandatum; sed cum virgo pervenisset ad monasterium ubi est corpus dictae sanctae, quod nunquam fuit humatum, cum certis sociabus ordinis de poenitentia beati Dominici comitata, cumque intrasset claustrum et accessisset ad corpus praefatum, praesentibus monialibus et sociabus ejusdem, flexisque genibus, se ad pedes praedicti sacri corporis posuisset, et caput inclinare cepisset ut devote illos oscularetur; sacrum illud corpus exanime pedem alterum, cunctis videntibus, levavit in altum, sibique ante inclinationis virginalis complementum deosculandum porrexit. Quod illa perpendens, et ex hoc magis humilita se amplius inclinavit, sicque pedes Agnetis sanctae paulatim ad locum pristinum est reductus. Virgo autem Katerina sua devotione completa, ad lares proprios est reversa. Cum autem post certum tempus, virgo Katerina ad supradictum rediret monasterium, ut duas nepotes suas ibidem ad serviendum Domino collocaret, iterum aliud recepit miraculum, iterato corpus supradictum devotissime visitando. Si quidem cum comitata ut et ubi supra virgo ad dictum corpus virgineum pervenisset, non ut prima vice ad pedes se posuit, sed uti altera Magdalena erga

Christum post pedes ad caput devote accessit. Ad quod cum pervenisset et genas suas super genarum Agnetis operimenta sirica et aurea posuisset; ecce post moram cepit de caelo descendere albissimum manna, de quo virgo Katerina advertens, ad sociam juxta se residentem inquit: « non advertitis de dono quod vobis de caelo porrigitur ». Ad quam vocem oculos elevantes viderunt taliter manna praefatum minutissimum pluviae more tam copiose descendere, ut non solum uti vix omnes cohoperiret, sed etiam una sociarum virginis impleret manum de granis ejusdem. Nec sine causa tale miraculum apparuit eo quod signum de manna fuerat sanctae Agneti dum in humanis ageret consuetum, ut patet in ejus legenda; unde voluit Agnes virgo virginem Katerinam sociam sibi futuram in caelis, signo sibi consueto illam sibi incipere sociare in terris pariter et honorare; nec ab se ut verum ex parvitate et albedine ipsius mannae puritas et humilitas utriusque virginis Agnetis verum et Katerinae daretur cunctis intelligi. Per hanc autem virginem Katerinam multa alia miranda operatus est Dominus, de quibus plura amittuntur gratia brevitatis. Aliqua vero reservantur in posterum unde finis huic capitulo et toti huic secundae parti legendae imponatur. Sitque transitus ad tertiam ut per trinarium numerum aeternae Trinitati referantur laudes et honor et gloria in saecula saeculorum. Amen. Deo gratias.

Explicit secunda pars.

———



Incipit tertia et ultima pars in qua tractatur de finali transitu virginis gloriosae et de quibusdam ipsum transitum praecedentibus et post sequentibus.

De quibusdam gestis per virginem in Florentia, in Senis et in Urbe; et de discessu tunc magistri Raymundi a virgine ac de testibus qui testati sunt magistro de hiis quae post discessum suum erga virginem contigerunt. Capitulum primum.

Vox est veteris synagogae sanctae ascensum Ecclesiae admirantis, ac animae cujuscumque volatum cum stupore non modico percunctantis, quae dicit: « *Quae est ista quae ascendit de deserto deliciis affluens innixa super dilectum suum?* » quae verba ad nostrum propositum de novella beata Katerina virgine applicando potest quisque per illa erga virginem istam tria patenter advertere. Primo omnium virtutum ejusdem excellentiam singularem dum tam admiranter dicitur: « *quae est ista* »; secundo, ipsam intueri volatu avium leviorem per effluentiam spiritus vitalem cum subditur: « *quae ascendit de deserto deliciis affluens* »; et tertio cernere eidem unicum Dominum per fervorem et adhaerentiam aeternalem cum subinfertur « *innixa super dilectum suum* ». Horum autem primum patet in supradicta prima parte hujus legendae, in qua singularissimis virtutibus donis et gratiis ostenditur ab infantuli aetate fuisse praeventam, et consequenter dotatam usque ad miraculosam desponsationem quae in ultimo dictae primae partis capitulo recitatur. Secundum vero in parte secunda ostenditur propter ascensum virtutum ac actuum suorum virtuosorum, quae narrantur fuisse in ea in tantum ut, exterioribus expeditis necessitatibus animarum, cursu agillimo et veloci per raptus et extases uti flammam ignis ad alta conscendens, mente elevaretur in Deum, etiam taliter ut aliquotiens elevari et ascendere cerneretur et corpus. Ac etiam ad hoc devenerit ut

semel, scisso suo corde in corpore, anima ejus a corpore separata evolaret ad gloriam licet modicum post corpori restituta. Tertium autem ex utrisque duabus praecedentibus partibus in hac tertia parte videbitur, verum qualiter post merita passionum et operum caritatis Dei et proximi, in quibus semper fuit dilecto suo aeterne sponso innixa, per gratiam Dominus signis et miraculis fidelibus patenter ostendit, quanta fuerit ex hac luce transient gloria sublimata, et per gloriam aeternalem sponso suo praefato innixa. Est igitur sciendum, quantum ad illa quae principaliter ad praesens spectant capitulum, quod cum Gregorius XI[us] de Avinione pervenisset ad Urbem, virgo, de mandato ejusdem, pro reconciliandis cum eodem Florentinis, Florentiam accessit; indeque, intervenientibus laboribus et persecutionibus usque ad mortis intemptationem, nunquam tamen discessit quousque, succedente Urbano VI°, praeconizata est pax inter pastorem et gregem. Quo facto, rediens ad civitatem Senarum, non solum more suo transmissionem epistolarum hinc inde, de quibus plura centenaria pervenerunt ad manus meas, est prosecuta, sed etiam dictamini cujusdam libri se dedit, pluribus simul scriptoribus dictando, et illum ad finem usque complendo, non virtute naturali sed secundum Sancti Spiritus virtutem. Nec est hic praetermittendum quod quidam reverendus pater frater Christophorus de Florentia, nunc lector in conventu majori de Venetiis ordinis Praedicatorum, mihi retulit se pluries et a quampluribus patribus sui conventus audivisse qualiter, circa tempus supradictae praeconizationis, Florentini, in die sancti Dominici hujus virginis patris et devoti praecipui, unum nuntium habuerunt de riconciliatione facta inter supradictum Urbanum sextum et ipsos, propter quod priorès et quasi tota civitas Florentina, quae usque tunc fuerat interdicta, venit ad conventum ibidem Sanctae Mariae Novellae ordinis Praedicatorum ubi audierunt divina officia, et nuntius supradictus, qui supradicta sancta nova detulerat, tunc dum praefatum celebraretur officium in principio seu in capite chori stetit, serico albo et nigro

indutus, uti vestitus habitu ordinis Praedicatorum; et hoc ob reverentiam ipsius sancti Dominici, in cujus festivitatis die intercessionibus et interventionibus hujus virginis suae filiae spiritualis, supradicta nova sunt habita. Cursumque fuit ob idem bravium in ipso die, et consimiliter pluribus annis sequentibus idem factum est in die festo ejusdem sancti patriarchae Dominici. Proinde de mandato Urbani sexti, oportuit consequenter virginem, quam in Avinione noverat, ad Urbem accedere, qua ab ipso visa et laetanter suscepta, voluit idem pontifex quod coram cardinalibus propter occurrens scisma verbum exhortationis virgo proferret. Quod cum tandem ex ejus praecepto fecisset, exilaratus antistes, virginisque verba resumens, astantes confortavit, virginemque plurimum in Domino commendavit, eique pro se et suis gratias spirituales quamplures concessit. Quo facto, post dies aliquos, cogitavit praefatus pontifex virginem mittere ad reginam Johannam, tunc Ecclesiae et sibi rebellem, cum quadam alia Katerina beatae Brigidae de Suecia genita. Sed cum propter casus qui evenire potuissent virginibus, id pontifex revocasset, et per confessorem suum hoc ad notitiam virginis pervenisset, uti fide caritatisque zelo undique plena sibi sic ait: « Si haec Agnes, Margarita et Katerina, aliaeque virgines cogitassent, nunquam coronam martyrii acquisivissent. Numquid non habemus sponsum qui non possit eripere de manibus impiorum et inter fedam hominum turbam nostram pudicitiam conservare, nam dubitationes hujusmodi potius ex defectu fidei quam a prudentia vera procedunt? ». Sed cum, hiis gestis, decrevisset praefatus pontifex confessorem virginis magistrum Raymundum pro factis Ecclesiae ratione scismatis ad Gallias destinare, et de hoc dictus confessor conferret cum virgine, illa non solum ut obediret sibi suasit, sed etiam ipsum ad idem pluribus rationibus animavit; inter alias veritatem pontificatus Urbani sexti efficaciter affirmando, quod pro tali veritate ut pro fide catholica vitam deberet exponere corpoream suadendo. Sicque, cum virgine habito seriose colloquio, cum esset

in procintu discessus: « vadatis, inquit sibi virgo, quia post hunc vestrum a me discessum, in hac vita ad invicem non amplius loquemur ». Postea vero veniens ad galeam cum illam dictus magister et alii ingressi navigare coepissent, tunc genuflexit, et facta aliqua oratione, signum crucis post edidit lacrimando ac si aperte dixisset: « Tu fili secure ibis signo sanctae crucis te protegente, sed in hac vita matrem tuam amplius non videbis ». Quae omnia fuerunt miro modo completa. Ipse autem perveniens Januam, et de accessu ad Gallias impeditus, de mandato dicti pontificis ibidem ad tempus non parvum residentiam fecit, tam facta Ecclesiae quam proventus illius provinciae officium exequendo. Interim vero virgo, cursu vitae hujus feliciter completo, petivit coelos martirio mirabili laureata. Unde cum dictus magister Raymundus componendo legendam, de pertinentibus ad virginem post dictum ab Urbe suum discessum de visu non valuerit amplius enarrare, sed solum vel exemplis vel ex relatibus aliorum attestantium. Ideo in hoc eodem capitulo, de ipsis testibus et utriusque sexus cum aliquali eorum commendatione facit explicitam mentionem, de quibus tamen hic omittitur gratia brevitatis.

De his quae contigerunt per annum cum dimidio ante obitum virginis et de martirio quod substinuit a daemonibus de quo tandem corporalem mortem incurrit. Capitulum secundum.

Postquam, ut praecedenti capitulo dictum est, magister Raymundus virginis confessor de Urbe discessit, virgine ibidem cum eodem pontifice remanente, plurima narratione digna erga virginem contigerunt. Ex quibus aliqua quae singulariter sanctitatem ostendunt finis ejusdem et veluti quaedam praeludia introitus ejus ad gloriam praecessere hic narrantur. Pro quo sciendum quod Urbano sexto propter scisma, quod virgo praeviderat, undique persecutionibus angustiisque vallato, fiebant virgini lacrimae suae panes die ac nocte non ces-

santi clamare ad Dominum pro pace Ecclesiae sanctae suae. Et habito refrigerio aliquali ex reportato triumpho de quodam exercitu scismatorum ab extra et recuperatione castri sancti Angeli ab intra, cum de consilio virginis summus pontifex ad ecclesiam sancti Petri nudis se pedibus transtulisset, renovari tamen coeperunt dolores in virgine ex discordia inter pontificem et populum romanum exorta, quae etiam crevit in tantum quod dictus populus minabatur mortem intemptare pontifici; quod virgo percipiens, ac tota orationi se tradens ne tantum scelus contigeret quovis modo, vidit cum oraret totam urbem plenam daemonibus ad patricìdii scelus populum incitantibus, ac sibi terribilibus clamoribus maledicentibus atque dicentibus: « Maledicta tu quae semper nos niteris impedire; sed nos te horrenda morte infallibiliter occidemus ». Ex quo cum illa oraret ferventius, responsum est sibi a Domino ut sineret populum praefatum scelus incurrere ut, pro suis demeritis secundum quod justicia exigeret puniretur, apertaque terra ad inferna demergeretur. Sed illa adhuc ferventius per dies plures et noctes orans, in tantum quod nisi Dominus ejus corpusculum fortitudine circulasset, cor ejusdem in corpore crepuisset, post allegationes plurimas, ipsa orante et Domino suam justiciam allegante, virgo tandem audacter sibi ita respondit: « Quicquid penalitatis debetur super hunc populum, fiat super corpus meum, quia libentissime pro tui nominis honore ac pro Ecclesia sancta tua bibam hunc calicem passionis et mortis sicut teste veritate tua optavi, ex quo tuum amorem toto corde totaque mente te donante concepi ». Quibus dictis, virgo exaudita est, sed exinde daemones infernales, obtenda a Deo licentia, virginale corpusculum tantis poenis et languoribus afflixerunt, ut pellis sine medio ossibus inhaereret. Et consimiliter eamdem tot percussionibus et verberibus contractaverunt, ut manifesto videretur a virginis sociabus signa percussionum et verberum illarum, nec contra hoc poterant praefatae sociae remedium aliquod adhibere, Domino taliter dispensante; sicque virgo in quoddam monstrum videbatur a cunctis.

Et nihilominus sicut illa cotidie ferventius orationi vacabat, ita praefati daemones ipsam acrius infestabant, inter illata tormenta voces terribiles emittentes, atque dicentes: « Maledicta tu quae nos semper et ubique es hactenus persecuta, nam venit tempus in quo de te plenam sumemus vindictam, quia tu nos hinc expellis, sed nos te de hac vita corporea excludemus » ; associantes dictis verbis etiam verbera. Sicque, prout ex legenda et epistolis reperitur, a die Circuncisionis dominicae et communiter usque ad ejus migrationem, erga sanctam Ecclesiam ejusque pastorem tali reperta est zelo succensa, ac continuis orationum exercitiis gemitibusque inenarrabilibus totaliter occupata, quod nec cibum nec etiam aquae guttam valuit ad refrigerium sumere, cum tamen in gutture pateretur tale incendium ut per os ignem spirare quodammodo videretur. Scripsit nihilominus tunc temporis virgo epistolas duas supradicto magistro, inter alia explicando in illis non solum de supradictis sed etiam de quibusdam aliis excessibus qui sibi occurrerunt, quorum unus fuit de cordis dolore ejusdem super Ecclesiae distillatione seu compressione; et de litteris per eam Urbano sexto directis, ac etiam de quibusdam promissionibus et verbis eomodo, quibus usus est Christus transiturus ex hoc mundo ad patrem et beatus Dominicus in transitu suo, necnon et admonitionibus et singulariter ad supradictum magistrum Raymundum pertinentibus, et inter alia de cura habenda de scriptis suis per ipsam ordinatis atque dictatis, et partim propria manu scriptis. Item mentionem etiam faciendo de modis sibi a Domino impositis quos tenuit in eundo quotidie ad sanctum Petrum, quolibet mane audita missa et communione sumpta. Et hac a certo tempore usque ad tertiam Dominicam Quadragesimae precise, eo quod ex tunc decubuit, usque ad diem sui transitus, de quo transitu in dicta Ecclesia sancti Petri sibi ostensum fuerat qualiter verum Ecclesiae navicula super ejus spatulas posita ipsam opprimebat, in tantum quod moriendo in terram cadebat. Et ita post dictam dominicam ebdomadae octavae intervenerunt, in quibus virgo

decubuit antequam ex hac luce migravit, tota poenis et doloribus affectata per totum non naturalibus sed quodammodo infernalibus et penitus inauditis, quae tamen omnia taliter portabat ut velle ejus patientiam exprimere sic ipsam offuscare, apparens veluti mortua depicta, excepta facie quae usque ad mortem apparuit angelica et devota; qualiter autem in die Resurrectionis dominicae, qui occurrit infradictas octo ebdomadas, visitata atque communicata fuit a reverendo magistro Bartolomeo Dominici de Senis, narratur hic infra in capitulo quarto.

Qualiter haec sacra virgo desideravit dissolvi et esse cum Christo, et de probatione hujus singulariter per quamdam orationem quam virgo fecit et composuit in fine supradicti libri sui quem ipsa dictavit. Capitulum tertium.

Appropinquante termino cursus vitae corporeae virginalis, per diversa indicia ostendebat Dominus gloriam quam erat virgo confirmatis laboribus receptura, inter quae signa hoc unum fuit quod est perfectorum, quia verum ejus desiderium cotidie amplius accendebatur facie ad faciem esse cum Christo, et tanto amplius quanto lux supernaturalis ejus in mente infundebatur ex alto. Unde circa biennium ante transitum ejus, tanta claritas veritatis sibi divinitus fuit aperta, ut librum, de quo hic supra in primo capitulo facta est mentio coacta, componeret et in tempore brevi perficeret. Qui liber dialogum quemdam continet inter unam animam quae quatuor petitiones petebat a Domino et ipsum Dominum sibi respondentem, ac etiam de multis veritatibus omnem statum Ecclesiae concernentibus informantem. In cujus libri ultimo duo ponuntur, quorum primus est quidam epilogus factus a Deo animae prelibatae verum ipsius virginis epilogando sibi perfunctoriae a principio libri usque ad finem omnia in illo contenta, secundus vero est una oratio virginis in qua Deo patri gratias referens et inter quamplurima suum

desiderium verum videndi Deum sicuti est, multipliciter exprimens orationem suam, concludit petendo indui lumine fidei durante cursu vitae mortalis. Quod lumen multipliciter ibidem extollit, et quae oratio cuilibet sancto doctori alta foret atque sollemnis sed quia tam praedictus epilogus quam dicta oratio aliqualiter sunt prolixa, ideo utrumque ipsorum hic extense ponere dimittitur gratia brevitatis.

De transitu virginis et tam de sermone et quibusdam aliis praecedentibus quam de quibusdam visionibus sequentibus. Capitulum quartum.

Sicut parvitati meae fidelis religio testium supradictorum multipliciter referavit, ita etiam per alias vias comperi quam intelligens sacra virgo horam sui exitus propinquare, convocata tota ejus familia utriusque sexus, quod fuit ut in epistola infrascripta narratur in tertia Dominica quadragesimae, prout per quemdam prothonotarium Urbani sexti infrascriptum exhortata fuit ut faceret cunctis sermonem exhortatorium et notabile, ita et fecit prius tamen confessa et communicata, exprimendo in primis qualiter accedens ad Dei servitium si vult Deum veraciter possidere necesse est quod cor denudet ab omni amore sensibili cujuscumque creaturae, simpliciterque toto corde tendat in Deum, asserens in hoc a sua pueritia laborasse; secundo animam ad id sine medio orationis perfecte pervenire non posse, addens ad hoc se magnum conatum apposuisse, ipsamque orationem multipliciter extollendo et etiam distinguendo de illa; tertio, qualiter anima quicquid sibi accidit vel alteri videt accidere debet firmiter credere a Deo ex magno amore procedere, dicens hoc in lumine fidei clare vidisse ex hoc promptitudine ad obediendum Deo et praelatis reportasse totum imputando Deo ex amore disponente de creatura sua; quarto, qualiter ad acquirendum puritatem cordis cavendum erat quodcumque judicium, et in quibuscumque occurrentibus solum ad Dei voluntatem respiciendum,



et sic ipsa fecit; quinto, qualiter maxima spes erat ponenda in providentia Dei, et ita ipsa fecit, et experta fuit in omnibus opportunis. Addens sexto cum Salvatore de dilectione superna et ad invicem habenda et quod hac faciendo se offerebat eis in matrem, oraretque Dominum ut gratias sibi concessas communicaret eisdem, et quod essent gloria et corona sua. Septimo, quadam caritatis auctoritate mandavit quod semper essent desideria eorum accensa, orationeque humili illa coram Deo offerent pro reformatione Ecclesiae et Christi vicario, de se asserendo id semper habuisse et signanter a septem annis citra, necnon et pro gratia hujusmodi reportanda infirmitates et alias poenas mirabiles in corpore suo portasse, et praesertim in praesentialibus, interim quod, sicut erga Job, ita Sathan licentiam a Domino accepisse videbatur corpus suum taliter tormentandi ut a planta pedis usque ad verticem non esset membrum qui tormentum spirituale non patieretur. Octavo, subintulit qualiter sibi videbatur quod ex praedicto desiderio anxio suo post dictas poenas sibi divina bonitate concessas, anima sua educi deberet de carcere corporis et ad suum redire principium. Et cum mirarentur astantes de poenis suis horribilibus et inportabilibus per eam tam laetanter portatis, et ex hoc tristarentur, de transitu suo sic eis adjecit: « Non debetis, inquit, dilectissimi filii, contristari de transitu meo, sed potius congaudere et congratulari, quia dimitto locum poenarum et vado ad quiescendum in mari pacifico, Deo aeterno permittendo, vobis firmiter quod perfectius ero vobiscum et vobis magis utilis ero post transitum quam unquam fuerim vel esse potuerim in hac vita calamitatibus plena ». Quibus dictis, uti alter martirius vitam et mortem posuit in manibus sponsi sui, concludens quod ubi modo transiret, tenendum firmiter erat ab eis qualiter vitam ponebat pro Ecclesia Sancta, reputans pro singulari gratia id sibi fore concessum. Post hoc autem virgo de quolibet suae familiae particulariter ordinavit, qualiter quilibet post ejus transitum se habere deberet; quo facto, petiit ab omnibus veniam humiliter et instanter tam de

commissis quam de obmissis erga ipsos per eam, confitens nihilominus semper eorum ferventer desiderasse salutem; concludens exhortansque finaliter ut eorum quilibet prosequeretur virtutis viam usque in finem, quia sic faciendo essent gaudium suum et corona sua. Et his dictis finem fecit sermoni suo, lugentibus autem cunctis, quaelibet singillatim more suo solito benedixit. Ut autem magister Bartolomeus Dominici in suis contestationibus narrat, post supradicta, contigit ipsum quibusdam negotiis exigentibus de conventu Senensi, ubi tunc prior erat, ad Urbem accedere, ubi virginem adinvenit quasi immobilem et extoto debilitatam, super defossas paleas uti mortuam jacentem, de quo plurimum stupens et condolens, adveniente Dominicae Resurrectionis die, cum ipse magister ejus confessor non sine difficultate audisset, et pro poenitentia sibi injunxisset quod Dominum exoraret ut illo mane cum familia sua more suo solito communicare et pascare valeret, oratione facta et a Domino exaudita, per se ipsam, cunctis stupentibus, se levavit, et cancellatis manibus, flexisque genibus, coram altari stans, eam juxta votum communicavit et post abstractionem solitam et ad sensus reditam, quasi immobilis ut prius, aliorum manibus ad locum pristinum est reducta; multaque post relatu digna dixit eidem hic gratia brevitatis obmissa. Et communiter refert quomodo virgine sibi dicente expediens fore ut ad ipsum qui eum miserat rediret, et ille apud eam instaret ut a Domino meliorationem impetraret, quia aliter eam nullatenus dimittere vellet, cum virgo ita fecisset, ille exhilaratus sibi valefaciens ab ea discessit, et ad conventum Senensem rediens per litteras habuit qualiter eodem die in quo ab ipsa discessit, ad consuetam debilitatem et ad poenas pristinas est reversa. Cum autem prout in quadam sua epistola narrat quidam sibi Barductius, qui semper cum virgine praesens permansit, ipsa virgo continue extunc debilitaretur, amplius succrescentibus poenis, ventum est ad diem Dominicum sui transitus, et circa horas duas ante diluculum diei praefatae, visum fuit quod virgo fini ultimo propinquare de-

beret; propter quod advocata est tota familia, et cunctis astantibus, cum magna humilitate et devotione, annuit velle a culpa et a poena absolvi, noviterque muniri ecclesiasticis sacramentis, unde, prout etiam traditur in legenda, advocato confessore atque confessa, sacramentum sibi superdulcissimum sponsi sui petens, et alia sacramenta et etiam plenariam indulgentiam, cuncta ad votum obtinuit usque ad venerabile sacramentum extremae unctionis inclusive. Quo facto, cepit virgo agonizare cum hoste tam terribiliter quam mirabiliter, de ipso triumphando prout tam in legenda quam in dicta epistola seriosius enarratur et quemadmodum de sanctis pluribus noscitur contigisse. Et in tantum de hoste reportavit triumphum, ut ubi virgo prius turbulenta et depressa videbatur, tota effecta est angelica et jocunda, ita ut putaretur ab astantibus quod a tam sua ingenti infirmitate miraculose curata fuisset. Cum autem virgo jaceret in gremio unius ex sociabus, et vellet aliqualiter sublevari, adjuta se ad sedendum erexit se brachiis sociae appodians, quo facto cum praesentaretur sibi tabula ubi erant reliquiae et plures imagines Christi et Sanctorum, virgo statim suum defixit intuitum ad imaginem crucifixi, et ita oculis corporalibus in crucifixum respiciendo orare cepit attentius, loquendo altissima de bonitate Dei, et consequenter cepit peccata sua in conspectu Dei etiam aliis audientibus confiteri, primo generaliter deinde specialiter, dicendo: « mea culpa Trinitas aeterna etc. » prout in supradicta epistola enarratur. Qua confessione facta et absoluta, petiit etiam iterum indulgentiam plenariam sibi dari uti Christi sanguine sitibunda atque amplius purificanda per illum; et ex eo quod illam obtinuerat tam a Gregorio XI° quam ab Urbano sexto, et ita fuit executioni mandatum. Sequens virgo sacra in hujusmodi poenitentialibus in extremis vestigia sanctorum Jeromini, Augustini et hujus. Quibus peractis, tenens virgo defixos oculos utriusque hominis ad crucifixum, orationem suam resumpsit, loquendo more solito altissima. Deinde quibusdam qui defuerant sermoni praedicto, certum exhortationem fecit, de ipsis ordi-

navit et ab ipsis veniam postulavit non solum de praesentibus sed etiam de absentibus, et signanter de magistro Raymundo mentionem explicitam fecit; et ita est ad suum orare reversa. Consequenter vero genitrice sua cum ceteris lacrimabiliter sibi astante, non parva erat devotio videre qualiter verum mater filiam benedicebat et qualiter benedictionem petente a filia atque gratiam in tanta angustia ab eadem filia benedicebatur et confortabatur. Quibus tamen non obstantibus, virgo continuabat suam orationem; et hora tertia sive sexta appropinquante, primo oravit pro Ecclesia, affirmando quod pro ipsa vitam tradebat corpoream; secundo, pro Urbano Sexto, etiam affirmando ipsum fore in terris Jesu Christi indubitatum vicarium, confortando etiam astantes ad vitam pro ista veritate ponendam; tertio pro genitrice sua et omnibus sibi in Christo praecipuis. Quibus completis, signo crucis omnibus benedixit, deinde appropriaus ad finem diu desideratum, et continue in sua perseverans oratione, ipsum Dominum est taliter allocuta: « Domine, tu vocas me ut ego veniam ad te, et ecce ego venio ad te non cum meis meritis, sed solum cum misericordia tua quam a te peto mihi fieri in virtute sanguinis tui ». Et tandem pluribus vicibus clamans voce magna et dicens: « sangue, sangue ». Ultimate, ad nostri Salvatoris exemplar, dixit: « *pater in manus tuas commendo animam et spiritum meum* ». Et ita cum facie tota angelica, inclinato capite, tradidit spiritum, Dominica supradicta circa horam tertiam sive sextam. In qua fuit festum sancti Petri martiris ordinis Praedicatorum, et sic die XXVIIII° Apulis MCCCLXXX, migravit ad Dominum. Existens autem dicto die supradictus magister Raymundus ultimusvi rginis confessor in conventu Januensi, atque disponens non sine timore multiplici Pisas et deinde Bononiam cum pluribus fratribus ad capitulum generale accedere, contigit ipsum hora qua virgo migravit Christi matrem ante quamdam ejus imaginem salutare; quod cum fecisset, audivit quamdam vocem dicentem sibi: « ne timeas quia ego sum hic pro te, ego sum in caelo pro te, ego

te protegam, sis securus etc ». Et hesitans pro tunc unde vox ista prodiret, tandem habitis novis de transitu virginis, reperit qualiter eadem hora migravit qua dicta vox auribus ejus insonuit. Cum autem Bononiam incolumis pervenisset, et generalis ordinis Praedicatorum Urbem ut virgo praedixerat factus fuisset, et postea ad Urbem accessisset, habuit a quadam matrona de Urbe, nomine Semia, sibi a diu nota, praecipua Dei serva et virgini non parum devota, de quodam visione hora transitus virginis sibi ostensa; qualiter videlicet ipsa inter diluculum dictae diei Dominicae et horam tertiarum vel circa in somnis constituta, et aliqualiter rapta, vidit virginem de quodam pulcherrimo tabernaculo egredientem in specie puellae pulcherrimae nimioque decore ornatae, utpote in veste fulgenti et candida monilibusque munita. In cujus capite tres erant coronae taliter compositae ut quaelibet integraliter appareret, quarum inferior erat argentea, secunda rubea auro mixta, sed tertia erat pure aurea et lapidibus praetiosis intexta; quae cum dictae Semiae subrisisset, et se esse Katerinam de Senis declarasset, vidit eamdem ab angelis in caelum deferri in quodam gestatorio thalamo sive trono cum magna sollemnitati et festo tam a rege omnium Salvatore, quam a regina et aliis Sanctis gratanter et festive recepta, ac inter virgines in gloria collocata et prout dictum est coronata. Qua habita visione, cum postmodum ad locum sanctae Mariae super Minervam ordinis Praedicatorum ubi jam corpus virginis erat delatum et a populo omnis sexus conditionis et status circumdatum accessisset, coram omnibus enarravit qualiter viderat miro modo matrem suam dulcissimam Katerinam de admirando tabernaculo egredientem, ac ab angelis in caelum delatam vestibus candidissimis atque fulgentibus decoratam, tribusque coronis praetiosissimis coronatam. Sed etiam cuidam venerabili domino Domino Thomae Petra, Urbani sexti prothonotario et virginis devoto praecipuo, post virginis transitum, ejusdem virginis gloria taliter est ostensa: nam dictis suis nocturnis officiis, circa auroram diei Dominicae et ali-

qualiter postmodum positus ad quiescendum, elevatus et raptus videbatur sibi in caelum apertum et serenissimum videre maximam multitudinem spirituum beatorum per maximam sollemnitatem celebrantium, tam cum liris et aliis instrumentis quam cum aliis laudibus variatis; et cum interogasset quid sibi vellet hoc dicere responsum est sibi qualiter animam Katerinae de Senis deducebant ante conspectum divinae majestatis. Et desiderans illam videre, ostensa est sibi uti in quodam circulo sive trono solari undique solares radios emittente, ac se habente quemadmodum pingitur regina caelorum quando fuit assumpta in caelo. Cum illa in ipsum respiceret, ac sibi dulciter et hilariter subrideret sive subrisisset, excitatus consolationem mirabilem et gratiam praecipuam reportasse testatus est. Consimiliter etiam aliis utriusque sexus ostensa fuit gloria virginis, sed hic pro nunc dicta certa haec gratia brevitatis sufficiant.

De signis et miraculis aliquibus ex multis quae operatus est Dominus post obitum sacrae virginis tam ante sepulturam ejus quam post. Capitulum quintum.

Consummato cursu peregrinationis virginis hujus almae, non defuit virtus divina quae comes ejus semper fuerat in hac vita quin sanctitatis ejus meritum etiam postquam consecuta premium fidelibus declararet. Siquidem concurrentibus totius urbis omnis conditionis et status personis ad sacrum corpus virginis adhuc inhumatum visitandum, deosculandum, ac venerandum, seque orationibus et meritis ejusdem virginis comendandum, tantus et talis praefatus concursus extitit quod timentes fratres et virginis comitiva ne tam vestes quam corpus lacerarentur ipsius, illud intra cancellos unius capellae beati Dominici intromiserunt. Cum autem inter alios quaedam domina dicta Dominica, de tertio ordine sancti Francischi, quae a magno tempore brachium ex infirmitate diutina habebat quodammodo

arefactum, cum non valeret ad corpus virginis appropinquare prae turba, porrexit quoddam velum suum rogans ut cum illo corpus virginis tangeretur, et sic sibi postmodum redderetur; quo facto, cum illud super praefatum brachium posuisset, sine mora sicut plenarie liberatum; unde cepit in medio populi exclamare qualiter ab infirmitate incurabili meritis virginis fuerat liberata. Ex quo cum major tumultus adhuc populi sequeretur, ceperunt multi suos infirmantes adducere ut saltem fimbriam vestimentorum ejus possent contingere. Inter quos unus puer quatuor annorum adductus est, qui contractationem nervorum colli patiens, et caput super humerum taliter tenens ut nullatenus illud valeret erigere; mox, ut virginis manum tetigit, collumque ejus virgineo velo circumdatum extitit, infra breve spatium caput erexit fuitque perfecte curatus. Quidam etiam romanus dictus Lucanus infirmitatem corporalem patiens in tibia, aliorum auxilio ad corpus virginis ductus, cum superposita dictae tibiae manus virginis foret, mox sentire cepit juvamen itaque antequam inde recederet plene curatus est. Quaedam puella dicta Riccozola, patiens horribilem lepram in facie, in tantum conatum apposuit quod ingressa ad corpus virginis non solum manibus et pedibus virginalis corporis sed etiam faciem suam applicans, infirmitatem allevationem mox sensit, et infra breve spatium taliter curata fuit quod nec leprae vestigium in illa remansit. Quidam adhuc romanus nomine Cipcius, habens filiam quae in puellari aetate incurabilem tisim incurrebat, cum occurrissent ei Pater Noster et velamina quae virginis corpus tetigerant, tacta cum illis absque intervallo plene curata est. Item quidam alius romanus dictus Antonius cum talem in cruribus pateretur infirmitatem incurabilem, ut penitus ambulare non posset, et audita fama virginis certum votum emisisset si sanitatis gratiam reportaret, statim illo emisso taliter liberatus est quod propriis pedibus adhuc inhumatum virginis venit, votum promissum reddidit, et receptam gratiam publice coram omnibus intimavit. Matrona etiam quaedam, quae fuit

virginis hospita, a doloribus iliacis et podagrae vexata, cum instantia obtinens quodam sero de illis quae virginale corpus tetigerant, de mane sequenti se sensit continuo liberatam. Propter supradictum autem tumultum populi et signa supradicta ac multa alia quae fiebant, non fuit possibile per tres dies corpus virgineum sepeliri, et cum tunc vellet quidam reverendus magister in theologia ambonem ascendere, ut de virginis virtutibus praedicaret, nullatenus potuit; propter quod vocibus quibus valuit cunctis expressit dicens: « Haec sancta virgo non indiget praedicationibus nostris, ipsa enim se ipsam sufficientissime praedicat ». Et hiis dictis, descendit non aliter etiam inchoato sermone. Sicque tandem virginale corpus, nulla sibi aromatali facta appositione, purum, solidum, tractabile, ac redolentia praedotatum persistens, assistentibus personis omnis religionis, conditionis et status, est solemniter et devote traditum sepulturae. Post virginalis autem corporis sollemnissimam sepulturam et celebrem, prout in dicta epistola traditur, visitatum est sepulchrum ejus quemadmodum loca alia sanctorum Romae existentium, et quodammodo amplius propter gratias multas quas faciebat Dominus nomine sponsae suae. Nam quidam Johannes habens filium qui stare non valebat in pedibus, positus ad virginale sepulchrum fuit continuo liberatus. Quidam etiam alius Johannes habens infirmitatem in oculis, cum virgini vovisset et plene liberatus existeret, ad sepulchrum virginis venit, narrans gratiam meritis virginis a Deo receptam. Eodem etiam modo, quaedam theutonica infirmitatem patiens oculorum, ita ut visum totaliter perdere trepidaret, per omnia ut Johannes se habuit et gratiam reportavit. Quaedam nomine Maria in tantum patiens in capite quod de uno oculo excaecata, extra prae verecundia non exiret, devovit se virgini, qua sequenti nocte servitrici apparens dictae Mariae, dixit eidem: « Dic Dominae tuae quod vadat ad missam et liberabitur ». Et ita factum est; sicque meritis virginis anima praefatae simul cum corpore curata fuit. Quidam etiam juvenis dictus Jacobus, gravi infirmitate detentus, et ad ex-

trema deductus, cum a quadam dicta Ceccola virgini devoveretur, mox resumptis viribus in brevi extitit plenarie liberatus. Similiter quaedam dicta Gilia, ex infirmitatis gravedine a medicis desperata, cum virgini se devote recommendasset, mox melioratam se sensit et infra paucos dies fuit integraliter liberata. Item quaedam nobilis romana dicta Johanna tantam devotionem habebat ad virginem, ut ubicumque infirmi existerent se reperire contingeret quod se recommandarent virgini suaderet; cum autem contingeret quemdam ex suis filiis de solario cadere, et de hoc advertens mater ipsum virgini commendasset, illaesus penitus est a matre repertus, gratias uberes ex hoc virgini sanctae exsolvens. Quaedam vero alia fuit lotrix existens pannorum, quae cum semel quamdam cultram lavaret ad Tiberis fluvium, et de manibus ejus prosiliens, illamque rehabere volens, pariter cum cultra cursu fluvii per fluvium duceretur, seque in periculo subversionis cerneret et ex hoc virginem invocaret, statim per virginem est ad terram cum cultra reducta, et a praefato periculo liberata, ac per hoc ad reddendum virgini immensas gratias provocata. Cum autem post aliquale tempus supradictus magister Raymundus ad Urbem venisset, generalis ordinis Praedicatorum factus, et corpus virginale, prout ipsa virgo sibi longe ante praedixerat, de loco ad locum alium transtulisset, consequenter contigit qualiter praefatus magister ratione occurrentis infirmitatis medico indiguit, propter quod cum advocatus esset quidam singularis medicus, magister Johannes de Sancta Maria Rotunda dictus, sibi haec inter alia enarravit: verum qualiter quidam dictus Nicolaus patiens schinanciam in gutture, taliter quod erat suffocationi propinquus, nec posset nec medicos quovis modo curari, apposito suo gutturi uno de dentibus virginis fuit continuo, fracto quodam apostemate, liberatus; quod miraculum non solum fuit apud medicos divulgatum, sed etiam dicto magistro semel de virgine et de dicto miraculo praedicante, dictus adsistens et surgens ita fuisse coram omnibus affirmavit. Cum etiam contigisset reginam Johannam

immittere quemdam exercitum contra Urbem et contra Urbanum sextum, accidissetque a dictu exercitu plures de Romanis popularibus capi, ex quibus aliqui ligati sunt ad arbores, aliqui in cippis et vinculis constituti, quotquot tamen tunc inventi sunt qui hanc virginem invocaverunt, miraculose liberati sunt, liberique absque quovis impedimento sunt ad Urbem regressi. Verum est autem quod de aliis signis hujusmodi plurima ex diversis causis obmittuntur, et etiam ex imaginibus cereis ad sepulcrum virginis tunc positis, quamplura miracula patuerunt quae etiam obmittuntur possentque adhuc alterius generis signa narrari facta circa plures utriusque sexus personas, mihi in parte notas, virgini, tam facto quam verba et tam ante quam post ejus decessum, injurias diversemode inferentes quae a Domino terribiliter punitae fuerunt, quarum una subito sine sacramentis, alius laqueo se suspendens, alius decapitatus, alius demens, alius vero caecatus et mutilatus ex hac luce migrarunt; de quibus hic aliter explicare obmitto brevitatis ob causam. Sed quia patientiae virtutem plus quam signa in suis sanctis reputat ac notat Ecclesia, ut etiam in primo dialogorum Gregorius annuit; ideo insequenti totaeque legendae capitulo ultimo de ipsius virginis patientia sub epilogo principaliter tractatur. Et ita toti legendae finis imponitur quod tamen capitulum quia aliqualiter est prolixum hic obmittitur gratia brevitatis. Concludendo nihilominus virginem post plurimas admirabilesque patientias ad unam ultimo patientiam fuisse deductam, utpote duram et diram mortem finaliter propter Christum tam avide quam laetantissime substinendo, per quam non solum martirum merita adaequavit, sed ut ita loquar, quosdam ex martiribus nimium superavit, eo quod illi ab hominibus qui quandoque temperantur placantur et faticantur. Ista vero, a daemonibus, qui nunquam tepescunt aut remittuntur in sua crudelitate nec crudeliter agendo usquam deficiunt, praefatorum etiam martirum aliqui brevi cursu et morte minus gravi consumaverunt martirium. Haec autem ultra passiones alias, a Dominica Septua-

gesimae usque ad penultima die Aprilis ab ipsis daemonibus incredibiliter tormentata, per singulos dies poenis ejus capientibus augmentum, cum animi granditate et laetitia totum patientissime pertulit, semper gratias agens vitamque corpoream libens exhibuit ut Christum populo suo placaret ac sanctam Ecclesiam defensaret, unde nec causa sibi defuit, neque poena perfecto martirii prout tactum est supra. Quanquam etiam tota ejus vita continuum et singulare ac insigne martirium a principio suae peregrinationis et miliciae usque ad dictam Septuagesimae Dominicam non in merito dici possit, prout ex ejus tota legenda evidenter colligi potest. Ex quo manifeste concluditur quod non solum modo auream per martirii desiderium, sed aureolam per auctualem martirii passionem consecuta est in caelesti gloria; cujus gloria nos omnes meritis virginis hujus sacrae participes efficiat. Qui sine fine vivit et regnat. Amen.

Ex decursu autem supradictae hujus virginis abbreviatae legendae cuilibet intelligenti evidenter patere potest in quanta reverentia et honore ipsa virgo merito sit habenda, nedum generaliter a cunctis christicolis aut infidelibus quorum nullo excepto salutem zelabat, ut in prologo dictae legendae apparet ac etiam ex affectato et apud sedem apostolicam per ipsam persuaso universali passagio, de quo habetur in capitulo X° secundae partis ejusdem legendae, sed etiam a praecipuis specialiter dominiis et dominis, tam summis pontificibus regibus et reginis quam ab aliis hinc inde dominantibus, et praesertim a cunctis comitatibus et civitatibus utpote Romana, Senensi, Florentina, Pisana, Lucana, Perusina, Fulginata, Bononiensi, Januensi, Avinionensi ac aliis locis in quibus virgo personaliter fuit, et quibus supradictis epistolas suas virgo tanta cum caritate direxit; et consimiliter diversis collegiis tam cardinalium et diversorum aliorum Ecclesiae praelatorum quam religiosorum utriusque sexus, et maxime ordinis Praedicatorum tam quo ad fratres

et sanctimoniales quam etiam quo ad personas utriusque sexus ordinis de poenitentia beati Dominici, quibus praefatis etiam pro magna parte suas in absentia dulces direxit epistolas; signanter etiam ab omnibus utriusque sexus in domino filiis, quibus omnibus ultra alia etiam vitam aeternam a Domino impetravit. In cujus argumentum a duobus summis pontificibus pro eisdem litteras plenariae indulgentiae reportavit, necnon et ab aliis quasi innumeris per ipsam conversis et ad bonum reductis sive oraculo vivae vocis sive per epistolas suas quampluribus ex supradictis hinc inde directas. Et in effectu a tota mereret venerari Ecclesia ex compositione per ipsam libri omnem statum Ecclesiae concernentis, ac etiam pro ipsa universali Ecclesia uti ejus sponsus Jesus Christus mortem virgo subiit temporalem utique acerrimam et crudelem. Nec solum redditur virgo ex supradictis et a praefatis veneranda ad tempus et modo communi, sed etiam annuatim et modo praecipuo utpote tam ejus vitae quam doctrinae sanctitatem saltem in die suae memoriae populis praedicando sicque eosdem ex hoc non solum ad virginis imitationem sed etiam ad ejusdem virginis reverentiam inducendo. Et quamvis ex singularibus causis ultra dominia, collegia, communitates et praesertim Romanam, Florentinam atque Senensem et ultra laicos, clericos, saeculares, heremiticamque vitam ducentes etiam ordinis Cartusiensium, Camaldulensium et fratrum de Monte Oliveto habitus albi, Vallis Umbrosae et sancti Leonardi habitus grisei, beati Benedicti habitus nigri, minorum et heremitarum sancti Augustini, ad virginem honorandam singuli obligati noscantur prout ex contestationibus, libello de legendae virginis supplemento, et epistolis praefatis ab ea directis et aliis ad virginem pertinentibus evidenter apparet. Praecipue tum inter reliquos ordines ut ex praefatis contestationibus et ex supradicta abbreviata legenda aliisque invenitur, ad supradictam reverentiam ad supradictam virginem habendam ac quibusvis modis commendabilibus procurandam, ordo Praedicatorum pro ceteris redditur obligatus pro quanto sub ejus

regimine se tam lucida stella supposuit, cujus habitum tam affectanter virgo desideravit ut aliquando se masculum fingere cogitaret ut ordinem Praedicatorum, quem pro animarum salute Deo revelante noverat institutum, introire valeret, tandemque a patre dicti ordinis sancto Dominico dictum habitum sibi in visione ostensum, eidemque firmiter promissum, ut post modicum obtineret, sicque magistros et principales confessores de eodem ordine semper haberet, ordinemque praefatum ubique locorum vita doctrina ac signis mirandis singulariter honoraret. Fratres etiam ejusdem ordinis adhuc a pueritia fuit taliter venerata, quod ubi aliquando pedes transeundo posuissent ibidem postmodom deosculata fueret reverenter; pro ipsis quos dormientibus usque dum de nocte ad officium surgerent, virgo prope eorumdem Ecclesiam commorando multo tempore vigilavit, precisque semper oravit, eosdemque ad imitandum patrem eorum et suum sanctum Dominicum confortavit, et ad meliorem vitam quamplures ejusdem ordinis quorum unus ego fui provocavit atque promonuit. Et quanquam omnes religiones et praesertim supradictas singulari affectione dilexerit, et ad quamplures multos induxerit ac de eisdem ad melius vivendum non paucos reduxerit. Attamen ad ipsius sancti Dominici triplicem ordinem supradictum utpote tam fratrum quam sanctimonialium et ordinis de poenitentia ipsius sancti Dominici, non solum quamplures extraneos utriusque sexus sed adhuc sexus utriusque de sibi attinentibus ad quemlibet dictorum trium sancti Dominici ordinum introduxit. Necnon et de sancto Dominico, sanctis et beatis sui ordinis visiones atque notitiam sibi mirabiles reportavit divinitus, tandemque in Urbe apud ecclesiam Sanctae Mariae supra Minervam ipsius ordinis Praedicatorum non sine signis mirandis atque concursu mirabili populorum ejus sacrum corpus virgineum est sepultum. Deinde post certum tempus, ejusdem sacri corporis caput honorifice in sacristia Senensi ejusdem ordinis in tabernaculo pulchro reconditur. Quae attendentes, plures conventus fratrum Praedicatorum ut est conven-

tus Romanus, Senensis et aliqui alii et signanter omnes conventus utriusque sexus de Venetiis ordinis ejusdem, et omnes personae ad tres praefatos ordinis sancti Dominici de Venetiis pertinentes annuatim memorationem virginis quam devote prosequuntur et celebriter faciunt, concurrente non solum devotione atque frequentia populi omnis conditionis et status, sed etiam favore et beneplacito reverendi domini episcopi Castellani de Venetiis. Qui ex cuncta causa, visis et auditis quam pluribus contestationibus publicis hujus virginis in curia ejusdem per plures venerabiles diversorum ordinum religiosos tam praesentes quam absentes et tam vita quam scientia claros factis sive depositis, et de mandato ejusdem in sua cancellaria ad perpetuam rei memoriam reconditis, de quibus contestationibus etiam in pluribus capitulis supradictae legendae fit mentio, ordinavit idem dominus episcopus ut ex tunc posset quilibet praedicator de virtutibus et vita virginis admirandis ad exhortationem fidelium in tota sua dioecesi libere praedicare; quod fuit anno domini MCCCCXIII°, circa dicti anni principium, prout evidenter apparet ex processu publico contestationum supradictarum in cancellaria supradicta, ut est hic supradictum, reposito, et etiam ex transcriptis ex dicto processu in diversis librariis ordinis Praedicatorum et alibi locatis sive locandis. Addendo etiam praefatis qualiter quamvis admirabilis haec virgo propter quamflebilem statum Ecclesiae nondum sit formaliter seu sollemniter canonizata, habet tamen interim ejusdem tam sancta vita ac doctrina jam per majorem Christianitatis partem diffusa, et cotidie amplius diffundenda, cum contestationibus supradictis attente pensatis et diligenter inspectis a cunctis praecipue approbata, non immerito reputari prout efficaciter confirmari potest per illa quae narrat magister Vincentius Gallicus in suo Ystoriali libro primo, XI° et XII° capitulis, de venerabili Beda, Rabano, Strabo, Aymo, Ricardo et Hugone, qui licet non sunt per Ecclesiam formali canonizati, attamen ratione sanctitatis vitae pariter et doctrinae eorumdem per Ecclesiam hinc

inde diffuse habentur communiter in Ecclesia pro approbatis. Et ita conformiter ac ardenter de ista virgine dici potest nec minus debita sancta propositione. Appellat provide Romana Ecclesia transitus sanctorum natales eo quod ut inquit praefatus venerabilis Beda, dissolutis vinculis carnis, ad lucem sublimantur aeternam utpote veluti reges, mediante caritate perfecta, in caelesti patria renascentes.

Sed cum haec sacra virgo in praefata perfecta caritate migraverit ex hac vita, prout non solum ex supradictis contestationibus et aliis non nullis convincitur evidenter, sequitur merito quod hujus virginis transitus sit veluti natale unius sanctae virginis ab omnibus reputandus. Non etiam. faciliter possent explicari labores et sudores, dolores et passiones, ac alia a saeculo inaudita, quos quas et quae haec virgo usque ad mortem inclusive pro salute animarum, reformatione Ecclesiae, et capite ejusdem, laetanter et cum continua gratiarum actione protulit atque sustinuit. Necnon quilibet diligenter inquirens invenire poterit quod per aliquam mere virginem ex dictis et scriptis tam in vita quam post, tot et tanta relicta fuerint christicolis tanquam exemplaria perfectae vitae et doctrinae quemadmodum per istam virginem; et denique cum transitus cujuscumque fidelis intantum reddatur amplius commendabilis, in quantum majorem habet conformitatem ad transitum Christi et circa transitum hujus virginis plurima concurrerunt quae evenerunt circa transitum Christi, sequitur patenter quod transitus ipsius virginis sit singulariter commendabilis et memoria dignus. Pro cujus et aliquali declaratione sciendum quam circa transitum Christi XV inter alia occurrerunt: vero 1°) qualiter Christus ipse suis discipulis transitum suum praedixit 2°) qualiter sacramentaliter communicavit seipsum 3°) qualiter suis discipulis fecit sermonem quam devotum 4°) qualiter plurima ejusdem promisit eundo ad eum qui misit illum 5°) qualiter pro ipsis pluries efficaciter oravit apud patrem suum 6°) qualiter a daemone infernali suisque membris recepit ipse Christus impugnationes ac multiplicem insultum 7°) qualiter idem Jesus passus

est passionis genus summum 8°) qualiter solum a certis de suis associatus fuit ad transitus sui locum 9°) qualiter extra civitatem propriam transiens clamavit voce magna in suo transitu annum agens trigesimum tertium 10°) qualiter exequiae sui funeris habuerunt processum devotum 11°) qualiter corpus ejus per triduum perseveravit odoriferum et incorruptum 12°) qualiter Christus postea se ostendit quampluribus 13°) qualiter ejus sepulcrum fuit devote et multipliciter visitatum 14°) qualiter tam ante Christi sepulturam quam post multiplex miraculum est patratum. Et 15°) qualiter quod pertinebat ad vitam et doctrinam Christi licet aliqualiter dum ipse Christus viveret, plenarie tamen post Christi transitum fuit a suis discipulis per totum orbem diffusum, praedicatum atque testificatum. Quae utique quindecim suo modo circa virginis transitum contigisse noscuntur, prout ex supradicta abbreviata legenda patere potest, et aliis quam etiam ex libello de supplemento legendae extensae ejusdem virginis in cujus parte tertia id ipsum seriose et ex intentione ostenditur. Propter quae multaque alia, bene quaelibet persona de Ecclesia merito habet induci tam ad istam sacram virginem pro suo modulo imitandum, quam etiam ad eamdem devotius venerandam, ut quod ad modum suo lato caritatis sinu, virgo sacra affectu mirabili complexata et omnes etiam infideles, ita et omnes affectione praecipua merito obligentur ad praefatam venerationem ipsius per illum qui in Sanctis suis semper est mirabilis, et super omnia venerandus, cui est honor et gloria in saecula saeculorum. Amen.

NÉCROLOGIE

Léon-Gabriel Pélissier

Marseille, 24 Mars 1863 — Montpellier, 9 Nov. 1912

On pourrait dire que L.-G. Pélissier a été toute sa vie membre de l'Ecole française de Rome. Il ne lui a appartenu que deux ans à titre officiel; mais depuis qu'il en était revenu, il a fait presque chaque année un voyage d'études en Italie. Il n'y avait pas de figure française plus familière aux bibliothécaires et archivistes italiens que le visage débonnaire et souriant du Sig. Cav. Pélissier, membre correspondant des *Reali Delegazioni di Storia Patria* de Turin, de Venise et de Florence. L'Italie était pour lui une autre patrie, dont il connaissait l'art et la littérature presque aussi profondément que l'histoire politique, et qu'il aimait avec ferveur et avec intelligence dans son état présent comme dans son passé.

J'aurais voulu donner ici quelque idée de l'emploi qu'il fit des deux années qu'il a passées à l'Ecole. Il écrivait alors tous les jours à son père, un père auquel il devait beaucoup, et qui n'avait pas eu de plus grand intérêt dans la vie que de faire de lui un lettré et un érudit; ces lettres n'ont pu être retrouvées, et deux ou trois lettres adressées à d'autres personnes ne m'ont rien appris que sur les premiers mois de son séjour au palais Farnèse. Il était arrivé

à Rome en novembre 1885, n'ayant que vingt-deux ans. Le choix de son sujet d'études avait dû être fait dès l'Ecole normale sur l'avis de son maître Gabriel Monod, auquel il est toujours resté très attaché. Il s'attaqua tout de suite à un grand travail sur les guerres d'Italie, auquel il pensait donner la forme d'un étude sur le cardinal Georges d'Amboise. Il eut vite reconnu que de longues années lui seraient nécessaires pour réunir ses documents, qui étaient presque tous inédits; mais l'ouvrage ne l'effrayait pas. « Moi, je ne crains pas les masses », écrivait-il. Pour se mettre en goût, il entreprit la copie d'un *Diarium ceremoniale* de Paris de Grassis, secrétaire de Jules II et de Léon X, qui occupait trois gros in-quarto, en tout près de 3000 pages. La masse des copies de pièces, presque toutes faites de sa main, qu'il a pu accumuler, est énorme, et ses publications n'en ont donné qu'un premier choix. Il me disait un jour dans sa bibliothèque, devant un grand cabinet à tiroirs: « J'ai là des documents à publier, si je veux, pour toute ma vie ». Le plus grand nombre de ces copies avaient été faites dans les dépôts d'archives de la Lombardie, du Vénitien et de la Toscane. Pélissier a dû passer en voyage la plus grande partie de son temps de Rome.

Rien ne l'obligeait à prendre un poste au terme de ces deux années, et on s'étonne qu'il n'ait pas séjourné en Italie plus longtemps. Ce fut sans doute pour vivre près des siens qu'il rentra en France. Il se fit nommer professeur au lycée d'Aix. Un an plus tard, en juillet 1888, il était envoyé à la Faculté de Lettres de Montpellier, comme chargé de cours d'histoire. Il a fait à Montpellier toute sa carrière; une chaire lui fut créée au 1er janvier 1896; il fut élu doyen en 1908 et réélu à l'unanimité en 1911.

Le meilleur service à rendre à sa mémoire serait de dresser la bibliographie de ses publications. Personne ne la parcourrait sans admirer sa force de travail, l'étendue de sa curiosité, la diversité de son savoir. On ne peut citer ici que ses œuvres parues en volu-

mes: *Documents pour servir à l'histoire de la domination française dans le Milanais* (1499-1513), Toulouse, 1891. — *Documents annotés*, Montpellier, 1891 (12 fascicules publiés de 1887 à 1891). — *Documents pour l'histoire de la domination française à Gênes* (1498-1500), Gênes, 1894. — *Lettres inédites du baron Lagrusse* (1809-1814), Paris, 1894. — *Recherches dans les archives italiennes. Louis XII et Ludovic Sforza* (8 avril 1498-23 juillet 1500), Paris, 1896 (thèse soutenue à Lyon et publiée en 2 volumes). — *Registre de l'île d'Elbe*, Paris, 1897. — *Pons (de l'Hérault), Souvenirs et anecdotes de l'île d'Elbe*, Paris, 1897. — *Mémoire de Pons de l'Hérault aux puissances alliées*, Paris, 1899. — *Le portefeuille de la comtesse d'Albany*, t. I, Paris, 1902. — *Lettres de la comtesse d'Albany à ses amis de Sienne*, Paris, 1904. — Il a laissé inachevée, entre autres ouvrages, l'édition des *Instructions aux ambassadeurs de France à Venise*. Ces quelques titres ne donnent qu'une idée très incomplète de son activité. Il a dispersé en trente ou quarante recueils un nombre très élevé d'articles, de documents inédits, d'inventaires de fonds d'archives. Il n'avouait jamais de fatigue. Depuis qu'il habitait Montpellier, il passait invariablement au travail la plus grande partie de ses nuits. Le jardin de sa villa touchait au chemin-de-fer; il prit l'habitude d'attendre chaque nuit, pour quitter sa table de travail, le bruyant passage d'un certain express qui entrait en gare à 3^h,30 du matin.

Toutes ses publications sont des recueils de textes, sauf une dizaine d'articles ou de plaquettes et le *Louis XII et Ludovic Sforza*, qui lui a servi de thèse, et qui a été édité en deux volumes. Les 1150 pages de ce livre ne représentent que la première partie de l'ouvrage qu'il avait projeté d'écrire onze ans plus tôt. Mais les deux années dont il a exposé l'histoire ont été si pleines d'événements, il y avait alors tant d'états italiens, leurs relations d'intérêts étaient si enchevêtrées, leur personnel politique si fourmillant et les combinaisons diplomatiques de leurs princes si instables, la

documentation enfin était si surabondante que l'ouvrage, même réduit comme il avait dû l'être, n'avait pu être mené à bien qu'au prix du plus patient labeur. Il avait fallu d'abord publier un très grand nombre de pièces inédites (l'ensemble des pièces justificatives imprimées en volumes, en brochures ou dans des périodiques dépasse de beaucoup l'étendue du volume), puis combiner les données de ces centaines de documents, suivre de semaine en semaine sur toutes les scènes politiques cette histoire multiple et mobile, et en composer la chronique sans omettre aucune des démarches de ces vingt gouvernements. Pareil travail était ingrat, car on ne pouvait donner un récit uni et clair d'évènements où les contemporains avaient peine à se reconnaître, et l'on devait être assuré d'avance que les érudits eux-mêmes ne rendraient pas toute justice à l'auteur d'un si laborieux, si difficile et si utile ouvrage. Pourtant il fallait que cette chronique complète et touffue fût écrite et munie de toutes ses preuves pour qu'on vît clair dans l'histoire de l'Italie et de la politique italienne du roi de France aux dernières années du XVe siècle, et cette histoire, en effet, reste pleine d'incertitudes à partir du moment où Pélissier s'est arrêté. En persévérant dans son entreprise, il n'a pas fait preuve seulement d'une belle vaillance, mais d'une véritable abnégation.

Il avait d'autres domaines d'études que l'Italie de la Renaissance : la vie et l'époque de Napoléon, la Révolution dans le Midi, l'histoire de Strasbourg, les travaux et les relations de plusieurs érudits polymathes du XVIIe siècle, Lucas Holstenius, les frères Dupuy, Peiresc, Huet ; il se sentait des affinités avec ces vieux savants. Sa curiosité d'amateur de documents avait peine à se limiter, comme son avidité de liseur. Si divers que soient ses travaux, une même préoccupation s'y retrouve partout. Le livre qui avait eu sur lui le plus d'influence était la *Civilisation en Italie* de Burckhardt, et particulièrement les chapitres du livre sur le *Développement de l'individu*. Il cherchait dans le quattrocento de rares échantillons

humains, de beaux exemples de *virtù*. Sa première leçon d'ouverture eut pour sujet *l'Individualisme dans l'histoire d'Italie,* la seconde *l'Individualisme dans l'histoire de France.* C'est le goût de la psychologie individuelle qui l'a fait passer de la Renaissance italienne à Napoléon, de Napoléon à Mme d'Albany et à plusieurs personnages obscurs dont il a publié les souvenirs ou inventorié la correspondance. Le romancier qu'il aimait à lire était Stendhal, et son plus grand désir aurait été, semble-t-il, de pouvoir faire du Stendhal avec de l'histoire vraie. Dans ses lectures de textes, il était toujours en quête du détail personnel, du mot ou du geste qui révèle un caractère ou un état de sensibilité. Quand ses documents lui fournissaient le détail personnel en abondance, comme sur Ludovic le More aux abois, sur Trivulce au temps de sa gloire, sur Napoléon à l'île d'Elbe, il écrivait, avec un plaisir évident, des pages excellentes que le lecteur n'oublie pas.

Pélissier était modeste, d'ordinaire silencieux, et parlait rarement de lui-même. Ceux qui le rencontraient souvent le voyaient en toute occasion simple et sincère, désintéressé, bienveillant, sensible aux attentions et disposé à mettre sa grande activité au service d'autrui. Le hasard pouvait faire découvrir qu'il avait la libéralité spontanée et secrète. Quelques mots révélaient chez lui de la décision intellectuelle, un franc et ferme esprit critique. Il avait d'ailleurs passé l'âge où un homme aime à formuler toute sa pensée, à exprimer les sentiments qui lui tiennent à cœur. Ce qu'il laissait paraître de sa personnalité, ce que pensaient de lui les amis de jeunesse qui l'avaient vraiment connu, donne à ses amis récents le regret de n'avoir pas forcé sa réserve.

Le 9 novembre au matin, comme il quittait sa table à écrire à son heure ordinaire et gagnait sa chambre, il fut pris d'un accès de suffocation qui l'emporta en quelques minutes. Bien qu'il se sût perdu depuis le printemps dernier, il avait refusé de rien changer à ses habitudes de travail. L'aînée de ses enfants, sa seule fille,

avait été tuée par accident en juillet 1911; il était obsédé par la pensée de ce malheur qui lui avait été révélé d'une manière tragique, et tout en restant très actif et exact à remplir tous ses devoirs, se résignait sans peine à quitter la vie.

Il ne souhaitait plus que de mourir en une fois et de pouvoir travailler jusqu'à son dernier jour.

E. Ch. Babut.

Albert Martin

A. Martin qui vient de mourir à Nancy, le 10 août dernier, avait été membre de l'Ecole française de Rome, de 1879 à 1882. Chargé de l'enseignement de la langue et de la littérature grecque à Dijon d'abord, puis bientôt à la Faculté des Lettres de Nancy, professeur titulaire en 1887, Doyen de 1902 à 1908, il avait fourni une rapide et brillante carrière universitaire. Membre de l'Académie de Stanislas à Nancy, Correspondant de l'Académie des Inscriptions en 1900, il avait posé, en 1911, sa candidature à l'un des sièges de Membre libre de cette Académie; la mort l'a enlevé trop tôt pour lui permettre de voir réaliser cette suprême ambition.

Excellent helléniste, A. Martin n'avait cependant abordé qu'assez tard les études de philologie. Né à Béziers en 1844, il vint s'inscrire pour la première fois, en 1873, à l'Ecole des Hautes Etudes comme auditeur des cours de sanscrit. Ce n'est qu'après sa licence, en 1876, qu'il s'adonna définitivement, sous la direction de Tournier, de Weil et de Ch. Graux, à la paléographie et à la critique des textes grecs. Ce furent les manuscrits grecs des bibliothèques italiennes qui l'attirèrent en Italie. *Le manuscrit d'Isocrate « Urbinas CXI »* de la Vaticane lui fournit une première étude remarquée [1]. L'histoire de l'ancienne bibliothèque des ducs d'Urbin l'entraîna bientôt dans l'Italie du nord, à Cesena, où la Malatestiana le retint quelque temps [2], à Ravenne surtout, où il passa de longs mois à collationner les scolies marginales du célèbre manuscrit

[1] Fasc. XXIV de la *Bibliothèque des Ecoles d'Athènes et de Rome*, 1881.

[2] *Mélanges de l'Ec. fr. de Rome*, II, 1882, p. 224-234.

d'Aristophane [1]. La mort prématurée de son maître et ami Ch. Graux le plaçait, dès lors, au tout premier rang des paléographes grecs en France. Ce fut lui qui hérita du laborieux honneur de mettre au point les notes et les travaux que Ch. Graux laissait inachevés. Il fut amené ainsi à explorer, après les bibliothèques d'Italie, celles d'Espagne et de Portugal. De cette sorte de collaboration posthume avec Graux sont issues les publications des *Fac-similes des manuscrits grecs d'Espagne* [2], des *Notices sommaires des manuscrits grecs de Suède* [3], des *Notices sommaires des manuscrits grecs d'Espagne et de Portugal* [4] et enfin l'édition du *Traité de Tactique connu sous le nom de* Περὶ καταστάσεως ἀπλήκτου (*Traité de Castramétation)* [5].

L'étude des manuscrits et des textes grecs fut pour A. Martin une introduction naturelle à celle de l'histoire et des antiquités. Sa thèse de doctorat, *Les cavaliers athéniens* [6], en 1886, constituait, comme il le dit lui-même, une revue « de l'histoire religieuse, militaire, politique, économique et littéraire de l'Athènes classique ». Dans ce très vaste horizont, le lecteur perd un peu de vue les *Cavaliers* eux-mêmes. Si attentif et si documenté que fût le travail de Martin, il était loin cependant d'épuiser la question. Les conclusions en doivent être précisées et complétées aujourd'hui grâce au substantiel *Mémoire* publié en 1904 par M. Helbig sur le même sujet [7].

Une autre question d'histoire grecque, l'*Ostracisme* fournit à A. Martin, vers la fin de sa carrière, l'occasion d'une ample disser-

[1] Fasc. XXVIII de la *Bibliothèque des Ecoles*, 1882.

[2] Paris, Hachette, 1891.

[3] *Archives des Missions scientif.*, XV, 1889, p. 293-370.

[4] *Nouvelles Arch. des Miss. scient.*, II, 1892.

[5] *Notices et Extraits des manuscrits publiés par l'Acad. des Inscr.*, XXXVI, 1898, p. 71-127.

[6] Fasc. XLVII de la *Bibliothèque des Ecoles*. La thèse latine avait pour titre: *Quo modo Graeci ac peculiariter Athenienses foedera publica jurejurando sanxerint*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1886.

[7] *Les* ἱππεῖς *athéniens*, in *Mém. Acad. Inscr.*, XXXVII, 1904, p. 157-264.

tation. Le problème était délicat et complexe, car les textes anciens qui s'y rapportent se trouvent nettement en contradiction les uns avec les autres. La solution proposée par Martin a été repoussée par d'autres historiens. Ses *Notes sur l'Ostracisme*[1] n'en manifestent pas moins une érudition étendue, une connaissance approfondie de la vie politique et sociale d'Athènes.

Entre temps, sans parler des nombreux comptes-rendus critiques donnés à la *Revue de Philologie* et à la *Revue Critique*, A. Martin avait collaboré régulièrement aux *Mélanges* de notre Ecole, et à la *Revue de Philologie*. Voici l'indication de ses articles:

Remarques paléographiques et critiques sur l'inscription de Tauroménion, Mélanges, I (1881), p. 18-34; 181-192. — *Les manuscrits grecs de la Bibliothèque Malatestiana à Cesena, ibid.,* II, p. 224-234. — *Inscription grecque de Corcyre de 1228, ibid.,* p. 379-390. — *Les cavaliers et les processions dans les fêtes Athéniennes,* VI, p. 38-63. — *L'édition de Polybe d'Isaac Casaubon,* X, p. 1-43. — *Un manuscrit de l'Abrégé de Chronologie de Nicéphore.* — *Les Stiques des « Acta Thomae »,* in *Mélanges G. B. de Rossi, publiés par l'Ecole française de Rome,* 1892; Supplém. au t. XII des *Mélanges.*

Dans la *Revue de Philologie:*

Correction à Thucydide I, 2; I (1877), p. 269. — *Correction à Sophocle « Electre »,* 37; VI, p. 119. — *Notes sur l'Héortologie athénienne,* X, p. 17-37. — *Nouvelles études sur le manuscrit d'Isocrate du fonds d'Urbin,* XIX, p. 123-128; 188-196. — *Fragments inédits de Lydus,* XX, p. 23-35. — *Figures tirées d'un manuscrit des Météorologiques d'Aristote,* XXIV, p. 5-18.

Dans les *Mélanges publiés en l'honneur de Ch. Graux,* Paris, Thorin, 1884: *Notice sur les manuscrits grecs de la Bibliothèque Classense à Ravenne,* p. 553-556. — Dans les *Mélanges publiés en l'honneur de M. H. Weil,* Paris, Fontemoing, 1898: *Les Jeux Pythiques d'après l'Electre de Sophocle,* p. 273-283.

[1] *Mém. présentés par divers Savants à l'Acad. des Inscr.,* XII, 2, 1907, p. 383-446.

Dans les *Comptes-rendus des Séances de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres:* Communication sur l'*Ostracisme*, 1906, p. 256-257; sur l'*Armure homérique, ibid.,* p. 729-730.

Annales de l'Est : Les manuscrits de la bibliothèque publique de Nancy, I, 1887, p. 221-233.

Revue d'Histoire Littéraire de la France: Molière et Mme de Sévigné, XIX, 1912, p. 39-39.

Mentionnons enfin les nombreux articles donnés au *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg-Saglio-Pottier:

Equites graeci; Equus; Hetairsi; Hippagogi; Hipparchos; Lampadodromia; Leitourgia; Liponautiou, Lipostratiou, Lipotaxiou graphè; Lytra; Mercenarii; Monamachia; Mora; Naucraria; Navarchos; Oedipus; Orestes; Ostrakismos; Parapresbeias graphè; Phalanx; Proditio-Prodosia; Scytale; Skolion; Symmachia; Synedros; Tagos; Tamias.

Cet fut, on le voit, une vie pleine d'œuvres et qui fait honneur à notre Ecole de Rome, où A. Martin fut mis à même de donner les premières preuves de sa maitrise. Ce savant qui sut consciencieusement accomplir sa tâche de professeur et d'érudit avait gardé un fidèle attachement à l'Ecole. Il aimait en parler longuement; ses *Souvenirs de Rome* furent le sujet qu'il choisit pour son discours de réception à l'Académie de Stanislas [1]. Plein de bienveillance pour ses jeunes camarades, il était resté, jusqu'au terme de sa carrière, sincèrement et profondément « romain ».

A. Grenier.

[1] *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, Séance du 23 Mai 1907, t. 73, p. XXX-LX. — Dans le même recueil: *Les Fouilles de M. Homolle à Délos et à Delphes*, t. 71, p. 341-355; *Communications et discours divers,* t. 75, p. I-XX, t. 77, p. XCIII-CXVI; CXXXIV-CXLII.



TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Notes sur quelques monuments chrétiens de Tunisie, par R. Massigli (pl. I-II) 3

Une rédaction inédite de la vie de saint Guénolé, par R. Fawtier 27

Note sur les médecins de Clément VI, par H. Waquet 45

Les Jouvenel des Ursins et les Orsini, par A. de Boüard et Ch. Hirschauer 49

Recherches archéologiques à Ammaedara (Haïdra), par A. Piganiol et R. Laurent-Vibert (pl. III) 69

Sur le portrait de sainte Catherine de Sienne, par R. Fawtier (pl. IV-VI) 233

Nécropoles puniques du Sahel Tunisien, par D. Anziani (pl.VII-XII). 245

L'empereur Anastase et sa politique religieuse, par Mgr L. Duchesne 305

La nécropole de Thessalonique, par Ch. Avezou et Ch. Picard 337

Sur l'origine de la collection canonique dite *Hadriana augmentée*, par R. Massigli 363

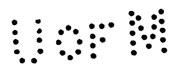
Le portrait de Virgile et les sept premiers vers de l'Enéide, par J. Martin (pl. XIII-XIX) 385

La Légende Mineure de sainte Catherine de Sienne, par R. Fawtier 397

Nécrologie: Léon-Gabriel Pélissier, par E. Ch. Babut. — Albert Martin, par A. Grenier 511

Planches. — I. Cuve baptismale de Sidi-Mansour. — II. Plan de la basilique d'Henchir-Rhiria. — III. Plan de Haïdra. — IV. Fresque de la chapelle *delle volte* à San Domenico in Camporeggi à Sienne. — V. Partie centrale du polyptique de Santo Stefano à Sienne. — VI. Buste-reliquaire de sainte Catherine de Sienne. — VII-VIII. Nécropoles d'El-Alia. — IX-XI. Nécropole de Mahdia. — XII. Nécropole de Dimasse. — XIII. Mosaïque de Sousse. — XIV. Buste du Musée Baracco. — XV. Portrait de Virgile dans le *Romanus*. — XVI. Buste de Naples. — XVII. Buste du Capitole (face). — XVIII. Buste du Capitole (profil); Médaille de Brutus; Médaille contorniate d'Horace. — XIX. Buste de Naples (Horace ?).

Mosaïque de Sousse.

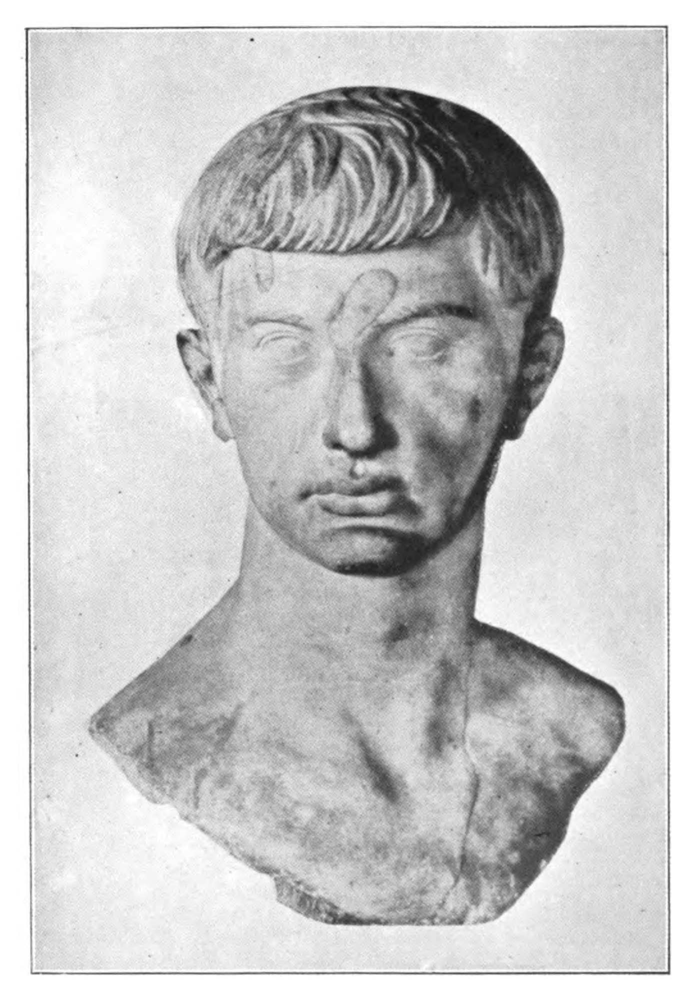


Buste du Musée Baracco.



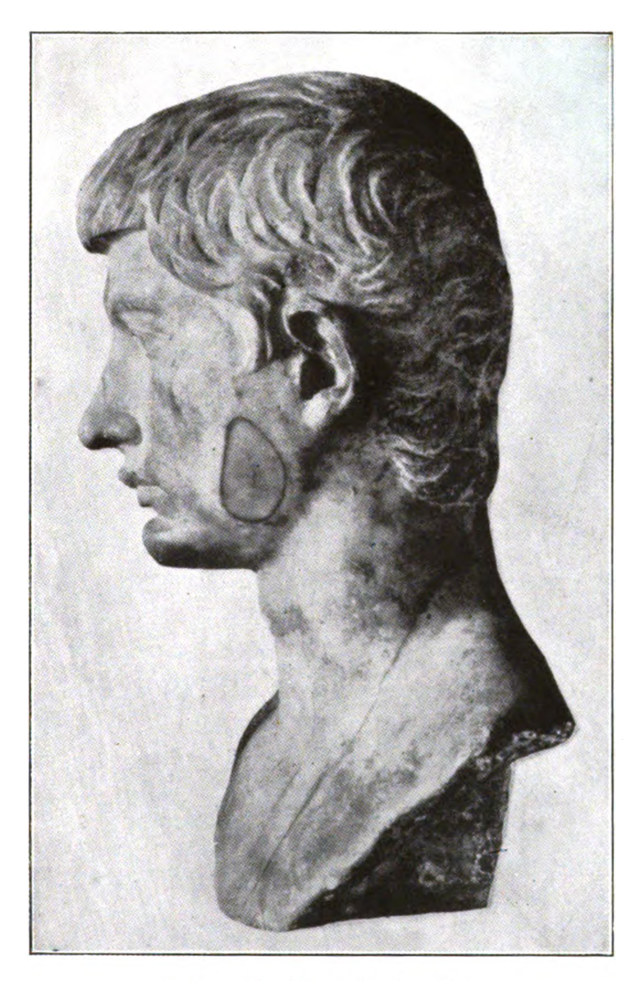
PORTRAIT DE VIRGILE DANS LE *ROMANUS*

Buste de Naples.



Buste du Capitole (face).





Buste du Capitole (profil).



Médaille de Brutus.



Médaille contorniate d'Horace.

Buste de Naples (Horace ?).



ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XXXIIe année — Fasc. I-II — Janvier-Juin 1912

I. Notes sur quelques monuments chrétiens de Tunisie, par R. Massigli (pl. I-II).

II. Une rédaction inédite de la vie de saint Guénolé, par R. Fawtier.

III. Note sur les médecins de Clément VI, par H. Waquet.

IV. Les Jouvenel des Ursins et les Orsini, par A. de Boüard et Ch. Hirschauer.

V. Recherches archéologiques à Ammaedara (Haïdra), par A. Piganiol et R. Laurent-Vibert (pl. III).

Planches hors texte: I. Cuve baptismale de Sidi-Mansour. — II. Plan de la basilique d'Henchir-Rhiria. — III. Plan de Haïdra.

PARIS

Ancienne Librairie Thorin et Fils

FONTEMOING & CIE, EDITEURS

4, rue Le Goff, 4

ROME

SPITHÖVER, Place d'Espagne.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 08134 4197



